

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination multiple.
Page 238 comporte une numérotation fautive: p. 328.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XIV.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DU 12 FÉVRIER AU 7 MAI 1880, CES DEUX JOURS INCLUS.

DANS LA QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA
MAJESTÉ LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA 2^{me} SESSION DU 4^{me} PARLEMENT DU CANADA

SESSION, 1880

IMPRIMES PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

VOLUME XIV.

IMPRIMERIE DE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.

CANADA.



PROCLAMATIONS.

LORNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-quatrième jour du mois de juin courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DEUXIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR JOHN DOUGLASS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-NEUVIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Canada.

LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au deuxième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le ONZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. **TÉMOIN**, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce PREMIER jour d'AOUT, dans l'année mil huit cent soixante-dix-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante troisième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au onzième jour du mois de Septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous

en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentés et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de LORNE), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingtième jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par ordre,

RICHARD POPE.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

LORNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-huitième jour du mois de Décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoins d'être présents en notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents aux temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le CINQUIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTTLERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saint George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-UNIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

LORNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au cinquième jour du mois de Janvier prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau à JEUDI, le DOUZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes

tendus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit CINQUIÈME jour de JANVIER prochain ; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous, à cet égard soyez exonérés ; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le DOUZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par ordre,
 RICHARD POPE,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie,
 Canada.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

SECONDE SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT, 1880.

Jeudi, 12 Février 1880.

Le Parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée) pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés,

Un message est apporté par *Réné Kimber*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. LE PRÉSIDENT :—

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. le Président se rend avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat :—Et de retour,

M. le Président informe la Chambre qu'il a reçu des juges nommés pour la décision des pétitions d'élection, conformément à "l'Acte des élections fédérales contestées, 1874," des certificats et rapports concernant les élections suivantes, savoir :—

Pour le district électoral de *Cornwall* ;

Pour le district électoral d'*Argenteuil*, et

Pour le district électoral de *Montmorency*,—lesquels sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE CORNWALL.

Dans le Banc de la Reine.

(Acte des élections fédérales contestées, 1874.)

Élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la ville de Cornwall, avec le canton de Cornwall y attaché, dans la province d'Ontario, tenue le dix-septième jour de septembre, A.D. 1878.

Entre DONALD BAN MACLENNAN,

Pétitionnaire,

ET

DARBY BERGIN,

Défendeur.

Je, l'honorable *John Douglas Armour*, l'un des juges de la Cour du Banc de la Reine, pour *Ontario*, et le juge devant lequel la dite pétition d'élection a été entendue, les 17^{me} et 18^{me} jours de juin, le 3^{me} jour d'octobre et le 15^{me} jour de décembre 1879, certifie par les présentes qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, j'ai décidé que le dit *Darby Bergin* n'avait pas été dûment élu, et que la dite élection était nulle;

Et je certifie de plus que copie des notes des témoignages pris dans la dite affaire est annexée aux présentes.

Et je certifie de plus, qu'aucune menée corruptrice n'a été prouvée comme ayant été exercée à cette élection, par, ou à la connaissance, ou du consentement du dit *Darby Bergin*.

Qu'il a été prouvé, au cours de la dite instruction, que les personnes suivantes s'étaient rendues coupables de manœuvres frauduleuses à la dite élection, savoir:— *George Crites; Henry White, junior; James Runions; James J. Wereley; Aaron Wereley; Alpheus Runions; Philip Bender; Samuel Bender; William Arbutnot; David Loucks* et *George Bender*.

Et je fais de plus rapport qu'il n'a pas été exercé de menées corruptrices, et qu'il n'y a pas raison de croire qu'il en ait été exercé d'une manière considérable à la dite élection.

Et je suis d'opinion qu'aucun acte des parties à la dite pétition n'a été de nature à rendre incomplète l'enquête qui a été faite sur les circonstances de l'élection, et qu'il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête en vue de savoir si des menées corruptrices ont été exercées d'une manière considérable.

Daté ce 24^{me} jour de décembre, A.D., 1879.

J. D. ARMOUR,
Juge.

A l'honorable Président
de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ARGENTEUIL.

Dans la Cour Supérieur.

(Acte des élections contestées de la Puissance du Canada, 1874.)

Dans l'affaire de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district d'Argenteuil, situé dans le district judiciaire de Terrebonne.

PUISSANCE DU CANADA,
Province de Québec, district de Terrebonne. }

WILLIAM M. HILLS, et al,

Pétitionnaires,

et

THOMAS CHRISTIE,

Répondant.

A l'honorable Président
de la Chambre des Communes du Canada.

Je, soussigné, un des juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, résidant à Beauharnois, et comme tel chargé de l'administration de la justice dans et pour le district de Terrebonne, ai l'honneur de faire rapport :—

Que le dix-sept août, mil huit cent soixante et dix-huit, il a été émané, sous l'autorité de l'Acte des élections de la Puissance du Canada de 1874, un bref d'élection adressé et envoyé, en la manière et forme requise par la loi, à *Thomas Barron*, de *Lachute*, dans le district électoral d'*Argenteuil*, gentilhomme, et régistrateur du comté d'*Argenteuil*, comme officier-rapporteur pour le dit district électoral, lui commandant de, après avis donné conformément à la loi du temps et du lieu de l'élection, procéder et faire procéder, suivant la loi, à l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada ;

Qu'en obéissance au dit bref, le dit officier-rapporteur a, le dix et le dix-sept septembre mil huit cent et dix-huit, étant respectivement les jours fixés pour la nomination et la votation pour la dite élection, procédé et fait procéder à une élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la dite Chambre des Communes ; et qu'à la dite élection, l'honorable *John J. C. Abbott*, un des conseils de Sa Majesté, de la cité de *Montréal*, et *Thomas Christie*, le répondant, étaient candidats, et enfin que le dit officier rapporteur a subséquemment rapporté le dit répondant comme ayant été dûment élu à la dite élection pour représenter le dit district électoral dans la dite Chambre des Communes ; lequel rapport reçu par le Greffier de la Couronne en Chancellerie a été publié dans la *Gazette du Canada* le cinq octobre mil huit cent soixante dix-huit ; ainsi que le tout a été dûment prouvé devant moi ;

Que subséquemment, et dans les délais fixés par la loi, les pétitionnaires au nombre de sept, et tous électeurs dûment qualifiés à voter à la dite élection, ont contesté la dite élection du dit répondant, pour divers motifs, et entre autres pour cause de corruption et de menées corruptrices exercées par le répondant et par ses agents et autres personnes pour lui et en son nom, avant, pendant et après la dite élection.

Que les pétitionnaires ont établi en preuve, à leur enquête, que peu de temps après la dite élection et dans la vue de promouvoir d'une manière corruptrice sa dite élection, le dit répondant a, par son agent, ou un de ses agents à la dite élection, *J. S. Higinson*, procuré à boire de la boisson enivrante à un nommé *Robert McIntyre*, un des électeurs dûment qualifiés à voter à la dite élection, en lui payant une traite ou

un verre de boisson dans une auberge, dans le dit district électoral, dans le but de l'influencer à travailler à la dite élection pour le dit répondant, ou pour le détourner de travailler à promouvoir l'élection du dit honorable *John J. C. Abbott*, et que par là le dit répondant s'est, par son dit agent, rendu coupable de l'offense de "traiter" (*treat*), dans le sens et telle que définie par l'*Acte électoral de la Puissance du Canada* de 1874.

Que les pétitionnaires ont de plus établi suffisamment en preuve, que peu de temps encore avant la dite élection, et dans la vue de promouvoir par la corruption sa dite élection, le dit répondant, par son agent, ou un de ses agents à la dite élection, le dit *J. S. Higginson*, s'est engagé et a promis de payer au dit *Robert McIntyre* une somme de vingt-cinq piastres, cours actuel du *Canada*, et ce pour l'induire indûment à travailler à la dite élection dans l'intérêt du dit répondant, et pour le détourner, au moyen de cette promesse corruptrice, de travailler à la même élection pour et dans l'intérêt du dit honorable *John J. C. Abbott*; et que par telle promesse et engagement il s'est par son dit agent à la dite élection, rendu coupable de menées corruptrices, dans le sens du dit acte électoral.

Que ces faits de corruption de la part du dit agent du dit répondant, étant, dans mon opinion, suffisant pour entacher l'élection de ce dernier de nullité, j'ai, en conséquence, par mon jugement rendu le cinq janvier courant, après avoir entendu les parties par leurs avocats respectifs, sur le mérite de la dite contestation d'élection, déclaré la dite élection nulle et comme non avenue, et ai condamné le dit répondant aux dépens de la dite contestation d'élection, sauf toutefois ceux résultant de l'ordonnance de l'honorable *Juge Papineau*, en date du vingt-trois décembre mil huit cent soixante et dix-huit, fixant l'audition en droit sur les objections préliminaires du dit répondant à *Lachute*; lesquels derniers frais j'ai cru devoir imposer aux pétitionnaires.

Je sou mets de plus qu'il n'a été fait aucune preuve de corruption personnelle de la part du dit répondant, avant, pendant ni après la dite élection, ni qu'il a, en aucune manière, ni directement, ni indirectement pris aucune part personnellement aux faits de corruptions et menées corruptrices ci-dessus mentionnées, et qu'en conséquence, et vû la déclaration faite devant moi par les dits pétitionnaires, qu'ils n'avaient pas l'intention et qu'ils n'étaient pas en position de faire aucune telle preuve contre le dit répondant personnellement, j'ai renvoyé toute cette partie de la dite pétition des pétitionnaires tendant à faire déqualifier le dit répondant.

Je sou mets de plus que le répondant a, lors du dit jugement, déclaré renoncer à son droit d'appel du dit jugement, ainsi qu'appert à la déclaration par lui produite à cet effet le dit jour cinq janvier courant, et dont copie accompagne les présentes; en conséquence de quoi, je crois devoir faire et transférer mon présent rapport avant l'expiration du délai de huit jours accordé au dit répondant pour appeler du dit jugement.

Le tout humblement soumis.

L. BÉLANGER,
J. C. S.

Ste. Scholastique, 9 janvier 1880.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONTMORENCY.

QUÉBEC, 14 janvier 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, la copie certifiée d'un jugement rendu par moi, ce jour, déclarant que l'élection pour le district électoral du comté de *Montmorency*, tenue le dix-septième jour de septembre, mil huit cent soixante et dix-huit, à laquelle *Pierre Vincent Valin*, écuier, a été déclaré élu membre pour le dit district électoral, a été et est nulle; et conformément à l'*Acte des élections contestées de 1874*, j'ai l'honneur de faire rapport qu'aucune menée corruptrice n'a été prouvée comme ayant été exercée par, ou à la connaissance, ou du consentement d'aucun can-

didat à la dite élection; et que, vû que la preuve produite devant moi, se borne aux admissions du répondant, telles que relatées dans mon jugement, je ne puis donner les noms d'aucunes personnes qui se sont rendues coupables de menées corruptrices à la dite élection, ni ne puis dire s'il y a raison de croire que des menées corruptrices ont été exercées d'une manière considérable à la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

W. C. MEREDITH,
Juge-en-chef, C. S.

A l'honorable Président
de la Chambre des Communes, Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE MONTMORENCY.

CANADA,
Province de Québec, District de Québec. }

Cour tenue, en vertu du dit Acte, pour la décision d'une pétition d'élection pour le district électoral du comté de Montmorency, à Québec, le quatorzième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt.

PRÉSENT :

L'HONORABLE W. C. MEREDITH, Juge-en-chef, C. S.

No. 33. JEAN LANGLOIS, de la cité de Québec, écuyer, avocat,
Pétitionnaire.

vs.

PIERRE VINCENT VALIN, de la cité de Québec, constructeur de navires.
Répondant.

Ayant entendu les parties sur la pétition du pétitionnaire précité, examiné la procédure et les admissions faites par le répondant, lesquelles sont comme suit :—

“ Le défendeur *P. V. Valin*, reconnaît que des menées corruptrices suffisantes pour annuler son élection, ont été commises par ses agents pendant l'élection en cette cause, mais hors sa connaissance et sans sa participation et son consentement.

“ Québec, 9 janvier 1880.

“ P. V. VALIN,
“ *Défendeur.*

“ H. CYRIAS PELLETIER,
“ *Procureur du défendeur.*”

Je déclare et décide par le présent que l'élection du dit *Pierre Vincent Valin*, le dix-septième jour de septembre mil huit cent soixante et dix-huit, comme député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de *Montmorency*, est nulle et non avenue, et le dit *Pierre Vincent Valin* est par le présent condamné à payer au pétitionnaire ses frais en cette cause.

W. C. MEREDITH,
Juge-en-chef, C. S.

M. le Président informe aussi la Chambre que, conformément à l'Acte 37 *Victoria*, chapitre 10, clause 36, il a adressé ses divers mandats au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brevets d'élection pour les districts électoraux de *Cornwall*, d'*Argenteuil* et *Montmorency*.

M. le Président informe de plus la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge *Sicotte*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élection, conformément à " l'Acte des élections fédérales contestées de 1874," un certificat concernant l'élection pour le district électoral de *Saint-Hyacinthe*.

Lequel est lu ; et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre comme suit :

ÉLECTION CONTESTÉE DE SAINT-HYACINTHE.

Dans la Cour Supérieure.

CANADA,
Province de *Québec*, District de *Saint-Hyacinthe*. }

Election contestée du district électoral de Saint-Hyacinthe.

Septembre, 1878.

En conformité de la clause 29 de l'Acte des élections fédérales contestées de 1874, je *Louis Victor Sicotte*, un des juges de la Cour Supérieure pour la province de *Québec*, certifie à l'Orateur de la Chambre des Communes, que lors de l'instruction de la pétition contre l'élection de *Louis Tellier*, écuier, le 18 novembre 1879, les pétitionnaires ayant déclaré qu'ils n'avaient aucune preuve à faire, et aucune preuve n'ayant été faite des allégations de la pétition, j'ai décidé et déclaré que *Louis Tellier*, écuier, était dûment élu.

Daté à *Saint-Hyacinthe*, ce vingt-six novembre 1879.

L. V. SICOTTE,
J. C. S.

A l'honorable
JOSEPH GODÉRIC BLANCHET, Orateur.
Ottawa.

M. le Président informe de plus la Chambre que, durant la vacance il a reçu les avis suivants de vacances survenues dans la représentation des districts électoraux, *Yamaska*, *Yale*, *Durham*, (Division Ouest) *Provencher* et *Lanark*, (Division Nord) et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brevets d'élection pour les dits districts électoraux.

A l'honorable *J. G. Blanchet*,
Président de la Chambre des Communes du Canada :

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que la division électorale de *Yamaska*, dans la province de *Québec*, n'a plus de représentant dans la Chambre des Communes du Canada, à raison de l'acceptation par l'honorable *Charles Gill*, d'une

place d'émolument, savoir : la position de juge, de la Cour Supérieure du Bas-Canada, et nous vous prions, en conséquence, de faire émaner immédiatement un nouveau bref pour l'élection d'une autre personne, en remplacement du dit l'honorable *Charles Gill*, pour représenter la dite division électorale de *Yamaska* dans la dite Chambre des Communes du *Canada*.

L. R. MASSON, [L.S.]
Député pour la division électorale de *Terrbonne*.

G. BABY, [L.S.]
Député pour la division électorale de *Joliette*.

Ottawa, 7 juin 1879.

A l'honorable

Président de la Chambre des Communes du *Canada*.

Je déclare que j'ai l'intention de donner, et par le présent, je donne ma démission comme membre de la Chambre des Communes du *Canada* pour le district électoral de *Yale*, dans la province de la *Colombie-Britannique*.

En foi de quoi, j'ai apposé au présent mon seing et sceau, ce neuvième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur 1879.

EDGAR DEWDNEY. [L.S.]

Signé, scellé et délivré en présence de

HECTOR CAMERON, M.P., [L.S.]
Division nord de *Victoria, Ont.*

FREDERICK W. STRANGE, M.P., [L.S.]
Division nord de *York, Ont.*

A l'honorable *Joseph G. Blanchet*,

Président de la Chambre des Communes, *Canada*.

Conformément au Statut à cet effet, je, *Harvey William Burk*, du township de *Darlington*, dans le comté de *Durham*, écuyer, déclare que j'ai l'intention de donner ma démission comme membre de la Chambre des Communes du *Canada* pour la division électorale de *Durham-Ouest*, dans la province d'*Ontario*, et, par le présent, je me démetts en conséquence—ce dont vous êtes requis de vous tenir pour dûment averti.

En foi de quoi, j'ai apposé au présent mon seing et sceau, dans la ville de *Bowmanville*, dans le dit comté de *Durham*, ce 18me jour d'octobre, A.D., 1879.

H. W. BURK, [L.S.]

Signé, scellé et délivré en présence de

J. FISHER,
GEO. MCGILL.

A l'honorable

Président de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, donnons avis, sous notre seing et sceau, conformément à l'acte 41 *Vict.*, chap. 5, clause 14, qu'une vacance est survenue dans la dite Chambre pour le district électoral de *Provencher*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne, par *Joseph Dubuc*, ci-devant député du dit district électoral.

Donné à *Ottawa*, ce quinzième jour de novembre 1879.

JOHN A. MACDONALD, [L.S.]
Député du district électoral de la cité de *Victoria, C.-B.*

HECTOR L. LANGEVIN, [L.S.]
Député du district électoral de la cité des *Trois-Rivières*.

A l'honorable

Président de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, vous notifions par le présent, qu'une vacance est survenue dans la dite Chambre des Communes, pour le district électoral de *Lanark-Nord, Ont.*, par suite du décès de *Daniel Galbraith*, ci-devant député du dit district électoral.

Donné sous nos seings et sceaux, à *Ottawa*, ce 24^{me} jour de décembre, mil huit cent soixante et dix-neuf.

JOSEPH KEELER, [L.S.]
Député du district électoral de *Northumberland-Est*.

W. BANNERMAN, [L.S.]
Député du district électoral de *Renfrew-Sud*.

M. le Président informe de plus la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, copies des mandats constatant les vacances survenues dans la députation des districts électoraux du *Cap-Breton* et de *Bonaventure*; et que le greffier de la Couronne en Chancellerie a émis de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, sous l'autorité de l'acte 41 *Victoria*, chap. 5, clause 14, paragraphe 2.

A *Richard Pope*, Ecuier, *Ottawa*,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Attendu que *Hugh McLeod*, ci-devant de *Sydney*, dans le comté du *Cap-Breton* et dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, l'un des membres de la Chambre des Communes pour la Puissance du *Canada*, est décédé à *Sydney*, comme susdit, le ou vers le cinquième jour d'août courant, causant ainsi une vacance dans la dite Chambre des Communes qui doit être remplie par l'élection d'un nouveau représentant pour le dit comté du *Cap-Breton*;

C'est pourquoi, nous soussignés, deux des membres de la dite Chambre des Communes, vous enjoignons, conformément au statut pourvu en pareil cas, d'émettre immédiatement, suivant la loi et l'usage en pareils cas, un nouveau bref pour l'élection d'un député pour représenter le dit comté du *Cap-Breton* et remplir la dite vacance dans la Chambre des Communes; et que ceci vous serve de mandat.

Donné sous nos seings et sceaux, à *Port Hood*, dans le comté d'*Inverness* dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, ce onzième jour d'août, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et dix-neuf.

SAMUEL MACDONNELL [L.S.]
Membre de la Chambre des Communes pour le comté d'*Inverness*.

E. P. FLYNN [L.S.]
Membre de la Chambre des Communes pour le comté de *Richmond*.

PUISSANCE DU CANADA, }
savoir :

A *Richard Pope*, Ecr.,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Le Président de la Chambre des Communes étant absent du *Canada*, les présentes sont pour vous enjoindre, par et en vertu du 4^{ième} Vic, chap. 5, clause 14, paragraphe 2, d'émettre un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant représenter, dans le présent parlement, le district électoral de *Bonaventure*, dans la province de *Québec*

aux lieu et place de l'hon. *Théodore Robitaille* lequel, depuis son élection pour le dit district électoral, a accepté une charge salariée sous la couronne, savoir : la charge de Lieutenant Gouverneur de la province de *Québec*.

Donné sous nos seings et sceaux, à *Ottawa*, le premier jour d'août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et dix neuf.

HECTOR L. LANGEVIN [L.S.]

Député du district électoral de la cité des *Trois-Rivières*.

J. H. POPE [L.S.]

Député du district électoral de *Compton*.

M. le Président informe de plus la Chambre que, durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants, savoir :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 26 janvier 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du seizième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Louis M. Blondin*, régistrateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Yamaska*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de *Charles Gill*, qui a accepté de la Couronne un office salarié, *Fabien Vanasse* de la cité de *Montréal*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne, en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 26 janvier 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du vingt-troisième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *John Ussher*, député régistrateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Yale*, dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place d'*Edgar Dewdney*, démissionnaire; *François Jones Barnard*, de la cité de *Victoria*, entrepreneur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 26 janvier 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du second jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Albert Vergé*, registrateur comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Bonaventure* dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement aux lieu et place de l'honorable *Théodore Robitaille*, qui a accepté de la Couronne un office salarié; *P. C. Beauchesne*, de *Carleton*, notaire; a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 26 janvier 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quinzième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Cap-Breton*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Cap-Breton*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Hugh McLeod*, décédé; *William Mackenzie McLeod*, de *Sydney*, médecin, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 26 janvier 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registrateur de la division ouest du comté de *Durham*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division ouest du comté de *Durham*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Harvey William Burk*, résigné; l'honorable *Edward Blake*, de la cité de *Toronto*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 26 janvier 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-quatrième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Joseph Lecompte*, registrateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Provencher*, dans la Province de *Manitoba*, pour l'élection d'un membre

pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, au lieu et place de *Joseph Dubuc* qui a accepté de la Couronne un office salarié ; *Joseph Royal*, de *Saint-Boniface*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELERIE, CANADA

Ottawa, 6 février 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trentième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Lanark*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division nord du comté de *Lanark*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, au lieu et place de *Daniel Galbraith*, décédé ; *Donald Greenfield Macdonell*, du village d'*Almonte*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE DU CHANCELLERIE CANADA.

Ottawa, 11 février 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du second jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif des comtés de *Stormont*, *Dundas* et *Gtengarry*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la ville de *Cornwall*, avec le township de *Cornwall* y attaché, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, au lieu et place de *Darby Bergin* dont l'élection a été déclarée non avenue ; *Darby Bergin*, de la ville de *Cornwall*, médecin, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, Ecuyer.

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

Francis Jones Barnard, écuyer, député du district électoral de *Yale* ; *P. C. Beauchesne*, écuyer, député du district électoral de *Bonaventure* ; l'honorable *Edward Blake*, député du district électoral de la division ouest du comté de *Durham* ; *Darby Bergin*, écuyer, député du district électoral de la ville de *Cornwall*, et du township de *Cornwall* ; *Donald Greenfield Macdonell*, écuyer, député du district électoral de la division nord du comté de *Lanark* ; *William Mackenzie McLeod*, écuyer, député du district électoral du *Cap-Breton* ; *Joseph Royal*, écuyer, député du district électoral de *Provencher* ; et *Fabien Vanasse*, écuyer, député du district électoral de *Yamaska*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leurs sièges en Chambre.

Ordonné, que *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. le Président fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les orreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de vous rencontrer, de nouveau, au moment où vous vous réunissez pour l'expédition des affaires du pays.

Le Canada a été favorisé d'une récolte abondante, pour laquelle nous devons remercier la Providence ; le commerce et l'industrie, qui étaient depuis si longtemps en souffrance, et dont le mauvais état pesait si lourdement sur le peuple, ont éprouvé, en même temps, une reprise marquée ; je vous en félicite cordialement.

Ce retour de prospérité doit être pour nous un motif de compâtrer plus vivement aux souffrances de nos frères d'Irlande, qui n'ont pas été favorisés au même degré, et qui sont plongés dans une si grande détresse ; et je vous engage à vous occuper des moyens à prendre afin de témoigner, d'une manière tangible, la sympathie que nous éprouvons pour eux dans leur malheur.

Nous devons nous réjouir de la forte émigration qui, pendant le cours de l'année s'est portée, de l'Angleterre, des *Etats-Unis* et même des anciennes provinces de la Confédération, vers notre *Nord-Ouest*.

La visite faite en ce pays par deux des membres de la Commission Royale nommée pour s'enquérir des causes de la crise agricole en Angleterre, ainsi que les rapports si favorables faits par les agriculteurs anglais qui sont venus à la demande de mon gouvernement pour étudier les ressources de notre agriculture, contribueront, je n'en doute pas, à activer encore davantage l'émigration pendant la présente année. Des mesures nouvelles devront être prises en vue de cette émigration anticipée, et votre attention sera particulièrement appelée sur cette matière :

Les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, du Lac Supérieur à la Rivière Rouge, ont été poussés avec toute la rapidité possible, et il n'y a aucun doute que cette section sera ouverte au trafic au temps fixé par les contrats. Une autre section de près de cent milles de long, s'étendant de la Rivière Rouge à la frontière occidentale du Manitoba, a aussi été donnée en entreprise, en vertu des pouvoirs accordés par le parlement à la dernière session, et des soumissions seront demandées prochainement pour la construction d'une autre section de cent milles, commençant à la frontière ouest du Manitoba et devant servir de continuation à la première.

Ces deux sections traversent un des pays les plus fertiles du monde, qu'elles doteront avant peu d'une voie de communication magnifique. A la suite de l'exploration de la ligne entre le Port Simpson et la Passe de la Rivière aux Pins, ainsi que dans la région de la Rivière de la Paix, il a été décidé d'adopter le tracé de Burrard Inlet, et l'entreprise a été donnée, par contrat, pour la construction de cent vingt-sept milles du chemin entre Emory's Bar, sur la rivière Fraser, et la traverse de Savona.

Ces travaux seront poussés vigoureusement, et commenceront dès les premiers jours du printemps. Ils assureront la construction de la partie la plus difficile du chemin de fer du Pacifique Canadien, et mettront en communication le fertile district de Kamloops et la capitale de la Colombie Anglaise.

L'adoption d'un système de rigoureuse économie dans l'administration du chemin de fer Intercolonial, a permis d'effectuer une réduction considérable dans les dépenses

sans nuire à l'efficacité du service, et nous avons tout lieu de croire que son entretien a, de ce jour, cessé d'être une charge sérieuse pour le pays.

Les ressources sur lesquelles les Indiens du *Nord-Ouest* ont coutume de compter pour leur subsistance, ayant complètement fait défaut, il a fallu venir en aide à cette population et encourir de grandes dépenses pour les empêcher de périr de faim.

Il est à espérer que les efforts qui se font actuellement pour maintenir les différentes bandes sur les réserves, et les induire à cultiver la terre, auront l'effet de prévenir désormais la nécessité de ces demandes réitérées de secours.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Le Budget pour l'année prochaine vous sera présenté sous peu. En le préparant, on a apporté toute l'économie compatible avec l'efficacité du service.

Vous serez heureux d'apprendre que l'effet du tarif de la session dernière sur le développement des diverses industries du pays, a été, en somme, très-satisfaisant.

L'expérience qui a été acquise, depuis sa mise en opération, en mars dernier, a démontré l'avantage de certaines modifications sur lesquelles votre attention sera appelée.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Diverses mesures relatives à la réorganisation du Service Civil, à la consolidation des lois du Revenu de l'Intérieur, et à la modifications des actes concernant les Terres de la Couronne, les Travaux Publics, les Sauvages du *Nord-Ouest*, et la police à cheval, vous seront soumises.

Les divers actes d'incorporation des Banques de la Puissance expireront l'année prochaine, et le moment paraîtrait opportun de considérer notre système de banque, ainsi que notre système de cours monétaire, en autant qu'il s'y rapporte.

Vous aurez probablement à vous occuper des lois touchant la banqueroute commerciale.

L'accroissement de notre commerce extérieur, qui se développe constamment, et la perspective de modifications prochaines qui pourrait apporter le gouvernement de Sa Majesté dans les rapports commerciaux de l'*Angleterre* avec les pays étrangers, sont des sujets qui demandent notre plus sérieuse attention, et toute notre vigilance ; tandis que notre développement rapide soulève sans cesse des problèmes importants qui requièrent l'intervention et l'assistance du Gouvernement Impérial. C'est pourquoi je vous recommande, avec l'assentiment de Sa Majesté, de ratifier la nomination d'une personne qui soit chargée de représenter, permanence, le *Canada* à *Londres*, et de veiller sur les intérêts canadiens.

Les sujets que je viens d'énumérer sont d'une haute importance, et je les sou mets à votre sérieuse considération avec une confiance entière dans votre sagesse et votre patriotisme.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Charles Tupper*, Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du *Canada*, soit pris en considération demain.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Leonard Tilley*,

Résolu : Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Immigration et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 13 février 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. Keeler,—la pétition de la corporation municipale du village de Colborne.

Par M. Casgrain,—la pétition de la compagnie d'assurance de Stadacona contre le feu et sur la vie.

Par M. Caron,—la pétition du conseil de la corporation de la chambre de commerce de Québec.

M. le Président informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada, une copie certifiée du jugement et de la décision de la Cour Suprême du Canada, dans l'appel de "*Daniel McKay, vs. Francis Wayland Glen,*" ainsi que, copie des témoignages produits devant cette cour.

Et il est ordonné que le dit jugement et la dite décision soit entrés dans les journaux de cette Chambre comme suit :

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA.

Lundi, le neuvième jour de février, A. D., 1880.

PRÉSENTS :

L'hon. JUGE EN CHEF,

" Juge SAMUEL HENRY STRONG,

" TÉLESPHORE FOURNIER,

" " WILLIAM ALEXANDER HENRY,

" " HENRI ELZÉAR TASCHEREAU.

L'honorable juge Gwynne n'étant pas présent, lecture de son jugement a été faite par l'honorable juge Taschereau, en conformité du statut.

ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES, 1874.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la division sud du comté d'Ontario, dans la province d'Ontario, tenu le dixième et dix-septième jours de septembre, A. D. 1878.

Entre

DANIEL MCKAY (Pétitionnaire),

Appelant.

et

FRANCIS WAYLAND GLEN (Défendeur), Intimé.

L'appel du pétitionnaire ci-haut nommé, *Daniel MacKay*, appelant du jugement prononcé par Son Honneur le juge *Galt*, le quatorzième jour de janvier, A. D., 1879, par lequel il a été adjugé, ordonné et déclaré que la pétition d'élection du dit appelant, se plaignant de l'illégalité de l'élection du dit intimé comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de la division sud du comté d'Ontario, dans la province d'Ontario, était renvoyée avec dépens, ayant été entendu devant cette cour, les dixième et onzième jours de novembre, A. D., 1879, en présence des procureurs et conseils tant de l'appelant que de l'intimé, et cette cour, ayant entendu la plaidoirie des dits procureurs et conseils, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé, et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé de ce jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fût renvoyé, et il a été renvoyé, et que le dit jugement de Son Honneur le juge *Galt* fût confirmé, et il a été confirmé.

Et cette cour a de plus ordonné, adjugé et décidé comme suit :

1. Qu'en autant qu'il appert par l'appel soumis à cette cour, tel que porté par l'appellant, conformément au statut et aux règles dans l'espèce, le dit *Francis Wayland Glen* a été dûment élu membre pour représenter dans la Chambre des Communes le dit district électoral de la division sud du comté d'*Ontario*, à l'élection tenue les dixième et dix-septième jours de septembre, A.D., 1878.

2. Qu'en autant qu'il appert par l'appel soumis à cette cour, tel que porté comme susdit, aucune menée corruptrice n'a été prouvée comme ayant été exercée pendant la dite élection par aucun candidat à la dite élection, ou à sa connaissance, ou de son consentement.

3. Qu'en autant qu'il appert par l'appel soumis à cette cour, tel que porté comme susdit, aucune personne ou personnes n'ont été reconnues, au cours de la dite instruction, s'être rendues coupables de menée corruptrice.

4. Qu'en autant qu'il appert par l'appel soumis à cette cour, tel que porté comme susdit, il n'y a pas raison de croire que des menées corruptrices aient été exercées d'une manière considérable à la dite élection.

5. Que le dit appelant paie au dit intimé les frais encourus par lui au sujet de l'instruction et autres procédures relatives à la dite pétition d'élection portée devant Son Honneur le juge *Galt*, et dans la cour inférieure, ainsi que les frais du dit appel à cette cour.

6. Que la somme de cent piastres déposée par l'appellant en garantie des frais de cet appel, soit payée au dit intimé comme partie de ses frais dans cette cause d'appel.

ROBT. CASSELS, Jr.,

Régistrnaire.

Je, *Robert Cassels*, junior, régistrnaire de la Cour Suprême du *Canada*, certifie par le présent, que ce qui précède est le jugement et la décision prononcés par la Cour Suprême du *Canada* sur les divers points de fait et de droit qui lui ont été soumis dans l'appel ci-dessus.

Et je certifie, en outre, par ordre du juge en chef et des juges de cette cour, que le dossier imprimé, ci-annexé, est une vraie copie du dossier imprimé produit dans cet appel, et qu'il contient une copie des témoignages donnés devant cette cour sur le dit appel, et aussi une copie du jugement de Son Honneur le juge *Galt*, le juge devant lequel la dite pétition d'élection a été instruite, et par qui elle a été jugée; par lequel jugement, il appert, entre autres choses, que le dit honorable juge *Galt* constata qu'aucune menée corruptrice n'avait été prouvée comme ayant été exercée par le dit *Francis Wayland Glen*, ou à sa connaissance ou de son consentement; que des menées corruptrices n'avaient pas été exercées, ni qu'il y avait raison de croire qu'il en eût été exercées d'une manière considérable à la dite élection. Qu'il était d'opinion qu'aucun acte des parties à la dite pétition n'avait été de nature à rendre incomplète l'enquête qui a été faite sur les circonstances de la dite élection, et qu'il n'était pas désirable qu'il fût fait une nouvelle enquête en vue de savoir si des menées corruptrices avaient été exercées d'une manière considérable.

ROBT. CASSELS, Jr.

Régistrnaire.

M. le Président met aussi devant la Chambre, le compte courant du comptable de la Chambre des Communes du *Canada*, indiquant le montant reçu et déboursé par lui, pendant l'année expirée le 30 juin 1879, avec le rapport de l'auditeur, comme suit :

ETAT des recettes et déboursés du comptable de la Chambre des Communes du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1879.

Dr.

AV.

	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Indemnité.</i>						
Mandats			232,000	00		
<i>Dépenses contingentes.</i>						
Balances de l'année dernière.....	6,361	68				
Mandats	142,914	28				
Montant transféré du compte des indemnités, 1879...	10,645	60				
Montant transféré du compte des indemnités pour les années antérieures.....	1	80				
<i>Bills privés.</i>						
Honoraires perçus.....			4,968	00		
Moins—Remboursé.....	\$7,409	10				
Payé pour impressions.....	\$1,905	19				
Payé à l'impr. de la R....	374	23				
Payé à l'impr. de la R....	161	68				
Total.....			396,891	36		
1879.						
1er juillet—Balance reportée.....			9,350	45		
<i>Montant des paiements jusqu'au 1er juillet 1879.</i>						
Indemnité			199,524	00		
Frais de route.....			21,830	40		
Montant transféré au crédit des dép. contingentes.....	221,354	40				
<i>Dépenses contingentes.</i>						
Salaires.....	68,979	75				
Service extra	29,357	00				
Messagers, pages, etc.....	13,202	25				
Dépenses des comités.....	2,214	30				
Débats:—						
Rapport des débats	\$6,000	00				
Traduction.....	3,026	25				
Impression.....	3,902	91				
Reliure.....	1,038	40				
Papier	2,729	15				
Frais de port et télégrammes	16,696	71				
Papeterie	1,209	13				
Journaux et annonces.....	5,706	64				
Messager en chef	1,612	24				
Fournisseurs	3,084	00				
Divers.....	4,582	42				
Fonds de retraite.....	5,627	33				
Dépenses imprévues.....	1,087	14				
Total.....			2,282	00		
Balance en mains.....			155,640	91		
Total.....			9,350	45		
Total.....			396,891	36		

BUREAU DU COMPTABLE, CHAMBRE DES COMMUNES.
 Examiné et trouvé exact, 3 juillet 1879,
R. W. Baxter,
 Auditeur, par ordre du Président.

HENRY HARTNEY,
 Comptable, Chambre des Communes.

MINISTÈRE DES FINANCES,
OTTAWA, 3 juillet 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai vérifié les livres du bureau de votre comptable, pour l'année expirée le 30 juin 1879, et que les ayant comparés avec les pièces justificatives et le compte courant ci-annexé, j'ai trouvé le tout exact ; la manière méthodique et soigneuse dont les affaires de ce bureau sont conduites par M. *Hartney* et son habile commis, M. *Brewer*, et l'ordre parfait qui règne dans tous les détails de leur travail, me permettant de m'acquitter de mes fonctions à mon entière satisfaction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. W. BAXTER.

A l'honorable *J. G. Blanchet*,
Président de la Chambre des Communes du *Canada*.

M. le Président communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire du Parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Documents de la session, No. 14.*)

L'ordre du jour pour prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement étant lu ;
La Chambre procède en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. *Richey* propose, secondé par M. *Houde*, qu'il soit résolu :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session, et de plus pour assurer Son Excellence que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de l'expression du plaisir qu'Elle éprouve à nous rencontrer de nouveau au moment où nous nous réunissons pour l'expédition des affaires du pays.

Que nous reconnaissons avec Son Excellence que le *Canada* a été favorisé d'une récolte abondante, et que nous devons en remercier la Providence ; et que nous recevons avec le plus grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur le fait que le commerce et l'industrie, qui étaient depuis si longtemps en souffrance, et dont le mauvais était pesait si lourdement sur le peuple, ont éprouvé, en même temps, une reprise marquée.

Que nous pensons avec Son Excellence que ce retour de prospérité doit être pour nous un motif de compâtrer plus vivement aux souffrances de nos frères d'*Irlande*, qui n'ont pas été favorisés au même degré et qui sont plongés dans une si grande détresse ; et que nous sommes prêts à nous occuper des moyens à prendre pour témoigner d'une manière tangible, la sympathie que nous éprouvons pour eux dans leur malheur.

Que nous comprenons que nous devons nous réjouir de la forte émigration qui, pendant le cours de l'année, s'est portée de l'*Angleterre*, des *Etats-Unis* et même des anciennes provinces de la Confédération, vers notre Nord-Ouest. Que nous sommes heureux de croire que la visite faite en ce pays par deux des membres de la Commission Royale nommée pour s'enquérir des causes de la crise agricole en Angleterre, ainsi que les rapports si favorables faits par les agriculteurs anglais qui sont venus, à la demande du gouvernement de Son Excellence, pour étudier les ressources de notre agriculture, contribueront à activer encore davantage l'émigration pendant la présente année. Que nous savons que des mesures nouvelles devront être prises en vue de cette immigration anticipée, et que nous donnerons toute notre attention à cette matière.

Que nous apprenons avec la plus grande satisfaction que les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, du lac Supérieur à la rivière Rouge, ont été poussés avec toute la rapidité possible ; qu'il n'y a aucun doute que cette section sera ouverte au trafic au temps fixé par les contrats ; qu'une autre section de près de cent milles de long, s'étendant de la rivière Rouge à la frontière occidentale du *Manitoba*, a été donnée à l'entreprise, en vertu des pouvoirs accordés par la parle-

ment à la dernière session; que des soumissions seront demandées prochainement pour la construction d'une autre section de cent milles, commençant à la frontière ouest du *Manitoba* et devant servir de continuation à la première; et que ces deux sections, qui traversent un des pays les plus fertiles du monde, le doteront avant peu d'une voie de communication magnifique. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés qu'à la suite de l'exploration de la ligne entre le Port *Simpson* et la Passe de la rivière aux Pins, ainsi que dans la région de la rivière à la Paux, il a été décidé d'adopter le tracé de *Burrard Inlet*; que l'entreprise a été donnée, par contrat, pour la construction de cent vingt-sept milles du chemin entre *Emory's Bar*, sur la rivière *Fraser* et la traverse de *Savona*; que ces travaux seront poussés vigoureusement et commenceront dès les premiers jours du printemps, et qu'ils assureront la construction de la partie la plus difficile du chemin de fer du Pacifique Canadien, et mettront en communication le fertile district de *Kamloops* avec la capitale de la Colombie Anglaise.

Qu'il nous fait grand plaisir d'apprendre que l'adoption d'un système de rigoureuse économie dans l'administration du chemin de fer Intercolonial a permis d'effectuer une réduction considérable dans les dépenses, sans nuire à l'efficacité du service, et qu'il y a tout lieu de croire que son entretien a, de ce jour, cessé d'être une charge sérieuse pour le pays.

Que nous savons que les ressources sur lesquelles les Indiens du *Nord-Ouest* ont coutume de compter pour leur subsistance, ayant complètement fait défaut, il a fallu venir en aide à cette population et encourir de grandes dépenses pour les empêcher de périr de faim; et que nous partageons l'espoir exprimé par Son Excellence que les efforts qui se font actuellement pour maintenir les différentes bandes sur les réserves, et les induire à cultiver la terre, auront l'effet de prévenir désormais la nécessité de ces demandes répétées de secours.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que le budget pour l'année prochaine nous sera présenté sous peu, et qu'en le préparant on a apporté toute l'économie compatible avec l'efficacité du service.

Que nous serons heureux de constater que l'effet du tarif de la session dernière, sur le développement des diverses industries du pays, a été, en somme, très satisfaisant; et que nous donnerons volontiers toute notre attention aux modifications dont l'expérience acquise depuis sa mise en opération en mars dernier, aura démontré l'avantage.

Que les diverses mesures relatives à la réorganisation du Service Civil, à la refonte des lois du Revenu de l'Intérieur, et à la modification des actes concernant les Terres de la Couronne, les Travaux Publics, les Sauvages du *Nord-Ouest*, et la Police à cheval, que Son Excellence pourra nous faire soumettre, recevront notre plus sérieuse considération.

Que nous savons que les divers actes d'incorporation des banques de la Puissance expireront l'année prochaine, et que nous croyons avec Son Excellence que le moment paraîtrait opportun pour reconsidérer notre système de banque, ainsi que notre cours monétaire en autant qu'il s'y rapporte.

Que nous aurons incontestablement à nous occuper des lois touchant la faillite et la banqueroute en matière commerciale.

Que nous savons que l'accroissement de notre commerce extérieur, qui se développe constamment, et la perspective de modifications prochaines que pourrait apporter le gouvernement de Sa Majesté dans les rapports commerciaux de l'Angleterre avec les pays étrangers, sont des sujets qui demandent notre plus sérieuse attention et toute notre vigilance, tandis que notre développement rapide soulève sans cesse des problèmes importants qui exigent l'intervention et l'appui du gouvernement Impérial; et que, en conséquence, nous sommes prêts à considérer la recommandation de Son Excellence, faite avec l'assentiment de Sa Majesté, de ratifier la nomination d'une personne qui soit chargée de représenter, en permanence, le Canada à Londres, et de veiller aux intérêts canadiens.

Que nous sentons profondément toute l'importance des sujets mentionnés par Son Excellence, et que nous lui sommes reconnaissants de la confiance qu'elle mani-

fieste en notre sagesse et notre patriotisme, en les soumettant à notre sérieuse considération.

Ordonné, que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix.

Et les trois premiers paragraphes étant lus de nouveau, sont adoptés.

Le quatrième paragraphe jusqu'au septième inclusivement étant lus de nouveau, — et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise, — et la question est résolue affirmativement.

Le huitième paragraphe étant lu de nouveau, est adopté.

Le neuvième paragraphe étant lu de nouveau, — et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise, — et la question est résolue affirmativement.

Le dixième paragraphe jusqu'au douzième inclusivement, étant lus de nouveau, sont adoptés.

Le treizième paragraphe étant lu de nouveau, — et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise, — et la question est résolue affirmativement.

Le quatorzième et dernier paragraphe étant lu de nouveau, est adopté.

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité composé de sir *Leonard Tilley*, sir *Charles Tupper*, messieurs *Langevin*, *Richey* et *Houde* pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-général aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite résolution.

Sir *Leonard Tilley* du comité spécial nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse laquelle est en conséquence lue comme suit :

A Son Excellence le Très Honorable sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de *Lorne*), Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Distingué de *Saint-Michel* et *Saint George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblés en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de l'expression du plaisir qu'Elle éprouve à nous rencontrer de nouveau, au moment où nous nous réunissons pour l'expédition des affaires du pays.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence que le *Canada* a été favorisé d'une récolte abondante, et nous devons en remercier la Providence ; et nous recevons avec le plus grand plaisir les félicitations de Votre Excellence sur le fait que le commerce et l'industrie, qui étaient depuis si longtemps en souffrance, et dont le mauvais état pesait si lourdement sur le peuple, ont éprouvé, en même temps, une reprise marquée.

Nous pensons avec Votre Excellence, que ce retour de prospérité doit être pour nous un motif de compatir plus vivement aux souffrances de nos frères d'*Irlande*, qui n'ont pas été favorisés au même degré et qui sont plongés dans une si grande détresse ; et nous sommes prêts à nous occuper des moyens à prendre pour témoigner, d'une manière tangible, la sympathie que nous éprouvons pour eux dans leur malheur.

Nous comprenons que nous devons nous réjouir de la forte émigration qui, pendant le cours de l'année, s'est portée, de l'*Angleterre*, des *Etats-Unis* et même des anciennes provinces de la Confédération, vers notre *Nord-Ouest*. Nous sommes heureux de croire que la visite faite en ce pays par deux des membres de la commission royale nommée pour s'enquérir des causes de la crise agricole en *Angleterre*, ainsi que les rapports si favorables faits par les agriculteurs anglais qui sont venus à la demande du gouvernement de Votre Excellence pour étudier les ressources de notre agriculture, contribueront à activer encore davantage l'émigration pendant la présente année. Nous savons que des mesures nouvelles devront être prises en vue de cette émigration anticipée, et nous porterons toute notre attention à cette matière

Nous apprenons avec la plus grande satisfaction que les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien, du lac *Supérieur* à la rivière *Rouge*, ont été poussés avec toute la rapidité possible; qu'il n'y a aucun doute que cette section sera ouverte au trafic au temps fixé par les contrats; qu'une section de près de cent milles de long, s'étendant de la rivière *Rouge* à la frontière occidentale du *Manitoba*, a été donnée à l'entreprise, en vertu des pouvoirs accordés par le parlement à la dernière session; que des soumissions seront demandées prochainement pour la construction d'une autre section de cent milles, commençant à la frontière ouest du *Manitoba* et devant servir de continuation à la première; et que ces deux sections, qui traversent un des pays les plus fertiles du monde, le doteront avant peu d'une voie de communication magnifique. Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés qu'à la suite de l'exploration de la ligne entre le Port *Simpson* et la Passe de la rivière aux *Pins*, ainsi que dans la région de la rivière de la *Paix*, il a été décidé d'adopter le tracé de *Burrard Inlet*; que l'entreprise a été donnée, par contrat, pour la construction de cent vingt-sept milles du chemin entre *Emory's-Bar*, sur la rivière *Fraser*, et la traverse de *Savona*; que ces travaux seront poussés vigoureusement, et commenceront dès les premiers jours du printemps, et qu'ils assureront la construction de la partie la plus difficile du chemin de fer du Pacifique canadien, et mettront en communication le fertile district de *Kamloops* et la capitale de la *Colombie Anglaise*.

Nous apprenons avec grand plaisir que l'adoption d'un système de rigoureuse économie dans l'administration du chemin de fer Intercolonial, a permis d'effectuer une réduction considérable dans les dépenses, sans nuire à l'efficacité du service, et qu'il y a tout lieu de croire que son entretien, de ce jour, cessé d'être une charge sérieuse pour le pays.

Nous savons que les ressources sur lesquelles les Indiens du *Nord-Ouest* ont coutume de compter pour leur subsistance, ayant complètement fait défaut, il a fallu venir en aide à cette population et encourir de grandes dépenses pour les empêcher de périr de faim; et nous partageons l'espoir exprimé par Votre Excellence que les efforts qui se font actuellement pour maintenir les différentes bandes sur les réserves, et les induire à cultiver la terre, auront l'effet de prévenir désormais la nécessité de ces demandes réitérées de secours.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que le budget pour l'année prochaine nous sera présenté sous peu, et qu'en le préparant on a apporté toute l'économie compatible avec l'efficacité du service.

Nous serons heureux de constater que l'effet du tarif de la session dernière, sur le développement des diverses industries du pays, a été, en somme, très satisfaisant; et nous donnerons volontiers toute notre attention aux modifications dont l'expérience acquise depuis sa mise en opération en mars dernier, aura démontré l'avantage.

Les diverses mesures relatives à la réorganisation du Service Civil, à la refonte des lois du Revenu de l'Intérieur, et à la modification des actes concernant les Terres de la Couronne, les Travaux Publics, les Sauvages du *Nord-Ouest*, et la police à cheval, que Votre Excellence pourra nous faire soumettre, recevront notre plus sérieuse considération.

Nous savons que les divers actes d'incorporation des banques de la Puissance expireront l'année prochaine, et nous croyons avec Votre Excellence que le moment paraîtrait opportun pour reconsidérer notre système de banque, ainsi que notre cours monétaire, en autant qu'il s'y rapporte.

Nous aurons incontestablement à nous occuper des lois touchant la faillite et la banqueroute en matière commerciale.

Nous savons que l'accroissement de notre commerce extérieur, qui se développe constamment, et la perspective de modifications prochaines que pourrait apporter le gouvernement de Sa Majesté dans les rapports commerciaux de l'Angleterre avec les pays étrangers, sont des sujets qui demandent notre plus sérieuse attention, et toute notre vigilance; tandis que notre développement rapide soulève sans cesse des problèmes importants qui exigent l'intervention et l'appui du gouvernement Impérial; et, en conséquence, nous sommes prêts à considérer la recommandation de Votre

Excellence, faite avec l'assentiment de Sa Majesté, de ratifier la nomination d'une personne qui soit chargée de représenter, en permanence, le *Canada* à *Londres* et de veiller aux intérêts canadiens.

Nous sentons profondément toute l'importance des sujets mentionnés par Votre Excellence, et que nous lui sommes reconnaissants de la confiance qu'Elle manifeste en notre sagesse et notre patriotisme, en les soumettant à notre sérieuse considération.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les comptes publics du *Canada* pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1879.—(*Documents de la session*, No. 2.)

Aussi, le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédit pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Documents de la session*, No. 5.)

Aussi, un état des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du Conseil, depuis le 1er juillet 1879, jusqu'à date, conformément à l'acte 42 Victoria, chapitre 1er, cédule B,—lequel état est comme suit:—(*Documents de la session*, No. 15.)

Et aussi, un état des mandats émis par le Gouverneur-Général pendant l'année fiscale 1879-80, conformément à l'acte 41 Victoria, chapitre 7, clause 32. (*Documents de la session*, No. 16.)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les tableaux du commerce et de la navigation du *Canada*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1879. (*Documents de la session*, No. 1.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 16 février 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre:—

Par M. *Kilbert*,—la pétition de *Alexander Melville Bell*, de la cité de *Brantford* et autres.

Par M. *Vallée*,—La pétition du Président et des Directeurs de la banque *Stadacona*; et la pétition du révérend M. *Benjamin Pâquet* et autres, actionnaires de la banque *Stadacona*.

Par M. *Oliver*,—La pétition du conseil municipal du comté de *Kent*, (*Ont.*).

Par M. *McCuaig*,—La pétition de l'honorable *Lewis Wallbridge* et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation du village de *Colborne*; demandant que les mesures nécessaires soient prises pour que le canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*, soit ouvert à bonne heure.

De la compagnie d'assurance de *Stadacona* contre le feu et sur la vie; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider les affaires de la dite compagnie.

Du conseil de la corporation de la Chambre de commerce de *Québec*; demandant qu'il soit adopté des mesures en vue d'assurer la construction prochaine d'une ligne de chemin de fer entre le lac *Nipissing* et le *Sault Sainte-Marie*.

M. *O'Connor*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Documents de la session* No. 7.)

M. *Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le rapport annuel du ministre des travaux publics de la Puissance du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1879, relativement aux travaux sous son contrôle, en conformité des dispositions de l'acte, 31 Vic., chap. 12, sec. 19. (*Documents de la session*, No. 11.)

M. *Masson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport sur l'état de la milice de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1879. *Documents de la session*, No. 8.)

M. *Pope*, (*Queen's, I. P. E.*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le douzième rapport annuel de la marine et des pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Documents de la session*, No. 9.)

Ordonné, que M. *Colby* ait la permission de présenter un bill, ayant pour objet d'abroger les actes concernant la faillite, maintenant en force en *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Bécharde* ait la permission de présenter un bill tendant à abroger les actes concernant la faillite, maintenant en force en *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Colby*, ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier la loi réglant l'inspection du pétrole et de ses produits.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Griouard*, (*Jacques-Cartier*), ait la permission de présenter un bill tendant à légaliser le mariage contracté avec la sœur de l'épouse défunte.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *McDonald* (*Pictou*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du ministre de la justice, relativement aux pénitenciers du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Documents de la session*, No. 17.)

M. le Président informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge *Gill*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, 1874, son jugement dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de *Richelieu*, déclarant le membre siégeant dûment élu.

Et le dit jugement est lu; et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit :

ÉLECTION CONTESTÉE DE RICHELIEU.

CANADA,
Province de Québec,
District de Richelieu. }

Cour Supérieure.

L'ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874, ET SES AMENDÉMENTS.

Le vingt-cinquième jour de novembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf.

Présent :

L'HON. C. GILL, J.C.S.

JEAN JACQUES BRUNEAU, *et al.*,

Pétitionnaires,

vs.

LOUIS HUET MASSUE,

Défendeur,

et le dit

LOUIS HUET MASSUE,

Pétitionnaire,

et

GEORGE ISIDORE BARTHE,

Défendeur.

La Cour après avoir entendu la plaidoierie des avocats des parties sur la pétition d'élection des pétitionnaires *Jean Jacques Bruneau, et al.*, contre *Louis Huet Massue*, se plaignant de l'élection et du retour du dit *Louis Huet Massue* comme membre élu à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de *Richelieu*, tenue le dixième jour de septembre, pour la présentation des candidats et le dix-septième jour de septembre, pour la votation, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit (1878), et sur la contre pétition présentée par le dit *Louis Huet Massue* contre *George Isidore Barthe*, le candidat qui lui était adverse à la dite élection, et sur le fond du procès mû entre les dites parties, pris connaissance des écritures des parties, faites pour instruire leur cause, examiné leurs pièces et productions respectives, dûment considéré la preuve, et sur le tout avoir délibéré, la dite cause ayant été fixée à hier, le vingt-quatre (24) novembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf (1879) pour l'instruction et l'audition, puis hier remise et ajournée régulièrement à ce vingt-cinquième (25ème) jour de novembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf (1879).

Considérant que les pétitionnaires *Jean Jacques Bruneau, et al.*, ont complètement failli dans la preuve des allégations essentielles de leur pétition, et que aucun des faits illégaux de corruption reprochés au défendeur *Louis Huet Massue* n'ont été prouvés, mais qu'au contraire le dit *Louis Huet Massue*, son fils *Louis Aimé Massue*, et son agent *Daniel McCarthy* ont tous trois juré ne s'être rendus coupables au sujet de la dite élection et dans la dite élection d'aucun acte illégal ou de corruption et qu'aucune autre preuve n'a été offerte; a débouté et déboute la dite pétition d'élection avec dépens distraits à MM. *Mathieu et Gagnon*, procureurs du défendeur.

Et faisant droit à la pétition ou contre-pétition, portée par le dit *Louis Huet Massue* contre *George Isidore Barthe*, son candidat adverse à la dite élection.

Considérant que le dit *Louis Huet Massue* n'a rien prouvé de ses allégations contre le dit défendeur *George Isidore Barthe*, le seul témoin entendu, *Napoléon H. Ladouceur*, écr., M.D., n'ayant révélé aucun fait qui puisse être invoqué contre le dit *George Isidore Barthe*, a pareillement débouté et débouté la dite pétition du dit *Louis Huet Massue*, avec dépens distraits à Mre *Germain* procureur du défendeur.

Et la Cour ordonne que le dépôt de mille piastres (\$1,000) fait par les pétitionnaires *Jean Jacques Brunéau et al.*, ainsi que le dépôt de pareille somme de mille piastres (\$1,000) fait par le dit *Louis Huet Massue* entre les mains de *A. N. Gowin*, écuier, protonotaire de cette Cour, et par lui déposés conformément aux dispositions de l'acte des dépôts judiciaires entre les mains du Trésorier Provincial, soient remis et remboursés par le dit Trésorier Provincial au dit protonotaire de cette Cour, *A. N. Gowin*, écuier, et par ce dernier remis aux pétitionnaires et au dit *Louis Huet Massue* après déduction respectivement sur chacun des dits dépôts d'un montant suffisant pour couvrir les frais qui seront taxés en faveur de leur adverse partie réciproquement, y compris frais de témoins, constables, crieurs et autres, pour les dits frais être payés par le dit protonotaire à qui de droit.

De par la Cour.

CHARLES GILL, J. C. S.

(Vraie Copie)

A l'honorable *J. G. Blanchet*,
Président de la Chambre des Communes, *Ottawa*.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Charles Tupper*,
Ordonné, que l'entrée dans les journaux de cette Chambre, du 12 mai 1879, concernant l'accusation portée par l'honorable *M. Mackenzie*, député pour le district électoral de *Lambton*, contre un individu du nom de *John A. Macdonell*, qui, étant assis dans cette Chambre, a fait des remarques injurieuses à l'adresse d'un membre de cette Chambre, le député de *Shefford*, soit maintenant lue.

La dite entrée est en conséquence lue.

M. le Président informe aussi la Chambre, que conformément à l'ordre de la Chambre, du 12 mai 1879, il a émis son bref de sommation pour la comparution de *John A. Macdonell*, à la barre de cette Chambre, et qu'il a reçu de *H. Vincent Greene*, un écr., affidavit déclarant que, le 15 mai 1879, il a servi au dit *John A. Macdonell*, en personne, une copie du dit bref de sommation.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Charles Tupper*,
Ordonné, que *M. John A. Macdonell* soit sommé de comparaître à la barre de cette Chambre, mardi, le 2^e jour de février courant.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. le Président, (tous les membres de la Chambre étant découverts) et est comme suit :

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes, sous les dispositions de la 59^e clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, copie d'un

arrêté de l'honorable Conseil Privé, en date du 25^{me} jour de juillet 1879, contenant la cause donnée pour la révocation de l'honorable *Luc Letellier de St. Just* de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. (*Documents de la session, No. 18.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 16 février 1880.

M. *Baby*, l'un des membres du conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport, les états et statistiques du bureau du Revenu de l'intérieur de la Puissance du *Canada*, pour l'année fiscale expirée le 3^o juin 1879. (*Documents de la session, No. 3.*)

M. le Président informe la Chambre qu'il a reçu de l'officier-rapporteur pour le district électoral d'*Argenteuil*, un certificat déclarant que l'honorable *John J. C. Abbott*, conseil de la Reine, de la cité de *Montréal*, dans la province de Québec, a été dûment élu pour le dit district électoral.

L'honorable *John J. C. Abbott*, député du district électoral d'*Argenteuil*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Charles Tupper*,
Résolu, qu'en permettant à l'honorable *John J. C. Abbott*, élu pour représenter le district électoral d'*Argenteuil*, de prendre son siège sur la production d'un certificat de l'officier-rapporteur, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la coutume d'exiger la production du certificat requis.

Sur motion de M. *Cockburn (Muskoka)*, secondé par M. *Bain*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des arrêtés du Conseil et de la correspondance qui ont conduit à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction sur l'embranchement du chemin de fer canadien du *Pacifique* à la *Baie Georgienne*; aussi copie de toutes les demandes de compensation faites par les ci-devant entrepreneurs au sujet de la suspension de leurs travaux, et un état indiquant quel règlement ou arrangement, si aucun, a été fait avec eux; aussi copie des rapports des ingénieurs sur les diverses routes dans le voisinage du lac *Nipissing*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Caron*, secondé par M. *Fortin*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les documents et la correspondance échangés entre le gouvernement du *Canada* et les autorités impériales au sujet de l'admission du bétail des *Etats-Unis* en *Canada*, et de ce pays en *Angleterre*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Hoiton*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre de cette Chambre copie des rapports de *C. S. Gzowski*, écr., ou d'autres ingénieurs, relatifs à la construction d'un pont sur le fleuve *Saint-Laurent* près du *Côteau du Lac*; et aussi de toute correspondance échangée entre le gouvernement et toutes personnes au sujet de ce pont; et aussi de tous les arrêtés du Conseil ou autres documents relatifs à cette question.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Mackenzie propose, secondé par *M. Holton*, que la réponse présentée à la dernière session, au sujet du contrat de *R. P. Cooke et C^e*, pour les travaux du canal de *Carillon*, soit imprimée : et la dite motion conformément à la 94^e règle est renvoyée au comité conjoint des impressions.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Holton*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les rapports présentés depuis le 1^{er} mars 1879, relativement à toute partie de la route, ou de la route projetée du chemin de fer du Pacifique; aussi les rapports d'exploration de toute partie du pays entre le fort *Peley* et l'océan *Pacifique*, *vid* la vallée de la rivière à la *Paix*, ou la *Passé* de la rivière aux *Pins*, avec copie de tous les arrêtés du Conseil relatifs à ces explorations, ou au choix de la route du dit chemin de fer du *Pacifique*; et aussi copie de toute correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine *Brundage* sur *Port Simpson*, et sur la navigation de *Dixon's Entrance*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre, qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Holton*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; copie de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, la nature du dépôt fait en garantie collatérale, et les noms des entrepreneurs auxquels des contrats ont été adjugés; aussi, copie de tous les rapports administratifs concernant ces soumissions, des arrêtés du Conseil et de la correspondance, non encore produits.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Holton*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les soumissions reçues en 1878, et postérieurement, pour les travaux du canal et de la digue de *Carillon*; aussi tous les arrêtés du Conseil adjugeant les contrats pour ces travaux; aussi tous les rapports concernant ces travaux, faits par le ministre des chemins de fer et canaux ou les ingénieurs du département, depuis la réponse présentée à la dernière session; aussi copie de toute correspondance relative à l'adjudication des contrats maintenant en voie d'exécution.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Cameron (Huron)*, secondé par *M. Olivier*,

Ordonné qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état donnant le détail des dépenses encourues par les différents membres du gouvernement et toute autre personne, ou toutes autres personnes au service du gouvernement, ou payées par le gouvernement, qui ont été envoyés en *Angleterre*, ou ailleurs, par le gouvernement, ou pour affaires se rattachant au service du gouvernement, depuis le 1^{er} novembre 1878 jus-qu'à date.

Sur motion de *M. Kee'er*, secondé par *M. Cimon*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre des états indiquant :

1^o Tous les jugements prononcés par la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier dans des causes portées devant ces cours entre le 8 octobre 1875 et le 1^{er} janvier 1880.

2^o Les noms des parties dans chacune de ces causes.

- 3o Le chiffre de la dette ou de la réclamation dans chacune des dites causes.
 4o Le montant des frais dans chacune des dites causes.
 5o La date à laquelle chacune des dites causes a été commencée et terminée.
 6o Le chiffre des honoraires payés au greffier des dites cours, depuis le 8 octobre jusqu'à la date des dits états.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Granbois*, secondé par M. *Vallée*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant le nombre des employés sur la partie du chemin de fer Intercolonial qui se trouve entre la *Rivière-du-Loup* et la *Chaudière*, leurs appointements, et leur nationalité.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des importations et exportations du *Canada* pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.

Sur motion de Sir *J. Cartwright*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant, en détail, les recettes et les dépenses de la Puissance du *Canada*, pendant les six mois expirant le 1er janvier, 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état de tous les vaisseaux portant des cargaisons de thé provenant directement de la *Chine* ou du *Japon*, enregistrés dans aucun port du *Canada*, ou dans aucun port des *Etats-Unis*, en transit pour le *Canada*, et de la quantité totale du thé ainsi importé.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état des diverses sommes d'argent déposées au crédit du *Canada*, ainsi qu'une liste des différentes banques dans lesquelles ces dépôts ont été faits; et un état de toutes les sommes déposées entre les mains des chargés d'affaires du *Canada*, ou de toutes autres personnes en *Angleterre*, à la date du 1er décembre 1879, et du 1er février, 1880, indiquant le taux d'intérêt alors recouvrable dans chaque cas.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Holton*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des instructions données aux commissaires canadiens relativement aux négociations avec la *France* et l'*Espagne*; aussi copie des documents transmettant l'assentiment de Sa Majesté à ces négociations, et de toute la correspondance échangée à ce sujet avec le gouvernement impérial; aussi un état détaillé des différentes sommes d'argent payées aux commissaires canadiens, ou autres personnes, qui se sont occupés de ces négociations, ainsi que les noms de ceux à qui elles ont été payées, et la nature des services rendus; aussi copie de tous les rapports faits par ces commissaires, ou de tous autres documents indiquant où en sont rendues ces négociations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Fleming*, secondé par M. *Bain*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant quelle remise de droits a été faite sur les articles manufacturés en

Canada en 1879, et qui ont été exportés ; à qui cette remise a été faite, et la description des articles.

M. *Ross* (*Middlesex*) propose, secondé par M. *Oliver*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour les impressions, le papier d'impression et la reliure dans les départements ; les noms des journaux par lesquels ces annonces ont été publiées ; les spécifications et les quantités du travail à faire, et copie de toutes les soumissions, de la correspondance, et des arrêtés du Conseil à ce sujet, ainsi que des contrats adjugés ;

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Holton*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant :—

1. Le résumé des dépenses comparées à l'estimé budgétaire pour l'exercice 1878-79.

2. Les items auxquels il n'a pas été pourvu, pour la même période.

3. Les balances de crédits périmées, pour la même période.

4. Les balances reportées, pour la même période.

5. Les résumés généraux de la dépense, pour la même période.

Lesquels états devront être préparés en la forme sous laquelle ils ont été publiés dans les comptes publics pendant les années passées.

M. *Mills* propose, secondé par M. *Rymal*, qu'il est désirable qu'il soit permis à la population du *Manitoba* et des Territoires du Nord-Ouest d'importer des Etats-Unis des bœufs et des vaches ;

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Mackenzie*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant en détail les principales classes d'exportations et d'importations, par provinces, pendant les six mois expirant le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement ; faisant aussi mention des divers pays avec lesquels s'est fait ce commerce d'exportation et d'importation ; indiquant aussi les divers taux de droits prélevés sur les articles, et dans le cas de marchandises non-imposables, quelles sont les diverses classes d'articles qu'elles comprennent.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Mackenzie*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état de la quantité de sucre reçue aux principaux ports d'entrée du *Canada*, pendant les six mois expirant le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Mackenzie*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant le montant des obligations six pour cent payables en *Canada*, en circulation à la date du 1er février 1880.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Mackenzie*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état faisant connaître à quelles conditions les emprunts du *Canada*, y compris le dernier emprunt de £3,000,000 sterling, ont été négociés à Londres, ainsi que le prospectus et la formule des soumissions ; les taux obtenus pour les dits emprunts, les droits de courtage et les autres frais encourus pour négocier les dits emprunts, et

toute la correspondance échangée entre le ministre des finances et les agents du *Canada*, ou toutes autres personnes au sujet des dits emprunts.

Sir *Charles Tupper* l'un des membres du Conseil Privé, met devant la Chambre les divers contrats passés entre les entrepreneurs ci-après désignés et Sa Majesté la reine *Victoria*, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique, savoir:—

John Ryan,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, d'érection de gares, etc., sur le chemin de fer de colonisation, se dirigeant vers le nord-ouest à partir de *Winnipeg*, *Manitoba*, formant un parcours de 100 milles environ. (*Documents de la session*, No. 19.)

Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, etc., depuis *Emory's Bar* jusqu'à *Boston Bar*, *Colombie-Britannique*, formant un parcours d'environ 29 milles (section A.) (*Documents de la session*, No. 19 a.)

Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, etc., requis entre *Lytton* et *Junction Flat*, à 6 milles environ, en amont du pont de *Spence*, sur la rivière *Thompson*, *C.-B.*, sur un parcours de 28½ milles environs (section C.) (*Documents de la session*, No. 19 c.)

Ryan, *Goodwin* et *Cie*,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de ballastage, etc., entre *Boston Bar* et *Lytton*, *Colombie-Britannique*, formant un parcours d'à peu près 29 milles (section B.) (*Documents de la session*, No. 19 b.)

Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, etc., entre *Junction Flat* et *Savona's Ferry*, *Colombie-Britannique*, formant un parcours d'à peu près 40½ milles (section D.) (*Documents de la session*, No. 19 d.)

Miller, frères et *Mitchell*,—pour la fourniture de 700 tonnes de carvelles, dont 400 tonnes doivent être livrées au *Fort William* et 300 tonnes à *Montréal*. (*Documents de la session*, No. 19 e.)

La compagnie dite "*Dominion Bolt Co.*,"—pour la fourniture de 35 tonnes d'éclisses, de boulons et d'écrous, à livrer au *Fort William*. (*Documents de la session*, No. 19 f.)

R. Dickson,—pour ériger des bâtiments de stations et plateformes sur l'embranchement *Pembina* du chemin de fer du *Pacifique* canadien. (*Documents de la session*, No. 19 h.)

Guest et compagnie,—pour la fourniture de 10,000 tonnes de rails d'acier, etc. (*Documents de la session*, No. 19 j.)

Compagnie de fer et d'acier de Cumberland-ouest (à responsabilité limitée,—pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier;—ainsi que copie des télégrammes et de la correspondance relative à l'adjudication des contrats suivants, savoir: *La Cie de fer et d'acier de Cumberland-ouest* (responsabilité limitée),—2,000 tonnes; *la Cie Barrow*,—1,500 tonnes; *la Cie dite "Ebbw Vale Co."*,—1,500 tonnes; et *la Cie dite "Patent Nut and Bolt Co."*,—48 tonnes. (*Documents de la session*, No. 19 g.)

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter la liste des membres qui devront composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre, jeudi le 12 février courant, et que Sir *John A. Macdonald*, Sir *Léonard Tilley*, Sir *Charles Tupper*, *MM. Masson*, *Mackenzie*, *Holton* et *Laurier* composent le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 1^{er} février 1880.

PRÛÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Scriver*,—La pétition de *A. Cameron* et autres.

Par M. *White (Renfrew)*,—la pétition de *A. W. Bell* et autres.

Ordonné, que M. *Bolduc* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de modifier l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Baby* ait la permission de présenter un bill tendant à refondre et modifier les actes concernant le revenu de l'intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Keeler* propose, secondé par M. *Williams*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour obtenir copie de tous les rapports faits, depuis 1878, par les ingénieurs du ministère des chemins de fer et canaux, sur le tracé du canal *Murray* à travers les terrains originairement réservés pour les fins de ce canal dans le canton de *Murray*.

M. *McCuaig* propose, comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion :—“ Et aussi de toutes les autres études faites, en aucun temps au sujet du site du canal *Murray* qui n'ont pas encore été mises devant le Parlement.”

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée étant mise aux voix ;

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour obtenir copie de tous les rapports faits depuis 1878, par les ingénieurs du ministère des chemins de fer et canaux, sur le tracé du canal *Murray* à travers les terrains originairement réservés pour les fins de ce canal dans le canton de *Murray*, et aussi de toutes les autres études, faites en aucun temps au sujet du site du canal *Murray*, qui n'ont pas encore été mises devant le Parlement.

Sur motion de M. *Macdonell*, secondé par M. *Burpee (Sunbury)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour obtenir un état mentionnant le nombre d'accidents arrivés sur l'Intercolonial depuis le 1er janvier dernier, la date, la nature et la gravité de chacun.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. le Président, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et ils sont comme suit :

Lorne.

Le gouverneur-général recommande à la considération de la Chambre des Communes la propriété de faire don de la somme de \$100,000, pour soulager la détresse qui règne actuellement en *Irlande*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 17 février 1880.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée, nommant le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, ministre de l'intérieur, l'honorable Sir *Leonard Tilley*, ministre des finances, l'honorable Sir *Charles Tupper*, ministre des chemins de fer et canaux, et l'honorable *G. Baby*, ministre du revenu de l'intérieur, pour agir avec le Président de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 27, intitulé: "Acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre des Communes et pour d'autres fins."

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 17 février 1880.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 18 février 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Little*,—la pétition du conseil municipal du township de *Tecumseth*.

Par M. *Burpee* (*St. Jean*),—la pétition du président, des directeurs et de la compagnie de la banque du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Royal*,—la pétition de *G. M. Batchart* et autres ; et la pétition de *Julius F. Galbraith* et autres, de la ville de *Emerson*, du pays situé à l'ouest d'icelle, et entre la dite ville d'*Emerson* et la montagne à la *Tortue*, *Manitoba*.

Par M. *Keeler*,—la pétition de la corporation municipale du village de *Hastings*.

Par M. *Robertson* (*Hamilton*),—la pétition de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.

Par M. *Boulton*,—la pétition de *John Norquay* et autres de la province du *Manitoba*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Alexander Melville Bell*, de la cité de *Brantford*, et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie canadienne du téléphone *Bell*.

Du président et des directeurs de la banque *Stadacona* ; demandant la passation d'un acte qui les autorise à remettre la charte et à liquider les affaires de la dite banque.

Du révérend *Benjamin Pâquet* et autres, actionnaires de la banque *Stadacona* ; demandant que la pétition du président et des directeurs de la banque *Stadacona* pour un acte les autorisant à remettre la charte et à liquider les affaires de la dite banque, soit accordée.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford* ; demandant certains amendements à l'acte concernant les vagabonds, afin de permettre qu'ils puissent être condamnés aux travaux forcés dans les rues publiques, sur une première condamnation.

Du conseil municipal du comté de *Kent*, *Ontario* ; demandant qu'une charte lui soit accordée dans le but de construire un canal de navigation du lac *St-Claire* à un point sur le lac *Erie*.

La pétition de l'honorable *Lewis Wallbridge* et autres, présentée lundi dernier; demandant qu'il soit ouvert un crédit pour couvrir les frais du tracé du canal *Murray*, ainsi que pour commencer et parachever les travaux de construction du dit canal, étant lue;

M. le Président décide:—" qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics."

Ordonné, que M. *White*, (*Renfrew*), ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux en vue de faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre,—

1. Un état de toutes les allocations et gratifications octroyées en vertu de l'acte 33 *Vict.*, chap. 4, intitulé: " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées."

2. Un état donnant les noms des fonctionnaires placés sur la liste des pensions de retraite par suite de l'abolition de leur charge, et le salaire annuel qu'ils recevaient antérieurement à la dite abolition.

3. Un état mentionnant les allocations périmées à raison de décès ou autrement, depuis la date du dernier état. (*Documents de la session*, No. 20.)

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission de présenter un bill concernant les limites entre la province d'*Ontario* et les territoires du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Dawson* propose, secondé par M. *Poupore*, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur toutes les matières se rattachant aux limites entre la province d'*Ontario* et les territoires du *Canada* non organisés, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers; et que messieurs *Robinson*, *Geoffrion*, *DeCosmos*, *Brecken*, *Royal*, *Trow*, *Mousseau*, *Caron*, *McDonald*, (*Cap-Breton*) *Weldon*, et l'auteur de la motion composent le dit comité, dont cinq membres formeront un quorum.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 19 février 1880.

PRIÈRES.

La pétition de *Julius F. Galbraith* et autres, de la ville d'*Emerson*, du pays situé à l'ouest d'icelle et entre la dite ville d'*Emerson* et la *Montagne à la Tortue*, présentée à la Chambre hier, est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre:

Par M. *Casey*,—la pétition de *B. B. Perry* et autres, électeurs et contribuables de la division électorale de *Lennox*.

Par M. *Royal*,—la pétition de la corporation municipale de la ville d'*Emerson*, comté de *Provencher*, province de *Manitoba*.

Par M. *Cameron* (*Victoria, Ont.*),—la pétition de la “*Compagnie Française du Télégraphe de Paris à New-York*,” et de *George Von Chauvin*, pour lui-même et comme représentant de la dite compagnie en Amérique, et des actionnaires de la dite compagnie.

Par M. *Girouard* (*Jacques-Cartier*),—la pétition de la compagnie de Garantie du *Canada*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de la corporation municipale du comté de *Simcoe*.

Par M. *Hay*,—la pétition de la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de *A. A. Ayer* et autres, de *Montréal* et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *A. Cameron*, et autres, demandant qu'il leur soit accordé une charte pour la construction d'une voie ferrée depuis un point vis-à-vis de la cité de *Montréal*, dans la province de *Québec* jusqu'à un point, sur la frontière, entre la dite province et l'état de *New-York*, à, ou près de *Fort Covington*, dans le dit état de *New-York*; la dite voie ferrée devant se raccorder à une ligne de chemin de fer dans le dit état, à, ou près de la ville de *Potsdam* dans le dit état.

De *A. W. Bell*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*.

Sir *John A Macdonald*, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres qui doivent composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé les listes des membres, en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1.—PRIVILÈGES ET ELECTIONS. — Messieurs *Abbott, Anglin, Blake, Brooks, Cameron* (*Huron*), *Cameron* (*Victoria*), *Cockburn* (*Northumberland*), *Colby, Costigan, Daly, Desjardins, Ferguson, Guthrie, Holton, Kirkpatrick, Laurier, Macdonald* (*Victoria, B.C.*), *McDonald* (*Pictou*), *Mackenzie, McCarthy, McIsaac, Malouin, Mills, Mousseau, O'Connor, Oliver, Ouimet, Royal, Ryan* (*Marquette*), *Smith* (*Westmoreland*), et *White* (*Cardwell*).—31.

2.—LOIS EXPIRANTES.—Messieurs *Bain, Baker, Beauchesne, Berquin, Brown, Casey, Cimon, Coughlin, Daoust, Desaulniers, Elliott, Hesson, King, LaRue, Little, MacDonnell* (*Inverness*), *McRory, Mongenais, Muttart, Ogden, Rinfret, Robertson* (*Shelburne*), *Routhier, Skinner, Snowball, Sproule, Vanasse, Wade, Weldon, Wheler* et *Yeo*.—31.—Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.—Messieurs *Abbott, Anglin, Baby, Bain, Baker, Barnard, Béchard, Benoit, Bergeron, Berquin, Blake, Borden, Bourassa, Bowell, Brooks, Bunster, Bunting, Burpee* (*St. Jean*), *Burpee* (*Sunbury*), *Cameron* (*Huron*), *Cameron* (*Victoria*), *Carling, Caron, Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Cockburn* (*Northumberland*), *Colby, Connell, Costigan, Coupal, Coursol, Currier, DeCosmos, Domville, Fiset, Flynn, Fortin, Gault, Geoffron, Gillies, Girouard* (*Jacques Cartier*), *Girouard* (*Kent*), *Glen, Haddow, Haggart, Hay, Hilliard, Holton, Huntington, Hurteau, Jackson, Jones, Killam, Kilvert, Kirkpatrick, Kianz, Langevin, Lantier, Laurier, Longley, Macdonald* (*Victoria, C.-B.*), *McDonald* (*Pictou*), *MacDonnell* (*Inverness*), *Mackenzie, Macmillan, McCallum, McCarthy, McGreevy, McIsaac, McLennan, Malouin, Masson, Mousseau, Oliver, Orton, Pickard, Platt, Plumb, Pope* (*Compton*), *Pope* (*Queen's*), *Poupore, Richey, Robinson, Rochester, Royal, Ryan* (*Marquette*), *Ryan* (*Montreal*), *Rykert, Rymal, Schultz, Scriver, Shaw, Smith* (*Selkirk*), *Smith* (*Westmoreland*), *Snowball, Stephenson, Thompson* (*Cariboo*), *Thompson* (*Haldimand*), *Tilley, Trow, Tupper, Vanasse, Wallace* (*Norfolk*), *Weldon, White* (*Cardwell*), *White* (*Hastings*), *White* (*Renfrew*), *Williams* et *Wright*.—111.

4.—BILLS PRIVÉS.—Messieurs *Allison, Arkell, Baby, Baker, Beauchesne, Bolduc, Boulbee, Bourassa, Brooks, Burpee* (*Sunbury*), *Cameron* (*Victoria*), *Casey, Cimon,*

Cockburn (Muskoka), Cuthbert, Daoust, Desaulniers, Desjardins, Drew, Farrow, Fiset, Flynn, Geofrion, Gilmor, Girouard (Jacques Cartier), Haddow, Ives, Kaulbach, Killam, Lane, LaRue, Laurier, MacDonald (Victoria, N.E.), Macdonell (Lanark), MacDonnell (Inverness), Macmillan, McDougall, McIsaac, McKay, Malouin, Massue, Méthot, Mills, Montplaisir, Mousseau, Olivier, Ouimet, Patterson, (Essex), Perrault, Pinsomeault, Platt, Rinfret, Robertson (Hamilton), Robertson (Shelburne); Rogers, Ross (Dundas), Sriver, Skinner, Strange, Tassé, Tellier, Vallée, Vanasse, Wade, Wheeler et White (Hastings).—66.—Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5.—ORDRES PERMANENTS. — Messieurs *Bannerman, Bergeron, Bill, Bourbeau, Brecken, Bunster, Burnham, Casgrain, Chandler, Connell, Costigan, Coughlin, Dawson, Doull, Drew, Dumont, Ferguson, Fitzsimmons, Fulton, Gigault, Gilmor, Grandbois, Gunn, Guthrie, Hackett, Houde, McDonald (Cap Breton), Macdonell (Lanark), Macmillan, McCuig, McDougall, McQuade, Méthot, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Rinfret, Robinson, Rogers, Royal, Rymal, Schultz et Wiser.—42.—Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.*

6.—IMPRESSIONS.—Messieurs *Bannerman, Bourassa, Bowell, Bunting, Charlton, Costigan, Desjardins, Lantier, McDonald (Cap Breton), Ross (Middlesex), Stephenson, Tassé, Thompson (Haldimand), Trow et Wallace (Norfolk).—15.*

7.—COMPTES PUBLICS. — Messieurs *Allison, Anglin, Baby, Béchar, Benoit, Bergin, Bill, Blake, Bolduc, Bourassa, Bowell, Brown, Bunting, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Caron, Cartwright, Casey, Chundler, Charlton, Cimon, Colby, Coursol, Domville, Doull, Drew, Dugas, Dumont, Farrow, Fiset, Fleming, Fortin, Gault, Geoffrion, Gilmor, Glen, Gunn, Guthrie, Haggart, Hilviard, Holton, Hooper, Houde, Huntington, Jackson, Keeler, Killam, Kilvert, Kirkpatrick, Landry, Langevin, Lantier, Laurier, Little, Longley, Macdonald (Victoria, C.-B.), McDonald (Cap Breton), McDonald (Pictou), Mackenzie, McCarthy, McCuig, McGreevy, Masson, Mills, Mousseau, Oliver, Ouimet, Perrault, Plumb, Pope (Compton), Pope (Queen's), Richey, Robertson (Hamilton), Robertson (Shelburne), Rochester, Ross (Middlesex), Rouleau, Ryan (Montreal), Rykert, Rymal, Schultz, Sriver, Skinner, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Snowball, Stephenson, Thompson (Cariboo), Thompson (Haldimand), Tilley, Tupper, Wallace (Norfolk), Wallace (York), White (Cardwell), White (Renfrew), Williams et Wright.—97. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.*

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs *Abbott, Béchar, Blake, Boulbee, Bourbeau, Brown, Bunting, Burpee (St. Jean), Cameron (Huron), Cameron (Victoria), Carling, Caron, Cartwright, Casgrain, Charlton, Cockburn (Muskoka), Cockburn (Northumberland), Currier, Cuthbert, Daly, DeCosmos, Desjardins, Domville, Dugas, Fleming, Gault, Gigault, Gillies, Girouard (Jacques Cartier), Guthrie, Hackett, Haggart, Hay, Hesson, Holton, Hooper, Ives, Jones, Keeler, Killam, Kilvert, Kirkpatrick, Kranz, Landry, Laurier, Macdonald (Kings), Macdonald (Victoria, C.B.), McDonald (Pictou), Mackenzie, McCallum, McCarthy, McCuig, McDougall, McGreevy, McInnes, McKay, McLellan, McLeod, McQuade, Massue, Merner, Mills, Mousseau, Oden, Oliver, Orton, Ouimet, Paterson (Brant), Pickard, Plumb, Poupore, Robertson (Hamilton), Robinson, Rochester, Ross (Dundas), Ross (Middlesex), Rouleau, Ryan (Montreal), Rykert, Shaw, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Strange, Tellier, Thompson (Haldimand), Tilley, Tupper, Vallée, Wallace (Norfolk), Wallace (York), Weldon, White (Cardwell), Williams, Wiser et Yeo.—95. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.*

9. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Messieurs *Arkell, Bain, Barnard, Béchar, Benoit, Bolduc, Borden, Brecken, Bunster, Burnham, Cameron (Huron), Chandier, Cimon, Cockburn (Muskoka), Coupal, Dawson, DeCosmos, Dugas, Elliott, Farrow, Ferguson, Fitzsimmons, Flynn, Fortin, Fulton, Girouard (Kent), Grandbois, Hesson, Houde, Huntington, Hurteau, Jones, Kaulbach, King, Lane, LaRue, Little, Macdonald (Kings), McDonald (Cap Breton), McDonald (Victoria, N.-E.), Macdonell (Lanark), McInnes, McLeod, McRory, Merner, Mongenais, Montplaisir, Muttart, O'Connor, Olivier, Orton,*

Paterson (Brant), Patterson (Essex), Pinsonneault, Pope (Compton), Rogers, Routhier, Royal, Ryan (Marquette), Schultz, Shaw, Smith (Selkirk), Sproule, Stephenson, Tassé, Thompson (Cariboo), Trow, Wade, White (Hastings), White (Renfrew), Wright et Yeo.—72. Et que le dit comité soit composé de neuf membres.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,
Résolu, que cette Chambre concourt dans le dit rapport.

Ordonné, que M. *Bergin* ait la permission de présenter un bill pour régler le travail des enfants, des jeunes personnes et des femmes dans les ateliers et fabriques du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Anglin, Baby, Blake, Brecken, Cameron (Huron), Cartwright, Colby, Daly, Fortin, Houde, La Rue, Laurier, MacDonnell (Inverness), Tassé, Mills et Wright*, pour aider M. le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité mixte de la bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, communiquant à leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Pope (Compton)*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Béchar, Colby, Charlton, Desjardins, MacDonald, (Cap-Breton), Oliver, Ross (Middlesex), Stephenson et White (Cardwell)*, chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Leonard Tilley*,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir: messieurs *Bannerman, Bourassa, Bowell, Bunting, Charlton, Costigan, Desjardins, Lantier, MacDonald (Cap-Breton), Ross (Middlesex), Stephenson, Tassé, Thompson (Haldimand), Trow et Wallace (Norfolk)*, agiront comme membres du comité mixte des impressions.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. *Orton* ait la permission de présenter un bill pour régler les prêts d'argent sur propriétés foncières.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Charles Tupper*,

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général, pour prendre en considération le gracieux message de Son Excellence le Gouverneur-Général relativement aux moyens à prendre pour soulager la misère qui règne en Irlande.

Ordonné, que M. *Vallée* ait la permission de présenter un bill pour encourager la vente des produits agricoles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Keeler ait la permission de présenter un bill pour abroger l' "Acte de la Cour Suprême et de l'Échiquier," et les actes qui l'amendent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. le président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs *Alexander, Allan, Almon, Baillargeon, de Boucherville, Bourinot, Sir Alexander Campbell, Chapais, Christie, Cornwall, Fabre, Ferguson, Haythorne, Montgomery, Odell, Reesor, Ryan, Scott, Stevens, Trudel et Wark*, membres d'un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambre au sujet de la bibliothèque.

Et aussi le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs *Aikins, Brouse, Brown, Bureau, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, Kaulbach, McClelan (Hopewell), Macfarlane, Odell, Reesor, Simpson et Wark*, ont été nommés membres d'un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier, à l'effet qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur toutes les matières se rattachant aux limites entre la province d'Ontario et les territoires du Canada non organisés, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers; et que messieurs *Dawson, Robinson, Geoffrion, DeCosmos, Brecken, Royal, Trow, Mousseau, Caron, McDonald (Cap-Breton) et Weldon*, composent le dit comité, dont cinq membres formeront le quorum;

Et la question étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la dite motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Allison,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Pope (Queen's),</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Little,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Macdonald (Kings),</i>	<i>Robertson (Hamilton)</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bergcron,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McCuag,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Boulbee,</i>	<i>Giqualt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>

<i>Caron,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Perreault,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Williams and</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright—123.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Plumb,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Picard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Chandler,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>King,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>La Rue,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDonnell (Inverness),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Snowball,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Weldon and</i>
<i>Casey,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wiser.—52.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'abroger les lois de faillite actuellement en vigueur en Canada, étant lu,

M. *Colby* propose, secondé par M. *Girouard (Jacques Cartier)*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et la question étant mise aux voix,—elle est résolue affirmativement.

Le bill est en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Documents de la session No. 6.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 20 Février 1880.

PRIÈRES.

M. le Président informe la Chambre qu'il a reçu de l'officier-rapporteur pour le district électoral de *Montmorency*, un certificat déclarant que *Auguste Réal Angers*, écuier, avocat de la cité de *Québec*, a été dûment élu pour représenter le dit district électoral.

Auguste Réal Angers, écuier, député du district électoral de *Montmorency*, ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de *M. Langevin*, secondé par *M. Masson*,

Résolu, Qu'en permettant à *A. R. Angers*, écrivain, élu pour représenter le district électoral de *Montmorency*, de prendre son siège sur le certificat de l'officier-rapporteur, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la coutume d'exiger la production du certificat ordinaire du greffier de la couronne en chancellerie sur le rapport du bref d'élection.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par *M. Holton*,—La pétition de *James A. Canlie* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par *M. Schultz*,—La pétition de *John Schultz* et *F. G. Kilvert*, membres de la Chambre des Communes du Canada.

Par *M. Stephenson*,—La pétition de *Edward Robinson* et autres.

Par *M. Royal*,—La pétition de *MM. Thompson* et autres, de *West Lynne* et des environs, *Manitoba*; et la pétition de *W. McKechnie* et autres, de la ville de *Emerson*, du pays situé à l'ouest d'icelle et entre la dite ville d'*Emerson*, et la montagne à la *Tortue, Manitoba*.

Par *M. Sriver*,—La pétition de *D. McGee* et autres, du comté de *Huntingdon*.

Par *M. Kilvert*,—La pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac *Ontario*, et de ses directeurs provisoires.

Par *M. McCarthy*,—La pétition de *Christopher William Bunting* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par *M. Bunting*,—La pétition des directeurs provisoires de la compagnie du Pont de la Grand Ile de *Niagara*.

Par *M. Cameron (Huron)*,—La pétition de la compagnie Anchor d'Assurance Maritime.

Par *M. Keeler*,—La pétition de la corporation municipale du township de *Cramahe*.

Par *M. Farrow*,—la pétition de la Grange Fédérale.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du canton de *Tecumseth*; exposant que la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du Nord-Ouest a violé les promesses et conditions en vertu desquelles elle a obtenu une somme d'argent considérable pour le soutien de sa ligne; et demandant que les mesures nécessaires soient prises en vue de porter remède à cette injustice.

Du président, des directeurs et de la Cie de la banque du *Nouveau-Brunswick*; demandant la passation d'un acte prolongeant la durée de leur charte et des divers actes qui l'amendent; et aussi, que leur nom soit changé en celui de banque du *Nouveau-Brunswick* et pour d'autres fins.

De *G. M. Butchart*, et autres; demandant qu'il leur soit octroyé une charte sous le nom de Cie du chemin de fer de colonisation de *Rapid City* et de la rivière *Souris*.

De la Cie du chemin de fer Grand Occidental; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à fonder une caisse de retraite et de prévoyance pour le paiement de pensions à ses officiers et employés, et pour d'autres fins.

De la corporation municipale du village de *Hastings*; demandant que les mesures nécessaires soient prises pour que le canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron* soit ouvert à bonne heure.

De *John Norquay*, et autres, de la province du *Manitoba*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie canadienne du télégraphe Grand Occidental.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. le Président (tous les membres de la chambre étant découverts), et est comme suit :—

Lorne,

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'accepte avec remerciements l'adresse que vous avez loyalement votée en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous me donnez que vous prendrez en sérieuse considération les importantes mesures qui vous ont été soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 20 février 1880.

Ordonné, que M. Robertson (*Hamilton*), ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de modifier la procédure dans les causes criminelles, et les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie d'accusations.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Méthot ait la permission de présenter un bill à l'effet de fixer le taux de l'intérêt et de prohiber l'usure dans la province de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. McDonald (*Pictou*), propose, secondé par M. Bowell,

Que cette Chambre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant les salaires de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été informé de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général.

La Chambre se forme en conséquence en comité, comme susdit.

(En comité.)

1. Résolu,—Que, attendu que par un acte adopté par l'assemblée législative de la province de la Colombie-Britannique, en l'année 1873, et connu sous le nom de "Acte pour une meilleure administration de la justice, de 1873," il est pourvu à la nomination de deux juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique en sus du nombre de juges dont la nomination à cette cour est maintenant autorisée, il est expédient de pourvoir aux traitements de ces nouveaux juges.

2. Résolu,—Que le traitement de chacun de ces deux nouveaux juges sera de \$4,000, payable à même les deniers faisant partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. le président reprend le fauteuil, et M. Kirkpatrick fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération le gracieux message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sur les moyens à prendre pour soulager la misère qui règne en *Irlande*.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'une somme de cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lui permettre de soulager d'autant la misère qui se fait sentir parmi un si grand nombre de sujets de Sa Majesté en *Irlande*.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Caron* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Caron* fait rapport de la résolution, en conséquence,—laquelle est lue comme suit:

Résolu,—Qu'une somme de cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lui permettre de soulager d'autant la misère qui se fait sentir parmi un si grand nombre de sujets de Sa Majesté en *Irlande*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le remerciant de son gracieux message du 17 courant recommandant à la considération de cette Chambre la propriété d'accorder \$100,000 pour venir en aide à la grande misère qui règne actuellement en *Irlande*, et informant Son Excellence que cette Chambre a adopté une résolution accordant à Sa Majesté la somme de \$100,000 pour cet objet,—et en outre, priant Son Excellence de vouloir bien émettre des mandats pour le paiement de cette somme sur le fonds du revenu consolidé, et assurant Son Excellence que cette Chambre couvrira ces dépenses.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Colby*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous rapports officiels et de plans d'explorations faits par ordre du gouvernement canadien, relativement à l'amélioration du havre de *Two Creeks*, et à la construction d'un port de refuge pour les navires, à cet endroit.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous rapports et correspondance concernant la destitution de M. *A. Cauchon*, commis dans le bureau des canaux, à Montréal, en juin 1879.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Brecken*, secondé par M. *Macdonald* (*Kings*).

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous documents et correspondance échangés entre le gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* et le gouvernement fédéral, depuis le 24 mars 1879 jusqu'à cette date, concernant les réclamations de l'Île du *Prince-Edouard* à une part de l'indemnité des pêcheries.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Oliver*, secondé par M. *Ross* (*Middlesex*),

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les promoteurs du chemin de fer de *Credit Valley*, concernant le droit de passage depuis les limites ouest de la cité de *Toronto* jusqu'à son terminus dans la dite cité.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Rogers*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les arrêtés du Conseil, règlements, correspondance, etc., échangés entre toute personne et le gouvernement, depuis la dernière session du Parlement, relativement au remboursement de droits promis sur les matériaux servant à la construction des navires; aussi un état indiquant le nom de tous les pétitionnaires; les détails des requêtes présentées; le montant demandé; la somme allouée et payée dans chaque cas, avec la date de ces paiements.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état des sommes dépensées pour toutes réparations faites au brise-lames de *Negro Point* à *St. Jean*, depuis les dommages causés dans l'automne de 1878; aussi la somme réalisée par la vente d'aucun bois de charpente faisant partie de ce brise-lames; aussi le montant payé à M. *D. W. Clark*, pour ses services en rapport avec le dit brise-lames, depuis le temps où les avaries ont été causées jusqu'à présent.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les quantités de farine de blé, de seigle, d'avoine, de maïs, et de blé, orge, maïs et avoine en grains importées dans chacune des provinces (à l'exception de la *Colombie-Britannique*), depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant tout le charbon et le coke (distinguant les deux espèces) importés dans chaque province du *Canada* (à l'exception de la *Colombie-Britannique*) depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant tous les thés importés des *Etats-Unis* dans chacune des provinces du *Canada*, depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, sur lesquels un droit additionnel de 10 pour cent a été perçu; le poids et la valeur de ces denrées, et le montant des droits acquittés.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant tous les vieux rails vendus par le gouvernement, ou sur son ordre, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à ce jour.—La quantité vendue; la date des livraisons; le prix de vente; à qui ils ont été vendus; la date des paiements, et quelle quantité a été vendue pour exportation aux *Etats-Unis*, ou expédiée aux *Etats-Unis*, au compte du gouvernement. Aussi, un état semblable pour le fer de rebut vendu durant la même période.

Sur motion de M. *Robertson* (*Shelburne*), secondé par M. *Wiser*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour

un état détaillé indiquant le charbon admis en franchise dans le *Canada*, pendant l'année dernière, pour l'usage des bateaux et remorqueurs à vapeur, etc., sur les lacs et rivières de *Québec* et d'*Ontario*; les personnes auxquelles ces privilèges ont été accordés; les ports où les déclarations ont été faites, et toute la correspondance et les ordres à ce sujet.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Snowball*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes les requêtes adressées au département de la marine et des pêcheries, et de la correspondance échangée avec ce département au sujet de l'arrêté du Conseil réglant l'industrie de la pêche du homard dans les provinces maritimes.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Wiser*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes les lettres adressées au gouvernement pendant les années 1877, '78 et '79 par le syndic officiel du district de *Shelburne, Nouvelle-Ecosse*, au sujet de sa démission, avec les réponses à ces lettres contenant les raisons, s'il en est, pour lesquelles sa démission n'a pas été acceptée; et aussi copie du cautionnement donné par ce fonctionnaire, et toutes les informations que l'administration peut avoir sur la position financière de ses cautions.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Cameron (Huron)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous les rapports faits par les officiers du Revenu sur l'examen fait par eux de tous les échantillons d'huile de charbon canadienne qui leur ont été soumis; aussi de tous les rapports faits par les officiers de la douane relativement à l'épreuve de chaleur à laquelle ont été soumises les huiles de charbon américaines, lors de leur déclaration à la douane canadienne, et quel degré de chaleur on a trouvé que ces huiles pouvaient supporter.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Cameron (Huron)*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous les relevés faits par la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental* au sujet des droits de péage et autres recettes perçus dans le havre de *Port Stanley*, montrant sur quelles classes d'importations ces droits ont été perçus, et la dépense faite par la dite compagnie en rapport avec le dit havre.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Oliver*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les noms, le domicile, l'occupation et la date de nomination de tous les syndics officiels nommés entre le 8 avril 1875 et le 18 octobre 1878, et entre le 18 octobre 1878 et le 16 février 1880.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Oliver*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état montrant les recettes et dépenses, en vertu de l'acte des poids et mesures, pendant les derniers six mois de 1879.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Oliver*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78, 1878-79 et les derniers six mois de 1879; aussi les noms des personnes ou sociétés à qui ces sommes ont été payées.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *McCarthy*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes réclamations faites par MM. *MacLean, Røger et Cie*, contre le gouvernement pour dommages causés par la violation de leur contrat pour les impressions publiques; et de toutes pétitions, pièces et correspondance y relatives.

M. *Mackenzie* propose, secondé par Sir *Albert J. Smith*, que ce soit un ordre permanent de cette Chambre qu'immédiatement au commencement d'aucune session,

soient déposés sur le bureau de cette Chambre (à moins qu'ils n'aient été préalablement publiés dans la *Gazette du Canada*) des états détaillés indiquant :

1o. Les recettes et dépenses de la Puissance du *Canada* depuis le commencement de l'année fiscale jusqu'au 1er jour de janvier de chaque année; ou dans le cas où cette Chambre se réunirait avant le 1er janvier dans aucune année, alors jusqu'à telle autre date convenable n'étant pas de plus de six semaines antérieure à la réunion de la dite Chambre.

2o. Un état détaillé montrant le tarif de droits payés pendant la même période sur tous les articles exportés ou importés dans la Puissance du *Canada*, et quand les marchandises sont admises en franchise, en mentionnant les différentes espèces avec la même exception.

3o. Un état semblable, par provinces, indiquant aussi les pays d'où viennent les importations et auxquels sont destinées les exportations;

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Blake*,

Ordonné, que le débat soit ajourné jusqu'à lundi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Holton*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les règlements, ordonnances et arrêtés du conseil affectant l'importation en entrepôt du grain d'aucune sorte. Aussi, un état des quantités des différentes espèces de grain importés, et les quantités ainsi importées dans les principaux ports d'entrée du *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Burpee* (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms des hommes qui étaient employés dans une capacité quelconque sur le chemin de fer Intercolonial, ou à quelque ouvrage s'y rattachant, le premier jour d'octobre 1878, et qui ont été subséquemment renvoyés, ou qui ont été déchargés; aussi les noms de ceux des hommes ainsi renvoyés qui ont été subséquemment employés, et la date à laquelle ils l'ont été; aussi ce à quoi les hommes étaient employés à l'époque de leur décharge; aussi les noms de tous ceux qui, n'ayant pas été employé antérieurement, l'ont été, dans une capacité quelconque sur le chemin de fer Intercolonial, ou à des ouvrages s'y rattachant, après le 1er octobre 1878 et avant le 1er février 1880; la date à laquelle chacun a été nommé, et le salaire ou tarif des gages payés à chacune des personnes ainsi employées.

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Burpee* (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état montrant le nombre d'hommes employés le 1er octobre 1878, le 1er décembre 1878 et le 1er février 1880, dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*, *N.-B.*, à *Campbellton*, *N.-B.*, *Richmond*, *N.-E.*, et dans les ateliers dans la province de *Québec*.

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Burpee* (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état montrant quelles locomotives, voitures de première classe, wagons à marchandises et plateformes, chasse-neige et autre matériel roulant attendaient des réparations dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial, ou à aucune station ou à aucune place le long de la ligne du chemin de fer, le 1er février 1880.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 23 février 1880.

PRIÈRES.

M. le Président met devant la Chambre, les listes des actionnaires de la Banque de Montréal, à la date du 12 février 1880 ; de la Banque des Marchands du Canada, à la date du 31 janvier 1880 ;—de la Banque du Peuple, à la date du 16 février 1880 ; de la Banque Stadacona, à la date du 12 février 1880 ; et de la Banque de Yarmouth, (Nouvelle-Ecosse), à la date du 31 janvier, 1880, en vertu des dispositions de l'acte 34 Vic., chap. 5, clause 12.—(*Documents de la session, No. 21.*)

Et aussi, un état de la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée), dressé jusqu'au 31 décembre 1879, tel que requis par l'acte 39 Vic., chap. 61, clause 51. (*Documents de la session, No. 22.*)

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. Casey,—la pétition de *Thomas Anderson* et autres, des électeurs et contribuables du district électoral de *Lennox*.

Par M. Stephenson,—la pétition de *John Edwards* et autres, des comtés de *Kent* et *Essex* dans la province d'*Ontario*.

Par M. White (*Cardwell*), la pétition de *J. W. Ogilvie* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. Girouard (*Jacques Cartier*), la pétition de la compagnie d'assurance de *Montréal*.

Par M. Cameron (*Victoria*), la pétition de *James Beaty, jr.*, et autres.

Par M. Robinson,—la pétition de *James Saurin McMurray* et autres de la cité de *Toronto*.

Par M. Williams,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*.

Par M. Keeler,—la pétition de la corporation municipale du Township de *Murray*.

Par M. Gault,—la pétition de Messrs. *John Duncan* et compagnie et autres, banquiers, marchands, manufacturiers et autres.

La pétition de *B. B. Perry* et autres, électeurs et contribuables de la division électorale de *Lennox*, présentée jeudi dernier, est retirée avec le consentement de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal de la ville d'*Emerson*, comté de *Provencher*, province de *Manitoba* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire un pont libre sur la rivière Rouge, en la ville d'*Emerson, Manitoba*.

De la compagnie française du télégraphe de *Paris à New-York*, et de *Georges Chauvin*, pour lui-même et comme représentant de la dite compagnie en *Amérique*, et des actionnaires de la dite compagnie ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de : " La compagnie française du Câble Atlantique."

De la compagnie de Garantie du Canada ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe*, et du conseil municipal du canton de *Cramahe* ; demandent séparément que les mesures nécessaires soient adoptées pour assurer l'ouverture prochaine du canal de la vallée de *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De la compagnie du canal à navires d'*Huron* et *Ontario* ; demandant à la Chambre de donner son attention aux meilleures mesures qui pourraient être adoptées pour démontrer l'avantage de ce canal.

De *A. A. Ayer*, de *Montréal*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "*Union Baptiste du Canada*."

De *James A. Cantlie*, et autres, de la ville de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "*Association des commis-voyageurs de la Puissance*."

De *John Schultz* et *F. E. Kibvert*, membres de la Chambre des Communes du *Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "La compagnie de colonisation des terres du *Nord-Ouest*."

D'*Edouard Robinson*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "Compagnie de navigation des lacs *Saint-Clair* et *Erie*."

De *M.M. Thompson*, et autres de *West Lynne* et des environs de *Manitoba*; demandant que la pétition du conseil municipal de la ville d'*Emerson*, comté de *Provencher*, *Manitoba*, au sujet de la construction d'un pont libre sur la rivière *Rouge*, à la ville d'*Emerson*, *Manitoba*, ne soit pas accordée.

De *W McKechnie*, et autres, de la ville d'*Emerson*, du pays situé à l'ouest d'icelle et entre la ville d'*Emerson* et la montagne à la *Tortue*, *Manitoba*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "Le chemin de fer d'*Emerson* et de la montagne à la *Tortue*;" aussi, pouvoir de construire un pont de chemin de fer et de trafic sur la rivière *Rouge*.

De la compagnie du chemin de fer de jonction du *Grand Occidental* et de la rive du lac *Ontario*, et de ses directeurs provisoires; demandant la passation d'un acte pour prolonger la date du commencement et du parachèvement du chemin projeté, et pour d'autres fins.

De *Christopher William Bunting*, de la ville de *Toronto*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "La compagnie d'imprimerie du *Mail*."

De la compagnie du pont de la grande île de *Niagara*, et des directeurs provisoires d'icelle; demandant la passation d'un acte pour prolonger la date du commencement et de l'achèvement de certains travaux autorisés par son acte d'incorporation.

De la compagnie *Anchor* d'assurance maritime; demandant la passation d'un acte les autorisant de changer le nom de la dite compagnie en celui de: "Compagnie d'assurance *Anchor*," et aussi pour de plus amples pouvoirs.

De la grange fédérale; demandant la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation dans le but de lui permettre d'établir des associations provinciales.

La pétition de *McFee*, et autres, du comté de *Huntingdon*, province de *Québec*, présentée vendredi dernier, représentant qu'ils sont miliciens survivants de 1837-38,—et demandant qu'il leur soit fait un octroi de terre dans le territoire du *Nord-Ouest*, ou qu'il leur soit donné une pension en argent—étant lue.

M. le président décide,—"qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics."

M. Stephenson, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Le comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

M. Robinson, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:

De la Cie d'assurance contre le feu et sur la vie la *Stadacona*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à remettre sa charte et à liquider les affaires de la dite compagnie;

De *Alexander Melville Bell*, de la cité de *Brantford*, et autres demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Cie du téléphone *Bell*.

Du président et des directeurs de la Banque de *Stadacona*, demandant la passation d'un acte les autorisant à liquider les affaires de la dite banque; et

Du président, des directeurs et de la Cie de la Banque du *Nouveau-Brunswick* ; demandant la passation d'un acte prolongeant la durée de leur charte et des divers actes qui l'amendent, et aussi, qu'il leur soit permis de changer leur nom en celui de Banque du *Nouveau-Brunswick*, et pour autres fins.

Le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés étant expiré, votre comité recommande qu'il soit prolongé de dix jours.

Sur motion de M. *Robinson*, secondé par M. *McMillan*,

Ordonné, que le délai pour recevoir les pétitions pour Bills Privés soit prolongé de dix jours.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *McCarthy*,

Ordonné, que les comptes publics du *Canada* pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1879, et le rapport de l'auditeur sur les comptes de crédits pour la même année, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

Ordonné, que M. *Vallée* ait la permission de présenter un bill tendant à autoriser et faciliter la liquidation de la Banque *Stadacona*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Kilvert* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer " la Cie canadienne du téléphone *Bell*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Ives* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de prendre des mesures pour la liquidation des Cies d'assurances incorporées contre le feu et maritimes, en état de faillite.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 février 1880, pour un état donnant le montant des obligations six pour cent payables en *Canada*, en circulation à la date du 1er février 1880.—(*Documents de la Session*, No. 23)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1880, pour un état détaillé des recettes et des dépenses de la Puissance du *Canada*, pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.—(*Documents de la Session*, No. 24.)

Ordonné, que M. *Blake*, ait la permission de présenter un bill, ayant pour objet de prévenir les crimes d'une manière plus efficace.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McCarthy*, ait la permission de présenter un bill à l'effet d'instituer une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada* ; et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, de 1879.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Keeler*, secondé par M. *McQuade*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les

arrêtés du Conseil émanés depuis le 1er mai dernier, concernant les travaux relatifs à la navigation et à la canalisation de la rivière Trent; aussi copie de tous rapports de *D. Stark*, écrivain, ingénieur civil, sur les explorations, examens et études qu'il a récemment faits au sujet des dits travaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Anglin*, secondé par *M. Burpee (Sunbury)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les quantités de terres vendues par le gouvernement du Canada, dans la province du *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, distinguant les terres dans chacune des zones situées le long de la ligne du chemin de fer du *Pacifique* canadien; les prix auxquels ces terres ont été vendues, et le montant total reçu jusqu'au 31 décembre 1879; aussi, les frais pour arpenter ces terres et les préparer pour la vente, et le coût de l'administration en général; aussi, la quantité de terres, dans la province et les territoires, octroyées gratuitement ou autrement jusqu'à la même date.

Sur motion de *M. Oliver*, secondé par *M. Cameron (Huron)*,

Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes d'argent payées pour défrayer les dépenses des fermiers tenanciers qui ont visité ce pays l'an dernier, à la demande de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Desjardins*, secondé par *M. Houde*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la commission nommant le chef actuel de la police riveraine à *Montréal*; aussi rapport constatant le nombre d'officiers agissant sous ce chef, ainsi que le nombre des hommes composant toute la force, le nom de chacun d'eux, leurs salaires respectifs par année ou par jour, la nature de leurs devoirs, le nombre d'heures de service exigé de chacun d'eux par jour; aussi un compte détaillé des dépenses de ce corps de police, des montants alloués pour l'habillement des officiers et des hommes respectivement, enfin de toutes dépenses faites en rapport avec le maintien de cette force.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. White (Cardwell)*, secondé par *M. Colby*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant la quantité de thé importé directement au Canada, des pays de production, soit par le *Saint-Laurent*, ou en transit, par les *Etats-Unis*, pour chaque semestre entre le 1er janvier 1872 et le 31 décembre 1879, spécifiant par quelle route les importations ont été faites.

Sur motion de *M. Robertson (Hamilton)*, secondé par *M. White (Cardwell)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des dépenses encourues par des membres du gouvernement et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, pour affaires du gouvernement, du 1er janvier 1874 au 1er octobre 1878.

Sur motion de *M. Desjardins*, secondé par *M. Vallée*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé de toutes les sommes payées en sus des contrats pour la construction

de l'entrepôt de vérification de *Montréal*, spécifiant en même temps la nature des travaux supplémentaires ainsi que la différence entre les quantités indiquées dans les soumissions et celles des travaux exécutés.

Sur motion de M. *Macdonnell* (*Inverness*), secondé par M. *Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état faisant mention du nombre de surveillants de pêcheries et de garde-pêche qui ont été destitués ou nommés, dans le comté d'*Inverness*, pendant l'année 1879, et donnant le nom de chacun d'eux.

Sur motion de M. *Oliver*, secondé par M. *Cameron* (*Huron*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms des personnes qui ont été destituées, déplacées ou déchargées pour quelque motif, et les raisons de ces destitutions ou mutations, ou qui ont cessé d'être employées par le gouvernement, ou qui ont été pensionnées, ou transférées d'une charge à une autre, depuis le 13 février 1879, ainsi que les motifs de ces déplacements ou mises à la retraite; les noms, le domicile et la position, les fonctions ou l'occupation de telle personne ou personnes dans le service administratif, soit permanent, soit temporaire; le chiffre de la pension ou de l'allocation payée, ou qui doit être payée à telles personnes; aussi, les noms, le domicile et l'occupation de toute personne ou personnes nommées à aucun emploi, fonction ou charge sous le gouvernement, ou au service du gouvernement, depuis cette date; et les fonctions, l'occupation, et la charge auxquelles telles personnes ont ainsi été nommées, et indiquant si elles reçoivent un salaire, une allocation ou des honoraires, et le chiffre de tel salaire ou allocation.

Sur motion de M. *Plumb*, secondé par M. *Dawson*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour une liste de tous les navires qui ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer canadien du Pacifique à *Fort William*; leur tonnage, leur tirant d'eau, et la description ainsi que la quantité de leurs chargements.

Sur motion de M. *Plumb*, secondé par M. *Dawson*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier, qu'il appartient, pour un rapport de la profondeur de l'eau sur la barre située à l'embouchure de la rivière *Kaministiquia*, et un relevé des sondages depuis ce point jusqu'à l'hôtel *Neebing*, tels qu'ils ont été faits pendant le présent hiver.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Rochester*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état des rémunérations, sous forme d'honoraires ou autrement, reçues pendant les années 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879 respectivement, par les maîtres de poste de *Ste.-Catherine*, *Guelph*, *Brantford*, *Belleville*, *Chatham*, *Windsor* et de toutes villes incorporées, ainsi que le compte des loyers et autres dépenses encourues et allouées pour les bureaux de poste de ces villes pendant les années précitées.

Sur motion de M. *Vallée*, secondé par M. *Cimon*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les documents et la correspondance échangés entre le gouvernement du *Canada* et les directeurs de la compagnie du chemin de fer de *Québec* au lac *St.-Jean*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Muttart*, secondé par M. *Hackett*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur

Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état de la section intérieure du service civil, par département, donnant :—

1° Une liste des employés venant des différentes provinces composant la confédération qui ont été nommés depuis le 1er juillet 1873 jusqu'à cette date, et indiquant dans quelle proportion ces provinces sont maintenant représentées dans l'administration.

2° Une liste des employés venant de pays étrangers, qui ont été nommés depuis l'Union, et indiquant la nationalité de chacun, la durée de son séjour en *Canada* antérieurement à sa nomination, et son salaire actuel, s'il fait maintenant partie du service.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Holton*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance en possession du gouvernement, concernant le rocher escarpé et dangereux dans la rue Champlain, sur le terrain de la citadelle, dans la cité de *Québec*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Oliver*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant la quantité de blé, avoine, pois, orge et maïs importée des *Etats-Unis* depuis le 15 mars 1879 au 1er février 1880; ainsi que les droits perçus sur chaque espèce de grains, et la quantité de blé et d'avoine en entrepôt le 1er janvier 1880; aussi, copie d'une obligation pour droits d'entrée maintenant existante et dont le gouvernement est porteur pour le blé et l'avoine, et les noms des personnes responsables pour cette obligation.

Sur motion de M. *Grandbois*, secondé par M. *Rouleau*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Trois-Pistoles*, dans le comté de *Témiscouata*, en vue d'y ériger un quai.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Oliver*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la copie ou le duplicata de la décision des arbitres concernant la limite nord-ouest d'Ontario, et de tous les documents et pièces ayant rapport à cette limite, et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral, à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Ross (Dundas)*, secondé par M. *Fulton*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant la profondeur de l'eau sur les buses de chaque écluse des canaux de *Williamsburgh*, durant la saison de navigation des six dernières années; la plus haute et la plus basse profondeur de l'eau sur les seuils, dans chaque mois de la période précitée; le nombre des navires ou bateaux à vapeur qui ont été détenus dans les dits canaux, chaque année de la dite période, par suite de l'insuffisance d'eau dans les dits canaux, et la durée de leur détention; aussi copie de toute correspondance à ce sujet.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Mackenzie*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les sommes d'argent que les agents du *Canada*, ou toutes autres personnes résidant à *Londres*, avaient en mains dans le premier jour de chaque mois

des années 1876, 1877, 1878 et 1879, et faisant mention du taux de l'intérêt alloué sur ces sommes à chacune de ces époques, ainsi que le montant total alloué comme intérêt.

M. *Trow* propose, secondé par M. *Oliver*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des annonces demandant des soumissions, et copie de toutes les soumissions pour la fourniture du bois de charpente et de construction pour le canal *Welland*, présentées en réponse à l'annonce du 12 janvier 1880, spécifiant celle qui a été acceptée; aussi un état indiquant l'heure à laquelle chaque soumission a été déposée au bureau de M. *Ellis*, surintendant du canal, et dans le cas où la plus basse soumission n'aurait pas été acceptée, les motifs du choix qui a été fait.

Aussi, copie de toutes les soumissions présentées pour la fourniture du fer ou des ferrures pour le dit canal, et un exposé de toutes les circonstances qui se rapportent à l'adjudication du contrat pour ces ouvrages en fer.

Aussi, copie de la correspondance relative à l'annulation des contrats pour les fournitures nécessaires au dit canal, qui étaient en force avant le mois d'avril 1879, et de celle concernant l'achat, par contrat ou autrement, des fournitures pour le canal depuis cette époque, et de celle relative à l'emploi de travailleurs sur le dit canal, depuis le 10 octobre 1878.

Aussi, les noms de tous les fournisseurs et des personnes qui ont exécuté les ouvrages en fer ou autres travaux, sans soumissions, et le montant payé à toutes ces personnes pendant la dite période en dernier lieu mentionnée.

M. *Drew* propose comme amendement à la motion, secondé par M. *Robinson*, que les mots suivants y soient ajoutés:—“Aussi copie des annonces demandant des soumissions pour le travail de forge et pour la fourniture du fer, ferrements, bois de service et de construction, entre le 1er janvier 1874 et le mois de septembre 1878; les noms des journaux qui ont publié ces annonces; copie de toutes les soumissions pour le dit travail et les dites fournitures, spécifiant celles qui ont été acceptées.

“Aussi les noms de tous les fournisseurs, et des personnes qui ont exécuté les travaux de forge, sans soumissions, et le montant payé à toutes telles personnes pendant chaque année de la dite période en dernier lieu mentionnée.”

Et le dit amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée, étant mise aux voix,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des annonces demandant des soumissions, et copie de toutes les soumissions pour la fourniture du bois de charpente et de construction pour le canal *Welland*, présentées en réponse à l'annonce du 12 janvier 1880, spécifiant celle qui a été acceptée; aussi un état indiquant l'heure à laquelle chaque soumission a été déposée au bureau de M. *Ellis*, surintendant du canal, et dans le cas où la plus basse soumission n'aurait pas été acceptée, les motifs du choix qui a été fait.

Aussi, copie de toutes les soumissions présentées pour la fourniture du fer ou des ferrures pour le dit canal, et un exposé de toutes les circonstances qui se rapportent à l'adjudication du contrat pour ces ouvrages en fer.

Aussi copie de la correspondance relative à l'annulation des contrats pour les fournitures nécessaires au dit canal, qui étaient en force avant le mois d'avril 1879, et de celle concernant l'achat, par contrat ou autrement, des fournitures pour le canal depuis cette époque, et de celle relative à l'emploi de travailleurs sur le dit canal, depuis le 10 octobre 1878.

Aussi,—les noms de tous les fournisseurs et des personnes qui ont exécuté les ouvrages en fer ou autres travaux, sans soumissions, et le montant payé à toutes telles personnes pendant la dite période en dernier lieu mentionnée. Aussi copie des annonces demandant des soumissions pour le travail de forge et pour la fourniture du fer, ferrements, bois de service et de construction, entre le 1er janvier 1874 et le mois de septembre 1878; les noms des journaux qui ont publié ces annonces; copie de toutes les soumissions pour le dit travail et les dites fournitures, spécifiant celles qui ont été acceptées.

Aussi, les noms de tous les fournisseurs, et des personnes qui ont exécuté les travaux de forge, sans soumissions, et le montant payé à toutes telles personnes pendant chaque année de la dite période en dernier lieu mentionnée.

Sur motion de M. Vallée, secondé par M. Lantry,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport de l'ingénieur E. Bender sur l'exploration de la Rivière des Français faite durant l'été dernier.

Sur motion de M. Trow, secondé par M. Oliver,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms et les salaires de toutes les personnes employées, pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou d'assistants-ingénieurs, sur le chemin de fer du Pacifique canadien, et des autres personnes employées en dehors des départements d'Ottawa ; aussi la dépense encourue pour les approvisionnements, les noms des fournisseurs, et la manière dont ces approvisionnements ont été obtenus, soit par voie d'achat ou au moyen de soumissions.

Sur motion de M. Paterson (Brant), secondé par M. Fleming,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état faisant connaître le chiffre des défalcatons commises dans la douane de Toronto, et donnant tous les rapports, arrêtés du Conseil, correspondance et autres documents à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. White (Cardwell), secondé par M. Colby,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tout arrêté ou arrêtés en Conseil approuvant les traités faits avec les tribus indiennes au forts Carlton et Pitt, pendant l'année 1876 ; et de toutes les dépêches du ministre ou du sous-ministre de l'intérieur aux commissaires, ou à aucun d'eux, leur communiquant ces ordres, et se rapportant aux conditions contenues dans ces traités, avec les réponses des dits commissaires, ou d'aucun d'eux à ces dépêches.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. White (Cardwell), secondé par M. Colby,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les dépêches des lieutenants-gouverneurs du Manitoba, concernant la réserve promise en vertu des clauses du traité Numéro Un, touchant la réserve que ce traité stipule devoir être assignée à la bande d'indiens du Manitoba dont La Plume Jaune était le chef—et des dépêches du secrétaire d'Etat, du ministre ou du sous-ministre de l'intérieur expédiées en réponse ou concernant ce sujet ; aussi, copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement du Canada et la Cie de la Baie d'Hudson.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Cameron (Huron), secondé par M. Oliver,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état faisant mention du nombre des faillites dans les différentes provinces, et du nombre total dans toute la Puissance, pendant les années 1878 et 1879 respectivement ; le chiffre des passifs tel que fourni par les faillis ou autrement, la moyenne dans chaque cas ; les réclamations prouvées, la moyenne dans chaque cas ; les recettes opérées sur tous les biens des faillis ; les dividendes payés ; les sommes payées pour frais, commissions, etc. ; la moyenne du pourcentage payé sous forme de dividendes sur le montant collectif des passifs ainsi fournis, et la moyenne du pourcentage payé sous forme de dividendes sur le montant collectif des passifs ainsi fournis, et la moyenne du pourcentage payé pour frais, commissions, etc., et autres déboursés, à même l'actif réalisé.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Sriver,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant :

1. Le nombre total d'acres de terres publiques vendus dans le *Manitoba* et les territoires du Nord Ouest, pendant l'année 1879.

2. Le nombre total des acheteurs.

3. Le nombre d'acres vendus par portions de 640 acres ou plus, à chaque acheteur, soit en une seule vente, soit à des époques différentes, pendant le cours de la dite année.

4. Le nombre d'acheteurs dont les acquisitions, pendant la dite année, excèdent en totalité le chiffre de 960 acres.

5. La liste de ceux de ces acheteurs dont les acquisitions atteignent ou dépassent en totalité le chiffre de 2,000 acres, et le nombre total d'acres achetés par chacun d'eux.

6. Dans les cas où les acquisitions dépassent en totalité le chiffre de 960 acres pour chaque acheteur, le nombre total d'acres vendus sur lesquels une partie du prix d'achat reste non acquittée, mais est recouvrable par versements annuels.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Huntington*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état des dépenses encourues pour frais de publication des règlements concernant les terres publiques dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, depuis le 1er juin dernier.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Huntington*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant l'époque fixée pour le paiement de l'annuité des Sauvages, l'an dernier, en vertu du traité No. 7; la date à laquelle le dit paiement a été fait; quelles agences ont été chargées de le faire, et le taux d'escompte; aussi le montant dépensé pour achat de provisions et celui dépensé pour autres articles d'approvisionnement.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Vallée*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant la valeur des peaux vertes importées en *Canada* pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Vallée*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant la quantité de cordes d'écorce de pruche exportée aux Etats-Unis pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Vallée*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour

1. Un état indiquant dans autant de colonnes distinctes, les noms des différents employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans la province de *Québec*, leur âge, leur nationalité, à quelle croyance religieuse ils appartiennent, leur résidence, la nature de leur emploi, le montant actuel de leur salaire annuel, la date de leur entrée dans le service et le montant de leur salaire lors de telle entrée au service.

2. Un semblable état pour la province du *Nouveau-Brunswick*.

3. Un semblable état pour la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

4. Un état indiquant dans autant de colonnes distinctes, les noms des différents employés supérieurs au service du chemin de fer Intercolonial, leur âge, leur nationalité, leur croyance religieuse, leur résidence, la nature de leur emploi, le montant actuel de leur salaire annuel, la date de leur entrée dans le service, et le montant de leur salaire lors de telle entrée au service.

5. Un état indiquant dans autant de colonnes distinctes, les noms des différents employés de l'Intercolonial qui ont cessé d'être employés sur le chemin de fer depuis le 18 octobre 1878, leur nationalité, leur croyance religieuse, la nature de l'emploi qu'ils occupaient, le salaire attaché à tel emploi, la cause de leur décharge ou de leur démission, par qui ils ont été remplacés, les noms de leurs successeurs, la nationalité, la croyance religieuse de ces derniers, leur salaire, leur résidence, le nom de la province à laquelle appartenaient tels démissionnaires et celui de la province d'où viennent leurs successeurs.

Sur motion de M. *Patterson*, (*Essex*), secondé par M. *Ferguson*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant la quantité de sel importée de l'étranger en Canada, du 1er juillet 1879 au 1er février 1880; la valeur de ce sel; le pays d'où il a été expédié; et les droits, s'il en est, payés à ce sujet. Aussi quelles quantités ont été expédiées en grenier et en sacs, respectivement.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Colby*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous les rapports officiels, à dater du 1er janvier, concernant la réparation du havre de refuge à Rondeau, et l'établissement d'une ligne télégraphique se rendant à ce point.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Scriver*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'affaire qu'il appartient, pour un état détaillé des dépenses portées au chapitre des dépenses imprévues, et se montant au chiffre de \$2,282, tel que mentionné dans le compte des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1879; aussi les noms de ceux à qui ces paiements ont été faits.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Colby*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance relative à la nomination du gardien du phare situé au havre de *Rondeau*, et aux devoirs qu'il a à remplir; aussi copie de toutes communications transmises par le percepteur des douanes et le gardien du phare concernant le mouvement commercial de ce port, et donnant le nombre et le nom de tous les navires qui ont visité ce port et qui en sont partis pendant le cours de l'année dernière, ainsi que l'état détaillé des sommes perçues pour droits de havre, ou autrement.

Sur motion de M. *Fleming*, secondé par M. *Bain*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies des instructions adressées aux maîtres de poste des cités, villes et villages, par le maître-général des postes, sous l'autorité de la clause 39 de l'acte 38 *Victoria*, chapitre 7, concernant les articles frappés de droits qui sont expédiés par la poste en Canada.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Fleming*, secondé par M. *Bain*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication, dans les feuilles publiques du Canada, d'annonces du gouvernement ou de toute branche de l'administration; la somme payée à chaque journal, et à quel titre; aussi le montant payé pour abonnements, à quels journaux, et si ces journaux ont été demandés pour l'usage des départements publics, ou autrement.

Sur motion de M. *White* (*Cardwell*), secondé par M. *Robinson*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des sommes payées à des procureurs et conseils pour services professionnels se rattachant à la commission des limites d'*Ontario*, et à l'arbitrage et à la sentence arbitrale entre la Puissance du *Canada* et la province d'*Ontario*, donnant les noms des personnes à qui elles ont été payées, et la date de tels paiements; aussi de toutes les réclamations pour services professionnels (s'il en est) non encore payées.

Sur motion de M. *White* (*Cardwell*), secondé par M. *Colby*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant la quantité de sucre importée en *Canada* pendant chaque semestre compris entre le 1er janvier et le 30 juin, et entre le 1er de juillet et le 31 décembre, respectivement; depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 31 décembre 1879; spécifiant de quel pays il a été importé, la quantité importée par chaque navire, et le port où la déclaration a été faite.

Sur motion de *M. Robertson (Shelburne)*, secondé par *M. Oliver*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient,
 pour copie du rapport des ingénieurs relativement à la requête demandant la construction d'un brise-lames ou d'un havre de refuge à l'île de Pierre, *Shelburne, N.-E.*

Sur motion de *M. Colby*, secondé par *M. White (Cardwell)*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms de toutes les compagnies d'assurances qui ont obtenu une patente le, et depuis le 1er avril 1879; les patentes annulées depuis cette date; la nature et le montant des garanties données dans chaque cas; la valeur pour laquelle ces garanties ont été acceptées, si c'est au pair, ou au-dessus ou au-dessous du pair—Aussi, état mentionnant tous dépôts additionnels qui, depuis cette date, ont dû être faits par suite de dépréciation dans la valeur des garanties, ou d'augmentation dans le chiffre des transactions;—Aussi état des dépôts confiés à des dépositaires, en vertu de la 7ème clause de l'acte d'assurance refondu, 1877; et état des compagnies qui ont cessé leurs opérations depuis cette date;—Aussi état des réclamations contestées par les diverses compagnies, mentionnant les motifs de la contestation dans chaque cas.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 24 Février 1880.

PRIERES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre:

Par *M. Platt*,—la pétition de *R. W. Elliott* et autres, banquiers, marchands, manufacturiers et autres, de la cité de *Toronto*.

Par *M. Gault*,—la pétition de *Joseph Martineau*, aîné, et autres, ingénieurs-mécaniciens.

Par *M. Robertson (Hamilton)*,—la pétition de *John Ross* et autres.

Par *M. Brown*,—la pétition de *M. Corby* et autres, de la cité de *Belleville*.

Par *M. Keeler*,—la pétition de la corporation municipale du Township de *Brighton*.

Par *M. Haggart*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*.

Par *M. Patterson (Essex)*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Essex*.

M. Stephenson, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse présentée à la dernière session au sujet du contrat de *R. P. Cooke* et Cie, pour les travaux de *Carillon*.

Etat des allocations et gratifications accordées sous l'autorité de l' "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées." (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat des dépenses portées au chapitre des dépenses imprévues sous l'autorité des arrêtés du Conseil émanés depuis le 1er juillet jusqu'à date. (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat des mandats du Gouverneur-Général émis durant l'exercice 1879-80, sous l'autorité du 41e *Victoria*, chap. 7, clause 32. (*Dans les documents de la session seulement.*)

Message transmettant un arrêté de l'honorable Conseil Privé, daté le 25 juillet 1879, et énonçant la cause assignée pour la révocation de l'hon. *Luc Letellier de St-Just* de sa charge de lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*.

Contrats passés entre les entrepreneurs ci-après désignés et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, au sujet du chemin de fer du Pacifique canadien, savoir :

John Ryan,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de pose de la voie, de ballastage, de gares ; etc., sur le chemin de fer de colonisation, se dirigeant de *Winnipeg, Manitoba*, vers le nord-ouest, formant un parcours de 100 milles environ.

Ryan, Goodwin et Cie.,—pour les travaux d'excavation de nivellement, de ballastage, etc., entre *Boston Burk et Lytton, Colombie-Britannique*, formant un parcours d'à peu près 29 milles. (Section B).

Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de pose de la voie, de ballastage, etc., depuis *Emory's Bar* jusqu'à *Boston Bar, Colombie-Britannique*, formant un parcours d'environ 29 milles. (Section A).

Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de pose de la voie, de ballastage, etc., entre *Junction Flat et Savona's Ferry, Colombie-Britannique*, formant un parcours d'à peu près 40½ milles. (Section D).

Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, etc., requis entre *Lytton et Junction Flat*, sur un parcours d'à peu près 6 milles en amont du pont de *Spence*, sur la rivière *Thompson, C.-B.*, sur un parcours de 28½ environs. (Section C).

Miller, frères et Miller,—pour la fourniture de 700 tonnes de carvelles, dont 400 doivent être livrées au *Fort William* et 300 à *Montréal*, pour le chemin de fer du Pacifique canadien.

La compagnie dite "*Dominion Bolt Co.*"—pour la fourniture de 35 tonnes d'éclisses, de boulons et d'écrous, à livrer au *Fort William* pour le chemin de fer du Pacifique canadien.

Correspondance relative à l'adjudication des contrats suivants pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier, etc., savoir :

La Cie de fer et d'acier de *Cumberland Ouest* (responsabilité limitée). 2,000 tonnes ; la *Cie Barrow*, 1,500 tonnes ; la Cie dite "*Ebbw Vale Co.*" 1,500, et la Cie dite "*Patent Nut and Bolt Co.*" 48 tonnes.

Contrats passés avec *R. Dickson* pour la construction de gares, etc., sur l'embranchement *Pembina* du chemin de fer du Pacifique canadien.

Contrats passés entre *Guest et Cie*, et le ministre des chemins de fer et canaux pour la fourniture de 10,000 tonnes de rails, et d'une certaine quantité d'éclisses, etc.

Votre comité recommande aussi que la vacance causée dans le bureau de distribution par le décès du deuxième aide distributeur, soit remplie par *M. H. A. Botterell*.

M. Robinson, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De *A. Cameron* et autres, demandant qu'il leur soit accordé une charte pour la construction d'une voie ferrée depuis un point vis-à-vis la cité de *Montréal*, dans la province de *Québec*, jusqu'à un point sur la frontière, entre la dite province et l'Etat de *New-York*, à, ou près *Fort Covington*, dans le dit Etat de *New-York* ; la dite voie ferrée devant se raccorder à une ligne de chemin de fer dans le dit Etat, à, ou près de la ville de *Potsdam* dans le dit Etat ;—De la compagnie française du télégraphe de *Paris à New-York*, et de *George Chauvin*, pour lui-même et comme représentant de la dite compagnie en *Amérique*, et des actionnaires de la dite compagnie, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "*La compagnie française du Câble Atlantique*" ;—De la compagnie de Garantie du *Canada*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation ;—De *James A. Cantlie*, et autres de la ville de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : "*Association des commis-voyageurs de la Puissance*" ;—De *W. McKechnie* et autres, de la ville d'*Emerson*, du pays

situé à l'ouest et entre la dite ville d'*Emerson* et les montagnes à la *Tortue, Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : " Le chemin de fer d'*Emerson* et de la montagne à la *Tortue* ; " aussi, pouvoir de construire un chemin de fer et un pont pour le trafic sur la rivière *Rouge* ;—De la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental au rivage du lac *Ontario*, et de ses directeurs provisoires, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement du chemin de fer projeté, et pour d'autres fins ;—De la compagnie du pont de la grande-île de *Niagara*, et de ses directeurs provisoires, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de certains travaux autorisés par leur acte d'incorporation ;—De la compagnie d'assurance maritime *Anchor*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer le nom de la dite compagnie en celui de : " Compagnie d'assurance *Anchor* ; " et aussi pour de plus amples pouvoirs ;—De *John Norquay* et autres, de la province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie canadienne du télégraphe Grand Occidental ;—De *A. A. Ayer*, de *Montréal*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : " Union Baptiste du *Canada*. "

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Cie du chemin de fer Grand Occidental, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à établir un fonds de pensions de retraite et de secours pour ses officiers et employés, et pour d'autres fins, et trouve que l'avis n'a pas été publié pendant l'espace de temps voulu. Votre comité recommande néanmoins la suspension de la 51^{ème} règle dans ce cas, vu que les intérêts des particuliers n'en sont pas affectés.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, que le quorum du comité mixte des deux chambres au sujet des impressions du Parlement soit réduit à neuf membres.

Ordonné, que M. *Casgrain* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'autoriser la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie la *Stadacona* à remettre sa charte, et à pourvoir à la liquidation de ses affaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Girouard (Jacques-Cartier)*, ait la permission de présenter un bill tendant à modifier davantage l'acte y mentionné, portant incorporation de la compagnie de Garantie du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que M. *Cameron (Victoria)* ait la permission de présenter un bill tendant à incorporer " la compagnie française du Câble Atlantique. "

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Gault* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer " l'association des commis-voyageurs de la Puissance. "

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la 51^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue au sujet du bill à l'effet d'autoriser la compagnie du chemin de fer Grand Occidental à établir un fonds de pensions de retraite, de secours et d'assurance ; et que M. *Robertson (Hamilton)* ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Royal* ait la permission de présenter un bill portant incorporation de la compagnie du chemin de fer d'*Emerson* à la montagne à la *Tortue*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill portant incorporation de "l'Union Baptiste du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil-Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 16 février, 1880, pour copie de tous les rapports présentés depuis le 1er mars 1879 relativement à toute partie de la route, ou de la route projetée du chemin de fer du *Pacifique*; aussi les rapports d'exploration de toute partie du pays entre le *Fort Pelly* et l'*Océan Pacifique*, *viâ* la vallée de la rivière à la *Paix*, ou la Passe de la rivière aux *Pins*, avec copie de tous les arrêtés du Conseil relatifs à ces explorations, ou au choix de la route du dit chemin de fer du *Pacifique*; et aussi copie de toute correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine *Brundage* sur *Fort Simpson*, et sur la navigation de *Dixon's Entrance*.—(Documents de la session, No. 19k.)

Ordonné, que sir Leonard Tilley ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier d'avantage l' "Acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada."

Il présente, en conséquence, de dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour a première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Mackenzie,
Résolu, que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de *Lorne*) Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand'croix de l'Ordre Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en Parlement, approchons humblement de Votre Excellence pour lui exprimer la profonde sympathie que nous éprouvons pour nos frères d'*Irlande* qui se sont trouvés en proie à la misère par suite du manque de récoltes et de la détresse qui se fait généralement sentir parmi la classe laborieuse de cette partie du Royaume-Uni.

Sur l'invitation de Votre Excellence, nous avons cordialement et unanimement adopté une résolution à l'effet d'accorder à Sa Majesté la somme de cent mille piastres pour soulager la grande pauvreté qui règne actuellement en *Irlande*; nous prions Votre Excellence de vouloir bien émettre des mandats pour le paiement de cette somme à même le fonds du revenu consolidé; et nous assurons Votre Excellence que nous donnerons avec plaisir notre concours aux mesures qui seront proposées pour couvrir ce crédit conformément à la loi.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet d'une somme de cent mille piastres pour soulager la grande pauvreté qui règne actuellement en *Irlande*, et demandant le concours de leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Mackenzie,

Ordonné, que M. Angers soit ajouté aux comités permanents des privilèges et élections; des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et des divers bills privés.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, des documents supplémentaires concernant la révocation de l'hon. *Luc Letellier de St. Just* de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. (*Documents de la Session, No. 18 A.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 42 *Victoria*, première session du quatrième parlement, 1879. (*Documents de la session No. 25.*)

L'ordre du jour pour la comparution à la barre de la Chambre, de *M. John A. Macdonell*, étant lu ;

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*, Ordonné, que le dit *M. John A. Macdonell* soit maintenant appelé.

M. Macdonell se présente, en conséquence.

La déclaration faite par *M. Mackenzie*, député du district électoral de *Lambton*, lundi le 12^eme jour de mai 1879, est alors lue comme suit :

Que, samedi dernier, un individu du nom de *John A. Macdonnell* a fait, étant assis dans cette Chambre, des remarques injurieuses à l'adresse d'un membre de cette Chambre, le représentant de *Shefford*, qui était alors à son siège en Chambre, le traitant de fourbe et d'escroc ; que *M. le Président* ordonna à l'insulteur de quitter la Chambre, mais qu'il y revint néanmoins, alors qu'il fut expulsé par le sergent d'armes ; qu'immédiatement après, le membre pour *Shefford* reçut une lettre écrite probablement par le dit individu, et conçue dans les termes suivants :

“ A l'honorable *L. S. Huntington*, M.P.,

“ MONSIEUR,—Je me propose de déclarer hors de l'enceinte de la Chambre ce que je viens de déclarer. Vous êtes un fourbe et un escroc.

“ *J. A. MACDONELL.*”

M. Macdonell est alors interrogé comme suit :

Par Sir *John A. Macdonald*,—

Avez-vous quelque chose à dire relativement à l'accusation dont il vient d'être donné lecture ?—Je désire faire amende honorable à cette Chambre pour les remarques que j'ai adressées à l'honorable député de *Shefford*.

M. Macdonell reçoit alors l'ordre de se retirer et de se tenir aux ordres de la Chambre.

Sur motion de *M. McCarthy*, secondé par *M. Kirkpatrick*, Résolu, qu'il soit permis à *M. John A. Macdonell* de faire apologie et de s'expliquer comme il le désire.

M. Macdonell est appelé de nouveau, et permission lui est donnée de s'expliquer.

M. Macdonell s'exprime alors dans les termes suivants :

Au Président de la Chambre des Communes du Canada.

M. le Président,—Je désire vous exprimer, en qualité de Président de cette honorable Chambre le sincère regret que j'éprouve d'avoir, dans la soirée du onzième jour de mai dernier, alors qu'il me fut permis courtoisement par cette Chambre d'occuper un siège dans l'enceinte de cette Chambre, violé les privilèges de cet honorable corps en me servant à l'égard de l'un des membres de cette Chambre d'expressions que je n'aurais pas dû employer dans l'enceinte de cette Chambre. Je désire déclarer que mes paroles ne s'adressaient pas au député en question, ni à aucun des membres de cette Chambre, mais à une personne, assise alors à côté de moi sur le siège affecté aux étrangers.

Je n'ai pas eu l'intention, en parlant ainsi, de me faire entendre par le député de *Shefford* ou par aucun membre de cette Chambre, car je n'avais pas le désir d'enfreindre

aucun des privilèges de cette Chambre des Communes pour laquelle je professe le plus entier respect ; mais les paroles dont je me suis servi, *étourdiment*, ayant été entendues par le député au sujet duquel elles étaient prononcées, ou lui ayant été rapportées comme ayant été prononcées par moi à son sujet, et l'affaire ayant été soumise à la considération de cette Chambre, et vu que je suis informé et que je suis convaincu que mon langage constituait une violation des privilèges de la Chambre, je fais présentement amende honorable à cette Chambre pour l'offense commise envers cette Chambre, et je vous renouvelle l'assurance que je regrette très profondément d'avoir en aucune manière enfreint les privilèges de la Chambre des Communes du *Canada*.

Quant à la note que j'ai adressée à *M. Lucius Seth Huntington*, je suis informé, et je crois que cet acte, ne constitue pas une infraction aux privilèges de cette Chambre, vu que cet acte n'a pas été accompli dans l'enceinte de cette Chambre, et que les expressions employées ne se rapportent à aucune action de *M. Huntington* dans son caractère officiel ; mais si vous, M. le Président, et cette honorable Chambre, pensez différemment, et si vous êtes d'opinion que cet acte constitue une violation de vos privilèges, alors je suis prêt à faire, et je fais à cette Chambre, amende honorable pour cet acte, et j'en exprime à cette Chambre mon sincère regret.

M. Macdonell est de nouveau requis de se retirer et de se tenir aux ordres de la Chambre.

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, secondé par *M. McCarthy*,

Résolu, que *M. John A. Macdonell* en employant, comme il le confesse, les expressions blessantes pour l'honorable député pour *Shefford* dénoncées, de son siège, par l'honorable *M. Macheuzie*, député de *Lambton*, le 12 mai dernier, est, à raison de sa dite conduite, coupable de violation des privilèges de cette Chambre.

M. McCarthy propose, secondé par *M. Haggart*, que M. le Président donne communication à *M. John A. Macdonell* de cette résolution, et qu'il l'informe, en outre, que vu les circonstances de ce cas, cette Chambre ayant égard aux regrets exprimés et à l'amende honorable faite par lui à la barre de cette Chambre, ne croit pas devoir procéder plus loin en cette matière.

M. Casgrain propose, comme amendement à la motion, secondé par *M. Guthrie*, que les mots suivants y soient ajoutés : " Que cette Chambre considère que *M. John A. Macdonell* doit faire apologie à l'honorable député de *Shefford* aussi bien qu'à cette Chambre."

Et l'amendement étant mis aux voix ; la Chambre se divise,—et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ; la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

M. Macdonell est appelé de nouveau, et M. le Président l'informe " qu'ayant fait usage, comme il le confesse, d'expressions blessantes, envers l'honorable député de *Shefford*, dénoncées, de son siège, par l'honorable *M. Mackenzie*, député de *Lambton*, le 12 mai dernier, il s'est rendu coupable, par sa dite conduite, de violation des privilèges de cette Chambre, mais que, vu les circonstances de ce cas, la Chambre prenant en considération les regrets exprimés et l'amende honorable faite par lui à la barre de la Chambre, ne croit pas devoir procéder plus loin en cette affaire."

M. Macdonell reçoit alors l'injonction de se retirer, et est dispensé de se tenir plus longtemps aux ordres de la Chambre.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill portant abrogation des lois de faillite actuellement en vigueur en *Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Caron* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité comme susdit.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à légaliser le mariage avec la sœur d'une épouse défunte étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé ; et que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant modification de l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé et que le bill soit retiré.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 25 février 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par *M. McGreevy*,—la pétition de la compagnie des steamers de *Québec* et des ports du golfe.

Par *M. McCarthy*,—la pétition de la compagnie du Câble direct des *Etats-Unis*.

Par *M. Brown*,—la pétition de *D. R. Murphy* et autres, de la ville de *Trenton* et autres, des comtés de *Northumberland* et *Hastings*.

Par *M. Keeler*,—la pétition de la corporation municipale du village de *Trenton*, comté d'*Hastings*.

La pétition de *A. W. Ogilvie* et autres, déposée sur la table lundi dernier, est retirée, avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas Anderson*, et autres,—demandant que *Edmond Hooper*, écr., député de la division électorale de *Lennox* soit déclaré inhabile à représenter cette division électorale en cette Chambre, et priant qu'il soit fait justice.

De *John Edwards*, et autres, des comtés de *Kent* et *Essex*, province d'*Ontario* ; demandant l'octroi d'une charte en vue de construire un canal à navires du lac *Saint-Clair* à quelque point sur le lac *Erié*.

De la Cie d'assurance de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger la durée de sa charte et des divers actes qui la modifient, pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres modifications à sa charte.

De *James Beaty*, junior, et autres ; demandant l'octroi d'une charte sous le nom de Banque des Cultivateurs et de la propriété immobilière du *Canada*.

De *James Saurin McMurray*, et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant la passation d'un acte pour faire revivre et pour modifier davantage l'acte intitulé : "Acte pour incorporer la Cie du chemin de fer et du pont du *Sault Sainte-Marie*," et pour autres fins.

De la Cie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique* ; demandant certaines modifications à sa charte.

De la corporation municipale du canton de *Murray* ; demandant que des mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer l'ouverture prochaine du canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De *MM. John Duncan* et Cie, et autres, banquiers, marchands, industriels et autres ; demandant que la présente loi de faillite ne reste pas en vigueur, à moins qu'il ne soit pris des mesures pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à la liquidation des

biens des faillis ; aussi qu'il soit nommé un comité pour s'entendre avec les classes mercantiles au sujet des améliorations qu'il serait désirable de faire à la présente loi.

M. *Stephenson*, du comité chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, soumet le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité recommande qu'en conformité du premier paragraphe du contrat passé pour la publication d'un compte-rendu complet et exact des débats de la Chambre, la condition, portant qu'ils devront être condensés de manière à ne pas excéder un volume de quinze cents pages, devrait être strictement remplie en autant que faire se peut.

Votre comité désire aussi, pour l'information et la gouverne des membres de la Chambre, attirer l'attention sur le troisième paragraphe du dit contrat qui se lit comme suit :

3. "Que l'entrepreneur fournira à chaque député une copie manuscrite de son discours pour lui permettre de le corriger et de le modifier suivant qu'il sera nécessaire, pourvu que ces corrections et modifications soient conformes aux expressions dont il se sera servi en Chambre ; telle copie devant être écrite d'une manière nette et lisible, et renvoyée au rapporteur dans les 12 heures qui suivront la remise de la dite copie ; et que dans le cas où les corrections ne seraient pas conformes au discours prononcé, il devra rapporter le fait aux Commissaires, ou à tel comité, suivant le cas, avant d'envoyer la copie de tel discours à l'imprimeur."

Votre comité désire aussi attirer l'attention sur le onzième paragraphe qui se lit comme suit :

11. "Que l'entrepreneur fournira le nombre de feuillets imprimés requis pour la distribution quotidienne, en langue anglaise, dans les 48 heures, et en langue française, dans les 74 heures qui suivront la prononciation des discours, sous peine d'une amende de trente piastres pour tout et chacun des jours de vingt-quatre heures pendant lesquels aucuns des dits feuillets n'auront été distribués ; sauf et à l'exception du cas où rapport aurait été fait aux Commissaires ou au comité de la Chambre, tel que stipulé dans le paragraphe 3 du présent contrat, dans laquelle éventualité les dits feuillets devront être fournis, tel que ci-dessus stipulé, dans les 48 heures qui suivront la décision prise par les Commissaires ou le comité sur tel rapport, sous peine de l'amende précitée ; et que le chiffre de l'amende encourue sous l'autorité de ce paragraphe, pourra être retenue sur toutes sommes d'argent présentement, ou qui deviendront par la suite, dues et payables à l'entrepreneur."

Votre comité recommande aussi que l'amende soit rigoureusement exigée conformément aux dispositions contenues dans le paragraphe ci-dessus, dans tout les cas où il y aura contravention.

M. le président met devant la Chambre, une liste des actionnaires de la banque Fédérale du *Canada*, à la date du 23 courant, en vertu des dispositions de l'acte 34 *Vic.*, chap. 5, clause 12. (*Documents de la session*, No. 21.)

M. le président informe aussi la Chambre, qu'en conformité de l'ordre de la Chambre émané lundi dernier, le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau un état détaillé des dépenses portées au chapitre des dépenses imprévues et se montant au chiffre de \$2,282, tel que mentionné dans le compte des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1879 ; aussi les noms de ceux à qui ces paiements ont été faits. (*Documents de la session*, No. 64.)

M. le président informe, de plus, la Chambre, qu'il a reçu de Son Honneur le juge *Caron*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, de 1874, un certificat dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de *Portneuf*.

Et le dit certificat est lu ; et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE PORTNEUF.

CANADA. }
 Province de Québec, }
 District de Québec. } *Acte des élections contestées de 1874 et ses amendements.*

No. 41.

Cour tenue en vertu du dit acte, pour la décision d'une pétition d'élection pour le district électoral du comté de *Portneuf*, à *Québec*, le 2 février 1880.

CHARLES ALEXANDRE DUBUC, bourgeois-rentier, de la paroisse de *St-Raymond Nonnat*, et PIERRE SAMUEL GERMAIN, de la paroisse de *Notre-Dame de Portneuf*, cultivateur, tous deux dans le comté de *Portneuf*,

Pétitionnaires.

vs.

ROCH PAMPHILE VALLÉE, de la cité de *Québec*, écuyer, notaire.

Défendeur.

En conformité de la clause 29 de l'Acte des élections fédérales contestées de 1874, je, *Louis Bonaventure Caron*, un des juges de la Cour Supérieure, pour la province de *Québec*, certifie à l'Orateur de la Chambre des Communes, que lors de l'instruction de la pétition contre l'élection de *Roch Pamphile Vallée*, écuyer, le deuxième jour de février courant, les pétitionnaires ayant déclaré qu'ils n'avaient aucune preuve à faire et aucune preuve n'ayant été faite des allégations de la pétition, j'ai décidé et déclaré que le dit *Roch Pamphile Vallée*, écuyer, était dûment élu.

Daté à *Québec*, le 28 février 1880.

L. B. CARON,
Juge C.S.

A l'honorable
 JOSEPH GODÉRIC BLANCHET, Orateur,
Ottawa.

Ordonné, que *M. Cameron (Huron)*, ait la permission de présenter un bill portant modification de l'acte intitulé: "Acte portant incorporation de la Compagnie d'assurance maritime dite *Anchor*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Stephenson*, secondé par *M. Rochester*,
 Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

M. Casey, propose, secondé par *M. Olivier*, que la pétition de *Thomas Anderson*, et autres,—demandant que *Edmund Hooper*, écrivain, député de la division électorale de *Lennox*, soit déclaré inhabile à représenter cette division électorale en cette Chambre, et priant qu'il soit fait justice,—soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, avec instruction au dit comité de s'enquérir des allégations contenues dans la dite pétition, et d'en faire rapport à cette Chambre.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de *Sir John A. Macdonald*, secondé par *Sir Leonard Tilley*,
 Ordonné, que le débat soit ajourné.

Ordonné, que M. Girouard, (*Jacques-Cartier*), ait la permission de présenter un bill tendant à légaliser le mariage avec la sœur d'une épouse défunte.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Fleming propose, secondé par M. Oliver, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant copie de l'arrêté du Conseil prohibant le débarquement au port d'*Halifax*, d'émigrants ne possédant pas la somme de vingt piastres.

Et un débat s'ensuivant;

Et étant 6 heures P. M., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M.

Sept heures et demie, p. m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la Banque *Stadacona*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie de Téléphone *Bell*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à autoriser "La compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie la *Stadacona*," à remettre sa charte, et à pourvoir à la liquidation de ses affaires, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender davantage l'acte y mentionné, incorporant "La Compagnie de Garantie du *Canada*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la Compagnie Française du Câble Atlantique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant incorporation de "L'association des commis-voyageurs de la Puissance," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ayant pour objet d'autoriser "La compagnie du chemin de fer Grand Occidental" à établir un fonds de retraite, de secours et d'assurance, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde du bill portant incorporation de "La compagnie du chemin de fer d'*Emerson* à la montagne à la *Tortue*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer l'Union Baptiste du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill à l'effet d'abroger les lois de faillite actuellement en vigueur au *Canada* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Caron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit pris en considération vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, étant lu ;

M. *Bolduc*, propose, secondé par M. *Bourbeau*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Angers,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald (King)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B.)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDonald (Pictou)</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Girouard, (J-Cartier)</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Ryan (Marquette)</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Houde,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Snowball,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew) et</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Lan,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wiser.—69.</i>
<i>Desjardins,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Patterson (Brant),</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Robertson (Shelburne)</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>McDonald (Vic., N.E.)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Middlesex)</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Tassé,</i>

<i>Bunster,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (St. Jean)</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Maluin,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (Sunbury)</i>	<i>Hillard,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Wallace (Norfolk)</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mils,</i>	<i>Wallace (York)</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Weldon and</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Olver,</i>	<i>White (Hastings).—71</i>
<i>Casey,</i>	<i>King,</i>	<i>Olivier,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 26 Février 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Gault*,—la pétition de la corporation de la cité de *Montreal*.

Par M. *Blake*,—la pétition de *Samuel Thompson*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Fitzsimmons*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*.

Par M. *Haggart*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de la corporation municipale du village de *Midland*; la pétition de la corporation municipale de la ville d'*Orillia*; la pétition de la corporation du township de *Tiny*; la pétition de la corporation municipale du township de *Medonte*; et la pétition de la corporation municipale des townships-unis d'*Orillia* et de *Matchedash*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de la société des missions des "Regular Baptists" d'*Ontario*; la pétition de la société des mission des Baptistes du *Canada-Est*; et la pétition de *George Foster* et autres.

Par M. *McQuade*,—la pétition de la corporation municipale du village d'*Omeme*; et la pétition de la corporation municipale de la ville de *Lindsay*.

Par M. *Keeler*,—la pétition de la corporation municipale du village de *Brighton*.

Par M. *Williams*,—la pétition de *George McGaffey* et autres, de la ville de *Port Hope*, marinière.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *R. W. Elliott*, et autres, banquiers, marchands, industriels et autres; demandant que la présente loi de faillite ne reste pas en vigueur, à moins qu'il ne soit pris des mesures pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à la liquidation des biens des faillis; aussi qu'il soit nommé un comité pour s'entendre avec les classes mercantiles au sujet des améliorations qu'il serait désirable de faire à la présente loi.

De *Joseph Martineau*, sen., et autres, ingénieurs-mécaniciens; demandant qu'en vue de mieux protéger la vie des personnes et la propriété, il soit passé un acte obligeant tout ingénieur-mécanicien employé dans des fabriques ou ailleurs de se qualifier et d'avoir un permis conformément à l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers.

De *John Ross*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan-Sud*.

De *H. Corby*, et autres, de la cité de *Belleville*; demandant qu'il soit pris des mesures en vue d'assurer la prompte construction du canal *Murray*.

De la corporation municipale du canton de *Brighton*; demandant que des mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer l'ouverture prochaine dit canal de la vallée de la *Trent* entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De la Cie du chemin de fer de *Credit Valley*; demandant la passation d'un acte pour déclarer et pourvoir à la mise en force du droit que possède le Gouverneur en Conseil d'avoir et d'exercer, dans l'intérêt du public, le contrôle complet et la surveillance sur la gare et autres terrains dans la cité de *Toronto* occupés par les Cies du Grand-Tronc et du chemin de fer du *Nord*, ainsi que sur l'alignement et la disposition de leur voie conduisant à, et dans la cité, et pour autres fins.

Du conseil municipal du comté d'*Essex*; demandant l'abolition du droit imposé sur le tabac de provenance canadienne.

M. Robinson, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—

De *James Beuty*, junior, et autres, demandant l'octroi d'une charte sous le nom de "La banque des Cultivateurs et de la propriété immobilière du *Canada*;"—De *James Saurin McMurray*, et autres, de la cité de *Toronto*, demandant la passation d'un acte tendant à faire revivre et à modifier davantage l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont du *Sault Sainte-Marie*," et pour autres fins;—de la compagnie d'assurance de *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour prolonger la durée de sa charte et des divers actes qui l'amendent, pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres amendements à sa charte;—de *John Schultz* et *F. E. Kilvert*, membres de la Chambre des Communes du *Canada*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "La compagnie de colonisation des terres du *Nord-Ouest*";—de la Grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole, demandant la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation dans le but de lui permettre d'établir des associations provinciales;—du conseil municipal de la ville d'*Emerson*, comté de *Provencher*, province de *Manitoba*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire un pont à passage gratuit sur la rivière *Rouge*, en la ville d'*Emerson*, *Manitoba*;—de *Christopher William Bunting*, de la ville de *Toronto*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "La compagnie d'imprimerie du *Mail*";—d'*Edouard Robinson*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "Compagnie de navigation de la rivière *Saint-Clair* et du lac *Erié*";—de *A. W. Bell*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de: "Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*."

Le délai pour recevoir des bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé de dix jours.

Sur motion de *M. Robinson*, secondé par *M. Haggart*,
Ordonné, que le délai pour recevoir les bills privés soit prolongé de dix jours.

Ordonné, que *M. Stephenson* ait la permission de présenter un bill portant incorporation de la compagnie de navigation de la rivière *St. Clair* et du lac *Erié*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain,

Ordonné, que *M. Girouard (Jacques-Cartier)*, ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie d'assurance de *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McCallum* ait la permission de présenter un bill tendant à modifier et refondre l'acte d'incorporation de la Grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Cameron* (*Victoria*), ait la permission de présenter un bill portant incorporation de la banque des cultivateurs et de la propriété immobilière de Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *McCarthy*, ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du pont de la grande île de *Niagara*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Royal* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'autoriser la corporation d'*Emerson*, dans la province de *Manitoba*, à construire, sur la rivière *Rouge*, à *Emerson*, un pont à passage gratuit pour le trafic ordinaire des passagers et voitures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Charles Tupper*.

Ordonné, que le comité spécial permanent de cette Chambre au sujet des impressions, reçoive instructions d'insister auprès du comité mixte des deux Chambres nommé pour le même objet, sur la nécessité d'instituer une enquête sévère sur les circonstances qui se rapportent à l'ouverture des soumissions pour les impressions du Parlement, et au retrait d'aucunes d'entre elles; et aussi sur l'adjudication du contrat pour ces impressions lors de la dernière session;—qu'il lui soit, en outre, enjoint de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour prévenir toutes manœuvres irrégulières ou déloyables dans l'adjudication de tels contrats, et d'en faire rapport.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill tendant à modifier davantage l'acte de la cour Suprême et de l'Echiquier."

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill tendant à modifier l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre la considération ultérieure de la motion proposée hier, à l'effet qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'arrêté du Conseil prohibant le débarquement au port de Halifax d'immigrants ne possédant pas la somme de vingt piastres.

Et la motion étant mise aux voix; la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'abroger "l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier," et les actes qui l'amendent, étant lu;

M. *Keeler* propose, secondé par M. *Mousseau*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Blake propose comme amendement, secondé par *M. Anglin*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'aujourd'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Connell,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Allison,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>King,</i>	<i>Pope (Queen's),</i>
<i>Angers,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kronz,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Arkel,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Macdonald (Vic.C.B.),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McDonald (Vic.N.E.),</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>MacDonnell (In'rness)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scrivier,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boulbee,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Snowball,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Maloun,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hay,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hillard,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Chandler,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Williams,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wiser,</i>
<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Jones,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright, and</i>
<i>Colby,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Yeo.—1+8.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Bergeron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Dumont,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Wallace (York) and</i>
<i>Fiset,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings)—29.</i>
<i>Fortin,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.
Alors la motion principale ainsi amendée, étant mise aux voix ;
Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois d'aujourd'hui en six mois.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 27 Février 1880.

PRIÈRES.

M. le président informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
Ottawa, 27 février 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de janvier dernier émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Zéphirin Roussille*, shérif du district de *Terrebonne*, comme officier-rapporteur pour le district électoral d'*Argenteuil*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Thomas Christie*, dont l'élection a été déclarée non avenue; l'honorable *J.J.C. Abbott*, de la cité de *Montréal*, conseil de la Reine, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

A. Alfred Patrick, éc.,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Patterson (Essex)*,—la pétition du conseil municipal d'*Essex*.

Par M. *Oliver*,—la pétition de *David Fisher* de la ville de *Bowmanville*, dans le comté de *Durham*, gérant principal de la banque d'*Ontario* et seul exécuter survivant des dernières volontés et testament de *Chester Draper*, ci-devant de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, décédé.

Par M. *White (Cardwell)*,—la pétition de *C. J. Brydges* et autres.

Par M. *Keeler*,—la pétition de la corporation municipale du township de *Percy*.

Par M. *Fortin*,—la pétition de *Edmund Flynn*, maire, et autres, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Percé*; la pétition du révérend M. *Moreault*, curé, et autres, de *Saint-Norbert* du *Cap Chat*; la pétition du révérend *F. X. Bossé*, curé, et autres, de *Percé* et autres places; la pétition de *Charles E. Giasson*, maire, et autres, pêcheurs et marins et autres de l'île d'*Amherst*; la pétition de *Charles Chasson*, maire, et autres, pêcheurs, marins et autres, de l'*Ile Alright*; la pétition de *Louis D. Boudreault*, et autres, pêcheurs, marins, et autres, de l'*Etang du Nord*; la pétition du révérend *Duncan Gillies*, curé, et autres, pêcheurs, marins, et autres de la *Pointe aux Esquimaux*, côté nord du golfe *Saint-Laurent*; et la pétition de MM. *Charles Robin* et

compagnie et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Newport*, comté de *Gaspé*.

Par *M. Carling*,—la pétition de la chambre de commerce de *London*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Cie des steamers de *Québec* et des Ports du Golfe ; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de Cie des steamers de *Québec*, et à faire d'autres amendements à sa charte.

De la Cie du câble direct des *Etats-Unis* (responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à exercer ses attributions et pouvoirs en *Canada* de manière à lui permettre de réaliser, comme corps constitué, les objets pour lesquels elle a été ainsi incorporée dans la *Grande-Bretagne*.

De *D. R. Murphy*, et autres, de la ville de *Trenton*, et autres, des comtés de *Northumberland* et *Hastings* ; demandant que des mesures soient prises en vue d'assurer la prompt construction du canal *Murray*.

De la corporation municipale du village de *Trenton*, comté de *Hastings* ; demandant que les mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer la prochaine ouverture du canal de la vallée de la *Trent* entre *Trenton* et le lac *Huron*.

Ordonné, que *M. Scriber* ait la permission de présenter un bill portant incorporation de " La compagnie du chemin de fer de *Montréal* et de la ligne provinciale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. McCarthy* ait la permission de présenter un bill portant incorporation de " la compagnie d'imprimerie du *Mail*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. McCarthy* ait la permission de présenter un bill portant modification de l'acte portant que les personnes accusées d'assaut simple soient témoins compétents.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Girouard (Jacques-Cartier)* ait la permission de présenter un bill concernant les agents de change et d'agiotage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Casey* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'assurer une plus grande capacité chez les employés publics, et plus d'efficacité et d'économie dans le service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Kirkpatrick, du comité général de la Chambre chargé d'examiner certaines résolutions pour pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la *Colombie-Britannique*, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Que, attendu que par un acte adopté par l'assemblée législative de la province de la *Colombie-Britannique*, en l'année 1878, et connu sous le nom de " Acte pour une meilleure administration de la justice, de 1878," il est pourvu à la nomination de deux juges de la Cour Suprême de la *Colombie-Britannique* en sus du nombre

de juges dont la nomination à cette cour est maintenant autorisée, il est expédient de pourvoir aux traitements de ces nouveaux juges.

2. *Résolu*,—Que le traitement de chacun de ces deux nouveaux juges sera de \$4,000, payables à même les deniers faisant partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

Les dites résolutions sont lues la seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, que cette Chambre concoure avec le comité dans les dites résolutions, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. McDonald (*Pictou*), ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier davantage "l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre pour mardi prochain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 28 avril 1879, pour un état indiquant les ordres donnés au capitaine Pierre Lavoye durant tout le temps qu'il a eu la charge du steamer *Rimouski* ; par qui ces ordres ont été donnés, et quels sont ceux auxquels il a désobéi et qui ont amené sa destitution telle qu'annoncée à la Chambre par l'honorable ministre des Travaux Publics. (*Documents de la session, No. 27.*)

Aussi,—la réponse à l'ordre de la Chambre du 24 mars 1879, pour un état mensuel du nombre de chars à charbon notés au contrôle comme portant un trop fort chargement sur le chemin de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, entre le 1er juillet 1878 et le 1er mars 1879 ; aussi pour un état indiquant la quantité de charbon vendu par le gouvernement à ses employés et autres le long de la voie du chemin de fer dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, les prix divers payés par ces personnes pour le dit charbon, et le prix original d'après le contrat. (*Documents de la session, No. 28.*)

Aussi,—la réponse à l'ordre de la Chambre du 24 mars 1879, pour un état donnant les quantités et les prix de tous les articles fournis pour le canal *Welland* depuis le 1er janvier 1871 jusqu'au 4 novembre 1878 ; et indiquant quelle partie de ces articles a été fournie par contrat donné après les demandes de soumissions et la partie fournie sans demande de soumissions ; le nom des fournisseurs, et la période et la durée de ces contrats. (*Documents de la session, No. 29.*)

Et aussi,—la réponse à l'ordre de la Chambre, du 31 mars 1879, pour copie de tous les contrats pour l'entretien de la ligne télégraphique entre *Selkirk* et *Battleford* ; le nombre de jours pendant lesquels des messages ont pu être transmis par cette ligne ; le montant déduit sur les paiements faits aux contracteurs ; avec la correspondance échangée entre les dits contracteurs et le gouvernement. (*Documents de la session, No. 33.*)

M. Baby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour un état indiquant les recettes et les dépenses, sous l'autorité de l'acte des poids et mesures, pendant les derniers six mois de 1879. (*Documents de la session No. 30.*)

Sir Leonard Tilley, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre de la Chambre, du 16 février 1880, pour un état des diverses sommes d'argent déposées au crédit du Canada, ainsi qu'une liste des différentes banques dans lesquelles ces dépôts ont été faits ; et un état de toutes les sommes déposées entre les mains des chargés d'affaires du Canada, ou de toutes autres personnes en Angleterre, à la date du 1er décembre 1879, et du 1er février 1880, indiquant le taux d'intérêt alors recouvrable dans chaque cas. (*Documents de la session, No. 31.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, 21 février 1879, pour un état de tous les ordres en Conseil, ou de département, ou autrement, relatifs à une réduction des droits imposés sur les marchandises, l'outillage ou les matériaux à l'usage des entrepreneurs, depuis le 1er janvier 1874 au 1er janvier 1879, dans chaque année respective, avec le chiffre de cette réduction, ou de ces réductions, et le nom, ou les noms des personnes en faveur desquelles elles ont été faites. (*Documents de la session, No. 32.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à l'examen du bill portant abrogation des lois de faillite actuellement en vigueur en *Canada*, tel que modifié en comité général de la Chambre; et l'amendement est lu pour la première et seconde fois.

M. *Blake* propose, secondé par M. *Burpee* (*St. Jean*), que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de modifier le dit bill, en inscrivant, après le mot "l'amende," dans la 5me ligne de la clause 1, les mots suivants: "sauf et en autant qu'aucuns des dits actes ne s'appliqueront, en vertu d'aucun acte du Canada, aux banques incorporées en état de faillite, ou aux compagnies incorporées d'assurance sur la vie, contre le feu ou maritimes, en état de faillite." Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

En conséquence la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Brooks* fait rapport que le comité a fait un nouvel amendement au dit bill.

Étant 6 heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7 30 p. m.

Sept heures et demie, p. m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant modification de l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant incorporation de la compagnie de navigation de la rivière *St. Clair* et du lac *Erie*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie d'assurance de Montréal, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill tendant à modifier et refondre l'acte d'incorporation de "la Grande Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant incorporation de la Banque des Cultivateurs et de la propriété immobilière du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de *Niagara*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'autoriser la corporation de la ville d'*Emerson* à construire un pont libre pour les voyageurs et le trafic sur la rivière *Rouge*, dans la province de *Manitoba*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre procède alors à la prise en considération du bill à l'effet d'abroger les lois de faillite actuellement en vigueur en *Canada*, tel que modifié en comité général de la Chambre.

M. *Blake* propose, secondé par M. *Béchar*d, que le dit bill soit de nouveau renvoyé à un comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier en insérant après le mot "faillite," en second lieu mentionné dans l'amendement, les mots suivants :—"et aussi en autant qu'aucun des dits actes ne s'appliquera à des Cies mercantiles incorporées." Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec la permission de la Chambre.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Charles Tupper*,

Ordonné, que le bill tel que modifié soit pris en considération mardi prochain et qu'il soit alors le premier item sur les ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 20 février courant, portant que ce soit un ordre permanent de cette Chambre qu'immédiatement au commencement d'aucune session, soient déposés sur le bureau de cette Chambre (à moins qu'ils n'aient été préalablement publiés dans la *Gazette du Canada*) des états détaillés indiquant :—

1o. Les recettes et dépenses de la Puissance du Canada depuis le commencement de l'année fiscale jusqu'au 1er jour de janvier de chaque année; ou dans le cas où cette Chambre se réunirait avant le 1er janvier dans aucune année, alors jusqu'à telle autre date convenable n'étant pas plus de six semaines avant la réunion de la dite Chambre.

2o. Un état détaillé montrant le tarif de droits payés pendant la même période sur tous les articles exportés ou importés dans la Puissance du *Canada*, et quand les marchandises sont admises en franchise, en mentionnant les différentes espèces avec la même exception.

3o. Le même état, par provinces, indiquant aussi les pays d'où viennent les importations et auxquels sont destinées les exportations.

Et la motion étant de nouveau proposée; et un nouveau débat s'ensuivant, la dite motion est retirée, avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de légaliser les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, étant lu ;

M. *Girouard* (*Jacques-Cartier*) propose, secondé par M. *Cameron* (*Victoria*), que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. *Thompson* (*Haldimand*) propose, comme amendement, secondé par M. *McCuaig* que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'aujourd'hui en six mois ;

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. *Houde*, secondé par M. *Giguault*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 1er mars 1880.

PRIÈRES.

M. le Président informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, *Canada.*

Ottawa, 1er mars 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jours du mois de janvier dernier, émis pour Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à *Bruno Pelletier*, écuyer, régistrateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Montmorency*, dans la Province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Pierre Vincent Valin*, de *Chateau Richer*, constructeur de navires, dont l'élection a été déclarée non avenue, l'honorable *Réal Auguste Angers*, de la cité de *Québec*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada.*

A *Alfred Patrick*, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada.*

M. le Président met devant la Chambre,—des listes des actionnaires de la Banque Commerciale de *Windsor, N.-E.*, à la date du 11 Février, 1880,—de la Banque des Townships de l'Est, à la date du 2 janvier, 1880,—de la Banque des Marchands de *Halifax*, à la date du 25 février, 1880, de la Banque Impériale du *Canada*, à la date du 19 février, 1880,—de la Banque *Jacques-Cartier*, à la date du 1er août, 1879,—de la Banque de *St.-Jean*, à la date du 3 février, 1880,—de la Banque de *Québec*, à la date du 31 décembre, 1879.—et de la Banque Union du *Bas-Canada*, à la date du 21 février, 1880, conformément aux dispositions de l'acte 34 *Vict.*, chap. 5, clause 12. (*Documents de la session, No. 21.*)

Et aussi,—les états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Gaspé* et dans les districts d'*Iberville* et du *Saguenay*, pendant l'année 1879. (*Documents de la session, No. 34.*)

M. *McDonald (Pictou)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 20 février 1880, pour copie de toutes les lettres adressées au gouvernement pendant les années 1877, 1878 et 1879 par le syndic officiel du district de *Shelburne, Nouvelle Ecosse*, au sujet de sa démission, avec les réponses à ces lettres contenant les raisons, s'il y en a, pour lesquelles sa démission n'a pas été acceptée; et aussi copie du cautionnement donné par ce fonctionnaire, et toutes les informations que l'administration peut avoir sur la position financière de ses cautions. (*Documents de la session, No. 35.*)

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de Chambre :

Par M. *Desjardins*,—la pétition de la Banque *Ville-Marie*.

Par M. *McNaig*,—la pétition de *William Baird* et autres, du village de *Consecon*,—la pétition de *Wellington Boulter* et autres, du village de *Demorestville*,—la pétition de *Samuel J. Barker* et autres, du village de *North Port*, township de *Ameliasburgh*,—et la pétition de *D. B. Somes* et autres, de villages de *Demorestville* et *North Port*, township de *Sophiasburgh*, comté de *Prince-Edward*.

Par M. *Hilliard*,—la pétition de la corporation municipale de la ville de *Peterborough*; la pétition de la corporation municipale du township d'*Ennismore*; la pétition de la corporation municipale du township de *Smith*; la pétition de la corporation

municipale du township de *Monaghan* nord; et la pétition de la corporation municipale du township de *Monaghan* sud.

Par M. *Gault*,—la pétition de la compagnie du télégraphe de *Montréal*.

Par M. *Hay*,—la pétition de *Andrew Trymon* et autres, de la cité de *Toronto*, navigateurs.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation de la cité de *Montréal*; demandant que le bill maintenant devant le Parlement à l'effet d'encourager la vente des produits agricoles, ne devienne pas loi.

De *Samuel Thompson*, de la cité de *Toronto*; demandant la passation d'un acte pour confirmer certains réglemens de la Cie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie, et pour d'autres fins.

De la Cie du chemin de fer du *Canada Central*; demandant la passation d'un acte pour prolonger davantage le temps fixé pour l'achèvement de sa ligne ferrée, pour étendre ses pouvoirs et attributions, et pour d'autres modifications à sa charte.

De la Cie du chemin de fer de *Credit Valley*; demandant la passation d'un acte pour confirmer son droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour d'autres fins.

De la corporation municipale du village de *Midland*; de la corporation municipale de la ville d'*Orillia*; de la corporation municipale du canton de *Tiny*; de la corporation municipale du canton de *Medonte*; de la corporation municipale des cantons unis d'*Orillia* et *Matchedash*; de la corporation municipale du village d'*Omeme*; de la corporation municipale de la ville de *Lindsay*; de la corporation municipale du village de *Brighton*; et de la corporation du canton de *Percy*; demandant séparément que les mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer l'ouverture prochaine du canal de la vallée de la *Trent*. entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De la société des missions des "Regular Baptists" d'*Ontario*; de la société des missions des Baptistes du *Canada Est*; et de *George Foster* et autres; demandant que l'Union Baptiste du *Canada* soit incorporée.

De *George McGaffey* et autres, de la ville de *Port Hope*, navigateurs; demandant qu'il soit pris des mesures de nature à donner aux mariniens naviguant sur les eaux de l'intérieur du *Canada*, les mêmes droits et les mêmes avantages, quant aux gages, que ceux accordés aux marins de la même catégorie dans la *Grande-Bretagne* ou dans les provinces maritimes, et à faciliter le recouvrement des gages des mariniens.

De *David Fisher*, de la ville de *Bowmanville*, dans le comté de *Durham*, gérant principal de la banque d'*Ontario* et seul exécuteur survivant des dernières volontés et testament de *Chester Draper*, ci-devant de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, décédé; demandant la passation d'un acte à l'effet de modifier la 7^{me} clause de l'acte 41 *Victoria*, chapitre 37, concernant la Cie du havre de *Port Whitby*.

De *C. J. Brydges*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie du pont de la rivière *Rouge* et de l'*Assiniboine*.

De *Edmund Flynn*, maire, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Percé*; du révérend *P. Moreault*, curé, et autres, de *St. Norbert* du *Cap Chat*, comté de *Gaspé*; de *Charles E. Giasson*, maire, et autres, pêcheurs, marins et autres, de l'île *Amherst*, l'une des îles *Madeleines*; de *Charles Chasson*, maire, et autres, pêcheurs, marins, et autres, de l'île *Albright*, l'une des îles *Madeleines*; du révérend *Duncan Gilles*, curé, et autres, pêcheurs, marins et autres, de la *Pointe aux Esquimaux*, sur le côté nord du golfe *St. Laurent*; et de M.M. *Charles Robin* et Cie, et autres, marchands de poisson, pêcheurs, et autres, de la municipalité de *Newport*, comté de *Gaspé*; demandant séparément que le service pour la protection des pêcheries, soit organisé d'une manière plus efficace.

De la chambre de commerce de *London*; demandant que la loi de faillite actuellement existante soit maintenue tant qu'il ne sera pas adopté de mesures pourvoyant d'une manière satisfaisante à la liquidation des biens des faillis; aussi qu'il soit

nommé un comité pour s'entendre avec les classes mercantiles au sujet des améliorations qu'il serait désirable d'introduire dans la présente loi.

Du révérend *F. X. Bossé*, curé, et autres, de *Percé* et autres lieux, dans le comté et le district de *Gaspé*; priant la Chambre d'adopter les mesures qu'elle jugera les plus propres à amener la construction d'une jetée ou brise-lames à *Percé*, et la répartition de l'indemnité accordée par le traité de *Washington*.

De *Louis B. Boudrcault*, et autres, pêcheurs, marins et autres, de l'Etang du Nord, sur l'île *Grindstone*, l'une des îles de la *Madeleine*s; demandant que la Chambre prenne les mesures qu'elle jugera les plus efficaces en vue de la construction d'un brise-lames à l'entrée de leur havre.

La pétition du conseil municipal du comté d'*Essex*, présentée vendredi dernier demandant l'ouverture d'un crédit pour la construction d'un brise-lames, ou d'un port de refuge, à la *Baie Pigeon*, sur le lac *Erié*—étant lue;

M. le Président décide :—“ qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.”

M. *O'Connor*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence du 23 février 1880, pour copies des instructions adressées aux maîtres de poste des cités, villes et villages, par le maître-général des postes, sous l'autorité de la clause 39 de l'acte 38 *Victoria*, chapitre 7, concernant les articles frappés de droits qui sont expédiés par la poste en *Canada*. (*Documents de la session, No. 26.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 20 février 1880, pour copie de tous documents et correspondance échangés entre le gouvernement de l'*Île du Prince-Edouard* et celui du *Canada*, depuis le 24 mars 1879 jusqu'à date, concernant la part d'indemnité des pêcheries que réclame l'*Île du Prince-Edouard*. (*Documents de la session, No. 37.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1880, pour un état indiquant quelle remise de droits a été faite sur les articles manufacturés en *Canada*, en 1879 et qui ont été exportés; à qui cette remise a été faite, et la description des articles. (*Documents de la session, No. 38.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1880, pour un état indiquant :—

1. Le résumé des dépenses comparées à l'estimé budgétaire pour l'exercice 1878-79.

2. Les items auxquels il n'a pas été pourvu, pour la même période.

3. Les balances de crédits périmées, pour la même période.

4. Les balances reportées, pour la même période.

5. Les résumés généraux de la dépense, pour la même période.

Lesquels états devront être préparés en la forme sous laquelle ils ont été publiés dans les comptes publics pendant les années passées. (*Documents de la session, No. 39.*)

Sir *John A Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 25 février 1880, pour la copie ou le duplicata de la décision des arbitres concernant la limite nord-ouest d'*Ontario*, et de tous les documents et pièces ayant rapport à cette limite, et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement d'*Ontario* et le gouvernement fédéral, à ce sujet. (*Documents de la session, No. 40.*)

Sur motion de M. *Dawson*, secondé par M. *Brecken*,

Ordonné, que le comité spécial chargé de s'enquérir de toutes les matières relatives à la délimitation de la province d'*Ontario* et des territoires fédéraux non-organisés, et d'en faire rapport à cette Chambre, soit autorisé d'employer un sténographe pour écrire les témoignages donnés devant le dit comité.

Ordonné, que M. *Ryan* (*Marquette*), ait la permission de présenter un bill portant incorporation de la compagnie du télégraphe Grand Occidental du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Royal*, secondé par M. *Ryan* (*Marquette*),

Ordonné, que l'ordre de la Chambre, de vendredi dernier, renvoyant le bill à l'effet d'autoriser la corporation d'*Emerson*, dans la province de *Manitoba*, à construire un pont à passage gratuit pour le trafic ordinaire des passagers et voitures, sur la rivière *Rouge*, à *Emerson*, au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Ordonné, que M. *Bannerman*, ait la permission de présenter un bill portant incorporation de la "compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* et de la Baie d'*Hudson*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Rochester*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre à la présente session.

Ordonné, que M. *Carling* ait la permission de présenter un bill concernant "La compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac *Ontario*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à la frontière provinciale, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant incorporation de la compagnie d'imprimerie du *Mail*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Sur motion de M. *Hackett*, secondé par M. *Brecken*,

Ordonné, que copie des requêtes et autres communications de la population de *Campbelltown*, comté de *Prince, I. P.-E.*, demandant la construction d'un chemin de fer p'embranchement se reliant à cette localité, soit mise devant cette Chambre.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Huntington*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des arrêtés du Conseil nommant des instructeurs pour les Indiens dans les territoires du *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Huntington*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état donnant le nombre d'instructeurs et d'aide-instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Indiens ; le montant dépensé pour leurs frais de route, et pour l'outillage, etc., ainsi que le salaire annuel payé, ou à être payé à chaque personne ainsi nommée ou employée ; aussi les noms et le domicile antérieur des personnes ainsi nommées.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Carling,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des règlements passés depuis le 1er juin 1879, par la Cie du chemin de fer du Nord du Canada, imposant, fixant, déterminant ou autorisant les taux de péages de la dite compagnie, qui ont été soumis par la dite compagnie à l'approbation de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil; ainsi que copie des arrêtés du Conseil approuvant ou modifiant les dits règlements.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre, qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Mills, secondé par M. Huntington,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état mentionnant les époques fixées pour le paiement des annuités en vertu des traités Nos. 4 et 6, pendant l'année courante; l'époque à laquelle le paiement en a été fait; le montant pour fret; le montant réclamé par les affréteurs et qui n'est pas encore payé; le montant dépensé pour provisions données pour nourrir les Sauvages aux différents endroits fixés pour le paiement des annuités, et celui payé pour les approvisionnements achetés de la Cie de de la Baie d'Hudson pour nourrir les Sauvages en attendant l'arrivée des approvisionnements pour la fourniture desquels des soumissions ont été données; et le montant payé, depuis, par des approvisionnements, par suite de la famine qui s'est fait sentir parmi les Sauvages.

M. le Président informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a adopté l'adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement aux moyens à prendre pour soulager la misère qui règne en Irlande, en remplissant le blanc avec les mots " le Sénat et."

Et aussi,—un autre message, portant que le Sénat a adopté l'adresse ci-jointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, le félicitant de ce que Son Altesse Royale la princesse Louise et Son Excellence aient échappé au grave danger auquel les a exposées le fâcheux accident arrivé samedi dernier.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne) Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de St-Michel et St-Georges, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada, etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles sujets de Sa Majesté, le Sénat et du Canada,
assemblés en Parlement, désirons approcher de Votre Excellence pour la féliciter de tout cœur de ce que Son Altesse Royale la Princesse Louise et Votre Excellence aient échappé au grave danger auquel les a exposées le fâcheux accident arrivé le samedi soir, quatorze du mois courant.

Ne voulant point augmenter l'alarme générale causée par la nouvelle des blessures que reçut Son Altesse Royale, nous nous sommes abstenus de nous adresser à Votre Excellence jusqu'à ce que nous ayons pu, grâce à la providence de Dieu, heureusement le faire en des termes de félicitation.

La vie et la santé de Son Altesse Royale sont chères au peuple canadien; la nouvelle du danger qu'elle a couru et dont elle a failli être victime, a été reçue de tous côtés avec un grand intérêt et une profonde sympathie.

Nous ne faisons que donner l'expression dus entiment du pays en assurant Votre Excellence du vif plaisir avec lequel est reçue de jour en jour la nouvelle de son rétablissement graduel, et nous espérons sincèrement que bientôt Son Altesse Royale aura recouvré sa santé et ses forces, et qu'elle ne voudra dorénavant se souvenir de cet accident que pour se rappeler la joie universelle qui salue son rétablissement.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,
Résolu, que la dite adresse soit prise en considération demain.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Oliver*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état donnant les soumissions reçues pour les sections 33 et 34 du canal *Welland*, et mentionnant les délais accordés pour opérer le dépôt des cautionnements; aussi, copie des contrats, de la correspondance et des arrêtés du Conseil y relatifs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Oliver*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état faisant mention des soumissions reçues pour la construction des travaux de *Ste. Anne*, sur la rivière *Ottawa*, qui ont été donnés récemment, et indiquant les délais accordés pour opérer le dépôt des cautionnements. Aussi copie du contrat, de la correspondance et des arrêtés du Conseil y relatifs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Paterson (Brant)*, secondé par M. *Fleming*,
Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les arrêtés du Conseil affectant le revenu de l'intérieur, qui n'ont pas été imprimés.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Macmillan*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour les plans, correspondance, documents et télégrammes, concernant la réclamation non payée de *Calvert Vaux* pour services rendus au sujet des terrains situés en face des édifices du Parlement.

Sur motion de M. *Ogden*, secondé par M. *Daly*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance échangée entre *Isaac H. Mathers*, de *Halifax N.-E.*, et le gouvernement au sujet de la remise de droits sur le ferblanc en feuille employé pour la confection des boîtes de conserves de homard, et exporté du *Canada*; ainsi qu'un état indiquant le chiffre des réclamations produites et le montant payé.

Sur motion de M. *Oliver*, secondé par M. *Ross (Middlesex)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les sommes versées au fonds des pensions de retraite par chacun des inspecteurs des poids et mesures, antérieurement au 1er octobre, 1879.

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *McQuade*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état donnant les noms, le domicile, les occupations et le salaire ou les gages de tous les officiers et employés de l'Intercolonial au mois de septembre des années 1878 et 1879, respectivement, à l'exception de ceux employés sur la partie de ce chemin qui s'étend de la *Rivière-du-Loup* à *Lévis*.

Sur motion de M. *White (Renfrew)*, secondé par M. *Fitzsimmons*,

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général, pour examiner la résolution concernant le tarif échelonné fixé par la clause 59 du chapitre 68 des Statuts Refondus de la ci-devant province du *Canada*.

Sur motion de *M. Blake*, secondé par *M. Fleming*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous les états reçus de la *Colombie-Britannique* faisant mention des causes et affaires instruites devant les divers juges de cette province.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. Robertson (Shelburne)*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms de tous les inspecteurs et sous-inspecteurs de poids et mesures nommés sous l'autorité de l'Acte des poids et mesures maintenant en vigueur qui ont subi un examen avant ou après leur nomination; faisant la distinction entre ceux qui ont satisfait aux examens et ceux qui ont échoué; aussi, indiquant si le fait de ne s'être pas présentés aux examens ou d'avoir échoué, a été cause du renvoi des parties impliquées; aussi, tous les documents de nature à faire connaître le caractère de ces examens.

Sur motion de *M. Robertson (Shelburne)*, secondé par *M. Casey*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état détaillé de la dépense encourue pendant les années 1878 et 1879 pour réparer la tour et ériger de nouveaux bâtiments au phare de l'île *McNutt*, dans le port de *Shelburne, Nouvelle-Ecosse*; et un état semblable des dépenses encourues pendant ces mêmes années au phare du cap *Sable*, dans le même comté.

Sur motion de *M. Ryan (Marquette)*, secondé par *M. Royal*,
Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état mentionnant les noms des personnes qui se sont fixées au *Manitoba* comme squatters sur la première réserve du chemin de fer du *Pacifique* canadien, et tous les arrêtés du Conseil relatifs au dits occupants, ainsi qu'une copie de toutes les requêtes adressées par les squatters fixés sur la dite réserve.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. Cameron, (Huron)*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'arrêté du Conseil autorisant une remise de cinq centins par boisseau, sur le maïs importé pour la fabrication de l'amidon. Aussi, copie de toute minute du Conseil ou autre document donnant les motifs pour lesquels cet arrêté a été émané.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Guthrie*, secondé par *M. Cameron, (Huron)*.
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état indiquant :

1. Les noms des requérants qui ont produit des pétitions de droit dans la Cour de l'Échiquier, et dont les réclamations ont été compromises ou soumises à un arbitrage, ou de toute manière retirées de la cour, ou dont il a été disposé autrement que par les juges.
2. A quel point en était rendue la procédure lors de tel compromis ou arbitrage.
3. Les conditions de tel compromis ou arbitrage.
4. Le résultat de tout tel arbitrage.
5. Aussi, copie de tout rapport ou déclaration par écrit faits à cette époque, donnant les motifs de retrait de ces causes de la cour.
6. Aussi, copie de la requête, réponse et autres procédés dans la cause, ainsi que du jugement sur la défense en droit rendu par la Cour de l'Échiquier dans la cause de *Marshall Wood vs. la Reine*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 2 mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Fortin*,—la pétition de *Michel Lespérance* et autres, propriétaires de vaisseaux, capitaines de navires, marchands et autres ; la pétition de *Philippe Ahern*, maire, et autres, armateurs, marchands, pêcheurs et autres, de l'anse du *Cap* ; deux pétitions de *Edward Flynn*, maire, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, du township de *Percé* ; la pétition de Messieurs *Charles Robin* compagnie et autres marchands de poisson, pêcheurs et autres de la municipalité de *Neoport* ; la pétition du révérend *Duncan Gillies*, curé et autres, pêcheurs, marchands, négociants et autres, de la *Pointe aux Esquimaux*, et autres places sur la côte nord du golfe *St. Laurent* ; la pétition de *Louis N. Boudreault*, maire et autres, pêcheurs, marins, marchands et autres, de la municipalité de "l'*Étang du Nord* ;" et la pétition de *Charles Chasson*, maire, et autres, de la municipalité du *Hévro aux Maisons des Iles de la Magdeleine*.

Par M. *Gault*, la pétition de *John Hamilton* et autres ; et la pétition de la Banque Consolidée du *Canada*.

Par M. *Shaw*,—la pétition du bureau de commerce de la ville de *Kincardine*.

Par M. *Wallace (Norfolk)*,—la pétition de *Martin Watson* et autres, de la Puisseance du *Canada*.

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition de *B. M. Britton* et autres, actionnaires de la compagnie *Anchor* d'assurance maritime.

Par M. *Keeler*,—la pétition de la corporation municipale du village de *Campbellford*.

Par M. *Casey*,—la pétition de *John Smith* et autres, électeurs et contribuables de la division électorale de *Lennox*.

Par M. *Caron*,—la pétition de *John Wilson* et autres, propriétaires de bateaux à vapeurs, et autres intéressés dans la navigation du fleuve *St. Laurent*.

Par M. *Girouard (Jacques-Cartier)*,—la pétition de *John Fiske* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres de la cité de *New-York*.

Sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondé par M. *Oliver*,

Ordonné, que les états relatifs aux contrats pour les impressions du Parlement et le papier d'impression, ainsi que tous les autres états inclus dans le dernier rapport du Secrétaire d'Etat, et se rapportant aux impressions des divers services administratifs et à la publication d'annonces dans les feuilles publiques, soient renvoyés au comité des comptes publics.

M. *Robinson*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Cie de chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*,

demandant certains amendements à sa charte ;—De la Cie des steamers de *Québec* et des ports du golfe, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de la Cie des steamers de *Québec*, et à faire d'autres modifications à sa charte ;—De la Cie du câble direct des *Etats-Unis* (responsabilité limitée), demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à exercer ses attributions et pouvoirs en *Canada* de manière à lui permettre de réaliser, comme corps constitué, les objets pour lesquels elle a été ainsi incorporée dans la *Grande-Bretagne* ;—De *C. J. Brydges*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie du pont de la rivière *Rouge* et de l'*Assiniboine* ;—De la Cie du chemin de fer du *Canada Central*, demandant la passation d'un acte pour prolonger d'avantage le temps fixé pour l'achèvement de sa ligne ferrée, pour étendre ses pouvoirs et attributions, et pour d'autres modifications à sa charte.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill tendant à abroger les lois de faillite actuellement en vigueur en *Canada*, tel que modifié en comité général de la Chambre.

M. Blake propose, secondé par *M. Burpee (Sunbury)*, que le dit bill soit de nouveau renvoyé à un comité général, avec mandat et pouvoir d'ajouter après le mot "faillite", en dernier lieu mentionné dans la clause 1, les mots suivants :—"et aussi en autant que les dits actes ne s'appliqueront à aucune compagnie mercantile incorporée ;" et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de *M. Macdonald (Pictou)*, secondé par *M. Bowell*.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité comme susdit, et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. le Président* reprend le fauteuil, et *M. Rochester* fait rapport que le comité a modifié ce nouveau le dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

Les modifications faites au bill, sont alors lues pour la première et seconde fois, et sont adoptées.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité sur le bill, à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. le Président* reprend le fauteuil, et *M. Mousseau* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de *Sir John A. Macdonald*, secondé par *M. Mackenzie*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général le félicitant de ce que Son Altesse Royale la Princesse *Louise* et Son Excellence aient échappé au danger auquel elles ont été exposées lors de l'accident fâcheux arrivé le samedi soir, 14 février dernier, en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse, et qu'elle a rempli le blanc avec les mots "et les Communes,"—et aussi que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, au nom de cette Chambre, par ceux de ses membres qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender la loi concernant la procédure dans les causes criminelles, et les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie d'accusation, étant lu ;

M. *Robertson* (*Hamilton*) propose, secondé par M. *Kilvert*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. *Mousseau* propose, comme amendement à la motion, secondé par M. *Houde*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'aujourd'hui à six mois."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Kirkpatrick*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution à l'effet de modifier le tarif échelonné fixé par la clause 59 du chapitre 68 des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient de substituer au tarif échelonné fixé par la clause 59 du chapitre 68 des Statuts Refondus de la ci-devant province du *Canada*, concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau, un tarif dans les proportions suivantes, savoir :

Pin rouge et pin blanc, épinette rouge et épinette blanche, équarri, par pièce	1	centin.
Chêne, orme et autres bois dur, équarri ou avivé sur deux faces, par pièce.....	1½	"
Espars	3	"
Mâts, par pièce.....	5	"
Billots de sciage, mesurant 17 pieds en longueur ou moins...	¼	"
Bois scié, par mille pieds, même mesure que pour les planches	3	"
Douves, par mille.....	15	"
Bois de chauffage, paquets de bardeaux et autres bois, p. cord.	2	"
Pin rouge et pin blanc, épinette blanche et pruche, équarri ou avivé sur deux faces, mesurant plus de 17 pieds en longueur et moins de 25.....	¾	"
do do de 25 à 35 pds. en longueur....	1½	"
do do 35 p. en longueur et au-dess.	¾	"

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Jones* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

En conséquence, M. *Jones* fait rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu.—Qu'il est expédient de substituer au tarif échelonné fixé par la clause 59 du chapitre 68 des Statuts Refondus de la ci-devant province du *Canada*, concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau, un tarif dans les proportions suivantes, savoir :

Pin rouge et pin blanc, épinette rouge et épinette blanche, équarri, par pièce	1	centin.
Chêne, orme et autre bois dur, équarri ou avivé sur deux faces, par pièce.....	1½	"
Espars	3	"
Mâts, par pièce.....	5	"
Billots de sciage, mesurant 17 pieds en longueur ou moins...	¼	"
Bois scié, par mille pieds, même mesure que pour les planches	3	"
Douves, par mille.....	15	"

Bois de chauffage, paquets de bardeaux et autres bois, p. cord.	2	“
Pin rouge et pin blanc, épinette blanche et pruche, équarri ou avivé sur deux faces, mesurant plus de 17 pieds en longueur et moins de 25.....		
do do de 25 à 35 pds. en longueur....	$\frac{1}{3}$	“
do do 35 p. en longueur et au-dess.	$\frac{5}{12}$	“
	$\frac{2}{3}$	“

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *White (Renfrew)* ait la permission de présenter un bill concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Hesson*, secondé par M. *Arkell*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance et des documents échangés entre le gouvernement et la corporation de la ville de *Stratford*, concernant la proposition émise par la dite corporation de faire don d'un emplacement pour y ériger un bureau de poste.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Oliver*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance et des requêtes demandant l'érection d'un phare à la *Pointe-au-Ressac* et à la *Pointe-de-Sable*, dans le havre de *Shelburne*, et de tous rapports faits, pendant les deux dernières années, par les officiers du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse*, sur la position la plus convenable pour ces phares.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Oliver*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant toutes les soumissions adressées au ministère de la Marine et des Pêcheries concernant l'érection d'un phare à la *Pointe-au-Ressac*, dans le havre de *Shelburne*, les noms des entrepreneurs choisis et de leurs cautions, les sommes payées pour frais d'annonces demandant des soumissions, celles payées aux entrepreneurs et aux travailleurs, et à quel titre; l'époque à laquelle la construction du dit phare a été ajournée. Aussi, les rapports de l'inspecteur ou arbitre, en vertu desquels les dites sommes ont été payées, et le montant des honoraires qui lui ont été accordées.

Sur motion de M. *Kaulbach*, secondé par M. *Richey*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des relevés hydrographiques faits à la *Petite-Rivière*, dans le comté de *Lunenburg*, *N. E.*, en vue de la construction projetée d'un brise-lames en cet endroit, et aussi des rapports présentés à ce sujet.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *McQuaig*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état faisant mention de tous les rapports faits par les ingénieurs du gouvernement, de toutes les lettres et de la correspondance concernant la construction d'une forme de radoub à *Kingston*, et la nécessité qui s'en fait sentir par suite de l'agrandissement du canal *Welland*.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Huntington*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état faisant mention de tous les sous-inspecteurs des poids et mesures révoqués depuis le 1er juillet 1879, et de toutes les personnes nommées à la charge d'inspecteur ou de sous-inspecteur des poids et mesures depuis cette date.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Huntington*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, concernant l'acquisition par l'administration fédérale du chemin de fer provincial connu sous l'appellation de "Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Kaulbach*, secondé par M. *Gault*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet l'ouverture d'une passe entre le lac *Porter* et la mer, et de la correspondance y relative.

Sur motion de M. *Kaulbach*, secondé par M. *Gault*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le prolongement du brise-lames commencé en 1878, au havre de *Three Fathom*, ainsi que de la correspondance à ce sujet.

Sur motion de M. *Kaulbach*, secondé par M. *Gault*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour copie du rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le dragage d'un chenal dans le havre de *Jeddore*, dans le comté de *Halifax*, ainsi que de la correspondance à ce sujet.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 3 Mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre:

Par M. *Mongenais*,—la pétition du révérend M. *Auclair*, curé de la paroisse de *Saint-Lazare*, et autres.

Par M. *Angers*,—la pétition de *Evan John Price* et autres, actionnaires de la banque *Stadacona*.

Par M. *Cameron* (*Victoria*),—la pétition de la corporation municipale du township de *Eldon*; la pétition de la corporation municipale du township de *Thorah*; la pétition de la corporation municipale des townships de *Medora* et *Wood*; la pétition de la corporation municipale du township de *Somerville*; la pétition de la corporation municipale du township de *Rama*; la pétition de la corporation municipale du village de *Fenelon Falls*; et la pétition de la corporation municipale des townships de *Carden* et *Dalton*, tous du comté de *Victoria, Ontario*.

Par M. *Fortin*,—la pétition du révérend J. J. *Auger*, curé, et autres, pêcheurs et autres, de *Sainte-Anne des Monts*; et la pétition du révérend P. *Moreault*, curé, et autres, pêcheurs et autres, de *Saint-Norbert de Cap-Chat*, comté de *Gaspé*.

Par Sir John A. *Macdonald*,—la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Victoria, Colombie-Britannique*.

Par M. Elliott,—deux pétitions de la municipalité de *Streetsville*; et la pétition de la municipalité de la ville de *Brampton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la banque *Ville-Maire*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider les affaires de la dite banque, à réduire son capital, et pour autres fins.

De *William Baird*, et autres, du village de *Consecon*; de *Wellington Boulter*, et autres, du village de *Demorestville*; de *Samuel J. Barker*, et autres, du village de *North Port*, canton de *Ameliasburgh*; et de *D. B. Jones*, et autres, des villages de *Demorestville North Port*, canton de *Sophiasburgh*, comté du *Prince-Edouard*; demandant séparément qu'il soit pris des mesures en vue d'assurer la prompt construction du canal *Murray*.

De la corporation municipale de la ville de *Peterborough*; de la corporation municipale du canton de *Ennismore*; de la corporation municipale du canton de *Smith*, comté de *Peterborough*; de la corporation municipale du canton de *Monaghan-Nord*; et de la corporation municipale du canton de *Monaghan-Sud*; demandant que les mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer l'ouverture prochaine du canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De la Cie du télégraphe de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour étendre leurs pouvoirs et attributions.

De *Andrew Tymon*, et autres, de la cité de *Toronto*, mariniers; demandant qu'il soit pris des mesures de nature à donner aux mariniers naviguant sur les eaux de l'intérieur du *Canada*, les mêmes droits et les mêmes avantages, quant aux gages, que ceux accordés aux marins de la même catégorie dans la *Grande-Bretagne* ou dans les provinces maritimes, et à faciliter le recouvrement des gages des mariniers.

Ordonné, que M. *White (Caldwell)* ait la permission de présenter un bill portant incorporation de la compagnie du pont de l'*Assiniboine* et de la *Rivière-Rouge*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Williams* ait la permission de présenter un bill portant modification de l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Jonction d'Ontario et Pacifique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McGreevy* ait la permission de présenter un bill portant modification de l'acte 36 *Vict.*, chap. 108, intitulé: "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des ports du *Golfe*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Kirkpatrick*,

Ordonné, que la pétition de *John Fischen* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres de la cité de *New-York*, présentée hier, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie Canadienne de Télégraphe."

Ordonné, que M. *Shaw* ait la permission de présenter un bill portant abrogation de la clause 2 d'un certain acte intitulé: "Acte pour amender l'acte de Jurisdiction Maritime 1877."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1850, demandant la copie ou le duplicata de la décision des arbitres concernant la limite nord-ouest d'*Ontario*, et de tous les documents et pièces ayant rapport à cette limite, et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement d'*Ontario* et le gouvernement fédéral, à ce sujet. (*Documents de la session, No. 40A.*)

M. *McLennan* propose, secondé par M. *White (Cardwell)*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il apparait, pour la production d'un état mentionnant chacun des contrats pour le chemin de fer du Pacifique canadien, adjugés jusqu'au 31 décembre 1879, et indiquant le coût estimatif du travail à faire en vertu de tel contrat d'après la soumission acceptée; les sommes payées à l'entrepreneur ou aux entrepreneurs à raison de tel contrat, et le montant requis pour compléter les travaux du dit contrat, en autant que ce chiffre peut être connu ou évalué approximativement; aussi, un état mentionnant la décision (s'il en est) prise par le gouvernement quant à la construction d'un pont sur la rivière *Rouge* et au raccordement de la voie ferrée, à l'ouest de la rivière *Rouge*, avec la partie du chemin en voie de construction à partir de la *Baie du Tonnerre*, et avec la cité de *Winnipeg*;

Et un débat s'ensuivant;

Et étant six heures P.M., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, à l'effet d'incorporer la compagnie du télégraphe Grand Occidental du *Canada*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du *Lac Ontario*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 25 février dernier, portant que la pétition de *Thomas Anderson*, et autres,—demandant que *Elmund Hooper*, écrivain, député de la division électorale de *Lennox* soit déclaré inhabile à représenter cette division électorale en cette Chambre, et priant qu'il soit fait justice;—soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, avec instruction au dit comité de s'enquérir des allégations contenues dans la dite pétition, et d'en faire rapport à cette Chambre.

M. *Hooper*, député de la division électorale de *Lennox*, se lève et fait, de son siège, la déclaration suivante:—

Une commission a émané, en vertu des statuts d'*Ontario*, pour vérifier la situation financière du comté de *Lennox* et *Addington* dont j'étais alors le trésorier, fonction que j'ai remplie depuis l'année 1863. La dite commission commença ses travaux le 20 octobre 1879. La pétition était présentée comme ayant été signée par 52 contribuables conformément aux dispositions des statuts d'*Ontario*.

Le préfet du comté se procura une copie de la dite pétition; car antérieurement à cette date, il avait toujours ignoré, ainsi que le conseil, que telle commission avait émané. Après informations prises, il se trouva que plusieurs personnes, dont les noms figuraient sur la pétition, affirmèrent n'avoir jamais entendu parler de la dite pétition et ne l'avoir pas signée; et six ou sept d'entre elles ont fait leur déclaration solennelle conformément au statut à cette fin. Ces déclarations furent transmises par le préfet au procureur-général, le notifiant en même temps, que le comité refuserait de payer les frais de la dite commission.

Je suis persuadé que le rapport de la commission n'est pas fondé en fait. Les commissaires ont aussi obtenu des recettes anormales en calculant trimestriellement l'intérêt composé, sur des balancées annuelles et sur tous les autres items mentionnés au rapport, au taux de 14 pour cent par année. Au-delà de \$20,000 de la somme mentionnée au rapport étant ainsi comptées pour intérêts.

Personnellement, je ne sache pas que mes comptes se soldent par un déficit, vu qu'ils ont été dûment vérifiés, chaque année, par des auditeurs compétents nommés par le conseil de comté et dans lesquels il a toute confiance.

Le dit rapport n'a pas été adopté par le conseil de comté par un vote de 15 contre 6, mais il a été passé une résolution donnant à mes cautions et à moi-même le temps de faire une investigation complète de la totalité des comptes, de 1863 à 1879. En outre, les commissaires n'ont pas vérifié tous mes comptes, car \$20,000 portées au compte des recettes et dépenses ne sont pas mentionnées dans le rapport, ce qui démontre qu'il leur a été impossible de faire un rapport exact.

L'investigation ci-haut mentionnée telle qu'autorisée par le conseil, se poursuit actuellement, et il est injuste de porter l'accusation présente tant que les résultats de cette investigation n'auront pas été acceptés ou refusés par le conseil du comté.

Dans tous les cas, le comté ne peut subir de pertes vu que mes garanties sont plus que suffisantes, et de plus, mes cautions assistaient à la dernière séance du conseil et le notifièrent que, si un déficit était constaté à la clôture de l'investigation, ils le solderaient immédiatement, et que le conseil, finalement, n'encourrait aucune perte. Cette déclaration fut acceptée par le conseil.

Comme c'est une question toute locale et portant sur des comptes à jour, je ne puis comprendre que ce Parlement ait à s'en occuper, ni à quel titre il pourrait en être saisi.

Je suis convaincu que cette accusation a la politique pour mobile, car depuis la date de ma nomination comme candidat jusqu'à l'heure présente, j'ai été en butte à des attaques persistantes et impitoyables tant comme homme d'affaires que comme particulier. En somme, toute cette affaire est le résultat pure et simple de vengeances politiques.

M. Hooper se retire alors.

Et la motion étant proposée, que la pétition de *Thomas Anderson*, et autres,—demandant que *Edmund Hooper*, écrivain, député de la division électorale de *Lennox* soit déclaré inhabile à représenter cette division électorale en cette Chambre, et priant qu'il soit fait justice;—soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, avec instruction au dit comité de s'enquérir des allégations contenues dans la dite pétition, et d'en faire rapport à cette Chambre;

M. Cameron (*Victoria*) propose comme amendement, secondé par M. *Domville*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " ayant entendu la lecture de la déclaration de *Edmund Hooper*, écrivain, député représentant en cette Chambre le district électoral du comté de *Lennox*, et en autant que la pétition de certains électeurs du district électoral du comté de *Lennox* ne révèle aucuns faits de nature à affecter le droit du dit *Edmund Hooper* à représenter la dite division électorale dans cette Chambre, la dite pétition ne soit pas renvoyée au comité permanent des privilèges et élections."

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix;

Résolu, qu'ayant entendu la lecture de la déclaration de *Edmund Hooper*, écrivain, député représentant en cette Chambre le district électoral du comté de *Lennox*, et

en autant que la pétition de certains électeurs du district électoral du comté de *Lennox* ne révèle aucuns faits de nature à affecter le droit du dit *Edmund Hooper* à représenter la dite division électorale dans cette Chambre, la dite pétition ne soit pas renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 4 Mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par *M. Cameron* (*Victoria, O.*),—la pétition de *William Wallace*, de *Simcoe*, et autres.

Par *M. Arkell*,—la pétition de *Samuel Price* et autres, du village du *Port Stanley*, comté d'*Elgin*.

Par *M. Hesson*,—deux pétitions du conseil municipal de la ville de *Listowel*.

Par *M. Keeler*,—la pétition de *Thomas Webb* et autres, du village de *Brighton*, comté de *Northumberland, Ontario*.

Par *M. McCarthy*,—la pétition de *Charles James Campbell* et autres.

Par *M. Currier*,—la pétition du conseil municipal de la corporation de la cité d'*Ottawa*.

Par *M. White* (*Renfrew*),—la pétition de *A. N. Ogilvie* et autres, des provinces d'*Ontario* et de *Québec*.

Par *M. Fortin*,—deux pétitions du révérend *J. O. Normandin*, curé et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de la *Grande-Rivière* ; la pétition de *James Aspirot* et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Pabos* ; et la pétition de *Richard Sutton* et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Pabos*, comté de *Gaspé*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Michel Lespérance*, et autres, propriétaires et capitaines de navires, négociants et autres ; demandant à la Chambre de prendre des mesures en vue de construire un brise-lames à *Percé*, dans l'intérêt des pêcheries, de la navigation et du commerce du *Canada*.

De *Philip Ahern*, maire, et autres, armateurs, marchands, pêcheurs et autres, de l'*Anse du Cap*, comté de *Gaspé* ; priant la Chambre de prendre les mesures qui lui paraîtront les plus propres à hâter la construction d'un brise-lames à cet endroit.

De *Edmund Flynn*, maire, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Percé* ; de *MM. Chas. Robin et Cie.*, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Newport*, comté du *Gaspé* ; de *Louis N. Boudeault*, maire, et autres, pêcheurs, navigateurs, négociants et autres, de la municipalité de l'*Etang du Nord*, l'une des îles de la *Madeleine* ; et de *Charles Chasson*, maire, et autres, navigateurs, négociants et autres, de la municipalité du *Havre aux Maisons*, îles de la *Madeleine* ; demandant séparément qu'il soit pris des mesures en vue d'appliquer aux pêcheries l'indemnité accordée au *Canada* par la sentence arbitrale de la commission d'*Halifax*.

De *Edmund Flynn*, maire, et autres, négociants, pêcheurs, et autres, du canton de *Percé*, comté de *Gaspé* ; priant la Chambre de prendre les mesures les plus propres

à assurer la construction d'une jetée ou brise-lames à *Percé*, et la répartition de l'indemnité accordée en vertu du traité de *Washington*.

Du révd. *Duncan Gillis*, curé, et autres, pêcheurs, marchands, traitants et autres, de la *Pointe aux-Esquimaux*, et autres lieux sur la rive nord du golfe *St-Laurent*; demandant que le service pour la protection des pêcheries, soit organisé d'une manière plus efficace.

De *John Hamilton*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie. de chemin de fer et de transport de la vallée *Nelson*.

De la banque Consolidée du *Canada*; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à liquider les affaires de la dite banque.

Du bureau de commerce de la ville de *Kincardine*; demandant la passation d'un acte pourvoyant à la nomination d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

De *Martin Watson*, et autres, de la Puissance du *Canada*; demandant que le gouvernement adopte un système monétaire qui soit monnaie légale pour le paiement de toutes dettes publiques ou privées.

De *B. M. Britton*, et autres, actionnaires de la Cie. Anchor d'assurance maritime; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement à l'effet de modifier la charte de la dite compagnie et de l'autoriser à faire des opérations d'assurance contre l'incendie, ne devienne pas loi.

De la corporation municipale du village de *Campbellford*; demandant que les mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer l'ouverture prochaine du canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De *John Smith*, et autres, électeurs et contribuables de la division électorale de *Lennox*; priant la Chambre de déclarer *Edmund Hooper* inhabile à représenter la dite division électorale de *Lennox* dans la Chambre des Communes du *Canada*.

De *John Wilson*, et autres, propriétaires de bateaux à vapeur, et autres, intéressés dans la navigation du *St-Laurent*; demandant l'abolition des droits imposés sur le charbon anglais et écossais.

M. Robinson, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la Cie. du télégraphe de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs et attributions;—de *John Fisher*, et autres, de la cité de *Toronto*, et autres, de la cité de *New-York*; demandant à être incorporés sous le nom de Cie. Canadienne de télégraphe;—de la Cie. du chemin de fer de *Credit Valley*; demandant la passation d'un acte pour confirmer son droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour autres fins;—de *Samuel Thompson*, de la cité de *Toronto*; demandant la passation d'un acte pour confirmer certains règlements de la Cie. d'assurance Mutuelle du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendie, et pour d'autres fins.

Le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé de douze jours.

M. Wallace (Norfolk), du comité mixte des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement, présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre comme son troisième rapport, le premier rapport du sous-comité chargé de l'audition des comptes d'impressions, et pour autres fins, ainsi que le rapport du greffier du comité au sujet du service des impressions de l'année dernière, et le bilan annuel des comptes d'impressions pour l'année fiscale 1878-79, lesquels sont ci-annexés, et que le comité recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ,
26 février, 1880.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du Parlement, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre sous-comité a soigneusement comparé le bilan annuel des comptes d'impressions pour l'exercice 1878-1879 avec les certificats et les pièces justificatives produits, et a trouvé le tout exact.

Les différents items des dépenses ont aussi été comparés avec les comptes détaillés de ces dépenses accompagnés de leurs reçus, et ont été trouvés exacts.

La vérification du compte des impressions à l'aide de la liasse des documents imprimés, a aussi donné pleine satisfaction à votre sous-comité.

Après avoir soigneusement examiné, comme susdit, le bilan annuel, et vérifié les comptes et autres pièces se rapportant au service des impressions du Parlement pour l'exercice 1878-79, et s'être assuré de leur exactitude, votre sous-comité a signé ce bilan comme ayant été examiné par lui et trouvé exact.

Le tout respectueusement soumis.

RUFUS STEPHENSON.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ,
12 février, 1880.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le bilan annuel des comptes d'impressions du Parlement pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1879, montrant que le coût de ce service a été de \$68,970.51.

Comme chaque année fiscale couvre le travail inachevé de deux sessions, il est impossible de comparer, au moyen du bilan annuel, le coût d'une session avec celui d'une autre; mais pour vous mettre en état d'établir cette comparaison, j'ai préparé d'après les comptes pour les impressions et le papier, qui forment les deux items principaux, le tableau suivant qui indique les frais des quatre dernières sessions.

Session de 1876.....	\$55,457.69
“ “ 1877.....	66,647.57
“ “ 1878.....	71,066.15
“ “ 1879.....	60,703.30

L'apparente réduction dans les dépenses de la session de 1879 doit être grande partie attribuée à la révision qui a été faite de la liste de distribution.

Le complément du travail de la dernière session a été terminé pendant la vacance d'une manière très expéditive et satisfaisante.

J'ai aussi l'honneur de soumettre à l'approbation du comité les divers contrats donnés pour l'impression, la reliure et le papier d'impression ainsi que les certificats de dépôt des cautionnements requis. Les contrats ont été fidèlement exécutés.

J'ai été notifié, en ma qualité de greffier de ce comité, d'avoir à comparaître devant la Cour du Banc de la Reine, à *Toronto*, et à y produire certains documents relatifs aux contrats adjugés lors de la dernière session pour les impressions Parlement.

Autorisation m'en ayant été donnée, je me suis conformé à la citation.

Je regrette d'avoir à mentionner que M. E. O. Botterell, le deuxième aide-distributeur, s'est noyé le 12 juillet dernier. Sa perte a été vivement sentie dans le département, car c'était un employé fidèle, zélé, et apportant beaucoup de soin dans l'exercice de ses fonctions.

L'évaluation usuelle de \$70,000 pour le service des impressions du Parlement pour l'année fiscale 1880-81 a été transmise à l'honorable ministre des Finances.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, greffier,
Comité mixte des impressions.

	\$	cts.	Pièces jus- tificatives. No.	\$	cts.
1878.					
1er juil. A balance en mains.....	3,530	55	1		
valeur du papier en mains de la dernière session.....	3,624	75			
valeur des mandats émis, impressions du Parlement.....	70,000	00			
do do rapports des départ. { \$7,685 91 } { 4,280 58 }	11,966	49			
montant reçu pour l'impression des bills privés.....	374	23	2 3		
Par impressions, les 20 par c. retenus sur le dernier compte.....					9,400 49
do Moins la réserve représentée tant les 20 par cent.....					40,188 69
reliure.....					4,520 60
papier d'imprimerie.....					
do en mains de la der- nière session.....					\$22,393 25
do 3,624 75					
valeur totale du papier en mains... \$26,018 00					
balance en mains pour la session prochaine.....					5,250 40
coût total du papier employé.....					20,767 60
lithographie.....			4		1,303 50
assurance.....			5		82 50
salaires.....			6		3,204 16
frais de poste.....			7		159 23
divers.....			8		112 18
fonds de retraite.....			9		47 25
copies extra, explorations géologiques.....			10		1,315 25
annonces.....			11		209 78
Coût total.....					\$81,311 23
Par valeur du papier en mains.....					5,250 40
Argent en mains.....					2,934 39
					9,135 01

Coût total comme ci-dessus \$81,311 23
REMBOURSEMENTS :—
 Rapports des départements... \$11,966 49
 Bills privés..... 374 23
 \$12,340 72

A balance du papier en mains :—
 1686 rames de royal, à \$3.05..... \$5,142 30
 94 rames de papier ministre, à \$1.15.. 108 10
 \$5,250 40

Coût total, impressions du Parlement..... \$68,970 51

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre
 serait comme suit :
 Sénat \$18,587 80
 Chambre des Communes 50,382 71
 \$68,970 51

SALLE DE COMITÉ,
 26 février 1880.

Vérfié et trouvé exact.

HENRY HARTNEY, greffier,
 Département des impressions du Parlement.

RUFUS STEPHENSON, }
 Président, }
 J. SIMPSON, }
 ALPH. DESJARDINS, }
 GÉO. W. ROSS, }
 Auditeurs.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 6 mars 1879, pour copie des documents, rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant au choix du site et à la construction du canal de *Beauharnois*. (*Documents de la session*, No. 41.)

Ordonné, que *M. Haggart* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de *Crédit-Valley*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. McCarthy*, ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la compagnie Canadienne de télégraphe.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et la pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. McCarty*, ait la permission de présenter un bill portant modification de l'acte 40 *Vict.*, chap. 72, intitulé : "Acte concernant la compagnie d'Assurance Mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Béchard* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet la réduction des traitements et appointements de certains fonctionnaires publics, et de l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Pope (Compton), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du ministre de l'Agriculture pour le *Canada*, pour l'année civile 1879. (*Documents de la session*, No. 10.)

Un bill pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur en *Canada*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, à l'effet que le bill passe ; la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de mieux prévenir le crime, étant lu ;

M. Blake propose, secondé par *M. Anglin*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Baker propose comme amendement à la motion, secondé par *M. Shaw*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'aujourd'hui à six mois".

Et l'amendement étant mis aux voix ; la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix ;

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois, d'aujourd'hui à six mois.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé vendredi dernier à la motion, portant que le bill à l'effet de légaliser les mariages entre-beaux-frères et belles-sœurs, soit maintenant lu la seconde fois ; lequel amende

ment comporte que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants, "d'aujourd'hui à six mois";

Et l'amendement étant mis aux voix; la Chambre se divise,—et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Charlton,</i>	<i>McDonald, (Vic. N.E)</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Thompson (Halim'nd,</i>
<i>Farrow,</i>	<i>McDonnell (Inverness)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Geoffrion,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Weldon and</i>
<i>Jones,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Williams.—19.</i>
<i>Keeler,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stephenson,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Currier,</i>	<i>King,</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Landry.</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langévin,</i>	<i>Robertson (Shelburne)</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Domville,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McLory,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Snowball,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>Massue,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Chandler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Houde,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Paterson (Brant,</i>	<i>Wiser,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Costigan</i>	<i>Ives,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Yoe.—140.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 5 mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Wallace (Norfolk)*,—la pétition de *W. O. Marrin* et autres ; et la pétition de *James Burley* et autres, membres de l'association de réforme financière du *Canada*.

Par M. *Schultz*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest de *Manitoba*.

Par M. *Girouard (Kent)*,—la pétition de *R. S. Léger* et autres, pêcheurs, marins, marchands et autres, de la paroisse de *Ste.-Marie*, comté de *Kent* ; et la pétition de *C. Burke* et autres, pêcheurs, marins, marchands et autres, de la paroisse de *Dundas*, comté de *Kent, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Merner*,—deux pétitions de la municipalité du township de *North Dumfries*.

Par M. *Caron*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Chambly*.

Par M. *Keeler*,—la pétition de la corporation municipale du township de *Seymour* ; et la pétition de *D. L. Simmons* et autres du village de *Colborne*, comté de *Northumberland, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la municipalité du canton d'*Eldon* ; de la municipalité du canton de *Thorah* ; de la municipalité des cantons de *Medora* et *Wood* ; de la municipalité du canton de *Sommerville* ; de la municipalité du canton de *Rama* ; de la municipalité du village de *Fenelon Falls* ; et de la municipalité des cantons de *Carden* et *Dalton*, comté de *Victoria, Ontario* ; demandant séparément que les mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer l'ouverture prochaine du canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*.

Du révérend *J. J. Auger*, curé, et autres, pêcheurs et autres de *Sainte-Anne-des-Monts* ; et du révérend *P. Moreault*, curé, et autres, pêcheurs et autres, de *Saint-Norbert du Cap Chat*, comté de *Gaspé* ; demandant séparément qu'il soit pris des mesures en vue d'appliquer aux pêcheries l'indemnité accordée au *Canada* par la sentence arbitrale de la commission d'*Halifax*.

Du maire et des échevins de la cité de *Victoria, Colombie-Anglaise* ; demandant qu'il soit adopté des mesures en vue d'empêcher toute émigration ultérieure de Chinois dans cette province.

De la municipalité de *Streetsville* ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à la nomination d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

De la municipalité de *Streetsville* ; et de la municipalité de la ville de *Brampton* ; demandant séparément que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour confirmer son droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour autres fins, soit accordée.

Du révérend M. Auclair, curé de *Saint Lazare*, et autres ; priant la Chambre d'adopter les mesures les plus propres à assurer le prolongement du quai à la *Pointe-à-Cavagnol*.

De *Evan John Price*, et autres, actionnaires de la banque *Stadacona* ; demandant que la pétition du président et des directeurs de la dite banque, à l'effet d'obtenir la passation d'un acte les autorisant à liquider les affaires de la dite banque, ne soit pas accordée.

M. *Stephenson*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à ordre.—Etat détaillé des recettes et des dépenses pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.

Réponse à adresse (Sénat).—Copie de chaque clause ou article relatif au Canada, contenu dans tout traité, etc., maintenant existant entre le gouvernement de Sa Majesté et toute Puissance étrangère, et non publié dans les statuts du Canada. (*Sous forme condensée*.)

Rapport du ministre de la justice relativement aux pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Forme et nombre usité*.)

Réponse à ordre.—Etat indiquant quelle remise de droits a été faite sur les articles manufacturés en Canada, en 1879, et qui ont été exportés, etc., etc. (*Pour distribution seulement*.)

Réponse à adresse.—Etat de tous les ordres en Conseil relatifs à une réduction des droits imposés sur les marchandises, l'outillage ou les matériaux à l'usage des entrepreneurs, depuis le 1er janvier 1874 au premier janvier 1879, dans chaque année respective, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat des diverses sommes d'argent déposées au crédit du Canada, ainsi qu'une liste des différentes banques où ces dépôts ont été faits, et un état de toutes les sommes déposées entre les mains des agents du Canada, ou de toute autre personne en Angleterre, à la date du 1er décembre 1879, etc.

Réponse à ordre.—Etat indiquant :

1. Un aperçu des dépenses comparées aux prévisions budgétaires pour l'exercice 1878 79.

2. Les items auxquels il n'a pas été pourvu, pour la même période.

3. Les balances de crédits périmées, pour la même période.

4. Les balances reportées, pour la même période.

5. Un aperçu général de la dépense, pour la même période.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre.—Etat donnant le montant des obligations, portant intérêt au taux de six pour cent payables en Canada, en circulation à la date du 1er février 1880.

Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les ordres donnés au capitaine *Pierre Lavoie* durant tout le temps qu'il a eu la charge du steamer "*Rimouski*"; par qui ces ordres ont été donnés, et quels sont ceux auxquels il a désobéi et quelle désobéissance a été cause de sa destitution, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat du nombre de chars à charbon notés au contrôle comme portant un trop fort chargement sur les chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, entre le 1er juillet 1878 et le 1er mars 1879 ; etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat donnant les quantités et les prix de tous les articles fournis pour le canal *Welland*, depuis le 1er janvier 1871 jusqu'au 4 novembre 1878, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat montrant les recettes et dépenses en vertu de l'acte des poids et mesures, pendant les derniers six mois de 1879.

Réponse à ordre,—Copie de tous les contrats pour l'entretien de la ligne télégraphique entre *Selkirk* et *Battleford*, etc., etc.

Réponse à ordre,—Copie de toutes les lettres adressées au gouvernement pendant les années 1877-78 et 79 par le syndic officiel du district de *Shelburne, Nouvelle-Ecosse*, au sujet de sa nomination, etc., etc.

Réponse à adresse,—Instructions adressées aux maîtres de poste des cités, villes et villages, par le maître-général des postes, concernant les articles frappés de droits qui sont expédiés par la poste en *Canada*.

M. Cameron (Victoria), du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu de leur faire subir certaines modifications qu'il soumet à votre honorable Chambre, savoir :

Bill portant incorporation de l'association des commis-voyageurs du *Canada*.

Bill portant incorporation de l'Union Baptiste du *Canada*.

Votre comité a l'honneur de recommander que les honoraires sur le Bill en dernier mentionné, soient remboursés, moins les frais d'impression, etc., vu que ce bill n'est pas assujéti au paiement des honoraires et frais imposés sur les bills privés en vertu de l'article 58 des règlements de la Chambre.

Le délai pour recevoir des bills privés expirant le 7 courant, votre comité recommande qu'il soit prolongé de douze jours.

M. Robinson, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Banque Consolidée du *Canada*, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à liquider les affaires de la dite banque,—de la banque *Ville-Marie*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider les affaires de la dite banque, à réduire son capital, et pour autres fins,—de *John Hamilton*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie de chemin de fer et de transport de la vallée *Nelson*,—de *John Ross* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie du chemin de fer de la vallée de la *Sashatchewan-sud*.

M. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour copie de toutes réclamations faites par MM. *MacLean, Roger* et Cie, contre le gouvernement pour dommages causés par la violation de leur contrat pour les impressions publiques ; et de toutes pièces et correspondance y relatives. (*Documents de la session, No. 43.*)

Aussi,—la réponse à l'ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour copie de tous rapports officiels et de plans d'explorations faits par ordre du gouvernement canadien relativement à l'amélioration du havre de *Two Creeks*, et à la construction d'un port de refuge pour les navires à cet endroit. (*Documents de la session, No. 44.*)

Aussi,—la réponse à l'ordre de la Chambre du 23 février 1880, pour copie du rapport des ingénieurs, relativement à la requête demandant la construction d'un brise-lames ou d'un havre de refuge à l'île de *Pierre, Shelburne, N.-E.* (*Documents de la session, No. 45.*)

Aussi,—la réponse à l'ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Trois-Pistoles*, dans le comté de *Témiscouata*, en vue d'y ériger un quai. (*Documents de la session, No. 46.*)

Et aussi,—la réponse à l'ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour copie de tous les rapports officiels, à dater du 1er janvier 1879, concernant la réparation du

havre de refuge à *Rondeau*, et l'établissement d'une ligne télégraphique se rendant à ce point. (*Documents de la session, No. 47.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état donnant la quantité de cordes d'écorce de pruche, exportée aux *Etats-Unis* pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier. (*Documents de la session, No. 48.*)

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Holton*,
Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill à l'effet d'incorporer "l'Union Baptiste du Canada," soit remboursé, moins les frais d'impressions, conformément à la recommandation du comité des bills privés.

M. Robinson propose, seconue par *M. Haggart*, que le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé de douze jours ; et la motion étant mise aux voix,—la question est résolue négativement.

M. Cameron, (*Victoria*), propose, secondé par *M. Robinson*, que le délai pour recevoir des bills privés soit prolongé de douze jours.

Sir *John A. Macdonald* propose, comme amendement à la motion, secondé par Sir *Charles Tupper*, que le mot "douze" soit retranché, et qu'il soit remplacé par le mot "six."

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement. Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix ;
Ordonné, que le délai pour recevoir des bills privés soit prolongé de six jours.

Ordonné, que Sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill à l'effet de refondre et de modifier les actes concernant les territoires du Nord-Ouest. Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que *M. Fleming* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier davantage l'"Acte relatif à l'immigration et aux immigrants, de 1869."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Ouimet* ait la permission de présenter un bill tendant à abroger l'acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la cour Suprême de la *Colombie Britannique*, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité comme susdit.

La Chambre se forme en conséquence en le dit comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. McCarthy* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit pris en considération lundi prochain.

Et étant six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie de Pont des rivières *Rouge* et *Assiniboine*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent de divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ayant pour objet la modification de l'acte portant incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario*, et du *Pacifique*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et envoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre cent huit, intitulé "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des *Ports du Golfe*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ayant pour objet l'incorporation de la compagnie Canadienne de télégraphe, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte 40 *Vict.* chap. 72, intitulé : "Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend la considération ultérieure de la motion proposée mercredi dernier, à l'effet qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour la production d'un état mentionnant chacun des contrats pour le chemin de fer du Pacifique canadien, adjugés jusqu'au 31 décembre 1879, et indiquant le coût estimatif du travail à faire en vertu de tel contrat d'après la soumission acceptée ; les sommes payées à l'entrepreneur ou aux entrepreneurs à raison de tel contrat, et le montant requis pour compléter les travaux du dit contrat, en autant que ce chiffre peut être connu ou évalué approximativement ; aussi, un état mentionnant la décision (s'il en est) prise par le gouvernement, quant à la construction d'un pont sur la rivière *Rouge* et au raccordement de cette voie, à l'ouest de la rivière *Rouge*, avec la partie du chemin en voie de construction à partir de la *Baie du Tonnerre*, et avec la cité de *Winnipeg* ; et la dite motion étant mise aux voix,—la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle, étant lu ;

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Kikpartrick*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier "l'Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents," étant lu ;

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Kirkpatrick*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. le Président, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et est comme suit :

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes sa réponse à l'adresse que lui ont présentée le Sénat et la Chambre des Communes, exprimant leur sympathie relativement à l'accident qui est arrivé à lui même et à Son Altesse Royale la Princesse *Louise* en se rendant à la salle du Sénat.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 5 mars, 1880.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je regrette vivement que la Princesse se trouve dans l'impossibilité de recevoir, en personne, avec moi l'adresse conjointe que vous me faites l'honneur de me présenter aujourd'hui.

L'intérêt que vous lui montrez pour les blessures qu'elle a reçues récemment en se rendant à la salle des séances du Sénat, les témoignages de sympathie exprimés lors de l'accident, et la vive satisfaction avec laquelle est reçue la nouvelle de son rapide rétablissement, lui sont une preuve de votre sincère attachement dont elle est profondément touchée.

Depuis son arrivée en *Canada*, elle n'a cessé de recevoir du peuple de ce pays des marques multipliées de son affection chevaleresque et généreuse. Elle me charge de vous exprimer en toute sincérité combien elle est sensible à ces témoignages d'affection ; combien elle est heureuse d'être venue en ce pays, et d'avoir donné lieu à cette manifestation d'amour pour la Reine et l'empire de la part d'un peuple aussi loyal et aussi uni.

Pendant son séjour en *Canada*, elle se dévouera avec orgueil aux intérêts d'un peuple appelé à jouer un si grand rôle dans l'avenir, et ce sera toujours son plus sincère désir d'occuper une place dans ses affections.

LORNE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 5 mars, 1880.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 8 Mars 1880.

PRIÈRES.

M. le Président met devant la Chambre,—des listes des actionnaires de la Banque *Ontario*, à la date du 31 janvier dernier,—et de la Banque du Peuple, de *Halifax, N.-E.*, en février dernier, conformément aux dispositions de l'acte 34 *Vic.*, chap. 5, clause 12. (*Documents de la session, No. 21.*)

Aussi,—un état des affaires et une liste des actionnaires de la Cie de Prêt et Placement Anglo Canadienne (à responsabilité limitée), à la date du 31 décembre, 1879. (*Documents de la session, No. 50.*)

Et aussi,—un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Bedford*, pendant l'année 1879, et des états supplémentaires pour les années 1871, 1875, 1876, et 1878. (*Documents de la session, No. 34.*)

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Skinner*,—deux pétitions de la corporation municipale de la ville d'*Ingeessoll*.

Par M. *Caron*,—la pétition de *F. Dorval* et autres propriétaires fonciers de *St. Prime*, lac *St. Jean*, comté de *Chicoutimi*.

Par M. *Merner*,—la pétition de *D. Spiers*, maire, de *R. Jaffray*, *reeve*, de la ville de *Galt* ; et la pétition de la corporation municipale de la ville de *Galt*.

Par M. *Gillies*,—la pétition de la municipalité du village de *Southampton*.

Par M. *Orton*,—deux pétitions de la municipalité du village d'*Elora* ; et la pétition de la municipalité de *Garafraxa-Ouest*.

Par M. *White (Hastings)*,—la pétition de la compagnie du grand chemin de fer de *Jonction*, la pétition de *H. B. Rathburn* et autres, du village de *Mill Point*, comté de *Hastings* ; et la pétition de *D. N. Demill* et autres, du village de *Shannonville* et du *Township de Tyendinaga*, comté de *Hastings*.

Par M. *Kilvert*,—la pétition de *J. C. Burrows* et autres, armateurs, expéditeurs et autres.

Par M. *Robertson (Hamilton)*,—la pétition de *James Turner* et *John Stuart*, actionnaires de la compagnie *Anchor* d'assurance maritime.

Par M. *McCuag*,—la pétition de la corporation de la ville de *Pictou*, comté de *Prince-Edouard*.

Par M. *Blake*,—la pétition de *Arthur Mingrand* et autres, de la ville de *Bowmanville* ; la pétition de *A. McNaughton*, *reeve*, et autres, du village de *Newcastle* ; et la pétition de la corporation de la ville de *Bowmanville*.

Par M. *Arkell*,—deux pétitions du conseil municipal de la ville de *St. Thomas, Ontario*.

Par M. *Haggart*,—deux pétitions de la municipalité de *Smith's Falls, Ontario*.

Par M. *DeCosmos*,—la pétition de *Noah Shakespeare*, président, et de *F. L. Tuckfield*, secrétaire de l'association anti-chinoise de *Victoria, Colombie-Britannique*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de *John Foley* et autres, de la ville de *Orangeville* ; et la pétition de la corporation municipale de la ville de *Barrie*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Samuel Price* et autres, du village de *Port Stanley*, comté d'*Elgin* ; demandant que la Chambre prenne les mesures qu'elle croira les plus propres pour l'érection d'un phare à *Port Stanley* et aussi pour la réduction des droits de havre perçus au dit port.

Du conseil municipal de la ville de *Listowell* et de la municipalité du canton de *Dumfries-Nord* ; demandant séparément qu'un acte soit passé à l'effet de pourvoir à la nomination d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

Du conseil municipal de la ville de *Listowel* et de la municipalité de *Dumfries-Nord*; demandant séparément que la pétition de la Cie du chemin de fer de *Credit Valley* pour un acte qui confirme son droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour d'autres fins, soit accordée.

De *Thomas Webb* et autres, du village de *Brighton*; et de *D. L. Simmons* et autres, du village de *Colborne*, comté de *Northumberland, Ont.*; demandant séparément qu'il soit pris des mesures en vue d'assurer la prompte construction du canal *Murray*.

Du conseil municipal de la cité d'*Ottawa*; demandant que le bill maintenant devant le parlement à l'effet d'encourager la vente des produits agricoles, ne devienne pas loi.

Du révd. *J. O. Normandin*, curé, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de la *Grande-Rivière*; et de *James Aspirot* et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Pabos*, comté de *Gaspé*; demandant séparément que le service pour la protection des pêcheries, soit mis sur un pied plus efficace.

Du révd. *J. O. Normandin*, curé, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de la *Grande-Rivière*; de *Richard Sutton* et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Pabos*, comté de *Gaspé*; de *R. S. Léger* et autres, pêcheurs, marinières, marchands et autres, de la paroisse de *Ste-Marie*; de *C. Burke* et autres, pêcheurs, marinières, marchands et autres, de la paroisse de *Dundas*, comté de *Kent, N.-B.*; demandant séparément qu'il soit pris des mesures en vue d'appliquer aux pêcheries l'indemnité accordée au *Canada* par la sentence arbitrale de la commission d'*Hulifax*.

De la Cie du chemin de fer de Jonction de *Montréal* et *Champlain*; demandant que le bill actuellement devant le parlement à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de *Montréal* et de la Ligne Provinciale, ne devienne pas loi.

De la corporation municipale du canton de *Seymour*; demandant que les mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer la prochaine ouverture du canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De *William Wallace*, de *Simcoe*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*.

De la Cie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*; demandant l'autorisation de prolonger sa voie ferrée, et pour d'autres amendements à sa charte.

De *Charles James Campbell* et autres; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer l'intention et l'interprétation des actes passés dans les années 1875 et 1877, concernant la compagnie du chemin de fer du Nord, et pour confirmer l'élection de *C. J. Campbell* comme directeur de la dite Cie.

De *A. N. Ogilvie* et autres, des provinces de *Québec* et d'*Ontario*; demandant la passation d'un acte à l'effet de les autoriser à construire une voie ferrée de la cité de *Hull* ou du village d'*Aylmer* à un point dans le comté de *Pontiac* où le passage de la rivière *Ottawa* sera trouvé le plus facile, pour de là se diriger à travers la province d'*Ontario* jusqu'à *Pembroke* ou dans son voisinage.

La pétition de *W. O. Morrin* et autres; et la pétition de *James Burley* et autres, membres de l'association de Réforme financière du *Canada*, demandant séparément que le gouvernement adopte un système monétaire qui puisse s'appliquer légalement au paiement de toutes dettes soit publiques, soit privées, étant lues :

M. le Président décide,—" que, aux termes de la règle 85, elles ne peuvent être reçues, vu que cette règle exige que la page qui contient les conclusions d'une pétition soit revêtue des signatures d'au moins trois pétitionnaires, et que la page qui contient les conclusions des présentes pétitions n'est revêtue d'aucune."

M. *Langevin*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité, rapporte les bills suivants, sans modifications, savoir :

Bill à l'effet d'incorporer " La Cie canadienne de téléphone *Bell* ; " et

Bill ayant pour objet l'incorporation de " La Cie Française du Câble *Atlantique*."

Relativement au bill en dernier lieu mentionné, le comité recommande que le titre en soit changé en celui de " Acte à l'effet de donner certains pouvoirs à ' La Cie Française du Télégraphe de *Paris à New-York* ."

Ordonné, que M. *Robertson (Hamilton)*, ait la permission de présenter un bill tendant à incorporer " La compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan-Sud*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. le Président (tous les membres de la Chambre étant découverts) et sont comme suit :

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre les estimations des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1881, et conformément aux dispositions de l' " Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No. 2*.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 8 mars 1880.

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1880,—et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No. 2*.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 8 mars 1880.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,
Ordonné, que les dits messages et budgets soient renvoyés au comité des subsides.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 3 mars 1879, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui du *Royaume-Uni*, au sujet des instructions royales, antérieurement au 5 octobre 1878. (*Documents de la session, No. 51*.)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1880, pour un état détaillé des importations et exportations du *Canada* pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement. (*Documents de la session, No. 52*.)

Ordonné, que M. *Ives* ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la liquidation des affaires des banques et autres compagnies incorporées en état de faillite.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Ives* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de modifier le chapitre 18 des statuts du *Canada*, passé dans la 41^{ème} année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer l'Association des Commis Voyageurs de la Puissance, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Stephenson* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer l'*Union Baptiste* du *Canada*, et après avoir ainsi siégé quelques temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Ross* (*Middlesex*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Angers*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du rapport de l'exploration faite en 1879 par ordre du gouvernement, en vue de la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial pour amener de *Saint-Michel* ou de *Saint-Charles* le terminus à *Saint-Joseph de Lévis*, avec tous documents et pétitions se rattachant à cette question.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Vanasse*, secondé par M. *Gigault*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre. 1o. Copie de tous les papiers et documents relatifs à la destitution d'*Omer Allard*, autrefois employé à la perception des douanes de Sa Majesté, dans la cité de Montréal, en qualité de surintendant des préposés aux arrivages (*tide-waiters*) et des gardiens d'entrepôts.

2o. Copie de toutes les accusations et plaintes relatives à la destitution du dit *Omer Allard*.

3o. Copie de toutes les informations et de toute l'enquête et examen préliminaire qui a eu lieu devant le magistrat de police à Montréal au sujet de ces plaintes et informations.

4o. Copie des rapports faits au gouvernement à ce sujet, soit par le dit magistrat de police, soit par le collecteur des douanes du port de Montréal.

50. Copie de tous les arrêtés du Conseil passés et de tous les ordres donnés par le gouvernement relativement à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Hackett*, secondé par M. *Macdonald*, (*King, I.P.E.*).

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, demandant copie des rapports ainsi que des relevés hydrographiques faits par un ingénieur à *Fifteen Point, Baie Egmont, Etang de Skinner* et *Kildare*, dans le comté de *Prince, I.P.E.*, pendant l'été de 1879, dans le but de faire des améliorations aux havres de ces localités.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes requêtes et correspondances demandant au gouvernement d'ouvrir un crédit pour l'amélioration de la plage et la protection du havre de l'île du *Cap Nègre*, dans le comté de *Shelburne*, et du rapport de l'ingénieur envoyé dans cette localité en 1879, par le ministre des Travaux Publics.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre, qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mousseau*, secondé par M. *Houde*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant combien de vétérans ont participé au vote de la législature en faveur des vétérans de 1812-15 pour l'année courante, et donnant le nombre des décès connus, ainsi que le nombre des personnes au sujet desquelles aucun renseignement n'a été reçu.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Fleming*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance relative à la charge de juge de la Cour de Comté et de juge puiné dans les comtés-unis de *Leeds* et *Grenville*; aussi, un état donnant en détail la somme d'affaires judiciaires transigées par le juge de la Cour de Comté et par le juge puiné dans chacune des douze dernières années.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Rymal*,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien transmettre à cette Chambre un état donnant le chiffre de l'indemnité payée aux sénateurs, le salaire des officiers et des messagers du Sénat, la somme payée pour frais d'impressions du Sénat, et le montant des deniers payés pour toutes autres dépenses se rapportant au Sénat, à chaque session depuis le 1er juillet 1867.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Weldon*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur des territoires du *Nord-Ouest* et le gouvernement et toute autre personne, au sujet de l'établissement d'une brasserie à *Battleford*, dans le *Nord-Ouest*, pour la fabrication de la bière.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Bunster propose, secondé par M. Macdonnell (*Inverness*), qu'il est désirable que les contrats pour le transport des malles entre *Victoria* et *San Francisco* soient accordés à des navires anglais ou canadiens dont le port d'attache sera à *Victoria*; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise,—et la question est résolue négativement.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. Mackenzie, Ordonné, que messieurs *Gillmor* et *Boulbee* soient ajoutés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Beauchesne*, secondé par M. *Fitzsimmons*, Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Carleton* et à *New Richmond*, dans le comté de *Bonaventure*, en vue d'y ériger des quais.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *Haggart*, secondé par M. *McCarthy*, Ordonné, que la pétition de la Cie du chemin de fer de *Credit Valley* soit renvoyée au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, avec mandat de s'en quérir des déclarations y contenues, et d'en faire rapport à cette Chambre.

Sur motion de M. *Snowball*, secondé par M. *McIsaac*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les tarifs d'entier parcours imposés pour le transport du fret expédié de toutes les principales stations à l'est de *Chicago* à aucuns points des provinces maritimes, et les tarifs différents imposés pendant l'année comprise entre le 1er janvier 1879 et le 1er janvier 1880; indiquant aussi le tarif imposé pour le transport du poisson expédié d'aucuns points des provinces maritimes, à *Québec*, *Montréal*, *Toronto*, *Détroit*, *Chicago*, *Boston*, *New-York* et *Philadelphie*.

Sur motion de M. *Brecken*, secondé par M. *Macdonald* (*Kings, I.P.E.*) Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des études, rapports d'ingénieurs, correspondance, pièces et documents se rapportant à certains projets d'améliorations à l'embouchure de *Belle Creek*, comté de *Queen, I.P.E.*

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Oliver*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des dépenses inscrites sous le titre "Divers," et atteignant le chiffre de \$5,527.33, tel que mentionné dans le compte des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1879; aussi les noms des personnes auxquelles ces deniers ont été payés.

Sur motion de M. *Robertson* (*Shelburne*), secondé par M. *Trow*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance et des requêtes demandant l'érection d'un siffet de brume à l'entrée du havre de *Shelburne, N.E.*

Sur motion de M. *Perreault*, secondé par M. *Landry*, Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé indiquant la quantité de tabac saisi dans le comté de *Charlevoix* depuis

le premier janvier 1877 jusqu'au 1er janvier 1880, avec les noms des officiers qui ont opéré cette saisie ; contre qui cette saisie a été faite, les instructions qui ont été données à cet effet aux dits officiers ; le rapport des dits officiers sur la quantité de livres saisies, et ce qu'est devenu le tabac ainsi saisi.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Mackenzie*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé pendant les sept mois expirés le 1er février 1879 ; et aussi pendant les huit mois expirés le 1er mars 1880.

Sur motion de *M. Landry*, secondé par *M. Vallée*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant dans autant de colonnes distinctes les noms des ouvriers qui ont été employés à la construction des paraneiges, à la réparation des clôtures, à la construction ou réparation des bâtisses quelconques sur la section de l'Intercolonial depuis *Lévis* jusqu'à la *Rivière-du-Loup*, le nombre de jours de travail de chaque ouvrier, le chiffre de ses gages, le montant payé, et la cause de toute différence entre la somme payée et la somme due.

Sur motion de *M. Perreault*, secondé par *M. Gigault*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait des explorations à la Baie *Saint-Paul* comté de *Chalevoix*, aux fins d'y ériger un quai.

Sur motion de *M. Beauchesnes*, secondé par *M. Fitzimmons*,

Ordonné, qu'il soit émis, un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, demandant copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Capelan* et à *New-Carlisle*, dans la baie des *Chaleurs*, en vue d'y ériger des quais ou brise-lames.

Sur motion de *M. Oliver*, secondé par *M. Ross (Middlesex)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie du traité fait en 1879 par le gouvernement avec *M. Wright* pour le transport de la malle entre *Kingsville*, comté d'*Essex*, et l'*Ile Pelée*, ainsi que de la correspondance échangée entre le maître-général des postes ou quelques-uns de ses officiers et *M. Wright* au sujet de ce service.

Sur motion de *M. Drew*, secondé par *M. McDonald (Cap-Breton)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer Pacifique canadien, et de celle échangée avec les entrepreneurs au sujet du fonctionnement de la ligne ; aussi un état indiquant : 1o. les deniers payés pour la construction de chaque section ; 2o. les montants réclamés comme étant dus aux entrepreneurs, et la correspondance à ce sujet ; 3o. le montant détaillé des sommes (s'il en est) qui ont été déduites de la subvention payable aux entrepreneurs, par suite d'arrêts fréquents dans le fonctionnement de la ligne.

Sur motion de *M. Drew, McDonald, (Cap-Breton)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des deniers payés à la Compagnie de la Baie d'*Hudson* par les différentes branches de l'administration, depuis la cession de son territoire au *Canada*.

Sur motion de *M. Drew*, secondé par *M. McDonald (Cap-Breton)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie de la Baie d'*Hudson*, au sujet de réclamations présentées par la dite Compagnie pour des pertes qu'elle prétend avoir subies pendant l'insurrection de la *Rivière-Rouge*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de Sa Majesté.

Sur motion de M. *Drew*, secondé par M. *Mc Donold* (*Cap-Bretcn*).

Ordonné, qu'il soit émis en ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant la liste complète de toutes les applications déjà faites pour obtenir la concession de limites à bois dans la *Manitoba*, *Kiwatin* et les territoires du *Nord-Ouest*,—ainsi que les noms et adresses des solliciteurs, et les limites demandées; aussi la décision prise au sujet de ces applications, et la correspondance y relative.

Sur motion de M. *Snowball*, secondé par M. *Robertson* (*Shelburne*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance, du contrat, s'il en est, et de toutes autres informations relatives au contrat adjudgé aux propriétaires du bateau-remorqueur *Sultan* de *Miramichi*, pendant la saison dernière, pour exécuter certains travaux du gouvernement.—Aussi, un état indiquant le montant du dit contrat, la partie de ces travaux qui a été exécutée par le *Sultan*, quelles sommes ont été payées à ses propriétaires; s'ils présentent actuellement de nouvelles réclamations, et de quelle manière a été exécutée la partie inachevée du contrat.

Sur motion de M. *Trow* secondé par M. *King*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé de tous livres, brochures ou autres publications qui ont déjà été mis en circulation, ou qui ont été commandés depuis le 1er janvier 1875, pour les fins de l'immigration, par le ministère de l'Agriculture, celui de l'Intérieur ou tout autre ministère s'occupant d'immigration ou de colonisation; donnant aussi les noms des personnes qui ont écrit ou composé ces livres, brochures ou publications, et de celles qui les ont publiés, et le lieu de la publication; le nombre des copies demandées, et de celles qui ont été livrées; le montant payé ou que l'on est convenu de payer, et le montant (s'il en est) des avances faites sur des commandes non encore exécutées. Le dit état devant être accompagné d'une copie de tout tel livre, brochure ou publication et de la correspondance complète relative à leur impression.

M. *Oliver* propose, secondé par M. *Ross* (*Middlesex*), qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance échangée entre le maître-général des postes ou aucuns de ces subordonnés et M. *John Burns*, de *Nissouri-Ouest*, au sujet du transport de la malle entre le bureau de poste d'*Evelyn* et la cité de *London*;

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Charlton*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. *Landry* propose, secondé par M. *Gigault*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance, pétitions et autres documents relatifs à la construction ou à la réparation, suivant le cas, des gares de chemin de fer à *Etchemin* et *Saint-Jean Chrysostôme*, dans le comté de *Lévis*, de *Saint-Michel*, dans le comté de *Bellechasse*, de *Saint-François*, *Saint-Pierre*, *Saint-Thomas* et du cap *Saint-Ignace*, dans le comté de *Montmagny*; et un débat s'ensuivant; la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Wallace*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous rapports sur les études faites en vue de l'établissement d'un chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaïmo*, avec les plans des explorations et le coût estimatif de la voie ferrée, s'il en est.

M. *DeCosmos* propose, secondé par M. *Wallace*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie d'un mémoire dressé en 1879 par M. *Marcus Smith*, sur la localisation du chemin de fer du Pacifique canadien; aussi, copie

de la carte du dit chemin portant la date de 1878, et annexée au rapport de M. *Marcus Smith*, ingénieur-en-chef intérimaire.

Sir *Charles Tupper* propose comme amendement, secondé par M. *Langevin*, que les mots "aussi, copie, de la carte du chemin de fer du Pacifique Canadien portant la date de 1878, et annexée au rapport de M. *Marcus Smith*, ingénieur en chef intérimaire" soient retranchés; et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement.

Alors la motion ainsi amendée étant mise aux voix;

Ordonné, que copie d'un mémoire sur la localisation du chemin de fer du Pacifique Canadien, dressé en 1879, par M. *Marcus Smith* soit mise devant la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne.

Mardi, 9 Mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Kirpatrick*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*.

Par M. *Keeler*,—la pétition de *S. R. Thorne* et autres, du village de *Brighton*; la pétition de *A. C. Webb* et autres, du village de *Brighton*; et la pétition de la corporation municipale de la ville de *Cobourg*.

Par M. *McInnes*,—la pétition du préfet et des conseillers de la municipalité de *Langley, Colombie-Britannique*.

Par M. *Caron*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada.

Par M. *Burpee (Saint-Jean)*,—la pétition de *Arthur Daniel* et autres; la pétition de *Richard Wright* et autres; et la pétition de *Edouard H. Foster* et autres, électeurs de la cité et du comté de *Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Weldon*,—la pétition de *John McLeod* et autres; la pétition de *Gabriel Merritt* et autres; la pétition de *Thomas Davidson* et autres; et la pétition de *John Russell* et autres, électeurs de la cité et du comté de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Brown*,—la pétition de la corporation de la cité de *Belleville, comté de Hastings*.

Par M. *Domville*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*.

Par M. *Oliver*,—la pétition de *James Sutherland*, maire, et autres, du comté de *Oxford*.

Par M. *Fortin*,—la pétition de la société géographique de *Québec*.

Par M. *Wallace, (Norfolk)*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Huron et Stratford*.

M. *Robinson*, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De *G. M. Butchart* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie du chemin de fer de *Rapid City* et de la *Rivière Souris*;—De la Cie du chemin de fer de colonisation du sud ouest du *Manitoba*, demandant l'autori-

sation d'étendre sa ligne, et pour d'autres modifications à sa charte ;—De *William Wallace*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Cie du chemin de fer de *Québec* et d'*Ontario* ;—et de *A. N. Ogilvie*, et autres, des provinces de *Québec* et d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte à l'effet de les autoriser à construire une voie ferrée depuis la cité de *Hull* ou le village d'*Aylmer* jusqu'à un point dans le comté de *Pontiac* où le passage de la rivière *Ottawa* sera trouvé le plus facile, pour de là se diriger à travers la province d'*Ontario* jusqu'à *Pembroke* ou dans son voisinage.

Votre comité recommande que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé de quatre jours, savoir :—jusqu'à vendredi prochain inclusivement.

M. Stephenson, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité expose, que pour être en mesure de faire une enquête valable sur toutes les circonstances qui se rapportent à l'ouverture des soumissions pour les impressions du Parlement et au retrait d'aucune d'elles ; et aussi sur l'adjudication du contrat pour ces impressions faite au cours de la dernière session, et aussi sur les meilleurs moyens de prévenir toute pratique irrégulière ou déloyale dans l'adjudication de ces contrats, il est nécessaire qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et papiers, et que, dans son opinion, il est désirable que tout témoin ou tous témoins, qui pourront être cités à comparaître devant lui, relativement à la dite enquête, puissent être interrogés sous serment ; en conséquence, il demande l'autorisation d'en agir ainsi.

Votre comité expose, en outre, qu'il serait désirable de s'assurer les services d'un sténographe pour prendre les témoignages qui seront donnés devant lui.

M. Domville, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte y mentionné, incorporant la Compagnie de Garantie du Canada, et il est convenu de le rapporter avec des modifications.

Sur motion de *M. Robinson*, secondé par *M. Haggart*,

Ordonné, que le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé de quatre jours à dater d'aujourd'hui.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1879, pour copie de toute correspondance et de tous documents concernant un chemin de fer projeté entre *Prince Arthur's Landing* et le chemin de fer du Pacifique canadien, à ou près l'emplacement de ville de *Fort William*, et la route que l'on se propose de suivre sur les terres du gouvernement à cet effet.—(*Documents de la session*, No. 53.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour un état montrant le nombre d'hommes employés le 1er octobre 1878, le 1er décembre 1878, et le 1er février 1880, dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*, *N.-B.*, à *Campbellton*, *N.-B.*, *Richmond*, *N.-E.*, et dans les ateliers dans la province de *Québec*.—(*Documents de la session*, No. 54.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1879, pour copie de toutes lettres, pièces justificatives et autres documents se rapportant au paiement de tous honoraires, frais et comptes à *James G. Currie* et *John M. Currie*, en leur qualité de solliciteurs pour le canal *Welland*, depuis le 1er janvier 1877, jusqu'au 7 avril 1879, avec les dates de ces paiements, ainsi que toutes les instructions concernant l'emploi de tels solliciteurs.—(*Documents de la session*, No. 29 a.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 17 février 1880, pour copie de tous les rapports faits, depuis 1878, par les ingénieurs du ministère des chemins de fer et canaux, sur le tracé du canal *Murray* à travers les terrains originairement réservés pour les fins de ce canal dans le canton de *Murray*, et aussi de toutes les autres études, faites en aucun temps au sujet du site du canal *Murray*, qui n'ont pas encore été mises devant le Parlement. (*Documents de la session, No. 55.*)

Ordonné, que M. *Schultz* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'étendre les pouvoirs et attributions de la compagnie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest du *Manitoba*, et de modifier davantage son acte constitutif.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Gault* ait la permission de présenter un bill tendant à autoriser et à pourvoir à la liquidation des affaires de “La Banque Consolidée du *Canada*.”

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Gault*, ait la permission de présenter un bill ayant pour objet la modification des actes concernant “La Compagnie du Télégraphe de *Montréal*.”

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Cameron* (*Victoria*) ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* et d'*Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1881.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport de la résolution, en conséquence,—laquelle est lue comme suit.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1881.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. *Kirkpatrick* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité comme susdit.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, étant lu ;

Sir *Léonard Tilley* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*, que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayaut continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 10 mars 1880.

Et la motion étant mise aux voix ;

Ordonné, que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence en le dit comité.

(En comité.)

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte 42 Victoria, chapitre 15, intitulé: "Acte pour changer les droits de douane et d'accise" par les changements et les additions suivantes à la cédule A du dit acte :

1. Dans l'item concernant les "dames-jeannes contenant des acides", après le mot "dames-jeannes" insérez les mots *cruches en osier*, et après le mot "acides" insérez les mots *vinaigre ou autres liquides*.
2. Après l'item "Fleurs artificielles" insérez les mots *Asphalte minéral, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.
3. Après l'item "métal de Babbitt", insérez les mots *tables de bagatelle avec queues et billes, trente cinq pour cent ad valorem*..... 35 p. cent.
4. Dans l'item concernant les "billards", après les mots "neuf pieds" à la seconde ligne, insérez les mots *ou au dessous*, et retranchez les mots "cinq pieds sur dix" dans la quatrième ligne, et insérez les mots *de plus de quatre pieds six pouces par neuf pieds*; et après les mots "onze pieds" dans la septième ligne, insérez les mots *ou au-dessous*, et dans la neuvième ligne retranchez les mots "ceux de six pieds sur douze" et insérez les mots *tous ceux de plus de cinq pieds six pouces par onze pieds*; et dans la onzième ligne, retranchez les mots "dix pour cent" et mettez les mots *quinze pour cent*..... 15 p. cent.
5. Après "Billards," insérez les mots *cages d'oiseaux de toutes sortes, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
6. Dans l'item "Cirage (pour souliers)" après le mot "souliers," insérez les mots et *encre de cordonnier*.
7. A l'article "Livres," retranchez les mots "reliés ou en feuilles," dans la seconde ligne, et insérez les mots *non ailleurs spécifiés*, et retranchez les mots "six centins par livre" dans la septième ligne, et insérez les mots *quinze pour cent ad valorem*..... 15 p. cent.
- Dans l'item "Ré-impressions d'ouvrages anglais enregistrés," retranchez les mots "six centins par livre" et mettez les mots *quinze pour cent ad valorem*..... 15 p. cent.
- Retranchez tout le paragraphe suivant: "Livres, publications périodiques et brochures importés par l'intermédiaire de la poste, pour chaque deux onces ou fraction de ce poids, un centin..... 1 c. par 2 oz.
- Et aussi le suivant: "Livres blancs, reliés ou en feuilles, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. cent.
- Et insérez ce qui suit:—*Livres blancs, c'est-à-dire livres de comptes, de copie ou livres sur lesquels on doit écrire ou dessiner, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
- Après le mot "pancartes," dans la vingtième ligne, insérez le mot *autres*.
- A l'item "cartes à jouer", insérez les mots *Valentins, chromos et cartes en relief de la Noël et du nouvel an, et toutes autres n'étant pas des cartes d'affaires ou d'annonces, vingt-cinq pour cent ad valorem*... 25 p. cent
8. Avant l'item "brique à bâtir" insérez les mots *bretelles de toutes sortes, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.

9. Après les items concernant les "Bois", insérez les mots "*Boîtes ou colis faits de ferblanc ou autre matière, contenant du poisson d'aucune espèce, admis en franchise en vertu d'aucune loi ou traité existant, et de pas plus d'une pinte en capacité, un centin et demi pour chaque boîte ou colis; et lorsqu'elles sont de plus d'une pinte un droit additionnel de un centin et demi par chaque pinte ou fraction de pinte additionnelle.*"
10. A l'item "porcelaine de Chine et autre," après le mot "vingt" insérez le mot *cing*..... 25 p. cent.
11. Après l'item concernant la "Pâte de cacao," insérez les mots "*Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, vingt-cinq pour cent ad valorem.*"..... 25 p. cent.
12. A l'article "coton ouvré" après l'item "toile à voiles, etc.," insérez les mots *crêpes de toute espèce, vingt pour cent ad valorem.*.. 20 p. cent.
13. Après l'item "café, etc." insérez les mots *canne à pêche, trente pour cent ad valorem.*..... 30 p. cent.
14. Après l'item "sel etc.," insérez les mots *Siccatif à l'épreuve du feu, un quart de centin par livre.*..... $\frac{1}{4}$ cent p. lb.
15. Avant l'item "Empois etc.," insérez les mots *Dalles en pierre, taillées, une piastre et cinquante centins par tonne.*... 1.50 (p. ton.)
16. A l'item "Fleurs artificielles" après le mot "fleur", insérez les mots *et plumes, retranchez le mot "trente" et insérez les mots vingt-cinq*..... 25 p. cent.
17. A l'article "Fruits verts," après les mots "Raisins," retranchez le mot "un" et mettez le mot *deux*.
18. Dans l'item concernant les meubles, après le mot "crin," retranchez le mot "et," et après le mot "ressorts," insérez les mots *et autres*.
19. Dans les items concernant le verre et les verreries, après le mot moulés, insérez les mots *et coupés*; et après le mot bouteilles, insérez les mots *et carafes*. Après l'item "Verre de couleur etc., insérez les mots *verre argenté, vingt-cinq pour cent ad valorem.*..... et dans l'item "Verre à vitre et incolore," après le mot "incolore," insérez les mots *abats-jour en imitation de porcelaine.*..... 25 p. cent.
20. Après l'article "Fruits verts," insérez les mots *gants et mitaines de coton, cuir, soie, laine ou de toute autre matière, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
21. Dans les items concernant "le fer et le fer ouvré," changez la position des mots "No. 17 ou plus mince" de manière à les faire suivre du mot "noirs" et précéder les mots "tôle à chaudière;" et retranchez les mots "tuyaux-bouilleurs passés à la filière, dix pour cent" et insérez à leur place les mots *tubes en fer forgé, unis, non filetés, accouplés ou autrement ouvrés, quinze pour cent.*..... 15 p. cent.
22. Dans l'item "en massets ou en loupes," retranchez les mots *douze et demi*, et insérez le mot *dix*..... 10 p. cent.
23. Dans l'item concernant la bijouterie, retranchez les mots "et montres."
24. Après l'item "quinine," insérez les mots *Réglisse, racines et extrait de pâte pour fins de fabrication, vingt pour cent ad valorem.*..... En bâton, extrait ou confite, un centin par livre, et vingt pour cent ad valorem..... 20 p. c.
25. Après l'item "malt," insérez les mots *malt, extrait de—pour usage médical, vingt-cinq pour cent ad valorem.*..... 1 c. p. lb. et 20 p. c. 25 p. c.
26. Dans les items concernant les "viandes," après l'item "épaules, etc.," insérez les mots *volailles et gibier de toutes espèces, vingt pour cent ad valorem.*..... 20 p. cent.
27. Avant l'item "animaux vivants," insérez les mots *aliments lactés, préparés par Henry Nestlé, Dr. Gibaut et autres, et toutes autres préparations analogues, trente pour cent ad valorem.*..... 30 p. cent.

28. Dans l'item concernant les "Prélarts," après le mot "imprimés," insérez les mots *Tapis de table semblablement préparés, et stores de fenêtres huilés ou peints.*
29. Dans l'item concernant les "Orgues de salon," retranchez le mot "dix" après les mots "de ces droits," et insérez le mot *quinze...* 15 p. cent.
30. Dans l'item concernant les "peintures et couleurs," retranchez les mots "et de bismuth."
31. Après l'item "papier calendré," insérez l'item *papier réglé, vingt-cinq pour cent ad valorem...* 25 p. cent.
32. Dans l'item "Faux-cols, manchettes, etc.," retranchez les mots "vingt-cinq pour cent," et après le mot "papier," insérez les mots *toile ou coton, trente pour cent...* 30 p. cent.
33. Dans l'item "Pianos," retranchez le mot "dix" après les mots "de ces droits," et insérez le mot *quinze* 15 p. cent.
34. Après l'item "médicaments particuliers," insérez les mots *mercure, dix pour cent, ad valorem...* 10 p. cent.
35. Dans l'item "soie grège," après le mot "dévidée," insérez les mots *soie brute filée et non teinte.*
36. Dans l'item "Champagne et tous autres vins mousseux," après le mot "bouteille" dans la dernière ligne, insérez les mots *les pintes et chopines, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure de vin.*
37. Dans l'item "acier et acier ouvré," retranchez les chiffres "1881," et insérez 1882.
38. Dans l'item concernant les "Pierres," après le mot "Marbres," insérez les mots *venant de la carrière, non ébauchés ni dégrossis.* Retranchez "pierrer à aiguiser à l'état brut, une piastre et cinquante centins," et insérez *pierres meulières, deux piastres par tonne.* \$2.00 p. ton.
39. Sous le titre de "Sucres, sirops et mélasses," dans le proviso concernant "leur juste valeur marchande," après le mot "marchande," dans la 4me ligne, insérez les mots *y compris les droits d'exportation ou autres taxes du gouvernement.*
40. Dans l'item "valises, etc.," retranchez les mots "vingt-cinq" et insérez le mot *trente* 30 p. cent.
41. Après le mot "ficelles," retranchez les mots "de lin," et insérez les mots *de toutes espèces.*
42. Sous le titre "tabac," dans l'item "cigares et cigarettes," retranchez le mot "cinquante" et insérez le mot *soixante.*
43. Sous le titre "Légumes," après l'item "Tomates," insérez les mots *Tomates en boîte, deux centins par livre,* et après les mots "tous autres légumes," insérez les mots *y compris les patates.*
44. Dans l'item contenant les "montres," retranchez le mot "mouvements," et après le mot "vingt," insérez le mot *cinq* et ajoutez l'item *mouvements pour montres, vingt pour cent ad valorem* 20 p. cent.
45. Sous le titre "Bois ouvrés," dans l'item "Moyeux, raies, etc.," retranchez le mot "vingt" et insérez le mot *quinze.*
46. Dans l'item concernant la "Houille," retranchez les mots "et bitumineuse," et insérez après cet item *Houille bitumineuse, soixante centins par tonne de deux mille livres* 60 c. p. ton.
47. Retranchez tous les items concernant "l'ardoise à toiture et les dalles d'ardaise," et insérez le suivant : *ardoise de toutes espèces, et ses produits, non autrement spécifiés, vingt-cinq pour cent ad valorem* 25 p. cent.
48. Sous le titre "Laines et lainages," après l'item "Tapis façon d'Ecosse," insérez ce qui suit : *laine, classe 1, savoir : Leicester, Cotswold, Lincolnshire, Down, estame ou laines lustrées, et autres laines de même espèce telles que produites en Canada, trois centins par livre* 3 cts. p. lb.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier la liste des marchandises admises en franchise, en y faisant les additions et les changements suivants:

1. Après le mot "Ammoniaque," retranchez les mots "à l'état naturel," et insérez les mots *sulphate d'*.
2. Dans l'item "Animaux pour l'amélioration des races, etc.," retranchez le mot "animaux" et insérez les mots *chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs*.
3. Après l'item "Baies servant à teindre, etc.," insérez les mots *Bismuth métallique*.
4. Après l'item "Chlorure de chaux," insérez le mot *Cinabre*.
5. A l'item "Machines pour moulins à coton et à laine torse," ajoutez les mots *jusqu'au premier jour d'octobre 1880*.
6. Après l'item "Poils pour chapeliers," insérez les mots *Potasse, muriate de,—à l'état naturel*.
7. A l'item concernant les "effets appartenant aux colons," ajoutez les mots *pourvu que sous l'autorité de règlements à être faits par le ministre des Douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, par des personnes ayant l'intention de s'y établir, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le gouverneur en conseil*.
8. Retranchez l'item "Toile à cabas et cabas."
9. Dans l'item concernant l'"Acier en lingots, etc.," retranchez les chiffres "1881" et insérez "1882."
10. Après les mots "Tableaux à l'huile," insérez les mots *ou aquarelles*.
11. Dans l'item "Papiers-nouvelles," retranchez les mots "reçus par la malle," et insérez les mots *et les revues trimestrielles, mensuelles et semi-mensuelles, non reliées*.
12. Dans l'item "Laine non ouvrée," après les mots "de même espèce," insérez les mots *non ailleurs spécifiés*.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient de décréter:

1. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant d'avoir et d'employer un alambic chimique, devra, en recevant cette licence, payer au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *dix piastres*.

2. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant de fabriquer du tabac lorsqu'il est fait en tout ou partie de tabac en feuille étranger, devra payer pour cette licence, au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *soixante et quinze piastres*.

3. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant de fabriquer du tabac lorsqu'il est fait exclusivement de tabac en feuille du cru du Canada, devra payer pour cette licence au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *cinquante piastres*.

4. Que toute personne à qui il sera accordé une licence de fabricant à l'entrepôt pour l'exportation, devra payer pour cette licence, au percepteur du Revenu de l'Intérieur la somme de *trois cents piastres*.

5. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant d'avoir un entrepôt d'excise, devra payer au percepteur du Revenu de l'Intérieur, pour un seul entrepôt, la somme de *quarante piastres*, et pour chaque entrepôt additionnel, la somme de *vingt piastres*.

6. Qu'en ce qui concerne les droits d'accise sur les spiritueux, les dits droits seront comme suit:

(a) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera de pas moins de quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grain naturel ou non-malté, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre*.

(b) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués d'orge malté, apportée en entrepôt dans la distillerie, et sur laquelle il n'aura pas été payé de droits de douane ou d'ex-

cise, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre et deux centins*.

(c) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués de mélasses ou de sucre apportés en entrepôt dans la distillerie, et sur lesquels il n'aura pas été payé de droits de douane, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre et trois centins*.

7. Qu'en ce qui concerne les droits d'accise sur le tabac fabriqué, les dits droits seront comme suit :—

Sur le tabac fabriqué et le tabac à priser de toute espèce (excepté les cigares), fait en tout ou en partie de tabac en feuille étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *vingt centins*.

Sur les cigares faits en tout ou en partie de tabac en feuille étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *quarante centins*.

Sur le tabac fabriqué de toute espèce (excepté les cigares et le tabac canadien en torquette commu), lorsqu'il est fait uniquement de tabac du crû du Canada et dans une manufacture où il n'est employé ou gardé aucun tabac importé ou étranger, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *quatorze centins*.

Sur les cigares faits exclusivement de tabac cultivé au Canada et fabriqués dans une manufacture où il n'est gardé ou employé aucun tabac étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *trente centins*.

8. Qu'en ce qui concerne le droit d'accise sur le vinaigre, le dit droit sera comme suit :—

Le vinaigre contenant six pour cent d'acide acétique, dont la force sera déterminée par telles épreuves qui pourront être prescrites par arrêtés du conseil, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, sur chaque gallon ou quantité moindre qu'un gallon, *quatre centins*.

9. Qu'en ce qui concerne le droit d'accise sur les spiritueux méthyliques :—

Sur les spiritueux méthyliques composés d'alcool additionné de naphte ligneux, dans les proportions et conformément aux réglemens qui pourront être faits de temps à autre par le Bureau de la Trésorerie, il sera payé un droit de *quinze centins*, sur chaque gallon de la force de preuve, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et sur toute quantité moindre qu'un gallon.

10. Que toutes dispositions imposant quelque nouveau droit d'excise ou apportant quelque modification dans les droits d'excise imposés par les lois maintenant en vigueur, ou apportant quelque modification à la manière de calculer ces droits, par laquelle leur chiffre peut être augmenté ou diminué, deviendront en vigueur à partir de la passation de l'acte apportant ces modifications, et s'appliqueront aux droits imposés par le présent acte, qui seront payable sur tous les spiritueux et tabacs, le vinaigre, les boissons fermentées ou les spiritueux méthyliques, distillés, fabriqués ou faits, ou sortis de l'entrepôt pour la consommation le et après le dit jour; et que les modifications ci-dessus s'appliqueront aux droits imposés par le présent acte qui seront payables sur tout malt en la possession de tout brasseur, malteur, distillateur ou autre personne au jour susdit, ou fabriqué ou fait ensuite; et que les droits exigibles sur les licences en vertu du présent acte ne seront payables que sur les licences émises après le dit jour, les licences existantes demeurant valables pour la période pour laquelle elles ont été accordées.

4. Résolu, — Qu'il est expédient de décréter que les précédentes résolutions et les

modifications apportées aux droits de douane et les changements faits sur les articles y mentionnés, auront leur effet le 10 mars courant, et après.

Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Kirkpatrick*, informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité comme susdit.

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par M. *Mackenzie*,

Ordonné, que messieurs *Strange* et *Robertson (Shelburne)*, soient ajoutés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors à aujourd'hui.

Mercredi, 10 Mars, 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre.

Par M. Boulton,—la pétition de *Lewis Beniley* et autres.

Par M. McDougall (Halton),—deux pétitions de la corporation municipale de la ville de *Milton*.

Par M. Cameron (Victoria),—la pétition de la compagnie minière et de chemin de fer de *Cobourg, Peterborough* et *Marmora*.

Par M. Wallace (York),—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Toronto, Grey* et *Bruce*.

Par M. Burnham,—la pétition de la corporation municipale du village de *Lakefield*; et la pétition de la corporation municipale du village de *Ashburham*, comté de *Peterborough*.

Par M. Robinson,—la pétition de la compagnie du chemin de fer *Toronto* et *Nipissingue*.

Par M. Oliver,—la pétition de la corporation municipale de la ville de *Woodstock*; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Port Dover* et lac *Huron*.

Par M. Robertson (Hamilton),—la pétition de la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental*; et la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par M. Keeler,—la pétition de la corporation municipale du township de *Haldimand*.

Par M. Plumb,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Saint-Laurent* et *Ottawa*.

Par Sir Charles Tupper,—la pétition de *E. E. Bowers* et autres, du township de *Westport*, comté de *Digby, Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :

De la corporation municipale de la ville d'*Ingersoll*; de la municipalité du village de *Southampton*; de la municipalité du village d'*Elora*; du conseil municipal de la ville de *Saint-Thomas, Ontario*; de la municipalité de *Smith's Falls*; et de la corporation municipale de la ville de *Barrie*; demandant séparément la passation d'un acte pourvoyant à la nomination d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

De la corporation municipale de la ville d'*Ingersoll*; de *D. Spiers*, maire, et *R. Jaffray*, reeve, de la ville de *Galt*; de la corporation municipale de la ville de *Galt*; de la municipalité du village d'*Elora*; du conseil municipal de la ville de *Saint-Thomas*; et de la municipalité de *Smith's Falls, Ontario*; demandant sépa-

rément que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley* pour un acte lui donnant droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour d'autres fins, soit accordée.

De la municipalité de *Garafraxa-Ouest*; demandant que le bill maintenant devant le Parlement à l'effet de régler le taux de l'intérêt sur les prêts d'argent, ou autrement, faits sur immeubles, devienne loi.

De la compagnie du grand chemin de fer de *Jonction*; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

De *H. B. Rathbun* et autres, du village de *Mill Point*; de *D. N. Demill* et autres, du village de *Shannonville*, et du canton de *Tyendinaga*, comté de *Hastings*; de la corporation de la ville de *Pictou*, comté du *Prince-Edouard*; d'*Arthur Mingrand* et autres, de la ville de *Bowmanville*; de *A. McNaughton, reeve*, et autres, du village de *Newcastle*; et de la corporation de la ville de *Bowmanville*; demandant séparément que des mesures soient prises en vue d'assurer la prompte construction du canal *Murray*.

De *J. C. Burrows* et autres, armateurs, expéditeurs, et autres; demandant la passation d'un acte portant modification de l'acte 40 *Vic.*, chap. 10, et pour permettre aux navires canadiens expédiés d'un port canadien à un autre de décharger des marchandises non-imposables, nonobstant les restrictions imposées par la 8me clause du dit acte.

De *James Turner* et *John Stuart*, actionnaires de la compagnie *Anchor* d'assurance maritime; demandant que le bill maintenant devant le Parlement à l'effet de modifier la charte de la dite compagnie qui l'autorise à poursuivre les opérations de l'assurance contre l'incendie, ne devienne pas loi.

De *Noah Shakespeare*, président, et *L. Tuchfield*, secrétaire, de l'association antichinoise de *Victoria, Colombie-Anglaise*; demandant l'adoption de mesures pour empêcher toute immigration ultérieure des Chinois dans la *Colombie-Anglaise*.

De *John Foley* et autres, de la ville de *Orangeville*, comté de *Wellington*; demandant que la propriété connue dans la cité de *Toronto* sous l'appellation de terres de l'ordonnance, et occupée par les compagnies des chemins de fer du Nord et Grand-Tronc, soit déclarée propriété de la Couronne, et que la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley* ait droit de passage sur le dit terrain.

De *F. Dorval* et autres, propriétaires-fonciers de *Saint-Prime*, lac *Saint-Jean*, comté de *Chicoutimi*; demandant l'adoption d'une mesure pourvoyant à l'affectation d'une somme, prise sur l'octroi annuel pour l'immigration et la colonisation, qui soit suffisante pour garantir l'intérêt sur les débentures de la compagnie du chemin de fer de *Québec* et du lac *Saint-Jean*, jusqu'à concurrence de deux millions de piastres.

M. Kirkpatrick, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

1. *Résolu*.—Que ce comité est d'opinion, que les comptes relatifs aux salaires et aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes et à l'indemnité sessionnelle de ses membres devraient être vérifiés par l'auditeur-général.

2. *Résolu*.—Que ce comité est d'opinion, que les comptes relatifs aux salaires et aux dépenses contingentes du Sénat et à l'indemnité sessionnelle de ses membres devraient être vérifiés par l'auditeur-général; et que la Chambre soit requise d'envoyer un message au Sénat priant leurs Honneurs de vouloir bien donner leur concours à cette résolution et la mettre à exécution.

3. *Résolu*.—Que ce comité est d'opinion, que le montant des paiements effectués sous l'autorité des comités mixtes des deux Chambres relativement aux impressions, et à l'administration de la bibliothèque, devrait être vérifié par l'auditeur-général; et que la Chambre soit requise de donner son concours à cette résolution, et d'envoyer un message au Sénat priant leurs Honneurs de vouloir bien y donner leur concours et la mettre à exécution.

4. *Résolu*.—Que la Chambre soit requise d'envoyer un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien permettre à *Robert LeMoine*, écr., greffier du Sénat, de

fournir, pour l'information de ce comité, les divers items de la somme de \$44,098.74, payée pour salaires et dépenses contingentes du Sénat pour l'année expirée le 30 juin 1879.

5. *Résolu*,—Que la Chambre soit requise d'envoyer un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien permettre à *Robert LeMoine*, écrivain, greffier du Sénat, de fournir, pour l'information de ce comité, un état détaillé du montant payé à chaque membre du Sénat pour indemnité sessionnelle et frais de route, aussi le nombre de jours pendant lesquels chaque sénateur a assisté aux séances de ce corps pendant l'année 1879, d'après l'item de \$83,772.48 porté aux comptes publics pour l'année expirée le 30 juin 1879, page 88, partie ii.

Sur motion de M. *Dawson*, secondé par M. *Robinson*,

Ordonné, que messieurs *Ross* (*Middlesex*) et *Quimet*, soient ajoutés au comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières et choses se rapportant aux limites entre la province d'*Ontario* et les territoires non organisés de la puissance du *Canada*.

Ordonné, que M. *Fitzsimmons* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier les actes concernant la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McDougall* ait la permission de présenter un bill tendant à incorporer la compagnie du chemin de fer et de transport de la vallée *Nelson*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Bannerman* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de colonisation de *Rapid City* et de la rivière *Souris*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Pope* (*Queen*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 23 février, 1880, pour un état faisant mention du nombre de surveillants des pêcheries et de garde-pêche qui ont été destitués ou nommés, dans le comté d'*Inverness*, pendant l'année 1879, et donnant le nom de chacun d'eux.—(*Documents de la session*, No. 56.)

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Rochester*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le cinquième rapport du comité mixte des deux chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Rochester*,

Résolu, que conformément à la recommandation formulée dans le cinquième rapport du comité mixte des impressions du Parlement, il est désirable que tout témoin ou tous témoins qui seront cités à comparaître devant le comité, en rapport avec l'enquête qu'il est chargé de faire sur toutes les circonstances qui se rapportent à l'ouverture des soumissions pour les impressions du Parlement et au retrait d'aucune d'elles; et aussi sur l'adjudication du contrat pour ces impressions faite au cours de la dernière session; et aussi sur les meilleurs moyens de prévenir toute pratique irrégulière ou déloyale dans l'adjudication de ces contrats, soient interrogés sous serment.

M. *Stephenson*, du comité mixte des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents ci-après énumérés, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à adresse,—Copie de tous les rapports présentés depuis le 1er mars 1879

relativement à toute partie de la route ou de la route projetée, du chemin de fer du *Pacifique*, etc.,—aussi copie des rapports du capitaine *Brundage* sur *Port Simpson* et la navigation de *Dixon's Entrance*. (*Sans la carte.*)

Réponse à ordre,—Réclamations faites par MM. *MacLean, Roger* et Cie, contre le gouvernement pour dommages causés à eux par la violation de leur contrat pour les impressions publiques, etc., etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Noms et date de nomination de tous les surnuméraires et messagers employés dans les diverses branches de l'administration à la date du 10 octobre dernier, etc.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants *ne soient pas imprimés*, savoir :

Réponse à ordre,—Documents, rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant au choix du site et à la construction du canal *Beauharnois*.

Réponse à ordre,—Rapports et plans d'exploration, relatifs à l'amélioration du havre de *Two Creek*, comté de *Kent*, etc., etc.

Réponse à ordre,—Rapport des ingénieurs relativement à la requête demandant la construction d'un brise-lames ou d'un havre de refuge à l'île de *Pierre, Shelburne, N.E.*

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Trois-Pistoles*, comté de *Témiscouata*, en vue d'y ériger un quai.

Réponse à ordre,—Rapports officiels, à dater du 1er janvier, concernant la réparation du havre de refuge à *Rondeau*, et l'érection d'une ligne télégraphique se rendant à ce point.

Réponse à ordre,—Etat donnant la quantité de charges de cordes d'écorce de pruche exportée aux *Etats-Unis* pendant les six dernières années expirées le 1er janvier dernier.

Etat comparatif indiquant la valeur des marchandises entrées en *Canada* pour la consommation, ainsi que les droits perçus sur icelles, pendant les six mois expirés le 31 décembre 1878 et 1879, respectivement.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, la convention intervenue entre la compagnie dite "*Barrow Hematite Steel Co.*" (limitée), et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par l'honorable Sir *Charles Tupper*, ministre des chemins de fer et canaux du *Canada*,—pour la fourniture de 30,000 tonnes de rails d'acier, éclisses, boulons et écrous, pour les fins du chemin de fer du *Pacifique* canadien. (*Documents de la session, No. 19 L.*)

Sur motion de M. *Jones*, secondé par M. *White (Renfrew)*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous documents ou correspondance échangée, en 1879, par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, au sujet de la réfection de la digue du gouvernement au lac du *Diable*, dans le canton de *Bedford*, province d'*Ontario*.

Sur motion de M. *Brecken*, secondé par M. *Muttart*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des explorations, rapports d'ingénieurs, correspondance, mémoires, pièces et documents se rapportant à un projet de voie ferrée devant relier le cap *Tourmente* dans la province du *Nouveau-Brunswick* à la ligne de l'Intercolonial, et aussi devant relier le cap *Traverse*, dans l'île du *Prince-Edouard* au chemin de fer de l'île du *Prince-Edouard*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Brecken*, secondé par M. *Macdonald (King)*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des

mémoires, correspondance, pièces et documents se rapportant à un projet d'embranchement de voie ferrée devant relier *Rustico*, comté de *Queen, I.P.E.*, avec le chemin de fer de l'*Ile du Prince Edouard*, à la station de la rivière *Hunter*, ou près de ce point.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Burpee (Sunbury)*, secondé par *M. Rogers*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et celui du *Canada* concernant certaines réclamations présentées par le premier contre les autorités fédérales, depuis le 1er mars 1879, ainsi que de tous les arrêtés du Conseil, à compter de cette date, se rapportant en aucune manière aux dites réclamations, soit en en ordonnant le paiement, ou autrement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Robinson*, secondé par *M. Haggart*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de documents, témoignages et rapports adressés au ministère du Revenu de l'Intérieur relativement aux accusations portées contre *M. Armstrong*, de *Toronto*, importateur de cuirs et de peaux crues.

Sur motion de *M. Schultz*, secondé par *M. Ryan (Marquette)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance échangée entre le conseil de la cité de *Winnipeg* et le ministère des chemins de fer et canaux, et entre la Cie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest de *Manitoba* et le dit ministère au sujet d'un pont sur la rivière *Rouge*, dans les limites de la cité de *Winnipeg*; aussi, copie de tous les plans et devis du dit pont adressés par la cité de *Winnipeg* au dit ministère.

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, secondé par *M. Robinson*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des documents, plans, devis et correspondance relatifs à l'érection d'un pont pour chemins de fer sur la rivière *St. Jean à St. Jean, N.-B.*

Sur motion de *M. Costigan*, secondé par *M. Montplaisir*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé du coût de l'établissement pour la reproduction du saumon, au *Rapide de Femme, N.-B.*; aussi l'état des frais de route encourus par *S. Wilmot*, écrivain, et se rapportant directement ou indirectement au dit établissement.

Sur motion de *M. Costigan*, secondé par *M. Montplaisir*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes les soumissions reçues par *S. Wilmot*, écrivain, au sujet de la construction de l'établissement pour la reproduction du saumon au *Rapide de Femme*, ainsi que copie des annonces demandant ces soumissions.

Sur motion de *M. Fiset*, secondé par *M. Bourassa*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance et de tous autres documents se rapportant à la destitution ou renvoi d'office de l'ex-maître de poste de *Matane, L. N. Blais*, écrivain, marchand.

M. le Président informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant: Le Sénat a passé sans modifications, le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*."

Et aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte à l’effet de modifier de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de *M. Masson*, secondé par *M. Langevin*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : “ Acte à l’effet de modifier de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Rochester*, secondé par *M. Colby*,

Ordonné, qu’il soit émis un ordre de la Chambre à l’officier qu’il appartient, pour copie de tous les états transmis, depuis le 1er janvier 1875 au ministre des Finances, conformément à l’acte 31 *Vict.*, chap. 48, clause 14, et à la clause 20 du chap. 42 de l’acte 40 *Vict.*, par le président, gérant ou autre officier autorisé de la compagnie de Garantie du *Canada*, corps constitué et incorporé en vertu des actes 14 et 15 *Vict.*, chap. 36 ; aussi copie de tous affidavits confirmant ces états déposés au ministère des Finances conformément aux dispositions des actes précités.

Et étant six heures P. M., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P.M.

L’ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité sur le bill ayant pour objet de modifier de nouveau l’acte y mentionné, incorporant la compagnie de Garantie du *Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Houde* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d’en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité sur le bill à l’effet d’incorporer la Compagnie Française du Câble Atlantique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Haggart* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d’en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et qu’il soit intitulé : “ Acte à l’effet de conférer certains pouvoirs à la Cie Française du Télégraphe de Paris à New-York.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*, et de modifier de nouveau son acte constitutif, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Sashatchewan-Sud*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de légaliser les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président, reprend le fauteuil, et M. *White (Cardwell)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit pris en considération d'aujourd'hui en huit ; et qu'il soit réimprimé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 11 Mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Trow*,— la pétition de la corporation municipale de la ville de *Ste.-Marie*, comté de *Perth*.

Par M. *Chandler*,— la pétition de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Par M. *Oliver*,— la pétition de la corporation municipale du comté d'*Oxford*.

Par M. *Keeler*,— la pétition de la corporation municipale des comtés-unis de *Northumberland* et *Durham*.

Par M. *Jones (Leeds)*,— la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke* ; de la Cie du chemin de fer Grand-Tronc ; de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain* ; et de la compagnie du chemin de fer de *Stratford* et *Huron* ; demandant séparément que le bill maintenant sous la considération du Parlement pour la création d'une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et pour modifier l'acte refondu des chemins de fer, de 1873, ne devienne pas loi.

De *S. R. Thorne* et autres, du village de *Brighton* ; de *A. C. Webb* et autres, du village de *Brighton*, comté de *Northumberland, Ont.* ; et la corporation de la ville de *Belleville*, comté de *Hastings* ; demandant séparément que des mesures soient prises en vue d'obtenir la prompt construction du canal *Murray*.

De la corporation municipale de la ville de *Cobourg* ; demandant que les mesures nécessaires soient prises en vue d'assurer l'ouverture prochaine du canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et *Huron*.

Du préfet et des conseillers de la municipalité de *Langley, Colombie-Anglaise*; demandant l'adoption de mesures de nature à restreindre l'émigration ultérieure des Chinois dans la *Colombie-Anglaise*.

D'*Arthur Daniel* et autres; de *Richard Wright* et autres; de *Edward H. Foster* et autres; de *John McLeod* et autres; de *Gabriel Merritt* et autres; de *Thomas Davidou* et autres; et de *John Russell* et autres, électeurs de la cité et du comté de *St-Jean, N.-B.*; demandant que le tarif des douanes soit modifié quant à certains articles.

De *James Sutherland*, maire, et autres, du comté d'*Oxford*; demandant qu'il soit apporté des modifications à l'acte pour réprimer les paris et la vente de poules.

De la société de géographie de *Québec*; priant la Chambre de vouloir bien considérer favorablement sa pétition, et adopter les mesures qui lui paraîtront les plus convenables à la réussite des objets que cette société a en vue.

M. Langevin, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de rapporter le bill tendant à autoriser la compagnie du chemin de fer Grand Occidental à établir des fonds de retraite, de prévoyance et d'assurance, avec des modifications; et le bill concernant la Cie du pont de la grande île du *Niagara*, sans modification.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 février 1880, demandant copie de tous les règlements, ordonnances et arrêtés du Conseil affectant l'importation en entrepôt du grain d'aucune sorte. Aussi, un état des quantités des différentes espèces de grain ainsi importées, et les quantités ainsi importées dans les principaux ports d'entrée du *Canada*.—(*Documents de la session, No. 57.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1880, pour un état donnant la valeur des peaux vertes importées en *Canada* pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier.—(*Documents de la session, No. 58.*)

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, pour copie de tous les arrêtés du Conseil émanés depuis le 1er mai dernier, concernant les travaux relatifs à la navigation et à la canalisation de la rivière *Trent*; aussi copie de tous rapports de *D. Stark*, écuyer, ingénieur civil, sur les explorations, examens et études qu'il a récemment faits au sujet des dits travaux.—(*Documents de la session, No. 59.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 16 février 1880, pour copie de toutes les soumissions reçues en 1878, et postérieurement, pour les travaux du canal et de la digue de *Carillon*; aussi tous les arrêtés du Conseil adjugeant les contrats pour ces travaux; aussi tous les rapports, concernant ces travaux, faits par le ministre des chemins de fer et canaux ou les ingénieurs du département depuis la réponse présentée à la dernière session; aussi copie de toute correspondance relative à l'adjudication des contrats maintenant en voie d'exécution. (*Documents de la session No. 60.*)

Ordonné, que *M. White (Renfrew)* ait la permission de présenter un bill, portant incorporation la compagnie du chemin de fer de jonction de *Pontiac* et du *Pacifique*.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, secondé par *M. McCarthy*,

Résolu, que les comptes relatifs aux salaires et aux dépenses contingentes de la

Chambre des Communes et à l'indemnité sessionnelle de ses membres, devraient être vérifiés par l'auditeur-général.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *McCarthy*,

Résolu, que les comptes relatifs aux salaires et aux dépenses contingentes du Sénat et à l'indemnité sessionnelle de ses membres, devraient être vérifiés par l'auditeur-général ; et qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour prier leurs Honneurs de donner leur concours à la dite résolution et de la mettre en effet.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *McCarthy*,

Résolu, que les montants des paiements effectués sous l'autorité des comités mixtes des deux Chambres relativement aux impressions et à l'administration de la bibliothèque, devrait être vérifié par l'auditeur-général ; et qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour prier leurs Honneurs de donner leur concours à la dite résolution, et de la mettre à effet.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'étendre à toute la Puissance du *Canada* les pouvoirs et attributions de la compagnie du câble direct des *Etats-Unis*.

* Il présente, en conséquence, le dit à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Haggart* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier l' " Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robertson* (*Hamilton*) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait une modification.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les agents de change et l'agiotage étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité comme susdit.

La Chambre se forme en conséquence en le dit comité, et après avoir ainsi siégé

quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Costigan* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant abrogation de la section numéro deux d'un certain acte intitulé: "Acte pour amender l'acte de juridiction maritime, 1877," étant lu;

M. *Shaw* propose, secondé par M. *Krauz*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. *McCallum*, secondé par M. *White (Benfrew)*,

Ordonné, que le débat soit ajourné,

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 12 Mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Holton*,—la pétition de *Thomas Baird* et autres, de la municipalité de la paroisse de *Saint Malachie d'Ormstown*.

Par M. *Scriver*,—la pétition de *John Cruickshanks* et autres, de la municipalité du township de *Dundee*; la pétition de *John McDonald* et autres, de la municipalité de la paroisse de *Saint Anicet*; et la pétition de *Daniel Shanks* et autres, de la municipalité du village de *Huntingdon*.

Par M. *Guthrie*,—deux pétitions de la municipalité du *Township de Erir*.

Par M. *Kilvert*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.

Par M. *Robertson*, (*Hamilton*),—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest*, du *Canada*.

Par M. *Cameron*, (*Victoria*),—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Nord du Canada*.

Par M. *Mousseau*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Jonction du lac Champlain* et du *Saint-Laurent*.

Par M. *White (Hastings)*,—la pétition de la corporation de la cité de *Belleville*.

Par M. *Brooks*,—la pétition de compagnie du chemin de fer central de *Québec*.

Par M. *Orton*,—deux pétitions de la municipalité du village de *Fergus*.

Par M. *Keeler*,—la pétition de *J. G. Webb* et autres, du village de *Colborne*, comté de *Northumberland*, *Ontario*.

Par M. *Williams*,—la pétition du chemin de fer *Midland* du *Canada*; et deux pétitions de la corporation municipale de la ville de *Port Hope*.

Par M. *Robinson*,—la pétition du conseil de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par M. Jones,—la pétition du très révérend lord évêque d'Ontario.

Par M. Rykert,—la pétition de John Leitch et autres, navigateurs, et autres, de la cité de Sainte-Catherines.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Lewis Bentley et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de Souris et des Montagnes-Rocheuses.

De la corporation municipale de la ville de Milton; demandant la passation d'un acte pourvoyant à la nomination d'une commission des chemins de fer du Canada.

De la corporation municipale de la ville de Milton; de la corporation municipale de la ville de Woodstock, Ont; de la compagnie du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce; de la compagnie du chemin de fer de Toronto au Nipissing; de la compagnie du chemin de fer de PortDover au lac Huron, et de la compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Ottawa; demandant séparément que le bill actuellement devant le Parlement à l'effet de créer une cour de commissaires des chemins de fer du Canada, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, de 1879, ne devienne pas loi.

De la corporation du village de Lakefield; de la corporation municipale du village d'Ashburnham, comté de Peterborough, et de la corporation municipale du canton de Halimand; demandant séparément l'adoption des mesures nécessaires en vue d'assurer la prochaine ouverture du canal de la vallée de la Trent, entre Trenton et le lac Huron.

De la compagnie du chemin de fer Grand Occidental; demandant que le bill maintenant devant le Parlement à l'effet d'incorporer la compagnie de navigation de la rivière Sainte-Claire et du lac Erié, ne devienne pas loi; mais, advenant la passation de ce bill, qu'il y soit pourvu à la protection de leurs droits.

De la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada; demandant que le bill maintenant devant le Parlement concernant la compagnie du chemin de fer de Credit Valley, ne devienne pas loi.

De E. E. Bowers et autres, du canton de Westport, comté de Digby, N.-E., demandant que la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest ne soit pas autorisée à faire l'acquisition de la voie ferrée connue sous l'appellation d'embranchement de Windsor, à moins que justice ne soit rendue au canton de Westport en le dégageant de la taxe qui lui a été imposée injustement pour droit de passage.

M. Cameron (Victoria), du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill à l'effet de modifier et refondre l'acte d'incorporation de la "Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du Canada";—et le bill portant incorporation de la "Cie d'imprimerie du Mail";—et il est convenu de faire à chaque bill des modifications qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Le délai pour recevoir des bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé de six jours.

M. Robinson, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de David Fisher, de la ville de Bowmanville, dans le comté de Durham, gérant principal de la banque d'Ontario, et seul exécuteur survivant des dernières volontés et testament de Charles Draper, ci-devant de la ville de Whitby, dans le comté d'Ontario, décédé; demandant la passation d'un acte à l'effet de modifier la 7ème clause de l'acte 41 Vic., chap. 37, concernant la compagnie du havre de Port Whitby.

A l'égard de la pétition de *Charles James Campbell*, et autres; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer l'intention et l'interprétation des actes passés dans les années 1875 et 1877, concernant la compagnie du chemin de fer du Nord, et pour confirmer l'élection de *C. J. Campbell*, comme directeur de la dite compagnie, votre comité trouve qu'aucun avis n'a été donné; mais comme toutes les parties intéressées dans la mesure projetée ont été dûment notifiées, votre comité recommande que ce soit jugé suffisant.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé de quatre jours.

Ordonné, que *M. Kirkpatrick* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l' "Acte concernant la compagnie du havre de *Port Whitby*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1879, pour copie de tous les états se rapportant à la perception et à la dépense des revenus du havre de *Port Stanley*, indiquant en détail les péages perçus sur tous articles, et dans quelles localités et pour quels travaux la dépense a été encourue par la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, aux termes de son bail pour ce havre; aussi tous rapports d'ingénieurs du gouvernement au sujet de la condition du dit havre et de la manière dont cette compagnie a rempli les obligations que lui impose ce bail, depuis la date de son dernier rapport. (*Documents de la session, No. 61.*)

Sur motion de *M. Stephenson*, secondé par *M. Rochester*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le sixième rapport du comité mixte des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement.

M. Robinson propose, secondé par *M. McCuaig*, que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé de quatre jours.

Et la motion étant mise aux voix,—la question est résolue négativement.

Ordonné, que *M. Schultz* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet l'incorporation de "la compagnie de colonisation des terres du *Nord-Ouest*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Drew propose, secondé par *M. McCuaig*, que le délai pour recevoir des bills privés, soit prolongé de six jours.

Et la motion étant mise aux voix,—la question est résolue négativement.

M. le Président informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé "Acte pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur en *Canada*," sans amendements.

M. Howell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 février 1880, pour un état de la quantité de sucre reçue aux principaux ports d'entrée du *Canada*, pendant les six mois expirant le 1er janvier 1880 et le 1er janvier 1879, respectivement. (*Documents de la session, No. 62.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1880, pour un état indiquant tous les thés importés des *Etats-Unis* dans chacune des provinces du *Canada* depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, sur lesquels un droit additionnel de 10 par cent a été perçu; le poids et la valeur de ces denrées, et le montant des droits acquittés. (*Documents de la session, No. 63.*).....

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, secondé par *M. McCarthy*,
Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant leurs Honneurs de vouloir bien permentre à *Robert LeMoine*, écr., greffier du Sénat, de fournir, pour l'information du comité de cette Chambre sur les comptes publics, les divers itmes de la somme de \$44,098.74, payée pour salaires et dépenses contingentes du Sénat pour l'année expirée le 30 juin 1879.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de *Kirkpatrick*, secondé par *M. McCarthy*.
Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien permettre à *Robert LeMoine*, écr., greffier du Sénat, de fournir pour l'information du comité de cette Chambre sur les comptes publics, un état détaillé du montant payé à chaque membre du Sénat pour indemnité sessionnelle et frais de route, aussi le nombre de jours pendant lesquels chaque sénateur a assisté aux séances de ce corps pendant l'année 1879, d'après l'item de \$83,772, porté aux comptes publics pour l'année expirée le 30 juin 1878, page 88, partie ii

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de *M. Jones*, secondé par *M. Kirkpatrick*,
Ordonné, que la pétition du lord évêque d'*Ontario*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement, à l'effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi maintenant, mais qu'il soit permis aux différentes dénominations religieuses du *Canada* de faire connaître leur opinion à ce sujet.

Ordonné, que la dite pétition soit imprimée.

Ordonné, que *M. Vanasse* ait la permission de présenter un bill à l'effet de régler le flottage du bois de corde sur la rivière *St François du Lac*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Kirkpatrick du comité des voies et moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient de modifier l'Acte 42 *Victoria*, chapitre 15, intitulé: "Acte pour changer les droits de douane et d'accise" par les changements et les additions suivantes à la cédule A du dit acte:

- | | |
|--|-------------|
| 1. Dans l'item concernant les "dames-jeannes contenant des acides", après le mot "dames-jeannes" insérez les mots <i>cruches en osier</i> , et après le mot "acides" insérez les mots <i>vinaiigre ou autres liquides</i> . | |
| 2. Après l'item "Fleurs artificielles" insérez les mots <i>Asphalte minéral, dix pour cent ad valorem</i> | 10 p. cent. |
| 3. Après l'item "métal de Babbitt", insérez les mots <i>tables de bagatelle avec queues et billes, trente-cinq pour cent ad valorem</i> | 35 p. cent. |
| 4. Dans l'item concernant les "billards", après les mots "neuf pieds" à la seconde ligne, insérez les mots <i>ou au-dessous</i> , et retranchez les mots "cinq pieds sur dix" dans la quatrième ligne, et insérez les mots <i>de plus de quatre pieds six pouces par neuf pieds</i> ; et après les mots "onze pieds" dans la septième ligne, insérez les mots <i>ou au-dessous</i> , et dans la neuvième ligne retranchez les mots "ceux de six pieds sur douze" et insérez les mots <i>tous ceux de plus de cinq pieds six pouces par onze pieds</i> ; et dans la onzième ligne, retranchez les mots "dix pour cent" et mettez les mots <i>quinze pour cent</i> | 15 p. cent. |
| 5. Après "Billards," insérez les mots <i>cages d'oiseaux de toutes sortes, trente pour cent ad valorem</i> | 30 p. cent. |

6. Dans l'item "Cirage (pour souliers)" après le mot "souliers," insérez les mots *et encre de cordonnier*.
7. A l'article "Livres," retranchez les mots "reliés ou en feuilles," dans la seconde ligne, et insérez les mots *non ailleurs spécifiés*, et retranchez les mots "six centins par livre" dans la septième ligne, et insérez les mots *quinze pour cent ad valorem*..... 15 p. cent.
- Dans l'item "Ré-impressions d'ouvrages anglais enregistrés," retranchez les mots "six centins par livre" et mettez les mots *quinze pour cent ad valorem*..... 15 p. cent.
- Retranchez tout le paragraphe suivant: "Livres, publications périodiques et brochures importés par l'intermédiaire de la poste, pour chaque deux onces ou fraction de ce poids, un centin..... 1 c. par 2 oz.
- Et aussi le suivant: "Livres blancs, reliés ou en feuilles, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. cent.
- Et insérez ce qui suit:—*Livres blancs, c'est-à-dire livres de comptes, de copie ou livres sur lesquels on doit écrire ou dessiner, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
- Après le mot "pancartes," dans la vingtième ligne, insérez le mot *autres*.
- A l'item "cartes à jouer," insérez les mots *Valentins, chromos et cartes en relief de la Noël et du nouvel an, et toutes autres n'étant pas des cartes d'affaires ou d'annonces, vingt-cinq pour cent ad valorem*... 25 p. cent
8. Avant l'item "brique à bâtir" insérez les mots *bretelles de toutes sortes, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent
9. Après les items concernant les "Bois," insérez les mots "*Boites ou colis faits de ferblanc ou autre matière, contenant du poisson d'aucune espèce, admis en franchise en vertu d'aucune loi ou traité existant, et de pas plus d'une pinte en capacité, un centin et demi pour chaque boîte ou colis; et lorsqu'elles sont de plus d'une pinte un droit additionnel de un centin et demi par chaque pinte ou fraction de pinte additionnelle*."
10. A l'item "porcelaine de Chine et autre," après le mot "vingt" insérez le mot *cing*..... 25 p. cent.
11. Après l'item concernant la "Pâte de cacao," insérez les mots *Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
12. A l'article "coton ouvré" après l'item "toile à voiles, etc.," insérez les mots *crêpes de toute espèce, vingt pour cent ad valorem*.. 20 p. cent.
13. Après l'item "café, etc." insérez les mots *canne à pêche, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
14. Après l'item "sel etc.," insérez les mots *Siccatif à l'épreuve du feu, un quart de centin par livre*..... $\frac{1}{4}$ cent p. lb.
15. Avant l'item "Empois etc.," insérez les mots *Dalles en pierre, taillées, une piastre et cinquante centins par tonne*..... 1.50 (p. ton.)
16. A l'item "Fleurs artificielles" après le mot "fleur," insérez les mots *et plumes; retranchez le mot "trente" et insérez les mots vingt-cinq*..... 25 p. cent.
17. A l'article "Fruits verts," après les mots "Raisins," retranchez le mot "un" et mettez le mot *deux*.
18. Dans l'item concernant les meubles, après le mot "crin," retranchez le mot "et," et après le mot "ressorts," insérez les mots *et autres*.
19. Dans les items concernant le verre et les verreries, après le mot *motifs; insérez les mots et coupés; et après le mot bouteilles, insérez les mots et carafes. Après l'item "Verre de couleur etc., insérez les mots verre argenté, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
- et dans l'item "Verre à vitre et incolore," après le mot "incolore," insérez les mots *abats-jour en imitation de porcelaine*.

20. Après l'article "Fruits verts," insérez les mots *gants et mitaines de coton, cuir, soie, laine ou de toute autre matière, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
21. Dans les items concernant "le fer et le fer ouvré," changez la position des mots "No. 17 ou plus mince" de manière à les faire suivre du mot "noirs" et précéder les mots "tôle à chaudière;" et retranchez les mots "tuyaux-bouilleurs passés à la filière, dix pour cent" et insérez à leur place les mots *tubes en fer forgé, unis, non filetés, accouplés ou autrement ouvrés, quinze pour cent*..... 15 p. cent.
22. Dans l'item "en massets ou en loupes," retranchez les mots *douze et demi*, et insérez le mot *dix*..... 10 p. cent.
23. Dans l'item concernant la bijouterie, retranchez les mots "et montres."
24. Après l'item "quinine," insérez les mots *Régliasse, racines et extrait de pâte pour fins de fabrication, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. c.
En bâton, extrait ou confite, un centin par livre, et vingt pour cent ad valorem..... 1 c. p. lb. et
25. Après l'item "malt," insérez les mots *malt, extrait de—pour usage médicinal, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 20 p. c.
25 p. c.
26. Dans les items concernant les "viandes," après l'item "épaules, etc.," insérez les mots *volailles et gibier de toutes espèces, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.
27. Avant l'item "animaux vivants," insérez les mots *aliments lactés, préparés par Henry Nestle, Dr. Gibaut et autres, et toutes autres préparations analogues, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
28. Dans l'item concernant les "Prélarts," après le mot "imprimés," insérez les mots *Tapis de table semblablement préparés, et stores de fenêtres huilés ou peints*.
29. Dans l'item concernant les "Orgues de salon," retranchez le mot "dix" après les mots "de ces droits," et insérez le mot *quinze*... 15 p. cent.
30. Dans l'item concernant les "peintures et couleurs," retranchez les mots "et de bismuth."
31. Après l'item "papier calendré," insérez l'item *papier réglé, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
32. Dans l'item "Faux-cols, manchettes, etc.," retranchez les mots "vingt-cinq pour cent," et après le mot "papier," insérez les mots *toile ou coton, trente pour cent*.... 30 p. cent.
33. Dans l'item "Pianos," retranchez le mot "dix" après les mots "de ces droits," et insérez le mot *quinze*..... 15 p. cent.
34. Après l'item "médicaments particuliers," insérez les mots *mercure, dix pour cent, ad valorem*..... 10 p. cent.
35. Dans l'item "soie grège," après le mot "dévidée," insérez les mots *soie brute file et non teinte*.
36. Dans l'item "Champagne et tous autres vins mousseux," après le mot "bouteille" dans la dernière ligne, insérez les mots *les pintes et chopines, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure de vin*.
37. Dans l'item "acier et acier ouvré," retranchez les chiffres "1881," et insérez 1882.
38. Dans l'item concernant les "Pierres," après le mot "Marbres," insérez les mots *venant de la carrière, non ébauchés ni dégrossis*. Retranchez "pierrer à aiguiser à l'état brut, une piastre et cinquante centins," et insérez *pierres meulières, deux piastres par tonne*. \$2.00 p. ton.
39. Sous le titre de "Sucres, sirops et mélasses," dans le proviso concernant "leur juste valeur marchande," après le mot "marchande," dans la 4me ligne, insérez les mots *y compris les droits d'exportation ou autres taxes du gouvernement*.

40. Dans l'item "vaïses, etc.," retranchez les mots "vingt-cinq" et insérez le mot *trente*..... 30 p. cent.
41. Après le mot "ficelles," retranchez les mots "de lin," et insérez les mots *de toutes espèces*.
42. Sous le titre "tabac," dans l'item "cigares et cigarettes," retranchez le mot "cinquante" et insérez le mot *soixante*.
43. Sous le titre "Légumes," après l'item "Tomates", insérez les mots *Tomates en boîte, deux centins par livre*, et après les mots "tous autres légumes", insérez les mots *y compris les patates*.
44. Dans l'item contenant les "montres", retranchez le mot "mouvements", et après le mot "vingt", insérez le mot *cing* et ajoutez l'item *mouvements pour montres, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.
45. Sous le titre "Bois ouvrés," dans l'item "Moyeux, raies, etc.," retranchez le mot "vingt" et insérez le mot *quinze*.
46. Dans l'item concernant la "Houille," retranchez les mots "et bitumineuse," et insérez après cet item *Houille bitumineuse, soixante centins par tonne de deux mille livres*..... 60 c. p. ton.
47. Retranchez tous les items concernant "l'ardoise à toiture et les dalles d'ardoise," et insérez le suivant: *ardoise de toutes espèces, et ses produits, non autrement spécifiés, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
48. Sous le titre "Laines et lainages," après l'item "Tapis façon d'Ecosse," insérez ce qui suit: *laine, classe 1, savoir: Leicester, Cotswoold, Lincolnshire, Down, estame ou laines lustrées, et autres laines de même espèce telles que produites ea Canada, trois centins par livre*..... 3 cts. p. lb.
2. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la liste des marchandises admises en franchise, en y faisant les additions et les changements suivants:
- Après le mot "Ammoniaque," retranchez les mots "à l'état naturel," et insérez les mots *sulphate d'*.
 - Dans l'item "Animaux pour l'amélioration des races, etc.," retranchez le mot "animaux" et insérez les mots *chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs*.
 - Après l'item "Baies servant à teindre, etc.," insérez les mots *Bismuth métallique*.
 - Après l'item "Chlorure de chaux," insérez le mot *Cinabre*.
 - A l'item "Machines pour moulins à coton et à laine torse," ajoutez les mots *jusqu'au premier jour d'octobre 1880*.
 - Après l'item "Poils pour chapeliers," insérez les mots *Potasse, muriate de,—à l'état naturel*.
 - A l'item concernant les "effets appartenant aux colons," ajoutez les mots *pourvu que sous l'autorité de règlements à être faits par le ministre des Douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, par des personnes ayant l'intention de s'y établir, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le gouverneur en conseil*.
 - Retranchez l'item "Toile à cabas et cabas."
 - Dans l'item concernant l'"Acier en lingots, etc.," retranchez les chiffres "1881" et insérez "1882."
 - Après les mots "Tableaux à l'huile," insérez les mots *ou aquarelles*.
 - Dans l'item "Papiers-nouvelles," retranchez les mots "reçus par la malle," et insérez les mots *et les revues trimestrielles, mensuelles et semi-mensuelles, non reliées*.
 - Dans l'item "Laine non ouvrée," après les mots "de même espèce, insérez les mots *non ailleurs spécifiés*.
3. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter:
- Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant d'avoir et

d'employer un alambic chimique, devra, en recevant cette licence, payer au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *dix piastres*.

2. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant de fabriquer du tabac lorsqu'il est fait en tout ou partie de tabac en feuille étranger, devra payer pour cette licence, au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *soixante et quinze piastres*.

3. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant de fabriquer du tabac lorsqu'il est fait exclusivement de tabac en feuille du cru du Canada, devra payer pour cette licence au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *cinquante piastres*.

4. Que toute personne à qui il sera accordé une licence de fabricant à l'entrepôt pour l'exportation, devra payer pour cette licence, au percepteur du Revenu de l'Intérieur la somme de *trois cents piastres*.

5. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant d'avoir un entrepôt d'excise, devra payer au percepteur du Revenu de l'Intérieur, pour un seul entrepôt, la somme de *quarante piastres*, et pour chaque entrepôt additionnel, la somme de *vingt piastres*.

6. Qu'en ce qui concerne les droits d'accise sur les spiritueux, les dits droits seront comme suit :

(a) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera de pas moins de quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grain naturel ou non-malté, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre*.

(b) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués d'orge malté, apportée en entrepôt dans la distillerie, et sur laquelle il n'aura pas été payé de droits de douane ou d'excise, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre et deux centins*.

(c) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués de mélasses ou de sucre apportés en entrepôt dans la distillerie, et sur lesquels il n'aura pas été payé de droits de douane, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre et trois centins*.

7. Qu'en ce qui concerne les droits d'accise sur le tabac fabriqué, les dits droits seront comme suit :—

Sur le tabac fabriqué et le tabac à priser de toute espèce (excepté les cigares), fait en tout ou en partie de tabac en feuille étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *vingt centins*.

Sur les cigares faits en tout ou en partie de tabac en feuille étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *quarante centins*.

Sur le tabac fabriqué de toute espèce (excepté les cigares et le tabac canadien en torquette commu.), lorsqu'il est fait uniquement de tabac du cru du Canada et dans une manufacture où il n'est employé ou gardé aucun tabac importé ou étranger, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *quatorze centins*.

Sur les cigares faits exclusivement de tabac cultivé au Canada et fabriqués dans une manufacture où il n'est gardé ou employé aucun tabac étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *trente centins*.

8. Qu'en ce qui concerne le droit d'accise sur le vinaigre, le dit droit sera comme suit:—

Le vinaigre contenant six pour cent d'acide acétique, dont la force sera déterminée par telles épreuves qui pourront être prescrites par arrêtés du conseil, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, sur chaque gallon ou quantité moindre qu'un gallon, *quatre centins*.

9. Qu'en ce qui concerne le droit d'accise sur les spiritueux méthyliques:—

Sur les spiritueux méthyliques composés d'alcool additionné de naphte ligneux, dans les proportions et conformément aux règlements qui pourront être faits de temps à autre par le Bureau de la Trésorerie, il sera payé un droit de *quinze centins*, sur chaque gallon de la force de preuve, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et sur toute quantité moindre qu'un gallon.

10. Que toutes dispositions imposant quelque nouveau droit d'excise ou apportant quelque modification dans les droits d'excise imposés par les lois maintenant en vigueur, ou apportant quelque modification à la manière de calculer ces droits, par laquelle leur chiffre peut être augmenté ou diminué, deviendront en vigueur à partir de la passation de l'acte apportant ces modifications, et s'appliqueront aux droits imposés par le présent acte, qui seront payable sur tous les spiritueux et tabacs, le vinaigre, les boissons fermentées ou les spiritueux méthyliques, distillés, fabriqués ou faits, ou sortis de l'entrepôt pour la consommation le et après le dit jour; et que les modifications ci-dessus s'appliqueront aux droits imposés par le présent acte qui seront payables sur tout malt en la possession de tout brasseur, maltteur, distillateur ou autre personne au jour susdit, ou fabriqué ou fait ensuite; et que les droits exigibles sur les licences en vertu du présent acte ne seront payables que sur les licences émises après le dit jour, les licences existantes demeurant valables pour la période pour laquelle elles ont été accordées.

4. *Résolu*,—Qu'il est expédient de décréter que les précédentes résolutions et les modifications apportées aux droits de douane et les changements faits sur les articles y mentionnés, auront leur effet le 10 mars courant, et après.

Et la motion étant proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois;

Et un débat s'ensuivant;

Et étant six heures P.M., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

• *Sept heures et demie p. m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

Ordonné, que la 51^{me} règle de cette Chambre soit suspendue au sujet du bill pour lever les doutes quant à la véritable interprétation de la clause de "l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, de 1877," et que M. *McCarthy* ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie du téléphone *Bell*; et et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport, que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié, soit pris en considération lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill tendant à autoriser la compagnie du chemin de fer Grand Occidental à établir des fonds de retraite, de prévoyance et d'assurance; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Tassé* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de *Niagara*; et après avoir ainsi siégé quelque

temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robertson (Hamilton)* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'autoriser et de faciliter la liquidation des affaires de "La Banque Consolidée du *Canada*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie de télégraphe de *Montréal*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ayant pour objet l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Québec et Ontario*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à modifier les actes concernant la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ayant pour objet l'incorporation de la compagnie du chemin de fer et de transport de la *Vallée Nelson*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation de *Rapid City* et de la rivière *Souris*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ayant pour objet l'incorporation du chemin de fer de jonction de *Pontiac* et du *Pacifique*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre à tout le *Canada* les pouvoirs et attributions de la compagnie du câble direct des *Etats-Unis*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre reprend le débat sur la motion portant,—"Que les résolutions, rapportées aujourd'hui du comité des voies et moyens, soient maintenant lues une seconde fois."

Et la motion étant de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. *McCallum*, secondé par M. *Jones*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 15 Mars 1880.

PRIÈRES :

M. le Président informe la Chambre, que conformément à l'ordre de lundi dernier, le greffier a déposé sur le bureau de la Chambre,—un état détaillé des dépenses inscrites sous le titre " Divers," et atteignant le chiffre de \$5,527.33, tel que mentionné dans le compte des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1879; aussi les noms des personnes auxquelles ces deniers ont été payés.—(*Documents de la session No. 64 A.*)

M. le Président, met devant la Chambre,—des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Beauharnois*, *Montmagny*, *Québec* et *Terrebonne*, pour l'année 1879. (*Documents de la session, No. 34.*)

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Lantier*,—la pétition de *John Taylor*, marchand, de la paroisse de *St. Polycarpe*, comté de *Soulanges*.

M. *Scriver*,—la pétition de *Daniel Macfarlane* et autres, de la municipalité du Township d'*Elgin*; la pétition du conseil municipal du comté de *Huntingdon*; la pétition de *John Johnston* et autres, de la municipalité du Township de *Hinchinbrooke*; et la pétition de *Robert Hyndman* et autres, de la municipalité du Township de *Godmanchester*.

Par M. *Ogden*,—la pétition de *R. H. Kennedy* et autres, du havre Indien, du havre aux Vins et des environs.

Par M. *Gault*,—la pétition de *A. B. Stewart* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Ryan* (*Marquette*),—la pétition de *D. M. Hagarty*, *M. D.*, et autres, du comté nommé à une assemblée publique convoquée au *Portage la Prairie*, *Manitoba*.

Par M. *M. Cuaig*,—la pétition de la corporation municipale de la ville d'*Oshawa*, comté d'*Ontario*.

Sur motion de Sir *John A. McDonald*, secondé par M. *MacKenzie*,

Résolu, Que vu le décès soudain et regrettable de l'honorable *Luther Hamilton Holton*, ci-devant député du district électoral de *Châteauguay*, et par respect pour sa mémoire, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la Chambre s'ajourne en conséquence.

Mardi, 16 Mars 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Thomps.n* (*Haldimand*),—la pétition d'*Edmund D. Tucker* et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, dans la paroisse *St. Paul*, (*Halifax*); la pétition du révérend *Henry Stamer*, recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, dans la paroisse de *Hubbas' Cove*; la pétition du révérend *P. J. Filluel*, recteur,

et autres membres de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de *Weymouth*; la pétition de *William Godfrey* et autres, membres de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de *St. Clement*; la pétition de *James Sanford* et autres, membres de l'église d'Angleterre dans la paroisse de *Newport*; et la pétition du lord évêque de la *Nouvelle-Ecosse*, et autres; du clergé et des laïques de l'église d'Angleterre dans la cité d'*Halifax*.

Par *M. Weldon*,—la pétition du très révérend métropolitain et autres évêques de l'église d'Angleterre, dans la province ecclésiastique de la Puissance du *Canada*.

Par *M. Caron*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*.

Par *M. Robinson*,—la pétition de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par *M. Malouin*,—la pétition de la corporation de la cité de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation municipale de la ville de *Sainte-Marie*, comté de *Perth*; de la corporation municipale du comté d'*Oxford*; de la municipalité du canton d'*Erin*; et de la municipalité du village de *Fergus*; demandant séparément que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley* pour un acte à l'effet de lui confirmer le droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour d'autres fins, soit accordée.

De la compagnie du chemin de fer du Sud-Est; de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental; de la compagnie du chemin de fer de Jonction du lac *Champlain* et du *Saint-Laurent*; de la compagnie du chemin de fer Central de *Québec*; et du chemin de fer *Midland* du *Canada*; demandant séparément que le bill maintenant devant le Parlement à l'effet de créer une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*; et de la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest* du *Canada*; demandant séparément qu'aucune mesure législative ne soit prise au sujet du bill dont le Parlement est actuellement saisi, ayant pour objet la création d'une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, jusqu'à ce que cette question soit parfaitement élucidée.

De la corporation municipale des comtés unis de *Northumberland* et *Durham*; demandant qu'il soit pris des mesures en vue d'obtenir l'ouverture prochaine du canal de la vallée de la *Trent*, entre *Trenton* et le lac *Huron*.

De *Thomas Baird* et autres, de la municipalité de la paroisse de *St-Malachie* d'*Ormslow*; de *John Cruikshank* et autres, de la municipalité du canton de *Dundee*; de *John McDonald* et autres, du village et de la paroisse de *St-Anicet*; et de *Daniel Shanks* et autres, de la municipalité de *Huntingdon*; demandant séparément que la Chambre ne permette pas l'exercice des pouvoirs injustement obtenus par la compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain dans le but d'empêcher l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale.

De la municipalité du canton d'*Erin*; de la municipalité du village de *Fergus*; de la corporation municipale de la ville de *Port Hope*; et du conseil de corporation de la cité de *Toronto*, demandant séparément la passation d'un acte pourvoyant à la création d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*; demandant que la pétition de *Charles James Campbell* et autres, pour un acte portant déclaration de la véritable intention et interprétation des actes passés dans les années 1875 et 1877 touchant la compagnie de chemin de fer du Nord et confirmant l'élection de *C. J. Campbell* en qualité de directeur de la dite compagnie, ne soit pas agréée.

De la corporation de la cité de *Belleville*; représentant que la profondeur de l'eau dans les havres et les bassins de la dite cité, n'est pas suffisante, et demandant qu'il soit pris des mesures en vue de remédier à cette insuffisance.

De *J. G. Webb* et autres, du village de *Cowburn*, comté de *Northumberland*, *Ont.*; demandant qu'il soit pris des mesures en vue d'assurer la prompte construction du canal *Murray*.

De *John Leitch* et autres, navigateurs et autres, de la cité de *Ste-Catherine*, *Ont.*; demandant qu'il soit pris des mesures de nature à donner aux marinières naviguant sur les eaux de l'intérieur du *Canada*, les mêmes droits et les mêmes avantages, quant aux gages, que ceux accordés aux marins de la même catégorie dans la *Grande-Bretagne* ou dans les provinces maritimes.

La pétition de la corporation municipale de la ville de *Port Hope*, présentée vendredi dernier, demandant qu'il soit ouvert un crédit pour la construction d'un édifice convenable, en vue d'y installer tous les bureaux du gouvernement qui se trouvent dans la dite ville, étant lue;

M. le Président décide;—"qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics."

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse de Son Excellence, du 1er mars 1880, demandant copie des arrêtés du Conseil nommant des instructeurs pour les Indiens dans les territoires du *Canada*.—(*Documents de la session No. 65.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 5 mai 1879, pour un état indiquant le produit des ventes de terrains sur l'île *Saint-Joseph*, jusqu'au 1er juillet 1867. (*Documents de la session, No. 66.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 17 mars 1879, pour un état indiquant les noms de tous les entrepreneurs qui ont fourni du bétail et de la viande de boucherie à la police à cheval, et au département des Sauvages, à *Manitoba* et dans les territoires du Nord-Ouest, pendant les quatre dernières années; les quantités achetées et les prix et les montants payés à chacun d'eux; la date et la durée des contrats, dans les cas où ces approvisionnements ont été fournis en vertu de contrats, et aussi, spécifiant si les dites entreprises ont été soumissionnées, ou non. (*Documents de la session, No. 67.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état indiquant l'époque fixée pour le paiement de l'annuité des Sauvages, l'an dernier, en vertu du traité No. 7; la date à laquelle le dit paiement a été fait; quelles agences ont été chargées de le faire, et le taux d'escompte; aussi le montant dépensé pour achat de provisions et celui dépensé pour autres articles d'approvisionnement. (*Documents de la session, No. 70.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1880, pour un état donnant le nombre d'instructeurs et d'aide-instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Indiens; le montant dépensé pour leurs frais de route, et pour l'outillage, etc., ainsi que le salaire annuel payé, ou à être payé à chaque personne ainsi nommée ou employée; aussi les noms et le domicile antérieur des personnes ainsi nommées. (*Documents de la session, No. 69.*)

Sir Leonard Tilley, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour un état indiquant les recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé pendant les sept mois expirés le 1er février 1879; et aussi pendant les huit mois expirés le 1er mars 1880. (*Documents de la session, No. 122.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1879, pour un état indiquant le traitement attaché à la charge de membre de l'Exécutif ou du Conseil Privé dans l'année 1841; la date de tout changement apporté subséquentement au chiffre du dit traitement, le montant de ce changement, et l'autorité en vertu de laquelle il a été fait; aussi, un état de l'indemnité payée au membres des deux Chambres de la législature, soit comme allocation sessionnelle ou autrement, et le montant alloué, par mille, pour frais de route, dans l'année 1841; la date de tout changement apporté subséquentement au chiffre du dit traitement, le montant de ce changement, et l'autorité en vertu de laquelle il a été fait;—les dits états devant

couvrir la période comprise entre 1841 et 1878 inclusivement. (*Documents de la session, No. 68.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour un état indiquant les sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices de 1877-78, 1878-79 et les derniers six mois de 1879 ; aussi les noms des personnes ou sociétés à qui ces sommes ont été payées. (*Documents de la session, No. 72.*)

M. *Masson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1880, pour un état indiquant combien de vétérans ont participé au vote de la législature pendant l'année courante, et donnant le nombre des décès connus ainsi que le nombre des personnes au sujet desquelles aucun renseignement n'a été reçu. (*Documents de la session, No. 73.*)

M. *Domville*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de modifier l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Anchor d'assurance Maritime," et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, à trois heures p.m.

Ordonné, que *McDonald (Pictou)* ait la permission de présenter un bill, ayant pour objet de faciliter la détention en lieu sûr, dans certains cas, de personnes trouvées coupables dans les territoires du Nord-Ouest ou dans le district de *Kiwatin*, et condamnées à l'emprisonnement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,

Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité immédiatement après les affaires de routine, tous les jeudis, pendant le reste de la session.

Sur motion de M. *Baby*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, pour examiner une certaine résolution concernant l' " Acte d'inspection générale, 1874 (37 *Vic.*, chap. 45) et l'Acte 39 *Vic.*, chap. 33 qui le modifie et l'étend dans ses effets à tout le Canada.

La Chambre se forme en conséquence en comité comme susdit, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Desjardins* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que jeudi prochain, la Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant le président, les directeurs et la compagnie de la banque du *Nouveau-Brunswick*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Burpee (Saint-Jean)*, secondé par M. *Anglin*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant le président, les directeurs et la compagnie de la banque du *Nouveau-Brunswick*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier, portant : " Que les résolutions rapportées du comité des voies et moyens, soient maintenant lues la seconde fois."

Et la motion étant de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ; la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Kirkpatrick*,

Ordonné, que le débat soit de nouveau ajourné.

M. le Président informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les résolutions suivantes, et les mettra en effet pour ce qui le concerne :—

Résolu, que les comptes des appointements et salaires, des dépenses casuelles du Sénat et de l'indemnité des sénateurs devraient être vérifiés par l'auditeur-général de la même manière que le seront à l'avenir ceux de la Chambre des Communes.

Résolu, que les paiements faits par l'ordre de tout comité mixte des deux Chambres devraient être vérifiés par l'auditeur-général.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, demandant un état faisant connaître le chiffre des défalcatations commises dans la douane de *Toronto*, et donnant tous les rapports, arrêtés du Conseil, correspondance et autres documents à ce sujet. (*Documents de la session*, No. 74.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

Jeudi, 18 Mars, 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *White (Cardwell)*,—deux pétitions de la municipalité du township de *Caledon*, comté de *Peel*.

Par M. *Tassé*,—la pétition de la banque d'*Ottawa*.

Par M. *Rykert*,—la pétition du Bureau de Commerce de la cité de *St. Catharines*, Ontario.

Par M. *Girouard (Kent)*,—la pétition de *Urbain Johnston* et autres, pêcheurs, marins, marchands et autres, de la paroisse de *St. Louis*, comté de *Kent*, *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Connell*,—la pétition de *Robert Hume* et autres, des comtés de *York* et *Carleton*, *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la pétition de *Edward Tracy* et autres, de la paroisse de "*Ship Harbor*," *Nouvelle-Ecosse* ; la pétition de *Samuel McCormick* et autres, de la paroisse de *Grenville*, diocèse de *Montréal* ; la pétition de *P. Hire* et autres de la paroisse de *St. George*, *Halifax* ; la pétition de *W. S. Symonds* et autres, de la paroisse de "*Christ Church*," *Dartmouth*, *Nouvelle-Ecosse* ; et la pétition de *T.*

Richey et autres, de la paroisse de "*Ste. Eleonore*" et *Summerside*, tous membres de l'église d'Angleterre.

Par *M. McCuaig*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du sud du *Canada*.

Par *M. Caron*,—la pétition du conseil de la corporation du Bureau de Commerce de *Québec*.

Par sir *Charles Turper*,—la pétition de *A. B. Hooper* et autres; la pétition de *Alexandre McKay* et autres; la pétition de *John Morrison* et autres; la pétition de *Andrew McDonald* et autres; la pétition de *Daniel Simpson* et autres; la pétition de *R. G. Morrison* et autres; la pétition de *J. S. Ethier* et autres; et la pétition de *Angus McDonald* et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux et autres, de la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Daniel Macfarlane* et autres, de la municipalité du comté d'*Elgin*; de *John Johnston* et autres, de la municipalité du canton de *Hinchinbrooke*; et de *Robert Hyndman* et autres, de la municipalité du Canton de *Godmanchester*; demandant séparément que la Chambre ne permette pas l'exercice des pouvoirs injustement obtenus par la compagnie du chemin de fer de *Jonction de Montréal et Champlain* dans le but d'empêcher qu'il soit accordé une charte à la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et de la ligne provinciale.

Du conseil municipal du comté de *Huntingdon*; priant la Chambre de ne tenir aucun compte des objections faites par la Cie du chemin de fer *Jonction de Montréal et Champlain* au bill actuellement sous la considération du Parlement dans le but d'incorporer la Cie du chemin de fer de *Montréal* et de la ligne provinciale.

De *R. H. Kennedy* et autres, du *Havre Indien*, du *Havre-aux-Vins* et des environs; priant la Chambre de donner sa bienveillante attention au rapport de l'ingénieur chargé de l'exploration du *Havre Indien*.

De *A. B. Stewart* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant que le bill dont le Parlement se trouve actuellement saisi concernant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et de la ligne provinciale, devienne loi.

De *D. M. Hagarty, M. D.*, et autres, faisant partie d'un comité nommé à une assemblée publique tenue au *Portage-la-Prairie, Manitoba*; demandant qu'il soit nommé un comité chargé de considérer s'il est opportun de soulager la misère des paysans irlandais en encourageant leur immigration au *Manitoba* et dans les territoires du *Nord-Ouest*, et de faire rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour atteindre ce but, et pour garantir le remboursement au gouvernement de tout emprunt effectué pour cet objet, comme cela a été pratiqué pour l'immigration mennonite.

De la corporation municipale de la ville d'*Oshawa*, comté d'*Ontario*; demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer la prompte construction du canal *Murray*.

De *Edmund D. Tucker* et autres, membres de l'Eglise d'Angleterre, de la paroisse de *St. Paul, Halifax*; du révérend *Henry Stamer*, recteur, et autres, membres de l'Eglise d'Angleterre, de la paroisse de l'*Anse Hubbard*; du révérend *P. J. Fiduel*, recteur, et autres membres de l'Eglise d'Angleterre, de la paroisse de *Weymouth*; de *William Godfrey* et autres, membre de l'Eglise d'Angleterre, de la paroisse de *St. Clement*; de *James Sonford* et autres, membres de l'Eglise d'Angleterre, de la paroisse de *Newport*; du lord évêque de la *Nouvelle-Ecosse*, et autres, clergé et laïques de l'Eglise d'Angleterre de la cité d'*Halifax*; et du Très-Révérend Métropolitain et autres évêques de l'Eglise d'Angleterre, de la province ecclésiastique du *Canada*; demandant séparément que le bill actuellement soumis au Parlement à l'effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer *Grand-Tronc du Canada*; demandant que le bill actuellement devant le Parlement concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, ne devienne pas loi.

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement, concernant la Cie du chemin de fer de *Crédit Valley*, devienne loi, et que certaines autres mesures législatives soient prises relativement à l'objet visé par le dit bill.

De la corporation de la cité de *Québec* ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet d'encourager la vente des produits agricoles, ne devienne pas loi.

De *John Taylor*, marchand, de la paroisse de *St-Polycarpe*, comté de *Soulanges* ; exposant qu'il est fils et seul héritier de feu *William Taylor* qui fut employé à la construction du *Fort du Côteau*, dans l'année 1812, et demandant qu'il soit adopté des mesures en vue de remédier à l'injustice dont se plaignait son père défunt, tel que relaté dans la dite pétition.

M. Cameron (Victoria), du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill à l'effet de modifier l'acte 36 *Vict.*, chap. 108, intitulé : " Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers *estemers* de *Québec* et des ports du Golfe," et est convenu de le rapporter sans modifications.

M. Robinson, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de *Lewis Bentley* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de la rivière *Souris* et des *Montagnes Rocheuses*.

M. Domville, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—Votre comité a pris en considération le bill à l'effet d'autoriser et de faciliter la liquidation de la banque *Stadacona*, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Ordonné, que la 49^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue au sujet du bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la rivière *Souris* et des *Montagnes Rocheuses* ; et que *M. Boulbee* ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Leonard Tilley, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 février 1880, pour un état donnant les conditions auxquelles les emprunts du *Canada*, y compris le dernier emprunt de £3,000,000 stg., ont été négociés à *Londres*, le prospectus et la formule des soumissions, les taux obtenus pour le dit emprunt, les droits de courtage, et les autres frais encourus pour négocier le dit emprunt, et toute la correspondance échangée entre le ministre des Finances et les agents du *Canada*, ou toutes autres personnes au sujet du dit emprunt. (*Documents de la session, No. 72.*)

Ordonné, que *M. Coursol* ait la permission de présenter un bill tendant à simplifier la procédure criminelle dans la province de *Québec*, et pour se dispenser des grands jurés dans certains cas ;

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain..

L'ordre du jour étant lu, pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée, vendredi dernier, à l'effet que les résolutions rapportées du comité des voies et moyens, soient maintenant lues la seconde fois.

Et la motion étant de nouveau proposée; que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois; la Chambre reprend le débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit vendredi matin;

Vendredi, 19 mars 1880.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Fleming*,
Ordonné, que le débat soit de nouveau ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et huit minutes, vendredi matin, s'ajourne alors.

Vendredi, 19 mars 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre;

Par M. *Gunn*,—la pétition de *E. J. Cochrane* et autres, navigateurs de la cité de *Kingston, Ontario*.

Par M. *Brecken*,—la pétition de *William F. Starr* et autres, membres de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de *Crapaud* et *Springfield, Ile du Prince-Edouard*.

Par M. *Pickard*,—la pétition du maire, des échevins et conseillers de la cité de *Fredericton, N.-B.*; et de la compagnie du chemin de fer de *Fredericton*.

Par M. *Brown*,—la pétition de *D. R. Murphy* et autres, de la ville de *Trenton, Ontario*.

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la pétition du révérend *Thomas Maynard*, ministre et autres, de la paroisse de *Windsor*; et la pétition du révérend *Henry Sterns* et autres, de la paroisse de *St. Stephen, N.-É.*, tous membres de l'église d'Angleterre.

Par M. *Connell*,—la pétition de *Howard B. White* et autres, des comtés de *York* et *Carleton, N.-B.*

Par M. *Shaw*,—deux pétitions de la municipalité du village de *Teeswater*, comté de *Bruce*.

M. *Langevin*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente, à la Chambre, le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a pris en considération le bill tendant à incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à la ligne provinciale, et fait rapport que le préambule n'est pas prouvé pour la raison suivante:—Qu'il appert à votre comité qu'il serait convenable de donner, au cours de cette année, à la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*, une opportunité de commencer *bonâ fide* et de poursuivre l'exécution de la voie, et qu'en conséquence il serait bon d'ajourner l'examen d'un autre acte d'incorporation.

Votre comité recommande, en conséquence, que le bill soit retiré, et que l'honoraire payé sur ce bill soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des modifications, savoir:—

Bill à l'effet d'incorporer la compagnie de navigation des lacs *Saint-Clair* et *Erie*, et

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du *Grand Occidental* et de la rive du lac *Ontario*.

Sur motion de M. *Scriver*, secondé par *Pickard*,

Ordonné, que le bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Mont-réal* à la frontière provinciale, soit retiré et que l'honoraire payé soit remboursé, (moins les frais d'impression) conformément à la recommandation du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. *Ryan* (*Marquette*) propose, secondé par M. *Hackett*, que la pétition de D. M. *Hagarty*, M. D., et autres, faisant partie d'un comité nommé à une assemblée publique tenue au *Portage-la-Prairie*, *Manitoba*, demandant qu'il soit nommé un comité chargé de considérer s'il est opportun de soulager la misère des paysans irlandais en encourageant leur immigration au *Manitoba* et dans les territoires du *Nord-Ouest*, et de faire rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour atteindre ce but, et pour garantir le remboursement au gouvernement de tout emprunt effectué pour cet objet, comme cela a été pratiqué pour l'immigration mennonite soit renvoyée au comité permanent de l'immigration et de la colonisation.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre,

L'ordre du jour étant lu, pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi le 12 mars courant, à l'effet que les résolutions rapportées du comité des voies et moyens, soient maintenant lues la seconde fois;

Et la motion étant de nouveau proposée: que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois; la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et étant six heures p. m., M. le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

Un bill tendant à autoriser la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental* à établir des fonds de retraite, de prévoyance et d'assurance, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant la compagnie du pont de la grande île de *Niagara*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill à l'effet d'incorporer la compagnie canadienne du téléphone *Bell*, tel que modifié en comité général de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier et refondre l'acte d'incorporation de "La Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du Canada;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Plumb* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et qu'il soit intitulé: "Acte pour amender et remettre en vigueur, tel que modifié l'acte d'incorporation de la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du Canada."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill portant incorporation de la compagnie d'imprimerie du *Mail*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil; et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill portant incorporation de la compagnie *Anchor* d'assurance maritime; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président, reprend le fauteuil; et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre cent huit, intitulé: "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des *Ports du Golfe*;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil; et M. *Brooks* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du havre de *Port Whitby*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'éclaircir l'interprétation de la section douze de "l'Acte du chemin de fer du Nord, 1877," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le président, les directeurs et la compagnie de la Banque du *Nouveau-Brunswick*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rivière *Souris* et des *Montagnes Rocheuses*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant, que les résolutions rapportées du comité des voies et moyens soient maintenant lues la seconde fois.

Sur motion de M. *White (Cardwell)*, secondé par M. *McCallum*,
Ordonné, que le débat soit de nouveau ajourné.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 20 février 1880, demandant copies de tous les arrêtés du Conseil, règlements, correspondance, etc., échangés entre toutes personnes et le gouvernement depuis la dernière session du Parlement relativement au remboursement de droits promis sur les matériaux servant à la construction des navires; aussi un état indiquant le nom de tous les pétitionnaires; les détails des requêtes présentées; le montant demandé; la somme allouée et payée dans chaque cas, avec la date de ces paiements. (*Documents de la session, No. 77.*)

M. le président informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte portant incorporation de l'association des commis-voyageurs de la Puissance," sans amendements.

Et aussi—un autre message demandant à cette Chambre de concourir à la nomination d'un comité mixte composé d'un nombre égal de membres des deux Chambres, qui sera chargé de rechercher s'il ne serait pas économique et avantageux au service public de réunir les départements respectifs de la loi et de la traduction des deux Chambres.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 22 Mars 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :—

Par M. *Kilvert*,—la pétition de *R. O. Mackay*, et autres, propriétaires de vaisseaux, marchands et autres, intéressés dans le négoce et le commerce maritime intérieur du *Canada*.

Par M. *Connell*,—la pétition de *James N. Boyer*, et autres, des comtés de *York* et *Carleton*, *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition du très révérend *James Lyster*, LL. D., doyen d'*Catario*, et autres, clergé et laïques de la cité de *Kingston*, *Outario*.

Par M. *Gilmon*,—la pétition du maire et du conseil de la ville de *St. Stephen*, *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de *William B. Clark*, et autres, de *Sarnia* et autres endroits.

Par M. *Brecken*,—la pétition du révérend *Philippe H. Brown*, recteur, et autres de la paroisse de *St. Marguerite*; la pétition de *Frédéric J. H. Axford*, recteur, et autres de la paroisse de *Cornwallis*, et la pétition du révérend *J. S. Smith*, et autres, de la paroisse de la *Petite Rivière*, *Nouvelle-Ecosse*, tous membres de l'église d'*Angleterre*.

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la pétition de *Joseph Osborn*, senior, et autres, de la paroisse de la *Passe de l'Est* et du *Havre Cole*, et de la *Baie-aux-Vaches*, *N.-E.*, et la pétition du révérend *John G. Edgecombe* et autres, de la paroisse de *St. James*, *Nouvelle-Ecosse*, tous membres de l'église d'*Angleterre*.

Par M. *Kaulbach*, la pétition du révérend *G. Metzler*, et autres, de la paroisse des *Mines de Sydney* et de *Sydney-Nord*; la pétition du révérend *W. E. Gelling*, et autres, de l'église de la *Sainte-Trinité à Bridgewater*; et du révérend *Thomas H. White* D. D. recteur, et autres, de la paroisse de *Shelburne*, *Nouvelle-Ecosse*, tous membres de l'église d'*Angleterre*.

Par M. *Arkell*,—la pétition de *Laver J. Price* et autres, propriétaires de vaisseaux, marchands et autres, intéressés dans la négoce et le commerce maritime intérieur de *Canada*.

Par M. *McDonald (Cap-Breton)*,—la pétition du révérend *Charles Croucher* et autres, membres de l'église d'*Angleterre* à la mission de *Glace-Bay (Cap-Breton)*.

Par M. *Domville*,—la pétition de *William Wallace*, de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, ci-devant de *Sussex* dans la dite province; et la pétition de la compagnie de chemin de fer *Albert*, *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la municipalité du canton de *Caledon*, comté de *Peel*; et de la municipalité du village de *Teeswater*, comté de *Bruce*; demandant séparément que la pétition de la Cie du chemin de fer de *Credit Valley*, aux fins d'obtenir un acte qui confirme son droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour d'autres fins, soit accordée.

De la municipalité du canton de *Caledon*, comté de *Peel*; et de la municipalité du village de *Teeswater*, comté de *Bruce*; demandant séparément la passation d'un acte pourvoyant à l'établissement d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

De la banque de *Ottawa*; demandant que le bill tendant à modifier davantage la charte de la compagnie de Garantie du *Canada*, dont le parlement est actuellement saisi, ne devienne pas loi.

De la chambre de commerce de la cité de *Sainte-Catherine*, *Ont.*; demandant qu'il soit adopté des mesures en vue de dégrever le trafic qui se fait en *Canada* par la voie des canaux et du fleuve *Saint-Laurent* des lourdes charges qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péages sur les canaux.

D'*Urbain Johnston* et autres, pêcheurs, navigateurs, marchands et autres, de la paroisse de *Saint-Louis*, comté de *Kent*, *N.-B.*; demandant qu'il soit adopté des mesures en vue d'approprier la somme adjugée au *Canada* par la sentence arbitrale de la commission d'*Halifax*, au profit des pêcheries.

De *Robert Hume* et autres, et de *Howard B. White* et autres, des comtés de *York* et de *Carleton*, *N.-B.*; exposant séparément que le pont-tournant jeté sur la rivière *Saint-Jean*, à la ville de *Woodstock*, par la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, ne présente pas une ouverture suffisamment large pour les besoins de la navigation sur la dite rivière, et demandant qu'il y soit porté remède.

D'Edward Tracy et autres, de la paroisse du *Havre-aux-Navires, N.-E.*; de Samuel McCormick et autres, de la paroisse de *Granville*, diocèse de *Montréal*; de P. Hère et autres, de la paroisse de *Saint-George de Halifax*; de W. S. Symonds et autres, de la paroisse de *Christ Church, Dartmouth, N.-E.*; de T. Richey et autres, de la paroisse de *Sainte-Éléonore et Summerside*; de William F. Starr et autres, de la paroisse de *Crapaud et Springfield, I. P.-E.*; du révérend Thomas Maynard, recteur, et autres, de la paroisse de *Windsor, N.-E.*; et du révérend Henry Sterns et autres, de la paroisse de *Saint-Etienne*, comté de *Yarmouth, N.-E.*; tous membres de l'Église d'Angleterre; demandant séparément que le bill à l'effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, dont le parlement est actuellement saisi, ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer Sud du *Canada*, et de la compagnie du chemin de fer de *Frédéricton*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, aux fins d'établir une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer 1879, ne devienne pas loi.

Du conseil de corporation de la chambre de commerce de *Québec*; demandant qu'il ne soit pas donné suite aux contrats adjugés pour la construction de la section *Yale-Kamloops* du chemin de fer du *Pacifique* canadien, mais que les travaux de construction soient limités à l'achèvement de la partie du dit chemin qui s'étend entre la *Baie-du-Tonnerre* et la limite occidentale du *Manitoba*, et qu'il soit ordonné de nouvelles études en vue d'assurer le tracé de la totalité du chemin par la meilleure route possible.

De A. B. Hooper et autres; d'Alexander McKay et autres; de John Morrison et autres; de Andrew Macdonald et autres; de Daniel Sampson et autres; de R. G. Morrison et autres; J. S. Ethier et autres; et de Angus Macdonald et autres; marchands, armateurs et autres, de la Puissance du *Canada*; demandant que la Chambre veuille bien considérer sans délai l'importance de prolonger le chemin de fer Intercolonial jusqu'à *Sydney et Louisbourg, Cap-Breton*, afin qu'il soit procédé de suite à l'exécution de ce projet.

Dé E. J. Cochrane et autres, de la cité de *Kingston, Ont.*, navigateurs; demandant qu'il soit pris des mesures de nature à donner aux mariniers naviguant sur les eaux de l'intérieur du *Canada*, les mêmes droits et les mêmes avantages, quant aux gages, que ceux accordés aux marins de la même catégorie dans la *Grande-Bretagne* ou dans les provinces maritimes.

Du maire, des échevins et de la bourgeoisie de la cité de *Frédéricton, N.-B.*; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer que les fonctionnaires relevant du gouvernement fédéral sont assujétis aux taxes locales dans la même mesure que les autres citoyens.

De D. R. Murphy et autres, de la ville de *Trenton, Ont.*; demandant qu'il soit adopté des mesures aux fins d'assurer la construction prochaine du canal *Murray*.

M. Baby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1880, demandant copie de la correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur des territoires du *Nord-Ouest* et le gouvernement, et toute autre personne, au sujet d'une brasserie à *Battleford*, dans le *Nord-Ouest*, pour la fabrication de la bière. (*Documents de la session, No. 78.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour un état détaillé indiquant la quantité de tabac saisi dans le comté de *Charlevoix* depuis le 1er janvier 1877 jusqu'au 1er janvier 1880, avec les noms des officiers qui ont opéré cette saisie; contre qui cette saisie a été faite, les instructions qui ont été données à cet effet aux dits officiers; le rapport des dits officiers sur la quantité de livres saisies, et ce qu'est devenu le tabac ainsi saisi. (*Documents de la session, No. 79.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1880, pour un état donnant les noms de tous les inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures nommés sous l'autorité de l'Acte des poids et mesures maintenant en vigueur, qui ont subi un examen avant ou après leur nomination; faisant la distinction entre ceux qui ont satisfait aux examens et ceux qui ont échoué; aussi, indiquant si le fait de ne

s'être pas présentées aux examens ou d'avoir échoué, a été cause du renvoi des parties impliquées ; aussi tous les documents de nature à faire connaître le caractère de ces examens. (*Documents de la session, No. 30a.*)

M. *Pope (Queen)*, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour copie de toutes les requêtes adressées au département de la marine et des pêcheries, et de la correspondance échangée avec ce département au sujet de l'arrêté du Conseil réglant l'industrie de la pêche du homard dans les provinces maritimes. (*Documents de la session, No. 81.*)

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil privé, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1880, pour un état détaillé de la dépense encourue pendant les années 1878 et 1879 pour réparer la tour et ériger de nouveaux bâtiments au phare de l'île *McNutt*, dans le port de *Shelburne, Nouvelle-Ecosse* ; et un état semblable des dépenses encourues pendant ces mêmes années au phare du cap de *Sable*, dans le même comté. (*Documents de la session, No. 82.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état indiquant la quantité de blé, avoine, pois, orge et maïs importés des *Etats-Unis* depuis le 15 mars 1879 au 1er février 1880 ; ainsi que les droits perçus sur chaque espèce de grains, et la quantité de blé et d'avoine en entrepôt le 1er janvier 1880 ; aussi, copie d'une obligation pour droits d'entrée maintenant existante et dont le gouvernement est porteur pour le blé et l'avoine, et les noms des personnes responsables pour cette obligation. (*Documents de la session, No. 83.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1880, pour un état indiquant les quantités de farine de blé, de farine de seigle, de farine d'avoine, de farine de maïs et de blé, orge, maïs et avoine en grains importées dans chacune des provinces (à l'exception de la *C.B.*) depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles. (*Documents de la session, No. 84.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour un état indiquant tout le charbon et le coke (distinguant les deux espèces) importés dans chaque province du *Canada* (à l'exception de la *C.B.*) depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles. (*Documents de la session, No. 85.*)

Et—aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état indiquant la quantité de sel importée de l'étranger en *Canada*, du 1er juillet 1879 au 1er février 1880 ; la valeur de ce sel ; le pays d'où il a été expédié ; et les droits s'il en est, payés à ce sujet. Aussi quelles quantités ont été expédiées en grenier et en sacs respectivement. (*Documents de la session, No. 86.*)

M. *Langevin*, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour copie de tous les relevés faits par la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental* au sujet des droits de péage et autres recettes perçus dans le havre de *Port Stanley*, montrant sur quelles classes d'importations ces droits ont été perçus, et la dépense faite par la dite compagnie en rapport avec le dit havre. (*Documents de la session, No. 87.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état détaillé de toutes les sommes payées en sus des contrats pour la construction de l'entrepôt de vérification de *Montréal*, spécifiant en même temps la nature des travaux additionnels ainsi que la différence entre les quantités indiquées dans les soumissions et celui des travaux exécutés. (*Documents de la session, No. 88.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1880, pour un état des sommes dépensées pour toutes réparations faites au brise-lames de *Negro Point* à *St-Jean*, depuis les dommages causés dans l'automne de 1878 ; aussi la somme réalisée par la vente d'aucun bois de charpente qui faisait partie de ce brise-lames ; aussi le montant payé à *D. W. Clark*, pour ces services en rapport avec le dit brise-lames, depuis le temps où les avaries ont été causées jusqu'à présent. (*Documents de la session, No. 89.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1880, demandant copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Carleton* et à *New Richmond*, dans le comté de *Bonaventure*, en vue d'y ériger des quais.—(*Documents de la session, No. 90.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1880, demandant copie de toutes requêtes et correspondance demandant au gouvernement d'ouvrir un crédit pour l'amélioration de la plage et la protection du havre de l'île du *Cap Noir*, dans le comté de *Shelburne*, et du rapport de l'ingénieur envoyé dans cette localité en 1879, par le ministre des travaux publics.—(*Documents de la session, No. 91.*)

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 2 mars 1880, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui de la province de *Québec*, concernant l'acquisition par l'administration fédérale du chemin de fer provincial connu sous l'appellation de "Chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.*"—(*Documents de la session, No. 92.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état indiquant la profondeur de l'eau sur les buscs de chaque écluse des canaux de *Williamsburgh*, durant la saison de navigation des six dernières années; la plus haute et la plus basse profondeur de l'eau sur les seuils, dans chaque mois de la période précitée; de nombre des navires ou bateaux à vapeur qui ont été détenus dans les dits canaux, chaque année de la dite période, par suite de l'insuffisance d'eau dans les dits canaux, et la durée de leur détention; aussi copie de toute correspondance à ce sujet.—(*Documents de la session, No. 93.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1880, demandant copie du rapport de l'exploration faite en 1879, par ordre du gouvernement, en vue de la construction d'un embranchement du chemin de fer *Intercolonial* pour amener de *Saint-Michel* ou de *Saint-Charles* le terminus à *Saint-Joseph de Lévis*, avec tous documents et pétitions se rattachant à cette question.—(*Documents de la session, No. 54 a.*)

M. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1880, pour copie des études, rapports d'ingénieurs, correspondance, pièces et documents se rapportant à certains projets d'améliorations à l'embouchure de *Belle Creek*, comté de *Queen, I. P.-E.*—(*Documents de la session, No. 94.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1880, pour les plans, correspondance, documents et télégrammes, concernant la réclamation non payée de *Calvert Vaux* pour services rendus au sujet des terrains situés en face des édifices du Parlement.—(*Documents de la session, No. 95.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1880, pour copie du rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet l'ouverture d'une passe entre le lac *Porter* et la mer, et de la correspondance y relative.—(*Documents de la session, No. 96.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, demandant copie des rapports ainsi que des relevés hydrographiques faits par un ingénieur à *Fifteen Point, Baie Egmont, Etang de Skinner et Kildare*, dans le comté de *Prince, I. P.-E.*, pendant l'été de 1879, dans le but de faire des améliorations aux havres de ces localités.—(*Documents de la session, No. 97.*)

Aussi, la—réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1880, pour copie du rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le prolongement du brise-lames commencé en 1878, au havre de *Three Fathom*, ainsi que de la correspondance à ce sujet.—(*Documents de la session, No. 98.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour copie de la correspondance, du contrat, s'il en est, et de toutes autres informations relatives au contrat adjugé aux propriétaires du bateau-remorqueur *Sultan*, de *Miramichi*, pendant la saison dernière, pour exécuter certains travaux du gouvernement.—Aussi,

un état indiquant le montant du dit contrat, la partie de ces travaux qui a été exécutée par le *Sultan*, quelles sommes ont été payées à ses propriétaires; s'ils présentent actuellement de nouvelles réclamations, et de quelle manière a été exécutée la partie inachevée de l'entreprise.—(*Documents de la session, No. 99.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1880, pour copie du rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le dragage d'un chenal dans le havre de *Jeddore*, dans le comté de *Halifax*, ainsi que de la correspondance à ce sujet.—(*Documents de la session, No. 100.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1880, pour des relevés hydrographiques faits à la *Petite-Rivière*, dans le comté de *Lunenburg, N.-E.*, en vue de la construction projetée d'un brise-lames à cet endroit, et aussi des rapports présentés à ce sujet.—(*Documents de la session, No. 101.*)

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par *M. Bowell*,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera, mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à mardi, le 30 mars courant.

Résolu, qu'il soit nommé un comité de la Chambre chargé de s'entendre avec un comité nommé par le Sénat, pour rechercher s'il ne serait pas économique et avantageux au service public de réunir les départements respectifs de la loi et de la traduction des deux Chambres; et que messieurs *McDonald (Pictou)*, *Langevin*, *Mills*, *Kirkpatrick*, *Anglin*, *White (Cardwell)* et *Tassé*, composent le dit comité.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à leurs Honneurs la résolution qui précède :

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que Sir *Charles Tupper* ait la permission de présenter un bill portant ratification de l'acquisition, par le *Canada*, d'une partie de la voie ferrée du Grand-Tronc, et la convention intervenue à ce sujet avec la Cie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer l'union Baptiste du *Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Casgrain*,

Ordonné, que l'amendement fait au bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer l'union Baptiste du *Canada*," soit prise en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la compagnie de navigation des lacs *Saint-Clair et Erié*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Rochester* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *MacDonnell* (*Inverness*) propose, secondé par M. *McIsaac*,

Que cette Chambre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes :

1. Que la somme de \$5,500,000 payée par le gouvernement des *Etats-Unis* à celui du Royaume-Uni, en vertu de la sentence de la commission des pêcheries, représentait le chiffre reconnu de l'excédant en valeur des privilèges accordés en vertu des articles 18 et 32 du traité de *Washington*, aux citoyens des *Etats-Unis*, comparativement à ceux octroyés aux sujets de Sa Majesté britannique par les articles 19 et 21 du dit traité.

2. Que les privilèges ainsi accordés aux citoyens américains consistent dans "la liberté qu'ils ont, en commun avec les sujets de Sa Majesté britannique, de prendre du poisson de toute espèce, mais non des coquillages, sur les côtes et les plages de la mer et dans les baies, havres et anses des provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et des diverses îles adjacentes, sans être restreints à une distance particulière de la plage, avec la permission d'atterrir sur les dites côtes, plages et îles, ainsi que sur les îles de la *Madeleine*, en vue de faire sécher leurs filets et de saler leur poisson, pourvu qu'en se faisant ils ne portent pas atteinte aux droits des particuliers ou des pêcheurs anglais occupant paisiblement aucune partie des dites côtes pour leurs occupations du même genre." Il est bien entendu, entre les hautes parties contractantes, que la dite liberté ne s'applique qu'aux pêches maritimes.

3. Que les dits privilèges accordés aux citoyens des *Etats-Unis* font partie des droits territoriaux appartenant aux différentes provinces qui sont adjacentes aux stations de pêche dans lesquelles ces privilèges ont été octroyés.

4. Que les désavantages et les préjudices causés à raison de l'octroi des dits privilèges aux citoyens des *Etats-Unis*, sont d'un caractère tout local, et sont subis par les habitants des diverses provinces sur les côtes desquelles la jouissance de ces privilèges a été donnée.

5. Que le gouvernement du Royaume-Uni a affecté et payé à la province de *Terreneuve* la somme de \$1,000,000 comme étant la quote-part de la dite indemnité à laquelle avait droit la dite province en retour des privilèges dont jouissent les citoyens des *Etats-Unis* sur les côtes et les plages de *Terreneuve*.

6. Que la balance de la dite indemnité, savoir : \$1,490,882.94 a été remise par le gouvernement du Royaume-Uni à celui du *Canada*.

7. Que cette Chambre est d'opinion que les autres provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, comme susdit, bien que formant partie de la confédération du *Canada*, ont chacune des droits à une part de la dite indemnité proportionnée à l'importance des dits privilèges accordés sur leurs côtes et leurs plages, sur le même principe que celui en vertu duquel les réclamations et les droits de *Terreneuve* ont été reconnus; et que les dits privilèges et réclamations des dites provinces n'ont pas été affaiblis par le fait qu'elles forment partie de la dite confédération.

Et un débat s'ensuivant;

M. Richey propose, secondé par M. Daly, que le débat soit ajourné ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Angers,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Arnell,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Baby,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Pictou)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDonald (Vic., N.E)</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Girouard, (J-Cartier)</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bill,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hooper,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Houde,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (York)</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>O'Donnor,</i>	<i>White (Hastings), and</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>Wright,—111.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Orton,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>MacDonnell (Inrness)</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Snowball,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Trow, and</i>
<i>Chandler,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Yeo.—48.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Landry, secondé par M. Tellier,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution en vue d'empêcher la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité comme susdit, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Tellier* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Tellier* fait rapport de la résolution, en conséquence,—laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est expédient de passer une loi pour empêcher la fraude dans la vente des engrais agricoles.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Landry* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet d'empêcher la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Drew*, secondé par M. *McDonald* (*Cap-Breton*.)

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour copie des instructions données au surintendant des Sauvages, à l'inspecteur des professeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages, et à tous les agents des Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest, relativement à l'achat d'approvisionnements soit de la compagnie de la *Baie d'Hudson* ou d'autres personnes.

Sur motion de M. *Drew*, secondé par M. *McDonald* (*Cap-Breton*),

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de la *Baie d'Hudson* ou son commissaire des terres, au sujet de terrains situés le long de la *Baie d'Hudson*, et relative à leur acquisition par toute compagnie de chemins de fer ou de vapeurs, ou se rapportant aux prétendus droits de la compagnie sur les dits terrains.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Burpee* (*Sunbury*), secondé par M. *Rogers*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée avec le gouvernement, concernant la subvention d'une ligne de steamers entre *Saint-Jean, N.-B.*, et *Liverpool*, aux fins d'encourager le commerce du bétail et des produits agricoles entre la province du *Nouveau-Brunswick* et la *Grande-Bretagne*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Wallace* (*York*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance relative à la subvention d'une ligne de steamers entre un port ou des ports de la province de *Québec* et des provinces maritimes et un port de la *Colombie-Britannique, via Panama*; aussi, copie de toute correspondance relative à la subvention d'une ligne de steamers ou de voiliers entre les dits ports, *via le Cap Horn*.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Wallace* (*York*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance relative à la subvention d'une ligne de steamers entre la *Canada* et le *Brésil*.

Sur motion de M. *Burpee* (*Sunbury*), secondé par M. *Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant le nombre de permis de circulations sur l'Intercolonial et ses embranchements donnés pendant les années 1878 et 1879; et les noms des personnes auxquelles ces permis ont été octroyés.

Sur motion de M. *Snowball*, secondé par M. *Anclin*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant le nombre de filets saisis sur la rivière *Miramichi* et ses affluents pendant l'année 1879; le nombre vendu soit à la criée ou privément et les produits de ces ventes; le nombre et les montants des amendes imposées, et combien sur ce nombre ont été payées—Aussi le nombre de chaque personne ayant un permis pour tendre des filets dans ce district, pour cette même année; le nombre et la nature des permis possédés par chacune d'elle, et le montant payé pour les dits permis.

Sur motion de M. *Snowball*, secondé par M. *Anclin*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des comptes du bateau-drageur à vapeur le *St-Laurent*, pendant qu'il était en service à *Miramichi* durant les années 1878 et 1879. La durée de son service chaque année, et la somme du travail exécuté.

Sur motion de sir *Albert J. Smith*, secondé par M. *Anclin*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état faisant connaître le service fait par le steamer *Glendon* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour, y compris le nombre de phares et de sifflets de brume approvisionnés par lui. Aussi, un état indiquant combien de temps il lui a fallu pour se rendre à l'Île-de-Sable et en revenir, lors du naufrage du paquebot à vapeur *State of Virginia*, le nombre de passagers ramenés de cette île, et aussi quelle quantité de la cargaison a été transportée; et aussi pour un état indiquant les services rendus par le steamer *Northern Light* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour, le nombre de voyages accomplis, ainsi que le nombre de passagers et la quantité de marchandises transportés pendant cette période.

Sur motion de M. *Gigault*, secondé par M. *Vanasse*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un rapport de l'ingénieur qui a fait, en 1878, des explorations sur la rivière d'*Yamaska* en vue de la rendre navigable.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Snowball*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant la somme d'argent déposée entre les mains du gouvernement, en vertu de l'acte d'assurance, par la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, dite "l'*Atlantique*," dont le siège principal est à *Albany*, Etat de *New-York*, et la somme actuellement en possession du gouvernement, y compris les intérêts accumulés portés au crédit de la dite compagnie—aussi copie de toute correspondance échangée entre le bureau de l'inspecteur canadien des assurances, et les officiers de la dite compagnie, et aussi avec le syndic, le receveur, les officiers de la cour ou autres personnes, au sujet de la liquidation des affaires et de la répartition de l'actif de la dite compagnie entre les créanciers et les porteurs de polices canadiens.—Et aussi, copie du rapport du dit inspecteur des assurances, le professeur *Cherriman*, sur le délai apporté à la répartition du dit dépôt en possession du gouvernement entre les créanciers et les porteurs *bonâ fide* de la dite compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, dite "l'*Atlantique*," résidant en *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Desaulniers* propose, secondé par M. *Gigault*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour la production des rapports des ingénieurs concernant la construction du canal des *Cèdres*, sur la rive nord du fleuve *Saint-Laurent*, dans les comtés de *Vaudreuil* et *Soulanges*; et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. *Casey* propose, secondé par M. *Trow*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour la production de tout rapport ou mémoire fait depuis le 10 octobre 1878, par le commis principal du ministère du revenu de l'intérieur,

section des poids et mesures, au sujet de la compétence et du caractère des sous-inspecteurs des poids et mesures; et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Snowball*, secondé par M. *Casey*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant le détail des comptes des commissaires des Sauvages pour la province du *Nouveau-Brunswick*, pendant les années 1877, 1878 et 1879, et indiquant aussi, en détail, les recettes provenant des terres des Sauvages ou d'autres sources, dans cette province, pendant la même période.

M. *Trow* propose, secondé par M. *Robertson (Shelburne)*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour la production de toutes publications distribuées par le gouvernement et de toutes celles dont il a acheté des copies pour en faire la distribution dans le but d'encourager l'émigration au *Canada*. Aussi, un état donnant les noms des auteurs de ces publications, le nombre de copies de chacune d'elles, imprimées par le gouvernement, ou dont il a fait l'acquisition après qu'elles ont été imprimées par les auteurs ou éditeurs, et la dépense encourue, ou à encourir relativement à chacune des dites publications.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mardi, 23 mars 1880.

Et la motion étant de nouveau proposée; et un nouveau débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 23 mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre:

Par M. *Gilman*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*.

Par M. *McInnes*,—la pétition du préfet et des conseillers de la municipalité de *Surrey*; et la pétition du préfet et des conseillers de la municipalité de *Chilliwack, Colombie-Britannique*.

Par M. *Ogden*,—la pétition de *Isabella Russell* et autres, membres de l'église d'Angleterre dans la paroisse de *Guysborough, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Arkell*,—la pétition de *William Emery* et autres, de *Rort Burwell*, propriétaires de vaisseaux, marchands et autres, intéressés dans la négoce et le commerce maritime intérieur du *Canada*.

Par M. *Thompson (Haldimand)*, la pétition du révérend *B. F. Brine, A. B.*, recteur, et autres, de la paroisse de *Pugwash*; la pétition du révérend *James L. Downing*, recteur, et autres de la paroisse de *Saint-Jean-Baptiste, rivière Jean*; la pétition du révérend *A. Jordan*, recteur, et autres, de la paroisse de *West Ferry, La Have*; la pétition du révérend *H. W. Atwater* et autres, de la paroisse de *Saint-Jean, Tête*

d'Aigle; et la pétition du révérend *Clarence H. McCully* et autres, de la paroisse de *Louisburgh, Nouvelle-Ecosse*, tous membres de l'église d'Angleterre.

Par *M. McCuaig*,—la pétition de *O. N. Brown* et autres, marins et propriétaires de vaisseaux.

Par *M. Domville*,—la pétition de *Charles W. Anderson* et autres, de *Harvey*, comté d'*Albert, Nouveau-Brunswick*.

Par *Sir Charles Tupper* la pétition du révérend *Charles Townsend* recteur de l'Eglise du Christ et chanoine de l'Eglise Métropolitaine, *Saint-Luc, Halifax, N.-E.* membres de l'Eglise d'Angleterre.

M. Baby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1880, pour un état indiquant les sommes versées au fonds des pensions de retraité par chacun des inspecteurs des poids et mesures antérieurement au 1er octobre, 1879. (*Documents de la session, No. 30 b.*)

Et aussi—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1880, pour un état faisant mention de tous les sous-inspecteurs des poids et mesures révoqués depuis le 1er juillet 1879, et de toutes les personnes nommées à la charge d'inspecteur ou de sous-inspecteur des poids et mesures depuis cette date. (*Documents de la session, No. 30 c.*)

Sir Leonard Tilly, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 10 mars, 1880, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et celui du *Canada* concernant certaines réclamations présentées par le premier contre les autorités fédérales depuis le 1er mars 1879, ainsi que de tous les arrêtés du Conseil à compter de cette date, se rapportant en aucune manière aux dites réclamations, soit en ordonnant le paiement, ou autrement. (*Documents de la session, No. 80.*)

L'ordre du jour étant lu, pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi le 12 mars courant, portant que les résolutions rapportées du comité des voies et moyens soient maintenant lues une seconde fois.

Et la motion étant de nouveau proposée, que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 24 mars 1880.

Sur motion de *M. Snowball*, secondé par *M. Burpee (St. Jean.)*

Ordonné, que le débat soit de nouveau ajourné.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat communique à cette Chambre les résolutions suivantes :

1. *Résolu*,—Qu'il soit permis au greffier de fournir, pour l'information du comité permanent de la Chambre des Communes sur les comptes publics, un état détaillé de la somme de \$44,098.74 payée pour salaires et dépenses contingentes du Sénat en l'année expirée le 30 juin, 1879.

2. *Résolu*,—Qu'il soit permis au greffier de fournir, pour l'information du comité permanent de la Chambre des Communes sur les comptes publics, un état détaillé du montant payé à chaque membre du Sénat pour indemnité sessionnelle et frais de route ; aussi du nombre de jours pendant lesquels chaque Sénateur a assisté aux séances de ce corps pendant l'année 1879, d'après l'item de \$83,772.48 porté aux comptes publics, pour l'année expirée le 30 juin, 1879, page 88, partie ii.

Le Sénat, en donnant cette permission, présume que le dit comité permanent va exiger la même information relativement au temps de présence et à l'indemnité des membres de la Chambre des Communes.

3. *Résolu*,—Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour lui transmettre les résolutions précédentes et pour l'informer que tout en reconnaissant pleinement son droit incontesté de s'enquérir des divers chapitres de la dépense publique, le Sénat est néanmoins d'opinion que dans l'intérêt de l'harmonie qui doit régner entre les deux Chambres, il vaudrait mieux laisser à la Chambre qui a ordonné les paiements, la vérification critique du détail de comptes tels que ceux dont il s'agit dans les résolutions précédentes.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *Joues*,

Ordonné, que le dit message et les états détaillés, y annexés, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 24 Mars 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Brooks*,—la pétition des facultés des arts et de la théologie de l'Université de *Bishop's College, Lennoxville*.

Par M. *Mc Donald (Cap-Breton)*,—la pétition de *John Cameron* et autres, de *Big Lorraine* ; la pétition de *Henry Davenport* et autres, de *Sydney* ; la pétition de *Donald Macdonald* et autres, de *West Bay et North Mountain* ; la pétition de *E. S. McAlpine* et autres, de *Louisburg* ; la pétition de *J. Nicholson* et autres, de *Gabarouse* ; la pétition de *Donald McDougall* et autres, de *Main-à-Dieu* ; la pétition de *W. H. McAlpine* et autres, de *Louisburg* ; la pétition de *George Kehoe* et autres, de *Louisburg* ; la pétition de *Donald McNeil* et autres de *Big Pond* ; la pétition de *Donald Smith* et autres, du *Cap Nord* ; la pétition de *Charles Boudrot* et autres, de *Arichat* ; et la pétition de *Lawrence Kavanagh* et autres, du *Cap Breton*, marchands, propriétaires de vaisseaux et autres, et la pétition du conseil municipal du comté de *Victoria, Cap-Breton*.

Par M. *Ogden*,—la pétition de *Richard Johnson* et autres, de *Liscombe*, comté de *Guysborough (Nouvelle-Ecosse)*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *R. O. MacKay* et autres ; de *William B. Clark* et autres, de *Sarnia*, et autres lieux ; et de *Laver J. Price* et autres, armateurs, marchands et autres, intéressés dans le négoce et le commerce maritime intérieur du *Canada* ; demandant séparément qu'il soit adopté des mesures en vue de dégrever le trafic qui se fait en *Canada* par la voie des canaux et du fleuve *St. Laurent* des lourdes charges qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péages sur les canaux.

De *James N. Boyer* et autres, des comités de *York* et de *Carleton, N.-B.* ; exposant séparément que le pont-tournant jeté sur la rivière *Saint-Jean*, à la ville de *Woodstock*, par la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, ne présente pas une ouverture suffisamment large pour les besoins de la navigation sur la dite rivière, et demandant qu'il y soit porté remède.

Du Très-Rvd. *James Lyster, LLD.*, doyen d'*Ontario*, et autres, ministres et laïques de la cité de *Kingston, Ontario* ; du révd. *Philip H. Brown*, recteur, et autres,

de la paroisse de *Ste-Marguerite, N.-E.*; du révd. *Frederick J. H. Axford*, recteur, et autres, de la paroisse de *Cornwallis, N.-E.*; du révd. *J. S. Smith* et autres, de la paroisse de la *Petite Rivière, N.-E.*; de *Joseph Osborn*, senr., et autres, de la paroisse de la *Passe-de-l'Est*, du havre *Cole* et de la *Baie-aux-Vaches, N.-E.*; du révd. *John G. Edgecumbe* et autres, de la paroisse de *St.-Jacques, N.-E.*; du révd. *G. Metzler* et autres, de la paroisse des *Mines de Sydney* et de *Sydney-Nord, N.-E.*; du révd. *W. E. Gelling* et autres, de l'église de la *Sainte-Trinité, Bridgewater, N.-E.*; du révd. *Thomas H. White*, D.D., recteur, et autres, de la paroisse de *Shelburne, N.-E.*; et du révd. *Charles Croucher* et autres, de la mission de la *Baie-aux-Glaces, Cap-Breton*, tous membres de l'église d'Angleterre; demandant séparément que le bill tendant à légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, dont le Parlement est actuellement saisi, ne devienne pas loi.

Du maire et du conseil de la ville de *St.-Stephens, N.-B.*; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer que les fonctionnaires relevant du gouvernement fédéral sont assujétis aux taxes locales dans la même mesure que les autres citoyens.

De la compagnie du chemin de fer *Albert, Nouveau-Brunswick*; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, aux fins d'établir une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

La pétition de *William Wallace*, de *St.-Jean, Nouveau-Brunswick*, ci-devant de *Sussex*, dans la dite province, cultivateur, présentée lundi dernier; demandant qu'un ordre soit émis en vue de lui faire payer une certaine somme d'argent en compensation pour expropriation de terrains pour fins de voies ferrées,—étant lue;

M. le Président décide—"qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics."

M. *Langevin*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lui comme suit:

Votre comité a l'honneur de présenter comme quatrième rapport, la résolution suivante:—Que vu que le délai pour la réception des rapports sur bills privés expirera jeudi, le 25 courant, la Chambre soit priée de le prolonger de trois semaines à compter de cette date.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 février 1880, pour un état de tous les vaisseaux chargés de thé provenant directement de la *Chine* ou du *Japon*, enregistrés dans aucun port du *Canada*, et dans aucun port des *Etats-Unis*, en transit pour le *Canada*; aussi pour un état donnant la quantité totale du thé ainsi importé.—(*Documents de la session*, No. 102.)

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *McDonald (Pictou)*,

Ordonné, que conformément au rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, le délai pour recevoir les rapports sur bills privés soit prolongé de trois semaines à compter du 25 mars courant.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Macmillan*,

Ordonné, que toutes les pétitions relatives aux Chinois présentées à la Chambre, au cours de la présente session, soient imprimées pour l'usage des députés, et que la 9^e règle de cette Chambre soit suspendue à ce sujet.

Ordonné, que M. *McDonald (Pictou)* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier davantage la loi sur la cruauté envers les animaux,

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. *McDonald* (*Cap-Breton*), secondé par M. *Boulbee*,
Ordonné, que le comité permanent de l'immigration et de la colonisation soit autorisé à employer un sténographe.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,
Ordonné, que l'ordre du jour pour le reprise du débat ajourné sur la motion proposée lundi dernier : " Que cette Chambre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération certaines résolutions déclarant que les provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard* ont chacune des droits à une part de l'indemnité des pêcheries transmise au gouvernement canadien, sur le mêmes principe que celui en vertu auquel les réclamations et les droits de *Terreneuve* ont été reconnus," sera le premier ordre du jour, mercredi, le 31 mars courant.

M. *Blake* propose, secondé par M. *Mills*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes :

1. *Résolu*.—Qu'en avril 1877, les deux Chambres du Parlement du *Canada* adoptèrent à l'unanimité une adresse conjointe à Sa Majesté, conçue dans les termes suivants :

" A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat et les Communes du *Canada*, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que le Parlement du *Canada* est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés au *Canada* ;

Que le Parlement et le gouvernement du *Canada* sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du *Canada*, comme partie intégrante de l'*Empire Britannique*, envers les Etats étrangers, contractées en vertu de traités existants entre l'Empire et des Puissances étrangères.

Que plusieurs conventions d'extradition ont été conclues entre Sa Majesté la Reine et des Etats étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclues de temps à autre ;

Qu'il est opportun de pourvoir par une loi canadienne à l'exécution, en ce qui concerne le *Canada*, de toutes les dites conventions ;

Qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du *Canada*, et attend maintenant la sanction de Votre Majesté, et qu'il pourvoit à l'exécution, en ce qui concerne le *Canada*, de ces conventions, aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, aura cessé ou aura été suspendue au *Canada* ;

Que par le dit acte du Parlement du Royaume-Uni, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un arrêté du conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par tel arrêté du conseil, s'étendra aux diverses possessions anglaises de la même manière que si dans l'Acte les possessions anglaises étaient substituées à l'*Angleterre*, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications ; et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance, faite avant ou après la passation de cet acte, par la législation d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet, dans telles possessions, de l'extradition de criminels fugitifs qui se trouvent ou sont présumés être dans telles possessions, Votre Majesté peut, par l'arrêté du Conseil appliquant l'acte, dans le cas d'aucun Etat étranger, ou par aucun arrêté subséquent, suspendre l'opération, dans telles

possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel Etat étranger; et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps, ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucune partie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte;

Que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au *Canada*;

Que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction de Votre Majesté, deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au *Canada*.

Nous supplions donc humblement Votre Majesté, qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du Royaume-Uni, qui fera cesser dans le *Canada* l'opération du dit acte du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en attendant, il plaise gracieusement à Votre Majesté de suspendre, par un arrêté du Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition."

2. *Résolu*.—Que le bill du Parlement du *Canada* dont il est question dans cette adresse, reçut la sanction royale le 8 avril 1877;

3. *Résolu*.—Que le dit acte du Parlement du *Canada* n'est pas encore venu en opération, parce que Sa Majesté n'a pas encore daigné se conformer à la demande contenue dans cette adresse;

4. *Résolu*.—Que les inconvénients qui eurent pour effet la passation de cet acte et l'adoption de la dite adresse, subsistent encore, et que l'intérêt public exige que cet acte devienne loi sous le plus bref délai possible, et qu'à cette fin, la demande contenue dans cette adresse devrait être accordée;

5. *Résolu*.—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté, résumant les résolutions qui précèdent, et priant Sa Majesté de vouloir bien se rendre à la demande formulée dans la dite adresse.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Keeler*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant copie des soumissions présentées pour le transport des malles entre *Victoria* et *San Francisco*, à partir du mois de juillet prochain, et le nom de l'adjudicataire du contrat; aussi, copie de toute requête ou correspondance demandant que ce service soit étendu dans ses effets à la cité de *New Westminster*; et que le dit état soit mis devant la Chambre, après que le contrat pour ce service aura été signé.

Sur motion de M. *Hackett*, secondé par M. *Muttart*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état comparatif des tarifs imposés pour le voiturage de 20,000 livres d'avoine, patates, bois de chauffage et construction, houille et sel, par l'Intercoïonial et le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour un parcours de 20, 40 et 60 milles; respectivement, sur les dites voies ferrées.

Sur motion de M. *Muttart*, secondé par M. *McDonald (King)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des requêtes, de la correspondance et de tous autres documents relatifs à l'abaissement du tarif imposé pour le voiturage des produits agricoles, bois de chauffage et de construction, houille et sel par le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Sur motion de M. *Schultz*, secondé par M. *Robertson (Hamilton)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les arrêtés du Conseil affectant la colonisation des terres fédérales dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, passés depuis 1870, et copie de tous les avis adressés à des immigrants basés sur tels arrêtés.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Hackett*, secondé par M. *Muttart*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant le nombre de sacs de malle, de passagers et de tonneaux de marchandises transportés par le steamer *Northern Light*, sur la route de *Georgetown* à *Pictou*, du 19 décembre 1879, jusqu'à date; le nombre de voyages faits et les recettes encaissées par le dit steamer sur la dite route pendant la période précitée.

Sur motion de M. *Flynn*, secondé par M. *McIsaac*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance, pétitions et autres documents relatifs à la construction d'une passe-migratoire (fish ladder) aux chutes de *Grand River* dans le comté de *Richmond*.

Et étant six heures p. m., M. le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie, p. m.

Sept heures et demie, p.m.

Un bill à l'effet de modifier " l'Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier de nouveau " l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mercredi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité sur ce bill.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de pourvoir à la liquidation des compagnies constituées en corporations d'assurance maritime ou contre l'incendie, devenues insolubles, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de réduire les traitements et appointements de certains fonctionnaires publics et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes, étant lu;

M. *Béchar*d propose, secondé par M. *Longley*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. *Arkell*, secondé par M. *Orton*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par Sir *Richard J. Cartwright*,

Ordonné, que M. le Président adresse son mandat au greffier de la couronne en chancellerie afin qu'il prépare un nouveau bref pour l'élection d'un député pour représenter, dans ce présent parlement, le district électoral de *Châteauguay* aux lieu et place de l'honorable *Luthur Hamilton Holton*, décédé.

M. *Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, demandant la correspondance concernant le rocher escarpé et dangereux dans la rue *Champlain*, sur le terrain de la citadelle, *Québec*.—(Documents de la session, No. 103.)

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain.

Mardi, 30 mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur bureau de la Chambre :

Par M. *Wallace* (*Norfolk*),—la pétition de *R.M. Barrington* et autres; la pétition de *O. Barrett* et autres; la pétition de *B. H. Cooper* et autres; la pétition de *William Brennan* et autres, de *Dunnville*; la pétition de *A. W. Robertson* et autres, de *Hamilton*; la pétition de *Alexander Muir* et autres, de *Ste. Catharine*; la pétition de *George Riddell* et autres, de *Port Dover*; la pétition de la municipalité du *Township* de *Houghton*; et la pétition du conseil municipal de la ville de *Simcoe*.

Par M. *Brecken*,—la pétition du révérend *V. E. Harris* et autres, recteur, de l'église d'Angleterre dans la paroisse de *Londonderry, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Elliott*,—la pétition de la municipalité de *Brampton*.

Par M. *Killam*,—la pétition du révérend *J. T. T. Moody, M. A.*, recteur, et autres membres de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de la *Sainte-Trinité, Yarmouth Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Beauchesne*,—deux pétitions du révérend *C. Larivée*, curé, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de *Paspebiac*, comté de *Bonaventure*, district de *Gaspé*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi concernant l'établissement d'une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et la modification de l'Acte des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

Du préfet et des conseillers de la municipalité de *Surrey*; et du préfet et des conseillers de la municipalité de *Chilivhach, Colombie-Anglaise*; demandant séparément qu'il soit adopté des mesures propres à empêcher toute nouvelle immigration des Chinois dans cette province.

D'*Isabella Russell* et autres, de la paroisse de *Guysborough*; du révd *R. F. Brine, A. B.*, recteur, et autres, de la paroisse de *Pugwash*; du révd. *James L. Downing*, recteur, et autres, de la paroisse de *St-Jean-Baptiste, Rivière John*; du révd. *A. Jordan*, recteur, et autres, de la paroisse de *West Ferry, LaHève*; du révd. *H. W. Atwater* et autres, de la paroisse de *St-Jean, Eagle Head*; du révd. *Clarence H. McCully* et autres, de la paroisse de *Louisbourg, N.E.*; du révd. *Charles Townsend*, recteur de l'Eglise du Christ, et chanoine de l'Eglise Métropolitaine de *St Luc, Halifax, N.E.*; des facultés des arts et de la théologie de l'Université de *Bishop's College, Lennoxville*; et de *Richard Johnson* et autres, de *Liscombe*, comté de *Guysborough, N.E.*, tous membres de l'Eglise d'Angleterre; demandant séparément que le bill tendant à légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, dont le parlement est actuellement saisi, ne devienne pas loi.

De *William Emery* et autres, de *Port Burwell*, armateurs, marchands et autres, intéressés dans le négoce et le commerce maritime intérieur du *Canada*; demandant séparément qu'il soit adopté des mesures en vue de dégrever le trafic qui se fait en *Canada* par la voie des canaux et du fleuve *St-Laurent*, des lourdes charges qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péages sur les canaux.

De *Charles W. Anderson* et autres, de *Harvey*, comté de *Albert, N.B.*; priant la Chambre de vouloir bien aider à l'achèvement du brise-lames de la *Baie Roshea*.

De *John Cameron* et autres, de *Big Lorraine*; de *Henry Davenport* et autres, de *Sydney*; de *Donald Macdonald* et autres, de *West Bay* et *North Mountain*; de *E. S.*

McAlpine et autres, de *Louisbourg*; de *J. Nicholson* et autres, de *Gabarouse*; de *Donald McDougall* et autres, de *Main-à-Dieu*; de *W. H. McAlpine* et autres, de *Louisbourg*; de *George Kehoe* et autres, de *Louisbourg*; de *Donald McNeil* et autres, de *Big Pond*; de *Donald Smith* et autres, de *Cape North*; de *Charles Boudrot* et autres, d'*Arichat*; de *Lawrence Kavanagh* et autres, du *Cap-Breton*, tous marchands et armateurs; et du conseil municipal du comté de *Victoria, Cap-Breton*; demandant que la Chambre veuille bien considérer sans délai l'importance de prolonger le chemin de fer Inter-colonial jusqu'à *Sydney* et *Louisbourg, Cap-Breton*, afin qu'il soit procédé de suite à l'exécution de ce projet.

La pétition de *O. N. Brown* et autres, navigateurs et armateurs d'*Oswégo*, Etat de *New-York*, présenté le 23 mars courant, demandant à la Chambre de prendre les mesures les plus propres à assurer le creusement d'un port de refuge à, ou près de la *Longue-Pointe*, sur le lac *Erié*, étant lue;

M. le Président décide,—“ qu'elle ne peut être reçue, vu qu'elle émane de personnes appartenant à une nation étrangère et domiciliées en pays étranger.”

Sir *Leonard Tilly*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 16 février 1880, demandant copie des instructions données aux commissaires canadiens, relativement aux négociations avec la France et l'Espagne; aussi copie des documents transmettant l'assentiment de Sa Majesté à ces négociations et de toute la correspondance échangée à ce sujet avec le gouvernement impérial; aussi un état détaillé des différentes sommes d'argent payées aux commissaires canadiens, ou autres personnes, qui se sont occupés de ces négociations, ainsi que les noms de ceux à qui elles ont été payées, et la nature des services rendus; aussi copie de tous les rapports faits par ces commissaires, ou de tous autres documents indiquant où en sont rendues ces négociations. (*Documents de la session, No. 104.*)

L'ordre du jour étant lu, pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée le 12 mars courant: “ Que les résolutions adoptées en comité des voies et moyens, soient maintenant lues la seconde fois.”

Et la motion étant de nouveau proposée,—que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois: la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la motion étant mise aux voix;

Ordonné, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

La première résolution est lue la seconde fois comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte 42 *Victoria*, chapitre 15, intitulé: “ Acte pour changer les droits de douane et d'accise ” en faisant les changements et les additions suivantes à la cédule A du dit acte:

1. Dans l'item concernant les “dames-jeannes contenant des acides”, après le mot “dames-jeannes” insérez les mots *cruches en osier*, et après le mot “acides” insérez les mots *vinaigre ou autres liquides*.
2. Après l'item “Fleurs artificielles” insérez les mots *Asphalte minéral, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.
3. Après l'item “métal de Babbitt”, insérez les mots *tables de bagatelle avec queues et billes, trente-cinq pour cent ad valorem*..... 35 p. cent.
4. Dans l'item concernant les “billards”, après les mots “neuf pieds” à la seconde ligne, insérez les mots *ou au-dessous*, et retranchez les mots “cinq pieds sur dix” dans la quatrième ligne, et insérez les mots *de plus de quatre pieds six pouces par neuf pieds*; et après les mots “onze pieds” dans la septième ligne, insérez les mots *ou au-dessous*, et dans la neuvième ligne retranchez les mots “ceux de six pieds sur douze” et insérez les mots *tous ceux de plus de cinq pieds six pouces par onze pieds*; et dans la onzième ligne, retranchez les mots “dix pour cent” et mettez les mots *quinze pour cent*..... 15 p. cent.

- 5 Après "Billards," insérez les mots *cages d'oiseaux de toutes sortes, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
6. Dans l'item "Cirage (pour souliers)" après le mot "souliers," insérez les mots et *encre de cordonnier*.
7. A l'article "Livres," retranchez les mots "reliés ou en feuilles," dans la seconde ligne, et insérez les mots *non ailleurs spécifiés*, et retranchez les mots "six centins par livre" dans la septième ligne, et insérez les mots *quinze pour cent ad valorem*..... 15 p. cent.
- Dans l'item "Ré-impressions d'ouvrages anglais enregistrés," retranchez les mots "six centins par livre" et mettez les mots *quinze pour cent ad valorem*..... 15 p. cent.
- Retranchez tout le paragraphe suivant: "Livres, publications périodiques et brochures importés par l'intermédiaire de la poste, pour chaque deux onces ou fraction de ce poids, un centin....." 1 c. par 2 oz.
- Et aussi le suivant: "Livres blancs, reliés ou en feuilles, vingt-cinq pour cent *ad valorem*....." 25 p. cent.
- Et insérez ce qui suit:—*Livres blancs, c'est-à-dire livres de comptes, de copie ou livres sur lesquels on doit écrire ou dessiner, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
- Après le mot "pancartes," dans la vingtième ligne, insérez le mot *autres*.
- A l'item "cartes à jouer," insérez les mots *Valentins, chromos et cartes en relief de la Noël et du nouvel an, et toutes autres n'étant pas des cartes d'affaires ou d'annonces, vingt-cinq pour cent ad valorem*... 25 p. cent
8. Avant l'item "brique à bâtir" insérez les mots *bretelles de toutes sortes, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent
9. Après les items concernant les "Bois," insérez les mots "*Boîtes ou colis faits de ferblanc ou autre matière, contenant du poisson d'aucune espèce, admis en franchise en vertu d'aucune loi ou traité existant, et de pas plus d'une pinte en capacité, un centin et demi pour chaque boîte ou colis; et lorsqu'elles sont de plus d'une pinte un droit additionnel de un centin et demi par chaque pinte ou fraction de pinte additionnelle.*"
10. A l'item "porcelaine de Chine et autre," après le mot "vingt" insérez le mot *cing*..... 25 p. cent.
11. Après l'item concernant la "Pâte de cacao," insérez les mots *Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
12. A l'article "coton ouvré" après l'item "toile à voiles, etc.," insérez les mots *crêpes de toute espèce, vingt pour cent ad valorem*.. 20 p. cent.
13. Après l'item "café, etc." insérez les mots *carne à pêche, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
14. Après l'item "sel etc.," insérez les mots *Siccatif à l'épreuve du feu, un quart de centin par livre*..... $\frac{1}{4}$ cent p. lb.
15. Avant l'item "Empois etc.," insérez les mots *Dalles en pierre, taillées, une piastre et cinquante centins par tonne*..... 1.50 (p. ton.)
16. A l'item "Fleurs artificielles" après le mot "fleur," insérez les mots *et plumes*, retranchez le mot "trente" et insérez les mots *vingt-cinq*..... 25 p. cent.
17. A l'article "Fruits verts," après les mots "Raisins," retranchez le mot "un" et mettez le mot *deux*.
18. Dans l'item concernant les meubles, après le mot "crin," retranchez le mot "et," et après le mot "ressorts," insérez les mots *et autres*.
19. Dans les items concernant le verre et les verreries, après le mot moulés, insérez les mots *et coupés*; et après le mot bouteilles, insérez les mots *et carafes*. Après l'item "Verre de couleur etc., insérez les mots *verre argenté, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.

- et dans l'item "Verre à vitre et incolore," après le mot "incolore," insérez les mots *abats-jour en imitation de porcelaine.*
20. Après l'article "Fruits verts," insérez les mots *gants et mitaines de coton, cuir, soie, laine ou de toute autre matière, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
21. Dans les items concernant "le fer et le fer ouvré," changez la position des mots "No. 17 ou plus mince" de manière à les faire suivre du mot "noirs" et précéder les mots "tôle à chaudière;" et retranchez les mots "tuyaux-bouilleurs passés à la filière, dix pour cent" et insérez à leur place les mots *tubes en fer forgé, unis, non filetés, accouplés ou autrement ouvrés, quinze pour cent*..... 15 p. cent.
22. Dans l'item "en massets ou en loupes," retranchez les mots *douze et demi*, et insérez le mot *dix*..... 10 p. cent.
23. Dans l'item concernant la bijouterie, retranchez les mots "et montros."
24. Après l'item "quinine," insérez les mots *Régisse, racines et extrait de pâte pour fins de fabrication, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. c.
En bâton, extrait ou confite, un centin par livre, et vingt pour cent ad valorem..... 1 c. p. lb. et
25. Après l'item "malt," insérez les mots *malt, extrait de—pour usage médicinal, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 20 p. c.
25 p. c.
26. Dans les items concernant les "viandes," après l'item "épaules, etc.," insérez les mots *volailles et gibier de toutes espèces, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.
27. Avant l'item "animaux vivants," insérez les mots *aliments lactés, préparés par Henry Nestle, Dr. Gibaut et autres, et toutes autres préparations analogues, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
28. Dans l'item concernant les "Prélarts," après le mot "imprimés," insérez les mots *Tapis de table semblablement préparés, et stores de fenêtres huilés ou peints.*
29. Dans l'item concernant les "Orgues de salon," retranchez le mot "dix" après les mots "de ces droits," et insérez le mot *quinze*... 15 p. cent.
30. Dans l'item concernant les "peintures et couleurs," retranchez les mots "et de bismuth."
31. Après l'item "papier calendré," insérez l'item *papier réglé, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
32. Dans l'item "Faux-cols, manchettes, etc.," retranchez les mots "vingt-cinq pour cent," et après le mot "papier," insérez les mots *toile ou coton, trente pour cent*.... 30 p. cent.
33. Dans l'item "Pianos," retranchez le mot "dix" après les mots "de ces droits," et insérez le mot *quinze*..... 15 p. cent.
34. Après l'item "médicaments particuliers," insérez les mots *mercure, dix pour cent, ad valorem*..... 10 p. cent.
35. Dans l'item "soie grège," après le mot "dévidée," insérez les mots *soie brute filée et non teinte.*
36. Dans l'item "Champagne et tous autres vins mousseux," après le mot "bouteille" dans la dernière ligne, insérez les mots *les pintes et chopines, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure de vin.*
37. Dans l'item "acier et acier ouvré," retranchez les chiffres "1881," et insérez 1882.
38. Dans l'item concernant les "Pierres," après le mot "Marbres," insérez les mots *venant de la carrière, non ébauchés ni dégrossis.* Retranchez "pierré à aiguiser à l'état brut, une piastre et cinquante centins," et insérez *pierres meulières, deux piastres par tonne.* \$2.00 p. ton.
39. Sous le titre de "Sucres, sirops et mélasses," dans le proviso concernant "leur juste valeur marchande," après le mot "marchande," dans la 4^{me} ligne, insérez les mots *y compris les droits d'exportation ou autres taxes du gouvernement.*

40. Dans l'item "valises, etc.," retranchez les mots "vingt-cinq" et insérez le mot *trente*..... 30 p. cent.
41. Après le mot "ficelles," retranchez les mots "de lin," et insérez les mots *de toutes espèces*.
42. Sous le titre "tabac," dans l'item "cigares et cigarettes," retranchez le mot "cinquante" et insérez le mot *soixante*.
43. Sous le titre "Légumes," après l'item "Tomates," insérez les mots *Tomates en boîte, deux centins par livre*, et après les mots "tous autres légumes," insérez les mots *y compris les patates*.
44. Dans l'item contenant les "montres," retranchez le mot "mouvements," et après le mot "vingt," insérez le mot *vingt* et ajoutez l'item *mouvements pour montres, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent
45. Sous le titre "Bois ouvrés," dans l'item "Moyeux, raies, etc.," retranchez le mot "vingt" et insérez le mot *quinze*.
46. Dans l'item concernant la "Houille," retranchez les mots "et bitumineuse," et insérez après cet item *Houille bitumineuse, soixante centins par tonne de deux mille livres*..... 60 c. p. ton.
47. Retranchez tous les items concernant "l'ardoise à toiture et les dalles d'ardoise," et insérez le suivant: *ardoise de toutes espèces, et ses produits, non autrement spécifiés, vingi cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent
48. Sous le titre "Laines et lainages," après l'item "Tapis façon d'Ecosse," insérez ce qui suit: *laine, classe 1, savoir: Leicester, Cotswold, Lincolnshire, Down, estame ou laines lustrées, et autres laines de même espèce telles que produites en Canada, trois centius par livre* 3 cts. p. lb.

Les items Nos 1 et les suivants, jusqu'au 45ème inclusivement, sont adoptés.

L'item No. 46 étant lu de nouveau, et la motion étant mise aux voix:—que cette Chambre concoure avec le comité dans le dit item; la Chambre se divise: et la question est résolue affirmativement.

Les items Nos. 47 et 48 sont adoptés.

La 2ème résolution est lue la seconde fois comme suit:—

2. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la liste des marchandises admises en franchise, en y faisant les additions et les changements suivants:

- Après le mot "Ammoniaque," retranchez les mots "à l'état naturel," et insérez les mots *sulphate d'*.
- Dans l'item "Animaux pour l'amélioration des races, etc.," retranchez le mot "animaux" et insérez les mots *chevaux, bêtes à cornes, moutons et pores*.
- Après l'item "Baies servant à teindre, etc.," insérez les mots *Bismuth métallique*.
- Après l'item "Chlorure de chaux," insérez le mot *Cinabre*.
- A l'item "Machines pour moulins à coton et à laine torse," ajoutez les mots *jusqu'au premier jour d'octobre 1880*.
- Après l'item "Pois pour chapeliers," insérez les mots *Potasse, muriate de,—à l'état naturel*.
- A l'item concernant les "effets appartenant aux colons," ajoutez les mots *pourvu que sous l'autorité de règlements à être faits par le ministre des Douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, par des personnes ayant l'intention de s'y établir, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le gouverneur en conseil*.
- Retranchez l'item "Toile à cabas et cabas."
- Dans l'item concernant l'"Acier en lingots, etc.," retranchez les chiffres "1881" et insérez "1882."

10. Après les mots "Tableaux à l'huile," insérez les mots *ou aquarelles*.

11. Dans l'item "Papiers-nouvelles," retranchez les mots "reçus par la malle," et insérez les mots *et les revues trimestrielles, mensuelles et semi-mensuelles, non reliées*.

12. Dans l'item "Laine non ouvrée," après les mots "de même espèce," insérez les mots *non ailleurs spécifiés*.

et la dite résolution est adoptée.

La 3ème résolution est lue la seconde fois comme suit :

3. *Résolu*.—Qu'il est expédié de décréter :

1. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant d'avoir et d'employer un alambic chimique, devra, en recevant cette licence, payer au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *dix piastres*.

2. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant de fabriquer du tabac lorsqu'il est fait en tout ou partie de tabac en feuille étranger, devra payer pour cette licence, au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *soixante et quinze piastres*.

3. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant de fabriquer du tabac lorsqu'il est fait exclusivement de tabac en feuille du cru du Canada, devra payer pour cette licence au percepteur du Revenu de l'Intérieur, la somme de *cinquante piastres*.

4. Que toute personne à qui il sera accordé une licence de fabricant à l'entrepôt pour l'exportation, devra payer pour cette licence, au percepteur du Revenu de l'Intérieur la somme de *trois cents piastres*.

5. Que toute personne à qui il sera accordé une licence lui permettant d'avoir un entrepôt d'excise, devra payer au percepteur du Revenu de l'Intérieur, pour un seul entrepôt, la somme de *quarante piastres*, et pour chaque entrepôt additionnel, la somme de *vingt piastres*.

6. Qu'en ce qui concerne les droits d'accise sur les spiritueux, les dits droits seront comme suit :

(a) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera de pas moins de quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grain naturel ou non-malté, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre*.

(b) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués d'orge malté, apportée en entrepôt dans la distillerie, et sur laquelle il n'aura pas été payé de droits de douane ou d'excise, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre et deux centins*.

(c) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués de mélasses ou de sucre apportés en entrepôt dans la distillerie, et sur lesquels il n'aura pas été payé de droits de douane, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, *une piastre et trois centins*.

7. Qu'en ce qui concerne les droits d'accise sur le tabac fabriqué, les dits droits seront comme suit :—

Sur le tabac fabriqué et le tabac à priser de toute espèce (excepté les cigares), fait en tout ou en partie de tabac en feuille étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *vingt centins*.

Sur les cigares faits en tout ou en partie de tabac en feuille étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *quarante centins*.

Sur le tabac fabriqué de toute espèce (excepté les cigares et le tabac canadien en torquette commun), lorsqu'il est fait uniquement de tabac du cru du Canada et dans

une manufacture où il n'est employé ou gardé aucun tabac importé ou étranger, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *quatorze centins*.

Sur les cigares faits exclusivement de tabac cultivé au Canada et fabriqués dans une manufacture où il n'est gardé ou employé aucun tabac étranger ou importé, et contenant pas moins de dix pour cent d'humidité, au poids, et ainsi dans la même proportion pour tout degré d'humidité plus ou moins grande, sur chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, *trente centins*.

8. Qu'en ce qui concerne le droit d'accise sur le vinaigre, le dit droit sera comme suit:—

Le vinaigre contenant six pour cent d'acide acétique, dont la force sera déterminée par telles épreuves qui pourront être prescrites par arrêtés du conseil, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, sur chaque gallon ou quantité moindre qu'un gallon, *quatre centins*.

9. Qu'en ce qui concerne le droit d'accise sur les spiritueux méthyliques:—

Sur les spiritueux méthyliques composés d'alcool additionné de naphte ligneux, dans les proportions et conformément aux règlements qui pourront être faits de temps à autre par le Bureau de la Trésorerie, il sera payé un droit de *quinze centins*, sur chaque gallon de la force de preuve, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et sur toute quantité moindre qu'un gallon.

10. Que toutes dispositions imposant quelque nouveau droit d'excise ou apportant quelque modification dans les droits d'excise imposés par les lois maintenant en vigueur, ou apportant quelque modification à la manière de calculer ces droits, par laquelle leur chiffre peut être augmenté ou diminué, deviendront en vigueur à partir de la passation de l'acte apportant ces modifications, et s'appliqueront aux droits imposés par le présent acte, qui seront payable sur tous les spiritueux et tabacs, le vinaigre, les boissons fermentées ou les spiritueux méthyliques, distillés, fabriqués ou faits, ou sortis de l'entrepôt pour la consommation le et après le dit jour; et que les modifications ci-dessus s'appliqueront aux droits imposés par le présent acte qui seront payables sur tout malt en la possession de tout brasseur, malteur, distillateur ou autre personne au jour susdit, ou fabriqué ou fait ensuite; et que les droits exigibles sur les licences en vertu du présent acte ne seront payables que sur les licences émises après le dit jour, les licences existantes demeurant valables pour la période pour laquelle elles ont été accordées.

Et la dite résolution est adoptée.

La 4^{ème} résolution est lue la seconde fois comme suit:

4. *Résolu*,—Qu'il est expédient de décréter que les précédentes résolutions et les modifications apportées aux droits de douane et les changements faits sur les articles y mentionnés, auront leur effet le 10 mars courant, et après.

Et la dite résolution est adoptée.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. le Président (tous les membres de la Chambre étant découverts) et est comme suit:

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copies de la correspondance échangée entre le gouvernement Impérial et celui du *Canada*, au sujet de la nomination de Sir *A. T. Galt* en qualité de Haut Commissaire chargé de représenter le *Canada* en *Angleterre* et résidant à *Londres*. (*Documents de la session*, No. 105.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 30 mars 1880.

La Chambre procède à la prise en considération du bill à l'effet du pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la *Colombie-Britannique*, tel que modifié en comité général.

Et la question étant proposée :—que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; M. *Blake* propose comme amendement, secondé par M. *Anglin*, que tous les mots après “ que,” jusqu’à la fin de la question soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ il soit résolu, que toute modification apportée à l’organisation judiciaire de la *Colombie-Britannique* devrait être basée sur l’utilisation des huit juges qui composent le personnel judiciaire actuel ; que le présent projet de loi tend à retirer en retraite prématurée cinq de ces juges en plein état de vigueur et de santé, entraînant ainsi une dépense de plus de \$8,000 par année ; que, par ce projet le chiffre des dépenses est élevé, tandis que l’efficacité de l’administration de la justice dans la province se trouve diminuée.

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burpee (St. Jean)</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burpee (Sunbury)</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Snowball,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Trow and</i>
<i>Chandler,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wiser.—43.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Rinfret,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>Little,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B)</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Baby,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Richey,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McDonald (Vic. N.E.),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ryan (Montreal)</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>White (Cardwell) and</i>
<i>Domville,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Renfrew)—98</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Langevin,</i>		

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Alors la motion principale étant mise aux voix :—que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre se divise comme dans la division qui précède, mais en sens inverse.—Pour 98. Contre 43.

Ainsi la question est résolue affirmativement.
Le bill est en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité, pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'Acte d'inspection générale, 1874" (37 *Vic.*, chap. 45), et l'Acte 39 *Vic.*, chap. 33.

(*En comité.*)

Résolu—Qu'il est expédient de modifier comme suit l'Acte d'Inspection Générale, 1874" (37 *Vic.*, chap. 45) et l'Acte 39 *Vic.*, chap. 33 qui le modifie et l'étend dans ses effets à tout le Canada :—

1. En insérant après le mot " saumuré," dans la 1ère ligne de la clause 65 du dit acte, les mots " et fumé."

2. En insérant après la sous-section 8 de la clause 68 du dit acte, les paragraphes suivants :

" (a) Pour chaque caisse de hareng fumé, un centin."

" (b) Pour chaque demi-caisse de hareng fumé, un demi-centin."

" (c) Pour chaque quart de caisse de hareng fumé, un quart de centin."

3. En biffant de la clause substituée à la clause 97 du dit acte par l'acte en second lieu précité, les mots " huit livres," et les remplaçant par les mots " six livres."

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Desjardins* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Desjardins* fait rapport de la résolution en conséquence,—laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier comme suit l'Acte d'Inspection Générale, 1874" (37 *Vic.*, chap. 45) et l'Acte 39 *Vic.*, chap. 33 qui le modifie et l'étend dans ses effets à tout le Canada :—

1. En insérant après le mot " saumuré," dans la 1ère ligne de la clause 65 du dit acte, les mots " et fumé."

2. En insérant après la section 8 de la clause 68 du dit acte, les paragraphes suivants :

" (a) Pour chaque caisse de hareng fumé, un centin."

" (b) Pour chaque demi-caisse de hareng fumé, un demi-centin."

" (c) Pour chaque quart de caisse de hareng fumé, un quart de centin."

3. En biffant de la clause substituée à la clause 97 du dit acte par l'acte en second lieu précité, les mots " huit livres," et les remplaçant par les mots " six livres."

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Baby* ait la permission de présenter un bill portant modification de l'Acte d'Inspection Générale, 1874," et de l'acte qui le modifie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 31 Mars 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. Doull—la pétition du révérend *David Moore*, recteur de l'église du Christ, mines d'*Albion, Nouvelle-Ecosse*, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*.

Par M. Robertson (*Shelburne*),—la pétition de *John Drake*, et autres, pêcheurs de homard, et autres, du comté de *Guysborough, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Charlton,—la pétition du révérend *Richmond Smith*, recteur et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, dans la paroisse du havre au *Castor, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Platt,—la pétition du révérend *E. Hartley, D. D.*, et autres, du clergé de l'église méthodiste du *Canada*, résidant dans la cité de *Toronto*.

Par M. McCuaig,—la pétition de *Robert Clapp*, et autres, de la ville de *Pictou*, comté de *Prince-Edouard*; et la pétition de *J. M. Higginbotham*, et autres, de la ville de *Oshawa*, comté d'*Ontario*.

Par M. Shaw,—la pétition de *John Battle*, et autres, du comté de *Welland*, propriétaires de vaisseaux, marchands, maîtres marinières, et autres.

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de Messieurs *Calvin et Breck*, de *Garden Island*, et autres, propriétaires de vaisseaux marchands, maîtres marinières et autres; et la pétition de Messieurs *L. U. Breck* et compagnie, et autres, de *Garden Island*.

Par M. Wiser,—la pétition de *W. H. Brown* et autres, propriétaires de vaisseaux marchands, maîtres marinières et autres.

Par M. Gault,—la pétition de Messieurs *G. E. Jacques* et compagnie, et autres, de *Montréal*, propriétaires de vaisseaux, marchands, maîtres marinières et autres; et la pétition de *C. F. Smithers*, gérant-général de la Banque de *Montréal*, et autres.

Par M. McQuade,—la pétition de *William McDonnell* et autres, de la ville de *Lindsay*, comté de *Victoria, Ontario*.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill portant modification de la loi sur la preuve dans certains cas de délits.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois; et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Keeler,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, documents et arrêtés du conseil concernant la reconstruction des bureaux de l'agence des Sauvages dans la *Colombie Anglaise*, y compris les rapports et les dépenses, depuis le mois de juillet 1878, se rattachant à la charge de commissaire des réserves indiennes dans cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 16 février 1880, demandant copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour les travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; copies de toutes les soumissions reçues, donnant le noms des cautions, la nature du dépôt fait en garantie collatérale, et les noms des entrepreneurs auxquels des contrats ont été adjugés; aussi copie de tous les rapports administratifs concernant ces soumissions, des arrêtés du conseil et de la correspondance, non encore produits. (*Documents de la session, N^o. 19 m.*)

M. Pope (Queen), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1880, pour un état détaillé du coût de l'établissement pour la reproduction du saumon, au *Rapide de Femme, N.-B.* ; aussi état des frais de route encourus par S. Wilmot, écrivain, et se rapportant directement ou indirectement au dit établissement. (*Documents de la session, No. 106.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1880, pour copie de toutes les soumissions reçues par S. Wilmot, écrivain, au sujet de la construction de l'établissement pour la reproduction du saumon au *Rapide de Femme*, ainsi que copie des annonces demandant ces soumissions. (*Documents de la session, No. 106 a.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour copie de la correspondance et des requêtes demandant l'érection d'un sifflet de brume à l'entrée du havre de *Shelburne, N.-E.* (*Documents de la session, No. 107.*)

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Keeler,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état donnant copie de toute correspondance échangée en 1879, au sujet du transport des malles entre *Victoria* et *Cassiar* et les ports intermédiaires, au nord de *Comox*, indiquant le nombre de malles expédiées dans chaque direction entre *Victoria* et *Lake Town, Cassiar*, en 1879, et la date de l'expédition ; aussi, un état des frais de transmission des dites malles.

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Keeler,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant copie de toute correspondance, documents et arrêtés du conseil concernant la nomination de l'honorable J. W. Trutch à une charge dans la *Colombie Anglaise*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Keeler, secondé par M. McQuade,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous rapports de D. Stark, écrivain, ingénieur civil, sur les explorations qu'il a faites récemment au sujet de la direction à donner au canal projeté entre *Port Hope* et le lac *Rice*.

Sur motion de M. Coursol, secondé par M. Gault,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms, l'âge et l'origine de tous les officiers, et soldats de la police à cheval du *Nord-Ouest*, avec le grade, la solde et les gratifications (*allowances*), et la date de la nomination et de l'enrôlement.

M. Bourbeau propose, secondé par M. Bolduc,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état des bureaux d'inspecteurs de postes pour chaque division, indiquant le salaire de chaque employé, leur classe, le nombre de ceux qui conduisent la malle sur les chars ; sur quelle ligne de chemin de fer ils voyagent, et combien chacun d'eux fait de voyages par semaine, et la distance qu'ils parcourent.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. McKay, secondé par M. Doull,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état détaillé des recettes et dépenses des divers commissaires des Sauvages dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pendant les années expirées le 31 décembre 1877, 1878 et 1879.

Sur motion de M. Stephenson, secondé par M. Wallace, (Norfolk),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour

un état détaillé des dépenses encourues par le gouvernement fédéral, en 1879, relativement au corps de police à cheval du *Nord-Ouest*, et donnant le nombre d'officiers, de constables et de chevaux qui le composent, ainsi que les noms des postes entre lesquels ils sont répartis; et aussi les noms des entrepreneurs ou autres personnes fournissant les approvisionnements nécessaires au susdit corps.

Sur motion de M. *Macdonell (Lanark)*, secondé par M. *Robertson (Shelburne)*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance échangée au sujet de la charge de juge puîné de la cour de comté dans les comtés-unis de *Stormont, Dundas et Glengary* ainsi que de toutes applications demandant cette charge, et les réponses qui leur ont été faites.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Arkell*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms et la date de la nomination de toutes personnes nommées par le gouvernement fédéral en qualité de commissaires, secrétaires ou autrement, en rapport avec la section canadienne de l'Exposition de *Paris* tenue en 1878, ainsi que le détail de tous deniers payés à chacune d'elles à titre d'appointements. Aussi un état détaillé des sommes dépensées pour frais de subsistance, de voyage, d'impressions, d'annonces ou autrement, à qui elles ont été payées, et le temps pendant lequel ces personnes sont restées en fonction.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Gunn*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance échangée avec le ministère des chemins de fer et canaux, ou avec les fonctionnaires de cette administration relativement à la prolongation du délai fixé pour l'exécution des traités passés pour la fourniture de la houille aux voies ferrées du gouvernement et les motifs de la dite prorogation, tels qu'expliqués dans des rapports adressés au ministère par ces fonctionnaires; aussi un état indiquant quels traités ont été prorogés, les prix et les dates.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Gunn*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant tous les tarifs généraux et spéciaux imposés pour le transport de la houille à toutes les stations, sur la ligne de l'Intercolonial, à partir de *Spring Hill*, et aussi à partir des houillères dans le comté de *Pictou*. Aussi, état indiquant l'espace alloué à chacune des compagnies houillères et celle qu'elles occupent dans les entrepôts de charbon de la rue *Young*, à *Halifax*, et la somme des affaires transigées par chacune d'elle avec l'administration de cette voie ferrée en 1879.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à un ordre de la Chambre, pour copie de la correspondance échangée entre *Isaac H. Mathers*, de *Halifax, N.-E.*, et le gouvernement au sujet de la remise de droits sur le ferblanc en feuille employé pour la confection des boîtes de conserves de homard, et exporté du *Canada*, ainsi qu'un état indiquant le chiffre des réclammations produites et le montant payé. (*Documents de la session, No. 108.*)

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Burpee (Sunbury)*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les sommes payées pour les fixe-écrous en usage sur le chemin de fer Intercolonial, et les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées; les deniers payés pour placer ces fixe-écrous sur les rails, et le coût additionnel pour la fourniture de wagons ou de locomotives; la quantité et la valeur des boulons, noix et autres matériaux dont la pose de ces fixe-écrous a nécessité l'emploi sur le dit chemin; les noms de toutes personnes employées comme inspecteurs du travail, et le montant payé à titre de salaire ou gages à chacune d'elles; aussi copie de tous rapports reçus d'aucun des fonctionnaires employés sur l'Intercolonial depuis que ces fixe-écrous ont été placés sur les rails, touchant la manière dont ils remplissent l'objet pour lequel ils ont été posés.

M. Anglin propose, secondé par M. Burpee (*Sunbury*), qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant la quantité de sucre expédié d'*Halifax* par la voie de l'Intercolonial à aucuns points en *Canada*, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 11 mars 1880 respectivement, et les tarifs imposés pour le voiturage; faisant la distinction entre le sucre importé de la *Grande-Bretagne*, des *Indes Occidentales*, du *Brésil* et d'autres pays.

M. Daly propose comme amendement à la motion, secondé par M. Plumb, que les mots suivants y soient ajoutés.

“Le dit état devant aussi indiquer la quantité de sucre expédié de *Halifax* et de *Québec* au port de *Montréal*, par des navires.”

Et la motion étant mise aux voix: Que ces mots y soient ajoutés: la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée, étant mise aux voix;

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant la quantité de sucre expédié d'*Halifax* par la voie de l'Intercolonial à aucuns points en *Canada*, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 11 mars 1880 respectivement, et les tarifs imposés pour le voiturage; faisant la distinction entre le sucre importé de la *Grande-Bretagne*, des *Indes Occidentales*, du *Brésil* et d'autres pays. Le dit état devant aussi indiquer la quantité de sucre expédié de *Halifax* et de *Québec* au port de *Montréal*, par des navires.

Sur motion de M. Anglin, secondé par M. Burpee, (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs et autres documents relatifs à l'achèvement du brise-lames et autres travaux d'amélioration du chenal à la passe de *Shippegan*, dans le comté de *Gloucester, N.-B.*

Sur motion de M. Anglin, secondé par M. Burpee, (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour, copie des rapports d'ingénieurs, correspondance et autres documents concernant la nécessité de faire réparer immédiatement le brise-lames de *Grande-Anse*, comté de *Gloucester, N.-B.*, qui a été endommagé par la grande tempête de l'automne dernier, et touchant l'importance de prolonger ce brise-lames de manière à rendre le havre de refuge parfaitement sûr en tout temps

Sur motion de M. Hesson, secondé par M. Farrow,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous documents et correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et celui d'*Ontario*, au sujet d'une sentence arbitrale prononcée sous l'autorité de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, en date du 3 septembre 1870, en autant que la dite sentence se rapporte au Fonds pour l'amélioration des terres du *Haut-Canada*. Aussi, état indiquant la somme stipulée dans la dite sentence, les sommes payées depuis (s'il en est), et les noms des municipalités auxquelles ces paiements ont été faits, ainsi que les montants maintenant dus, les noms des municipalités auxquelles ils sont dus, et l'intérêt sur iceux jusqu'au 1er janvier 1880.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Longley, secondé par M. Hooper,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des pétitions, correspondance et documents concernant la réclamation présentée par M. Wasall, pour usage, par le gouvernement, de son brevet de pont.

Sur motion de M. Robertson (*Shelburne*), secondé par M. Gunn,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance adressée au ministère de l'intérieur, demandant une exploration géologique des comtés de *Shelburne*, *Queen* et *Lunenburg*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, et les réponses qui ont été faites à ces demandes.

Sur motion de M. Keeler, secondé par M. Ryan (*Montréal*),

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant respectivement la date et la durée de chaque session des Cours Suprême et de l'Échiquier, depuis la création des dites cours en 1875.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Coursol,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous documents et papiers relatifs à la nomination de M. Thomas Brossois, ci-devant percepteur des péages et comptable du canal de Beauharnois. Aussi, copie de tous rapports et comptes faits et adressés par lui aux ministères du revenu de l'intérieur et des travaux publics, pendant la durée de ses fonctions.

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Keeler,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms des personnes qui ont déposé de l'argent aux caisses d'épargne du Canada à *Victoria*, *Nanaimo* et *Westminster*, dans la *Colombie-Anglaise*, ainsi que les sommes de plus de mille piastres déposées respectivement aux dites caisses d'épargne à la date du 30 juin 1879, et le taux de l'intérêt alloué sur les dits dépôts.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par M. Mackenzie,

Ordonné, que M. Mills et M. Robertson (*Hamilton*), soient ajoutés au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Et étant six heures P.M., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs *Bellerose*, Sir *Alexander Campbell*, *Cornwall*, *McLelan* (*Londonderry*), *Miller*, *Pelletier* et *Scott*, ont été désignés pour composer, de la part du Sénat, un comité spécial chargé de rechercher si, au point de vue de l'économie et de l'avantage du service public, il ne conviendrait pas de réunir les départements respectifs des lois et de la traduction des deux Chambres, et d'agir au nom du Sénat, avec le comité de la Chambre des Communes sur ce sujet; les deux dits comités devant former un comité mixte des deux Chambres, tel que demandé par cette Chambre dans un message en date du lundi, le 22 mars courant, et reçu par le Sénat, hier.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: Acte à l'effet d'incorporer l'union Baptiste du Canada,—lequel est lu pour la première et seconde fois, et adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie de Colonisation des Terres du Nord-Ouest, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill à l'effet de légaliser les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, tel que modifié en comité général.

M. *Houde* propose, secondé par M. *Vanasse*,—Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général de la Chambre, avec mandat et pouvoir de retrancher les mots suivants dans la 2^{ème} clause “ Mais rien de contenu au présent n’affectera les droits réellement acquis par les enfants nés du premier mariage, avant la passation du présent acte; et la présente section ne légalisera aucun mariage, de ce genre lorsque l’une ou l’autre des parties aura ensuite, durant la vie de l’autre et avant la passation du présent acte, légalement contracté mariage avec une autre personne ”; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *McDonald* (*Cap-Breton*), fait rapport que le comité a fait un nouvel amendement au bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit pris en considération mercredi prochain.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l’effet de régler le taux de l’intérêt sur les prêts d’argent faits sur immeubles ou autrement, étant lu;

M. *Orton*, propose, secondé par M. *Bourbeau*,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s’ensuivant;

M. *Domville* propose, secondé par M. *Gault*,—que le débat soit ajourné; et la motion étant mise aux voix,—la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu’à minuit;

Jeudi, 1er avril 1880.

Et la dite motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :
Messieurs

<i>Arkel,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Rouveau,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Girouard (Kent)</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Chandler,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>White (Cardwell) and</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings)—67.</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Poupore,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pope (Queen),</i>

<i>Bain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Richey,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Gault,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Killam,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Casey,</i>	<i>King,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Vallée and</i>
<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wiser.—60</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Orton propose, secondé par M. Bourbeau, que le bill soit renvoyé au comité permanent des banques et du commerce; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 1er Avril, 1880.

PRÉLÈVES.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme, huissier de la Verge Noire:

M. LE PRÉSIDENT,

Son Excellence le Gouverneur-Général, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. le Président se rend, avec la Chambre, à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour;

M. le Président fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Excellence de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:—Acte pour abroger les lois de faillite actuellement en force en Canada."

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre:

Par M. Kaulbach,—la pétition du révérend W. H. Grocer et autres, membres de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de New Ross, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Patterson (Essex),—la pétition de M. Twomey et autres, de Amherstburg, propriétaires de vaisseaux, marchands, maîtres marinières et autres.

Par M. *McCuaig*,—la pétition de *Henry Pellatt* et autres, banquiers, gérants et directeurs de compagnies de prêt et d'épargne, capitalistes, actionnaires et emprunteurs, et aussi des membres de la Bourse de *Toronto*.

Par M. *Gault*,—la pétition de la compagnie des céréales du *St. Laurent de Montréal*.

Par M. *Fortin*,—la pétition de *A. S. Carter* maire et autres, du village de *Gaspé*, de la baie sud de *Gaspé* et *York*; la pétition de *Charles Robson* et autres de la municipalité de la baie sud de *Gaspé*; la pétition de *Thomas Savage*, *M. C. L.* et autres, de l'*Anse du Cap*, comté de *Gaspé*, marchands de poisson et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *R. M. Harrington* et autres; de *O. Barrett* et autres, de la province d'*Ontario*; de *B. H. Cooper* et autres, de *Port Huron*; de *William Brennan* et autres, de *Dunnville*; de *A. W. Robertson* et autres, d'*Hamilton*; d'*Alexander Muir* et autres, de *Ste-Catherine*, tous navigateurs et armateurs; de *George Riddell* et autres, de *Port Dover*; de la municipalité du canton de *Houghton*; et du conseil municipal de la ville de *Simcoe*; demandant séparément que la Chambre prenne les mesures qui lui paraîtront les plus propres à assurer le creusement d'un port de relâche à, ou près de la *Longue-Pointe*, sur le lac *Érié*.

Du révd. *V. E. Harris* et autres, de la paroisse de *Londonderry*; et du révd. *J. T. T. Moody*, *M. A.*, recteur de la paroisse de la *Sainte-Trinité*, *Yarmouth, N.E.*, tous membres de l'Église d'*Angleterre*; demandant séparément que le bill dont le Parlement est saisi à l'effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De la municipalité de *Brampton*; demandant le passage d'un acte à l'effet de pourvoir à l'établissement d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

Du révd. *C. Larivée*, curé, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de *Paspébiac*, comté de *Bonaventure*, district de *Gaspé*; demandant que l'indemnité adjugée au *Canada* par la commission des pêcheries de *Halifax*, soit appliquée à l'avantage des pêcheries.

Du révd. *C. Larivée*, curé, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de *Paspébiac*, comté de *Bonaventure*, district de *Gaspé*; demandant que le service pour la protection des pêcheries soit organisé d'une manière plus efficace.

M. Domville, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill tendant à autoriser "la compagnie d'assurance de *Stadacona* contre le feu et sur la vie," à renoncer à sa charte et à établir un mode de liquider ses affaires, et a décidé d'en faire rapport avec des modifications.

Ordonné, que *M. Patterson (Essex)*, ait la permission de présenter un bill portant abrogation du chapitre 40 de l'acte 42 *Victoria*, intitulé : "Acte pour amender l'acte de juridiction maritime, 1877."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Richey* ait la permission de présenter un bill portant modification du chapitre 32 de l'acte 33 *Vic.*, (1870) intitulé : "Acte autorisant la cour de police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'*Halifax*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill concernant la nomination d'un Haut Commissaire chargé de représenter le Canada en Angleterre, et résidant à Londres.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 16 février, 1880, demandant copie des arrêtés du conseil et de la correspondance qui ont conduit à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction sur l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique à la Baie Georgienne; aussi copie de toutes les demandes de compensation faites par les ci-devant entrepreneurs au sujet de la suspension de leurs travaux, et un état indiquant quel règlement ou arrangement, si aucun, a été fait avec eux, aussi copie des rapports des ingénieurs sur les diverses routes dans le voisinage du lac Nipissing.—(*Documents de la session, No. 19 n.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité comme susdit.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Plumb fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport de l'ingénieur en chef des canaux.—(*Documents de la session, No. 110.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ayant pour objet de refondre et modifier les actes concernant le revenu de l'intérieur, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Ordonné, que les résolutions concernant les droits d'accise, rapportées du comité des voies et moyens, et adoptées par cette Chambre mardi dernier, soient renvoyées au dit comité.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité comme susdit.

La Chambre se forme en conséquence en comité des voies et moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Vallée fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau, sans modifications.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 2 avril, 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :—

Par M. *McGreevy*,—la pétition du conseil de la corporation du Bureau de Commerce de *Québec*.

Par M. *Jones*,—la pétition du lord-évêque de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révd. *David Moore*, recteur de l'église du Christ, *Mines d'Albion* ; et du révd. *Richmond Smith*, recteur, et autres, de la paroisse du *Havre-au-Castor, N.-E.*, tous membres de l'église d'Angleterre ; demandant séparément que le bill dont le Parlement est saisi à l'effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De *John Drake* et autres, pêcheurs de homards et autres, du comté de *Guysborough, N.-E.*, demandant que la loi sur la pêche du homard soit modifiée de manière à ce que cette pêche soit interdite du 15 juillet au 31 août de chaque année, et qu'elle soit permise pendant le reste de la saison.

Du révd. *E. Hartley*, et autres, membres du clergé de l'église Méthodiste du *Canada*, domiciliés à *Toronto* ; demandant séparément que le bill tendant à légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, dont le Parlement est actuellement saisi, devienne loi.

De *Robert Clapp* et autres, de la ville de *Pictou*, comté du *Prince-Edouard* ; et de *J. M. Higginbotham* et autres, de la ville d'*Oshawa*, comté d'*Ontario*, province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit pris des mesures en vue d'assurer la prompte construction du canal *Murray*.

De *John Battle* et autres, du comté de *Welland* ; de MM. *Calvin* et *Breck*, de *Garden Island*, et autres ; de MM. *L. W. Breck* et Cie., et autres, de *Garden Island* ; de *W. H. Brown* et autres ; et de MM. *G. E. Jaquers* et Cie., et autres, de *Montréal*, armateurs, marchands, navigateurs et autres, intéressés dans le négoce et le commerce maritime intérieur du *Canada* ; demandant séparément qu'il soit adopté des mesures en vue de dégrevier le trafic qui se fait en *Canada* par la voie des canaux et du fleuve *Saint-Laurent*, des lourdes charges qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péages sur les canaux.

De *C. F. Smithers*, gérant principal de la Banque de *Montréal*, et autres ; demandant que le bill, dont le Parlement est actuellement saisi, concernant les agents de change et l'agiotage, ne devienne pas loi.

De *William McDonnell* et autres, de la ville de *Lindsay*, comté de *Victoria, Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer que les fonctionnaires relevant du gouvernement fédéral sont assujétis aux taxes locales dans la même mesure que les autres citoyens.

M. *Pope*, (*Compton*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état faisant mention du nombre des faillites dans les différentes provinces, et de leur nombre total dans toute la Puissance, pendant les années 1878, 1879 respectivement ; le chiffre des passifs tel que fourni par les faillis ou autrement, la moyenne dans chaque cas ; les réclamations prouvées, la moyenne dans chaque cas ; les recettes opérées sur tous les biens des faillis ; les dividendes payés ; les sommes payées pour frais, commissions, etc., la moyenne du pourcentage payé sous forme de dividendes sur le montant collectif des passifs ainsi fournis, et la moyenne du pourcentage payé pour frais, commissions etc., et autres déboursés, à même l'actif réalisé.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour un état détaillé de tous livres, brochures ou autres publications qui ont déjà été mis en circu-

lation, ou qui ont été commandés depuis le 1er janvier 1875, pour les fins de l'immigration, par le ministère de l'Agriculture, celui de l'Intérieur ou tout autre ministère s'occupant d'immigration ou de colonisation; donnant aussi les noms des personnes qui ont écrit ou composé ces livres, brochures ou publications, et de celles qui les ont publiés, et le lieu de la publication; le nombre des copies demandées et de celles qui ont été livrées; le montant payé ou que l'on est convenu de payer, et le montant (s'il en est) des avances faites sur des commandes non encore exécutées. Le dit état devant être accompagné d'une copie de tout tel livre, brochure ou publication, et de la correspondance complète relative à leur impression.—(*Documents de la session, No. 112.*)

M. *Langevin*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité; lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*," et a décidé d'en faire rapport avec des modifications.

M. *Kirkpatrick*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

Le sous-comité chargé de l'examen du rapport de l'Auditeur-Général, a l'honneur de soumettre, comme suit, ses opinions sur les diverses matières qui y sont traitées.

1. *Otrois de subsides.*

(a) Le service pour lequel un crédit est ouvert, devrait être défini aussi explicitement que possible, de manière qu'aucune somme ne soit affectée au même objet que celui pour lequel un autre crédit a été voté.

(b) Les divers items d'un chapitre devraient être définis aussi explicitement que possible, de manière à éviter toute erreur dans la répartition des dépenses afférentes à chacun d'eux.

(c) Autant que possible, la classification des chapitres du budget principal et du budget supplémentaire devrait être identique.

(d) Les chapitres représentant un crédit considérable devraient être subdivisés de manière à ce que le budget puisse donner la plus grande somme d'informations possible.

(e) Les crédits applicables aux institutions ou aux particuliers, à titre d'otrois, ne devraient être reconnus comme tels que s'il est clairement fait mention de leur destination spéciale.

(f) Le bill des subsides devrait renfermer les détails des chapitres sur lesquels il est basé.

2. *Ecart entre le chiffre du crédit applicable à chaque item et celui de la dépense réelle.*

La méthode suivie par l'Auditeur-général, et qui consiste à demander des explications et à faire rapport sur les motifs assignés à tout écart sensible entre le chiffre du crédit applicable à chaque item et celui des dépenses réelles afférentes à ce même item est excellente.

Il est du devoir des personnes chargées de faire les estimés d'établir aussi soigneusement et exactement que possible, les calculs des dépenses sur lesquelles sont basés le crédit principal et ses subdivisions; et elles n'apporteront que plus de soin à s'acquitter scrupuleusement de ce devoir, si elles sont averties qu'elles devront donner la raison de tels écarts.

3. Paiements effectués pour les services restant à solder après la clôture de l'exercice.

(a) Lorsqu'en vertu du proviso à la clause 36 de l'acte d'audition, l'époque de la clôture définitive du compte de tout crédit est prorogée à trois mois à compter de la clôture de l'exercice, la pratique qui paraît être suivie consiste à traiter la balance non consommée à l'expiration de l'exercice, comme un crédit nouveau applicable, pendant la durée des trois mois, au service pour lequel il a été ouvert, mais porté, toutefois, aux comptes de l'exercice courant et non de l'exercice clos.

C'est peut-être la meilleure méthode à suivre pour effectuer des paiements retardés aussi longtemps; et il faut même nécessairement la suivre, afin de clore dans un délai raisonnable, les comptes de l'année expirée.

Mais cette méthode ne semble pas être conforme au proviso qui tend plutôt à laisser ouvert le compte de crédit, et à ne le clore qu'après son entier épuisement; paraissant ainsi, après sa clôture, dans les comptes de l'exercice clos.

Il est expédient de modifier la loi, en disposant que cette balance devrait être considérée comme un nouveau crédit applicable pendant le délai prescrit.

(b) Il paraîtrait, toutefois, qu'en dehors des cas dont on a disposé aux termes de ce proviso, il a été d'usage d'inclure dans les comptes de l'exercice clos, des paiements effectués longtemps après son expiration pour des obligations échues pendant son cours.

Cette pratique, appliquée en dehors du règlement de chèques réellement émis au cours de l'exercice, semble être en désaccord avec la loi qui dit qu'à la clôture de l'exercice, toutes balances de crédits non consommés seront périmées et annulées.

La loi devrait être exactement suivie; et si cette pratique doit être continuée, la loi devrait être modifiée en conséquence.

La clause qui pourvoit à ce que les crédits soient périmés et biffés, est excellente, et ne devrait être changée qu'en autant qu'il serait démontré qu'un changement est devenu nécessaire.

Si les transactions de l'année fiscale sont réglées aussi complètement que possible pendant son cours, la clôture de ses comptes sera effectuée plus rapidement.

Chaque département devrait s'efforcer de solder pendant l'année les services de l'exercice pour lesquels le Parlement a voté des crédits; et l'on ne devrait se prévaloir de la clause qui pourvoit à une prolongation de délai, ou de toute autre mesure législative qui pourrait être adoptée pour faire face à la difficulté dont il est ici question, que dans les cas où un délai est jugé absolument nécessaire.

En adoptant cette pratique, peu d'items demeureraient non-soldés à la clôture de tout exercice. Ils resteraient à ordonnancer sur le crédit de l'exercice suivant applicable aux services de même nature; et en dehors des contrats pour travaux publics, la différence dans le montant des arrérages, chaque année, serait peu sensible.

Mais l'on objecte que la solde des entreprises pour travaux publics présenterait des difficultés telles, qu'il deviendrait impossible d'effectuer, au cours de l'exercice, les paiements considérables afférents à chacune d'elle.

Il est expédient de modifier l'acte d'audition de manière à autoriser, dans ces cas seulement, le paiement dans le délai d'un mois après la clôture de l'exercice, à même les crédits applicables à tels services avant la clôture du dit exercice.

Dans le cas où cette modification sera faite, les dits paiements devraient être inclus dans les comptes de l'exercice clos, et la clôture de ces comptes en ce qui concerne tels crédits, ne devrait se faire qu'après l'expiration du mois.

4. Époque fixée pour la fin de l'année fiscale.

Il n'est pas expédient de prendre actuellement en considération le changement proposé.

5. Audition des dépenses du Sénat, de la Chambre, des impressions, et de la bibliothèque.

Le comité ayant déjà pris des mesures pour l'audition, par l'Auditeur-Général, de tous les paiements effectués pour salaires, dépenses contingente est indemnitée des

membres du Sénat et de la Chambre des Communes, ainsi que pour les impressions du Parlement et de la bibliothèque, suggère que l'acte d'audition devrait être modifié de manière à mettre à effet les recommandations du comité, qui ont été approuvées par le Sénat.

7. *Audition de comptes publics autres que ceux de crédits.*

Le ministre des finances étant à étudier la question relative à l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la clause 48 de l'acte d'audition, le comité suggère qu'il ne soit rien fait à ce sujet avant que le ministre n'ait fait connaître ses opinions.

7. *Crédits pour salaires.*

(a) Dans le cas où un crédit spécial est voté pour le paiement, à un officier particulier, d'un salaire, ou d'une augmentation de salaire spécifié, le crédit voté constitue une autorité législative pour le paiement de tel salaire ou augmentation, même si le montant voté est plus élevé que le salaire ou l'augmentation qui pourrait être alloué à tel officier sous l'autorité de l'acte du service civil; lequel se trouve, sous de telles circonstances, modifié *pro tanto* par l'acte concernant les crédits.

(b) Mais dans tous les cas où des crédits sont, comme il est d'usage, votés pour des salaires ou augmentations de salaires d'officiers, sans la mention particulière ci-dessus citée, le vote de crédit ne modifie en aucune manière l'acte du service civil, et ne confère pas à l'Exécutif le pouvoir d'appliquer le crédit au paiement d'un salaire plus élevé que celui qui pourrait être donné au dit officier de par l'acte du service civil.

(c) Il est du devoir de l'Auditeur-Général, en ce qui concerne les vues ci-dessus exprimées, de décider si le pouvoir conféré par la législature est valable pour un projet de dépense de cette nature.

8. *Maniement des deniers publics.*

Il paraît qu'il se présente encore des cas où des deniers reçus par des officiers ou des départements publics ne sont pas versés au crédit du Receveur-Général. De telles pratiques étant contraires aux dispositions de l'acte d'audition, clauses 25 à 28, devraient être discontinuées.

Une exception est nécessaire dans le cas de maîtres de postes faiblement rétribués.

Le sous-comité a limité ses suggestions aux questions traitées dans le rapport de l'Auditeur-Général, et n'a pas examiné les comptes des crédits et les documents qui s'y rapportent, parce qu'il a pensé qu'ils ne rentreraient pas dans le cadre de son examen.

M. Pope (*Queen*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, demandant copie de la commission nommant le chef actuel de la police riveraine à *Montréal*; aussi le rapport constatant le nombre d'officiers agissant sous ce chef, ainsi que le nombre des hommes composant tout le corps, le nom de chacun d'eux, leurs salaires respectifs par année ou par jour, la nature de leurs devoirs, le nombre d'heures de service exigé de chacun d'eux par jour; aussi un compte détaillé des dépenses de ce corps de police, des montants alloués pour l'habillement des officiers et des hommes respectivement, enfin de toutes dépenses faites en rapport avec le maintien de ce corps. (*Documents de la la session, No 114.*)

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1880, pour un état faisant mention de tous les rapports faits par les ingénieurs du gouvernement, de toutes les lettres et de la correspondance concernant la construction d'une forme de radoub à *Kingston*, et la nécessité qui s'en fait sentir par suite de l'agrandissement du canal *Welland*. (*Documents de la session, No. 115.*)

M. *Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1880, pour un rapport de l'ingénieur qui a fait, en 1878, des explorations sur la rivière d'*Yamaska* en vue de la rendre navigable. (*Documents de la session*, No. 116.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, demandant copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Capelan* et à *New Carlisle*, dans la baie des *Chaleurs*, en vue d'y ériger des quais ou brise-lames. (*Documents de la session*, No. 117.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait des explorations à la baie *Saint-Paul*, comté de *Charlevoix*, aux fins d'y ériger un quai. (*Documents de la session*, No. 118.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 22 mars 1880, pour un état détaillé des comptes du bateau-dragueur à vapeur, le *St. Laurent*, pendant qu'il était en service à *Miramichi* durant les années 1878 et 1879. La durée de son service chaque année, et la somme du travail exécuté. (*Documents de la session*, No. 119.)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état indiquant :

1. Le nombre d'acres de terres publiques vendues dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, pendant l'année 1879.

2. Le nombre total des acheteurs.

3. Le nombre d'acres vendus par portions de 640 acres ou plus, à chaque acheteur, soit en une seule vente, soit à des époques différentes, pendant le cours de la dite année.

4. Le nombre d'acheteurs dont les acquisitions, pendant la dite année, excède en totalité le chiffre de 960 acres.

5. La liste de ceux de ces acheteurs dont les acquisitions atteignent ou dépassent en totalité le chiffre de 2,000 acres, et le nombre total d'acres achetés par chacun d'eux.

6. Dans les cas où les acquisitions dépassent en totalité le chiffre de 960 acres pour chaque acheteur, le nombre total d'acres vendus sur lesquels une partie du prix d'achat reste non acquittée, mais est recouvrable par versements annuels. (*Documents de la session*, No. 120.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, indiquant les noms, le domicile, l'occupation et la date de nomination de tous les syndics officiels nommés entre le 8 avril 1875 et le 18 octobre 1878, et entre le 18 octobre 1878 et le 16 février 1880. (*Documents de la session*, No. 121.)

Ordonné, que M. *Wallace* (*Norfolk*) ait la permission de présenter un bill pourvoyant à la distribution équitable des biens des débiteurs frauduleux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1880, pour un état mentionnant les époques fixées pour le paiement des annuités en vertu des traités Nos. 4 et 6, pendant l'année courante; l'époque à laquelle le paiement en a été fait; le montant payé pour fret; le montant réclamé par les affréteurs et qui n'est pas encore payé; le montant dépensé pour provisions données pour nourrir les Sauvages aux différents endroits fixés pour le paiement des annuités, et celui payé pour les approvisionnements achetés de la compagnie de la Baie d'*Hudson* pour nourrir les Sauvages en attendant l'arrivée des approvisionnements pour la fourniture desquels des soumissions ont été données; et le montant payé, depuis, pour des approvisionnements, par suite de la famine qui s'est fait sentir parmi les Sauvages. (*Documents de la session*, No. 71.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à divers frais d'administration de la justice, y compris les territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des magistrats stipendiaires dans les territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations des circuits, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations des circuits, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Cour Suprême et de l'Echiquier du *Canada*, pour être répartie comme suit : Rapporteur de la Cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, \$2,000; Commis du bureau du Régistrare de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier, \$575; premier messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier \$500; second messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, \$360; dépenses contingentes et déboursés, y compris l'impression, la reliure et la distribution des rapports, les frais de route des juges; aussi, appointements des officiers (shérif, huissier, etc.) dans les Cours Suprême et de l'Echiquier du *Canada* et \$150 de livres pour les juges, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à divers déboursés se rattachant à la Cour Maritime d'*Ontario*, frais de route des juges, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-et-six piastres et soixante-et-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille deux cent onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille huit cents piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St-Vincent-de-Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent soixante-et-treize piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cent vingt-six piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille huit cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel de la

Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de publication des débats de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent soixante-et-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes d'après l'estimation du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour le bibliothèque du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la préparation d'un nouveau catalogue général et d'un nouveau catalogue historique, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation des appointements des officiers et aux dépenses contingentes de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais généraux d'impression, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements (\$2,000) et dépenses contingentes (\$1,200) du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses se rattachant à la législation, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Samedi, 3 avril 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *White (Cardwell)* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *White (Cardwell)* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité comm susdit.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi: le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant le pénitencier de *Dorchester*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte à l’effet de proroger de nouveau pour un certain temps l’Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : “ Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. *McDonald (Pictou)*, secondé par M. *Langevin*,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : “ Acte concernant le pénitencier de *Dorchester*,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. *McDonald (Pictou)*, secondé par M. *Langevin*,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : “ Acte à l’effet de proroger de nouveau pour un certain temps ‘l’Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878,’” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu’à une heure moins quinze minutes, samedi matin, la Chambre s’ajourne jusqu’à lundi prochain.

Lundi, 5 Avril 1880.

PRIÈRES.

M. le Président met devant la Chambre,—la liste des actionnaires de la banque Standard du *Canada*, à la date du 1er janvier 1880, conformément à l’acte 34 *Vic.*, chap. 5, clause 12. (*Documents de la session, No. 21.*)

Et aussi, l’état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Chicoutimi*, pendant l’année 1879. (*Documents de la session, No. 34.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Par M. *Snowball*,—la pétition du révérend *D. Forsyth*, recteur, des syndics et du comité paroissial de l’église *St-Paul, Chatham, N.-B.*

Par M. *Weldon*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *St-Jean* et du *Maine*.

Conformément à l’ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend *W. H. Grocer* et autres, membres de l’Eglise d’*Angleterre*, dans la paroisse de *New Ross*, comté de *Lunenburg, N.E.*; et du lord-évêque de *Toronto*; demandant séparément que le bill dont le Parlement est saisi à l’effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De M. *Twomey* et autres, d’*Amherstburg*, armateurs, marchands, navigateurs et autres, intéressés dans le négoce et le commerce maritime intérieur du *Canada*; demandant séparément qu’il soit adopté des mesures en vue de dégrever le trafic qui se fait en *Canada* par la voie des canaux et du fleuve *Saint-Laurent* des lourdes charges qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péage sur les canaux.

De *Henry Pellatt* et autres, banquiers, gérants et directeurs de compagnies de prêt et d'épargne, capitalistes et actionnaires, et aussi des membres de la Bourse de *Toronto*; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, concernant les agents de change et l'agiotage, ne devienne pas loi.

De la compagnie des céréales du *Saint-Laurent*, de *Montréal*; demandant qu'il soit institué une enquête publique quant au mode d'évaluation et de perception des droits de tonnage et autres impositions pour décharger le grain au port de *Montréal*; demandant aussi qu'il soit pris des mesures pour assurer la publication de règlements, et pour prévenir la remise illicite de tels droits.

De *A. S. Carter*, maire, et autres, du village de *Gaspé*, de la baie de *Gaspé-Sud* et de *York*; et de *William Gore Lyster* et autres, de la municipalité de l'*Anse-du-Cap*, comté de *Gaspé*, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de *Paspébiac*, comté de *Bonaventure*, district de *Gaspé*; demandant que le service pour la protection des pêcheries soit organisé d'une manière plus efficace.

De *Charles Robson* et autres, de la municipalité de la baie de *Gaspé-Sud*; et de *Thomas Savage*, M.C.L., et autres, de l'*Anse-du-Cap*, comté de *Gaspé*, marchands de poisson, pêcheurs et autres; demandant que l'indemnité adjugée au *Canada* par la commission des pêcheries de *Halifax*, soit appliquée à l'avantage des pêcheries.

Du conseil de la corporation de la Chambre de Commerce de *Québec*; demandant qu'il soit donné des ordres en vue d'assurer l'ouverture, le plus tôt possible, du canal *Welland* ainsi que des autres canaux.

M. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 2 mars 1880, demandant copie de la correspondance et des documents échangés entre le gouvernement et la corporation de la ville de *Stratford*, concernant la proposition émise par la dite corporation de faire don d'un emplacement pour y ériger un bureau de poste. (*Documents de la session*, No. 124.)

M. Pope (*Queen's*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 22 mars 1880, pour un état donnant le nombre de filets saisis sur la rivière *Miramichi* et ses affluents pendant l'année 1879; le nombre vendu soit à la criée ou privément et les produits de ces ventes; le nombre et les montants des amendes imposées, et combien sur ce nombre ont été payées—Aussi le nom de chaque personne ayant un permis pour tendre des filets dans ce district, pour cette même année; le nombre et la nature des permis possédés par chacune d'elle, et le montant payé pour les dits permis. (*Documents de la session*, No. 125.)

Ordonné, que *M. Richey* ait la permission de présenter un bill à l'effet de prévenir l'infliction de mauvais traitements aux enfants, et de punir ceux qui s'en rendent coupables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 février 1880, pour un état indiquant le nombre des employés sur la partie du chemin de fer Intercolonial qui se trouve entre la *Rivière-du-Loup* et la *Chaudière*, leurs appointements, et leur nationalité. (*Documents de la session* No. 54 b.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état donnant les noms et les salaires de toutes les personnes employées, pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou d'assistants-ingénieurs, sur le chemin de fer du Pacifique canadien, et des autres personnes employées en dehors des départements d'*Ottawa*; aussi la dépense encourue pour les approvisionnements, les noms des fournisseurs, et la manière dont ces approvisionnements ont été obtenus, soit par voie d'achat ou au moyen de soumissions. (*Documents de la session*, No. 190.)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour copie de toute correspon-

dance adressée au ministère de l'intérieur, demandant une exploration géologique des comtés de *Shelburne*, *Queen* et *Lunenburg*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, et les réponses qui ont été faites à ces demandes. (*Documents de la session*, No. 126.)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, demandant copie de tout arrêté ou arrêtés du Conseil, approuvant les traités conclus avec les tribus indiennes aux forts *Carlton* et *Pitt*, pendant l'année 1876; et de toutes les dépêches du ministre ou de sous-ministre de l'intérieur aux commissaires, ou à aucun d'eux, leur communiquant ces ordres et se rapportant aux conditions contenues dans ces traités, avec les réponses des dits commissaires, ou d'aucun d'eux, à ces dépêches. (*Documents de la session*, No. 127.)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, demandant copie de toutes les dépêches des lieutenants-gouverneurs du *Manitoba*, concernant la réserve, promise, en vertu des clauses du traité Numéro Un, touchant la réserve que ce traité stipule devoir être assignée à la bande d'indiens du *Manitoba*, dont *La Plume Jaune* était le chef—et des dépêches du secrétaire d'Etat, du ministre ou du sous-ministre de l'intérieur expédiées en réponse ou concernant ce sujet; aussi, de toute correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement du *Canada* et la Cie de la *Baie d'Hudson*. (*Documents de la session*, No. 128.)

M. *Stephenson*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente, à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

Convention passée avec la Cie dite "The *Barrow* Hæmatite Steel Company (limited)," pour la fourniture de 30,000 tonneaux de rails d'acier, etc., pour le chemin de fer du *Pacifique* canadien.

Réponse à adresse,—Règlements, ordonnances et arrêtés du Conseil affectant l'importation en entrepôt du grain d'aucune sorte, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat de la quantité de sucre reçue aux principaux ports d'entrée du *Canada* pendant les six mois expirés le 1er janvier, 1880, et le 1er janvier, 1879, respectivement.

Réponse à ordre,—Etat indiquant tous les thés importés des *Etats-Unis* dans chacune des provinces du *Canada*, depuis le 14 mars, 1879, jusqu'au 1er février, 1880, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant les noms de tous les entrepreneurs qui ont fourni du bétail et de la viande de boucherie à la police à cheval et au département des Sauvages, à *Manitoba* et dans les territoires du *Nord-Ouest*, pendant les quatre dernières années, etc., etc.

Réponse à adresse,—Copie des arrêtés du Conseil nommant des instructeurs pour les Indiens dans les territoires du *Canada*.

Réponse à ordre,—Etat donnant les conditions auxquelles les emprunts du *Canada*, y compris le dernier emprunt de £3,000,000 stg., ont été négociés à *Londres*.

Réponse à adresse,—Correspondance concernant la part d'indemnité des pêcheries que réclame l'*Ile du Prince-Edouard*.

Réponse à adresse (Sénat),—Rapport en date du 16 juillet, 1878, par *J. G. Moylan*, inspecteur des pénitenciers, sur les plaintes formulées par certains officiers du pénitencier de *St-Vincent-de-Paul* contre l'un des médecins de ce pénitencier.

Réponse à adresse (Sénat),—Rapport des commissaires nommés le 19 juillet dernier en vertu des dispositions de la 13e section de l'acte des pénitenciers, de 1875, pour instituer une requête et faire rapport sur la condition et l'administration du pénitencier de *St-Vincent-de-Paul*.

Réponse à adresse (Sénat),—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada*, le gouvernement des *Etats-Unis* et le gouvernement impérial de Sa Majesté, au sujet de l'application, à la province de la *Colombie-Britannique*, de cette partie du traité de *Washington* qui est contenue dans le 21e article de ce traité,

et qui porte que les huiles de poi-son etc., de la provenance des pêches du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard* et de celles des *Etats-Unis*, seront réciproquement admises franches de droit dans les deux pays.

Réponse à adresse (Sénat)—Etat détaillé de la dépense faite jusqu'au 31 décembre, 1879, pour la construction du nouveau pénitencier de *Dorchester, Nouveau-Brunswick*, y compris l'achat de l'emplacement et des terrains, avec une estimation des sommes nécessaires pour achever ce bâtiment.

Réponse à ordre,—Etat indiquant la quantité de blé, avoine, pois, orge et maïs importés des *Etats-Unis* depuis le 15 mars, 1879, au 1er février, 1880, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant les quantités de farine et de grain importées dans chacune des provinces (à l'exception de la C. B.) depuis le 14 mars, 1879, jusqu'au 1er février, 1880, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant tout le charbon et le coke importés en franchise dans chaque province du *Canada* (à l'exception de la C. B.) depuis le 14 mars, 1879, jusqu'au 1er février, 1880, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant la quantité de sel importé de l'étranger en *Canada* du 1er juillet au 1er février, 1880; etc.

(Les quatre états ci-dessus devant être imprimés en un seul document.)

Réponse à adresse,—Correspondance concernant certaines réclamations présentées par le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* contre les autorités fédérales depuis le 1er mars, 1879; etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat de tous les vaisseaux chargés de thé provenant directement de la *Chine* ou du *Japon*, enregistrés dans aucun port du *Canada* et dans aucun port des *Etats-Unis*, en transit pour le *Canada*; aussi, pour un état donnant la quantité totale du thé ainsi importé.

Réponse à adresse,—Copie des instructions données aux commissaires canadiens relativement aux négociations avec la *France* et l'*Espagne*; etc., etc.

Message transmettant la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du *Canada*, concernant la nomination de sir *A. T. Galt* comme Haut-Commissaire chargé de représenter le *Canada* en *Angleterre*, et résidant à *Londres*.

Réponse à adresse,—Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique depuis le mois de janvier, 1879. Copie de toutes les soumissions reçues donnant les noms des cautions, la nature du dépôt fait en garantie collatérale, et les noms des entrepreneurs auxquels les contrats ont été adjugés, etc., etc.

Réponse à ordre,—Copie de la correspondance échangée entre *Isaac H. Mathers*, de *Halifax, N.-B.*, et le gouvernement, au sujet de la remise de droit sur le fer-blanc en feuille employé pour la confection des boîtes de conserves de homards et exportés au *Canada*, etc., etc.

Réponse à adresse,—Arrêtés du Conseil passé depuis le 1er mai dernier concernant la navigation et la canalisation de la rivière *Trent*, etc., etc.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à adresse,—Copie du rapport de l'exploration fait en 1879 par ordre du gouvernement en vue de la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial pour amener de *St-Michel* ou de *St-Charles* le terminus à *Saint-Joseph* de *Lévis*.

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms de tous les inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures nommés sous l'autorité de l'acte de poids et mesures maintenant en vigueur, qui ont subi un examen avant ou après leur nomination, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant les sommes versées aux fonds des pensions de retraite par chacun des inspecteurs des poids et mesures, antérieurement au 1er octobre, 1879.

Réponse à ordre,—Etat faisant mention de tous les sous-inspecteurs de poids et mesures révoqués depuis le 1er juillet, 1879, etc., etc.

Réponse à adresse.—Correspondance relative à l'établissement d'une brasserie à *Battleford*, territoires du *Nord Ouest*.

Réponse à ordre.—Etat détaillé indiquant la quantité de tabac saisi dans le comté de *Charlevoix* depuis le 1er janvier, 1877, jusqu'au 1er janvier, 1880, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat détaillé de la dépense encourue pendant les années 1878 et 1879, pour réparer la tour et ériger de nouveaux bâtiments au phare de l'île *McNutt*, dans le port de *Shelburne, Nouvelle-Écosse*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Relevés faits par la Cie du chemin de fer Grand Occidental au sujet des droits de péage et autres recettes perçues dans le havre du port *Stanley*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat détaillé de toutes les sommes payées en sus des contrats pour la construction de l'entrepôt de vérification de *Montréal*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat des sommes dépensées pour toutes réparations faites au brise-lames de *Negro Point*, à *St-Jean*, depuis les dommages causés dans l'automne de 1873, etc., etc.

Réponse à adresse.—Requêtes et correspondance demandant l'amélioration de la plage et la protection du havre de l'île du *Cap Nègre*, dans le comté de *Shelburne, N.-E.*, etc., etc.

Réponse à adresse.—Rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Carleton* et à *New Richmond*, dans le comté de *Bonaventure*, en vue d'y ériger des quais.

Réponse à adresse.—Correspondance concernant l'acquisition par l'administration fédérale du chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*.

Réponse à ordre.—Etat indiquant la profondeur de l'eau sur les buses de chaque écluse des canaux de *Williamsburg*, durant la saison de navigation des six dernières années, etc., etc.

Réponse à adresse.—Études, rapports d'ingénieurs, correspondance, pièces et documents se rapportant à certains projets d'améliorations à l'embouchure de *Belle Creek*, comté de *Queen, I.P.E.*

Réponse à ordre.—Plans, correspondance, document concernant la réclamation non payée de *Calvert Vaux* pour services rendus au sujet des terrains situés en face des édifices du Parlement.

Réponse à ordre.—Correspondance et rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet l'ouverture d'une passe entre le lac *Porter* et la mer; etc., etc.

Réponse à ordre.—Copie des rapports ainsi que des relevés hydrographiques faits par un ingénieur à *Fifteen Point, Bay Egmont, Etang de Skinner* et *Kildare*, dans le comté de *Prince, I.P.E.*; etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance et rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le prolongement du brise-lames commencé en 1878 au havre de *Three Fathom*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance, etc., relative au contrat adjudgé aux propriétaires du bateau remorqueur "Sultan," de *Miramichi*, pendant la saison dernière, etc.

Réponse à ordre.—Correspondance et rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le dragage d'un chenal dans le havre de *Jeddore*, dans le comté de *Halifax*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Rapports et relevés hydrographiques faits à la *Petite-Rivière*, dans le comté de *Lunenburg, N.-E.*, en vue de la construction projetée d'un brise-lames à cet endroit, etc., etc.

Réponse à adresse.—Correspondance concernant le rocher escarpé et dangereux dans la rue *Champlain*, sur le terrain de la citadelle, *Québec*.

Réponse à ordre.—Etat détaillé du coût de l'établissement pour la reproduction du saumon au *Rapide de Femme, N.-B.*

Réponse à ordre.—Copie de toutes les soumissions reçues par *S. Wilmot* écr., au sujet de la construction de l'établissement pour la reproduction du saumon au *Rapide de Femme*.

Réponse à ordre.—Copie de la correspondance et des requêtes demandant l'érection d'un sifflet de brume à l'entrée du havre de *Shelburne, N.-E.*

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill tendant à autoriser " la compagnie d'assurance de *Stadacona* contre le feu et sur la vie," à renoncer à sa charte et à établir un mode de liquider ses affaires ; et après avoir siégé ainsi quelque temps, M. le président reprend le fauteuil, et M. *Scriver* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Charlton* propose, secondé par M. *Scriver*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, pour examiner les résolutions suivantes :

1. *Résolu*.—Que, dans l'opinion de cette Chambre, le système à suivre relativement à la disposition des terres publiques du *Canada* devrait être, autant que possible, de vendre ces terres à ceux seulement qui ont l'intention de les occuper, à des conditions raisonnables, et en lots ou quantités limités à l'étendue qui peut être raisonnablement occupée par un colon ; et que la vente des terres publiques aux spéculateurs, exempte des conditions d'occupation, est impolitique, et de nature à affecter défavorablement l'établissement du pays en tenant de grandes quantités de terres improductives durant des années, et en obligeant le colon qui s'établit sur icelles à payer un prix beaucoup plus élevé que celui qui est payé au trésor pour ces terres.

2. *Résolu*.—Attendu que, conformément aux règlements actuels concernant la vente de terres publiques pour les fins du chemin de fer du Pacifique canadien, de grandes étendues de terres fertiles sont offertes en vente, et actuellement vendues, à des spéculateurs à un dollar l'acre, un dixième comptant et la balance en neuf versements annuels portant intérêt à six pour cent par année,—conditions qui permettent aux spéculateurs d'obtenir le contrôle de terres à raison de dix centins comptant par acre ; ce qui constitue, de la part du gouvernement, non-seulement un prêt aux spéculateurs des neuf-dixièmes du capital requis dans cette spéculation, mais encore donne lieu, comme l'expérience le démontre, à des frais considérables de comptabilité et à des délais infinis dans la réalisation du prix de vente,—qu'aussi longtemps que le système de vendre des terres publiques à des spéculateurs, sans condition d'occupation ou restrictions quant à l'étendue, sera continué, le prix auquel ces terres sont vendues devrait être payé comptant au moment de la vente.

M. *Domville* propose, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre passe maintenant aux ordres du jour.

M. *White (Cardwell)* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Colby*, que les mots " cette Chambre passe maintenant aux ordres du jour," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la politique adoptée par le gouvernement au sujet de la disposition des terres publiques dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest* est parfaitement de nature à promouvoir la colonisation rapide de cette région, et qu'elle est le meilleur mode à suivre pour prélever les deniers nécessaires à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien sans surcharger le peuple, et qu'elle mérite l'aide et l'approbation de cette Chambre."

Et un débat s'ensuivant ; et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 6 avril 1880.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

Abbott,
Allison,
Angers,
Arkell,

Desaulniers,
Desjardins,
Domville,
Doull,

Lane,
Langevin,
Little,
Longley,

Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Pope (Queen),

<i>Baby,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B.)</i>	<i>Richey,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Rocheater,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McDonald, (Vic. N.E.)</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wale,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Williams, and</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Wright.—1:20.</i>

CONTRE :
Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>King,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>La Rue,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brown,</i>	<i>r leming,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Weldon and</i>
<i>Chandler,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Wiser.—40.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et l'amendement à la motion principale ainsi modifiée étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée, portant : que la politique adoptée par le gouvernement au sujet de la disposition des terres publiques dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest* est parfaitement de nature à promouvoir la colonisation rapide de cette région, et qu'elle est le meilleur mode à suivre pour prélever les deniers nécessaires à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien sans surcharger le peuple, et qu'elle mérite l'aide et l'approbation de cette Chambre,—étant mise aux voix ;

La Chambre se divise comme dans la dernière division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 6 Avril 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre.

Par M. *Gault*,—la pétition de *A. J. Brice* et autres.

Par M. *Domville*,—la pétition de *A. Blaine* et autres, de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Patterson*, (*Essex*),—la pétition de *George Campbell* et autres, de la ville de *Windsor, Ontario*.

Ordonné, que Sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de régler les réclamations pour des terres dans le *Manitoba*, reposant sur le fait de l'occupation, sous l'autorité de l'acte 33 *Vic.* chap. 3.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Leonard Tilley*,— Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant les territoires du *Nord-Ouest*.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été informé du sujet de cette motion, la recommande à la considération de cette Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité comme susdit.

(En comité.)

1. Résolu, que, dans les territoires du *Nord-Ouest*, les honoraires des coroners, jurés et témoins concernés dans des enquêtes ou procès criminels, seront fixés de temps à autre par le Gouverneur en Conseil, et seront payés en la manière que le Gouverneur en conseil indiquera.

2. Résolu, que les sommes ci-après énumérées seront payées, chaque année, à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*, savoir:—

Au lieutenant-gouverneur, une somme n'excedant pas.....	\$7,000
A chacun des magistrats stipendiaires, "	3,000
A chacun des membres du conseil, "	1,000
Au greffier du conseil, "	1,800
Au registraieur, "	2,000
A chacun des registraieurs de districts, "	1,000
Au shérif, "	1,200

ainsi que toutes sommes d'argent qui pourront être de temps à autre fixées par le Gouverneur en Conseil pour dépenses de voyage d'aucun des officiers précités.

Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *White*, (*Renfrew*) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *White* (*Renfrew*), fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit:—

1. *Résolu*, que, dans les territoires du Nord-Ouest, les honoraires des coroners, jurés et témoins concernés dans des enquêtes ou procès criminels, seront fixés de temps à autre par le Gouverneur en conseil, et seront payés en la manière que le Gouverneur en conseil indiquera.

2. *Résolu*, que les sommes ci-après énumérées seront payées, chaque année, à même le fonds consolidé du revenu du Canada, savoir:—

Au lieutenant-gouverneur, une somme n'excédant pas.....	\$7,000
A chacun des magistrats stipendiaires, “ 3,000
A chacun des membres du conseil, “ 1,000
Au greffier du conseil, “ 1,800
Au registrateur, “ 2,000
A chacun des registrateurs de districts, “ 1,000
Au shérif, “ 1 200

ainsi que toutes sommes d'argent qui pourront être de temps à autres fixées par le Gouverneur en conseil pour dépenses de voyage d'aucun des officiers précités.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, demandant les documents et la correspondance échangés entre le gouvernement du Canada et les directeurs de la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean. (*Documents de la session, No. 129.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 16 février 1880, demandant copie des rapports de C. S. Gzowski, éc., ou d'autres ingénieurs, relatifs à la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent près du Côteau du Lac; et aussi de toute correspondance échangée entre le gouvernement et toutes personnes au sujet de ce pont; et aussi de tous les arrêtés du Conseil ou autres documents relatifs à cette question. (*Documents de la session, No. 130.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour copie de toute correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer Pacifique Canadien, et de celle échangée avec les entrepreneurs au sujet du fonctionnement de la ligne; aussi, un état indiquant: 1o. les deniers payés pour la construction de chaque section; 2o. les montants réclamés comme étant dus aux entrepreneurs, et la correspondance à ce sujet; 3o. le montant détaillé des sommes (s'il en est) qui ont été déduites de la subvention payables aux entrepreneurs, par suite d'arrêts fréquents dans le fonctionnement de la ligne. (*Documents de la session, No. 19 p.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 31 mars 1880, demandant un état contenant copie de toute correspondance, documents et arrêtés du Conseil concernant la nomination de l'honorable J. W. Trutch à une charge publique dans la Colombie-Anglaise. (*Documents de la session, No. 133.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état détaillé des sommes payées à des procureurs et conseils pour services professionnels se rattachant à la commission des limites d'Ontario, et à l'arbitrage et à la sentence arbitrale entre la Puissance du Canada et la province d'Ontario, donnant les noms des personnes à qui elles ont été payées, et la date de tels paiements; aussi de toutes les réclamations pour services professionnels (s'il en est) non encore payées. (*Documents de la session, No. 131.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er mars 1880, demandant copie de l'arrêté du conseil autorisant une remise de cinq centins, par boisseau, sur le maïs importé pour la fabrication de l'amidon. Aussi, copie de toute minute du conseil ou autre document donnant les motifs pour lesquels cet arrêté a été émané. (*Documents de la session, No. 132.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens étant lu;

Sir *Leonard Tilley* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*,—Que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 7 avril 1880.

Sur motion de M. *Killam*, secondé par M. *Burpee*, (*St. Jean*),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Imprimerie du *Mail*," sans modifications.

Aussi : le Sénat a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte des terres fédérales, 1879," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi : le Sénat a pas-é le bill, intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'acte qui étend à la *Columbia-Britannique* l' 'Acte des terres fédérales,' et d'établir d'autres dispositions relativement à certaines terres publiques dans cette province," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte des terres fédérales, 1879," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'acte qui étend à la *Columbia-Britannique* l' 'Acte des terres fédérales,' et d'établir d'autres dispositions relativement à certaines terres publiques dans cette province," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 7 Avril 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *McLeod*,—la pétition de *Abram Hayman* et autres, membres de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de *Baldeck, Cap-Breton*.

Par M. *Williams*,—la pétition de *Andrew Cochrane* et autres, de *Port-Hope*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition du lord-évêque d'*Ontario*, et autres.

Par M. Fortin,—deux pétitions de *Robert Pye* et autres, de *Sandy Beach*; la pétition de *Charles Philipps* et autres, de la municipalité de la Baie Nord de *Gaspé*, et *Sydenham* et la pétition de *J. C. Parant*, M.P.P., et autres, de la *Rivière-au-Renard*, marchands de poisson, pêcheurs et autres.

Par M. Curling,—la pétition du lord-évêque de *Huron* et autres, clergé et laïques de l'église d'Angleterre, résidant dans la cité de *London, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révd. *D. Forsyth*, recteur, des syndics et du comité paroissial de l'Eglise *Saint-Paul, Chatham, N.-B.*; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, tendant à légaliser le mariage entre beaux-frères et belles sœurs ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer de *Saint-Jean* et du *Maine*; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, tendant à établir une cour de commissaire des chemins de fer du *Canada*, et à modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1880, pour copie de tous les états transmis depuis le 1er janvier 1875 au ministre des Finances, conformément à l'acte 31 *Vict.*, chap. 48, clause 14, et à la clause 20 du chap. 42 de l'acte 40 *Vict.*, par le président, gérant ou autre officier autorisé de la compagnie de Garantie du *Canada*, corps constitué et incorporé en vertu des actes 14 et 15 *Vict.*, chap. 36; au-si copie de tous affidavits confirmant ces états déposés au ministère des finances conformément aux dispositions des actes précités. (*Documents de la session, No. 134*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour un état donnant les noms des personnes qui ont déposé de l'argent aux caisses d'épargne du *Canada à Victoria, Nanaimo* et *Westminster*, dans la *Colombie-Anglaise*, ainsi que les sommes de plus de mille piastres déposées respectivement aux dites caisses d'épargne à la date du 30 juin 1879, et le taux de l'intérêt alloué sur les dits dépôts. (*Documents de la session, No. 135*.)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à Son Excellence, du 16 février 1880, demandant des états indiquant :

- 1o Tous les jugements prononcés par la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier dans des causes portées devant ces cours entre le 8 octobre 1875 et le 1er janvier 1880.
- 2o Les noms des parties dans chacune de ces causes.
- 3o Le chiffre de la dette ou de la réclamation dans chacune des dites causes.
- 4o Le montant des frais dans chacune des dites causes.
- 5o La date à laquelle chacune des dites causes a été commencée et terminée.
- 6o Le chiffre des honoraires payés au greffier des dites cours, depuis le 8 octobre jusqu'à la date des dits états. (*Documents de la session, No. 136*.)

M. Langevin, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a donné son attention au bill à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*, et a décidé de le rapporter avec diverses modifications.

Le gouvernement ayant requis les promoteurs du bill ayant pour objet d'incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Emerson* à la *Montagne de la Tortue*, de ne pas donner suite au dit bill, votre comité recommande qu'il soit retiré, et que l'honoraire payé sur ce bill soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour copie des annonces demandant des soumissions, et copie de toute les soumissions pour la fourniture du bois de charpente et de construction pour le canal *Welland*, présentées en réponse à l'annonce du 12 janvier 1880, spécifiant celle qui a été acceptée; aussi un état indiquant l'heure à laquelle chaque soumission a été déposée au bureau de *M. Ellis*, surintendant du canal, et dans le cas où la plus basse soumission n'aurait pas été acceptée, les motifs du choix qui a été fait.

Aussi, copie de toutes les soumissions présentées pour la fourniture du fer ou des ferrures pour le dit canal, et un exposé de toutes les circonstances qui se rapportent à l'adjudication de l'entreprise pour ces ouvrages en fer.

Aussi, copie de la correspondance relative à l'annulation des traités pour les fournitures nécessaires au dit canal, qui étaient en force avant le mois d'avril 1879; et de celle concernant l'achat, par traité, ou autrement, des fournitures pour le canal depuis cette époque, et de celle relative à l'emploi des travailleurs sur le dit canal, depuis le 10 octobre 1878.

Aussi, les noms de tous les fournisseurs et des personnes qui ont exécuté les ouvrages en fer ou autres travaux, sans soumissions, et le montant payé à toutes telles personnes pendant la dite période en dernier lieu mentionnée.

Aussi, copie des annonces demandant des soumissions pour le travail de forge et pour la fourniture du fer, ferrements, bois de service et de construction, entre le 1er janvier 1874 et le mois de septembre 1878; les noms des journaux qui ont publié ces annonces; copie de toutes les soumissions pour le dit travail et les dites fournitures, spécifiant celles qui ont été acceptées.

Aussi, les noms de tous les fournisseurs et des personnes qui ont exécuté les travaux de forge, sans soumissions, et le montant payé à toutes telles personnes pendant chaque année de la dite période en dernier lieu mentionnée. (*Documents de la session, No. 29 b.*)

Aussi, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour copie d'un mémoire dressé en 1879 par *M. Marcus Smith*, sur la localisation du chemin de fer du Pacifique canadien. (*Documents de la session, No. 19 q.*)

Sur motion de *M. Stephenson*, secondé par *M. Rochester*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans le septième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de *M. Dreu*, secondé par *M. Robinson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des arrêtés du Conseil, documents, mémoires et correspondance concernant les cinq cents acres de terre autour du *Fort Garry* (en haut) qui ont été substitués aux dix acres primitivement octroyés à la compagnie de la Baie d'*Hudson*, aux termes de l'acte de cession de son territoire au *Canada*. Aussi, copie des applications pour lettres-patentes faites par d'autres personnes réclamant une portion des dites terres dont elles avaient la paisible jouissance à l'époque de la cession définitive au *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Cockburn, (*Northumberland*) propose, secondé par *M. Wright*:—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour en obtenir copie de tous les actes de concession, baux ou conventions intervenues entre le ministère de la marine et des pêcheries, ou aucuns de ses officiers, et toutes personnes possédant ou occupant des terres, baies et marais, ou des parties d'iceux, dans la partie du pays situé sur la rive nord de l'*Ottawa*, entre la cité d'*Ottawa* et *Grenville*.

Aussi, des états précis et complets mentionnant tous les deniers payés par ce ministère pendant le cours des trois dernières années, directement ou indirectement, pour la reproduction du poisson ou la protection du gibier dans l'étendue de ces terres, baies et marais ou aucunes parties d'iceux, et les noms des personnes auxquelles ils ont été payés.

Aussi, copie de toutes les instructions données aux membres de la police fédérale ou à des officiers du ministère susdit, relativement au gibier ou à la protection du gibier.

Aussi, copie de toute correspondance touchant la protection du gibier dans l'étendue des dites terres, baies ou marais, et copie de toutes plaintes formulées à ce sujet.

Aussi, copie d'une circulaire adressée le ou vers le 15 décembre dernier, par le dit ministère, aux garde-pêche, touchant la protection du gibier, ainsi que copie de toutes objections ou plaintes formulées au sujet de la mise en force des lois de chasse provinciales par des fonctionnaires fédéraux agissant d'après les instructions émanées du ministère de la marine et des pêcheries.

M. *Patterson (Essex)* propose comme amendement à la motion, secondé par M. *White (Cardwell)*, que les mots suivants y soient ajoutés :

“ Aussi copie des rapports et comptes des hommes de la police fédérale, ou autres agents employés par le dit ministère dans les provinces d'*Ontario* et *Québec*, pendant la même période, spécifiant quelle proportion (s'il en est) des dépenses encourues par eux pour le service de protection des pêcheries, se rattache à la mise en force d'aucunes des lois provinciales sur la chasse et la pêche; ainsi qu'un état faisant connaître de quelle manière les autorités provinciales ont contribué, de concert avec les agents fédéraux, à faire exécuter les lois sur la pêche.

M. *Patterson*, député du district électoral d'*Essex*, et M. *Cockburn*, député du district électoral de la division ouest de *Northumberland*, ayant, au cours de la discussion, lu des extraits de certains documents officiels en leur possession et se rapportant à la question sous considération ;

M. *Mackenzie*, député du district électoral de *Lambton*, soulève une question d'ordre, vu que les documents officiels cités par des honorables députés devraient être déposés sur le bureau de la Chambre.

M. le Président décide, — “ que la question d'ordre est valable, et que les documents cités par les honorables députés d'*Essex* et *Northumberland* devraient être mis en la possession de la Chambre.”

MM. *Patterson (Essex)* et *Cockburn (Northumberland)* déposent en conséquence sur le bureau de la Chambre les documents officiels susdits.

Et l'amendement étant mis aux voix; la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée étant mise aux voix;

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour en obtenir copie de tous les actes de concession, baux ou conventions intervenues entre le ministère de la marine et des pêcheries, ou aucuns de ses officiers, et toutes personnes possédant ou occupant des terres, baies et marais, ou des parties d'iceux, dans la partie du pays situé sur la rive nord de l'*Ottawa*, entre la cité d'*Ottawa* et *Grenville*.

Aussi, des états précis et complets mentionnant tous les deniers payés par ce ministère pendant le cours des trois dernières années, directement ou indirectement, pour la reproduction du poisson ou la protection du gibier dans l'étendue de ces terres, baies et marais ou aucunes parties d'iceux, et les noms des personnes auxquelles ils ont été payés.

Aussi, copie de toutes les instructions données aux membres de la police fédérale ou à des officiers du ministère susdit, relativement au gibier ou à la protection du gibier.

Aussi, copie de toute correspondance touchant la protection du gibier dans l'étendue des dites terres, baies ou marais, et copie de toutes plaintes formulées à ce sujet.

Aussi, copie d'une circulaire adressée le ou vers le 15 décembre dernier, par le dit ministère, aux garde-pêche, touchant la protection du gibier, ainsi que copie de toutes objections ou plaintes formulées au sujet de la mise en force des lois de chasse provinciales par des fonctionnaires fédéraux agissant d'après les instructions émanées du ministère de la marine et des pêcheries.

Aussi copie des rapports et comptes des hommes de la police fédérale, ou autres agents employés par le dit ministère dans les provinces d'*Ontario* et *Québec*, pendant la même période, spécifiant quelle proportion (s'il en est) des dépenses encourues par eux pour le service de protection des pêcheries, se rattache à la mise en force d'aucunes des lois provinciales sur la chasse et la pêche; ainsi qu'un état faisant connaître de quelle manière les autorités provinciales ont contribué, de concert avec les agents fédéraux, à faire exécuter les lois sur la pêche.

Sur motion de *M. Anglin*, secondé par *M. Burpee (St.-Jean)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour en obtenir un état indiquant la quantité de bois de construction acheté pour l'usage du chemin de fer Intercolonial, du 1er octobre 1874 au 1er mars 1880, les noms des vendeurs, la quantité fournie par chacun d'eux, le prix de vente, et le chiffre payé à chacun.

Sur motion de *M. Williams*, secondé par *M. Keeler*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour en obtenir copie de tous documents relatifs à la récente nomination d'un maître de poste à *Mount Pleasant*, comté de *Durham*.

M. Rochester propose, secondé par *M. Colby*,

Que *M. Rochester*, député de *Carleton*, ayant déclaré de son siège en Chambre, qu'à la dernière élection d'un membre pour représenter le comté de *Carleton* dans cette Chambre, l'honorable *R. W. Scott*, sénateur, et occupant alors la position de secrétaire d'état, a eu recours à l'intimidation, lors de la dite élection, et y a pris part en procurant de l'argent au révd. *John May* afin de l'induire à se présenter comme candidat à la dite élection, et que le dit honorable *R. W. Scott* a aussi proposé de corrompre *John A. Grant*, lors de la dite élection, pour lui faire retirer sa candidature en faveur du dit *May*, il soit ordonné qu'un comité soit nommé pour s'enquérir des dites allégations, et que ce comité soit composé de MM. *McCarthy*, *Thompson (Haldimand)*, *Colby*, *Trow* et *Richey*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Et un débat s'ensuivant,

Et étant six heures p. m., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p. m.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans modifications :

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer Grand Occidental à établir des fonds de retraite, de prévoyance et d'assurance."

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie française du télégraphe de *Paris* à *New-York*."

L'ordre du jour étant lu, pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée lundi le 22 mars dernier, à l'effet que cette Chambre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes :

1. Que la somme de \$5,500,000 payée par le gouvernement des *Etats-Unis* à celui du Royaume-Uni, en vertu de la sentence de la commission des pêcheries, représentait le chiffre reconnu de l'excédant en valeur des privilèges accordés en vertu des articles 18 et 32 du traité de *Washington*, aux citoyens des *Etats Unis*, comparative-ment à ceux octroyés aux sujets de Sa Majesté britannique par les articles 19 et 21 du dit traité.

2. Que les privilèges ainsi accordés aux citoyens américains consistent dans " la liberté qu'ils ont, en commun avec les sujets de Sa Majesté britannique, de prendre " du poisson de toute espèce, mais non des coquillages, sur les côtes et les plages de

“ la mer et dans les baies, havres et anses des provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l’*Ile du Prince-Edouard*, et des diverses îles adjacentes, sans être restreints à une distance particulière de la plage, avec la permission d’atterrir sur les dites côtes, plages et îles, ainsi que sur les îles de la *Madeleine*, en vue de faire sécher leurs filets et de saler leur poisson, pourvu qu’en se faisant ils ne portent pas atteinte aux droits des particuliers ou des pêcheurs anglais occupant paisiblement aucune partie des dites côtes pour leurs occupations du même genre.” Il est bien entendu, entre les hautes parties contractantes, que la dite liberté ne s’applique qu’aux pêches maritimes.

3. Que les dits privilèges accordés aux citoyens des *Etats-Unis* font partie des droits territoriaux appartenant aux différentes provinces qui sont adjacentes aux stations de pêche dans lesquelles ces privilèges ont été octroyés.

4. Que les désavantages et les préjudices causés à raison de l’octroi des dits privilèges aux citoyens des *Etats-Unis*, sont d’un caractère tout local, et sont subis par les habitants des diverses provinces sur les côtes desquelles la jouissance de ces privilèges a été donnée.

5. Que le gouvernement du Royaume-Uni a affecté et payé à la province de *Terreneuve* la somme de \$1,000,000 comme étant la quote-part de la dite indemnité à laquelle avait droit la dite province en retour des privilèges dont jouissent les citoyens des *Etats-Unis* sur les côtes et les plages de *Terreneuve*.

6. Que la balance de la dite indemnité, savoir : \$1,490,882.94 a été remise par le gouvernement du Royaume-Uni à celui du *Canada*.

7. Que cette Chambre est d’opinion que les autres provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l’*Ile du Prince-Edouard*, comme susdit, bien que formant partie de la Confédération du *Canada*, ont chacune des droits à une part de la dite indemnité proportionnée à l’importance des dits privilèges accordés sur leurs côtes et leurs plages, sur le même principe que celui en vertu duquel les réclamations et les droits de *Terreneuve* ont été reconnus; et que les dits privilèges et réclamations des dites provinces n’ont pas été affaiblis par le fait qu’elles forment partie de la dite confédération.

Et un débat s’ensuivant;

Et la dite motion étant de nouveau proposée;

M. Richey propose comme amendement, secondé par *M. Daly*,

Que tous les mots après “ que,” dans la troisième résolution, soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ les privilèges ainsi accordés aux citoyens des *Etats-Unis* sont préjudiciables aux droits de sujets anglais dont bénéficiait le peuple des différentes provinces auxquelles confinent respectivement les stations de pêche dans lesquelles les dits privilèges ont été accordés.”

Que tous les mots après “ que,” dans la septième résolution, soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ cette Chambre est d’opinion que les provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l’*Ile du Prince-Edouard* ont droit à une répartition de l’indemnité faite de manière à assurer à la population de ces différentes provinces le plein et entier bénéfice de cette indemnité proportionnellement aux privilèges accordés sur les côtes et dans les eaux de chacune des dites provinces.”

Sir John A. Macdonald, secondé par *sir Leonard Tilley*, propose comme amendement au dit amendement proposé, que tous les mots du dit amendement proposé, ainsi que tous les mots après “ que” dans la motion principale soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ par l’Acte de l’*Amérique Britannique du Nord*, 1867, les pêcheries des côtes maritimes et de l’intérieur du *Canada*, ainsi que leur contrôle, leur réglementation et leur protection, sont attribués au gouvernement et au parlement du *Canada*;

“ Que depuis le 1er juillet 1867, le gouvernement et la législature fédérale se sont chargés de la responsabilité et du devoir de réglementer et protéger ces pêcheries;

“ Qu’en conséquence le trésor fédéral a dû supporter des dépenses considérables pour ce service;

“ Que cette responsabilité ne peut, constitutionnellement, être abandonnée ou transférée à aucune des provinces, et que si même il était possible de le faire, ce transfert ne pourrait que nuire aux intérêts bien entendus des provinces les plus immédiatement intéressées au développement des pêcheries, car il leur serait impossible, légalement et pécuniairement, de supporter ce fardeau et de les protéger d'une manière efficace ;

“ Qu'il est certain que le devoir de développer et protéger les pêcheries, entraînera dans l'avenir de grandes dépenses pour le Canada ;

“ Qu'il y a corrélation entre ces dépenses et les avantages publics qui doivent en résulter, et que la quote-part de l'indemnité des pêcheries payée au Canada appartient, constitutionnellement et de droit, à la Puissance du Canada.”

Et un débat s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 8 avril 1880.

M. *Weldon* propose, secondé par M. *Killam*, que le débat soit ajourné ;

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue négativement.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Angers,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Baby,</i>	<i>De-jardins,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Macdonald (Vic. C.B),</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Skinmer,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McRory,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Monplaisir,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ires,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coupat,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Williams,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wiser and</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Wright.—126.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Landry,</i>		

CONTRE :
Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Muttart,</i>
<i>Anglin.</i>	<i>Fiset,</i>	<i>King,</i>	<i>Ogden,</i>

<i>Bill,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Lougley,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Richey,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McDonald (Vic. N.E.),</i>	<i>Robertson (Shelburne)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McIssac,</i>	<i>Rogers, and</i>
<i>Daly,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Weldon.—30.</i>
<i>Doull,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, ainsi modifiée, étant mise aux voix,

Résolu, que par l'Acte de l'*Amérique-Britannique du Nord*, 1867, les pêcheries des côtes maritimes et de l'intérieur du *Canada*, ainsi que leur contrôle, leur réglementation et leur protection, sont attribués au gouvernement et au Parlement du *Canada* ;

“ Que depuis le 1er juillet 1867, le gouvernement et la législature fédérale se sont chargés de la responsabilité et du devoir de régler et protéger ces pêcheries ;

“ Qu'en conséquence le trésor fédéral a dû supporter des dépenses considérables pour ce service ;

“ Que cette responsabilité ne peut, constitutionnellement, être abandonnée ou transférée à aucune des provinces, et que si même il était possible de le faire, ce transfert ne pourrait que nuire aux intérêts bien entendus des provinces les plus immédiatement intéressées au développement des pêcheries, car il leur serait impossible, légalement et pécuniairement, de supporter ce fardeau et de les protéger d'une manière efficace ;

“ Qu'il est certain que le devoir de développer et protéger les pêcheries, entrainera dans l'avenir de grandes dépenses pour le *Canada* ;

“ Qu'il y a corrélation entre ces dépenses et les avantages publics qui doivent en résulter, et que la quote-part de l'indemnité des pêcheries payée au *Canada* appartient, constitutionnellement et de droit, à la Puissance du *Canada*.”

Et la séance ayant continué jusqu'à quatre heures et vingt-cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 8 avril 1880.

PRIÈRES

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Weldon*,—la pétition de *Thomas E. Milledge* et autres, électeurs de la cité et du comté de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *A. J. Brice* et autres ; demandant que toute pétition des commissaires du havre de *Montréal* à l'effet de les autoriser à commuer les droits de tonnage sur les vapeurs-élévateurs, ne soit pas accordée.

De *A. Blaine* et autres, de la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant que les volailles importées pour l'amélioration des races, soient placées sur la liste des articles admis en franchise.

De *George Campbell* et autres, de la ville de *Windsor, Ontario* ; demandant qu'il soit adopté des mesures en vue de dégrever le trafic qui se fait en *Canada* par la voie des canaux et du fleuve *St. Laurent* des lourdes chages qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péage sur les canaux.

Sur motion de M. *McDonald (Pictou)*, secondé par M. *Tassé*,

Ordonné, que le quorum du comité spécial, chargé de rechercher, si, au point de vue de l'économie et de l'avantage du service public, il ne conviendrait pas de réunir les départements respectifs des lois et de la traduction des deux Chambres, soit réduit à cinq membres,—et que le comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

M. *Cameron (Victoria)*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill à l'effet de modifier " l'Acte concernant la compagnie du havre de *Port-Whitby*," et l'a rapporté sans modification.

Sur motion de M. *Royal*, secondé par M. *Ryan (Marquette)*,

Ordonné, que le bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Emerson* à la montagne à la *Tortue*, soit retiré, et que l'honoraire payé pour le dit bill soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 20 février 1880, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les promoteurs du chemin de fer de *Credit-Valley*, concernant le droit de passage depuis les limites ouest de la cité de *Toronto* jusqu'à son terminus dans la dite cité. (*Documents de la session, No. 137.*)

Ordonné, que M. *Abbott* ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la liquidation des banques et des compagnies d'assurance insolvables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de pourvoir à la liquidation des banques et autres compagnies incorporées insolvables, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Ordonné, que M. *McDonald (Pictou)* ait la permission de présenter un bill concernant la prison de réforme d'Ontario pour les jeunes garçons.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné, que M. *McDonald (Pictou)* ait la permission de présenter un bill concernant la prison de réforme pour les jeunes délinquants dans l'*Ile du Prince-Edouard*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McDonald (Pictou)* ait la permission de présenter un bill concernant le refuge industriel d'Ontario pour les filles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, à l'effet que M. le président quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens) ;

Et la dite motion étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le débat ajourné.

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, que le débat soit de nouveau ajourné.

M. le président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans modifications.

Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte intitulé : 'Acte pour incorporer la compagnie *Anchor* d'assurance maritime.'"

Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte trente-six *Victoria* chapitre cent huit, intitulé : 'Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des ports du Golfe.'"

Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier et refondre l'acte d'incorporation de 'La Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du *Canada*.'"

Bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*."

Bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges la Cour Suprême de la *Colombie-Britannique*."

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 9 Avril 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Gault*,—la pétition de *James Stewart*, président et de *James Patterson*, greffier de consistoire, représentant le consistoire de l'église presbytérienne du *Canada*, section de *Montréal*.

Par M. *Williams*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Whitby*, *Port Perry* et *Lindsay*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Abraham Hayman* et autres, membres de l'Eglise d'*Angleterre*, dans la paroisse de *Baddeck*, *Cap-Breton* ; et du très révérend lord-évêque de *Huron* et autres, du clergé et des membres laïques de l'Eglise d'*Angleterre*, résidant dans la cité de *Toronto* ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, tendant à légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De *Andrew Cochrane* et autres, de *Port Hope* ; demandant qu'il soit adopté des mesures en vue de dégrevier le trafic qui se fait en *Canada* par la voie des canaux et du fleuve *St-Laurent*, des lourdes charges qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péages sur les canaux.

Du très révérend lord-évêque d'*Ontario* et autres ; demandant que la Chambre permette qu'il soit institué une enquête sévère dans l'affaire de *Herbert M. Jarvis*, qui a été rovoqué, le 28 avril dernier, de sa charge comme commis de quatrième classe, dans le service extérieur du ministère des postes.

De *Robert Pye* et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de *Sandy Beach*, comté de *Gaspé* ; demandant que le service pour la protection des pêcheries soit organisé d'une manière plus efficace.

De *Robert Pye* et autres, de *Sandy Beach* ; de *Charles Phillips* et autres, de la municipalité de la *Baie Nord de Gaspé* et de *Sydenham* ; et de *J. C. Parant*, M.P.P., et autres, de la rivière au *Renard*, comté de *Gaspé*, marchands de poisson, pêcheurs

et autres; demandant que l'indemnité adjugée au *Canada* par la commission des pêcheries de *Hulifax*, soit appliquée à l'avantage des pêcheries.

M. Brooks, du comité permanent des divers bills privés, présente, à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill à l'effet d'incorporer la compagnie de colonisation des Terres du Nord Ouest, et l'a rapporté avec des modifications, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 22 mars 1880, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de la baie d'*Hudson* ou son commissaire des terres, au sujet de terrains situés le long de la baie d'*Hudson*, et relative à leur acquisition par toute compagnie de chemins de fer ou de vapeurs, ou se rapportant aux prétendus droits de la compagnie sur les dits terrains. (*Documents de la session, No. 138.*)

Aussi,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence, du 16 février 1880, demandant copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du *Pacifique*, depuis le mois de janvier 1879; copie de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, la nature du dépôt fait en garantie collatérale, et les noms des personnes auxquelles des entreprises ont été adjugées; aussi copie de tous les rapports administratifs concernant ces soumissions, des arrêtés du Conseil et de la correspondance, non encore produits. (*Documents de la session, No. 19m.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 1er mars 1880, demandant un état faisant mention des soumissions reçues pour la construction des travaux de *Sainte-Anne*, sur la rivière *Ottawa*, qui ont été donnés récemment, et indiquant les délais accordés pour opérer le dépôt des cautionnements. Aussi copie du contrat, de la correspondance et des arrêtés du Conseil y relatifs. (*Documents de la session, No. 139.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars, 1880, pour copie de tous rapports de *D. Stark*, écuyer, ingénieur civil, sur les explorations qu'il a faites récemment au sujet de la direction à donner au canal projeté entre *Port Hope* et le lac *Rice*. (*Documents de la session, No. 140.*)

M. Langerin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour copie des rapports d'ingénieurs, correspondance et autres documents concernant la nécessité de faire réparer immédiatement le brise-lames de *Grande-Anse*, comté de *Gloucester, N.-B.*, qui a été endommagé par la grande tempête de l'automne dernier, et touchant l'importance de prolonger ce brise-lames de manière à rendre le havre de refuge parfaitement sûr en tout temps. (*Documents de la session, No. 142.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour copie de toute correspondance, rapport d'ingénieurs et autres documents relatifs à l'achèvement du brise-lames et autres travaux d'amélioration du chenal à la passe de *Shippegan*, dans le comté de *Gloucester, N.-B.* (*Documents de la session, No. 143.*)

M. Pope (Queen), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1880, pour copie de toute correspondance, pétitions et autres documents relatifs à la construction d'une passe-migratoire (fish ladder) aux chutes de *Grand River*, dans le comté de *Richmond*. (*Documents de la session, No. 141.*)

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,

Résolu, qu'à dater d'aujourd'hui, les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes autres mesures après les affaires de routine, tous les lundis, pendant le resto de la session.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le rapport de l'ingénieur-en-chef du chemin de fer du *Pacifique* canadien, en date du 8 avril, 1880. (*Documents de la session No. 123.*)

L'ordre du jour étant lu, pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, à l'effet que M. le Président quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau au comité des voies et moyens.)

Et la motion étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et étant six heures, M. le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la régie 19.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du Téléphone Bell, du *Canada*", avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du Téléphone Bell du *Canada*,"—lequel est lu pour la première et seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs modifications.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, à l'effet que M. le Président quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 10 avril, 1880.

Et la dite motion étant mise aux voix ;

Ordonné, que M. le président quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des voies et moyens

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'il est expédient, en addition aux dispositions contenues dans la résolution du 10 mars dernier, de modifier davantage l'Acte 42 *Vic.*, chap. 15, en faisant les additions et les modifications suivantes à l'annexe A du dit acte : —

1. Après l'item "Quinine," insérer les mots, *Roues à émeri, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
2. Après l'item "Machines à coudre," insérer les mots *feuilles d'or et d'argent, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
3. Dans l'item concernant le "Malt," retrancher les mots "deux centins par livre," et insérer les mots *quinze centins par boisseau, lors de l'entrée en entrepôt, sujet aux réglemens de l'accise*..... 15 p. bois.

4. Après l'item "Vernis", insérer les mots, *Vert de Paris, sec, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.
5. Dans l'item concernant le "Feutre", après le mot "souliers", insérer les mots *et jupons*.
6. Sous le titre "Poudre et autres matières explosives", après l'item concernant la "Nitro-glycerine", insérer les mots, *Pourvu qu'une remise de un centin et demi soit autorisée et payée pour toute poudre à pétarder réellement employée par des mineurs dans la province de la Colombie-Britannique, pendant les trois années qui suivront immédiatement le premier jour d'Avril, 1880.*
7. Dans l'item "Savon commun brun et jaune", après le mot "centin", ajouter les mots *et demi*..... 1½ ct. p. lb.
2. Résolu, qu'il est expédient de modifier davantage l'annexe des articles admis en franchise, comme suit:—
 Dans l'item concernant les "Couleurs", retrancher les mots "de castille" et "Vert de Paris".
 Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Stephenson* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Stephenson* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures et vingt-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 12 avril, 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Gunn*,—la pétition de la corporation de la cité de *Kingston, Ontario*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de la compagnie permanente de prêt et d'épargne du *Canada*.

Par sir *Richard Cartwright*,—la pétition de *H. B. Rathbun* et autres, propriétaires de vaisseaux, marchands et autres, intéressés dans le négoce et le commerce maritime du *Canada*.

Par M. *Ryan (Montréal)*,—la pétition du conseil de la Chambre de commerce de *Montréal*.

Par M. *Robinson*,—la pétition de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par M. *Kaulbach*,—la pétition du révérend *William Ellis*, recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre* de la paroisse de *Sackville, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *McQuade*,—la pétition de la corporation municipale de la ville de *Lindsay*, comté de *Victoria*.

Par M. *Fortin*,—la pétition de *A. S. Carter*, maire et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, du village de *Gaspé*, comté de *Gaspé*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas E. Milledge* et autres, électeurs de la cité et du comté de *St-Jean, N.-B.*; demandant que le tarif des douanes soit modifié sous certains rapports.

De *James Stewart*, président, et de *James Patterson*, greffier de consistoire, représentant le consistoire de l'église presbytérienne du *Canada*, section de *Montréal*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, à l'effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi, avant que l'assemblée générale de la dite église n'ait eu l'opportunité de considérer ses dispositions et fait connaître ses opinions à ce sujet.

De la compagnie du chemin de fer de *Whitby, Port Perry et Lindsay*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, aux fins de créer une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

Ordonné, que la pétition de la compagnie permanente de prêt et d'épargne du *Canada*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'aucun bill ne soit passé à l'effet d'empêcher le libre exercice des droits de contracter entre l'emprunteur et le prêteur.

M. Wallace (Norfolk), du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant le président les directeurs et la compagnie de la banque du *Nouveau-Brunswick*," et a décidé d'en faire rapport sans modifications.

Le comité recommande aussi, relativement au bill concernant les agents de change et l'agiotage, que comme ce bill se rapporte à un sujet de très-grande importance et qui demande un examen plus approfondi que celui qui peut en être fait au cours de la présente session, que l'examen du bill et du sujet qu'il comporte soit ajourné à la session prochaine.

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, secondé par *M. McCarthy*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité permanent comptes publics.

Ordonné, que *M. Abbott* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de pourvoir à la distribution des biens des négociants insolubles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Stephenson, du comité des voies et moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'il est expédient, en addition aux dispositions contenues dans la résolution du 10 mars dernier, de modifier davantage l'Acte 42 Vic., chap. 15, en faisant les additions et les modifications suivantes à l'annexe A du dit acte:—

- | | |
|--|----------------|
| 1. Après l'item "Quinine," insérer les mots : <i>Roues à émeri, vingt-cinq pour cent ad valorem</i> | 25 p. cent. |
| 2. Après l'item "Machines à coudre," insérer les mots <i>feuilles d'or et d'argent, vingt-cinq pour cent ad valorem</i> | 25 p. cent. |
| 3. Dans l'item concernant le "Malt," retrancher les mots "deux centins par livre," et insérer les mots <i>quinze centins par boisseau, lors de l'entrée en entrepôt, sujet aux réglemens de l'accise</i> | 15 c. p. bois. |
| 4. Après l'item "Vernis," insérer les mots <i>Vert de Paris, sec, dix pour cent ad valorem</i> | 10 p. cent. |

- 5. Dans l'item concernant le "Feutre," après le mot "souliers," insérer les mots *et jupons*.
- 6. Sous le titre "Poudre et autres matières explosives," après l'item concernant la "Nitro-glycerine," insérer les mots, *Pourvu qu'une remise de un centin et demi soit autorisée et payée pour toute poudre à pétarder réellement employée par des mineurs dans la province de la Colombie-Britannique, pendant les trois années qui suivront immédiatement le premier jour d'Avril 1880.*
- 7. Dans l'item "Savon commun brun et jaune," après le mot "centin," ajouter les mots *et demi*..... 1½ ct. p. lb.

2. Résolu, qu'il est expédient de modifier davantage l'annexe des articles admis en franchise, comme suit:—

Dans l'item concernant les "Couleurs," retrancher les mots "de castille" et "Vert de Paris."

Et la question étant proposée:—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois;

M. Paterson (Brant), propose comme amendement, secondé par M. Fleming, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyées de nouveau au comité des voies et moyens, avec mandat et pouvoir de placer livres en relief, pour les aveugles, sur la liste des articles admis en franchise."

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée étant mise aux voix;

Ordonné, que les dites résolutions soient maintenant renvoyées de nouveau en comité des voies et moyens, avec mandat et pouvoir de placer livres et relief, pour les aveugles, sur la liste des articles admis en franchise.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité, comme susdit, et après avoir ainsi quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Kirkpatrick fait rapport que le comité a modifié les résolutions conformément aux dites instructions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Kirkpatrick fait rapport des résolutions en conséquence,—lesquelles sont lues comme suit:

1. Résolu, qu'il est expédient, en addition aux dispositions contenues dans la résolution du 10 mars dernier, de modifier davantage l'Acte 42 Vic., chap. 15, en faisant les additions et les modifications suivantes à l'annexe A du dit acte:—

- 1. Après l'item "Quinine", insérer les mots, *Roues à emeri, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
- 2. Après l'item "Machines à coudre", insérer les mots *feuilles d'or et d'argent, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
- 3. Dans l'item concernant le "Malt", retrancher les mots "deux centins par livre", et insérer les mots *quinze centins par boisseau, lors de l'entrée en entrepôt, sujet aux règlements de l'accise*..... 15 c. p. cent.
- 4. Après l'item "Vernis", insérer les mots, *Vert de Paris, sec, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent. b.
- 5. Dans l'item concernant le "Feutre", après le mot "souliers, insérer les mots *et jupons*.
- 6. Sous le titre "Poudre et autres matières explosives", après l'item concernant la "Nitro-glycerine", insérer les mots, *Pourvu qu'une remise de un centin et demi soit autorisée et payée pour toute poudre à pétarder réellement employée par des mineurs dans la province de la Colombie-Britannique, pendant les trois années qui suivront immédiatement le premier jour d'Avril, 1880.*
- 7. Dans l'item "Savon commun brun et jaune", après le mot "centin", ajouter les mots *et demi*..... 1½ ct. p. lb.

2. *Résolu*, qu'il est expédient de modifier davantage l'annexe des articles admis en franchise, comme suit :—

Dans l'item concernant les "Couleurs", retrancher les mots "de castille" et "Vert de Paris".

2. Après le mot "Œufs" insérez les mots "livres en relief pour les aveugles."

Et la motion étant mise aux voix, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois,—la question est résolue affirmativement.

La première résolution est en conséquence lue la seconde fois comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient, en addition aux dispositions contenues dans la résolution du 10 mars dernier, de modifier davantage l'Acte 42 Vic., chap. 15, en faisant les additions et les modifications suivantes à l'annexe A du dit acte :—

1. Après l'item "Quinine", insérez les mots, *Roues à émeri, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
2. Après l'item "Machines à coudre", insérez les mots *feuilles d'or et d'argent, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
3. Dans l'item concernant le "Malt", retrancher les mots "deux centins par livre", et insérez les mots *quinze centins par boisseau, lors de l'entrée en entrepôt, sujet aux règlements de l'accise*..... 15 c. p. bois.
4. Après l'item "Vernis", insérez les mots, *Vert de Paris, sec, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.
5. Dans l'item concernant le "Feutre", après le mot "souliers", insérer les mots *et jupons*.
6. Sous le titre "Poudre et autres matières explosives", après l'item concernant la "Nitro-glycerine" insérer les mots, *Pourvu qu'une remise de un centin et demi soit autorisée et payée pour toute poudre à pétarder réellement employée par des mineurs dans la province de la Colombie-Britannique, pendant les trois années qui suivront immédiatement le premier jour d'avril, 1880.*
7. Dans l'item "Savon commun brun et jaune", après le mot "centin", ajouter les mots *et demi*..... 1½ ct. p. lb.

Et les dites résolutions sont adoptées.

La seconde résolution est lue la seconde fois comme suit :

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de modifier davantage l'annexe des articles admis en franchise, comme suit :—

Dans l'item concernant les "Couleurs", retrancher les mots "de castille" et "Vert de Paris".

2. Après le mot "Œufs" insérez les mots "livres en relief pour les aveugles."

Et les dites résolutions sont adoptées.

Ordonné, que Sir Leonard Tilley ait la permission de présenter un bill pour modifier l'Acte 42 Vic., chap. 15, intitulé : "Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la garde, à la collection et à la collation des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au Patent-Record, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'immigration et quarantaine, et distribuée comme suit: appointements des agents et employés de l'immigration, savoir; agent à *Québec*, \$1,500, sous-agent à *Québec*, \$1,000; commis à *Québec*, \$1,000; interprète norvégien, *Québec*, \$450; messenger, *Québec*, \$200; agent à *Montréal*, \$1,200; agent, à *Ottawa*, \$1,200; agent, à *Kingston*, \$1,100; agent, à *Toronto*, \$1,400; agent, à *Hamilton*, \$1,100; agent, à *London, Ontario*, \$800; agent, à *Halifax*, \$1,000; agent, à *Saint-Jean*, \$1,000; agent, à *Manitoba*, \$2,400; agent, au *Nord-Ouest*, \$1,200; commis et messagers, bureau de *Londres, Angleterre*, \$7,000; appointements des agents spéciaux en *Europe*, \$5,200; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières, \$24,000; frais de route des agents voyageurs en *Europe*, \$7,000; pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent soixante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration et de quarantaine, et distribuée comme suit: inspection médicale, *Québec*, \$1,300; quarantaine, *Grosse-Isle*, \$9,566; quarantaine, *Saint-Jean, N.-B.*, \$2,400; quarantaine, *Pictou, N. E.*, \$800; quarantaine, *Halifax, N.-E.*, \$3,200; quarantaine, *Charlottetown, I. P. E.*, \$1,000; pour faire face aux dépenses nécessitées par les mesures à prendre pour la salubrité publique \$5,000; quarantaine des bestiaux, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt piastres soit accordés à Sa Majesté pour pension à *John Bright*, messenger de la Chambre d'Assemblée, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de nouvelles pensions suivantes des miliciens, et distribuée comme suit: Mme. *Caroline Eachern* et quatre enfants, \$238; *Janet Anderson*, \$110; *Margaret McKenzie*, \$80; *Mary Ann Richey*, et un enfant, \$288; *Mary Morrison*, \$80; *Louis Prudhomme*, \$110; *Virginie Charron*, et quatre enfants, \$150; *Paul M. Robins*, \$146; *Charles T. Bell*, \$73; *Alex. Oliphant*, \$109.50; *Charles Lugden*, \$91.25; *Thomas Charters*, \$91.25; *Charles T. Robertson*, \$110; *Percy G. Routh*, \$100; *Richard S. King*, \$400; *George A. Mackenzie*, \$73; *Elwin Hilder*, \$146; *Fergus Schfield*, \$73; *John Bradley*, \$109.50; *James Bryan*, \$109.50; Enseigne *W. Fahey*, \$200; *Mary Hodgins* et trois enfants, \$191; *John Martin*, \$110; *A. W. Stevenson*, \$110; Mme. *J. Thorburn*, \$150; Mme. *P. T. Worthington* et trois enfants, \$378; Mad. *J. H. Elliott* et enfants, \$130; *Ellen Kirkpatrick* et trois enfants, \$226; Mad. *George Prentice* et enfants, \$352; *Mary Anna Tempest* et enfants, \$298, pour l'année finissant le 30 juin 1881;

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux pensionnaires une compensation au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mardi, 13 avril 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Kirkpatrick* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 13 avril 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *White (Cardwell)*, la pétition d'*Albert Thibaudeau* et autres ; la pétition de *Patrice Fleury* et autres ; la pétition de *Lawrence Clark* et autres ; la pétition de *Thomas McKay* et autres, et la pétition de *Thomas J. Quinn* et autres, des territoires du *Nord-Ouest*.

Par M. *Gault*,—la pétition du révérend *Henry Wilkes, D.D., L. L. D.*, et autres, ministres protestants de dénominations différentes de la cité de *Montréal*.

Par M. *Brecken*,—la pétition du révérend *J. Herbert Read, D.D.*, recteur et archidiacre de l'*Ile du Prince-Edouard*, et autres, membres de l'église d'*Angleterre* dans la paroisse de *Milton et Rustico, I. P.-E.*

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour copie des pétitions, correspondance et documents concernant la réclamation présentée par M. *Wassall*, pour usage, par le gouvernement, de son brevet de pont. (*Documents de la session, No. 146.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 1er mars 1880, demandant un état donnant les soumissions reçues pour les sections 33 et 34 du canal *Welland*, et mentionnant les délais accordés pour opérer le dépôt des cautionnements ; aussi copie des contrats, de la correspondance et des arrêtés du Conseil y relatifs. (*Documents de la session, No. 29c.*)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1880, pour un état donnant la liste complète de toutes les applications déjà faites pour obtenir la concession de limites à bois dans le *Manitoba, Kivatin* et les territoires du *Nord-Ouest*,—ainsi que les noms et adresses des solliciteurs, et les limites demandées ; aussi, la décision prise au sujet de ces applications, et la correspondance y relative. (*Documents de la session, No. 147.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour une liste de tous les navires qui

ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique* à *Fort William* ; leur tonnage, leur tirant d'eau, et la description ainsi que la quantité de leurs chargements. (*Documents de la session, No. 19r.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ratifiant l'achat, par le gouvernement fédéral, d'une partie du chemin de fer le Grand Tronc, ainsi que la convention conclue à ce sujet, avec la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du *Canada* étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité, comme susdit.

Le Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *White (Cardwell)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de régler définitivement les réclamations pour des terres dans le *Manitoba*, par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité, comme susdit.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *White (Renfrew)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde de la division militaire, et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations pour instruction militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport à la milice et distribuée comme suit : uniformes, \$50,000 ; matériel, \$40,000 ; munitions, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des magasins d'armes publics et soin des

armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer, le chauffage et l'éclairage de ces arsenaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de tir et d'artillerie et aux musiques de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme d'argent n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires et de l'instruction militaire dans les collèges, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B" et des écoles d'artillerie à *Kingston* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde et entretien d'une garde à *Rideau Hall*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices de l'est (ministères), construction de voûtes de sûreté, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices de l'ouest (ministères), installation des bureaux du service des lettres mortes dans le soubassement du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes terrestres et câbles sous-marins, service des côtes et des îles du bas du fleuve et du golfe *Saint-Laurent*, etc., etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille cinq cent quarante-deux piastres et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, et distribuée comme suit : Salles d'exercices, *Ottawa*, \$3,000; bureau de poste, *Ottawa*, balance due sur le prix du terrain, \$5,042.06; édifices publics, *Belleville*, (terrain) \$6,000; collège militaire, *Kingston*, \$10,000; fortifications, *Kingston*, \$6,000; pénitencier, *Kingston*, \$11,500; bureau de poste, *Ste. Catherine*, \$6,000; bureau de poste, douane, etc., etc., *Brantford*, travaux d'achèvement, \$10,500, bureau de poste, *Hamilton*, \$1,500; bureau de poste et douane, *Windsor*, travaux d'achèvement, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, et distribuée comme suit : Station de quarantaine, nouvel hôpital, *Grosse-Ile*, remises, \$13,000; fortifications de *Québec* et *Lévis*, y compris les améliorations dites "*Dufferin*," savoir : les fortifications de *Québec*, améliorations dites "*Dufferin*,"

(en voie de construction), fortifications de *Lévis*, \$40,000 ; prolongement de la terrasse *Durham*, \$5,000 ; consolidation du roc en contre-bas de la citadelle ; y compris l'achat de terrains, \$35,000 ; hôpital de marine de *Québec*, réparations et entretien, \$2,000 ; douane de *Québec*, nouvel appareil de chauffage et installation de bureaux dans les mansardes, \$10,000 ; casernes d'artillerie, *Québec*, fabrique de cartouches légères, \$2,000, *Trois-Rivières*,—installation de bureaux publics dans les vieilles casernes, \$2,500 ; *Sherbrooke*—bureau de poste, douane, bureaux du revenu de l'intérieur, et des poids et mesures, \$12,000 ; *Montréal*,—bureau du revenu de l'Intérieur, agrandissement, \$9,000 ; bureau de poste, *Saint-Jean*, douane, etc., \$3,000 ; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*,—nouveaux dortoir et réfectoire, \$20,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-et-un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, du *Nouveau-Brunswick*, et distribuée comme suit : douane *Saint Jean*, \$54,000 ; bureau de poste, *Saint-Jean*, \$44,500 ; bureau de poste *Frédéricton*, \$4,000 ; pénitencier général, provinces maritimes, *Dorchester*, pour terminer l'édifice actuel, \$27,000 ; construction d'une aile nouvelle, \$20,000 ; bureau de poste, douane, etc., *Woodstock*, (terrain,) \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, de la *Nouvelle-Ecosse*, et distribuée comme suit : hôpital de quarantaine, *Sydney*, \$2,000 ; hôpital de la marine, *Lunenburg*, \$3,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'hôpital de la marine *Charlottetown, I.P.E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Manitoba*, et distribuée comme suit : pénitencier, \$5,000 ; station et hôpital des émigrants, *Winnipeg*, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, des territoires du *Nord-Ouest* et distribuée comme suit : hangar pour les émigrants à l'ouest de *Winnipeg*, \$5,000, édifices publics en général, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de la *Colombie-Britannique*, et distribuée comme suit : douane, magasin et quai, *Victoria*, \$5,000 ; bureau de poste, *Victoria*, \$10,000 ; pénitencier de la *Colombie-Britannique*, mur d'enceinte, etc., \$5,000 ; édifices publics, réparations, bureau de poste, *New Westminster*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparation etc., des édifices publics et distribuée comme suit : loyers, réparations, ameublement, chauffage, \$175,000 ; terrains, \$4,000 ; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$1,800 ; chauffage des édifices publics, *Ottawa*, \$40,000 ; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$23,000 ; eau, édifices publics, *Ottawa*, compris ci-devant dans l'item des loyers et réparations, \$9,000 ; allocation pour chauffage et éclairage, *Rideau Hall*, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières d'Ontario, et distribuée comme suit : rivière *Trent*, \$2,000 ; rivière *Otonabee*, \$1,350 ; port de *Cobourg*, \$12,500 ; port de *Morpeth*, (la municipalité fournit \$4,000), \$6,000 ; port de *Rondeau*, \$6,000 ; port de *Kincardine*, \$4,000 ; port de *Owen-Sound*,

\$6,000 ; port de *Collingwood*, \$6,000 ; *Little Current*, lac *Huron*, creusement du chenal, \$10,000 ; travaux de réparations et améliorations générales des ports et rivières, d'*Ontario*, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, de *Québec*, et distribuée comme suit ; *New Carlisle* (la municipalité a voté \$1,000,) \$1,000 ; *Carleton* (la municipalité fournit \$2,500), \$2,500 ; *Cap-à-l'Aigle* (même montant voté par la municipalité), \$3,000 ; *Ile-aux-Coudres*, (même montant voté par la municipalité,) \$4,000 ; *Saint-Thomas*, \$3,500 ; *Grosse-Ile*, \$7,000 ; *Anse-Saint-Jean*, \$1,500 ; *Berthier* (en haut,) \$3,000 ; fleuve *Saint-Laurent*, enlèvement de chaînes, ancres, etc., \$10,000 ; réparations et améliorations des ports et rivières de *Québec*, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières du *Nouveau-Brunswick*, et distribuée comme suit : port de *Saint-Jean*, \$6,000 ; *Pointe du Chêne*, \$15,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille sept cent soixante-et-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières de la *Nouvelle-Ecosse*, et distribuée comme suit : havre de *Gabarus* et grève de l'*Ile des Sauvages*, 2,200 ; *Baie aux Vaches*, \$11,820 ; Cimetière, havre *Canso*, \$3,000 ; *Annapolis*, \$750 ; *Ile Pictou*, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières de l'*Ile du Prince-Edouard*, et distribuée comme suit : *Souris*, baie *Colville*, \$8,500 ; *Malpèque*, comté de *Prince*, \$1,400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières des provinces maritimes, réparations et améliorations, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1880.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et améliorations des ports et rivières du *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières de la *Colombie-Britannique*, et distribuée comme suit : rivière *Nasse*, enlèvement de troncs d'arbres, \$1,000 ; réparations et améliorations, havres et rivières de la *Colombie-Britannique*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent-quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de dragage, et distribuée comme suit : achat d'un matériel pour le dragage, \$16,000 ; dragueurs, réparations, \$13,000 ; *Nouvelle-Ecosse*, *Ile du Prince-Edouard* et *Nouveau Brunswick*, \$42,000 ; *Québec*, \$20,000 ; *Ontario*, \$8,000 ; *Colombie-Britannique*, \$10,000 ; service général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 14 avril 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Rykert* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui cette Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 14 Avril 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. Bill, — la pétition du révérend E. E. B. Nichols, recteur, et autres, membres de l'église d'Angleterre, Liverpool, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation de la cité de Kingston, Ontario; et de la corporation municipale de la ville de Lindsay, comté de Victoria, Ontario; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer que les fonctionnaires relevant du gouvernement fédéral sont assujétis aux taxes locales dans la même mesure que les autres citoyens.

De H. B. Rathbun et autres, armateurs, marchands et autres, intéressés dans le négoce et le commerce maritime intérieur du Canada; et du conseil de la chambre de commerce de Montréal; demandant séparément qu'il soit adopté des mesures en vue de dégrever le trafic qui se fait en Canada par la voie des canaux et du fleuve Saint-Laurent des lourdes charges qui lui sont imposées sous forme de droits de havre et de pilotage, et de péage sur les canaux.

De la corporation de la cité de Toronto; demandant que le contrôle de toute voie ferrée à être construite, à l'aide d'une subvention du gouvernement, du Sault Sainte-Marie au lac Nipissing, ne soit accordé qu'à une compagnie indépendante au sein de laquelle tous les intérêts puissent être représentés avec justice, et que d'amples pouvoirs de circulation soient assurés par acte du Parlement à toutes compagnies de chemins de fer qui pourront se raccorder à la dite voie ferrée à, ou près du lac Nipissing.

Du révérend William Ellis, recteur, et autres, membres de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de Sackville, N.E.; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, tendant à légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De A. S. Carter, maire, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, du village de Gaspé; demandant que l'indemnité adjugée au Canada par la commission des pêcheries de Halifax, soit appliquée à l'avantage des pêcheries.

M. Langevin, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des modifications, savoir :

Bill à l'effet de modifier les actes concernant "la compagnie du télégraphe de Montréal."

Bill tendant à incorporer la "compagnie du télégraphe Grand Occidental du Canada."

Bill tendant à incorporer la "compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg à la Baie d'Hudson."

Bill ayant pour objet l'incorporation de la "compagnie de chemin de fer et de transport de la Vallée Nelson"; et

Bill concernant la "compagnie du chemin de fer de Credit Valley."

M. Stephenson, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à adresse, — Copie des arrêtés du Conseil et de la correspondance qui ont conduit à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction sur l'embranchement du chemin de fer canadien du Pacifique à la Baie Georgienne; etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat montrant le nombre d'hommes employés le 1er octobre, 1878, le 1er décembre, 1878, et le 1er février, 1880, dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial à *Moncton, N.-B.*, à *Campbellton, N.-B.*, à *Richmond, N.-E.*, et dans les ateliers dans la province de *Québec*.

Réponse à ordre.—Etat donnant le nombre d'instructeurs et d'aide-instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Indiens; le montant dépensé pour leurs frais de route, et pour l'outillage; etc.

Réponse à ordre.—Etat indiquant l'époque fixée pour le paiement de l'annuité des Sauvages, l'an dernier, en vertu du traité n^o 7; la date à laquelle le dit paiement a été fait; quelles agences ont été chargées de le faire; etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat détaillé des brochures ou autres publications qui ont déjà été mises en circulation, ou qui ont été commandées depuis le 1er janvier, 1875, pour les fins de l'immigration, par le ministère de l'agriculture, celui de l'intérieur ou tout autre ministère s'occupant d'immigration ou de colonisation, etc., etc. (*Les brochures, etc., ne devant pas être imprimées.*)

Réponse à ordre.—Etat faisant mention du nombre des faillites dans les différentes provinces, et du nombre total dans toute la Puissance, pendant les années 1878 et 1879, respectivement; etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat mentionnant les époques fixées pour le paiement des annuités en vertu des traités n^{os} 4 et 6, pendant l'année courante; l'époque à laquelle le paiement en a été fait; etc., etc.

Réponse à adresse.—Documents et correspondance échangés entre le gouvernement du *Canada* et les directeurs de la compagnie du chemin de fer de *Québec* au lac *Saint-Jean*.

Réponse à adresse.—Correspondance, documents et arrêtés du Conseil concernant la nomination de l'honorable *J. W. Trutch* à une charge publique dans la *Colombie-Anglaise*.

Réponse à adresse.—Arrêté du Conseil autorisant une remise de cinq centins par boisseau sur le maïs importé pour la fabrication de l'amidon.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants *ne soient pas imprimés* savoir :—

Réponse à ordre.—Rapports faits depuis 1878, par les ingénieurs du ministère des chemins de fer et canaux, sur le tracé du canal *Murray* à travers les terrains originellement réservés pour les fins de ce canal dans le canton *Murray*; etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat faisant mention du nombre de surveillants de pêcheries et de garde-pêche qui ont été destitués ou nommés, dans le comté d'*Inverness*, pendant l'année 1879; etc.

Réponse à ordre.—Etat donnant la quantité de peaux vertes importées en *Canada* pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier.

Réponse à ordre.—Etat indiquant le produit des ventes de terrains sur l'île *St-Joseph* jusqu'au 1er juillet, 1867.

Réponse à ordre.—Etat indiquant le traitement attaché à la charge de membre de l'exécutif ou du Conseil Privé en l'année 1841; la date de tout changement apporté subséquemment au chiffre du dit traitement, le montant de ce changement, et l'autorité en vertu de laquelle il a été fait; aussi, un état de l'indemnité payée aux membres des deux membres de la législature, et le montant alloué par mille, pour frais de route dans l'année 1841; etc, etc.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé pendant les sept mois expirés le 1er février, 1879; et aussi pendant les huit mois expirés le 1er mars, 1880.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78, 1878-79 et les derniers six mois de 1879; aussi les noms des personnes ou sociétés à qui ces sommes ont été payées.

Réponse à ordre.—Etat indiquant combien de vétérans ont participé au vote de la législature en faveur des vétérans de 1812-15 pendant l'année courante.

Réponse à adresse.—Arrêtés du Conseil, règlements, correspondance, etc., échangés entre toute personne et le gouvernement depuis la dernière session du Par-

lement relativement au remboursement de droits promis sur les matériaux servant à la construction des navires, etc.

Réponse à adresse.—Copie de la commission nommant le chef actuel de la police riveraine à *Montréal*, aussi rapport constatant le nombre d'officiers agissant sous ce chef, ainsi que le nombre des hommes composant toute la force, etc.

Réponse à ordre.—Rapports faits par les ingénieurs du gouvernement concernant la construction d'une forme de radoub à *Kingston*, et la nécessité qui s'en fait sentir par suite de l'agrandissement du canal *Welland*.

Réponse à ordre.—Rapport de l'ingénieur qui a fait, en 1878, des explorations sur la rivière *Yamaska* en vue de la rendre navigable.

Réponse à ordre.—Rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Capelan* et à *New-Carlisle*, dans la baie des *Chaleurs*, en vue d'y ériger des quais ou brise-lames.

Réponse à ordre.—Rapport de l'ingénieur qui a fait des explorations à la *Baie Saint-Paul*, comté de *Charlevoix*, aux fins d'y ériger un quai.

Réponse à ordre.—Etat détaillé des comptes du bateau-dragueur à vapeur le *St.-Laurent*, pendant qu'il était employé à *Miramichi* durant les années 1878 et 1879.

Réponse à ordre.—Etat indiquant le nombre d'acres de terres publiques vendus dans le *Manitoba* et les territoires du Nord-Ouest pendant l'année 1879.

Réponse à adresse.—Etat indiquant les noms, le domicile, l'occupation et la date de nomination de tous les syndics officiels nommés entre le 8 avril, 1875, et le 18 octobre, 1878, et entre le 18 octobre, 1878, et le 16 février, 1880.

Réponse à adresse.—Correspondance et documents échangés entre le gouvernement et la corporation de la ville de *Stratford*, concernant la proposition de la dite corporation de faire don d'un emplacement pour y ériger un bureau de poste.

Réponse à ordre.—Etat donnant le nombre de filets saisis sur la rivière *Miramichi* et ses affluents, pendant l'année 1879.

Réponse à ordre.—Correspondance adressée au ministère de l'intérieur demandant une exploration géologique des comtés de *Shelburne*, *Queen* et *Lunenburg*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, et les réponses qui ont été faites à ces demandes.

Réponse à ordre.—Etats transmis depuis le premier janvier, 1875, au ministère des finances, conformément à l'acte 31 *Vic.*, chap. 48, clause 14; et à la clause 20 du chap. 42 de l'acte 40 *Vic.*, par le président, gérant ou autre officier autorisé de la Cie de garantie du *Canada*.

Réponse à ordre.—Etat donnant les noms des personnes qui ont déposé de l'argent aux caisses d'épargnes du *Canada* à *Victoria*, *Nanaimo* et *Westminster*, dans la *Colombie-Anglaise*, ainsi que les sommes de plus de mille piastres déposées respectivement aux dites caisses d'épargnes à la date du 30 juin, 1879.

Sur motion de *M. Gillmor*, secondé par *M. Rogers*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant en détail comment a été dépensée la somme de \$4,500 octroyée pour venir en aide aux Indiens du *Nouveau-Brunswick*.

Sur motion de *M. Ryan (Marquette)*, secondé par *M. Brown*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour copie de tous rapports faits par le commissaire chargé de la décision des conflits de réclamations pour des terres dans le *Manitoba*, sur la réclamation N° 223 et les suivantes jusqu'à 252 qui lui ont été renvoyées par le ministère de l'intérieur et qu'il a annoncées comme devant être instruites le 12 janvier dernier; aussi le compte de tous deniers payés au dit commissaire pour ses services et ses dépenses à partir de la date de sa première nomination jusqu'au 1er janvier 1880.

Sur motion de *M. Fiset*, secondé par *M. Bourassa*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état faisant connaître la quantité et le prix des divers matériaux achetés pour l'achèvement du quai de *Matane*; ce que sont devenus ces matériaux; s'ils ont été employés ailleurs qu'à la confection du quai, ou s'ils ont été vendus, quel a été le prix du bois en pied et le prix du fer à la livre; ainsi que copie de toute la correspondance, rapports, etc., au sujet de ces matériaux.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Bolduc*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour la production des pétitions et de toute la correspondance échangée depuis 1874 au sujet de la nécessité d'établir, pour les besoins de la navigation, un phare-flottant sur le grand banc de *St. Thomas*, dans le comté de *Montmagny*.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Bolduc*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour la production de toute la correspondance au sujet de l'affermage de la propriété cultivable que possède le gouvernement à la *Grosse-Ile*, dans le comté de *Montmagny*, et du rapport de l'exploration qui a dû être faite sur cette propriété dans le courant de l'été dernier, suivant la promesse donnée par le gouvernement pendant la session de 1879.

Sur motion de M. *Gillies*, secondé par M. *Scriver*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance échangée au sujet de la fermeture du bureau de poste de *Carnegie* en juin dernier.

Sur motion de M. *Beauchesne*, secondé par M. *Bourbeau*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la pétition des citoyens de la paroisse de *St-Charles de Capelan*, comté de *Bonaventure*, demandant que le bureau de poste de cette localité soit tenu dans le voisinage de l'église.

Copie de la pétition du maire et des conseillers de la même paroisse, demandant que le dit bureau de poste reste où il est maintenant.

Copie du rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur les deux pétitions.

Sur motion de M. *Ogden*, secondé par M. *Daly*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des rapports sur les explorations faites au Havre *St-François*, comté de *Guysborough, N.-E.*, antérieurement à 1879.

Sur motion de M. *Ogden*, secondé par M. *Daly*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des rapports sur les explorations faites au Havre *Neuf*, comté de *Guysborough, N.-E.*, antérieurement à 1879.

Sur motion de M. *Ogden*, secondé par M. *Daly*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des rapports sur les explorations faites à la rivière *Sainte-Marie*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.

Sur motion de M. *Ogden*, secondé par M. *Daly*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des rapports sur les explorations faites au Havre *Indien*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.

Sur motion de M. *Ogden*, secondé par M. *Daly*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des rapports sur les explorations faites à l'*Anse Brennan*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.

Sur motion de sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Mackenzie*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance échangée entre le major *C. Wilson*, du 33^e bataillon, et le ministère de la milice, ou toutes autres branches administratives, relativement au remboursement de certains droits d'entrée payés pour des carabines importées pour l'usage de l'association de tir à la cible du 33^e bataillon.

Sur motion de M. *Drew*, secondé par M. *McDonald (Cap-Breton)*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes pétitions et correspondance concernant le bétail tué à *Prince Albert*, territoires du *Nord-Ouest*, par des Sauvages agissant d'après les ordres d'un sergent de la police à cheval.

Sur motion de M. *Ryan (Marquette)*, secondé par M. *Killam*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes les applications faites pour obtenir des concessions de terres dans la partie affectée à la colonisation, dans la paroisse de *St-Pierre, Manitoba*; copie de la preuve faite relativement aux droits de feu le chef *Pegnis* sur des terrains situés dans la dite paroisse, ainsi que des rapports dressés par des arpenteurs et des agents des Sauvages sur la réserve de *St-Pierre*.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Vallée*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant les sommes d'argent données aux différents juges nommés dans le district de *Kaminuraska* depuis 1873, en sus de leur salaire annuel, pour aller tenir au chef-lieu du dit district les termes réguliers ou spéciaux de la cour supérieure et de la cour criminelle, ainsi que pour l'expédition des affaires en chambre.

Sur motion de M. *Ryan (Marquette)*, secondé par M. *Killam*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour une liste donnant les noms des personnes, dans la province de *Manitoba*, qui ont reçu une compensation pécuniaire pour expropriation de terrains pour les fins du chemin de fer du Pacifique canadien et l'embranchement de *Pembina*, et le chiffre des deniers ainsi payés, ainsi qu'une liste mentionnant les noms de toutes les personnes expropriées mais qui n'ont reçu aucune compensation, et copie de toutes communications émanant de ces personnes.

Sur motion de M. *Beauchesne*, secondé par M. *Bourbeau*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance relative à l'émission d'une patente en faveur de M. *James Quinn*, pour tenir la traverse de la rivière *Ristigouche*, entre *Cross Point*, dans la province de *Québec*, et *Campbellton*, dans celle du *Nouveau-Brunswick*. Aussi copie des résolutions transmises au ministère du Revenu de l'Intérieur par le conseil municipal du canton de *Mann*, comté de *Bonaventure*, au sujet de la dite traverse de la rivière *Ristigouche*.

Sur motion de M. *Ryan (Marquette)*, secondé par M. *Killam*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la fourniture des approvisionnements requis pour la police à cheval et pour les Sauvages, et livrables au cours de l'été prochain; aussi copie des soumissions présentées en réponse à telles annonces.

Sur motion de M. *Boulton*, secondé par M. *Hay*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport du comité spécial de la législature d'*Ontario*, relatif au projet d'écluse, à sas mobile, que l'on se propose d'adopter sur le canal qui doit être construit en vue de relier les eaux des lacs *Huron* et *Ontario*, et de toute correspondance et de toutes pétitions y relatives.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Landry*, secondé par M. *Vallée*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant le montant des dépenses réclamées par les différentes personnes qui ont agi comme officiers-rapporteurs, dans le comté de *Bellechasse*, pendant les élections de 1872, 1873, 1875 et 1878; le montant payé, avec le détail des divers paiements.

Sur motion de M. *Schultz*, secondé par M. *Ryan (Marquette)*,
Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant le montant de tous deniers payés au cours de l'année 1879, pour l'entretien de lignes télégraphiques entre la rivière *Rouge* et *Battleford*; les noms des personnes auxquelles ils ont été payés, et le nombre de jours pendant lesquels les dites lignes se sont trouvées en parfait état de service.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par Sir *Richard J. Cartwright*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, rapports adressés au Conseil et arrêtés du Conseil, non encore produits, touchant la législation d'aucune des provinces; aussi, copie des documents qui n'ont pas encore été produits, touchant la législation du *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Jandry*, secondé par M. *Vallée*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant, dans autant de colonnes distinctes, les noms et prénoms des divers employés à la station de la quarantaine de la *Grosse-Isle*, dans le comté de *Montmagny*, le 17 septembre 1878; la nature de leur emploi; le montant de leurs salaires alors; la date de leur entrée au service; le montant de leur salaire actuel; la cause de leur sortie de service, pour ceux qui sont sortis depuis cette date; le montant de leur pension annuelle ou du *bonus* donné à leur sortie de service; les noms et prénoms de tous ceux qui ont été nommés depuis le 17 septembre 1878; en remplacement de qui ils ont été nommés; sur la recommandation de qui; le montant de leur salaire annuel, avec production de tous papiers et documents relatifs à la nomination ou à la recommandation des nominations que le gouvernement a faites à la *Grosse-Isle* depuis 1878.

Sur motion de M. *Demville*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état comparatif du sucre importé des *Indes Occidentales*, des *Etats Unis* et de la *Grande-Bretagne en Canada*, dans les années 1877, 1878 et 1879, indiquant les quantités et la valeur.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état indiquant la quantité de minerai de fer exporté d'*Ontario* du 1er janvier au 1er avril 1880.

Sur motion de M. *Schultz*, secondé par M. *Ryan (Marquette)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état mentionnant toutes les déclarations d'entrées et toutes les sommes d'argent payées pour droits d'importation à la Factorerie *York*, sur la Baie d'*Hudson*, et aux divers ports d'entrée dans le Territoire du *Nord-Ouest*, pendant l'été de 1879.

Sur motion de M. *Beauchesne*, secondé par M. *Fitzsimmons*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Bonaventure*, dans la *Baie des Chaleurs*, en vue d'y ériger un brise-lames.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Huntington*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance, requêtes, rapports et papiers concernant la destitution de *G. T. Tremblay* comme maître de poste du faubourg *St-Jean* (cité de *Québec*), et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Huntingdon*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes investigations, rapports et documents de toute nature relatifs à la destitution de *François Xavier Dulac*, comme maître de poste de *Lanauidière*, dans le comté de *Beauce*, et à la fermeture de ce bureau de poste.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par Sir *Richard J. Cartwright*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de l'avis d'expropriation, par le gouvernement, de la propriété de *James Taylor*, sur le côté ouest de la rivière *Rouge*, dans la paroisse de *St Clément, Manitoba*, pour

les fins du chemin de fer du Pacifique canadien, et de toute correspondance, ordres et rapports à ce sujet.

Sur motion de M. *Plumb*, secondé par *Kirkpatrick*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toute correspondance, documents, pièces justificatives et rapports concernant la construction de l'écluse de *Fort Francis*.

Sur motion de M. *Little*, secondé par M. *McCuaig*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant la classe et le salaire de tous les employés des douanes, à *Toronto*; la date de la nomination de chacun, et de son avancement (s'il en est), ainsi que la fonction ou les fonctions que chacun des dits employés est appelé à remplir.

M. *Coursol*, propose, secondé par M. *Mousseau*,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance échangée entre l'honorable ministre des douanes et le collecteur des douanes au port de *Montréal*, relativement à la nomination d'un successeur à feu M. *Bryson*, évaluateur de ferronnerie au dit port.

Et un débat s'ensuivant ;

Et étant six heures p.m., M. le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill ayant pour but d'autoriser et faciliter la liquidation de la Banque *Stadacona* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Desjardins* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans modification.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier l'acte portant incorporation de la compagnie du chemin de fer de Jonction d'*Ontario* et du Pacifique ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *McMillan* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la compagnie du havre de *Port Whitby* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Landry* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant le président, les directeurs et la compagnie de la banque

du *Nouveau-Brunswick* ;” et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Burpee* (*Sunbury*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que la Chambre l'a passé sans modifications.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte y mentionné, incorporant la compagnie de garantie du *Canada*,” avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les modifications faites par le Sénat au bill intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte y mentionné, incorporant la compagnie de Garantie du *Canada*,” lesquelles sont lues pour la première et seconde fois et sont adoptées.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs modifications.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill à l'effet de légaliser les mariages entre beaux frères et belles-sœurs, tel que modifié en comité général, étant lu ;

Et la question étant proposée,—que le bill soit maintenant pris en considération ;

M. *Jones* propose comme amendement, secondé par M. *McCuaig*, que tous les mots après “ soit ” soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ Pris en considération d'aujourd'hui en six mois.”

M. *Houde* propose, comme sous-amendement, secondé par M. *Hurteau*, que les mots “ pris en considération d'aujourd'hui en six mois,” soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir d'insérer au lieu des clauses 1 et 2, les suivantes :

1. Toutes lois prohibant le mariage entre un homme et la sœur de son épouse défunte, ou la veuve de son frère défunt, sont, par le présent, abrogées.

2. Le présent acte s'appliquera aussi, comme si les lois par le présent abrogées n'avaient pas existé, à ceux des mariages ci-devant contractés dont les parties vivront comme mari et femme à l'époque de la passation du présent acte.

Et le sous-amendement étant mis aux voix ; la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Anglin,
Bourbeau,
Cimon,

Desaulniers,
Houde,
Hurteau,

Langevin,
Méthot,

Montplaisir, and
Vanasse.—10

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Angers,
Arkell,
Baby,
Beauchesne,

DeCosmos,
Desjardins,
Doull,
Dugas,
Dumont,
Elliott,

Longley,
McDonald (Pictou),
Macdonell (Lanark),
Mackenzie,
Macmillan,
McCallum,

Pope (Compton),
Poupore,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Rochester,
Rogers,

<i>Béchar,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rouveau,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Girouard, (J.Cartier)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hay,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Jones,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>King,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Williams,</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright and</i>
<i>Currier,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Yeo.—130.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>LaRue,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion originale étant mis aux voix ; la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

•Messieurs

<i>Bourbeau,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Jones,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Paterson (Essex),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Doull,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>White (Renfrew) and</i>
<i>Farrow,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Rouveau,</i>	<i>Williams.—24.</i>
<i>Fleming,</i>	<i>McLeod,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Alison,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Angers,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>King,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Povpore,</i>
<i>Arkel,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Baby,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Beau hesne,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>

<i>Bergeron,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Middlesex)</i>
<i>Bill,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McInnes.</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wright and</i>
<i>Colby,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Yeo.—108.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

La Chambre procède en conséquence à prendre le bill en considération.

Et la question étant proposée que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Charlton* propose comme amendement, secondé par M. *Weldon*, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "de nouveau renvoyé à un comité général, avec mandat et pouvoir de biffer la clause 1, permettant le mariage avec la veuve d'un frère défunt."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Houde,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Plumb.</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Desautniers,</i>	<i>McCuatg,</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Williams and</i>
<i>Farrow,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Rouleau,</i>	<i>Yeo.—40.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Coupat,</i>	<i>King,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Allison,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Angers,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Anclin,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Rochester,</i>

<i>Béchar</i> d,	<i>Dumont</i> ,	<i>Macdonell</i> (<i>Lanark</i>),	<i>Rogers</i> ,
<i>Benoit</i> ,	<i>Elliott</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Ross</i> (<i>Dundas</i>),
<i>Bergeron</i> ,	<i>Fiset</i> ,	<i>Macmillan</i> ,	<i>Ross</i> (<i>Middlesex</i>),
<i>Bill</i> ,	<i>Fitzsimmons</i> ,	<i>McC'allum</i> ,	<i>Routhier</i> ,
<i>Boldue</i> ,	<i>Fortin</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>Royal</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Fulton</i> ,	<i>McGreevy</i> ,	<i>Ryan</i> (<i>Montreal</i>),
<i>Bowell</i> ,	<i>Gigault</i> ,	<i>McInnes</i> ,	<i>Rykert</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Girouard</i> (<i>J. Cartier</i>),	<i>McLennan</i> ,	<i>Srriver</i> ,
<i>Bunster</i> ,	<i>Grandbois</i> ,	<i>McRory</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Burnham</i> ,	<i>Hackett</i> ,	<i>Malouin</i> ,	<i>Skiner</i> ,
<i>Burpee</i> (<i>Sunbury</i>),	<i>Hagart</i> ,	<i>Massue</i> ,	<i>Strange</i> ,
<i>Cameron</i> (<i>Huron</i>),	<i>Hay</i> ,	<i>Merner</i> ,	<i>Teltier</i> ,
<i>Cameron</i> (<i>Victoria</i>),	<i>Hesson</i> ,	<i>Méthot</i> ,	<i>Thompson</i> (<i>Cariboo</i>),
<i>Carling</i> ,	<i>Hilliard</i> ,	<i>Mousseau</i> ,	<i>Vallée</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Hooper</i> ,	<i>Muttart</i> ,	<i>Wallace</i> (<i>Norfolk</i>),
<i>Casey</i> ,	<i>Hurtéau</i> ,	<i>Oliver</i> ,	<i>White</i> (<i>Cardwell</i>),
<i>Cimon</i> ,	<i>Ives</i> ,	<i>Orton</i> ,	<i>White</i> (<i>Hastings</i>) and
<i>Colby</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Ouimet</i> ,	<i>Wright</i> .—102.
<i>Costigan</i> ,	<i>Killam</i> ,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ; la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix,—Que le bill passe ; la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Girouard* (*Jacques-Cartier*), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 15 Avril 1880.

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'*Albert Thibault* et autres ; de *Patrice Fleury* et autres ; de *Lawrence Clark* et autres ; de *Thomas McKay* et autres ; et de *Thomas J. Quinn* et autres, tous habitant les territoires du *Nord-Ouest* ; demandant séparément que la Chambre ne sanctionne aucune mesure législative de nature à priver la population de ces territoires d'un gouvernement local permanent.

Du révd. *Henry Wilkes*, D.D., L.L.D., et autres, ministres protestants de congrégations différentes dans la cité de *Montréal* ; demandant que le bill dont le Parlement est saisi, à l'effet de légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs devienne loi.

Du révd. *J. Herbert Read*, D.D., recteur et archidiacre de l'*Ile du Prince-Edouard*, et autres, membres de l'Eglise d'*Angleterre*, dans la paroisse de *Milton et Rustico*, I.P.E. ; demandant que le bill dont le Parlement est saisi, à l'effet de légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—les rapports statistiques des chemins de fer du *Canada*, et états du capital, du trafic et des frais d'exploitation des chemins de fer du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Documents de la session*, No. 42.)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu ;

Sir *Leonard Tilley* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*, que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 16 avril 1880.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par Sir *Richard Cartwright*, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de navigation de *Sainte-Claire* au lac *Erié*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Ordonné, que les dites modifications soient prises en considération demain.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 16 avril 1880.

PRIÈRES

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Shaw*,—deux pétitions de la municipalité du village de *Lucknow* ; et la pétition de la corporation municipale de la ville de *Walkerton*, comté de *Bruce*.

Par M. *Coursol*,—la pétition de la corporation de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

Du révérend *E. E. B. Nichols*, recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, de *Liverpool, N.-E.*,—demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, à l'effet de légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre un aperçu des états des compagnies d'assurance contre le feu et maritimes du *Canada*, pour l'année 1879.—(*Documents de la session, No. 12.*)

M. *Colby*, du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a de nouveau pris en considération l'opportunité d'acheter, pour en doter la bibliothèque du Parlement, l'admirable et unique collection de médailles rappelant des événements remarquables de l'histoire du *Canada*, et qui ont été réunies au prix de grands sacrifices de temps et d'argent par un homme bien connu pour ses grandes connaissances en numismatique, lequel a déjà, à diverses époques, offert de les vendre au gouvernement du *Canada*.

Votre comité désire renouveler la recommandation qu'il a faite, lors de la dernière session, à l'effet que le Président du Sénat et celui de la Chambre des Communes soient priés d'informer le gouvernement que ce comité est d'avis que l'acquisition de cette intéressante collection, pour le public canadien, est extrêmement désirable. Votre comité a annexé au présent le rapport d'un sous-comité spécialement chargé d'examiner la collection, et de décider s'il serait à propos de l'acheter pour en doter la bibliothèque. (Voir annexe A)

Votre comité a donné son attention aux traitements accordés actuellement aux commis du département de la bibliothèque. Lors de l'augmentation du personnel de ce service en 1876, le comité adopta une résolution portant qu'il serait placé sur le même pied que les autres branches du service civil, tant sous le rapport de la classification que sous celui des appointements, excepté seulement en ce qui concerne le grade d'entrée qui a toujours été plus élevé que dans les autres branches, vû les connaissances spéciales requises de tout employé entrant dans le service de la bibliothèque.

En conséquence, les nouveaux employés nommés à ce service en 1876 et 1878, reçurent un salaire initial de \$300 par année, avec l'entente expresse que leurs appointements seraient élevés à bref délai, si leurs aptitudes spéciales et les services rendus par eux leur donnaient droit à cette augmentation.

Votre comité, ayant reçu des assurances satisfaisantes quant à l'efficacité du personnel actuel de la bibliothèque, est d'opinion qu'il a droit aux bénéfices conférés par l'acte du service civil, de 1868, et que les employés qui le composent devraient être répartis en commis de 1re et de 2de classe, cette dernière devant être subdivisée en classe ancienne et classe cadette. Le département bénéficierait par ce moyen des avantages conférés par l'acte de 1868, pourvu, toutefois, que le personnel présentât toujours les mêmes conditions d'efficacité.

L'application de cette règle aux commis maintenant en exercice, fait le sujet du rapport (annexe B. ci-jointe) d'un sous-comité chargé de considérer la question. Votre comité approuve ce rapport, et recommande qu'il soit pris en favorable considération par les Chambres du Parlement et par l'exécutif.

Votre comité fait de plus rapport, qu'en vue du renouvellement des grands catalogues classifiés d'histoire, de science et de littérature générale, presque réduits en pièces par un usage de 22 ans, et en vue d'éviter les frais de réimpression (dépense qui a dû être nécessairement faite pour le catalogue de droit et d'économie politique que l'on consulte constamment), il a approuvé l'emploi temporaire de M. E. S. Thayne, qui a des aptitudes spéciales pour le travail de transcription, et qui a été autorisé par le ci-devant Président du Sénat (l'hon. R. D. Wilmot) à commencer cet ouvrage à la date du 11 novembre dernier. M. Thayne y a été constamment occupé depuis cette date. C'est un travail considérable dont l'exécution demandera beaucoup de temps ; il est difficile d'en préciser la durée. Mais le coût du travail fait par M. Thayne, au taux de \$800 par an, ne peut être comparé aux frais énormes de la réimpression de ces catalogues, qui se trouveront évités en adoptant ce projet. Le gouvernement a déjà pourvu aux besoins de ce service additionnel pour l'exercice commençant en juillet prochain. Il ne reste plus qu'à pourvoir, au même taux de salaire, pour la période comprise entre la nomination de M. Thayne en date du 14 novembre dernier, et la clôture du présent exercice. Votre comité recommande, en conséquence, que des mesures soient adoptées au sujet de ce paiement. Il est bien entendu que M. Thayne n'est employé que temporairement, et qu'il n'a pas été ajouté à la liste des employés permanents attachés au service de la bibliothèque.

L'attention de votre comité a été attirée par le bibliothécaire, dans son mémoire ci-joint (annexe C.), sur le fait que, depuis l'établissement de la Cour Suprême et ses rapports directs avec la bibliothèque, par diverses causes échappant, dans une certaine mesure, au contrôle du bibliothécaire, les dépenses faites en achats de livres ont considérablement dépassé la somme votée annuellement à cette fin.

Cette question a été soigneusement étudiée par un sous comité dont le rapport est attaché au présent (annexe D.)

Le comité mixte désire que cet écart ne gêne en rien l'action discrétionnaire du gouvernement, en nécessitant un octroi, pour l'achat de livres, plus considérable que celui qui a été sanctionné par l'exécutif. Néanmoins, il paraît évident que les comptes maintenant dûs devraient être soldés dans un court délai. En conséquence, votre comité suggère que la somme déjà votée pour l'augmentation de la bibliothèque pendant le prochain exercice, soit affectée en totalité au paiement de cette dette, et que le gouvernement soit requis d'ouvrir, dans le budget supplémentaire, un crédit pour l'avance (en anticipation de l'octroi pour l'année suivante) de la somme de \$3,500 pour les achats nécessaires pendant l'exercice 1880-81 ; et que le crédit pour 1881-82 soit réduit de moitié pour convrir cette avance. Par ce moyen, nulle charge nouvelle ne sera imposée au public ; et l'on a tout lieu de s'attendre qu'en exerçant une plus stricte surveillance à l'avenir, le bibliothécaire sera en mesure d'équilibrer, autant qu'il est possible, les recettes et les dépenses annuelles pour l'achat de livres.

BUREAU DE LA PRÉSIDENCE,
13 avril 1880.

ANNEXE A.

RAPPORT DU SOUS COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE SUR L'ACHAT DE LA COLLECTION DE MÉDAILLES ET DE MONNAIES HART, CONCERNANT L'HISTOIRE DU CANADA.

Votre comité a pris en considération la proposition qui lui a été faite par M. Gerald E. Hart, de vendre à la bibliothèque sa précieuse collection de médailles et de monnaies canadiennes, et votre comité a l'honneur de faire le rapport suivant :

En examinant la collection, nous avons constaté qu'elle comprenait plusieurs centaines de médailles et de monnaies en or, en argent, en bronze et en cuivre, très peu usées par la circulation, que l'on dit provenir principalement de la vente de diverses collections à l'étranger.

Le souvenir de tous les principaux événements concernant l'histoire des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, est perpétué par des médailles ou des monnaies depuis les premiers temps jusqu'à nos jours.

Parmi les médailles les plus remarquables des séries frappées en France, sous Louis XIV et Louis XV, sont celles qui rappellent le souvenir de 1^o La nomination du duc de Dampville comme vice-roi de la Nouvelle-France, en 1644 ; 2^o Les batailles par lesquelles la possession du pays a été assurée au gouvernement de la France ; 3^o La défaite de l'expédition de sir William Phipps contre Québec en 1690 ; 4^o La fondation du Fort Louisbourg, Cap-Breton, en 1720 ; 5^o Les différents sièges que le fort a soutenus ; 6^o Les premières victoires des Français dans la guerre de Sept Ans ; outre plusieurs médaillons spécialement relatifs à la valeur commerciale du pays pour la France.

Sous le gouvernement anglais, il y a une série de médailles spécialement consacrées aux événements de la conquête du Canada, 1755-1763, tels que la prise du fort Louisbourg par l'amiral Boscawen, la prise de Québec, la reddition de Montréal et la conquête entière du Canada ; ainsi que d'autres donnant des détails sur chaque bataille livrée, et sur la mort du général Wolfe avec son portrait.

La série frappée spécialement par le gouvernement anglais pour perpétuer le souvenir de la défaite de l'armée américaine qui avait envahi le Canada en 1775-1776, ainsi que des différents événements de la guerre de 1812-15, est très-importante.

Il y a de nombreuses médailles données par Louis XV, George I, George II, George III et la reine Victoria, aux chefs sauvages pour leurs services dans les fréquentes luttes de ces époques. Il y a des médailles spéciales frappées pour perpétuer le souvenir des traités de paix d'Aix-la-Chapelle, de Paris et de Gand et plusieurs autres médailles ayant trait à des événements locaux et personnels ainsi qu'à des institutions d'éducation et autres.

Au nombre des monnaies se trouve une pièce en argent de cinq sols, très rare aujourd'hui. C'est la première monnaie de cours spécialement frappée pour le Canada ; elle porte le millésime 1670. Il y a aussi des exemplaires de toutes les pièces de monnaies frappées spécialement pour le Canada jusqu'à nos jours.

A raison de l'intérêt et de l'importance de cette collection, qu'on la considère à un point de vue historique ou national, nous croyons que, comme addition à la bibliothèque, elle servira à établir et probablement à faire connaître plus clairement plusieurs événements consignés dans les annales du Canada, et par la nature indestructible de leur métal, les médailles frappées ainsi d'une manière officielle et authentique, resteront comme une attestation impérissable et incontestable de ces événements.

Pour ces raisons, votre comité suggère que les deux présidents prient le gouvernement de prendre en considération l'a-propos de recommander au parlement d'acheter cette précieuse collection de médailles et de monnaies pour la déposer dans la bibliothèque du Parlement.

ANNEXE B.

Le sous-comité auquel a été renvoyée la question des appointements de certains employés de la bibliothèque, a l'honneur de faire rapport qu'il a étudié cette question, et il fait les recommandations qui suivent :

(1) Les personnes suivantes (A à E) devraient, à compter du 1er juillet A. D. 1880, être traitées, en ce qui concerne le salaire, comme si elles étaient des employés du service civil appartenant aux classes mentionnées, et devraient avoir pour le prochain exercice, les salaires qui leur sont assignés ci-après, avec la perspective d'augmentations annuelles sub-équentes, dans les mêmes circonstances et au même taux que les employés du service civil qui ont atteint ces salaires en la manière ordinaire.

(A) M. Laperrière dont les services datent de 1851, et dont le salaire actuel est \$1,600, devrait recevoir le traitement d'un commis de 1re classe, savoir : \$1,700 par année, et avoir droit à une augmentation annuelle de \$50, jusqu'à concurrence de \$1,800.

(B) M. A. H. Todd, dont les services datent de 1869, et dont le salaire actuel est de \$1,100 devrait recevoir le traitement d'un commis de seconde classe ancienne, savoir : \$1,250.

(C) M. Fletcher, dont les services datent de 1876, et dont le salaire actuel est de \$850, devrait appartenir à la seconde classe cadette, avec un traitement de \$950.

(D) M. Campbell, dont les services datent de 1876, et dont le salaire actuel est de \$850, devrait appartenir à la seconde classe cadette, avec un traitement de \$900.

(E) M. Sylvain, dont les services datent de 1878, et dont le salaire actuel est de \$800, devrait appartenir à la seconde classe cadette, avec un traitement de \$850.

Les commis ci-dessus mentionnés devant avoir droit à une augmentation annuelle de \$50, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le salaire maximum attaché à leur classe ou à leur grade respectif par l'acte du service civil.

(2) M. Casault, messenger-chef et gardien, qui est entré au service en 1856, et dont le salaire actuel est de \$800, devrait recevoir pour l'an prochain et les années à venir, un salaire fixe de \$850.

Le tout respectueusement soumis.

ANNEXE C.

MÉMOIRE CONCERNANT LE COMPTE DES DÉPENSES COURANTES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

Depuis l'établissement de la Cour Suprême, la dépense annuelle du département des lois de la bibliothèque du Parlement, a beaucoup et nécessairement augmenté.

Pendant deux ans, le gouvernement a sanctionné un crédit supplémentaire de \$3,000 par année pour l'achat de collections considérables de décisions des tribunaux et le crédit ordinaire est maintenant fixé à \$7,000 par année au lieu de \$6,000 comme auparavant, principalement dans le but d'augmenter la collection des ouvrages de droit.

Mais les dépenses additionnelles qu'il fallait encore faire pour obtenir les ouvrages dont les juges de la Cour Suprême et les avocats pratiquant devant ce tribunal avaient besoin, pour continuer la collection des décisions des tribunaux, pour acheter de nouvelles éditions des auteurs classiques de droit au fur et à mesure qu'elles étaient publiées—achats indispensables si l'on voulait maintenir l'utilité d'une bibliothèque importante au point de vue de la consultation—ont contribué à augmenter le passif de ce département au-delà des prévisions. D'un autre côté, l'importance toujours croissante de la bibliothèque générale, qui est de plus en plus consultée surtout depuis qu'elle a été transportée dans le nouveau local, a nécessité un surcroît proportionnel de soin pour assurer l'utilité de toute la collection, et pour se maintenir au courant du mouvement littéraire du jour.

Ces exigences provenant jusqu'à un certain point de causes échappant au contrôle du bibliothécaire, ont occasionné, à son grand regret, une augmentation graduelle du passif de la bibliothèque depuis plusieurs années, de sorte qu'au lieu de

commencer une nouvelle année financière sans arrérages, on constatait tous les ans un déficit considérable et toujours croissant, sous forme de comptes dûs à nos divers agents à Londres, à Paris, à New-York et à Boston et dont il fallait remettre le paiement, quelquefois à 6 mois, jusqu'à ce que le crédit pour l'année suivante commençant le 1^{er} juillet fût disponible.

Le paiement de ces arrérages fait à cette époque, il restait une balance comparativement faible et diminuant tous les ans pour les achats annuels.

Cet état de choses a enfin pris de telles proportions, qu'à l'heure qu'il est, les comptes dûs à nos agents à l'étranger s'élèvent à \$6,981.92 tandis que la balance en caisse n'est que de \$52.55. Une difficulté semblable, quoique moins considérable s'est produite quelquefois par le passé, et le bibliothécaire a pu y faire face en obtenant du gouvernement une avance pour faire honneur aux obligations pressantes, trois ou quatre mois avant la fin de l'année financière; la somme ainsi avancée a été ordinairement déduite par le gouvernement du crédit de l'année suivante.

Au mois de novembre dernier le bibliothécaire a demandé au ministre des finances la somme de \$2,000, mais il lui a été répondu qu'en vertu de la nouvelle loi concernant l'audition des comptes une telle avance ne pouvait être autorisée.

Le bibliothécaire espérait, toutefois, que le gouvernement, conformément à sa recommandation, ajouterait ce montant au crédit affecté à l'achat de livres pendant l'année suivante; et pensait alors que ce montant, dépensé avec soin et économie, lui permettrait d'éteindre les dettes déjà contractées et de faire en même temps les additions nécessaires à la bibliothèque.

Mais dans le budget présenté depuis au Parlement, aucun crédit additionnel n'est recommandé.

Dans ces circonstances, et à cause des arrérages considérables qui doivent être bientôt soldés, le bibliothécaire est dans la pénible nécessité de porter cette affaire à la connaissance du comité de la bibliothèque, le priant de vouloir bien porter remède à cet état de choses.

Il prend la liberté d'ajouter que malgré les explications qu'il vient d'offrir et qui peuvent expliquer, en partie, ce déficit considérable, il ne peut se considérer exempt de tout blâme dans cette affaire, et il espère qu'à l'avenir il réussira mieux à maintenir l'équilibre qui doit exister entre les crédits et les dépenses.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire du Parlement.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
22 mars, 1880.

ANNEXE D.

Le sous-comité nommé par le comité mixte de la bibliothèque pour auditer le compte des recettes et des dépenses pour l'année dernière, présente le rapport suivant :

Il a vérifié les comptes et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le bibliothécaire, No. 643 au No. 695 inclusivement, couvrant la période comprise entre le 30 avril 1879 et le 27 décembre 1879, se montant à \$7,535.87, ainsi que les différents chèques tirés en paiement de ces comptes, et a trouvé que le tout correspond parfaitement, comme en fait foi l'extrait suivant :

Balance créditée le 18 mai, 1879.....	\$545 42
Octroi pour la bibliothèque, 1879	7,000 00
Total du crédit.....	\$7,545 42
Divers comptes ont été payés, se montant à.....	7,535 87
Balance non dépensée.....	\$9 55
Montant remboursé depuis au crédit de la bibliothèque..	43 00
Balance totale du crédit.....	52 55

Il appert par ce qui précède que les comptes sont dans un état satisfaisant ; mais en poursuivant plus loin ses recherches, votre comité a trouvé que ces chiffres ne représentent pas la situation réelle des comptes, attendu qu'il existe des réclamations pour un montant considérable qui n'ont pas encore été payées.

En se référant de nouveau à toutes les auditions précédentes depuis la Confédération, votre comité a trouvé que, quoiqu'il ait été rendu compte de tous les crédits annuels, aucun compte de débit et crédit n'a été tenu qui puisse indiquer la situation réelle des affaires à chaque audition, y compris l'état des factures non payées jusqu'à la date.

Votre comité est informé que la coutume suivie était de payer ces comptes ultérieurement au moyen d'octrois additionnels, ou à même l'octroi de l'année suivante.

Cet excédant de dette a été en augmentant d'année en année, ce qui a réduit notablement les sommes qui devaient servir à payer les importations courantes, lesquelles ne semblent pas avoir été réduites en proportion ; et ce montant de comptes non payés est devenu tel qu'il absorberait, pour être payé en entier, tout le crédit de cette année.

Les comptes non payés soumis au comité, se montent à la somme de \$6,958.92 ; celle du crédit de cette année, à \$7,000.00.

Votre comité, en apprenant cet état de choses, pria le bibliothécaire de donner des explications ; votre comité soumet avec le présent rapport la lettre de cet officier pour l'information du comité mixte.

Votre comité croit que, strictement parlant, son rapport comme comité d'audition, pourrait se terminer ici.

Toutefois, il prend la liberté de suggérer que, s'il n'est pas possible d'obtenir durant la session actuelle un crédit additionnel pour satisfaire aux obligations, aucune importation ne soit faite cette année, ce qui n'aurait pas de conséquences sérieuses, ou bien, si l'on fait de nouveaux achats, qu'ils soient réduits à leur plus simple expression, afin de placer les comptes sur un bon pied au commencement de l'année prochaine ; et que les fonds votés cette année pour la bibliothèque soient affectés au paiement des obligations existantes.

Votre comité recommande de plus qu'à l'avenir un système convenable pour le choix et la commande des livres, la tenue et l'audition des comptes, soit établi de manière à équilibrer autant que possible les recettes et les dépenses.

W.-H. ODELL,
CHS.-C. COLBY.

BIBLIOTHÈQUE,
22 mars, 1880.

M. *Langevin*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill portant incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée de *Saskatchewan-Sud*, et est convenu de le rapporter avec des modifications.

Votre comité recommande que le délai pour recevoir les rapports sur bills privés, soit prorogé pour une période de deux semaines à dater du 16 de ce mois.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par Sir *Charles Tupper*,
Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports sur bills privés soit prorogé pour une période de deux semaines à dater du 16 courant, conformément à la recommandation du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat a'orné sur la motion proposée hier, à l'effet que M. le Président quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides).

Et la question étant de nouveau proposée ;

M. *Blake* propose comme amendement, secondé par Sir *Albert J. Smith*,—que tous

les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " les intérêts publics requièrent que les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien dans la *Colombie-Britannique* soient ajournés."

Et un débat s'ensuivant,

Et étant six heures P. M., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre en conformité de l'ordre se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier les actes concernant la compagnie de télégraphe de *Montréal*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la compagnie du télégraphe Grand Occidental du *Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Strange* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications,

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Boulton* propose, secondé par M. *Kirkpatrick*,—que le bill passe et qu'il soit intitulé: " Acte à l'effet d'incorporer la Cie du Télégraphe du Grand Nord Ouest du *Canada*."

Et la motion étant mise aux voix,—la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de navigation de *Winnipeg* à la baie d'*Hudson*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Casgrain* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de transport de la vallée *Nelson*, et après avoir ainsi siégé quelque temps M. le Président reprend le fauteuil et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*; et parès avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des modifications faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Navigation de *Sainte Claire* au lac *Erié*," lesquelles sont lues pour la première et la seconde fois et sont adoptées.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs modifications.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé un bill intitulé: Acte pour modifier l'acte concernant les offenses contre la personne, et pour abroger l'acte intitulé: Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *McDonald* (*Pictou*), secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour modifier l'acte concernant les offenses contre la personne, et pour abroger l'acte intitulé. 'Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,'" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre reprend le débat sur l'amendement proposé à la motion portant,— que M. le Président quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides) lequel amendement comporte, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"les intérêts publics requièrent que les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien dans la *Colombie-Britannique* soient ajournés."

M. *Charlton* propose, secondé par M. *Ross* (*Midwest*), que le débat soit ajourné; et la motion étant mise aux voix, la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Samedi, 17 avril 1880.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Barnard*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 Avril 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre.

Par M. Yeo,—la pétition de l'honorable *Joseph Wightman* et autres, électeurs de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Par M. Longley,—la pétition de *Judson Robblee* et autres, pêcheurs résidant sur le bord du bassin d'*Annapolis*, comté d'*Annapolis*, *Nouvelle Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la municipalité du village de *Lucknow*, comté de *Bruce*; demandant que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley* pour un acte confirmant son droit de passage dans la cité de *Toronto*, et pour autres fins, soit accordée.

De la municipalité du village de *Lucknow*; et de la corporation municipale de la ville de *Walkerton*, comté de *Bruce*; demandant séparément la passation d'une loi aux fins de pourvoir à l'établissement d'une commission des chemins de fer du *Canada*.

De la corporation de la cité de *Montréal*; priant que le bill demandé par la compagnie de passage d'eau du chemin de fer du *St. Laurent* et du *Pacifique*, devienne loi.

M. Brooks, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et les a rapportés avec des amendements, qu'il soumet à la considération de cette honorable Chambre :

Bill à l'effet d'incorporer la compagnie de pont des rivières *Rouge* et *Assiniboine*; Bill tendant à autoriser la corporation d'*Emerson*, dans la province de *Manitoba*, à construire sur la rivière *Rouge*, à *Emerson*, un pont à passage gratuit pour le trafic ordinaire des passagers et voitures.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état donnant les noms de toutes les compagnies d'assurances qui ont obtenu un permis, le et depuis le 1er avril 1879; les permis annulés depuis cette date; la nature et le montant des garanties données dans chaque cas; la valeur pour laquelle ces garanties ont été acceptées, si c'est au pair, ou au-dessus ou au-dessous du pair—Aussi, état mentionnant tous dépôts additionnels qui, depuis cette date, ont dû être faits par suite de dépréciation dans la valeur des garanties, ou d'augmentation dans le chiffre des transactions—Aussi, état des dépôts confiés à des dépositaires, en vertu de la 7ème clause de l'acte d'assurance refondu, 1877, et état des compagnies qui ont cessé leurs opérations depuis cette date—Aussi, état des réclamations contestées par les diverses compagnies, mentionnant les motifs de la contestation dans chaque cas. (*Documents de la session*, No. 153.)

M. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 21 avril 1879, pour :

1° Copie de tous papiers et documents, y compris les spécifications, se rapportant à la construction du pénitencier de la *Colombie-Anglaise*, depuis novembre 1874 jusqu'à septembre 1878;

2°. Les procès-verbaux dressés par l'inspecteur des pénitenciers lors de sa tournée d'inspection en septembre dernier;

3°. Le montant payé à M. *John Kirkland*, ci-devant inspecteur de l'édifice, pour avoir eu la garde du pénitencier depuis le 1er décembre 1876 jusqu'au 27 septembre 1878;

4°. Un état détaillé des prix payés à M. *James Cunningham*, de *New-Westminster*, C.-A., pour poêles, etc., depuis l'achèvement de l'édifice en novembre 1876, jusqu'au 1er janvier 1879;

5°. La location pour un terme de dix ans, des terrains riverains du pénitencier, à MM. *Cunningham* et *Holbrook*, dans le but d'y préparer le poisson.—(*Documents de la session*, No. 152.)

M. *Stephenson* du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente, à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu, comme suit :—

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms et les salaires de toutes les personnes employées, pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou d'assistants-ingénieurs, sur le chemin de fer du *Pacifique* canadien, et des autres personnes employées pour ce chemin en dehors des départements d'Ottawa, etc., etc.

Réponse à ordre,—Mémoire présenté en 1879, par M. *Marcus Smith* sur le tracé du chemin de fer du *Pacifique* canadien.

Réponse supplémentaire à adresse,—Copie de toutes soumissions pour travaux sur le chemin de fer du *Pacifique*, depuis le mois de janvier 1879; et copie de tous rapports départementaux sur ces soumissions.

Réponse à ordre,—Liste de tous les navires qui ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique* à *Fort William*; leur tonnage, leur tirant d'eau, et la nature ainsi que la quantité de leurs chargements.

Réponse à ordre,—Requêtes et correspondance relatives à l'arrêté du Conseil réglant l'industrie de la pêche du homard dans les Provinces Maritimes. (*Sous forme condensée.*)

Réponse à ordre,—Etat donnant la liste complète de toutes les demandes déjà faites pour obtenir la concession de coupes de bois dans le *Manitoba*, *Kiwinin* et les territoires du *Nord-Ouest*, etc., etc.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Copie de toutes les soumissions pour la fourniture du bois de charpente et de construction pour le canal *Welland*, présentées en réponse à l'annonce du 12 janvier, 1880, etc.

Réponse à ordre,—Correspondance et documents concernant un embranchement projeté de chemin de fer entre *Prince Arthur's Landing* et le chemin de fer du *Pacifique* canadien, à ou près l'emplacement de ville de *Fort William*.

Réponse à ordre,—Etat se rapportant à la perception et à la dépense des revenus du havre de *Port Stanley*, par la Cie du chemin de fer Grand Occidental, aux termes de son bail pour ce havre, etc., etc.

Réponse à adresse,—Arrêtés en Conseil approuvant les traités faits avec les tribus indiennes aux forts *Carlton* et *Pitt*, pendant l'année 1876, et dépêches du ministre ou du sous-ministre de l'Intérieur aux commissaires, leur communiquant ces arrêtés.

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et les promoteurs du chemin de fer de *Credit Valley*, concernant le droit de passage depuis les limites ouest de la cité de *Toronto*.

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie de la *Baie d'Hudson* au sujet de terrains situés le long de la *Baie d'Hudson* et au sujet de l'acquisition de ces terrains par toute compagnie de chemin de fer ou de vapeurs.

Réponse à ordre,—Rapports des explorations faites par D. *Stark*, écr., ingénieur civil, sur la direction du canal projeté entre *Port Hope* et le lac *Rice*.

Réponse à ordre,—Correspondance, pétitions et autres documents relatifs à la construction d'une passe-migratoire aux chutes de *Grand River*, dans le comté de *Richmond*.

Réponse à ordre,—Rapports d'ingénieurs, correspondance et autres documents concernant la nécessité de faire réparer immédiatement le brise-lames de *Grande-Anse*, comté de *Gloucester*, N.-B., etc., etc.

Réponse à ordre,—Correspondance, rapports d'ingénieurs et autres documents relatifs à l'achèvement du brise-lames et autres travaux d'amélioration à la passe de *Shippegan*, dans le comté de *Gloucester*, N.-B.

Réponse et réponse supplémentaire à adresse (du Sénat),—Rapports, etc., reçus par le gouvernement pendant les douze mois qui ont précédé le 17 avril, 1879, au sujet

d'une communication à vapeur, en hiver, entre la province de l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme.

Réponse à ordre.—Pétitions, correspondance et documents concernant la réclamation présentée par M. *Wassall*, pour l'usage qui a été fait, par le gouvernement, de son brevet de pont.

M. *Pope* (*Quern*) l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1880, pour copie de la correspondance et des requêtes demandant l'érection d'un phare à la *Pointe-au-Ressac* et à la *Pointe-de-Sable*, dans le havre de *Shelburne*, et de tous rapports faits pendant les deux dernières années, par les officiers du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse*, sur la position la plus convenable pour ces phares.—(*Documents de la session, No. 154.*)

Ordonné, que M. *Cockburn* (*Northumberland*), ait la permission de présenter un bill portant modification du statut 42 *Victoria*, chap. 17, concernant les timbres sur billets promissoires et lettres de change.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu, pour la reprise du débat sur l'amendement proposé vendredi dernier à la motion portant,—que M. le Président quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;) lequel amendement comporte, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "les intérêts publics requièrent que les travaux de construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien dans la *Colombie-Britannique* soient ajournés.

Et l'amendement étant de nouveau proposé,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mardi, 20 avril 1880.

Sur motion de M. *White* (*Cardwell*), secondé par M. *Ogden*,

Ordonné, que le débat soit de nouveau ajourné.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie d'assurance de *Stadacona* contre le feu et sur la vie, à renoncer à sa charte et à établir un mode de liquider ses affaires," sans modifications.

Et aussi, un autre message: le Sénat communique à cette Chambre la résolution suivante:

Résolu.—Qu'il soit enjoint au greffier de cette Chambre de préparer un état renfermant l'information requise par la Chambre des Communes dans son message du 8 mars dernier, donnant le chiffre de l'indemnité payée aux sénateurs, le salaire des officiers et des messagers du Sénat, la somme payée pour frais d'impressions du Sénat, et le montant des deniers payés pour toutes autres dépenses se rapportant au Sénat, à chaque session depuis le premier juillet 1867.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que le message reçu aujourd'hui du Sénat, et aussi l'état qui l'accompagne, contenant les informations demandées par cette Chambre, le 8 mars dernier, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, mardi matin, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 20 Avril 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. Keeler,—la pétition de *John Cathcart Hutchinson*, commis et auteur, du village d'*Uxbridge*, comté d'*Ontario Nord*.

Par Sir *Leonard Tilley*,—la pétition de *John Fraser*, et autres, constructeurs de vaisseaux et armateurs dans les provinces de *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Carling*,—la pétition du révérend *G. R. Sanderson, D. D.*, et autres, membres de l'Association des ministres méthodistes de la cité et faubourgs de *London, Ontario*.

M. *Langevin*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente, à la Chambre, le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du *Canada Central*, et est convenu de le rapporter avec des modifications.

M. *Langevin*, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1880, pour un rapport de la profondeur de l'eau sur la barre située à l'embouchure de la rivière *Kaministiquia*, et un relevé des sondages depuis ce point jusqu'à l'hôtel *Neebing*, tels qu'ils ont été faits pendant le présent hiver. (*Documents de la session, No. 151.*)

M. *Stephenson*, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant cette session, présente, à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Résolu, qu'il est désirable que les débats soient publiés à l'avenir assez à temps pour que les procédés de chaque jour soient déposés sur les pupitres des députés à 3 p.m., le jour suivant; et que les corrections qui précèdent le tirage définitif, soient complétées dans les quatre jours qui suivront la distribution de la copie imprimée aux députés.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *White (Cardwell)*,

Ré-olu, que cette Chambre concoure dans les huitième et neuvième rapports du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sir *Leonard Tilley*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de régler le taux de l'intérêt sur les prêts d'argent faits sur immeubles ou autrement, et a décidé d'en faire rapport avec des modifications.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur l'amendement proposé vendredi dernier, à la motion portant,—Que M. le Président quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides); lequel amendement comporte, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et remplacés par les suivants: "les intérêts publics requièrent que les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien dans la Colombie-Britannique soient ajournés."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mercrèdi, 21 avril 1880,

Et l'amendement étant mis aux voix,—la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cockburn (Muskoko),</i>	<i>King,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Snowball,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wiser and</i>
<i>Casey,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Yeo.—49.</i>
<i>Casgrain,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Allison,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Angers,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Baby,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Little,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B)</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bill,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boulbee,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Strange,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Cariloo),</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Jones,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogden,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Williams and</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wright.—131.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ferrault,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;

Ordonné, que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique canadien, dans la Colombie-Britannique, d'Emory's Bar au passage de Savona, pour l'année expirant le 30 juin 1880.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. Kirkpatrick fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Kirkpatrick informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte pour venir en aide aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêt," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le bill du Sénat intitulé : "Acte pour venir en aide aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêt," est lu la première fois.

Sur motion de M. McDonald (Pictou), secondé par M. Bowell,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 21 avril 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre.

Par M. Ouimet, — la pétition de Joachim Marcotte et autres, du comté de Laval.

Par M. Lane, — la pétition du conseil de la corporation de la ville de Owen Sound, comté de Grey.

Par M. Abbott, — la pétition de Thomas Seale et autres, du comté d'Argenteuil.

Par M. *Fortin*,—la pétition de MM. *John LeBoutillier* et compagnie et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *York*, comté de *Gaspé*.

Par M. *Masson*,—la pétition de *Edouard Carey* et autres, du comté de *Terrebonne*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'honorable *Joseph Wightman* et autres, électeurs de la province de l'*Ile du Prince-Edouard* ; demandant que le tarif soit réduit autant que les besoins du revenu pourront le permettre, et que tous les droits qui sont purement protecteurs soient abolis.

De *Judson Robblee* et autres, pêcheurs habitant les côtes du bassin d'*Annapolis*, comté d'*Annapolis, N.-E.* ; demandant que l'honoraire d'inspection sur le poisson fumé soit réduit à un centin par caisse de vingt livres, et à un demi-centin par demi-caisse de dix livres, et que la loi ne soit pas compulsoire.

Ordonné, que M. *Pope (Queen)* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de modifier davantage l'acte concernant le havre de *Pictou, N.-E.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Pope (Queen's)* ait la permission de présenter un bill portant modification de la loi sur l'enlèvement des obstructions dans les rivières navigables, causées par des épaves.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Casey* propose, secondé par M. *Trow*, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour,

1o copie de la commission émanée aux colonels *Durie* et *Denison*, les autorisant à s'enquérir de certaines difficultés survenues entre les officiers du 10^{ème} bataillon (Royals), *Toronto*.

2o Copie de leurs rapports et recommandations.

3o Copie de toute ordonnance, ou de toutes ordonnances rendues dans l'espèce par le lieutenant-général sir *E. Selby Smyth*.

4o Copie de la correspondance échangée entre *T. Rolph*, ci-devant officier au dit régiment et le ministère de la milice, touchant une nouvelle enquête.

5o Copie de la commission émanée au col. *Taylor* et à d'autres officiers; les autorisant à faire une deuxième enquête.

6o Copie de leurs rapports et recommandations.

7o Copie de toute ordonnance, ou de toutes ordonnances ultérieures rendues dans l'espèce par le lieutenant-général commandant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Barnard* propose, secondé par M. *McInnes*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le commissaire des réserves indiennes, ou le gouvernement de la *Colombie-Anglaise*, et l'administration fédérale, touchant la distribution de terres aux Sauvages, ou au sujet de toute contestation avec des colons relativement aux réserves indiennes dans le district de *Yale* ; aussi copie de toute carte ou lever de plan indiquant les terres affectées aux réserves indiennes dans ce même district.

Aussi, copie de tout rapport indiquant la quantité de terre affectée à chaque Sauvage, ou famille, campement ou tribu de Sauvages dans la localité précitée, et un état faisant mention de toutes les terres données par M. le commissaire *Sproat*, ou qu'il se propose de donner en échange pour des terres possédées par des colons, et que M. le commissaire dit être requises pour les fins des réserves indiennes, avec le nom des parties avec lesquelles tels échanges ont été faits ou doivent se faire, et les quantités de terre comprises dans chacun des dits échanges.

Aussi, un état donnant le recensement fait par le commissaire des réserves

indiennes, des Sauvages habitant les différents campements qui se trouvent dans le district de *Yale*, en autant que le chiffre peut en être constaté; mentionnant le nombre d'individus dans chaque famille ou campement de chaque tribu, et la localité qu'ils habitent; aussi le nombre de chevaux et de bêtes à cornes possédés par chaque indien, ou campement d'indiens.

Aussi, copie de toute convention intervenue entre le gouvernement fédéral et celui de la *Colombie-Anglaise*, indiquant la quantité de terre qui doit être donnée à chaque famille, faisant la distinction entre les terres arables et les pâturages.

M. *Mackenzie* propose, comme amendement à la motion, secondé par sir *Richard J. Cartwright*, que les mots suivants y soient ajoutés :

“ Aussi, copie du mémoire du ministre de la Justice, d'après lequel l'acte des terres passé par la législature de la *Colombie-Britannique* a été désavoué, ainsi que les documents se rapportant à ce désaveu.

“ Aussi, toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada*, le commissaire et le gouvernement provincial, relativement à la distribution des terres aux Sauvages.”

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, ainsi modifiée étant mise aux voix ;

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le commissaire des réserves indiennes, ou le gouvernement de la *Colombie-Anglaise*, et l'administration fédérale, touchant la distribution de terres aux Sauvages, ou au sujet de toute contestation avec des colons relativement aux réserves indiennes dans le district de *Yale*; aussi copie de toute carte ou lever de plus indiquant les terres affectées aux réserves indiennes, dans ce même district.

Aussi, copie de tout rapport indiquant la quantité de terre affectée à chaque Sauvage, ou famille, campement ou tribu de Sauvages dans la localité précitée, et un état faisant mention de toutes les terres données par M. le commissaire *Sproat*, ou qu'il se propose de donner en échange pour des terres possédées par des colons, et que M. le commissaire dit être requises pour les fins des réserves indiennes, avec le nom des parties avec lesquelles tels échanges ont été faits ou doivent se faire, et les quantités de terre comprises dans chacun des dits échanges.

Aussi, un état donnant le recensement fait par le commissaire des réserves indiennes, des Sauvages habitant les différents campements qui se trouvent dans le district de *Yale*, en autant que le chiffre peut en être constaté; mentionnant le nombre d'individus dans chaque famille ou campement de chaque tribu, et la localité qu'ils habitent; aussi le nombre de chevaux et de bêtes à cornes possédés par chaque indien, ou campement d'indiens.

Aussi, copie de toute convention intervenue entre le gouvernement fédéral et celui de la *Colombie-Anglaise* indiquant la quantité de terre qui doit être donnée à chaque famille, faisant la distinction entre les terres arables et les pâturages.

Aussi, copie du mémoire du ministre de la Justice, d'après lequel l'acte des terres passé par la législature de la *Colombie-Britannique* a été désavoué, ainsi que les documents se rapportant à ce désaveu.

Aussi, toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada*, le commissaire et le gouvernement provincial, relativement à la distribution des terres aux Sauvages.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Beggin*, secondé par M. *McLennan*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant le nombre de causes instruites dans chacune des cours de division des comtés-unis de *Stormont, Dundas et Glengarry* pendant les années 1877, 1878 et 1879 par le juge des dits comtés-unis, ainsi que par le juge suppléant et autres avocats dans les dits comtés unis; et le montant, s'il en est, payé par le dit juge au juge suppléant et autres avocats pour l'instruction des dites causes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Royal (Marquette)*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des plaintes, rapports, documents ou papiers ayant trait à l'état disciplinaire, l'efficacité, la conduite et la condition physique de la police à cheval dans les territoires du *Nord-Ouest*;—le chiffre des postes ou forts, le nombre d'hommes de service dans chaque poste, et les raisons qui ont déterminé le choix du site de chaque fort;—la nature, la quantité et la condition des armes, de la sellerie, des accoutrements et des munitions dans chaque fort, d'après les derniers rapports;—le nombre de chevaux à chaque poste; les plaintes formulées sur la quantité, la qualité et la distribution des approvisionnements, et des habillements dans les divers postes;—le mode suivi pour le paiement des officiers et des hommes, et si le paiement est fait en nature ou en argent.

Sur motion de *M. Snowball*, secondé par *M. Anglin*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie des documents et correspondance touchant la somme transmise par la Chambre de Commerce de *London*, à *Timothy Sullivan* ou *James Sullivan*, de *Chatham, N.-B.*, par l'intermédiaire du ministère de la Marine et des Pêcheries.

Sur motion de *M. Farrow*, secondé par *M. McCallum*.

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant le nombre de causes pour séduction instruites dans les cours des différentes provinces composant la Confédération pendant les six dernières années, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, et 1879, et en précisant le nombre pour chaque année.

Sur motion de *M. Wallace (York)*, secondé par *M. Elliott*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance échangée entre l'inspecteur d'artillerie, à *Kingston*, et l'officier commandant la batterie d'artillerie de campagne de *Toronto*, relativement à la fourniture d'éponges pour canons de 9 se chargeant par la bouche, avant la formation du dit corps en camp d'instruction, l'an dernier;—Aussi copie des procédés du bureau de santé et de son rapport sur le cas de l'artilleur *Dempster*, de la batterie de campagne de *Toronto*.

Sur motion de *M. McMillan*, secondé par *M. DeCosmos*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de toutes pétitions, correspondances et documents échangés entre le ministère de l'intérieur et madame *Maria Wood*, épouse de *Melville Burke Wood*, commis dans le bureau des terres, à *Winnipeg*, ou ses procureurs, et le dit *Melville Burke Wood*, touchant la réclamation présentée par la dite dame *Maria Wood* aux fins d'obtenir une pension alimentaire pour elle-même et pour son enfant.

Sur motion de *M. Gillies*, secondé par *M. Sriver*,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance demandant que le train de la malle du soir qui se rend à *Walkerton* desserve aussi les stations de *Paisley*, *Port Elgin* et *Southampton*.

Résolu, que toutes les pétitions présentées à cette Chambre pendant cette session concernant l'immigration chinoise, soient renvoyées à un comité spécial, chargé de faire rapport de temps à autre à ce sujet, et aussi sur le travail des Chinois et l'émigration chinoise en général, en ce qui concerne le *Canada*; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents; le dit comité devant se composer de messieurs *DeCosmos*, *Williams*, *Charlton*, *Bannerman*, *Brooks*, *Trow*, *Quimet*, *Thompson (Cariboo)*, *Connell*, *McInnes* et *Schultz*, dont cinq formeront un quorum.

Et étant six heures p. m., M. le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p. m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de Colonisation des Terres du *Nord-Ouest*, étant lu ;

M. *Schultz* propose, secondé par M. *Bannerman*, que cette Chambre se forme maintenant en tel comité.

M. *Charlton* propose, comme amendement à la motion, secondé par M. *Oliver*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'aujourd'hui en trois mois."

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Cameron* (*Huron*),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

La chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill portant incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan-Sud* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modification.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours,

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de pont des rivières *Rouge* et *Assiniboine* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait une modification.

Ordonné, que le bill ainsi modifié, soit maintenant pris en considération,

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et qu'il soit intitulé : "Acte portant incorporation de la compagnie du pont de l'*Assiniboine*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'autoriser la corporation de la ville d'*Emerson* à construire un pont libre pour les voyageurs et le trafic sur la rivière *Rouge*, dans la province du *Manitoba*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Desjardins* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill portant modification des actes concernant la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait une modification.

Et la motion étant mise aux voix, — Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération,

M. *Cameron* (*Victoria*) propose comme amendement secondé par M. *Burnham*, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils

soient remplacés par les suivants : “ renvoyé de nouveau en comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier en y ajoutant la clause suivante :—

“ Aussitôt que la dite voie ferrée aura été construite et sera prête pour l'exploitation jusqu'aux eaux navigables à l'extrémité est du lac *Supérieur*, et dans le cas où un bonus ou une subvention aura été accordé par la Puissance du *Canada* pour la construction de telle ligne, tous chemins de fer croisant ou se raccordant à la dite voie ferrée auront le privilège et le pouvoir de circuler sur toute partie de la dite voie ferrée pour laquelle telle bonus ou telle subvention pourra, en aucun temps avoir été accordé par la Puissance du *Canada*, à des conditions à être fixées par le gouverneur en Conseil, et conformes aux dispositions de l'acte du chemin de fer du *Pacifique canadien*, 1874.”

Et aussi d'ajouter à la fin de la clause 12 du dit bill, les mots suivants :—

“ Duquel montant cinq cent mille piastres seront souscrites, et dix pour cent de cette somme payé et déposé au crédit de la compagnie dans une des banques incorporées de la Puissance, avant qu'aucun des pouvoirs par le présent concédés à la dite compagnie, ne puisse être exercé.”

Et l'amendement étant mis aux voix,—La Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans modifications :

Bill intitulé : “ Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations à des terres du *Manitoba*, par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois.”

Bill intitulé : “ Acte ratifiant l'achat, par le gouvernement fédéral, d'une partie du chemin de fer *Grand-Tronc*, ainsi que la convention conclue à ce sujet avec la compagnie du chemin de fer *Grand Tronc* du *Canada*.”

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de régler le taux de l'intérêt sur les prêts d'argent faits sur immeubles ou autrement ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Et la motion étant proposée,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération ;

M. *Orton* propose comme amendement, secondé par M. *Wallace* (*Norfolk*), que tous les mots après “ maintenant ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants “ renvoyé de nouveau en comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier en y ajoutant la clause suivante :—

Si aucune personne, société de prêt ou autre corporation stipule de recevoir soit directement ou indirectement sur aucune hypothèque ou autre droit réel sur biens-fonds, un taux d'intérêt plus fort que huit pour cent par année, ou par aucun autre moyen quelconque reçoit l'équivalent d'un plus fort taux d'intérêt, ou si aucune personne, société de prêt ou autre corporation, s'assure par hypothèque, jugement, bref *fi-fa* ou autre droit réel sur propriété immobilière, le paiement d'aucune dette de commerce, billet promissoire, contrat écrit ou verbal, ou aucune promesse quelconque dans laquelle un taux plus fort que huit pour cent par année forme une partie intégrante de tel droit réel sur propriété immobilière, telle personne, société de prêt ou autre corporation perdra *ipso facto* par confiscation comme pénalité, tout le montant

du dit intérêt, ou l'équivalent ainsi reçu au lieu du dit intérêt lequel, s'il est payé, sera recouvrable par demande faite par aucune personne qui l'aura payé, et elle encourra de plus l'amende d'une somme égale à la somme principale nommée dans telle obligation hypothécaire, et la dite somme ainsi forfaitive sera recouvrable par aucune personne la réclamant par demande devant aucune cour compétente et par saisie exécution des biens-meubles et effets du défendeur."

Et l'amendement était proposé; et un débat s'ensuivant; le dit amendement est retiré avec la permission de la Chambre;

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Et la motion étant proposée,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Weldon* propose comme amendement, secondé par M. *Snowball*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants, "d'aujourd'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue négativement.

Et la motion étant de nouveau proposée,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. *Oliver* propose comme amendement, secondé par M. *Ross (Middlesex)*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de biffer la clause cinq."

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et qu'il soit intitulé: "Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier la loi relative à l'inspection du pétrole et de ses produits, étant lu;

M. *Colby* propose, secondé par M. *Scriver*,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Jeudi, 22 avril 1880.

Sur motion de M. *Baby*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 22 avril 1880.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *John Cathcart Hutchison*, du village de *Uxbridge*, comté d'*Ontario-Nord*, commis et auteur ; exposant qu'il a été traité injustement au sujet de certaines terres dans la province d'*Ontario*, et demandant justice.

De *John Fraser* et autres, constructeurs et propriétaires de navires dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'une remise de une piastre et quinze centins par tonneau soit faite aux constructeurs et propriétaires de navires pour tous bâtiments lancés depuis la mise en opération du tarif de 1879.

Du révérend *G. R. Sanderson*, D.D., et autres, membres de l'association des ministres méthodistes de la cité et des faubourgs de *London, Ontario* ; demandant que le bill dont le Parlement est saisi à l'effet de légaliser le mariage contracté entre beaux-frères et belles-sœurs, devienne loi.

M. Langevin, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente, à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le Bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation de *Rapid City* et de la rivière *Souris*, et le Bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes Rocheuses*, et il a cru à propos de fonder ensemble les dits bills et d'en faire rapport sous le titre de "La compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes Rocheuses*."

Votre comité a aussi examiné le Bill ayant pour objet d'étendre les pouvoirs de la compagnie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest du *Manitoba* et de modifier d'avantage l'acte incorporant la dite compagnie, ainsi que le Bill à l'effet d'incorporer le chemin de fer de *Pontiac* au *Pacifique*, et il les rapporte avec des modifications.

Votre comité a aussi pris en considération le Bill à l'effet d'incorporer "La compagnie canadienne de télégraphe," et recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires payés sur le bill soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction ; il recommande aussi que les honoraires payés sur le Bill portant incorporation de la compagnie du chemin de fer de colonisation de *Rapid City* et de la rivière *Souris*, soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction, vu que le dit bill a été fondu avec le Bill tendant à incorporer "La compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes Rocheuses*."

Sir *Leonard Tilley*, du comité permanent des banques et du commerce, présente, à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la Banque Consolidée du *Canada*, et a décidé d'en faire rapport avec des modifications.

M. McDonald (Pictou), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 31 mars 1880, demandant un état indiquant respectivement la date et la durée de chaque session des Cours Suprêmes et de l'Echiquier, depuis la création des dites cours en 1875. (*Documents de la session, No. 13 a.*)

M. Pope (Queen), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1880, pour un état donnant toutes les

soumissions adressées au ministère de la marine et des pêcheries concernant l'érection d'un phare à la *Pointe-au-Ressac*, dans le havre de *Shelburne*, les noms des entrepreneurs choisis et de leurs cautions, les sommes payées pour frais d'annonces demandant des soumissions, celles payées aux entrepreneurs et aux travailleurs, et à quel titre; l'époque à laquelle la construction du dit phare a été ajournée. Aussi, les rapports de l'inspecteur ou arbitre, en vertu desquels les dites sommes ont été payées, et le montant des honoraires qui lui ont été accordées. (*Documents de la session, No. 155.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour un état indiquant la quantité de sucre importé en *Canada* pendant chaque semestre compris entre le 1er janvier et le 30 juin, et entre le 1er de juillet et le 31 décembre, respectivement, depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 31 décembre 1879; spécifiant de quel pays il a été importé, la quantité importée par chaque navire, et le port où la déclaration a été faite. (*Documents de la session, No. 156.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1880, demandant,—

1. Copie de tous les papiers et documents relatifs à la destitution d'*Omer Allard*, autrefois employé à la perception des douanes de Sa Majesté, dans la cité de *Montréal*, en qualité de surintendant des préposés aux arrivages (tîc'e-waiters) et des gardiens d'entrepôts.

2. Copie de toutes les accusations et plaintes relatives à la destitution du dit *Omer Allard*.

3. Copie de toutes les informations et de toute l'enquête et examen préliminaire qui a eu lieu devant le magistrat de police à *Montréal* au sujet de ces plaintes et informations.

4. Copie des rapports faits au gouvernement à ce sujet, soit par le dit magistrat de police, soit par le collecteur des douanes du port de *Montréal*.

5. Copie de tous les arrêtés du conseil passés et de tous les ordres donnés par le gouvernement relativement à ce sujet. (*Documents de la session, No. 157.*)

M. *Desjardins*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente, à la Chambre, le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

Réponse à ordre,—Etat donnant la liste complète de toutes les demandes déjà faites pour obtenir la concession de limites à bois dans le *Manitoba*, *Kiwatin* et les territoires du *Nord-Ouest*, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms de toutes les compagnies d'assurance qui ont obtenu un permis le, et depuis le 1er avril, 1879, etc., etc.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

Réponse à ordre,—Correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer *Pacifique* canadien, et cello échangée avec les entrepreneurs au sujet du fonctionnement et du coût de la ligne.

Réponse à ordre,—Etat indiquant le nombre des employés sur la partie du chemin de fer Intercolonial qui se trouve entre la *Rivière-du-Loup* et la *Chaudière*, leurs appointements, et leur nationalité.

Réponse à adresse,—Etat faisant connaître le chiffre des défalcons commises dans la douane de *Toronto*, et donnant tous les rapports, arrêtés du conseil, correspondances et autres documents sur ce sujet.

Rapport de l'ingénieur-en-chef des canaux en date du 16 février, 1880. (*Ne devant pas être ré-imprimé.*)

Rapport de l'ingénieur-en-chef du chemin de fer du *Pacifique* canadien, du 8 avril, 1880. (*Ne devant pas être ré-imprimé.*)

Réponse à adresse.—Dépêches des lieutenants-gouverneurs du *Manitoba*, concernant la réserve promise en vertu des clauses du traité No. Un. et que ce traité stipule devoir être assignée à la bande d'Indiens du *Manitoba* dont *La Plume Jaune* était le chef, etc., etc.

Réponse à adresse.—Rapports de *C. S. Gzowski*, écr., ou d'autres ingénieurs, relatifs à la construction d'un pont sur le fleuve *Saint-Laurent* près du *Côteau du-Lac*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat détaillé des sommes payées à des procureurs et conseils pour services professionnels se rattachant à la commission des limites d'*Ontario*, et à l'arbitrage et à la sentence arbitrale entre la Puissance du *Canada* et la province d'*Ontario*, donnant les noms des personnes à qui elles ont été payées, et la date des paiements, etc., etc.

Réponse à adresse.—Etat faisant mention des soumissions reçues pour la construction des travaux de *Ste-Anne*, sur la rivière *Ottawa*.

Rapport de la profondeur de l'eau sur la barre située à l'embouchure de la rivière *Kaministiquia*, etc.

Réponse à ordre.—Papiers et documents, y compris les spécifications, se rapportant à la construction du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, depuis novembre, 1874, jusqu'à septembre, 1878; etc., etc.

Réponse à ordre.—Copie de la correspondance relative à l'installation de feux à la *Pointe-au-Ressac* et à la *Pointe-de-Sable*, dans le havre de *Shelburne*, etc., etc.

Sur motion de *M. Bannerman*, secondé par *M. McCallum*,

Ordonné, que le bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation de *Rapid City* à la rivière *Souris*, soit retiré, et que les honoraires payés sur le dit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 mars 1880, pour un état comparatif des tarifs imposés pour le voiturage de 20,000 livres d'avoine, patates, bois de chauffage et de construction, houille et sel, par l'Intercolonial et le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour un parcours de 20, 40 et 60 milles, respectivement, sur les dites voies ferrées. (*Documents de la session, No. 158.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1880, pour copie des requêtes, de la correspondance et de tous autres documents relatifs à l'abaissement du tarif imposé pour le voiturage des produits agricoles, bois de chauffage et de construction, houille et sel par le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*. (*Documents de la session, No. 159.*)

Aussi,—la réponse supplémentaire additionnelle à une adresse à Son Excellence, du 16 février 1880, demandant copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; copie de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, la nature du dépôt fait en garantie collatérale, et les noms des entrepreneurs auxquels des contrats ont été adjugés; aussi copie de tous les rapports administratifs concernant ces soumissions, des arrêtés du Conseil et de la correspondance, non encore produits. (*Documents de la session, No. 19 m.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 10 mars 1880, demandant copie des explorations, rapports d'ingénieurs, correspondance, mémoires, pièces et documents se rapportant à un projet de voie ferrée pour relier le cap *Tourmente*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* à la ligne de l'Intercolonial, et aussi pour relier le cap *Traverse*, dans l'*Ile du Prince-Edouard* au chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*. (*Documents de la session, No. 160.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1880, pour copie de la correspondance échangée entre le conseil de la cité de *Winnipeg* et le ministère des chemins de fer et canaux, et entre la compagnie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest de *Manitoba* et le dit ministère, au sujet d'un pont sur la rivière *Rouge*, dans les

limites de la cité de *Winnipeg* ; aussi, copie de tous plans et devis du dit pont adressée par le conseil de la cité de *Winnipeg* au dit ministère. (*Documents de la session, No. 161.*)

M. *Baby*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour copie de tous les rapports faits par les officiers du revenu sur l'examen fait par eux de tous les échantillons d'huile de charbon canadienne qui leur ont été soumis ; aussi, de tous les rapports faits par les officiers de la douane relativement à l'épreuve de chaleur à laquelle ont été soumises les huiles de charbon américaines, lors de leur déclaration à la douane canadienne, et quel degré de chaleur on a trouvé que ces huiles pouvaient supporter. (*Documents de la session, No. 162.*)

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, demandant copie du rapport de l'ingénieur *E. Bender*, sur l'exploration de la *Rivière-des-Français* faite durant l'été dernier. (*Documents de la session, No. 163.*)

Sur motion de M. *Baby*, secondé par M. *Langevin*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour prendre en considération une certaine résolution concernant les droits imposés sur les billets promissaires et les lettres de change.

La Chambre se forme en conséquence en tel comité.

(*En comité.*)

Résolu,—qu'il est expédient de décréter que l'acte 42 *Vic.*, chap. 17, intitulé : "Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les droits imposés sur les billets promissaires et les lettres de change," sera étendu dans ses effets et s'appliquera à tout le *Canada*.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport de la résolution en conséquence,—laquelle est lue comme suit :

Résolu,—qu'il est expédient de décréter que l'acte 42 *Vic.*, chap. 17, intitulé : "Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les droits imposés sur les billets promissaires et les lettres de change," sera étendu dans ses effets, et s'appliquera à tout le *Canada*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Baby* ait la permission de présenter un bill à l'effet de rendre l'acte refondu de 1879 concernant les droits imposés sur les billets promissaires et les lettres de change, applicable à toute la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Leonard Tilley* propose, secondé par M. *Bowell*.—Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant le havre de *Québec*, et les commissaires du havre de *Québec*.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été informé du sujet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité.

(*En comité.*)

1. *Résolu*,—qu'en sus de la somme autorisée par l'acte 36 *Vic.*, chap. 62 à être prélevée en la manière ci-après mentionnée pour aider les commissaires du havre de *Québec*, et pour améliorer le dit havre, le gouverneur en conseil pourra prélever une

somme additionnelle de deux cent cinquante mille piastres, en émettant des débon- tures portant intérêt payable semi-annuellement, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année.

2. *Résolu*,—que la somme ainsi prélevée, pourra être avancée de temps à autre aux dits commissaires pour les mettre en mesure de compléter leur bassin à flot, dont l'entreprise est actuellement concédée dans le dit havre, conformément au plan approuvé par le ministre des Travaux Publics en novembre 1875.

3. *Résolu*,—que le remboursement, par les commissaires, des sommes ainsi avan- cées, sera effectué en la manière prescrite par l'acte précité pour le remboursement des sommes avancées aux commissaires aux termes du dit acte, et sera assujéti aux dispositions du dit acte à cet effet.

Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*,—qu'en sus de la somme autorisée par l'acte 36 *Vic.*, chap. 62 à être prélevée en la manière ci-après mentionnée pour aider les commissaires du hâvre de *Québec*, et pour améliorer le dit havre, le gouverneur en conseil pourra prélever une somme additionnelle de deux cent cinquante mille piastres, en émettant des débon- tures portant intérêt payable semi-annuellement, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année.

2. *Résolu*,—que la somme ainsi prélevée, pourra être avancée de temps à autre aux dits commissaires pour les mettre en mesure de compléter leur bassin à flot, dont l'entreprise est actuellement concédée dans le dit havre, conformément au plan approuvé par le ministre des Travaux Publics, en novembre 1875.

3. *Résolu*,—que le remboursement, par les commissaires, des sommes ainsi avan- cées, sera effectué en la manière prescrite par l'acte précité pour le remboursement des sommes avancées aux commissaires aux termes du dit acte, et sera assujéti aux dispositions du dit acte à cet effet.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que Sir *Leonard Tilley* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme d'argent en vue de permettre aux commissaires du havre de *Québec* de compléter leur bassin à flot.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Leonard Tilley*,—Que cette Cham- bre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de pourvoir au paiement d'une pension viagère à la veuve de feu l'honorable *John Young*.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été informé du sujet de cette motion, la recommande à la considération de cette Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité comme susdit.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'en considération des services rendus par feu l'honorable *John Young* en qualité de président et de membre de la corporation des commissaires du havre de *Montréal*, pendant une période de près de douze ans, au cours desquelles des amélio- rations de la plus grande importance pour le commerce du *Canada*, ont été exécutées sous son contrôle, et grâce à l'énergie infatigable dont il a fait preuve, d'une manière tout à fait désintéressées, pendant plus de neuf ans ;—il est expédient de souscrire au vœu unanime exprimé par les dits commissaires de témoigner de leur haute appré-

ciation des travaux exécutés et des services rendus par M. *Young*, en les autorisant à payer annuellement à sa veuve, sa vie durant, à même les fonds de la corporation, une somme égale à l'intérêt à six pour cent prélevé sur un montant de \$10,000,—la somme devant être payable à dater de l'époque du décès du dit M. *Young*.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé une résolution,

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport de la résolution, en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'en considération des services rendus par feu l'honorable *John Young* en qualité de président et de membre de la corporation des commissaires du havre de *Montréal*, pendant une période de près de douze ans, au cours desquelles des améliorations de la plus grande importance pour le commerce du *Canada*, ont été exécutées sous son contrôle, et grâce à l'énergie infatigable dont il a fait preuve, d'une manière tout à fait désintéressée, pendant plus de neuf ans, il est expédient de souscrire au vœu unanime exprimé par les dits commissaires de témoigner de leur haute appréciation des travaux exécutés et des services rendus par M. *Young*, en les autorisant à payer annuellement à sa veuve, sa vie durant, à même les fonds de la corporation, une somme égale à l'intérêt à six pour cent prélevé sur un montant de \$10,000,—la dite somme devant être payable à dater de l'époque du décès du dit M. *Young*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de permettre aux commissaires du havre de *Montréal*, de payer une pension viagère à la veuve de feu l'honorable *John Young*.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour la production de la correspondance au sujet de l'affermage de la propriété cultivable que possède le gouvernement à la *Grosse-Île*, dans le comté de *Montmagny*, et du rapport de l'explorateur qui a dû être faite sur cette propriété dans le courant de l'été dernier, suivant la promesse donnée par le gouvernement pendant la session de 1879. (*Documents de la session*, No. 164.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1880, pour un état détaillé des recettes et dépenses des divers commissaires des Sauvages dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* pendant les années 1877, 1878 et 1879. (*Documents de la session*, No. 165.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1880, pour un état donnant le détail des comptes des commissaires des Sauvages pour la province du *Nouveau-Brunswick* pendant les années 1877, 1878 et 1879, et indiquant aussi, en détail, les recettes provenant des terres des Sauvages ou d'autres sources, dans cette province, pendant la même période. (*Documents de la session*, No. 166.)

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill ayant pour objet de modifier de nouveau les actes y mentionnés, concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*, étant lu ;

M. *Masson* propose, secondé par M. *Baby*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Ross* (*Middlesex*) propose comme amendement, secondé par M. *Oliver*,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau en comité général avec mandat et pouvoir de modifier le dit bill en bifant la clause quatre."

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue affirmativement. Alors la motion principale ainsi modifiée, étant mise aux voix ;
Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de modifier le dit bill en biffant la clause quatre.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Casgrain* fait rapport que le comité a modifié le bill conformément à ses instructions.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe tel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec une modification à laquelle elle demande leur concours.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la liquidation de la banque *Ville Marie*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender " l'Acte concernant la compagnie de havre de *Port Whitby*," sans modifications.

Le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la liquidation de la banque *Ville Marie*," est lu la première fois.

Sur motion de M. *Desjardins*, secondé par M. *Schultz*,

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant le revenu de l'intérieur ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Vallée* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant la cruauté envers les animaux, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant le pénitencier de *Dorchester*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de cette Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Keeler* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans modifications.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet de proroger de nouveau pour un certain temps, 'l'Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878,'" étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de cette Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Keeler fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans modifications.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la maison de Réforme d'Ontario pour les garçons, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de cette Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. le Président, (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit :

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une copie d'un rapport approuvé du Conseil Privé, recommandant que le Parlement soit prié d'accorder une somme de sept mille piastres pour le secours immédiat des victimes de l'incendie destructeur qui a consumé hier une grande partie de la cité de Hull, laissant environ quatre mille personnes sans abri.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 22 avril 1880.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour
 prendre en considération le message de Son Excellence le Gouverneur-Général.
 La Chambre se forme en conséquence en tel comité.

(*En comité*).

Résolu,—qu'une somme de sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour
 venir immédiatement en aide aux victimes de l'incendie désastreux qui a consumé, le
 21 courant, une grande partie de la cité de Hull.
 Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé
 une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Colby* fait rapport de la résolution en conséquence,—laquelle est lue comme
 suit :

Résolu, qu'une somme de sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour venir
 immédiatement en aide aux victimes de l'incendie désastreux qui a consumé le 21
 courant, une grande partie de la cité de *Hull*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la maison de refuge
 pour les jeunes délinquants dans l'*Ile du Prince-Edouard*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de
 la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général; et après avoir ainsi siégé
 quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le
 comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le "Refuge Industriel
 pour les filles," en *Ontario*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de
 la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité,

La Chambre se forme en conséquence en comité général; et après avoir ainsi siégé
 quelques temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le
 comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en con-
 sidération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bil.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte portant
 modification de l'acte intitulé : 'Acte concernant les offenses contre la personne,' et

abrogation de l'acte intitulé: "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité, général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe tel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs modifications, auxquelles elle demande leur concours.

La Chambre en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En Comit.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'en eau profonde, à *Saint-Jean*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux de réparation et amélioration sur la voie ferrée entre la *Rivière du Loup* et *Hadlow*, en rapport avec l'intercolonial; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais judiciaires, en rapport avec le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer du *Canada Central* (subvention), pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept millions cent quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique* canadien, et répartie comme suit: de *Fort-William* à la rivière aux *Anglais*, \$65,000; de la rivière aux *Anglais* à la rivière à l'*Aigle*, \$1,600,000; de la rivière à l'*Aigle* à *Kiwatin*, \$2,500,000; de *Kiwatin* à *Selkirk*, \$680,000; embranchement de *Pembina*, \$86,000; section à l'ouest de la rivière *Rouge*, y compris le pont temporaire, \$1,450,000; lignes de télégraphe et voie, \$60,000; station et terminus, \$150,000; matériel roulant, \$600,000, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *J. B. Normand*, pour ses services comme surintendant intérimaire des travaux du *Saint-Maurice*, d'octobre 1875 à octobre 1878, en rapport avec les glissoires et estacades, suivant compte, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes terrestres et câbles sous-marins pour les côtes et les îles du bas du fleuve et du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, et distribués comme suit: extension du réseau télégraphique côtier du bas du fleuve et du golfe *Saint-Laurent*, de la *Baie Saint-Paul* à *Bersimis* et embranchement jusqu'à *Chicoutimi*, \$10,000; nouveau câble projeté entre l'île *Vancouver* et la terre ferme *viâ Nanaimo* et la *Pointe Grey*, \$26,000; transfert des lignes et câbles télégraphiques, de la *Western Union Telegraph Co.* au gouvernement canadien, \$24,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers travaux publics et distribuée comme suit : divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000 ; explorations et inspections, \$25,000 ; arbitrages, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation des vapeurs *Napoléon III*, *Newfield*, *Druid*, *Glendon*, *Sir James Douglas* et *Northern Light*, en rapport avec le service maritims et fluvial, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal, pour communication à vapeur entre *Halifax* et *St. Jean, via Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq milles piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à vapeur entre *San Francisco* et *Victoria, Colombie Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal, pour communication à vapeur avec les Iles de la *Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'île du *Grand Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la subvention aux vapeurs faisant le service entre *Campbellton, N.-B.*, et *Gaspé* et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la subvention, pour une année, au chiffre de \$50,000, à être payée à une ligne de steamers faisant le service entre le *Canada*, les *Antilles* et le *Brésil*, à condition que le gouvernement du *Brésil* paie aussi la même somme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal, pour communication à vapeur entre *Halifax*, le *Cap-Breton* et l'*Île du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal pour communication à vapeur entre la *Nouvelle-Ecosse* et *St.-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et récompenses pour sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et informations relatives aux sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires au *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de *Montréal* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement des obstructions dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'agences, loyers et dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées, et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du phare du *Cap-Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement et la construction de phares et de signaux d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction d'un nouveau phare à l'entrée de *Sands Head* à la rivière *Praser, C.B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux salaires et déboursés des garde-pêche et gardiens et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$12,500 ; *Québec*, \$14,500 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$15,000 ; *Nouveau-Brunswick*, \$12,000 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$3,000 ; *Manitoba*, \$1,000 ; *Colombie-Anglaise*, \$2,000 ; pisciculture, passes-migratoires et bancs d'huîtres, \$22,000 ; dépenses judiciaires et incidentes relatives aux pêcheries, \$800 ; annonces, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des observatoires, et distribuée comme suit : observatoires, *Québec*, \$2,400 ; *Toronto*, \$4,800 ; *Kingston*, \$500 ; *Montréal*, \$500 ; *Nouveau-Brunswick*, \$1,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et des immigrants, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et, distribuée comme suit : hôpital de *Ste. Catherine, Ontario*, \$500 ; hôpital de *Kingston, Ontario*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les provinces de *Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des marins naufragés et infirmes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit nécessaire pour le service d'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 23 avril 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Robinson* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes, vendredi matin, la Chambe s'ajourne alors.

Vendredi, 23 Avril 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Daoust*,—la pétition de D. *Léonard* et autres, du comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Fortin*,—la pétition de *Patrick Jones*, maire, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Saint-Pierre* de la *Malbaie*, numéro un ; et la pétition du révérend *Louis A. Lamontagne*, curé, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Saint-Pierre* de la *Malbaie*, numéro un, comté de *Gaspé*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Joachim Marcotte* et autres, du comté de *Laval* ; de *Thomas Seale* et autres du comté d'*Argenteuil* ; et de *Edward Carey* et autres, du comté de *Terrebonne* ; demandant séparément que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, à l'effet de modifier l'Acte 40 *Vic.*, chap. 72, intitulé : " Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," ne devienne pas loi.

Du conseil de la corporation de la ville d'*Owen Sound*, comté de *Grey* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer que les fonctionnaires relevant du gouvernement fédéral sont assujétis aux taxes locales dans la même mesure que les autres citoyens.

De MM. *John LeBoutillier* et Cie, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *York*, comté de *Gaspé* ; demandant que l'indemnité

adjugée au *Canada* par la commission des pêcheries de *Halifax*, soit appliquée à l'avantage des pêcheries.

M. *Robinson*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill concernant la compagnie d'assurance de *Montréal*, et a décidé d'en faire rapport avec des modifications.

Sur motion de M. *McDougall*, secondé par M. *Drew*,
Ordonné, que le bill à l'effet d'incorporer la compagnie canadienne de télégraphe soit renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, pour y être de nouveau examiné.

M. le Président informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour expliquer et pour amender de nouveau l'acte de tempérance du *Canada* (1878), auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le bill du Sénat intitulé : "Acte pour expliquer et pour amender de nouveau l'acte de tempérance du *Canada* (1878)," est lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des subsides. Et étant six heures p.m., M. le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, p.m.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour un état montrant quelles locomotives, voitures de première classe, wagons à marchandises et plateformes, chasse-neige et autre matériel roulant attendaient des réparations dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial, ou à aucune place le long de la ligne du chemin de fer, le 1er février 1880. (*Documents de la session, No. 54c.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1880, pour un état indiquant tous les vieux rails vendus par le gouvernement, ou sur son ordre, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à ce jour. La quantité vendue; la date des livraisons; le prix de vente; à qui ils ont été vendus; la date des paiements, et quelle quantité a été vendue pour exportation aux *Etats-Unis*, ou expédiée aux *Etats-Unis*, au compte du gouvernement. Aussi, un état semblable pour le fer de rebut vendu durant la même période. (*Documents de la session, No. 168*)

Et aussi, — la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1880, pour un état indiquant dans autant de colonnes distinctes les noms des ouvriers qui ont été employés à travailler à la construction des paraneiges, à la réparation des clôtures, à la construction ou réparation des bâtisses quelconques sur la section de l'Intercolonial depuis *Lévis* jusqu'à la *Rivière-du-Loup*; le nombre de jours de travail de chaque ouvrier, le chiffre de ses gages, le montant payé, et la cause de toute différence entre la somme payée et la somme due. (*Documents de la session, No. 54d.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill "à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la banque Consolidée du *Canada*;" et après

avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Stephenson* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi moifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Souris* aux *Montagnes Rocheuses*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *McDonald* (*Cap-Breton*) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet d'étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du sud-ouest du *Manitoba*, et de modifier de nouveau son acte constitutif; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil et M. *Bannerman* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modification.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill tendant à incorporer le chemin de fer de raccordement de *Pontiac* et du Pacifique; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Hesson* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour autoriser la liquidation de la banque *Ville Marie*," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé mercredi dernier à la motion portant, que cette Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de Colonisation des Terres du *Nord-Ouest*, lequel amendement comporte que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "d'aujourd'hui en trois mois."

Et l'amendement étant mis aux voix,—la question est résolue négativement.

Sur motion de M. *Schultz*, secondé par M. *Bannerman*,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré, et l'honoraire payé sur le dit bill soit remboursé moins les frais d'impression et de traduction.

Le comité des subsides siège de nouveau.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais probables du transfert du musée de *Montréal* à *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des octrois annuels aux Sauvages, d'*Ontario* et *Québec*, et distribuée comme suit : Sauvages, *Québec*, \$4,200 ; achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, *Ontario* et *Québec*, \$1,600 ; écoles des Sauvages, *Ontario* et *Québec*, \$5,000 ; annuités en vertu du traité *Robinson*, \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l'*Ile du Prince-Edouard*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Colombie-Anglaise*, et distribuée comme suit : Sauvages de la *Colombie-Anglaise* secours, etc., \$26,788 ; exploration et commission des réserves, \$24,140 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'un moulin à farine pour les Sauvages de *Manitoba* et *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille six cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages sans ressources assemblés pour recevoir les octrois annuels etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent six piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour approvisionnement trimestriel de vêtements pour les chefs et les guides des Sauvages, traités 4 et 7, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des instituteurs et coût des maisons d'écoles des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien et réparations du chemin de fer *Intercolonial*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point cent quatre-vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien et réparations du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien et réparations du chemin de fer du *Pacifique* du canadien pour l'année finissant le 30 juin 1881,

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Samedi, 24 avril 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Kirkpatrick* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et trente minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 26 Avril 1880.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Paterson (Brant)*,—la pétition de la corporation de la cité de *Brantford*.

Par M. *Wallace (Norfolk)*,—la pétition de la corporation municipale du township de *Charlottetown*; et la pétition de la corporation municipale du township de *Waltingham*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *D. Léonard* et autres, du comté des *Deux-Montagnes*; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, à l'effet de modifier l'acte 40 *Vic.*, chap. 72, intitulé : " Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," ne devienne pas loi.

De *Patrick Jones*, maire, et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Saint-Pierre de Malbaie*, numéro Un, comté de *Gaspé*, demandant que le service pour la protection des pêcheries soit organisé d'une manière plus efficace.

Du révérend *Louis A. Lamontagne*, curé et autres, marchands de poisson, pêcheurs et autres, de la municipalité de *Saint-Pierre de Malbaie*, numéro Un, comté de *Gaspé*; demandant que l'indemnité adjugée au *Canada* par la commission des pêcheries de *Halifax*, soit appliquée à l'avantage des pêcheries.

M. *Stephenson*, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Résolu, Que, vû que le système de la permanence appliqué au personnel des rapporteurs sténographes produirait de meilleurs résultats quant à l'efficacité de ce service, votre comité prend la liberté de recommander :

1. Que six rapporteurs soient engagés et qu'ils soient reconnus comme officiers de la Chambre, sujets à tels règlements qui pourront de temps à autre être passés

par les commissaires de l'économie interne de la Chambre, ou par le comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre;

2. Que le personnel à être ainsi employé reçoive le grade et les salaires suivants :

1 rapporteur principal	\$1,500 00
5 rapporteurs, dont l'un devra être apte à sténographe dans les deux langues	5,000 00

Total..... \$6,500 00

3. Que le personnel des rapporteurs soit organisé, et qu'il soit immédiatement demandé des soumissions pour la traduction, l'impression et la reliure nécessaires, afin que les différentes entreprises soient adjudgées et soumises à l'approbation de la Chambre avant la fin de la présente session.

M. *Stephenson*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse supplémentaire additionnelle à une adresse, du 16 février dernier, demandant copie de toutes les annonces appelant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879.

Réponse à ordre,—Etat indiquant la quantité de sucre importée en *Canada* pendant chaque semestre compris entre le 1er janvier et le 30 juin, le 1er juillet et le 31 décembre, respectivement, depuis le 1er janvier, 1872, jusqu'au 31 décembre, 1879; etc., etc.

Réponse à ordre,—Rapports des officiers du Revenu sur l'examen de tous les échantillons d'huile de charbon canadienne qui leur ont été soumis; aussi, rapports faits relativement à l'épreuve de chaleur à laquelle ont été soumises les huiles de charbon américaines; etc., etc.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à ordre,—Lettres, pièces justificatives et autres documents se rapportant au paiement de tous honoraires, frais et comptes à *James G. Currie* et *John M. Currie*, en leur qualité de solliciteurs pour le canal *Welland*; etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat donnant toutes les soumissions adressées au ministère de la Marine et des Pêcheries concernant l'érection d'un phare à la *Pointe-au-Ressac*, dans le havre de *Shelburne*; etc., etc.

Réponse à adresse,—Papiers et documents relatifs à la destitution d'*Omer Allard*, autrefois employé des douanes de Sa Majesté, dans la cité de *Montréal*, en qualité de surintendant des préposés aux arrivages et des gardiens d'entrepôts; etc., etc.

Réponse à adresse,—Copie des explorations, rapports d'ingénieurs, correspondances mémoires, pièces et documents se rapportant à un projet de voie ferrée pour relier le *Cap-Tourmente*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, à la ligne de l'Intercolonial, et aussi pour relier le *Cap- Traverse*, dans l'*Ile du Prince-Edouard*, au chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Réponse à ordre,—Correspondance échangée entre le conseil de la cité de *Winnipeg* et le ministère des chemins de fer et canaux, et la Cie du chemin de fer de colonisation du sud-ouest du *Manitoba*, au sujet d'un pont sur la *Rivière-Rouge*; etc., etc.

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur *E. Bender*, sur l'exploration de la *Rivière-des-Français* faite durant l'été dernier.

Réponse à ordre,—Correspondance au sujet de l'affermage du terrain cultivable que possède le gouvernement à la *Grosse-Ile*, dans le comté de *Montmagny*.

Réponse à ordre,—Etat détaillé des recettes et dépenses des divers commissaires des Sauvages dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pendant les années expirées le 31 décembre, 1877, 1878 et 1879.

Réponse à ordre,—Etat de compte des commissaires des Sauvages pour la province du *Nouveau-Brunswick*, pendant les années 1877, 1878 et 1879.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 14 avril 1880, demandant copie du rapport du comité spécial de la législature d'*Ontario* relatif au projet d'écluse, avec sas mobile, que l'on se propose d'adopter sur le canal qui doit être construit en vue de relier les eaux des lacs *Huron* et *Ontario*, et de toute correspondance et de toutes pétitions y relatives. (*Documents de la session No. 169.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 17 février 1880, pour un état mentionnant le nombre d'accidents arrivés sur l'Intercolonial depuis le 1er janvier dernier, la date, la nature et la gravité de chacun. (*Documents de la session, No. 54e.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour copie de la correspondance échangée avec le ministère des chemins de fer et canaux, ou avec les fonctionnaires de cette administration, relativement à la prolongation du délai fixé pour l'exécution des traités passés pour la fourniture de la houille aux voies ferrées du gouvernement et les motifs de la dite prolongation, tels qu'expliqués dans des rapports adressés au ministère par ses fonctionnaires; aussi un état indiquant quels traités ont été prorogés, les prix et les dates. (*Documents de la session, No. 172.*)

M. Pope (Queen), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 mars 1880, pour un état donnant le nombre de sacs de malle, de passagers et de tonneaux de marchandises transportés par le steamer *Northern Light*, sur la route de *Georgetown* à *Pictou*, du 19 décembre 1879 jusqu'à date; aussi, le nombre de voyages faits et les recettes encaissées par le dit steamer sur la dite route pendant la période précitée. (*Documents de la session, No. 170.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 22 mars 1880, pour un état faisant connaître le service fait par le steamer *Glendon* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour, y compris le nombre de phares et de sifflots de brumes approvisionnés par lui. Aussi, un état indiquant combien de temps il lui a fallu pour se rendre à *l'Île-de-Sable* et en revenir, lors du naufrage du paquebot à vapeur *State of Virginia*, le nombre de passagers ramenés de cette île, et aussi quelle quantité de la cargaison a été transportée. Aussi, un état indiquant les services rendus par le steamer *Northern Light* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour, le nombre de voyages accomplis, ainsi que le nombre de passagers et la quantité de marchandises transportés pendant cette période. (*Documents de la session, No. 171.*)

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—un rapport de l'honorable ministre des Finances énonçant que MM. *McIntyre* et *Worthington* ont soumis pour approbation, une forme de déventures avec coupons y attachés (laquelle forme est ci-jointe), que la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* se propose d'émettre, et de l'intérêt desquelles le gouvernement est prié d'assumer le paiement, sous l'autorité de l'arrêté du Conseil passé le 28 mai dernier. (*Documents de la session, No. 173.*)

Ordonné, que *M. McDonald (Pictou)* ait la permission de présenter un bill portant autorisation de faire certaines enquêtes sous serment.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *Charles Tupper*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, pour prendre en considération une certaine résolution concernant les billets de la Puissance.

La Chambre se forme en conséquence en tel comité.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de décréter, que le montant des billets de la Puissance émis et en circulation en aucun temps, pourra être porté au chiffre de vingt mil-

lions de piastres, pourvu que le ministre des finances ait toujours en réserve pour le rachat des dits billets, un montant en or, ou en or et en effets de la Puissance garantis par le gouvernement du Royaume-Uni, égal à vingt-cinq pour cent au moins du montant total des dits billets alors en circulation, et qu'au moins quinze pour cent du montant total de tels billets en circulation; soit ainsi tenu en réserve en or; et que les états à être publiés par le ministre des finances en vertu de la huitième clause de l'acte 31 *Vic.*, chap. 46, devront indiquer d'une façon distincte le montant ainsi tenu en réserve, par lui, en or et en effets garantis, respectivement.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport de la résolution en conséquence,—laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est expédient de décréter, que le montant des billets de la Puissance émis et en circulation en aucun temps, pourra être porté au chiffre de vingt millions de piastres, pourvu que le ministre des finances ait toujours en réserve, pour le rachat des dits billets, un montant en or, ou en or et en effets de la Puissance garantis par le gouvernement du Royaume-Uni, égal à vingt-cinq pour cent au moins du montant total des dits billets alors en circulation; et qu'au moins quinze pour cent du montant total de tels billets en circulation, soit ainsi tenu en réserve en or; et que les états à être publiés par le ministre des finances en vertu de la huitième clause de l'acte 31 *Vic.*, chap. 46, devront indiquer d'une façon distincte le montant ainsi tenu en réserve, par lui, en or et en effets garantis, respectivement.

La dite résolution étant lue la seconde fois, et la motion à l'effet que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution, étant mise aux voix,—la Chambre se divise;

Et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que Sir *Leonard Tilley* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier davantage les actes concernant les billets de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bill suivants, sans modifications :

Bill intitulé : "Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la Banque *Stadacona*," et

Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*."

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour un état indiquant la quantité de minerai de fer exporté d'*Ontario* du 1er janvier au 1er avril 1880.—(*Documents de la session*, No. 174.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour un état comparatif du sucre importé des *Indes Occidentales*, des *Etats-Unis*, et de la *Grande-Bretagne* en *Canada*, dans les années 1877, 1878 et 1879, indiquant les quantités et la valeur.—(*Documents de la session*, No. 175.)

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération certaine résolution concernant les banques et le commerce de banque.

La Chambre se forme en conséquence en tel comité.

(En comité.)

Résolu. que les chartes des différentes banques auxquelles s'applique l'acte concernant les banques et le commerce de banque, (34 Vic., ch. 5), seront prorogées jus qu'au premier jour de juillet 1891, sujettes aux dispositions suivantes :—

1. Qu'après le premier jour de juillet, 1881, (date à laquelle expireraient leurs chartes si elles n'étaient prorogées) le paiement des billets de toute telle banque émis pour fins de circulation générale, sera la première charge sur son actif,—et que la banque, après le dit jour, n'émettra ou ne ré-émettra aucun tel billet représentant une somme de moins de cinq piastres, ou toute autre somme n'étant pas un multiple de cinq piastres.

2. Qu'à dater de ce même jour et après, toute telle banque, en effectuant aucun paiement, fera, à la requête de la personne à laquelle le paiement doit être fait, le dit paiement, ou telle partie d'icelui, n'excédant pas cinquante piastres, suivant que telle personne le requerra, en billets de la Puissance de une ou deux piastres chacun, au choix de la personne qui recevra ce paiement.

3. Et qu'à dater de la passation de l'acte à être passé en conformité des présentes résolutions, et après, la proportion des billets de la Puissance à être tenue en réserve par aucune telle banque, ne sera jamais au-dessous de quarante pour cent.

4. Que la forme des états mensuels à transmettre au gouvernement, sera modifiée de manière à démontrer plus explicitement la position financière de la banque.

5. Que les clauses 3, 4, 5 et 6 de l'acte de la session dernière (42 Vic., chap. 45) concernant le classement des actions de banque par numéros d'ordre, seront abrogées.

Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Que les chartes des différentes banques auxquelles s'applique l'acte concernant les banques et le commerce de banque, seront prorogées jusqu'au premier jour de juillet 1891, sujettes aux dispositions suivantes :—

1. Qu'après le premier jour de juillet 1881, (date à laquelle expireraient leurs chartes si elles n'étaient prorogées) le paiement des billets de toute telle banque émis pour fins de circulation générale, sera la première charge sur son actif,—et que la banque, après le dit jour, n'émettra ou ne ré-émettra aucun tel billet représentant une somme de moins de cinq piastres, ou toute autre somme n'étant pas un multiple de cinq piastres.

2. Qu'à dater de ce même jour et après, toute telle banque, en effectuant aucun paiement, fera, à la requête de la personne à laquelle le paiement doit être fait, le dit paiement, ou telle partie d'icelui, n'excédant pas cinquante piastres, suivant que telle personne le requerra, en billets de la Puissance de une ou deux piastres chacun, au choix de la personne qui recevra ce paiement.

3. Et qu'à dater de la passation de l'acte à être passé en conformité des présentes résolutions, et après, la proportion des billets de la Puissance à être tenue en réserve par aucune telle banque, ne sera jamais au-dessous de quarante pour cent.

4. Que la formule des états mensuels à transmettre au gouvernement sera modifiée de manière à démontrer plus explicitement la position financière de la banque.

5. Que les clauses 3, 4, 5 et 6 de l'acte de la session dernière (42 Vic., chap. 45) concernant le classement des actions de banque par numéros d'ordre, seront abrogées.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir *Leonard Tilley* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de modifier "l'acte concernant les banques et le commerce de banque," et de proroger, pour un temps limité, les chartes de certaines banques auxquelles s'applique le dit acte.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour a première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 27 avril 1880.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Langevin,

Résolu, Que les mesures du gouvernement auront la priorité après les interpellations, tous les mercredis, pendant le reste de la session.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mardi matin, la chambre s'ajourne alors.

Mardi, 27 Avril, 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :—

Par M. Wallace (Norfolk),—la pétition de James D. Louks et autres ; et la pétition de H. W. Anderson et autres.

Par M. Casey,—la pétition de Henry Sheppard et autres, ci-devant sous-inspecteurs des poids et mesures, du ministère du revenu du Canada.

Ordonné, que M. Pope (Queen), ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier " l'Acte concernant le pilotage, 1873."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. O'Connor, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1880, pour copie de la correspondance et de tous autres documents se rai portant à la destitution ou renvoi d'office de l'ex-maître de poste de Matane, L. N. Blais, écuyer, marchand.—(Documents de la session, No. 176.)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu ;

Sir Leonard Tilley, propose, secondé par M. Langevin, que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

M. Mackenzie propose, comme amendement, secondé par M. Lawrier,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

Que l'honorable Luc Letellier de St. Just a été révoqué de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec sur le principe que son utilité avait cessé ; l'on en est arrivé à cette conclusion, parce que le Sénat, en 1878, et la Chambre des Communes, en 1879, adoptèrent des résolutions condamnant l'action prise par le lieutenant-gouverneur Letellier en renvoyant ses ministres, bien que la raison ainsi énoncée (dans le mémoire de sir John A. Macdonald en date du 2 avril 1879) ne constitue pas un motif suffisant aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Qu'immédiatement après le renvoi de ses ministres, le 2 mars 1878, le lieutenant-gouverneur Letellier fit appeler l'honorable M. Joly, et le chargea de former une nou-

velle administratiou; ce dernier réussit à la former, assumant constitutionnellement et virtuellement la responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur, et demeura en office pendant une période de 16 mois, après avoir subi l'épreuve d'une élection générale.

Que pendant la session du Parlement fédéral en 1878, sir *John A. Macdonald* proposa la résolution suivante:—"Qu'il soit résolu par cette Chambre, que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de *Québec* en renvoyant ses ministres, manque de sagesse, dans les circonstances, et est de nature à renverser la position faite aux aviseurs de la couronne depuis que le principe de gouvernement responsable a été mis en pratique dans les colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*."

Que cette motion fut renversée par une grande majorité, le vote enregistré étant de 112 contre 70.

Qu'une motion identique fut présentée à la session suivante, dans un nouveau parlement, par M. *Mousseau*, député de *Bagot*, qu'elle fut soutenue par sir *John A. Macdonald* et les membres de son cabinet, et remportée par un vote de parti dans la stricte acception de ce mot.

Qu'il n'appert pas que sir *John A. Macdonald* et ses collègues prirent aucune mesure hostile au lieutenant-gouverneur *Letellier*, si ce n'est après la présentation de la motion de M. *Mousseau*, bien qu'ils eussent été en office pendant plus de cinq mois.

Que le 29 mars 1879, sir *John A. Macdonald* se rendit, en qualité de premier ministre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, et lui fit connaître la décision prise par son cabinet. Cette décision portait que l'utilité de M. *Letellier* avait cessé, et qu'il devait être révoqué de sa charge.

Que Son Excellence répondit qu'il, (sir *John A. Macdonald*) "devait savoir, d'après ce qu'elle lui avait déjà dit à ce sujet, qu'elle ne pouvait pas adopter la politique qu'il recommandait." * * * Son Excellence ajouta ensuite: "Qu'elle regardât la révocation du lieutenant-gouverneur comme un dangereux précédent à établir."

Que le 2 avril, quatre jours après le refus de Son Excellence d'agir suivant l'avis de ses ministres, sir *John A. Macdonald* se rendit de nouveau auprès de Son Excellence et, comme moyen terme * * *, "suggéra que la question soulevée par la révocation du lieutenant-gouverneur de *Québec* fut déferée au gouvernement de Sa Majesté,"—auquel avis ou à laquelle suggestion le Gouverneur-Général "se rendit."

Qu'alors sir *John A. Macdonald* lui donna communication de la copie d'une déclaration qu'il se proposait de faire à la Chambre à ce sujet; elle était conçue dans les termes suivants:

"Sir *John A. Macdonald* s'étant rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, l'a informé qu'à la suite de la résolution prise par le Sénat, à la dernière session du Parlement, et de celle prise par la Chambre des Communes durant la session actuelle, les aviseurs de Son Excellence sont d'opinion que l'utilité de l'honorable M. *Letellier*, comme lieutenant-gouverneur de *Québec* a cessé, et qu'ils ont conseillé qu'il est opportun, dans l'intérêt public, de le révoquer de sa charge. Alors il a plu à Son Excellence de déclarer qu'il n'existait pas de précédents pour nous guider, vu que le système fédératif inauguré par l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, de 1867, a été, jusqu'à cette époque, inconnu dans la *Grande-Bretagne* ou ses colonies; que la décision prise dans le cas actuel aurait pour objet de régler pour l'avenir les relations entre le gouvernement fédéral et celui des provinces, en ce qui concerne la charge de lieutenant-gouverneur; et qu'en conséquence elle jugeait opportun de soumettre l'avis qui lui était présenté ainsi que l'ensemble de la question, et les circonstances qui l'accompagnent, à l'examen du gouvernement de Sa Majesté qui transmettra ses instructions."

Que le 3 avril 1879, sir *John A. Macdonald* donna lecture de la déclaration ci-dessus, en Chambre, sans y ajouter d'explications; que l'impression générale de la Chambre, fut que Son Excellence, sans recourir à l'avis de ses ministres, avait décidé de déferer la question au gouvernement impérial "pour considération et instructions."

Que, comme résultat de cette impression, M. *Mousseau* donna, le 4 avril, avis de la motion suivante:—

“ Que cette Chambre est d’opinion que le fait de soumettre l’avis du Conseil Privé du *Canada*, à la révision des aviseurs de Sa Majesté en *Angleterre*, sur des questions telles que celle impliquée dans la révocation du lieutenant-gouverneur Letellier, qui ne présente qu’un caractère purement administratif aux termes de l’*Acte de l’Amérique Britannique du Nord*, de 1867,” est subversif des principes du “gouvernement responsable accordé au Canada.”

Que M. *Ouimet*, député ministériel, prononça, dans la même occasion, le discours suivant de son siège en Chambre :—

“ Je me lève comme représentant du peuple dont les droits, à mon avis, ont été foulés aux pieds par le gouverneur-général qui, selon moi, a agi inconstitutionnellement*** L’illustre Lord qui est actuellement gouverneur du Canada, croit,—du moins sa manière d’agir le donne à entendre,—qu’il a le droit de refuser l’avis de ses ministres sur une question purement et simplement d’administration interne. ***. Depuis 28 ou 30 ans, j’avais toujours cru que nous jouissions du gouvernement responsable. J’ai appris, cet après-midi, que je me trompais et que le gouvernement responsable n’existe plus en Canada, puisque l’avis d’un ministère soutenu par une majorité de 85 dans une Chambre de 180 représentants, a été refusé, et qu’il faut le soumettre à l’Angleterre. * * * * La vraie question n’est pas maintenant de savoir si le verdict de la Chambre est équitable, si M. *Letellier* a eu tort ou raison. La question est celle-ci : La Chambre doit-elle laisser le Gouverneur-Général refuser l’avis de ses ministres.”

Que Sir *John A. Macdonald*, dans la même occasion, confirma davantage la croyance que Son Excellence avait décidé de déférer la question au gouvernement impérial contrairement à l’avis de ses ministres, en omettant, après l’expression des opinions ci-dessus citées, d’établir les faits sous leur jour véritable, ou de corriger les fausses impressions créées par la ligne de conduite adoptée, et aussi en se servant des expressions suivantes en réponse à M. *Ouimet* :—

“ J’en viens maintenant aux observations de l’honorable préopinant et à sa déclaration portant, que le noble lord qui est à la tête du gouvernement, a enfreint la constitution en adoptant la ligne de conduite qu’il se propose de suivre. Je ne saurais admettre, avec mon honorable ami que la constitution ait été violée. * * * Comme représentant de la Reine, il nous dit qu’il va demander des instructions spécifiques à notre Commune Souveraine. Il n’y a là rien d’inconstitutionnel. J’aurais été heureux, satisfait,—et je crois,—avec raison,—de voir notre avis accepté.”

Que le 7 avril, quatre jours après, il assumait, pour la première fois, devant la Chambre la responsabilité de la mesure prise à ce sujet, en s’exprimant dans les termes suivants :—

“ Je n’ai pas besoin d’ajouter que le fait que nous retenons nos portefeuilles, à l’heure présente, démontre que le Gouverneur-Général n’a pas déféré cette question contre notre avis, et que, si nous restons en fonctions, c’est que nous nous tenons pour responsables de l’action du Gouverneur-Général.” Mais la Chambre demeura néanmoins sous l’impression que le renvoi en Angleterre était dû à l’initiative prise par Son Excellence le Gouverneur-Général, et non aux avis et suggestions de ses ministres.

Que Son Excellence le Gouverneur-Général dans sa dépêche du 9 avril adressée au secrétaire d’Etat pour les colonies, dit, après avoir cité la déclaration de Sir *John A. Macdonald* en date du 7 du même mois :—

“ Les citations qui précèdent font voir que je n’ai pas agi contrairement à l’avis de mes ministres, en soumettant la question de la révocation du lieutenant-gouverneur de *Québec* au gouvernement de Sa Majesté. Cette dépêche a été lue par Sir *John A. Macdonald*, qui s’est déclaré satisfait de la manière dont sont relatés les incidents des conversations qui ont eu lieu entre nous.”

Que dans l’opinion de cette Chambre, le fait de soumettre l’avis du Conseil Privé à la révision des aviseurs de Sa Majesté en *Angleterre*, sur des questions qui revêtent un caractère purement administratif, tel que celui impliqué dans la révocation du lieutenant-gouverneur *Letellier*, aux termes de l’*Acte de l’Amérique Britannique du*

Nord, 1867," tend à renverser le principe du gouvernement responsable mis en pratique en *Canada*.

Et l'amendement étant mis aux voix,—la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Chandler,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>King,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Cockburn (North'bd),</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Scriber,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burpee (St. John)</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (Sunbury)</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wiser and</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—49.</i>
<i>Casgrain,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Rouleur,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Elliot,</i>	<i>McDonald (Vic., N.E)</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ryan (Montreal)</i>
<i>Bill,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sprule,</i>
<i>Boulbee,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Williams and</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright.—119.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Platt,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;
Ordonné, que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.
 La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comités des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux du *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal de *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal de *Carillon*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de la *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Saint-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses en rapport avec les canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'un bureau à *St.-Jean*, pour le percepteur du canal de *Chambly*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland* et distribuée comme suit : reconstruction de la superstructure du pont à péage de *Dunnville*, \$12,000, reconstruction d'un pont sur la ligne de la rue du canal à *Dunnville*, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour renouvellement de quais, canal de la baie de *Burlington*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers travaux se rapportant aux chemins de fer et canaux imputables sur le revenu, et distribuée comme suit : travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000 ; arbitrages, \$5,000 ; arpentages et inspection, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-et-un mille huit cent vingt piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparations et dépenses d'exploitation de canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille six cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements, salaires et dépenses contingentes des préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille sept cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quatorze mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparations et exploitation des havres et glissoires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'entretien de la ligne télégraphique entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne télégraphique, *Colombie-Britannique* via *Nanaimo* et *Pointe Grey*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire et dépenses contingentes de l'agent des travaux publics, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil et dont un compte en détail sera soumis au parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de *Kiwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses probables de la mise en vigueur de la loi sur le trafic des spiritueux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent seize mille cent quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des annuités des Sauvages de *Manitoba* et du *Nord Ouest* et distribuée comme suit : traité 1, \$20,875 ; traité 2, \$6,005 ; traité 3, \$13,005 ; traité 4, \$39,024 ; traité 5, \$17,460 ; traité 6, \$79,822 ; traité 7, \$39,000 ; commutations d'annuités, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'instruments aratoires, bestiaux, grain de semence, outils, munitions, ficelle etc., fournis aux Sauvages en vertu des traités, et répartie comme suit : traité No. 1, \$3,271 ; traité No. 2, \$1,504 ; traité No. 3, \$4,145 ; traité No. 5, \$2,573 ; traités 4, 6, 7, \$55,967, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'arpentage des réserves des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les gages des cultivateurs et de leurs aides en rapport avec les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses des Sioux du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices destinés au commissaire des Sauvages, maison, bureau et magasin, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-un mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la surintendance des Sauvages, et distribuée comme suit : dépenses générales, surintendance du *Manitoba*, \$25,000 ; dépenses générales, surintendance du *Nord-Ouest*, \$36,430, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest* et distribuée comme suit : solde de la police, y compris l'état-major et solde additionnelle aux cultivateurs, jardiniers et artisans, \$118,000 ; rations, \$45,000 ; fourrage, \$40,000 ; combustible et éclairage, \$5,000 ; uniformes, \$22,000 ; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$30,000 ; médicaments \$1,500 ; livres et papeterie, \$1,000 ; frais de transport, guides et charretiers, \$24,500 ; dépenses contingentes, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 28 avril 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Colby* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*."

Et aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie de télégraphe de *Montréal*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Ordonné, que les modifications faites par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie de télégraphe de *Montréal*," soient prises en considération à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Demville* du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill tendant à autoriser la liquidation de la banque *Ville-Marie*, et a décidé d'en faire rapport sans modifications.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 28 Avril 1880.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la corporation de la cité de *Brantford* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer que les fonctionnaires relevant du gouvernement fédéral sont assujétis aux taxes locales dans la même mesure que les autres citoyens.

De la corporation municipale du canton de *Charlottetown* ; et de la corporation municipale du canton de *Walsingham* ; demandant séparément que la Chambre prenne les mesures les plus propres à assurer le creusement d'un havre de refuge à, ou près de la *Longue-Pointe*, sur le lac *Erié*.

M. Langevin, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Que vû que les promoteurs du bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* à *Ontario*," ont manifesté le désir de le retirer, votre comité recommande qu'il soit retiré et que l'honoraire payé sur ce bill soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Bonaventure*, dans la *Baie des Chaleurs*, en vue d'y ériger un brise-lames.—(*Documents de la session*, No. 178.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie des rapports sur les explorations faites au havre *St.-François*, comté de *Guysborough, N.-E.*, antérieurement à 1879.—(*Documents de la session*, No. 149.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1880, pour copie des rapports sur les explorations faites au *Havre Neuf*, comté de *Guysborough, N.-E.*, antérieurement à 1879.—(*Documents de la session*, No. 179.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie des rapports sur les explorations faites à l'*Anse Brennan*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.—(*Documents de la session*, No. 180.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie des rapports sur les explorations faites à la rivière *Ste.-Marie*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.—(*Documents de la session*, No. 181.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie des rapports sur les explorations faites au *Havre Indien*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.—(*Documents de la session*, No. 182.)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour un état indiquant les sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78, 1878-79 et les derniers six mois de 1879 ; aussi les noms des personnes ou sociétés à qui ces sommes ont été payées.—(*Documents de la session*, No. 72.)

Sur motion de *M. Stephenson*, secondé par *M. McMillan*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les dixième et onzième rapports du comité mixte des deux chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Colby*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant la présente session.

Sur motion de M. *Colby*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, que le bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec à Ontario, soit retiré, et que l'honoraire payé sur ce bill soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre la copie d'une minute du conseil sur le rapport, en date du 11 février 1880, de l'honorable ministre des Finances, déclarant qu'il a pris en considération des dépêches adressées par le lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Britannique* au sujet des avances que le gouvernement de la Puissance se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à *Esquimalt*. (*Documents de la Session, No. 183.*)

Ordonné, que M. *Langvein* ait la permission de présenter un bill portant abrogation de l'Acte 42 *Vic.*, chap. 5, à l'effet d'accorder une subvention annuelle pour aider à la construction et à l'entretien de certaines communications télégraphiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu ;

Sir *Leonard Tilley* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*,—que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

Sir *Richard J. Cartwright* propose comme amendement, secondé par M. *Blake*,—que tous les mots après “que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'il soit remplacés par les suivants : “la dépense totale afférente à l'administration civile, sous l'autorité de l'acte des subsides pour l'année expirée le 30 juin 1878, était de \$609,969. Qu'il est maintenant proposé d'affecter à ce même objet la somme de \$700,185 pour l'année expirant le 30 juin 1881. Que l'état actuel des finances ne permet pas de grever le budget des dépenses d'un montant additionnel de \$90,000; tel que maintenant proposé, et que le crédit à ouvrir ne doit pas dépasser en totalité le chiffre de \$630,000.”

Et l'amendement étant mis aux voix,—la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Chandler,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>King,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>La Rue,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Skinner,</i>

Burpee (Sunbury),	Geoffrion,	Mills.	Trow,
Cameron (Huron),	Gillies,	Oliver,	Weldon,
Cartwright,	Gillmor,	Olivier,	Wiser and
Casey,	Gunn,	Paterson (Brant),	Yeo.—50.
Casgrain,	Guthrie,		

CONTRE :

Messieurs

Abbott,	Cuthbert,	Lane,	Pinsonneault,
Allison,	Daly,	Langevin,	Platt,
Angers,	Daoust,	Lantier,	Plumb,
Arkell,	Dawson,	Little,	Poupore,
Baby,	DeCosmos,	Longley,	Richey,
Baker,	Desaulniers,	Macdonald (King),	Robertson (Hamilton),
Bannerman,	Domville,	Macdonald (Vict.C.B)	Robinson,
Barnard,	Doull,	McDonald (C.Breton),	Rochester,
Beauchesne,	Drew,	McDonald (Pictou),	Ross (Dundas),
Benoit,	Dugas,	Macmillan,	Rouleau,
Bergeron,	Elliott,	McCallum,	Routhier,
Bergin,	Farrow,	McCuaig,	Royal,
Bill,	Ferguson,	McDougall,	Ryan (Marquette),
Bolduc,	Fitzsimmons,	McInnes,	Schultz,
Boulbee,	Fortin,	McKay,	Shaw,
Bourbeau,	Fulton,	McLennan,	Sproule,
Bowell,	Gigault,	McLeod,	Stephenson,
Brecken,	Girouard (J. Cartier),	McQuade,	Tellier,
Brooks,	Girouard (Kent)	McRory,	Thompson (Cariboo),
Bunster,	Grandbois,	Masson,	Tilley,
Bunting,	Hackett,	Massue,	Tupper,
Burnham,	Haggart,	Merner,	Vallée,
Carling,	Hooper,	Méhot,	Vanasse,
Caron,	Houde,	Mongenais,	Wade,
Cimon,	Hurteau,	Montplaisir,	Wallace (Norfolk),
Cockburn (North'b'l'd)	Jackson,	Mousseau,	Wallace (York),
Colby,	Jones,	Muttart,	White (Cardwell),
Connell,	Kaulbach,	O'Connor,	White (Hastings),
Costigan,	Keeler,	Orton,	White (Renfrew),
Coughlin,	Kilvert,	Ouimet,	Williams and
Coursol,	Kirkpatrick,	Patterson (Essex),	Wright.—127.
Currier,	Kranz,	Perrault,	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;

Ordonné, que M. le Président quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion, et distribuée comme suit: inspecteur des finances, \$2,600; bureau du sous-receveur-général, Toronto, \$8,000; bureau du sous-receveur-général, Montréal, \$5,500; auditeur et sous-receveur-général, Halifax, \$10,000; auditeur et sous-receveur-général, St. Jean, N.-B., \$11,400; auditeur et sous-receveur-général, Winnipeg, \$5,250; auditeur et sous-receveur-général, Victoria, C.-B., \$7,000; auditeur et sous-receveur-général, Charlottetown,

I.P.E., \$4,000, ; banques d'épargne rurales, *Nouveau-Brunswick*, *Nouvelle-Ecosse* et *Colombie-Britannique*, \$12,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Justice pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Justice, section des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétariat d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille sept cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent quarante-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère du Revenu de l'Intérieur, pendant l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille sept cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Douanes, pour l'année expirée finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Agriculture pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Travaux Publics pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des ministères, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, (pour papeterie), pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qu'entraîneront des changements probables dans le personnel et autres des ministères, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre mille cinq cent soixante et cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des douanes aux différents ports, et distribuée comme suit: Dans la province d'*Ontario*, \$219,735; dans la province de *Québec*, \$193,890; dans la province du *Nouveau-Brunswick*, \$92,005; dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$107,405; dans la province du *Manitoba*, \$13,000; dans la province des territoires du *Nord-Ouest*, \$4,000; dans la province de la *Colombie Britannique*, \$23,600; dans la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, \$22,930; salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournées d'inspection, \$18,000; dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, publicité, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des arbitres et du service préventif extérieur, \$15,000, pour l'année expirant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme d'excédant pas deux cent trente-cinq mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'accise, et distribuée comme suit: appointment des officiers et inspecteurs de l'accise, \$180,000; dépenses se rattachant à l'amélioration du classement d'après les résultat des examens de l'accise, \$6,000; frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc., \$40,000; allocations aux percepteurs de douanes sur droits perçus par eux, \$2,000; service préventif, \$6,500; pour rembourser à *Wilson*, officier de l'accise certains déboursés et dépenses faits par lui pour la protection des intérêts du fisc et ses frais de dépense dans certaines causes intentées contre lui à ce sujet, \$750; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'inspection et mesurage du bois, et distribuée comme suit; surintendant, bureau de Québec, \$2,000; sous-surintendant et teneur de livres, \$1,600; caissier, \$1,200; 3 commis de la spécification, \$1,800; messenger, \$400; 8 commis de la spécification, etc., 8 mois, savoir: 1 à \$1,000; 1 à \$700, 4 à \$600; 2 à \$500; aide du teneur de livres, \$1,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs de bois \$45,000, dépenses contingentes, \$4,000; sous-surintendant, bureau de Montréal, \$800; teneur de livres et commis de la spécification, \$1,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs de bois, \$2,500; dépenses contingentes, \$300; sous-surintendant, *Sorel*, \$200; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux appointements des inspecteurs de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyer, combustible, frais de route, frais de poste, papeterie, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi en rapport avec l'inspection des principaux articles canadiens, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses en vertu de l'acte en rapport avec la falsification des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rapportant aux menus revenus,

et répartie comme suit ; ministère du revenu de l'Intérieur, \$8,000 ; ministère de l'Intérieur, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million huit cent cinquante-deux milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service des Postes, et distribuée comme suit : *Ontario*, \$842,000 ; *Québec*, \$486,500 ; *Nouveau-Brunswick*, \$168,500 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$196,000 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$49,000 ; *Colombie-Britannique*, \$64,000 ; *Territoires du Nord-Ouest*, \$22,000 ; *Manitoba*, \$24,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage des terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point quarante-six mille six cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, et distribuée comme suit : service extérieur, agence des terres dans *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, et agences des coupes de bois, 9 employés en tout ; appointements dépenses contingentes, et inspection, \$32,000 ; commis surnuméraires au bureau principal, *Ottawa*, cartes géographiques, dépenses d'impressions et de publicité et autres, \$14,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent quarante-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service extérieur, *Colombie-Britannique*, personnel, dépenses contingentes, inspection, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 29 avril 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance aujourd'hui.

M. *Kirkpatrick* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins cinq minutes, jeudi matin la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 29 avril 1880.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Ryan* (*Montréal*),—la pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *James D. Louks*, et autres ; et de *H. W. Anderson* et autres ; demandant séparément que la Chambre prenne les mesures les plus propres à assurer le creusement d'un havre de refuge à, ou près de la *Longue-Pointe*, sur le lac *Erié*.

De *Henry Sheppard* et autres, sous-inspecteurs à la section des poids et mesures, du ministère du Revenu de l'Intérieur du *Canada*; demandant que la Chambre prenne des mesures en vue de les indemniser de la perte qu'ils ont subie par suite de l'abolition de leur charge.

M. le Président communique à la Chambre la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 29 avril 1880.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous informer que Son Excellence a l'intention de se rendre à la Salle des Séances du Sénat, aujourd'hui, à 3 heures, pour y sanctionner, au nom de Sa Majesté, certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. DE WINTON, Major A. R.,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Président de la Chambre des Communes.

M. *Ross (Middlesex)*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à adresse,—Soumissions reçues en 1878, et postérieurement, pour les travaux du canal et de la digue de Carillon, etc., etc.

Listes des actionnaires des différentes banques du *Canada*, telles que déposées devant le Parlement.

Réponse à adresse,—Etat indiquant tous les jugements prononcés par la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier dans les causes portées devant ces cours entre le 8 octobre, 1875, et le 1er janvier, 1880.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Etat des affaires, et liste des actionnaires de la Cie Anglo-Canadienne de prêt et placement.

Réponse à ordre,—Etat montrant quelles locomotives, voitures de première classe, wagons à marchandises et plateformes, chasse-neige et autre matériel roulant attendaient des réparations dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial, le 1er février, 1880.

Réponse à ordre,—Etat indiquant les noms des ouvriers qui ont été employés à travailler à la construction des paraneiges, à la réparation des clôtures, à la construction ou réparation de bâtiments quelconques sur la section de l'Intercolonial depuis *Lévis* jusqu'à la *Rivière-du-Loup*; etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat mentionnant le nombre d'accidents arrivés sur l'Intercolonial depuis le 1er janvier dernier.

Réponse à adresse,—Correspondance, etc., concernant la caisse d'épargne du bureau de poste de *Sydney, C. B.*, pendant les six dernières années, et rapport de M. *Anderson* au sujet de la défalcation commise dans ce bureau.

Réponse à adresse,—Pièces et correspondances relatives à la destitution sommaire du conducteur M. *Ginn*, de la division nord du chemin de fer Intercolonial.

Réponse à ordre,—Etat comparatif des prix exigés pour le voiturage de 20,000 livres d'avoine, etc., par l'Intercolonial et le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour un parcours de 20, 40 et 60 milles, respectivement, sur les dites voies ferrées.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à l'abaissement du tarif pour le voiturage des produits agricoles, bois de chauffage et de construction, houille et sel, par le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Réponse à adresse.—Etat donnant le nombre de baux et ventes de pouvoirs d'eau sur le canal de *Beauharnois*.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les quantités de vieux rails vendus par le gouvernement, ou par son ordre, depuis le 1er janvier, 1874, jusqu'à ce jour. Aussi, un état semblable pour le fer de rebut vendu durant la même période.

Réponse à adresse.—Rapport du comité spécial de la législature d'*Ontario* relatif au projet d'écluse, avec sas mobile que l'on propose d'appliquer au canal destiné à relier les eaux des lacs *Huron* et *Ontario*.

Réponse à ordre.—Etat donnant le nombre de sacs de malle, de passagers et de tonneaux de marchandises transportés par le steamer *Northern Light*, sur la route de *Georgetown* à *Pictou*, du 19 décembre, 1879, jusqu'à cette date.

Réponse à ordre.—Etat indiquant le service exécuté par le steamer *Glendon* depuis le 1er janvier, 1879, jusqu'à ce jour.

Réponse à ordre.—Correspondance échangée avec le ministre des chemins de fer et canaux, relativement à la prolongation du délai fixé pour l'exécution des contrats passés pour les fournitures de houille aux voies ferrées du gouvernement.

Rapport que MM. *McIntyre* et *Worthington* ont soumis pour approbation, sur la forme des débetures avec coupons y attachés, que la Cie du chemin de fer du *Canada Central* se propose d'émettre, la compagnie ayant demandé au gouvernement de prendre à sa charge le paiement de l'intérêt de ces débetures jusqu'à leur échéance.

Réponse à ordre.—Etat indiquant la quantité de minéral de fer exporté d'*Ontario*, du 1er janvier au 1er avril, 1880.

Réponse à ordre.—Etat comparatif du sucre importé des *Indes Occidentales*, des *Etats-Unis* et de la *Grande-Bretagne* en *Canada*, dans les années 1877, 1878 et 1879.

Réponse à ordre.—Correspondance relative à la destitution de l'ex-maître de poste de *Matane*, *L. S. Blais*, écr.

Etat détaillé des cautionnements enregistrés au département du secrétaire d'Etat du *Canada*, à la date du 9 mars, 1880.

Votre comité prend aussi la liberté de soumettre les résolutions suivantes à titre de recommandations :

Résolu, que, vû que les voûtes situées sous la bibliothèque, et servant actuellement au comité pour y emmagasiner le papier d'impression, les feuillets imprimés, etc., ne peuvent plus être employées à cette fin parcequ'elles doivent être utilisées pour les besoins de la bibliothèque, l'honorable ministre des travaux publics soit prié de faire approprier convenablement les caveaux portant les numéros 38 et 45, afin que le comité mixte des impressions puisse en disposer pour l'emmagasinage.

Résolu, que le comité des impressions ayant dans son cinquième rapport, présenté au cours de la session de 1877, recommandé qu'un index général de tous les journaux et documents de la session depuis 1867, fût préparé et imprimé, et que les membres du Sénat et de la Chambre des Communes en reçussent chacun un exemplaire, et que six exemplaires fussent déposés à la bibliothèque ;

Cet index ayant été complété par *M. W. C. Bowles*, votre comité recommande respectueusement qu'une somme de \$1,000 lui soit payée pour l'exécution de ce travail.

Votre comité désire aussi recommander que l'index général soit continué pour chaque session, et que le manuscrit soit déposé pour la consultation en attendant l'expiration d'une autre période de dix ans, alors que l'ensemble de ce manuscrit pourra être imprimé, et former un volume qui sera relié et distribué de la même manière que le présent volume ; et que le travail de compilation soit rétribué dans la même proportion.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Réné Kimber*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire.

M. le Président,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. le Président se rend, avec la Chambre, à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour;

M. le Président fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*.

Acte à l'effet d'incorporer l'Association des Commis-Voyageurs de la Puissance.

Acte à l'effet d'amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Imprimerie du *Main*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental à la rive du lac *Ontario*.

Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer Grand-Occidental à établir des Fonds de Retraite, de Prévoyance et d'Assurance.

Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie Française du Télégraphe de *Paris* à *New-York*.

Acte à l'effet d'incorporer l'Union Baptiste du *Canada*.

Acte pour pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la *Colombie-Britannique*.

Acte pour amender et redécider l'acte d'incorporation de la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du *Canada*.

Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Anchor d'assurance maritime.

Acte à l'effet d'amender l'acte trente-six *Victoria*, chapitre cent huit, intitulé : " Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des Steamers de *Québec* et des Ports du Golfe."

Acte concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte y mentionné, incorporant la Compagnie de Garantie du *Canada*.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie Canadienne du Téléphone *Bell*.

Acte concernant " Le président, les directeurs et la Compagnie de la Banque du *Nouveau-Brunswick*."

Acte pour autoriser " La Compagnie d'Assurance de *Stadacona* contre le feu et sur la vie," à renoncer à sa charte et établir un mode de liquider ses affaires.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Navigation de *Sainte-Claire* au Lac *Erie*.

Acte ratifiant l'achat, par le gouvernement fédéral, d'une partie du Grand-Tronc de chemin de fer, ainsi que la convention conclue avec la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* à ce sujet.

Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations à des terres du *Manitoba* par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois.

Acte à l'effet d'amender " l'Acte concernant la Compagnie du havre de *Port-Whitby*."

Acte à l'effet d'amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*.

Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la Banque *Stadacona*.

Acte à l'effet de proroger de nouveau pour un certain temps " l'Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878."

Acte concernant le pénitencier de *Dorchester*.

Acte pour amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant;

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte concernant les offenses contre la personne," et pour abroger l'acte intitulé : "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents," sans modifications.

Et aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*," sans modifications.

Ordonné, que M. *McDonald* (*Pictou*) ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McDonald* (*Pictou*) ait la permission de présenter un bill concernant l'administration de la justice criminelle dans le territoire en litige entre les gouvernements d'*Ontario* et de la puissance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, que, comme il est impossible à cette période avancée de la session d'obtenir un quorum du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, les bills suivants soient retirés et les honoraires qui ont été payés soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction :

Bill à l'effet d'étendre au *Canada* les attributions et pouvoirs de la compagnie du câble direct des *Etats-Unis*.

Bill à l'effet d'éclaircir l'interprétation de la section 12 de l' "Acte du chemin de fer du Nord, 1877"; et

Bill à l'effet d'incorporer "La compagnie canadienne de télégraphe," lequel bill a été renvoyé de nouveau au dit comité pour reconsidération, par ordre de la Chambre, en date du 23 courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour venir en aide aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêts," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de cette Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robertson* (*Hamilton*), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe tel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs modifications auxquels elle demande leur concours.

Ordonné, que M. *McDonald* (*Pictou*), ait la permission de présenter un bill portant modification de la loi de la preuve dans les causes criminelles, et autorisation de prendre des dépositions et de faire la même preuve dans certains cas.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier "l'acte d'inspection générale, 1874," et l'acte qui l'amende, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Ross (*Middlesex*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte quarante-deux *Victoria*, chapitre quinze, intitulé : "Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Ross (*Middlesex*) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix,—que le bill passe ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte concernant le havre de *Pictou, N.-E.*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Robertson (*Hamilton*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Sur motion de M. Pope (*Queen*), secondé par M. O'Connor,

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité général sur le dit bill ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Robertson (*Hamilton*), fait rapport que le comité a fait une modification au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe,

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier la loi concernant l'enlèvement d'obstructions provenant des naufrages dans les rivières navigables étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre l'acte refondu de 1879, concernant les droits imposés sur les billets promissoires et lettres de change, à tout le *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité,

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Girouard (Jacques Cartier)* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme, afin de permettre aux commissaires du havre de *Québec*, de terminer le bassin de radoub, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant les commissaires du havre de *Montréal* à payer une rente viagère à la veuve de feu l'honorable *John Young*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Girouard (Jacques Cartier)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de nommer un agent-résident pour représenter le *Canada* dans le Royaume-Uni, étant lu ;

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Leonard Tilley*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et la motion étant mise aux voix,—la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Ange's,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Little,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Baker,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B)</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (C.Breton)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Boulbee,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McRory,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Cockburn (North'b'ld),</i>	<i>Ives,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Williams and</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright.—120.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Chandler,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Béchar'd,</i>	<i>Coupaï,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wiser and</i>
<i>Casey,</i>	<i>King,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Yeo.—48.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de cette Chambre aujourd'hui.

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Leonard Tilley*,—que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaine résolution fixant le salaire d'un Haut Commissaire du *Canada* dans le Royaume-Uni.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été informé du sujet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

(*En Comité.*)

Résolu, que le traitement du Haut Commissaire du *Canada* dans le Royaume-Uni sera fixé à dix mille piastres par an.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, que le traitement du Haut Commissaire du *Canada* dans le Royaume-Uni sera fixé à dix mille piastres par an.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée, et renvoyée au comité général sur le bill à l'effet de nommer un agent-résident pour représenter le *Canada* dans le Royaume-Uni.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de nommer un agent résident pour représenter le *Canada* dans le *Royaume-Uni*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'abroger l'acte 42 *Victoria*, chapitre 5, accordant une subvention annuelle pour aider à certaines communications télégraphiques, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie de tous rapports faits par le commissaire chargé de la décision des conflits de réclamations pour des terres dans le *Manitoba*, sur la réclamation No. 223 et les suivantes jusqu'à 252 qui lui ont été renvoyées par le ministère de l'Intérieur et qu'il a annoncées comme devant être instruites le 12 janvier dernier ; aussi le compte de tous deniers payés au dit commissaire pour ses services et ses dépenses à partir de la date de sa première nomination jusqu'au 1er janvier 1880. (*Documents de la session*, No. 134.)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 7 avril 1880, demandant copie des arrêtés du conseil, documents, mémoires et correspondance concernant les cinq cents acres de terre autour du *Fort Garry* (en haut) qui ont été substitués aux dix acres primitivement octroyés à la compagnie de la *Baie d'Hudson*, aux termes de l'acte de cession de son territoire au *Canada*. Aussi, copie des applications pour lettres-patentes faites par d'autres personnes réclamant une portion des dites terres dont elles avaient la paisible jouissance à l'époque de la cession définitive au *Canada*. (*Documents de la session, No. 185.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1880, pour copie des instructions données au surintendant des Sauvages, à l'inspecteur des professeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages, et à tous les agents des Sauvages dans les territoires du *Nord-Ouest*, relativement à l'achat d'approvisionnements soit de la compagnie de la *Baie d'Hudson* ou d'autres personnes. (*Documents de la session, No. 71a.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 8 mars 1880, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de la *Baie d'Hudson* au sujet de réclamations présentées par la compagnie pour des pertes qu'elle prétend avoir subies pendant l'insurrection de la *Rivière-Rouge*. (*Documents de la session, No. 186.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 31 mars 1880, demandant un état donnant copie de toute correspondance, documents et arrêtés du Conseil concernant la reconstruction des bureaux de l'agence des Sauvages dans la *Colombie-Anglaise*, y compris les rapports et les dépenses, depuis le mois de juillet 1878, se rattachant à la charge de commissaire des réserves indiennes dans cette province. (*Documents de la session, No. 71b.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet d'abroger l'acte qui étend à la *Colombie-Britannique* les actes des terres fédérales, et d'établir d'autres dispositions relativement à certaines terres publiques dans cette province," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier "l'acte du pilotage, 1873," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Tassé* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender et refondre les différents actes relatifs aux Territoires du *Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre ; et les résolutions adoptées par cette Chambre, mardi le 6 avril courant, concernant les traitements des fonctionnaires, les honoraires des coroners, jurés etc., sont renvoyées au dit comité.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robertson (Hamilton)* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Maison de Réforme d'*Ontario* pour les garçons," sans modifications.

Aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Télégraphe du Grand Nord-Ouest du *Canada,*" avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi ; le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la corporation de la ville d'*Emerson* à construire un pont libre pour les voyageurs sur la *Rivière-Rouge,* dans la province du *Manitoba,*" avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 30 avril 1880.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice—appointements d'un commis de seconde classe ancienne et du commis de seconde classe cadette à dater du 1er juillet 1879 et du 1er janvier 1880 respectivement, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur Général—somme additionnelle pour dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Postes—somme additionnelle pour appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la commission du service civil—pour appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exécution de la loi à l'effet de mieux prévenir les crimes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'instituteur du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de millet à balais, pénitencier, *Saint-Jean, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quarante-six piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour papeterie à l'usage des membres du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impressions des lois criminelles, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparations à l'hôpital des émigrés à l'*Ile aux Perdrix Saint-Jean, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser en partie, les frais considérables faits en 1874-75, par le gouvernement du *Nouveau-Brunswick*, pour l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'exposition de *Paris*, (à voter de nouveau,) pour l'année finissant le 30 juin 1880.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de service spécial de la milice dans les territoires du *Nord-Ouest* se rattachant à l'organisation de la milice pour la protection des colons, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de conversion de canons à âme lisse en canons Palliser de 64 et de fabrication de deux canons, 7 pouces, de 8½ tonnes avec affûts, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de transport occasionnés par l'échange des écoles d'artillerie, batterie A et B., entre *Kingston* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ordinaires pour l'instruction militaire, crédit supplémentaire pour l'exercice courant, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la milice, gratification au canonier *Dempster* de la batterie de campagne de *Toronto*, en considération de blessures reçues aux exercices de 1879-80, et dues à la décharge prématurée d'un canon, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin Intercolonial, et distribuée comme suit: prolongement du chemin jusque dans *Halifax*, \$5,500; somme additionnelle au compte de la construction, \$29,000; matériel roulant embranchement de la *Rivière du-Loup*, \$159,100, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du prolongement du chemin de fer de *l'Île du Prince-Edouard* jusqu'au brise-lames, de *Souris*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique, et distribuée comme suit: embranchement *Pembina*, \$25,000; matériel roulant, \$120,000; exploration, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour diverses explorations géologiques, inspection en rapport avec les chemins de fer et canaux imputable sur le revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices du Parlement à *Ottawa*, par suite de dommages causés par l'incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour amélioration au système de ventilation, édifices du parlement, *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du service téléphonique, édifices du Parlement et des ministères, *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics,

Nouveau-Brunswick, et distribuée comme suit : pénitencier de *Dorchester*, somme additionnelle de \$31,500 ; douane de *Saint-Jean*, somme additionnelle, \$61,000 ; bureau de poste de *Frédéricton*, somme additionnelle, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille trois cent cinquante six piastres et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, et distribuée comme suit : fortifications de *Québec* et *Lévis*, y compris les travaux *Dufferin*, somme additionnelle, \$10,000 ; entrepôt de vérification de *Montréal*, balance non dépensée du crédit de 1878-79, reportée par mandat spécial, \$3,656.64 ; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, additions, modifications et réparations, \$7,700, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent quatre-vingt-six piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, et distribuée comme suit : *Ottawa*, musée géologique, y compris l'achat d'un édifice, \$30,000 ; salles d'exercice d'*Ottawa*, à payer à la compagnie du gaz et à l'entrepreneur (balance), \$879.49 ; pénitencier de *Kingston*, somme additionnelle y compris la balance non dépensée du crédit de 1878-79, \$7,700 ; école militaire de *Kingston*, balance du crédit de 1878-79, non dépensée le 30 septembre 1879, et reportée par mandat spécial, \$3,107.11, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du *Manitoba*, bois pour la construction d'une clôture provisoire, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Victoria*, *Colombie-Britannique*, somme accordée par les arbitres officiels à *Kinsman* et *Styles*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour traitements et frais de route du personnel etc. des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc. somme additionnelle pour l'année finissant le 30 juin 1880.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gaz, édifices publics d'*Ottawa*—somme additionnelle, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chauffage et éclairage, *Rideau Hall*—somme additionnelle, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières *Nouvelle-Ecosse*, *Arichat Ouest*, comté de *Richmond*—appointement, de l'inspecteur des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières *Nouveau-Brunswick*, et distribuée comme suit : rivière *Oromocto*—à payer à *G. H. Miles* pour l'enlèvement des obstacles à la navigation, \$100 ; port de *Richibouctou*, protection de la grève, \$800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1880.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de dragage, provinces maritimes, réparations particulières faites aux dragueurs, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses pour explorations et inspections en rapport avec les havres et rivières—somme additionnelle, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'enlèvement de la barque naufragée *Emigrant* d'en face de *Charlottetown*, port de l'île du *Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier—quai et bâtiment du sifflet d'alarme, à *Head Harbour, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations imprévues des phares dans le golfe *Saint-Laurent* et la baie de *Miramichi*, avariés par une tempête en octobre 1879, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour protection des pêcheries dans le golfe et le bas du *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un terrain et d'un édifice destinés à servir d'hôpital de la marine à *Alberton, I. P.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer à *M. E. Miall* une nouvelle somme en considération de services se rattachant à la commission des pêcheries d'*Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

M. Mackenzie propose—que la dite résolution soit biffée; et la motion étant mise aux voix, le comité se divise; et la question est résolue négativement.

La résolution est alors adoptée.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à *M. le juge Armour* ses services professionnels dans l'affaire des limites nord et ouest de l'*Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser \$105 à *M. Blaird Botsford*, préfet, et \$66 à *M. J. B. Foster*, sous-préfet du pénitencier de *Dorchester*, dépenses dans leur visite au pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour secours à l'*Irlande*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Robertson (Hamilton)* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Robertson (Hamilton) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et dix minutes, vendredi matin⁹ la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 30 Avril 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Gault*,—la pétition de la compagnie des céréales du *Saint-Laurent*.

M. le Président informe la Chambre, que le greffier a reçu du greffier de la couronne en chancellerie le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 30 avril 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de mars dernier émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registrateur du comté de *Chateauguay* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Chateauguay*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de feu l'honorable *Luther Hamilton Holton*, décédé, *Edward Holton*, de la cité de *Montréal*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

Edward Holton, écuier, représentant du district électoral de *Chateauguay*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. *Domville*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie, et il a résolu de faire rapport que les considérants du dit bill ne sont pas prouvés pour les raisons suivantes :

Parce que les affaires financières de la compagnie sont si embarrassées qu'il se présente plusieurs questions de droit difficiles, et personne en état d'expliquer la portée de ces questions n'a comparu devant votre comité ; et que ces questions n'ont pas été même traitées par aucune personne compétente de la part des promoteurs du bill, devant votre comité qui n'est pas d'opinion que la Chambre a juridiction dans cette matière.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1880, pour copie de tous documents ou correspondance échangée, en 1879, par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, au sujet de la réfection de la digue du gouvernement au lac du *Diable*, dans le canton de *Bedford*, province d'*Ontario*. (*Documents de la session*, No. 187.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour un état indiquant les sommes payées pour les fixe-écrous en usage sur le chemin de fer Intercolonial, et les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées ; les deniers

payés pour placer ces fixe-écrous sur les rails, et le coût additionnel pour la fourniture de wagons ou de locomotives ; la quantité et la valeur des boulons, noix et autres matériaux dont la pose de ces fixe-écrous a nécessité l'emploi sur le dit chemin ; les noms de toutes personnes employées comme inspecteurs du travail, et le montant payé à titre de salaire ou gages à chacune d'elles ; aussi copie de tous rapports reçus d'aucun des fonctionnaires employés sur l'Intercolonial depuis que ces fixe-écrous ont été placés sur les rails, touchant la manière dont ils remplissent l'objet pour lequel ils ont été posés. (*Documents de la session, No. 54f.*)

Et aussi,—la réponse supplémentaire additionnelle à une adresse à Son Excellence, du 16 février 1880, demandant copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879 ; copie de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, la nature du dépôt fait en garantie collatérale, et les noms des entrepreneurs auxquels des contrats ont été adjugés ; aussi copie de tous les rapports administratifs concernant ces soumissions, des arrêtés du Conseil et de la correspondance, non encore produits. (*Documents de la session, No. 19m.*)

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Kirkpatrick*,

Ordonné, que le bill à l'effet de modifier l'acte y mentionné concernant la compagnie d'Assurance Mutuelle du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendia, soit retiré, et que l'honoraire payé sur le dit bill soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

M. *McDonald* (*Pictou*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1880, pour copie de tous les états reçus de la *Colombie-Britannique* faisant mention des causes et affaires instruites devant les divers juges de cette province. (*Documents de la session, No. 183.*)

Sur motion de M. *Pope*. (*Queen*), secondé par M. *Langevin*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération certaine résolution concernant la navigation dans les eaux canadiennes.

La Chambre se forme en conséquence, en tel comité.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient de décréter qu'à dater du premier jour de septembre prochain, l' " Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes," sera abrogé, et que les nouveaux règlements pour prévenir les abordages en mer, substitués par la Reine en conseil dans l'exercice des pouvoirs concédés par l'acte impérial intitulé : " Acte amendant l'acte de la marine marchande, 1862," à ceux contenus dans l'acte à être ainsi abrogé, seront à partir de cette date, en vigueur en *Canada*, et s'appliqueront aux navires employés à naviguer dans les eaux canadiennes.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a passé une résolution,

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Robinson* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu.—Qu'il est expédient de décréter qu'à dater du premier jour de septembre prochain, l' " Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes," sera abrogé, et que les nouveaux règlements pour prévenir les abordages en mer, substitués par la Reine en conseil dans l'exercice des pouvoirs concédés par l'acte impérial intitulé : " Acte amendant l'acte de la marine marchande, 1862," à ceux contenus dans l'acte à être ainsi abrogé, seront à partir de cette date, en vigueur en *Canada*, et s'appliqueront aux navires employés à naviguer dans les eaux canadiennes.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Pope* (*Queen*) ait la permission de présenter un bill tendant à établir de meilleures mesures au sujet de la navigation dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *John A Macdonald*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, pour prendre en considération certaines résolutions concernant une convention intervenue entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*.
La Chambre se forme en conséquence en tel comité.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, que, par un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en date du dix-huitième jour d'avril, mil huit cent soixante et dix-huit, passé sous l'autorité de l'acte trente-sept *Victoria* (1874), chapitre quatorze, intitulé: "*Acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique*," et ratifié par une résolution de la Chambre des Communes du *Canada*, le septième jour de mai mil huit cent soixante et dix-huit, il est de fait pourvu que la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* aura droit de recevoir du gouvernement du *Canada* une subvention ou bonus de douze mille piastres par mille, pour le prolongement de sa ligne vers l'ouest jusqu'à l'endroit que choisira le gouvernement pour le terminus du chemin de fer du Pacifique canadien, près du lac *Nipissingue*,—telle subvention devant être payable aux conditions et en la manière stipulées dans tel arrêté du Conseil; et que, par le dit arrêté, il est en outre pourvu que la compagnie aura le privilège de substituer à la subvention par mille ci-dessus mentionnée, le paiement, par le gouvernement, de l'intérêt ou partie de l'intérêt sur débentures de la compagnie à échoir dans tel nombre d'années qui pourra être approuvé par le Gouverneur en Conseil.

2. *Résolu*, que la compagnie a décidé de se prévaloir de ce droit de substitution, et que le gouvernement s'est chargé du paiement de l'intérêt (mais seulement jusqu'à échéance du principal) sur une émission de débentures faite par la compagnie, et s'élevant en totalité au chiffre de cinq cent mille livres sterling payables en vingt ans à compter du premier jour de septembre, A.D. 1879, avec intérêt semi-annuel au taux de cinq pour cent par année.

3. *Résolu*, que la compagnie, lorsque le gouvernement prit ainsi à sa charge le paiement de tel intérêt, passa l'acte suivant avec Sa Majesté, savoir :

"Cet acte fait et passé le troisième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et dix-neuf, entre la compagnie du chemin de fer du *Canada central*,—ci-après appelée "*la compagnie*,"—d'une part, et Sa Majesté la Reine, représentée aux présentes par l'honorable ministre des finances du *Canada*, d'autre part:—"

"Attendu que par un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général du *Canada*, en date du dix-huit avril mil huit cent soixante et dix-huit, passé sous l'autorité de l'acte trente-sept *Victoria* (mil huit cent soixante et quatorze), chapitre quatorze, intitulé: "*Acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique*," et ratifié par une résolution de la Chambre des Communes du *Canada*, le septième jour de mai mil huit cent soixante et dix-huit, il est de fait pourvu que la compagnie aura droit de recevoir du gouvernement du *Canada* la subvention ou le bonus de douze mille piastres par mille, pour le prolongement de sa ligne vers l'ouest jusqu'à l'endroit que choisira le gouvernement pour le terminus du chemin de fer du Pacifique canadien, près du lac *Nipissingue*,—telle subvention devant être payable aux conditions et en la manière stipulées dans tel arrêté du Conseil; et que, par le dit arrêté, il est de plus pourvu que la compagnie aura le privilège de substituer à la subvention par mille ci-dessus mentionnée, le paiement par le gouvernement, de l'intérêt ou partie de l'intérêt sur débentures de la compagnie à échoir dans tel nombre d'années qui pourra être approuvé par le Gouverneur en Conseil":

“ Et attendu que la compagnie a décidé de se prévaloir de ce droit de substitution, et que le gouvernement est convenu de se charger du paiement de l'intérêt (mais seulement jusqu'à échéance du principal) sur une émission de débentures faite par la compagnie et s'élevant en totalité au chiffre de cinq cent mille livres sterling, ou environ, payables en vingt ans, sous la condition, entre autres choses, que la somme de un million cinq cent vingt-sept-mille quatre-vingt-cinq piastres et cinquante-centins, en espèces, sera déposée par la compagnie aux mains du gouvernement pour y être détenue comme garantie du complet parachèvement de sa ligne, sujet aux stipulations ci-après énumérées ; et aussi sous la condition que la compagnie se conformera au termes et conditions du dit arrêté du Conseil du dix-huit avril mil huit cent soixante et dix-huit, et accomplira les autres engagements contenus aux présentes ;

“ Or, cet acte fait foi que la compagnie convient et consent, avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, qu'elle accordera le droit de circuler, aux conditions qui devront être approuvées par le Gouverneur-Général en conseil, au chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*, ou à tout chemin de fer qui en sera le prolongement, depuis tout point d'intersection à l'ouest de la ville de *Renfrew* qui pourra être approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et aussi à la compagnie du chemin de fer de *Kingston à Pembroke*, depuis le point d'intersection de sa ligne, pourvu que tel point d'intersection soit à *Renfrew* ou à l'ouest de cette ville, et à toutes autres compagnies qui pourraient avoir les terminus de leurs lignes sur ou vers le lac *Huron*, et qui pourront être désignées par le Gouverneur-Général en conseil comme ayant droit à tel pouvoir de circuler.

“ Pourvu que les conditions auxquelles tel pouvoir de circuler accordé à aucune des dites compagnies ou chemins, soient mutuellement consenties par la compagnie du chemin de fer du *Canada* central et le gouvernement de *Québec* et les autres compagnies déjà mentionnées ; et dans le cas où il aurait désaccord, les conditions devront être déterminées par un arbitrage, un arbitre devant être choisi par chacune des parties et un autre par le Gouverneur en Conseil ; ”

Et que le gouvernement du *Canada*, ou les locataires ou propriétaires futurs du chemin du gouvernement à l'ouest du terminus ouest de la ligne sus-mentionnée, auront le droit de circuler sur le chemin de fer de la compagnie, aux mêmes conditions que celles accordées aux compagnies ou chemins ci-dessus désignés.”

“ Et la compagnie convient et consent de plus, avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, que la dite somme de un million cinq cent vingt-sept mille quatre-vingt-cinq piastres et cinquante centins déposée entre les mains du gouvernement, doit être retenue comme garantie du complet parachèvement de la dite extension de la ligne de la compagnie, la dite somme devant être remise à la compagnie, de temps à autre, aux mêmes conditions et de la même manière que celles qui sont déterminées dans le dit arrêté du conseil du dix-huit avril mil huit cent soixante-dix-huit, relativement au paiement du bonus en argent par mille, ou de la subvention en vertu de la première provision du dit arrêté ; mais si la compagnie fait défaut de compléter le dit prolongement conformément aux conditions du contrat ou des contrats en vertu desquels il se construit actuellement, cette somme ou toute balance qui en pourra rester devra être retenue par le gouvernement, et servir à le rembourser de toutes sommes qu'il pourra être obligé de payer pour intérêt devenant dû sur les dites débentures après que la compagnie aurait fait tel défaut, en sus du montant que la compagnie aurait eu le droit de recevoir si elle s'était prévaluée de la première provision de l'arrêté du Conseil du dix-huit avril mil huit cent soixante-dix-huit.

Et la compagnie convient et consent de plus avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause qu'elle paiera, de temps en temps, à mesure que l'intérêt sur les dites débentures écherra, aux banquiers, courtiers et autres personnes qui pourront être employés en connexion avec le paiement du dit intérêt, toutes les soumissions, frais, imputations et dépenses y ayant rapport ; et il est par le présent déclaré que le montant requis pour payer les dits coupons semi-annuels pour vingt ans a été supputé au pair du change, lequel taux est accepté comme le taux gouvernant toutes les transactions en rapport avec le présent ; aussi, que de temps en temps elle tiendra Sa Majesté et le gouvernement du *Canada* indemnes et à couvert de toutes pertes (s'il y

en a) qui peuvent survenir ou être causées par, ou en conséquence de la faillite, la malhonnêteté, le tort ou le méfait de ceux à qui sera confié l'argent pour faire face à l'intérêt, ou de leurs commis, serviteurs ou agents, ou en conséquence d'aucune félonie ou délit, ou d'aucun accident en rapport avec tel argent, après qu'il aura été placé dans les mains de ceux qui seront employés pour payer cet intérêt, ou en conséquence d'aucune autre cause quelconque après que l'argent pour faire face à cet intérêt aura été placé dans les mains de ceux qui seront chargés de le payer.

En foi de quoi la compagnie a fait apposer son sceau de corporation aux présentes qui doivent être contresignées par son président et son secrétaire, et le ministre des finances a revêtu les présentes de son seing et sceau les jour et an en premier lieu mentionnés (en triple expédition)."

(Signé,) S. L. TILLEY, [L.S.]
Ministre des finances du Canada.

Signé, scellé et délivré en présence de

(Signé,) Z. A. LASH,

Sous-ministre de la justice, témoin de la signature du ministre des finances.

(Contresigné,) JOHN G. RICHARDSON, [L.S.]
Président Cie du chemin de F. C. C.

(Contresigné,) ARCHER BAKER, [L.S.]
Secrétaire Cie du chemin de F. C. C.

Et contresigné, scellé, délivré et exécuté par John Grahame Richardson, le président, et Archer Baker, le secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Canada central, pour et au nom de la dite compagnie et avec son sceau de corporation en présence de

C. F. FRASER.

4. *Résolu*, qu'il est expédient de ratifier et confirmer l'engagement pris par le gouvernement de payer le dit intérêt et d'approuver et confirmer les dites conventions.

5. *Résolu*, que le total de l'intérêt sur la dite émission de débentures dont le gouvernement s'est ainsi chargé, dépasse légèrement le montant de l'intérêt auquel il peut être pourvu à même le subsidé en argent de \$12,000 par mille.

6. *Résolu*, qu'aussitôt que le gouvernement aura remis à la compagnie sur la somme de \$1,527,085 50 ainsi déposée, tel que ci-dessus mentionné, une somme égale au dit bonus de \$12,000 par mille, s'il est payé tel que pourvu au dit arrêté du Conseil du 18 avril A. D. 1878, la balance du dit dépôt sera appliquée et employée à faire face à l'intérêt sur les dites débentures.

Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. Robinson fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Robinson fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, que, par un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en date du dix-huitième jour d'avril, mil huit cent soixante et dix-huit, passé sous l'autorité de l'acte trente-sept Victoria, (1874), chapitre quatorze, intitulé : "Acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique," et ratifié par une résolution de la Chambre des Communes du Canada, le septième jour de mai mil huit cent soixante et dix-huit, il est de fait pourvu que la compagnie du chemin de fer du Canada Central aura droit de recevoir du gouvernement du Canada une subvention ou bonus de douze mille piastres par mille, pour le prolongement de sa ligne vers l'ouest jusqu'à l'endroit que choisira le gouvernement pour le terminus du chemin de fer du Pacifique canadien, près du lac Nipissingue,--telle subvention devant être payable aux conditions et en la manière stipulées dans tel arrêté du Conseil; et que, par le dit arrêté, il est en outre pourvu que la compagnie aura le privilège de

substituer à la subvention par mille ci-dessus mentionnée, le paiement, par le gouvernement, de l'intérêt sur débentures de la compagnie à échoir dans tel nombre d'années qui pourra être approuvé par le Gouverneur en Conseil.

2. *Résolu*, que la compagnie a décidé de se prévaloir de ce droit de substitution, et que le gouvernement s'est chargé du paiement de l'intérêt (mais seulement jusqu'à échéance du principal) sur une émission de débentures faite par la compagnie et s'élevant en totalité au chiffre de cinq cent mille livres sterling payables en vingt ans à compter du premier jour de septembre, A. D. 1879, avec intérêt semi-annuel au taux de cinq pour cent par année.

3. *Résolu*, que la compagnie, lorsque le gouvernement prit ainsi à sa charge le le paiement de tel intérêt, passa l'acte suivant avec Sa Majesté, savoir :

“ Cet acte fait et passé le troisième jour d'octobre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-neuf, entre la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*,—ci-après appelée “ la compagnie,”—d'une part, et Sa Majesté la Reine, représentée aux présentes par l'honorable ministre des finances du *Canada*, d'autre part :—”

“ Attendu que par un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général du *Canada*, en date du dix-huit avril mil huit cent soixante et dix-huit, passé sous l'autorité de l'acte trente-sept *Victoria* (mil huit cent soixante et quatorze), chapitre quatorze, intitulé : “ *Acte pour pouvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique*,” et ratifié par une résolution de la Chambre des Communes du *Canada*, le septième jour de mai mil huit cent soixante et dix-huit, il est de fait pourvu que la compagnie aura droit de recevoir du gouvernement du *Canada* la subvention ou le bonus de douze mille piastres par mille, pour le prolongement de sa ligne vers l'ouest jusqu'à l'endroit que choisira le gouvernement pour le terminus du chemin de fer du *Pacifique* canadien, près du lac *Nipissingue*,—telle subvention devant être payable aux conditions et en la manière stipulées dans tel arrêté du Conseil ; et que, par le dit arrêté, il est de plus pourvu que la compagnie aura le privilège de substituer à la subvention par mille ci-dessus mentionnée, le paiement, par le gouvernement, de l'intérêt, ou partie de l'intérêt sur débentures de la compagnie à échoir dans tel nombre d'années qui pourra être approuvé par le Gouverneur en Conseil :

“ Et attendu que la compagnie a décidé de se prévaloir de ce droit de substitution, et que le gouvernement est convenu de se charger du paiement de l'intérêt, (mais seulement jusqu'à échéance du principal) sur une émission de débentures faite par la compagnie et s'élevant en totalité au chiffre de cinq cent mille livres sterling, ou environ, payables en vingt ans, sous la condition, entre autres choses, que la somme de un million cinq cent vingt-sept mille quatre-vingt-cinq piastres et cinquante centins, en espèces, sera déposée par la compagnie aux mains du gouvernement pour y être détenue comme garantie du complet parachèvement de sa ligne, sujet aux stipulations ci-après énumérées ; et aussi sous la condition que la compagnie se conformera aux termes et conditions du dit arrêté du Conseil du dix-huit avril mil huit cent soixante et dix-huit, et accomplira les autres engagements contenus aux présentes ;

“ Or, cet acte fait foi que la compagnie convient et consent, avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, qu'elle accordera le droit de circuler, aux conditions qui devront être approuvées par le Gouverneur-Général en conseil, au chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*, ou à tout chemin de fer qui en sera le prolongement, depuis tout point d'intersection à l'ouest de la ville de *Renfrew* qui pourra être approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et aussi à la compagnie du chemin de fer de *Kingston à Pembroke*, depuis le point d'intersection de sa ligne, pourvu que tel point d'intersection soit à *Renfrew* ou à l'ouest de cette ville, et à toutes autres compagnies qui pourraient avoir les terminus de leurs lignes sur ou vers le lac *Huron*, et qui pourront être désignées par le Gouverneur-Général en conseil comme ayant droit à tel pouvoir de circuler.

“ Pourvu que les conditions auxquelles tel pouvoir de circuler sera accordé à aucune des dites compagnies ou chemins, soient mutuellement consenties par la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* et le gouvernement de *Québec* et les autres compagnies déjà mentionnées ; et dans le cas où il y aurait désaccord, les conditions

devront être déterminées par un arbitrage, l'un des arbitres devant être choisi par chacune des parties et un par le gouverneur en Conseil ; ”

Et que le gouvernement du *Canada*, ou les locataires ou propriétaires futurs du chemin du gouvernement à l'ouest du terminus ouest de la ligne subventionnée, auront le droit de circuler sur le chemin de fer de la compagnie, aux mêmes conditions que celles accordées aux compagnies ou chemins ci-dessus désignés.”

“ Et la compagnie convient et consent de plus, avec Sa Majesté, ses successeurs et ayant-cause, que la dite somme de un million cinq cent vingt-sept mille quatre-vingt-cinq piastres et cinquante centins déposée entre les mains du gouvernement, doit être retenue comme garantie du complet parachèvement de la dite extension de la ligne de la compagnie, la dite somme devant être remise à la compagnie de temps à autre, aux mêmes conditions et de la même manière que celles qui sont déterminées dans le dit arrêté du conseil du 18 avril mil huit cent soixante-dix-huit, relativement au paiement du bonus en argent par mille, ou de la subvention en vertu de la première provision du dit arrêté ; mais si la compagnie fait défaut de compléter le dit prolongement conformément aux conditions du contrat ou des contrats en vertu desquels il se construit actuellement, cette somme ou toute balance qui en pourra rester devra être retenue par le gouvernement, et servir à le rembourser de toutes sommes qu'il pourra être obligé de payer pour intérêt devenant dû sur les dites débentures après que la compagnie aurait fait tel défaut, en sus du montant que la compagnie aurait eu le droit de recevoir si elle s'était prévalu de la première provision de l'arrêté du Conseil du 18 avril mil huit cent soixante-dix-huit.

Et la compagnie convient et consent de plus avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants cause qu'elle paiera, de temps en temps, à mesure que l'intérêt sur les dites débentures écherra, aux banquiers, courtiers ou autres personnes qui pourront être employés en connexion avec le paiement du dit intérêt, toutes les commissions, frais, imputations et dépenses y ayant rapport ; et il est par le présent déclaré que le montant requis pour payer les dits coupons semi-annuels pour vingt ans a été supputé au pair du change, lequel taux est accepté comme le taux gouvernant toutes les transactions en rapport avec le présent ; aussi, que de temps en temps elle tiendra Sa Majesté et le gouvernement du *Canada* indemnes et à couvert de toutes pertes (s'il y en a) qui peuvent survenir ou être causées par, ou en conséquence de la faillite, la malhonnêteté, le tort ou le méfait de ceux à qui sera confié l'argent pour faire face à l'intérêt, ou de leurs commis, serviteurs ou agents, ou en conséquence d'aucune félonie ou délit, ou d'aucun accident en rapport avec tel argent après qu'il aura été placé dans les mains de ceux qui seront employés pour payer cet intérêt, ou en conséquence d'aucune autre cause quelconque après que l'argent pour faire face à cet intérêt aura été placé dans les mains de ceux qui seront chargés de le payer.

En foi de quoi la compagnie a fait apposer son sceau de corporation aux présentes qui doivent être contresignées par son président et son secrétaire, et le ministre des finances a revêtu les présentes de son seing et sceau les jour et an en premier lieu mentionnés (en triple expédition).”

(Signé)

S. L. TILLEY, [L.S.]

Ministre des finances du Canada.

Signé, scellé et délivré en présence de

(Signé) Z. A. LASH,

Sous-ministre de la justice, témoin de la signature du ministre des finances.

(Contresigné)

JOHN G. RICHARDSON, [L.S.]

Président—Cie du ch. de F. C. C.

(Contresigné)

ARCHER BAKER, [L.S.]

Secrétaire—Cie du ch. de F. C. C.

Et contresigné, scellé, délivré et exécuté par *John Grahame Richardson*, le président, et *Archer Baker*, le secrétaire de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, pour et au nom de la dite compagnie et avec son sceau de corporation en présence de

C. F. FRASER,

4. *Résolu*, Qu'il est expédient de ratifier et confirmer l'engagement pris par le gouvernement de payer le dit intérêt et d'approuver et confirmer les dites conventions.

5. *Résolu*, Que le total de l'intérêt sur la dite émission de débentures dont le gouvernement s'est ainsi chargé, dépasse légèrement le montant de l'intérêt auquel il peut être pourvu à même le subside en argent de \$12,000 par mille.

6. *Résolu*, Qu'aussitôt que le gouvernement aura remis à la compagnie sur la somme de \$1,527,085.50 ainsi déposée, tel que ci-dessus mentionné, une somme égale au dit bonus de \$12,000 par mille, s'il est payé tel que pourvu au dit arrêté du Conseil du 18 avril A. D. 1878, la balance du dit dépôt sera appliquée et employée à faire face à l'intérêt sur les dites débentures.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

Ordonné, que Sir *Leonard Tilley* ait la permission de présenter un bill, ayant pour objet de ratifier et confirmer une certaine convention, y mentionnée, intervenue entre le gouvernement du *Canada*, et la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. White (Cardwell), du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à divers frais d'administration de la justice, y compris les territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des magistrats stipendiaires dans les territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations des circuits, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations des circuits, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Cour Suprême et de l'Echiquier du *Canada*, pour être répartie comme suit : Rapporteur de la Cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, \$2,000; Commis du bureau du Régistrateur de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier, \$575; premier messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier \$500; second messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour de l'Echiquier, \$360; dépenses contingentes et déboursés, y compris l'impression, la reliure et la distribution des rapports, les frais de route des juges; aussi, appointements des officiers (shérif, huissier, etc.) dans les Cours Suprême et de l'Echiquier du *Canada* et \$150 de livres pour les juges, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à divers déboursés se rattachant à la Cour Maritime d'*Ontario*, frais de route des juges, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-et-six piastres et soixante-et-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille deux cent onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille huit cents piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St-Vincent-de-Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent soixante-et-treize piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cent vingt-six piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante cinq mille huit cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de publication des débats de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent soixante-et-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes d'après l'estimation du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour le bibliothéque du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la préparation d'un nouveau catalogue général et d'un nouveau catalogue historique, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation des appointements des officiers et aux dépenses contingentes de la bibliothéque, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais généraux d'impression, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements (\$2,000) et dépenses contingentes (\$1,200) du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses se rattachant à la législation, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. *Kirkpatrick* du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la garde, à la collection et à la collation des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au Patent-Record, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'immigration et quarantaine, et distribuée comme suit : appointements des agents et employés de l'immigration, savoir ; agent à *Québec*, \$1,500, sous-agent à *Québec*, \$1,000 ; commis à *Québec*, \$1,000 ; interprète norvégien, *Québec*, \$450 ; messenger, *Québec*, \$200 ; agent à *Montréal*, \$1,200 ; agent, à *Ottawa*, \$1,200 ; agent, à *Kingston*, \$1,100 ; agent, à *Toronto*, \$1,400 ; agent, à *Hamilton*, \$1,100 ; agent, à *London, Ontario*, \$800 ; agent, à *Halifax*, \$1,000 ; agent, à *Saint-Jean*, \$1,000 ; agent, à *Manitoba*, \$2,400 ; agent, au *Nord-Ouest*, \$1,200 ; commis et messagers, bureau de *Londres, Angleterre*, \$7,000 ; appointements des agents spéciaux en *Europe*, \$5,200 ; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières, \$24,000 ; frais de route des agents voyageurs en *Europe*, \$7,000 ; pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent soixante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration et de quarantaine, et distribuée comme suit : inspection médicale, *Québec*, \$1,300 ; quarantaine, *Grosse-Isle*, \$9,566 ; quarantaine, *Saint-Jean, N.-B.*, \$2,400 ; quarantaine, *Pictou, N.-E.*, \$800 ; quarantaine, *Halifax, N.-E.*, \$3,200 ; quarantaine, *Charlottetown, I. P. E.*, \$1,000 ; pour faire face aux dépenses nécessitées par les mesures à prendre pour la salubrité publique \$5,000 ; quarantaine des bestiaux, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt piastres soit accordés à Sa Majesté pour pension à *John Bright*, messenger de la Chambre d'Assemblée, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de nouvelles pensions suivantes des miliciens et distribuée comme suit : Mme. *Caroline Eachern* et quatre enfants, \$238 ; *Janet Anderson*, \$110 ; *Margaret McKenzie*, \$80 ; *Mary Ann Richey*, et un enfant, \$288 ; *Mary Morrison*, \$80 ; *Louis Prudhomme*, \$110 ; *Virginie Charron*, et quatre enfants, \$150 ; *Paul M. Robins*, \$146 ; *Charles T. Bell*, \$73 ; *Alex. Oliphant*, \$109.50 ; *Charles Lugden*, \$91.25 ; *Thomas Charters*, \$91.25 ; *Charles T. Robertson*, \$110 ; *Percy G. Routh*, \$400 ; *Richard S. King*, \$400 ; *George A. Mackenzie*, \$73 ; *Elwin Hilder*, \$146 ; *Fergus Schofield*, \$73 ; *John Bradley*, \$109.50 ; *James Bryan*, \$109.50 ; Enseigne *W. Fahey*, \$200 ; *Mary Hodgins* et trois enfants, \$191 ; *John Martin*, \$110 ; *A. W. Stevenson*, \$110 ; Mme. *J. Thorburn*, \$150 ; Mme. *P. T. Worthington* et trois enfants, \$378 ; Mad. *J. H. Elliott* et enfants, \$130 ; *Ellen Kirkpatrick* et trois enfants, \$226 ; Mad. *George Prentice* et enfants, \$352 ; *Mary Anna Tempest* et enfants, \$298, pour l'année finissant le 30 juin 1881 ;

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux pensionnaires une compensation au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Rykert* du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde de la division militaire, et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations pour instruction militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport à la milice et distribuée comme suit : uniformes, \$50,000 ; matériel, \$40,000 ; munitions, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des magasins d'armes publiques et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer, le chauffage et l'éclairage de ces arsenaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de tir et d'artillerie et aux musiques de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme d'argent n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires et de l'instruction militaire dans les collèges, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B" et des écoles d'artillerie à Kingston et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde et entretien d'une garde à Rideau Hall, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices de l'est (ministères), construction de voûtes de sûreté, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices de l'ouest (ministères), installation des bureaux pour le service des lettres mortes dans le soubassement du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes terrestres et câbles sous-marins, service des côtes et des îles du bas du fleuve et du golfe *Saint-Laurent*, etc., etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille cinq cent quarante-deux piastres et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, et distribuée comme suit : Salles d'exercices, *Ottawa*, \$3,000; bureau de poste, *Ottawa*, balance due sur le prix du terrain, \$5,042.06; édifices publics, *Belleville*, (terrain) \$6,000; collège militaire, *Kingston*, \$10,000; fortifications, *Kingston*, \$6,000; pénitencier, *Kingston*, \$11,500; bureau de poste, *Ste. Cathérine*, \$6,000; bureau de poste, douane, etc., etc., *Brantford*, travaux d'achèvement, \$10,500, bureau de poste, *Hamilton*, \$1,500; bureau de poste et douane, *Windsor*, travaux d'achèvement, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, et distribuée comme suit : Station de quarantaine, nouvel hôpital, *Grosse-Île*, remises, \$13,000; fortifications de *Québec* et *Lévis*, y compris les améliorations dites "*Dufferin*," savoir : les fortifications de *Québec*, améliorations dites "*Dufferin*," (en voie de construction), fortifications de *Lévis*, \$40,000; prolongement de la terrasse *Durham*, \$5,000; consolidation du roc en contre-bas de la citadelle; y compris l'achat de terrains, \$35,000; hôpital de marine de *Québec*, réparations et entretien, \$2,000; douane de *Québec*, nouvel appareil de chauffage et installation de bureaux dans les mansardes, \$10,000; casernes d'artillerie, *Québec*, fabrique de cartouches légères, \$2,000, *Trois-Rivières*,—installation de bureaux publics dans les vieilles casernes, \$2,500; *Sherbrooke*—bureau de poste, douane, bureaux du revenu de l'Intérieur, et des poids et mesures, \$12,000; *Montréal*,—bureau du revenu de l'Intérieur, agrandissement, \$9,000; bureau de poste, *Saint-Jean*, douane, etc., \$3,000; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*,—nouveaux dortoir et réfectoire, \$20,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-et-un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, du *Nouveau-Brunswick*, et distribuée comme suit : douane *Saint-Jean*, \$54,000; bureau de poste, *Saint-Jean*, \$44,500; bureau de poste *Fredericton*, \$4,000; pénitencier général, provinces maritimes, *Dorchester*, pour terminer l'édifice actuel, \$27,000; construction d'une aile nouvelle, \$20,000; bureau de poste, douane, etc., *Woodstock*, (terrain,) \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, de la *Nouvelle-Ecosse*, et distribuée comme suit : hôpital de quarantaine, *Sydney*, \$2,000; hôpital de la marine, *Lunenburg*, \$3,500; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'hôpital de la marine *Charlottetown*, *I. P. E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics du *Manitoba*, et distribuée comme suit : pénitencier, \$5,000; station et hôpital des émigrants, *Winnipeg*, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, des territoires du *Nord-Ouest* et distribuée comme suit : hangar pour les émigrants à l'ouest de *Winnipeg*, \$5,000, édifices publics en général, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de la *Colombie-Britannique*,

et distribuée comme suit : douane, magasin et quai, *Victoria*, \$5,000 ; bureau de poste, *Victoria*, \$10,000 ; pénitencier de la *Colombie-Britannique*, mur d'enceinte, etc., \$5,000 ; édifices publics, réparations, bureau de poste, *New-Westminster*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparation etc., des édifices publics et distribuée comme suit : loyers, réparations, ameublement, chauffage, \$175,000 ; terrains, \$4,000 ; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$1,800 ; chauffage des édifices publics, *Ottawa*, \$40,000 ; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$23,000 ; eau, édifices publics, *Ottawa*, compris ci-devant dans l'item des loyers et réparations, \$9,000 ; allocation pour chauffage et éclairage, Rideau Hall, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières d'Ontario, et distribuée comme suit : rivière *Trent*, \$2,000 ; rivière *Otonabee*, \$1,350 ; port de *Cobourg*, \$12,500 ; port de *Morpetht*, (la municipalité fournit \$4,000), \$6,000 ; port de *Rondeau*, \$6,000 ; port de *Kincardine*, \$1,000 ; port de *Owen-Sound*, \$6,000 ; port de *Collingwood*, \$6,000 ; *Little Current*, lac *Huron*, creusement du chenal, \$10,000 ; travaux de réparations et améliorations générales des ports et rivières, d'*Ontario*, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, de *Québec*, et distribuée comme suit ; *New Carlisle* (la municipalité a voté \$1,000,) \$1,000 ; *Carleton* (la municipalité fournit \$2,500), \$2,500 ; *Cap-à-l'Aigle* (même montant voté par la municipalité), \$3,000 ; *Ile-aux-Coudres*, (même montant voté par la municipalité,) \$4,000 ; *Saint-Thomas*, \$3,500 ; *Grosse-Ile*, \$7,000 ; *Anse-Saint-Jean*, \$1,500 ; *Berthier* (en haut,) \$3,000 ; fleuve *Saint-Laurent*, enlèvement de chaînes, ancres, etc., \$10,000 ; réparations et améliorations des ports et rivières de *Québec*, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières du *Nouveau-Brunswick*, et distribuée comme suit : port de *Saint Jean*, \$6,000 ; *Pointe du Chêne*, \$15,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille sept cent soixante-et-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières de la *Nouvelle-Ecosse*, et distribuée comme suit : havre de *Gabaruso* et grève de l'*Ile des Sauvages*, 2,200 ; *Baie aux Vaches*, \$11,820 ; Cimetière, havre *Canso*, \$5,000 ; *Annapolis*, \$750 ; *Ile Pictou*, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières de l'*Ile du Prince-Edouard*, et distribuée comme suit : *Souris*, baie *Colville*, \$8,500 ; *Malpeque*, comté de *Prince*, \$1,400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières des provinces maritimes, réparations et améliorations, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1880.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations et améliorations des ports et rivières du *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havre et rivières de la *Colombie-Britannique*, et distribuée comme suit : rivière *Nasse*, enlèvement de troncs d'arbres, \$1,000 ; réparations et améliorations, havres et rivières de la *Colombie-Britannique*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent-quatorze mille piastres soit accordée

à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de dragage, et distribuée comme suit : achat d'un matériel pour le dragage, \$16,000; dragueurs, réparations, \$13,000; *Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick*, \$42,000; *Québec*, \$20,000; *Ontario*, \$8,000; *Colombie-Britannique*, \$10,000; service général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. *Kirkpatrick*, du comité des subsides fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec le chemin de fer du *Pacifique canadien d'Emory's Bar* au passage de *Savona*, pour l'année expirant le 30 juin 1880.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. *Robinson* du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'en eau profonde, à *Saint-Jean*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux de réparation et amélioration sur la voie ferrée entre la *Rivière du Loup* et *Hadlow*, en rapport avec l'intercolonial; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais judiciaires, en rapport avec le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer du *Canada Central* (subvention), pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept millions cent quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique canadien*, et répartie comme suit : de *Fort-William* à la rivière aux *Anglais*, \$65,000; de la rivière aux *Anglais* à la rivière à l'*Aigle*, \$1,600,000; de la rivière à l'*Aigle* à *Kwatin*, \$2,500,000; de *Kwatin* à *Selkirk*, \$680,000; embranchement de *Pembina*, \$86,000; section à l'ouest de la rivière *Rouge*, y compris le pont temporaire, \$1,450,000; lignes de télégraphe et voie, \$60,000; station et terminus, \$150,000; matériel roulant, \$600,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *J. B. Normand*, pour ses services comme surintendant intérimaire des travaux du *Saint-Maurice*, d'octobre 1875 à octobre 1878, en rapport avec les glissoires et estacades, suivant compte, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes terrestres et câbles sous-marins pour les côtes et les îles du bas du fleuve et du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, et distribuée comme suit : extension du réseau télégraphique côtier du bas du fleuve et du golfe *Saint-Laurent*, de la *Baie Saint-Paul* à *Bersimis* et embranchement jusqu'à *Chicoutimi*, \$10,000; nouveau câble projeté entre l'île *Vancouver* et la terre ferme *vid Nanaïmo* et la *Pointe Grey*, \$26,000; transfert des lignes et câbles télégraphiques, de la *Western Union Telegraph Co.* au gouvernement canadien, \$24,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers travaux publics et distribuée comme suit : divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000; explorations et inspections, \$25,000; arbitrages, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation des vapeurs *Napoléon III*, *Newfield*, *Druid*, *Glendon*, *Sir James Douglas* et *Northern Light*, en rapport avec le service maritims et fluvial, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal, pour communication à vapeur entre *Halifax* et *St. Jean, via Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt cinq milles piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à vapeur entre *San Francisco* et *Victoria, Colombie Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal pour communication à vapeur avec les Iles de la *Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'île du *Grand Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la subvention aux vapeurs faisant le service entre *Campbellton, N.-B.*, et *Gaspé* et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la subvention, pour une année, au chiffre de \$50,000, à être payée à une ligne de steamers faisant le service entre le *Canada*, les *Antilles* et le *Brsil*, à condition que le gouvernement du *Brsil* paie aussi la même somme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal, pour communication à vapeur entre *Halifax*, le *Cap-Breton* et l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service postal pour communication à vapeur entre la *Nouvelle-Ecosse* et *St.-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et récompenses pour sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et informations relatives aux sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires au *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de *Montréal* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à

Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement des obstructions dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'agences, loyers et dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées, et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du phare du *Cap-Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement et la construction de phares et de signaux d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction d'un nouveau phare à l'entrée de *Sands Head* à la rivière *Fraser, C.B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux salaires et déboursés des garde-pêche et gardiens et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$12,500 ; *Québec*, \$14,500 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$15,000 ; *Nouveau-Brunswick*, \$12,000 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$3,000 ; *Manitoba*, \$1,000 ; *Colombie-Anglaise*, \$2,000 ; pisciculture, passes-migratoires et bancs d'huîtres, \$22,000 ; dépenses judiciaires et incidentes relatives aux pêcheries, \$800 ; annonces, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des observatoires, et distribuée comme suit : observatoires, *Québec*, \$2,400 ; *Toronto*, \$4,800 ; *Kingston*, \$500 ; *Montréal*, \$500 ; *Nouveau-Brunswick*, \$1,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et des immigrants, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et, distribuée comme suit : hôpital de *Ste. Catherine, Ontario*, \$500 ; hôpital de *Kingston, Ontario*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les provinces de *Québec*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau-Brunswick*, *Ile du Prince-Edouard* et *Colombie-Anglaise*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des marins naufragés et infirmes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit nécessaire pour le service d'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Kirkpatrick*, du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais probables du transfert du musée de *Montréal* à *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des octrois annuels aux Sauvages, d'*Ontario* et *Québec*, et distribuée comme suit : Sauvages, *Québec*, \$4,200 ; achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgées et infirmes, *Ontario* et *Québec*, \$1,600 ; écoles des Sauvages, *Ontario* et *Québec*, \$5,000 ; annuités en vertu du traité *Robinson*, \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l'*Ile du Prince-Edouard*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Colombie-Anglaise*, et distribuée comme suit : Sauvages de la *Colombie-Anglaise* secours, etc., \$26,788 ; exploration et commission des réserves, \$24,140 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'un moulin à farine pour les Sauvages de *Manitoba* et *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille six cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages sans ressources assemblés pour recevoir les octrois annuels etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent six piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour approvisionnement trimestriel de vêtements pour les chefs et les guides des Sauvages, traités 4 et 7, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des instituteurs et coût des maisons d'écoles des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien et réparations du chemin de fer *Intercolonial*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point cent quatre-vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien et réparations du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien et réparations du chemin de fer du *Pacifique* du canadien pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Les six premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Les septième, huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions étant lues la seconde fois, sont ajournées.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Colby* du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux du *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal de *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal de *Carillon*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de la *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Saint-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses en rapport avec les canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'un bureau à *St.-Jean*, pour le percepteur du canal de *Chambly*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland* et distribuée comme suit : reconstruction de la superstructure du pont à péage de *Dunnville*, \$12,000, reconstruction d'un pont sur la ligne de la rue du canal à *Dunnville*, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour renouvellement de quais, canal de la baie de *Burlington*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers travaux se rapportant aux chemins de fer et canaux imputables sur le revenu, et distribuée comme suit : travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages, \$5,000; arpentages et inspection, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-et-un mille huit cent vingt piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparations et dépenses d'exploitation de canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille six cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements, salaires et dépenses contingentes des préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille sept cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quatorze mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparations et exploitation des havres et glissoires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'entretien de la ligne télégraphique entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne télégraphique, *Colombie-Britannique* via *Nanaimo* et *Pointe Grey*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes de l'agent des travaux publics, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil et dont un compte en détail sera soumis au parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de *Kiwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses probables de la mise en vigueur de la loi sur le trafic des spiritueux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent seize mille cent quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des annuités des Sauvages de *Manitoba* et du *Nord Ouest* et distribuée comme suit : traité 1, \$20,875 ; traité 2, \$6,005 ; traité 3, \$13,005 ; traité 4, \$39,024 ; traité 5, \$17,460 ; traité 6, \$79,822 ; traité 7, \$39,000 ; commutations d'annuités, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'instruments aratoires, bestiaux, grain de semence, outils, munitions, ficelle etc., fournis aux Sauvages en vertu des traités, et répartie comme suit : traité No. 1, \$3,271 ; traité No. 2, \$1,504 ; traité No. 3, \$4,145 ; traité No. 5, \$2,573 ; traités 4, 6, 7, \$55,967, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'arpentage des réserves des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les gages des cultivateurs et de leurs aides en rapport avec les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sioux du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices destinés au commissaire des Sauvages, maison, bureau et magasin, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-un mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la surintendance des Sauvages, et distribuée comme suit : dépenses générales, surintendance du *Manitoba*, \$25,000; dépenses générales, surintendance du *Nord-Ouest*, \$36,430, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest* et distribuée comme suit : solde de la police, y compris l'état-major et solde additionnelle aux cultivateurs, jardiniers et artisans, \$118,000; rations, \$45,000; fourrage, \$40,000; combustible et éclairage, \$5,000; uniformes, \$22,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$30,000; médicaments \$1,500; livres et papeterie, \$1,000; frais de transport, guides et charretiers, \$24,500; dépenses contingentes, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Les vingt-huit premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La vingt-neuvième résolution et les suivantes jusqu'à la trente-sixième exclusivement, étant lues la seconde fois, sont ajournées.

La trente-sixième résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du ministre de l'Intérieur, pour l'année expirant le 30 juin 1879. (*Documents de la session, No. 4.*)

M. Kirkpatrick, du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion, et distribuée comme suit : inspecteur des finances, \$2,600; bureau du sous-receveur-général, *Toronto*, \$8,000; bureau du sous-receveur-général, *Montréal*, \$5,500; auditeur et sous-receveur-général, *Halifax*, \$10,000; auditeur et sous-receveur-général, *St. Jean, N.-B.*, \$11,400; auditeur et sous-receveur-général, *Winnipeg*, \$5,250; auditeur et sous-receveur-général, *Victoria, C.-B.*, \$7,000; auditeur et sous-receveur-général, *Charlottetown, I.P.E.*, \$4,000; ; banques d'épargne rurales, *Nouveau-Brunswick*, *Nouvelle-Ecosse* et *Colombie-Britannique*, \$12,500; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Justice pour l'année finissant le 30 juin 1881.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Justice, section des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétariat d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille sept cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent quarante-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère du Revenu de l'Intérieur, pendant l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille sept cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Douanes, pour l'année expirée finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Agriculture pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Travaux Publics pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des ministères, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, (pour papeterie), pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qu'entraîneront des changements probables dans le personnel et autres des ministères, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre mille cinq cent soixante et cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des douanes aux différents ports, et distribuée comme suit : Dans la province d'Ontario, \$219,735; dans la province de Québec, \$193,890; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$92,005; dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$107,405; dans la province du Manitoba, \$13,000; dans la province des territoires du Nord-Ouest, \$1,000; dans la province de la Colombie-Britannique, \$23,600; dans la province de l'Île du Prince-Édouard, \$22,930; salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournées d'inspection, \$18,000; dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie.

publicité, frais de télégraphique, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des arbitres et du service préventif extérieur, \$15,000, pour l'année expirant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme d'excédant pas deux cent trente-cinq mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'accise, et distribuée comme suit: appointement des officiers et inspecteurs de l'accise, \$180,000; dépenses se rattachant à l'amélioration du classement d'après les résultat des examens de l'accise, \$6,000; frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc., \$40,000; allocations aux percepteurs de douanes sur droits perçus par eux, \$2,000; service préventif, \$6,500; pour rembourser à *Wilson*, officier de l'accise certains déboursés et dépenses faits par lui pour la protection des intérêts du fisc et ses frais de dépense dans certaines causes intentées contre lui à ce sujet, \$750; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'inspection et mesurage du bois, et distribuée comme suit; surintendant, bureau de Québec, \$2,000; sous-surintendant et teneur de livres, \$1,600; caissier, \$1,200; 3 commis de la spécification, \$1,800; messenger, \$400; 8 commis de la spécification, etc., 8 mois, savoir: 1 à \$1,000; 1 à \$700, 4 à \$600; 2 à \$500; aide du teneur de livres, \$1,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs de bois \$45,000, dépenses contingentes, \$4,000; sous-surintendant, bureau de Montréal, \$800; teneur de livres et commis de la spécification, \$1,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs de bois, \$2,500; dépenses contingentes, \$300; sous-surintendant, *Sorel*, \$200; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux appointements des inspecteurs de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyer, combustible, frais de route, frais de poste, papeterie, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi en rapport avec l'inspection des principaux articles canadiens, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses en vertu de l'acte en rapport avec la falsification des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rapportant aux menus revenus, et répartie comme suit; ministère du revenu de l'Intérieur, \$8,000; ministère de l'Intérieur, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million huit cent cinquante-deux milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service des Postes, et distribuée comme suit: *Ontario*, \$842,000; *Québec*, \$486,500; *Nouveau-Brunswick*, \$168,500; *Nouvelle-Ecosse*, \$196,000; *Ile du Prince-Edouard*, \$49,000; *Colombie-Britannique*, \$64,000; Territoires du *Nord-Ouest*, \$22,000; *Manitoba*, \$24,000; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage des terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point quarante-six mille six cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, et distribuée comme suit: service extérieur, agence des terres dans *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, et agences des coupes de bois, 9 employés en tout; appointements dépenses contingentes, et inspection, \$32,000; commis surnuméraires au bureau

principal, *Ottawa*, cartes géographiques, dépenses d'impressions et de publicité et autres, \$14,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent quarante-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service extérieur, *Colombie-Britannique*, personnel, dépenses contingentes, inspection, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, les premières trente et une résolutions sont adoptées.

Et étant six heures p. m., M. le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p. m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill à l'effet d'incorporer le chemin de fer de jonction de *Pontiac* et du *Pacifique*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Girouard* (*Jacques-Cartier*,) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

Le Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Compagnie d'Assurance de *Montréal*; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Keeler* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour autoriser la liquidation de la banque *Ville-Marie*;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Coursol* fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait des modifications.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe tel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs modifications, auxquelles elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes concernant la Compagnie de Télégraphe de *Montréal*," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 14, après "augmenter" insérez "jusqu'à onze ou plus," et ligne 15 retranchez "à sept membres."

Page 1, ligne 17, après "actionnaires" insérez la clause A.

Clause A.

Il sera loisible à la dite compagnie de louer en tout temps sa ligne ou toute partie de sa ligne.

Page 1, ligne 33, après "municipal" insérez "ayant juridiction sur les rues."

Page 1, ligne 41, après "conseil" insérez "ayant juridiction sur les rues."

Page 2, ligne 7, retranchez "amendements" et insérez "acte du Parlement."

Page 2, lignes 20 et 21, retranchez "contre la corporation municipale d'aucune cité, ville et village incorporé."

Page 2, dernière ligne, retranchez "pourrait éprouver" et insérez "aura éprouvée."

Le premier amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois ;

Sur motion de M. *Gault*, secondé par M. *Coursol*,

Résolu, que cette Chambre ne concoure pas avec le Sénat dans le dit amendement pour la raison suivante : la session tirant à sa fin, il est impossible de donner à une modification de cette importance toute l'attention quelle requiert.

Les modifications subséquentes étant lues, sont adoptées.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté tous les amendements faits au précédent bill, à l'exception du second auquel elle n'a pas donné son concours, et faisant connaître à leurs Honneurs le motif pour lequel elle en a agi ainsi.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Télégraphe du Grand Nord-Ouest du *Canada*," lesquels sont lues pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les modifications faites par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser la corporation de la ville d'*Emerson* à construire un pont libre pour les voyageurs et le trafic sur la rivière *Rouge*, dans la province du *Manitoba*," lesquels sont lues pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs modifications.

La Chambre procède à la prise en considération des trente-deuxième et trente-troisième résolutions, rapportées du comité des subsides aujourd'hui, lesquelles sont lues comme suit :—

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales et distribuée comme suit : service extérieur, agence des terres dans *Manitoba* et les territoires du Nord-Ouest, et agences des coupes de bois, 9 bureaux en tout ; appointements, dépenses contingentes, et inspection, \$32,000 ; commis surnuméraires au bureau principal, *Ottawa*, cartes géographiques, dépenses d'impressions et de publicité et autres, \$14,600, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service extérieur, *Colombie-Britannique*, personnel, dépenses contingentes, inspection, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Et les dites résolutions sont adoptées.

M. Robertson (Hamilton), du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice—appointements d'un commis de seconde classe ancienne et d'un commis de seconde classe cadette à dater du 1er juillet 1879 et du 1er janvier 1880 respectivement, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur Général—somme additionnelle pour dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Postes—somme additionnelle pour appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la commission du service civil—pour appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exécution de la loi à l'effet de mieux prévenir les crimes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'instituteur du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de millet à balais, pénitencier, *Saint-Jean, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quarante-six piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour papeterie à l'usage des membres du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impressions des lois criminelles, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparations à l'hôpital des émigrés à *l'Île aux Perdrix Saint-Jean, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser en partie, les frais considérables faits en 1874-75, par le gouvernement du *Nouveau-Brunswick*, pour l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'exposition de *Paris*, (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1880.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de service spécial de la milice dans les territoires du *Nord-Ouest* se rattachant à l'organisation de la milice pour la protection des colons, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de conversion de canons à âme lisse en canons Palliser de 64 et de fabrication de deux canons, 7 pouces, de 8½ tonnes avec affuts, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de transport occasionnés par l'échange des écoles d'artillerie, batteries A et B., entre *Kingston* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ordinaires pour l'instruction militaire, crédit supplémentaire pour l'exercice courant, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la milice, gratification au canonier *Dempster* de la batterie de campagne de *Toronto*, en considération de blessures reçues aux exercices de 1879-80, et dues à la décharge prématurée d'un canon, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin Intercolonial, et distribuée comme suit: prolongement du chemin jusque dans *Halifax*, \$5,500; somme additionnelle au compte de la construction, \$29,000; matériel roulant embranchement de la *Rivière du-Loup*, \$159,100, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du prolongement du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard* jusqu'au brise-lames, de *Souris*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique, et distribuée comme suit: embranchement *Pembina*, \$25,000; matériel roulant, \$120,000; exploration, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

21. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour diverses explorations géologiques, inspection en rapport avec les chemins de fer et canaux imputable sur le revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices du Parlement à *Ottawa*, par suite de dommages causés par l'incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour amélioration au système de ventilation, édifices du parlement, *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du service téléphonique, édifices du Parlement et des ministères, *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouveau-Brunswick*, et distribuée comme suit: pénitencier de *Dorchester*, somme additionnelle de \$31,500; douane de *Saint-Jean*, somme additionnelle, \$60,000; bureau de poste de *Frédéricton*, somme additionnelle, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille trois cent cinquante six piastres et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, et distribuée comme suit: fortifications de *Québec* et *Lévis*, y compris les travaux *Dufferin*, somme additionnelle, \$10,000; entrepôt de vérification de *Montréal*, balance non dépensée du crédit de 1878-79, reportée par mandat spécial, \$3,656.64; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, additions, modifications et réparations, \$7,700, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent quatre-vingt-six piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, et distribuée comme suit: *Ottawa*, musée géologique, y compris l'achat d'un édifice, \$30,000; salles d'exercice d'*Ottawa*, à payer à la compagnie du gaz et à l'entrepreneur (balance), \$879.49; pénitencier de *Kingston*, somme additionnelle y compris la balance non dépensée du crédit de 1878-79, \$7,700; école militaire de *Kingston*, balance du crédit de 1878-79, non dépensée le 30 septembre 1879, et reportée par mandat spécial, \$3,107.11, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du *Manitoba*, bois pour la construction d'une clôture provisoire, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Victoria*, *Colombie-Britannique*, somme accordée par les arbitres officiels à *Kinsman* et *Styles*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour traitements et frais de route du personnel etc. des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc. somme additionnelle pour l'année finissant le 30 juin 1880.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gaz, édifices publics d'*Ottawa*—somme additionnelle, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chauffage et éclairage, *Rideau Hall*—somme additionnelle, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières *Nouvelle-Ecosse*, *Arichat Ouest*, comté de *Richmond*—appointement, de l'inspecteur des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouveau-Brunswick*, et distribuée comme suit: rivière *Oromocto*—à payer à *G. H. Miles* pour l'enlèvement des obstacles à la navigation, \$100; port de *Richibouctou*, protection de la grève, \$800; pour l'année finissant le 30 juin 1880.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de dragage, provinces maritimes, réparations particulières faites aux dragueurs, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour explorations et inspections en rapport avec les havres et rivières—somme additionnelle, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'enlèvement de la barque naufragée *Emigrant* d'en face de *Charlottetown*, port de *l'Île du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier—quai et bâtiment du sifflet d'alarme, à *Head Harbour, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations imprévues des phares dans le golfe *Saint-Laurent* et la baie de *Miramichi*, avariés par une tempête en octobre 1879, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour protection des pêcheries dans le golfe et le bas du *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un terrain et d'un édifice destinés à servir d'hôpital de la marine à *Alberton, I. P.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à *M. E. Miall* une nouvelle somme en considération de services se rattachant à la commission des pêcheries d'*Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *M. le juge Armour* ses services professionnels dans l'affaire des limites nord et ouest de l'*Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser \$105 à *M. Blair Botsford*, préfet, et \$66 à *M. J. B. Foster*, sous-préfet du pénitencier de *Dorchester*, dépenses dans leur visite au pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour secours à l'*Irlande*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

Les premières seize résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La dix-septième résolution étant lue la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la question est résolue négativement.

La dix-huitième résolution et les suivantes jusqu'à la quarante-troisième étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quarante-troisième résolution étant lue la seconde fois, et la motion étant mise aux voix,—que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution; la Chambre se divise: et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

Pour:

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Arnell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Richey,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Macdonald (Vic. C. B.),</i>	<i>Robertson (Hamilton)</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bergin</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Vallée,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wade,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Renfrew) and</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Williams.—103.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Queen's),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Casey,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain,</i>	<i>Chandler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Killam,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>King,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wiser and</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Olvier,</i>	<i>Yeo.—44.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Les résolutions subséquentes étant luës la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cent trente-trois piastres et quatre-vingt-six centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des douanes et être distribuée comme suit: Somme additionnelle pour différents ports, \$6,000; commission des experts et service préventif extérieur, \$10,000; pour payer les arriérés d'appointements à des officiers de douane dans l'île du Prince-Edouard \$2,233.86, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dettes encourues sous l'empire de l'acte des poids et mesures de 1873, n'ayant pu être réglées avant la clôture du crédit de 1878-79, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique,—fraîs d'exploitation de la ligne entre *Emerson* et le lac *Travers* jusqu'au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement *Windsor*, entretien de la ligne, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux: Somme additionnelle pour réparations et exploitations, distribuée comme suit: *Cornwall*, \$1,700; *Welland*, \$30,000; *Rideau*, \$1,800; *Chambly*, \$3,500; *Saint-Laurent*, \$4,000; divers, \$1,009; pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes. Somme additionnelle pour le besoin de ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage des terres fédérales—pour balances dues sur arpentage par blocs et subdivisions, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux frais de publication de brochures destinées à faire connaître les terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes se rattachant aux terres fédérales pour l'année finissant le 30 juin 1880.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille six cent soixante et dix-huit piastres et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté pour dépenses d'items imprévus de 1873-79—voir le rapport de l'Auditeur-Général,—pour l'année finissant le 30 juin 1880.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 1er mai 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robertson (Hamilton)*, fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, lundi prochain.

M. *Robertson (Hamilton)* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier la loi concernant l'enlèvement d'obstructions provenant de naufrages, dans les eaux navigables ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *McDonald (Cap-Breton)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'acte qui étend à la *Colombie-Britannique* les Actes des Terres Fédérales, et d'établir d'autres dispositions relativement à certaines terres publiques dans cette province ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *McDonald (Cap-Breton)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passetel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs modifications, auxquelles elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill à l'effet de modifier et refondre les différents actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robertson (Hamilton)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération, du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte amendement l'Acte des terres fédérales, 1879," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé en comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Casey* fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Orbonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération lundi prochain, et soit réimprimé.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Lundi, 3 Mai 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Laurier*,—la pétition de *L. Morasse* et autres.

Par M. *Costigan*,—la pétition de *Patrick Boyle* de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil de la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, à l'effet de pourvoir à la distribution des biens des négociants insolubles, devienne loi.

De la compagnie des céréales du *Saint-Laurent* ; demandant que tout bill soumis au Parlement donnant pouvoir aux commissaires du havre de *Montréal* de commuer les droits imposés sur les bateaux à vapeur éleveurs circulant et faisant le trafic dans les limites du havre de *Montréal*, ne devienne pas loi.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président deux messages de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. le Président, (tous les membres de la chambre étant découverts), comme suit :

Lorne.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1880 ; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No. 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 3 mai 1880.

Lorne.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1881 ; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique-Britannique du Nord*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No. 2*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 3 mai 1880.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,
Ordonné, que les dits messages et les budgets supplémentaires soient renvoyés au comité de subsides.

M. Desjardins propose, secondé par *M. Royal*,—que cette Chambre s'ajourne maintenant ; et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que *M. Pope (Queen)* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de modifier les actes concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Baby*, secondé par *M. Langevin*,
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération certaine résolution concernant l'inspection du pétrole.

La Chambre se forme en conséquence en tel comité.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de modifier les actes concernant l'inspection du pétrole, et de disposer que la preuve pour déterminer la chaleur de combustion du pétrole canadien sera portée à 115 degrés Fahrenheit, au lieu de 105, et que celle pour déterminer la chaleur de combustion du pétrole étranger sera réduite à 120 degrés Fahrenheit au lieu de 130 ; et que les vendeurs seront tenus responsable de la qualité du pétrole vendu par eux.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Kirkpatrick fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est expédient de modifier les actes concernant l'inspection du pétrole, et de disposer que la preuve pour déterminer la chaleur de combustion du pétrole canadien sera portée à 115 degrés Fahrenheit, au lieu de 105, et que celle pour déterminer la chaleur de combustion du pétrole étranger sera réduite à 120 degrés Fahrenheit au lieu de 130 ; et que les vendeurs seront tenus responsable de la qualité du pétrole vendu par eux.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné que *M. Baby* ait la permission de présenter un bill portant modification de l'acte concernant l'inspection du pétrole.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération certaines résolutions, concernant la construction d'un bassin de radoub à *Esquimalt*.

La Chambre se forme en conséquence en tel comité.

(*En comité.*)

1. *Résolu*,—Que, par la douzième clause des termes de l'admission de la province de la *Colombie-Britannique* dans l'Union, il a été convenu que le gouvernement fédéral garantirait l'intérêt, pendant dix ans à compter de la date de l'achèvement des travaux, au taux de cinq pour cent par année, sur telle somme n'excédant pas £100,000 stg., qui pourrait être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à *Esquimalt* :

2. *Résolu*,—Que, par un acte passé dans la 37^{ème} année du règne de Sa Majesté, chapitre 17, le gouverneur-général était autorisé à faire des avances à la province de la *Colombie-Britannique*, à même le fonds consolidé du revenu, pour la construction de tel bassin de radoub, sur des certificats du progrès des travaux,—ces avances ne devant point excéder en totalité le chiffre de \$250,000, au lieu de la garantie d'intérêt sus-mentionnée :

3. *Résolu*,—Qu'un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, fut passé à la date du 13 novembre 1879, définissant les conditions auxquelles les avances précitées devaient être faites, mais qu'il ne fut pas mis en effet ;

4. *Résolu*,—Que le 12 février 1880, un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil fut passé comme suit :

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 12 février 1880.

Sur le rapport, en date du 11 février 1880, de l'honorable ministre des Finances, déclarant qu'il a pris en considération des dépêches adressées par le lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Britannique* au sujet des avances que le gouvernement de la Puissance se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à *Esquimalt*, et qu'en vue d'arriver à un règlement de la question, il a eu plusieurs entrevues avec l'honorable procureur-général de la province qui a été délégué pour s'entendre avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

Le ministre déclare qu'il a soigneusement étudié la question, et que dans son opinion, il est désirable de modifier l'arrêté du Conseil du 13 novembre dernier, et d'en soumettre un autre qui soit conforme à certaines dispositions et conditions énoncées dans son rapport ci-joint.

Le comité recommande que le dit rapport soit approuvé et mis en effet, et que des copies de la présente minute soient transmises au très-honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies et au lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Britannique*.

Attesté.

J. O. CÔTÉ,
 Greffier du Conseil Privé.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération des dépêches adressées par le lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Britannique* au sujet des avances que le gouvernement de la Puissance se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à *Esquimalt*, et qu'en vue d'arriver à un règlement de la question, il a eu plusieurs entrevues avec l'honorable procureur-général de la province qui a été délégué pour s'entendre avec le gouvernement fédéral à ce sujet :

Le soussigné a soigneusement étudié la question, et il prend la liberté de déclarer que dans son opinion, il est désirable de modifier l'arrêté du Conseil du 13 novembre dernier, et de lui en substituer un autre qui soit conforme aux dispositions suivantes :

Premièrement,—L'honorable procureur-général ayant déclaré que les plans et devis du bassin préparés par MM. *Kinniple* et *Morris*, de *Londres, Angleterre*, ont été déposés, pour examen, au ministère des Travaux Publics, et sont ceux pour lesquels des soumissions ont été demandées, le soussigné recommande que des avances soient faites à la province, au fur et à mesure que les travaux progresseront, pour un montant qui n'excède pas en totalité le chiffre de \$250,000—telles avances ne devant comprendre la valeur d'aucun matériel ou outillage obtenu par le gouvernement provincial pour les fins du bassin de radoub.

Deuxièmement,—Que telles avances soient faites sur la production du certificat de l'ingénieur du gouvernement provincial, contresigné par l'agent du gouvernement fédéral dans la *Colombie-Britannique*.

Troisièmement,—Que dans le cas où le gouvernement de la *Colombie-Britannique* ferait défaut, pour une cause quelconque, de procéder activement à la construction des travaux pendant une période de trois mois après avoir reçu du gouvernement fédéral l'injonction écrite d'en poursuivre l'exécution, alors ce dernier aura le droit de prendre possession des travaux et terrains, et de les compléter.

Quatrièmement,—Qu'advenant telle prise de possession, le gouvernement canadien sera en droit de réclamer et de recevoir du gouvernement impérial l'octroi subventionnel de £50,000 stg. promis, ou tout autre octroi supplémentaire. Il est entendu que si une balance de cet octroi subventionnel reste non-consommée après le paiement des dépenses faites par le gouvernement fédéral à raison du défaut de la province, comme susdit, telle balance sera remise à la dite province; mais, d'un autre côté, si tel octroi subventionnel se trouvait insuffisant pour compléter les travaux, alors le chiffre de tel déficit sera placé au débit du compte de la dette de la province. Il est, en outre, entendu que le droit de propriété du bassin, sans préjudice du droit de possession temporaire, tel que sus-mentionné, restera au gouvernement de la *Colombie-Britannique*.

Cinquièmement,—Que le gouvernement impérial sera partie intéressée à cet arrangement et l'approuvera.

Sixièmement,—Que la sanction de la législature de la *Colombie-Britannique* sera aussi obtenue pour le dit arrangement.

Septièmement,—Que, sujettes aux conditions précédentes, les avances ainsi faites au montant de \$250,000, ne porteront pas intérêt, et seront considérées comme un octroi en argent substitué à l'article 15 des termes d'admission de la *Colombie-Britannique* dans l'Union.

Le tout respectueusement soumis.

S. L. TILLEY,
Ministre des Finances.

MINISTÈRE DES FINANCES,
11 février, 1880.

5. *Résolu*, qu'il est expédient d'approuver l'arrêté du Conseil qui précède.
Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *White (Cardwell)* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *White (Cardwell)* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont les comme suit :

1. *Résolu*, que, par la douzième clause des termes de l'admission de la province de la *Colombie-Britannique* dans l'Union, il a été convenu que le gouvernement fédéral garantirait l'intérêt, pendant dix ans à compter de la date de l'achèvement des travaux, au taux de cinq pour cent par année, sur telle somme, n'excédant pas £100,000 stg., qui pourrait être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à *Esquimalt*.

2. *Résolu*, que par un acte passé dans la 37^{ème} année du règne de Sa Majesté, chapitre 17, le Gouverneur-Général était autorisé à faire des avances à la province de la *Colombie-Britannique*, à même le fonds consolidé du revenu, pour la construction de tel bassin de radoub, sur des certificats du progrès des travaux,—ces avances ne devant point excéder en totalité le chiffre de \$250,000, au lieu de la garantie d'intérêt sus-mentionnée;

3. *Résolu*, qu'un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, fut passé à la date du 13 novembre, 1879, définissant les conditions auxquelles les avances précitées devaient être faites, mois qu'il ne fut pas mis en effet;

4. *Résolu*, que le 12 février 1880, un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil fut passé comme suit :

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 12 février, 1880.

Sur le rapport, en daté du 11 février 1880, de l'honorable ministre des Finances, déclarant qu'il a pris en considération des dépêches adressées par le lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Britannique* au sujet des avances que le gouvernement de la Puissance se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à *Esquimalt*, et qu'en vue d'arriver à un règlement de la question, il a eu plusieurs entrevues avec l'honorable Procureur-général de la province qui a été délégué pour s'entendre avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

Le ministre déclare qu'il a soigneusement étudié la question, et que dans son opinion, il est désirable de modifier l'arrêté du Conseil du 13 novembre dernier, et d'en soumettre un autre qui soit conforme à certaines dispositions et conditions énoncées dans son rapport ci-joint.

Le comité recommande que le dit rapport soit approuvé et mis en effet, et que des copies de la présente minute soient transmises au très-honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies et au lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Britannique*.

Attesté.

J. O. CÔTÉ,

Greffier du Conseil Privé.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération des dépêches adressées par le lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Britannique* au sujet des avances que le gouvernement de la Puissance se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à *Esquimalt*, et qu'en vue d'arriver à un règlement de la question, il a eu plusieurs entrevues avec l'honorable procureur-général de la province qui a été délégué pour s'entendre avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

Le soussigné a soigneusement étudié la question, et il prend la liberté de déclarer que dans son opinion, il est désirable de modifier l'arrêté du Conseil du 13 novembre dernier, et de lui en substituer un autre qui soit conforme aux dispositions suivantes :—

Premièrement,—L'honorable procureur-général ayant déclaré que les plans et devis du bassin préparés par MM. *Kinniple* et *Morris*, de *Londres, Angleterre*, ont été déposés, pour examen, au ministère des Travaux Publics, et sont ceux pour lesquels des soumissions ont été demandés, le soussigné recommande que des avances soient faites à la province, au fur et à mesure que les travaux progresseront, pour un montant qui n'excède pas en totalité le chiffre de \$250,000—telles avances ne devant comprendre la valeur d'aucun matériel ou outillage obtenu par le gouvernement provincial pour les fins du bassin de radoub.

Deuxièmement,—Que telles avances soient faites sur la production du certificat de l'ingénieur du gouvernement provincial, contresigné par l'agent du gouvernement fédéral dans la *Colombie-Britannique*.

Troisièmement,—Que dans le cas où le gouvernement de la *Colombie-Britannique* ferait défaut, pour une cause quelconque, de procéder activement à la construction des travaux pendant une période de trois mois après avoir reçu du gouvernement fédéral l'injonction écrite d'en poursuivre l'exécution, alors ce dernier aura le droit de prendre possession des travaux et terrains, et de les compléter.

Quatrièmement,—Qu'advenant telle prise de possession, le gouvernement canadien sera en droit de réclamer et de recevoir du gouvernement impérial l'octroi subventionnel de £50,000 stg. promis, ou tout autre octroi supplémentaire. Il est entendu que si une balance de cet octroi subventionnel reste non-consommée après le paiement des dépenses faites par le gouvernement fédéral à raison du défaut de la province, comme susdit, telle balance sera remise à la dite province; mais, d'un autre côté, si tel octroi subventionnel se trouvait insuffisant pour compléter les travaux, alors le chiffre de tel déficit sera placé au débit du compte de la dette de la province. Il est, en outre, entendu que le droit de propriété du bassin, sans préjudice du droit de possession temporaire, tel que sus-mentionné, restera au gouvernement de la *Colombie-Britannique*.

Cinquièmement,—Que le gouvernement Impérial sera partie intéressée à cet arrangement et l'approuvera,

Sixièmement,—Que la sanction de la législature de la *Colombie-Britannique* sera aussi obtenue pour le dit arrangement.

Septièmement,—Que, sujettes aux conditions précédentes, les avances ainsi faites au montant de \$250,000, ne porteront pas intérêt, et seront considérées comme un octroi en argent substitué à l'article 12 des termes d'admission de la *Colombie-Britannique* dans l'Union.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé)

S. L. TILLEY,
Ministre des Finances.

MINISTÈRE DES FINANCES,
11 février, 1880.

5. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'approuver l'arrêté du Conseil qui précède.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois;

Et la motion étant mise aux voix,—que cette Chambre concoure avec le comité dans les dites résolutions;

M. *Blake* propose, comme amendement, secondé par M. *Anglin*,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Les termes de l'Union avec la *Colombie-Britannique* pourvoient seulement à la " garantie de l'intérêt, pendant dix ans, sur une partie du coût du bassin de radoub de " la *Colombie-Britannique* ;

" Que l'acte de 1874 pourvoyait seulement à une avance de \$250,000 au lieu de la " garantie ;

" Que la résolution proposée entraînerait un don gratuit de \$250,000 fait par le " Canada à la *Colombie-Britannique*, au lieu de l'arrangement antérieur qui ne grevait en " aucune manière le trésor canadien ;

" Qu'il n'est pas opportun de faire un tel octroi."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Anglin,
Bain,
Béchar,
Blake,
Borden,
Bourassa,

Chandler,
Charlton,
Cockburn (Muskoka),
Dumont,
Fiset,
Fleming,

Huntington,
Killam,
King,
Laurier,
Macdonell (Lanark)
Mackenzie,

Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Rogers,
Ross (Middlesex),
Rymal,
Smith, (Westmorel'd),

<i>Brown,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow and</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Weldon.—42.</i>
<i>Cameron, (Huron),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Olivier,</i>	
<i>Casey,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (King)</i>	<i>Richey,</i>
<i>Angers,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Macdonald (Vic.C.B.),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (C.Breton),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McDonald, (Vic.N.E)</i>	<i>Rouveau,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bill,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Cameron, (Victoria),</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Tipper,</i>
<i>Cockburn (North'm'd.),</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Muttart,</i>	<i>Wadé,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kilbert,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Williams and</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Queen's),</i>	<i>Wright.—109.</i>
<i>DeCosmos,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans les dites résolutions.

Ordonné, que Sir *Leonard Tilley* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de ratifier un certain arrêté du Gouverneur en conseil concernant le bassin de radoub à *Esquimalt*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Ross (Middlesex)*.

Résolu, que cette Chambre concoure dans le douzième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

M. *Stephenson* du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente, à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—(*Appendice No. 2*).

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'étendre les pouvoirs de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du *Manitoba*, et d'amender de nouveau son acte constitutif," sans modifications.

Aussi,—le Sénat a adopté les modifications faites par cette Chambre au bill intitulé : " Acte pour venir en aide aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêt, et pour restreindre leur mode d'effectuer leurs prêts."

Aussi le Sénat a adopté les modifications faites au bill intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'acte qui étend à la *Colombie-Britannique* les Actes des Terres Fédérales, et d'établir d'autres dispositions relativement à certaines terres publiques dans cette province."

Aussi,—le Sénat a adopté les modifications faites par cette Chambre au bill intitulé : " Acte pour autoriser la liquidation de la banque *Ville-Marie*."

Aussi,—le Sénat n'insiste pas sur la modification faite au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie de Télégraphe de *Montréal*," à laquelle cette Chambre a refusé son concours, laquelle modification est comme suit : Page 1, ligne 17, après " actionnaires " insérez la clause A. Clause A " Il sera loisible à ladite compagnie de louer sa ligne ou aucune partie d'icelle, de temps à autre."

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan Sud*," avec une modification à laquelle il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du *Canada Central*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer et de navigation de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de transport de la vallée de la *Nelson*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la banque Consolidée du *Canada*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont de l'*Assiniboine*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant le refuge industriel d'*Ontario* pour les jeunes filles," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Souris* aux *Montagnes Rocheuses*," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération de la modification faite par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan Sud*," lequel est lu pour la première et la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur modification.

La Chambre procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la Baie d'*Hudson*," lesquels sont lus pour la première et seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat, au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de transport de la Vallée *Nelson*," lesquels sont lus pour la première et seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat, au bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la banque Consolidée du *Canada*," lesquels sont lus pour la première et seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont de l'*Assiniboine*," lesquels sont lus pour la première et seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte concernant le refuge industriel d'*Ontario* pour les jeunes filles," lesquels sont lus pour la première et seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte de la cour Suprême et de l'Echiquier," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de *Souris* aux *Montagnes Rocheuses*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant la cruauté envers les animaux ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours,

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de faciliter la détention et bonne garde, en certains cas, des personnes convaincues de délits dans les Territoires du Nord-Ouest ou le district de Kéwatin, et condamnées à l'emprisonnement étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Sir *Charles Tupper*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, la convention intervenue entre *George Bowie* et *M. McNaughton* et Sa Majesté la Reine, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, pour l'excavation, le nivellement, la construction des ponts, la pose de la voie, le ballastage, etc., sur la seconde section de 100 milles du chemin de fer du *Pacifique canadien*, à l'ouest de la rivière *Rouge* (100 milles environ). (*Documents de la session, No. 19s.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'autoriser certaines enquêtes sous serment, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité,

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Plumb* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'administration de la justice criminelle dans le territoire en litige entre les gouvernements d'*Ontario* et de la Puissance du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Plumb* fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant modification de la loi de la preuve dans les causes criminelles, et autorisation de prendre des dépositions et de faire la même preuve dans certains cas, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et *M. Plumb* fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte à l'effet d'amender la loi de la preuve dans les causes criminelles quant à la manière de prendre et faire servir les dépositions des personnes qui ne peuvent assister au procès."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des septième, huitième, neuvième dixième et onzième résolutions, rapportées du comité des subsides, vendredi dernier, et alors ajournées ; et elles sont lues comme suit :

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Colombie Britannique* et être distribuée comme suit : Sauvages de la *Colombie-Britannique*, secours, etc., \$26,758 ; exploration et commission des réserves, \$24,140, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'un moulin à moudre, pour servir aux *Sauvages* du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille six cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités des Sauvages sans ressources, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour distribution trimestrielle de vêtements pour les chefs et les guides des Sauvages, traités 4 et 5, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des instituteurs et au coût des maisons d'écoles des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Et les dites résolutions sont adoptées.

La Chambre procède à la prise en considération de la vingt neuvième résolution et les suivantes jusqu'à la trente sixième, lesquelles ont été rapportées du comité des subsides vendredi dernier, et alors ajournées ; et elles sont de nouveau lues comme suit :

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent seize mille cent quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des annuités à *Manitoba* et au *Nord-Ouest* et distribuée comme suit : annuités, traité 1, \$20,875 ; annuités, traité 2, \$6,005 ; annuités, traité 3, \$13,005 ; annuités, traité 4, \$39,024 ; annuités, traité 5, \$17,460 ; annuités, traité 6, \$79,822 ; annuités, traité 7, \$39,000 ; commutations d'annuités, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille, quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'instruments aratoires, bestiaux, grain de semence, outils, munitions, ficelle etc., fournis aux sauvages en vertu des traités et répartie comme suit : traité n° 1 \$3,271 ; traité n° 2, \$1,504 ; traité n° 3, \$4,145 ; traité n° 5, \$2,573 ; traités n° 4, 6 et 7, \$55,967, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour frais d'arpentage des réserves des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente six mille, quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les gages des cultivateurs et de leurs aides, en rapport avec les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sioux du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices destinés aux commissaires des Sauvages, maison, bureau, magasin, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de surintendance et distribuée comme suit : dépenses générales, surintendance du *Manitoba*, \$25,000 ; dépenses générales, surintendance du *Nord-Ouest*, \$36,430, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Et les dites résolutions sont adoptées.

M. Robertson (*Hamilton*), du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cent trente-trois piastres et quatre-vingt six centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des douanes et distribuée comme suit : Somme additionnelle pour différents ports, \$6,000 ; commission des experts et service préventif extérieur, \$10,000 ; pour payer les arriérés d'appointements des officiers et des ci-devant officiers de douane dans l'*Ile du Prince-Edouard* \$2,233.86, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dettes encourues sous l'empire de l'acte des poids et mesures de 1873, n'ayant pu être réglées avant la clôture du crédit de 1878-79, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique,—frais d'exploitation de la ligne entre *Emerson* et le lac *Travers* jusqu'au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement *Windsor*, entretien de la ligne, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux : Somme additionnelle pour réparations et exploitations, distribuées comme suit : *Cornwall*, \$1,700 ; *Welland*, \$30,000 ; *Rideau*, \$1,800 ; *Chambly*, \$3,500 ; *Saint-Laurent*, \$4,000 ; divers, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes. Somme additionnelle pour les besoins de ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage des terres fédérales—pour balances dues sur arpentage par blocs et subdivisions, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

8. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux frais de publication de brochures destinées à faire connaître les terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes se rattachant aux terres fédérales pour l'année finissant le 30 juin 1880.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille six cent soixante et dix-huit piastres et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté pour dépenses d'items imprévus de 1873-79—voir le rapport de l'Auditeur-Général,—pour l'année finissant le 30 juin 1880.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier davantage les actes concernant les billets de la Puissance, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robinson* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Et la motion étant mise aux voix,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit, " Acte à l'effet d'amender de nouveau les actes concernant les billets de la Puissance."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent quatre-vingt-douze piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les travaux et édifices publics — murs de terrasse — pour payer à *Harrow et Sinclair*, entrepreneurs, la balance due d'après le certificat final, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille quatre cent-soixante et deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouvelles annuités des Sauvages en vertu des traités nos. 1, 2, 4, 5 et 6, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de grain de semence et des bestiaux pour les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à une somme additionnelle pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir leurs annuités, et aide fournie en vertu des traités, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'achat de 1000 sacs de farine, pour les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'éventualité d'une famine parmi les Sauvages du *Nord-Ouest* dans le cours du printemps prochain, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point quarante-sept mille quatre cent quatre vingt-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour l'établissement des fermes du gouvernement et des Sauvages, et pour arpentage, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour appointements de professeurs d'agriculture et gages de manouvriers agricoles dans le *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour dépenses contingentes en rapport avec les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *J. G. Moylan*, la balance de ses frais de déplacement de *Toronto* à *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du haut commissaire à *Londres*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'intérieur—division des Sauvages,—pour appointements de deux commis de seconde classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'agriculture, salaire de deux gardiens des modèles ci-devant payés sur le fonds des dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du service civil—appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents trente-huit piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour service spécial de la police, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes,—crédit additionnel pour papeterie et frais de poste, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque—augmentation des appointements de cinq commis et du salaire du messager en chef, (voir le rapport du comité de la bibliothèque.) pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achat de livres, (ce crédit devra être considéré comme une avance sur la subvention ordinaire afférente à 1881-82) (voir le rapport du comité de la bibliothèque,) pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à donner à la prochaine exposition de Québec (qui doit avoir lieu à Montréal) un caractère fédéral, cette somme ou partie de cette somme devant être appliquée et répartie à la discrétion du ministre de l'agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration et quarantaine—règlement de comptes pour commission d'immigration en souffrance depuis 1876, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté,—subvention au lazaret de *Tracadie*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent soixante et six piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification de retraite de cinq juges de cours de comté dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'expropriation des terrains destinés aux stations du chemin de fer d'embranchement de l'Intercolonial à *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux honoraires d'arbitres dans l'affaire du terrain *Milner*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *James Wilson* pour sablonnière au pont de *Miramichi*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations des bâtiments militaires à *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Ma-

jesté pour faire face aux dépenses du bureau de poste et de douane à *Windsor*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux de la citadelle, *Québec*,—Réparations des toits, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux à la douane d'*Halifax, N.-E.*,—Réparation du toit, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-onze piastres et sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer à *M. H. G. Hill* une balance due pour services professionnels comme architecte contrôleur, *N.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille quatre cent quatre-vingts piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester, N.-B.*, à payer à *M. Alex. Mackenzie*, pour prix extra de la pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Manitoba*—Bâtiments de dépendance, maison des gardes, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'appareils de chauffage, pénitencier, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une maison de réception pour immigrants à *Winnipeg*,—crédit additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices du Parlement, *Winnipeg*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour travaux à la résidence du lieutenant-gouverneur, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Asile ou Hôpital Fédéral des aliénés, Territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'améliorations du port de *Toronto* pour l'année finissant le 30 juin 1881.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de *Port Albert, lac Huron, Ontario*, réparations et dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses *Big Bay, lac Huron, Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du port de *Collingwood*, crédit additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'un pont aux rapides *Des Joachim*, rivière *Ottawa, Ontario et Québec*, payant chacun \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Etang-du-Nord, Iles de la Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté

pour faire face aux dépenses pour enlèvement de cailloux à *Escoumains*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Ile-aux-Grues*, réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Québec, Rivière-Ouelle*, réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Québec, Ste. Famille, Ile-d'Orléans*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Québec, Rivière-du-Loup*, (en haut) creusage de l'entrée, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle-Ecosse, Main-à-Dieu*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle-Ecosse, île à la Perdrix*, rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières *Nouvelle-Ecosse, Merigonish*, quais pour l'année finissant le 30 juin 1881.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.,—Metaghnam*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent soixante et quatorze piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.—Baie aux Vaches*, pour payer à MM. *Archibald et Cie.*, pour travaux exécutés en 1876, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.—Port Hood*—réparations aux brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.—Arisaig*—réparations au quai, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-B.—Sackville Harbour*—ouvrages de protection, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-B.—Shippegan*—réparation à la digue de la passe de l'Est, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, rivière *St. Jean, N.-B.*—améliorations en amont et en aval des grandes chûtes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E., Richibouctou*, quai, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard, Baie Scini-Pierre*, réparations aux brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Wood Island, Ile du Prince-Edouard*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard, Miminegash*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard Tignish*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard*, vapeurs fédéraux, achat et entretien d'un navire à vapeur devant remplacer le *Lady Head*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais judiciaires se rattachant aux causes portées devant la Cour Suprême pour infraction aux lois des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit nécessaire pour opérer le transfert du cimetière des Sauvages à *Chicoutimi*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme probable nécessaire pour don aux membres de la police à cheval du *Nord-Ouest*, indemnité pour blessures reçues dans l'exécution de leurs devoirs, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour la répression de la fabrication illicite d'articles frappés d'accise, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial—embranchement de *Windsor*—entretien, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant du jugement et des frais dans l'affaire *King vs. Bridges*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—réparations à *Port Maitland*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent vingt et une piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *Manitoba*, paie de guides, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du haut commissaire du *Canada* à *Londres*, du 1er mars au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du haut commissaire du *Canada* à *Londres*, du 1er mars au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé. Crédit additionnel pour les dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent huit piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur, division des Sauvages. Appointements respectifs de deux commis de seconde classe cadette pour 4 et 3 mois à \$700 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-sept piastres et vingt-tinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour service spécial de la police pour l'année finissant le 30 juin 1880.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent une piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du *Manitoba*. Crédit additionnel pour faire face aux dépenses de ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes en rapport avec la législation. Crédit additionnel pour témoins, sténographes et frais de poste, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la somme prise sur le crédit de l'exercice courant pour compléter la publication des débats de la dernière session, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la préparation de nouveaux catalogues pour la bibliothèque du Parlement (voir le rapport du comité de la bibliothèque), pour l'année finissant le 30 juin 1880.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, division de la *Rivière du Loup*. Wagons à marchandises, et wagons plats, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*. Crédit additionnel pour le prolongement de la voie jusqu'à *Souris*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

84. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-dix-sept piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du anal *Lachine. D. McLanaghan*, pension et logement des ouvriers de la section 9, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

85. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de la *Culbute*. Dommages aux terres, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

86. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Petitdegrat, N.-B.*, Ile *Madame*—ouverture d'un passage depuis le fond de l'anse *Petitdegrat* jusque dans *Rockey Bay*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

87. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-sept piastres et vingt-quatre centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour secours aux pêcheurs de la côte est du *Labrador*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

88. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent six piastres et cinquante-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer l'intérêt sur le prix d'achat de l'île *Bunker, N.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

89. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quinze piastres et cinquante-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses judiciaires encourues dans la cause de *McFee vs. Mowat*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

90. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, crédit additionnel pour terminer l'année, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

91. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cent quatre-vingt-neuf piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour rembourser au gouvernement de l'*Ile-du-Prince-Edouard* les frais d'entretien de prisonniers dont la peine était de deux ans ou plus, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

92. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour quatre cents exemplaires de "*Todd's Parliamentary Government in the British Colonies*" (voir le rapport du comité de la bibliothèque), pour l'année finissant le 30 juin 1880.

93. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme à payer pour la garde et l'entretien

d'un criminel aliéné dans la *Colombie-Britannique*, du 30 septembre 1878 au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

94. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent trente-cinq piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au prix d'achat, frais de transport d'empaquetage de curiosités indiennes achetées par le surintendant *Powell*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

95. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux incendiés de *Hull*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

96. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent soixante et dix-sept piastres et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit nécessaire pour rembourser à certains ci-devant sous-inspecteurs de poids et mesures renvoyés du service, les montants retenus sur leurs appointements au profit du fonds de retraite, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

97. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme à payer à *Sir Alexander Galt*, pour services et dépenses en juin, juillet, août et septembre pendant ses négociations commerciales avec l'*Espagne* et la *France*, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1880.

98. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc., pour le service extérieur de l'accise, pour l'année finissant le 3. juin 1880.

99. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial—Indemnité aux représentants de feu *E. C. Ennis*, blessé dans un accident sur le chemin de fer intercolonial en février 1878, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

100. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent quatorze piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *Manitoba* et *Nord-Ouest*, paie, etc., de guides, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

101. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre piastres et soixante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *Colombie-Britannique*, crédit additionnel, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mardi, le 4 mai 1880.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Kirkpatrick* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour expliquer et pour amender de nouveau l'Acte de Tempérance du Canada," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Desjardins* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Et motion étant faite, à l'effet que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. *Boulbee* propose comme amendement, secondé par M. *Rykert*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils

soient remplacés par les suivants : “renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier en y insérant la clause suivante, savoir :—“ La 57^{ème} clause du dit “Acte de Tempérance du Canada, 1878”, est par le présent abrogée, et remplacée par la suivante :—Si la majorité de tous les votants dont les noms sont inscrits sur les listes employées à telle votation, se prononcent en faveur de la pétition, la dite pétition sera réputée avoir été adoptée, mais non autrement, et l’officier-rapporteur fera son rapport en conséquence au Gouverneur-Général en Conseil.

Et un débat s’ensuivant ;

Sur motion de M. *Blake*, secondé par sir *Richard J. Cartwright*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu’à trois heures, mardi matin, la Chambre s’ajourne alors.

Jeudi, 4 Mai 1880.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Jones*,—la pétition de *Clinton Gifford* et autres de la ville de *Oshawa*.

Par M. *Rykert*,—la pétition de *James A. Miller* et autres, de la cité de *St-Catherine* ; et la pétition de *C. B. Bennett* et autres, de *Port Robinson*.

Par M. *Boulton*,—la pétition de *Richard J. Chadwick* et autres, de la cité de *Guelph, Ontario*.

Par M. *Ives*,—la pétition de *Henry Merrick* et autres, de *Prescott*.

Par M. *Robertson (Hamilton)*,—la pétition de *E. Vanallan* et autres, de la cité de *Hamilton* ; et la pétition de *Henry Chappell*, ferme modèle de *Petite Côte*, et autres, du comté de *Essex*, Province d’*Ontario*.

Par M. *Macmillan*,—la pétition de *G. R. Allen* et autres.

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la pétition de *O. W. Chamberlin* et autres, de la ville de *Petrolia*, et la pétition de *John Christie* et autres, de la ville de *Sarnia*.

Par M. *Bannerman*,—la pétition de *Robert Hamilton* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Arnell*,—la pétition de *Alpheus Brown* et autres, de la ville de *Grantham* ; la pétition de *D. Bevien* et autres, de la ville de *St. Thomas* ; la pétition de *John Field* et autres, du village de *Aurora* ; et la pétition de *John Batten* et autres, de la ville de *Thorold*.

Par M. *Cameron (Victoria)*,—la pétition de *J. E. Schiller* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Drew*,—la pétition de *William Anderson* et autres, des villages de *Elora* et *Fergus*.

Par M. *Robinson*,—la pétition de *John P. Bond*, V.S., et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Keeler*,—la pétition de *M. I. Mills* et autres, du village et township de *Brighton* ; la pétition de *R. B. Pringle* et autres, de la ville de *Cobourg* ; et la pétition de *William Reynolds* et autres, de la ville de *Port Hope*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *George Moir* et autres, de la ville de *Ste. Marie*.

Par M. *Bunting*,—la pétition de *William F. Comerfelt* et autres, du village de *Drummondville*, province d’*Ontario*.

Par M. *Stephenson*,—la pétition de *S. Perrin*, de la ville de *Chatham, Ontario*.

Par M. *D. Hay*,—la pétition de *Roche* et autres, du comté de *Lambton*, et la pétition de *Donald McKay*, et autres, de la ville de *Petrolia, Ontario*.

Sir *Charles Tupper*, l’un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 22 mars 1880, pour un état indiquant le nombre de permis de circulation sur l’Intercolonial et ses embranchements

donnés pendant les années 1878 et 1879; et les noms des personnes auxquelles ces permis ont été octroyés.—(*Documents de la session, No. 54g.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 10 mars 1880, demandant copie des mémoires, correspondance, pièces et documents se rapportant à un projet d'embranchement de voie ferrée pour relier *Rustico*, comté de *Queen, I. P. E.*, avec le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, à la station de la rivière Hunter, ou près de ce point.—(*Documents de la Session No. 489.*)

M. Powell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour un état mentionnant toutes les déclarations d'entrées et toutes les sommes d'argent payées pour droits d'importation à la Factorerie York, sur la Baie d'Hudson, et aux divers ports d'entrée dans le Territoire du Nord-Ouest, pendant l'été de 1879.—(*Documents de la Session No. 190.*)

M. Pope (Queen), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 21 avril 1880, pour copie des documents et correspondance touchant la somme transmise par la Chambre de Commerce, de *London*, à *Timothy Sullivan* ou *James Sullivan*, de *Chatham, N.-B.*, par l'intermédiaire du ministère de la Marine et des Pêcheries.—(*Documents de la Session, No. 191.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour la production des pétitions et de toute la correspondance échangée depuis 1874 au sujet de la nécessité d'établir, pour les besoins de la navigation, un phare-flottant sur le grand banc de *Saint-Thomas*, dans le comté de *Montmagny*.—(*Documents de la session, No. 192.*)

M. McDonald (Cap-Breton), du comité permanent d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu.—(*Appendice No. 3.*)

M. Stephenson, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Que le douzième rapport ayant été renvoyé à votre comité par le Sénat pour être modifié, en retranchant la résolution concernant les caveaux Nos. 38 et 45 respectivement,—sur nouvel examen, votre comité a l'honneur de recommander que l'honorable ministre des Travaux Publics soit prié de fournir le local nécessaire au comité mixte des impressions du Parlement, pour fins d'emmagasinage.

Sur motion de *M. Stephenson*, secondé par *M. Ross (Middlesex)*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour refondre et amender les actes concernant le revenu de l'Intérieur," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre

La Chambre procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour refondre et amender les actes concernant le revenu de l'Intérieur," lesquelles sont lues pour la première et la seconde fois, et sont adoptées.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs modifications.

M. Stephenson, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Qu'ayant demandé, conformément aux termes du troisième rapport, des soumissions pour la traduction, l'impression et la reliure des débats de la prochaine session, six soumissions ont été reçues, savoir : deux pour la traduction, trois pour l'impression et deux pour la reliure.

Il recommande que des contrats soient passés avec les personnes suivantes :

Pour la traduction, *A. Audet*, à..... \$2 50 par page.

Pour l'impression, *MacLean, Roger et Cie*—

Composition, par mille ems..... 40

Tirage, par marque..... 20

Pliage, par feuille..... 1¹/₂

Correction, par heure..... 20

Feuilles additionnelles, par 100..... 75

Pour la reliure, *Alexander Mortimer*, à..... 95 par volume.

Pour l'impression et la reliure l'entreprise est accordée aux plus bas soumissionnaires.

Pour la traduction, les deux soumissions reçues étaient pour le même montant, et *M. Audet* a été choisi.

Pour le compte-rendu, le choix suivant a été fait :

M. Bradley, comme rapporteur principal.

MM. Abbott,
Duggan,
Horton,
Eyvil et
Watson, } comme aides.

Il recommande aussi que *J. C. Boyce* soit engagé pour travailler dans le bureau des rapporteurs, sous la direction du rapporteur principal, à un salaire de \$500.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill à l'effet d'autoriser certaines enquêtes sous serment, étant lu ;

Et motion étant faite à l'effet,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Blake propose, en amendement, secondé par *M. Anglin*,—que tous les mots après “ maintenant ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ renvoyé de nouveau en comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier de manière à empêcher tout commissaire nommé en vertu de “ cet acte de s'enquérir de matières criminelles.”

Et l'amendement était mis aux voix,—la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur l'amendement proposé hier, à la motion portant,—que le bill du Sénat, intitulé : “ Acte pour expliquer et pour amender de nouveau l'Acte de Tempérance du Canada (1878), ” soit maintenant lu la troisième fois ; lequel amendement comporte, que tous les mots après “ maintenant ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier en y insérant la clause suivante, savoir :—“ la 57^{me} clause “ du dit Acte de Tempérance du Canada 1878, est par le présent abrogée, et remplacée “ par la suivante :—Si la majorité de tous les votants dont les noms sont inscrits sur “ les listes de voteurs employées à telle votation, se prononce en faveur de la pétition, “ la dite pétition sera réputée avoir été adoptée, mais non autrement, et l'officier-rap- “ porteur fera son rapport en conséquence en Gouverneur-Général en Conseil.”

Et l'amendement étant mis aux voix,—la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

Angers,
Anglin,
Arkell,

Cuthbert,
Daly,
Daoust,

Kirkpatrick,
Kranz,
Lane,

Platt,
Plumb,
Pope (Queen),

<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>La Rue,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Doull,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Boultee,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Girouard, (J.Cartier)</i>	<i>Massue,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>Merner,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Wallace (York)</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houde,</i>	<i>O'Jonnor,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cockburn (North'm'l'd)</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Patterson (Essex);</i>	<i>Williams,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Wiser and</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright.—96.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Colby,</i>	<i>King,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Connell,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bill,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Vic.C.B.)</i>	<i>Ross (Middlesex)</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDonald (Picou),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDonald (Vic.N.E)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Boucell,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>Macdonell (Lanark),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bram,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Haldim'a),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chandler,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wade and</i>
<i>Churlton,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>White (Renfrew).—73.</i>
<i>Cockburn (Muskoka),</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix ; la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité sur le dit bill ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a modifié le bill conformément à ses instructions.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Et motion étant faite,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Ross (Middlesex)*, propose comme amendement à la motion, secondé par M. *Oliver*, que tous les mots après “ maintenant ” soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ d'aujourd'hui en trois mois.”

Et l'amendement étant mis aux voix,—la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Bain.</i>	<i>Colby,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Connell,</i>	<i>King,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>Longley,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDonald (Vic. N.E.),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gutiric,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Huddow,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Trow and</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>	<i>Tupper.—54.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hooper,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>LaRue,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Baby,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Macdonald (Vic. C.B.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Doull,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Rnleau,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Williams and</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wiser.—85.</i>
<i>Cuthbert,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe tel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi concernant l'enlèvement d'obstructions provenant de naufrages, dans les eaux navigables," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'inspection générale, 1874, et l'acte qui l'amende," avec plusieurs modifications auxquelles il demande le concours de cette Chambre.

Ordonné, que les modifications faites par le Sénat au bill intitulé : Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncières," soient prises en considération demain.

Ordonné, que les modifications faites par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi concernant l'enlèvement d'obstructions provenant de naufrages, dans les eaux navigables," soient prises en considération demain.

La Chambre procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte d'inspection générale, 1874, et l'acte qui l'amende," lesquelles sont lues pour la première et seconde fois, et sont adoptées.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leurs modifications.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant modification de l'acte concernant l'inspection du pétrole, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général ; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Desjardins*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Kirkpatrick* du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas deux mille cent quatre-vingt-douze piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les travaux et édifices publics — murs de terrasse — pour payer à *Harrow* et *Sinclair*, entrepreneurs, la balance due d'après le certificat final, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas trente mille quatre cent-soixante et deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouvelles annuités des Sauvages en vertu des traités nos. 1, 2, 4, 5 et 6, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas treize mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de grain de semence et des bestiaux pour les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excedant pas soixante-et-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à une somme additionnelle pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir leurs annuités, et aide fournie en vertu des traités, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'achat de 1000 sacs de farine, pour les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'éventualité d'une famine parmi les Sauvages du *Nord-Ouest* dans le cours du printemps prochain, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point quarante-sept mille quatre cent quatre vingt-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour l'établissement des fermes du gouvernement et des Sauvages, et pour arpentage, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour appointements de professeurs d'agriculture et gages de manouvriers agricoles dans le *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle pour dépenses contingentes en rapport avec les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *J. G. Moylan*, la balance de ses frais de déplacement de *Toronto* à *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du haut commissaire à *Londres*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'intérieur—division des Sauvages,—pour appointements de deux commis de seconde classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'agriculture, salaire de deux gardiens des modèles ci-devant payés sur le fonds des dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du service civil—appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents trente-huit piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour service spécial de la police, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille-deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes,—crédit additionnel pour papeterie et frais de poste, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque—augmentation des appointements de cinq commis et du salaire du messenger en chef, (voir le rapport du comité de la bibliothèque,) pour l'année finissant le 30 juin 1881.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achat de livres, (ce crédit devra être considéré comme une avance sur la subvention ordinaire afférente à 1881-82) (voir le rapport du comité de la bibliothèque,) pour l'année finissant le 30 juin 1881.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à donner à la prochaine exposition de Québec (qui doit avoir lieu à Montréal) un caractère fédéral, cette somme ou partie de cette somme devant être appliquée et répartie à la discrétion du ministre de l'agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à

Sa Majesté pour faire faire aux dépenses d'immigration et quarantaine—règlement de comptes pour commission d'immigration en souffrance depuis 18.6, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté.—subvention au lazaret de *Tracadie*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent soixante et six piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification de retraite de cinq juges de cours de comté dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'expropriation des terrains destinés aux stations du chemin de fer d'embranchement de l'Intercolonial à *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux honoraires d'arbitres dans l'affaire du terrain *Milner*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *James Wilson* pour sablonnière au pont de *Miramichi*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations des bâtiments militaires à *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de poste et de douane à *Windsor*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux de la citadelle, *Québec*.—Réparations des toits, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux à la douane d'*Halifax, N.-E.*,—Réparation du toit, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-onze piastres et sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer à *M. H. G. Hill* une balance due pour services professionnels comme architecte contrôleur, *N.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille quatre cent quatre-vingts piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester, N.-B.*, à payer à *M. Alex. Mackenzie*, pour prix extra de la pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Manitoba*.—Bâtiments de dépendance, maison des gardes, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'appareils de chauffage, pénitencier, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une maison de réception pour immigrants à *Winnipeg*.—crédit additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices du Parlement, *Winnipeg*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour travaux à la résidence du lieutenant-gouverneur, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Asile ou Hôpital Fédéral des aliénés, *Territoires du Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'améliorations du port de *Toronto* pour l'année finissant le 30 juin 1881.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de *Port Albert*, lac *Huron*, *Ontario*, réparations et dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses *Big Bay*, lac *Huron*, *Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du port de *Collingwood*, crédit additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'un pont aux rapides *Des Joachim*, rivière *Ottawa*, *Ontario* et *Québec*, payant chacun \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Etang-du-Nord*, *Iles de la Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enlèvement de cailloux à *Escoumains*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Ile-aux-Grues*, réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Québec*, *Rivière-Ouelle*, réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Québec*, *Ste. Famille*, *Ile-d'Orléans*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Québec*, *Rivière-du-Loup*, (en haut) creusage de l'entrée, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle-Ecosse*, *Main-à-Dieu*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle-Ecosse*, île à la *Perdrix*, rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières *Nouvelle-Ecosse*, *Merigonish*, quai pour l'année finissant le 30 juin 1881.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.*—*Metaghram*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent soixante et quatorze piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.*—*Baie aux Vaches*, pour payer à *MM. Archibald et Cie.*, pour travaux exécutés en 1876, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.*—*Port Hood*—réparations aux brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-E.*—*Arisaig*—réparations au quai, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ac-

cordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-B.*—*Sackville Harbour*—ouvrages de protection, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N.-B.*—*Shippagan*—réparation à la digue de la passe de l'Est, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, rivière *St. Jean*, *N.-B.*—améliorations en amont et en aval des grandes chûtes, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *N. E.*, *Richibouctou*, quai, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard*, *Baie Saint-Pierre*, réparations aux brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Wood Island*, *Ile du Prince-Edouard*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard*, *Miméegash*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard* *Tignish*, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard*, vapeurs fédéraux, achat et entretien d'un navire à vapeur devant remplacer le *Lady Head*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais judiciaires se rattachant aux causes portées devant la Cour Suprême pour infraction aux lois des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1881,

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit nécessaire pour opérer le transfert du cimetière des Sauvages à *Chicoutimi*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant point deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme probable nécessaire pour don aux membres de la police à cheval du *Nord-Ouest*, indemnité pour blessures reçues dans l'exécution de leurs devoirs, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour la répression de la fabrication illicite d'articles frappés d'accise, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial—embranchement de *Windsor*—entretier, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant du jugement et des frais dans l'affaire *King vs. iBridges*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—réparations à *Port Maitland*, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent vingt et une piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *Manitoba*, paie de guides, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1881.

73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du haut commissaire du *Canada* à *Londres*, du 1er mars au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du haut commissaire du *Canada* à *Londres*, du 1er mars au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé. Crédit additionnel pour les dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent huit piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur, division des Sauvages. Appointements respectifs de deux commis de seconde classe cadette pour 4 et 3 mois à \$700 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-sept piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour service spécial de la police pour l'année finissant le 30 juin 1880.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent une piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du *Manitoba*. Crédit additionnel pour faire face aux dépenses de ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes en rapport avec la législation. Crédit additionnel pour témoins, sténographes et frais de poste, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la somme prise sur le crédit de l'exercice courant pour compléter la publication des débats de la dernière session. Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la préparation de nouveaux catalogues pour la bibliothèque du Parlement (voir le rapport du comité de la bibliothèque), pour l'année finissant le 30 juin 1880.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, division de la *Rivière du Loup*. Wagons à marchandises et wagons plats, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*. Crédit additionnel pour le prolongement de la voie jusqu'à *Souris*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

84. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-dix-sept piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du anal *Lachine. D. McLanaghan*, pension et logement des ouvriers de la section 9, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

85. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de la *Culbute*. Dommages aux terres, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

86. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les ports et rivières, *Petitdegrat, N.-B.*, *Ile Madame*—ouverture d'un passage depuis le fond de l'anse *Petitdegrat* jusque dans *Rockey Bay*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

87. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-sept piastres et vingt-quatre centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour secours aux pêcheurs de la côte est du *Labrador*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

88. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent six piastres et cinquante-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer l'intérêt sur le prix d'achat de l'*Ile Bunker, N.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

89. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quinze piastres et cinquante-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses judiciaires encourues dans la cause de *McFee vs. Mowat*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

90. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, crédit additionnel pour terminer l'année, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

91. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cent quatre-vingt-neuf piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour rembourser au gouvernement de l'*Ile-du-Prince-Edouard* les frais d'entretien de prisonniers dont la peine était de deux ans ou plus, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

92. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour quatre cents exemplaires de "*Todd's Parliamentary Government in the British Colonies*" (voir le rapport du comité de la bibliothèque), pour l'année finissant le 30 juin 1880.

93. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme à payer pour la garde et l'entretien d'un criminel aliéné dans la *Colombie-Britannique*, du 30 septembre 1878 au 30 juin 1880, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

94. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent trente-cinq piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au prix d'achat, frais de transport d'empaquetage de curiosités indiennes achetées par le surintendant *Powell*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

95. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux incendies de *Hull*, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

96. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent soixante et dix-sept piastres et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit nécessaire pour rembourser à certains ci-devant sous-inspecteurs de poids et mesures renvoyés du service, les montants retenus sur leurs appointements au profit du fonds de retraite, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

97. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme à payer à Sir *Alexander Galt*, pour services et dépenses en juin, juillet, août et septembre pendant ses négociations commerciales avec l'*Espagne* et la *France*, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1880.

98. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit additionnel pour frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc., pour le service extérieur de l'accise, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

99. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial—Indemnité aux représentants de feu *E. C. Ennis*, blessé dans un accident sur le chemin de fer Intercolonial en février 1878, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

100. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent quatorze piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *Manitoba* et *Nord-Ouest*, paie, etc., de guides, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

101. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre piastres et soixante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *Colombie-Britannique*, crédit additionnel, pour l'année finissant le 30 juin 1880.

Les dix premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La onzième résolution étant lue la seconde fois; et motion étant faite, à l'effet que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. Blake propose comme amendement, secondé par Sir *Richard J. Cartwright*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le projet de payer à l'agent-résident à *Londres* \$10,000 par an, à titre de traitement, et \$4,000 en sus pour loyer d'une résidence et pour allocations, faisant un total de \$14,000 par an, est excessif."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Chandler,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cockburn (Muskoka),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>King,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fieming,</i>	<i>La Rue,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Fulton,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Weldon and</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wiser.—48.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald (Vic., C.B)</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Angers,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>McDonald (Pictou),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Arkell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (Vic. N.E)</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Baby,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Richey,</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCuig,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beauchesne,</i>	<i>Fitzsimmons,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Girouard (J. Cartier),</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bill,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boltuc,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Misson,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mussie,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Jones,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Lantier,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Williams and</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Little,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Wright.—114.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Longley,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

La dite résolution est alors adoptée.

La douzième résolution et les suivantes, jusqu'à la soixante-troisième des dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La soixante-troisième résolution étant lue la seconde fois; et motion étant faite, à l'effet que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution; la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

La soixante-quatorzième résolution étant lue la seconde fois; et motion étant

faite, à l'effet que cette Chambre concurre avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

En comité.)

1. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1880, la somme de \$1,712,346.55 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1881, la somme de \$23,301,208.76 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Kirkpatrick* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1880, la somme de \$1,712,346.55 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1881, la somme de \$23,301,208.76 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Kirkpatrick* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Ordonné, que Sir *Leonard Tilley* ait la permission de présenter un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1880, et le 30 juin 1881, et pour autres fins se rapportant au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender "l'Acte concernant les banques et le commerce de banque," et de continuer pendant un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles il s'applique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 5 mai 1880.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Brooks* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 5 Mai 1880.

PRÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre :—
Par M. O'Connor,—la pétition de G. G. Dunning, marchand, du comté de Russell, Province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

De Patrick Boyle, de Toronto,—demandant à la Chambre de le rétablir dans ses droits, en le déclarant, à titre de plus bas soumissionnaire légitime, entrepreneur des impressions du Parlement mises en adjudication en 1879.

La pétition de L. Morasse et autres, présentée lundi dernier, représentant qu'il y a eu défaut de justice dans l'affaire de la décision de la pétition d'élection se plaignant d'une élection illégale pour la division électorale de Richelieu, et demandant qu'il leur soit permis de faire leur preuve devant la Chambre, est lue; et la dite pétition est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Pope (Queen), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Etats se rapportant au rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année 1879, étant le supplément No. 2, du onzième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries. (*Documents de la session, No. 9.*)

M. Dawson, du comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières relatives aux limites entre la province d'Ontario et les territoires non organisés de la Puissance, et d'en faire rapport à cette Chambre, présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 1.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 23 février 1880, demandant un état de la section intérieure de service civil, par département, donnant.—

1o Une liste des employés venant des différentes provinces composant la confédération qui ont été nommés depuis le 1er juillet 1875 jusqu'à date, et indiquant dans quelle proportion ces provinces sont maintenant représentées dans l'administration.

2o Une liste des employés venant des pays étrangers, qui ont été nommés depuis l'Union, et indiquant la nationalité de chacun, la durée de son séjour en Canada antérieurement à sa nomination, et son salaire actuel, s'il fait maintenant partie du service. (*Documents de la session, No. 193.*)

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill du Sénat intitulé : " Acte amendant l'acte des Terres fédérales, 1879," tel que modifié en comité général de la Chambre, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en tel comité; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Robertson (Hamilton) fait rapport que le comité a fait de nouvelles modifications au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, tel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que la Chambre l'a passé avec plusieurs modifications auxquelles elle demande leur concours.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans modifications :

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'acte quarante-deux *Victoria*, chapitre " cinq, accordant une subvention annuelle pour aider à certaines communications " télégraphiques."

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme, " afin de permettre aux commissaires du havre de *Québec*, de terminer l'avant-port."

Bill intitulé : " Acte autorisant les commissaires du havre de *Montréal*, à payer " une rente viagère à la veuve de feu l'honorable *John Young*."

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'étendre l'Acte refondu de 1879, concernant les " droits imposés sur les billets promissoires et lettres de change, à tout le *Canada*."

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte quarante-deux *Victoria*, chapitre " quinze, intitulé : ' Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise.' "

Bill intitulé : " Acte à l'effet de nommer un agent-résident pour représenter le " *Canada* dans le Royaume-Uni."

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction " de *Pontiac* et du *Pacifique*."

Bill intitulé : " Acte concernant la Maison de Réforme pour les jeunes délin- " quants dans l'*Ile du Prince-Edouard*."

Et aussi : le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie " d'assurance de *Montréal*," avec une modification à laquelle il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération de la modification faite par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'assurance de *Montréal*," laquelle est lue pour la première et la seconde fois, et est adoptée.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur modification.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi con- " cernant l'enlèvement d'obstructions provenant de naufrages, dans les eaux navi- " gables," lesquelles sont lues pour la première et la seconde fois.

M. *Pope* (*Queen*) propose, secondé par M. *Pope* (*Compton*), que cette Chambre concoure avec le Sénat dans les dits modifications.

M. *Angers* propose comme amendement, secondé par M. *Doull*, que tous les mots après " Chambre " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " ne concoure pas dans les dites modifications, vu qu'il n'est " pas opportun de les prendre en considération à cette époque avancée de la session."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le Sénat dans les dites modifications.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs modifications.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill ayant pour objet de modifier " l'Acte concernant les banques et le commerce " de banque," et de proroger, pour un temps limité, les chartes de certaines banques

auxquelles s'applique le dit acte ; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *Abbott*,

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en tel comité ; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Robertson* (*Hamilton*) fait rapport que le comité a de nouveau modifié le dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Stephenson* propose, secondé par M. *Ross* (*Middlesex*), que cette Chambre concoure dans le treizième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement ;

M. *Patterson* (*Essex*) propose comme amendement, secondé par M. *White* (*Hastings*), que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour annuler le contrat adjugé à MM. *MacLean*, *Roger* et Cie pour les impressions du Parlement à dater du 1er janvier, 1880 ; et que le dit contrat soit offert à *Patrick Boyle*, de *Toronto*, dont la soumission paraît être, d'après la preuve faite, la seule soumission légitime au-dessous de celle de MM. *MacLean*, *Roger* et Cie ; et que toute cette partie du treizième rapport du comité mixte des impressions du Parlement qui est compatible avec la présente résolution, soit adoptée."

M. *Mills* député pour le district électoral de *Bothwell*, soulève une question d'ordre, portant que deux jours d'avis devraient être donnés avant de soumettre la motion à la Chambre.

M. le Président décide :—" Que la question d'ordre est bien fondée, vu que, aux termes de l'article 31 du règlement de la Chambre, un avis de deux jours est requis pour présenter aucune résolution."

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier et refondre les lois concernant les Sauvages, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir siégé quelque temps M. le Président reprend le fauteuil ; et M. *White* (*Cardwell*) fait rapport que le comité a passé le bill, et l'a modifié.

Et motion étant faite à l'effet que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération ; la Chambre se divise : et la question est résolue affirmativement.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Leonard Tilley*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Casey* propose, comme amendement, secondé par M. *Oliver*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier, en retranchant tous les mots, dans la clause 23, entre " à lui faite " dans la ligne 10, et " émettre " dans la ligne 11, et les remplaçant par les

suivants :—“ assigner devant quelque magistrat stipendiaire, magistrat de police ou juge de paix, tel individu ou Sauvage; et tel magistrat stipendiaire, magistrat de police ou juge de paix devra, après audition de la plainte et de la défense, si la plainte est prouvée à sa satisfaction.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement,

Alors la motion principale étant mise aux voix;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, tel que modifié.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs modifications, auxquelles elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'établir de meilleures dispositions concernant la navigation dans les eaux canadiennes, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. Richey fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait une modification.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe,

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat au bill, intitulé: “ Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière,” lesquelles sont lues comme suit :

Page 1, ligne 17, après “ calculé,” insérer “ annuellement ou.”

Page 2, ligne 84, après “ hypothèque,” insérer “ Pourvu que la présente section s'applique seulement aux hypothèques mentionnées dans la première section du présent acte, et aux prêts faits par des compagnies incorporées soit en vertu des lois de la Puissance ou ailleurs, et garantis par une hypothèque sous une forme quelconque; ”

Et la clause A.

Clause A.

“ Nul principal ou intérêt ne pourra être recouvré par la vente d'immeubles en vertu d'un pouvoir de vente contenu dans une hypothèque, à moins qu'un avis de l'intention d'exercer ce pouvoir de vente n'ait été donné, pendant deux mois, par une insertion. chaque semaine, dans un journal publié dans le comté de la situation de l'immeuble hypothéqué, ou s'il ne se publie pas de journal dans ce comté, alors dans le journal le plus voisin publié dans un autre comté; et si quelque personne réside sur l'immeuble ou le possède ou cultive en entier ou en partie, —à moins qu'une copie de cet avis ne lui ait aussi été délivrée deux mois avant le jour de la vente.”

Page 2, ligne 16, retrancher les mots “ sur propriété foncière,” et insérer “ de la nature de celles mentionnées dans le proviso de la section précédente.”

Le premier amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois ;

Sur motion de M. *McDonald (Pictou)*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que cette Chambre ne concoure pas avec le Sénat dans le dit amendement, pour la raison suivante : parce qu'il est inopportun de restreindre les dispositions de la clause cinq du dit bill à aucune classe de garanties hypothécaires, tel que visé par le dit amendement.

Le troisième amendement étant lu la seconde fois ;

Sur motion de M. *McDonald (Pictou)*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que cette Chambre ne concoure pas avec le Sénat dans le dit amendement pour la raison suivante : parce que le troisième amendement désigné sous le titre de clause A, est en grande partie hors de la juridiction de ce parlement.

L'amendement subséquent étant lu la seconde fois, est adopté.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté les premier et dernier amendements, et qu'elle ne concoure pas dans le deuxième et troisième des dits amendements, et faisant connaître à leurs Honneurs le motif pour lequel elle en a agi ainsi.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat ainsi que le bill avec les amendements.

M. *Wallace (Norfolk)*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse supplémentaire additionnelle à adresse,—Soumissions pour travaux sur le *Pacifique* canadien depuis janvier 1879. Copie des soumissions reçues, et les noms des cautions, etc.

Copie d'une minute du Conseil sur le rapport du ministre des Finances en date du 11 février, 1880, au sujet de dépêches du lieutenant-gouverneur de la *Colombie-Anglaise* concernant les avances que le gouvernement fédéral se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à *Esquimalt*.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Etat indiquant les sommes payées pour les fixe-écrous en usage sur le chemin de fer Intercolonial, et les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées ; etc., etc.

Réponse à ordre,—Instructions données au surintendant des Sauvages, à l'inspecteur des instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages, et à tous les agents des Sauvages dans les territoires du *Nord-Ouest*, relativement à l'achat d'approvisionnements.

Réponse à adresse,—Correspondance concernant la reconstruction des bureaux de l'agence des Sauvages dans la *Colombie-Anglaise*, y compris les rapports et les dépenses depuis le mois de juillet, 1878.

Réponse supplémentaire à ordre.—Etat indiquant les sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78, 1878-79 et les derniers six mois de 1879.

Réponse à ordre,—Rapports sur les explorations faites au havre *Saint-François*, comté de *Guysborough, N.-E.*, antérieurement à 1879.

Réponse à ordre,—Rapports sur les explorations faites au *Havre-Neuf*, comté de *Guysborough, N.-E.*, antérieurement à 1879.

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à *Bonaventure*, dans la *Baie-des-Chaleurs*, en vue d'y ériger un brise-lames.

Réponse à ordre,—Rapports sur les explorations faites à la rivière *Ste-Marie*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.

Réponse à ordre,—Rapports sur les explorations faites au *Havre-Indien*, comté de *Guysborough, N.-E.*, en 1879.

Réponse à ordre.—Rapports faits par le commissaire chargé de la décision des conflits de réclamations de terres dans le *Manitoba*, sur la réclamation No. 223 et les suivantes jusqu'à 252 qui lui ont été renvoyées par le ministère de l'intérieur et qu'il a annoncées comme devant être instruites le 12 janvier dernier; etc., etc.

Réponse à adresse.—Correspondance concernant les cinq cents acres de terre autour du fort *Garry* (en haut) qui ont été substitués aux dix acres primitivement octroyés à la Cie de la *Baie d'Hudson*, aux termes de l'acte de cession de son territoire au *Canada*.

Réponse à adresse.—Correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie de la *Baie d'Hudson* au sujet de réclamations présentées par la dite Cie pour des pertes qu'elle prétend avoir subies pendant l'insurrection de la *Rivière-Rouge*.

Réponse à ordre.—Correspondance échangée, en 1879, par le ministre des travaux publics du *Canada*, au sujet de la réfection de la digue du gouvernement au lac du *Diable*, dans le canton de *Bedford*, province d'*Ontario*.

Réponse à ordre.—États reçus de la *Colombie-Britannique* indiquant les causes et affaires instruites devant les divers juges de cette province.

Réponse et réponse supplémentaire à adresse.—Copie de la décision des arbitres concernant la frontière nord-ouest d'*Ontario*, et correspondance à ce sujet entre le gouvernement d'*Ontario* et le gouvernement fédéral.

Convention intervenue entre *George Bowie* et *M. McNaughton* et Sa Majesté la Reine pour les excavations, etc., sur la seconde section de 100 milles du chemin de fer du *Pacifique* canadien, à l'ouest de la rivière *Rouge*.

Réponse à adresse.—État donnant les soumissions reçues pour les sections 33 et 34 du canal *Welland*, et mentionnant les délais accordés pour opérer le dépôt des cautionnements; etc., etc.

Réponse à adresse.—Correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui du *Royaume-Uni*, au sujet des instructions royales, antérieurement au 5 octobre, 1878.

Réponse à adresse (Sénat).—Copie de la dernière liste des actionnaires de la Cie de garantie du *Canada*, et copie du dernier bilan annuel.

Réponse à adresse (Sénat).—Pétition de certains habitants de la ville de *Sorel* présentée récemment à Son Excellence, se plaignant de la conduite de certaines personnes sous le contrôle des commissaires du havre de *Montréal*, et demandant qu'une enquête soit tenue à *Sorel*.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à ratifier et confirmer une convention, y mentionnée, intervenue entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *White (Cardwell)* fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte concernant la maison de la *Trinité* et les commissaires du havre de *Montréal*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à ratifier un certain arrêté du Gouverneur en Conseil, concernant le bassin de radoub à *Esquimalt*, étant lu ;

Sir *Leonard Tilley* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Coursol* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bil au Sénat et demande son concours.

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération certaine résolution concernant l'affectation de terres dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest* pour fins de construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien.

(*En comité.*)

Résolu, Qu'il est expédient de substituer à la septième des résolutions concernant le chemin de fer du *Pacifique* canadien adoptées par cette Chambre les 12 et 13 mai dernier, la résolution suivante :

(*a*) Que cent millions d'acres de terre dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest* seront affectés à la construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien.

(*b*) Que les dites terres seront de temps à autre choisies et réservées par arrêté du Gouverneur en Conseil, à titre de terres du chemin de fer, et devront être de bonne qualité et propres à la culture.

(*c*) que ces terres seront vendues aux prix qui seront, de temps à autre, fixés par le Gouverneur en Conseil, mais, dans aucun cas, à un taux moindre qu'une piastre l'acre.

(*d*) que les produits de telles ventes, déduction faite des frais d'arpentage et d'administration, serviront exclusivement à défrayer les frais de la construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien.

Résolution à rapporter.

M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Rykert* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est expédient de substituer à la septième des résolutions concernant le chemin de fer du *Pacifique* canadien adoptées par cette Chambre les 12 et 13 mai dernier, la résolution suivante :

(a) Que cent millions d'acres de terre dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest* seront affectés à la construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien.

(b) Que les dites terres seront de temps à autre choisies et réservées par arrêté du Gouverneur en Conseil, à titre de terres du chemin de fer, et devront être de bonne qualité et propres à la culture.

(c) Que ces terres seront vendues aux prix qui seront, de temps à autre, fixés par le Gouverneur en Conseil, mais, dans aucun cas, à un taux moindre qu'une piastre l'acre.

(d) Que les produits de telles ventes, déduction faite des frais d'arpentage et d'administration, serviront exclusivement à défrayer les frais de la construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien.

La dite résolution étant lue la seconde fois ;

Et motion étant faite, à l'effet que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution ;

M. *Blake* propose comme amendement secondé par Sir *Richard J. Cartwright*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de la modifier en pourvoyant que les ventes des terres du chemin de fer soient faites sur conditions d'établissement réel."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant mis aux voix, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Casey,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>La Rue,</i>	<i>Rogers,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Smith (Selkirk) and</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Trow—25.</i>
<i>Cartwright,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Angers,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lane,</i>	<i>Pope (Queen),</i>
<i>Bannerman,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Routhier,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Macdonald (Vic.C.B.)</i>	<i>Ryan (Marquette),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (C.Breton),</i>	<i>Ryan (Montreal),</i>
<i>Bill,</i>	<i>Elliott,</i>	<i>McDonald (Pictou)</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brecken,</i>	<i>Fulton,</i>	<i>McCuaig,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Bunting,</i>	<i>Girouard (Kent),</i>	<i>McKean,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLennan,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McRory,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>White (Hastings) and</i>
<i>Currier,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Williams.—76</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale portant que cette Chambre concoure dans la dite résolution, étant mise aux voix; la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Jeudi, 6 mai 1880.

Sur motion de Sir *Charles Tupper*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, que cette Chambre ratifie le contrat pour la construction de cent milles de voie ferrée sur cette partie du chemin de fer du Pacifique canadien qui commence à l'extrémité du 48ème contrat, près de la limite occidentale du *Manitoba*, et s'étend jusqu'à un point sur le côté ouest de la vallée de la crique de la *Queue d'Oiseau*, lequel contrat a été déposé sur le bureau de la Chambre, le 3 avril courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1880, et le 30 juin 1881, et pour autres fins se rapportant au service public, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Oliver*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session,

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à demain (vendredi) à onze heures a. m.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill à l'effet d'amender "l'Acte du Pilotage 1873," étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins quinze minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures a. m.

Vendredi, 7 Mai 1880.

11 heures a.m.

PRIÈRES.

M. le Président donne à la Chambre communication de la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

OTTAWA, 6 mai 1880.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat, pour proroger la session du Parlement fédéral, vendredi, le 7 courant, à 4 heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

F. DE WINTON, Major A. R.,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Président de la Chambre des Communes.

M. le Président met aussi devant la Chambre.—des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Joliette* et de *St-François*, pendant l'année 1879,—et un état supplémentaire pour ce dernier district, pour l'année 1878. (*Documents de la session, No. 34.*)

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre :

Par M. *Domville*,—la pétition de *William Wallace* de *St-Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, ci-devant de *Sussex*, dans la dite province, cultivateur.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Clinton Gifford* et autres, de la ville d'*Oshawa* ; de *James A. Miller* et autres, de la cité de *Ste-Catherine, Ont.* ; de *C. B. Bennett* et autres, de *Port Robinson* ; de *Richard J. Chadwick* et autres, de la cité de *Guelph, Ont.* ; de *Henry Merrick* et autres, de *Prescott* ; de *E. Vanallan* et autres, de la cité de *Hamilton* ; de *Henry Chappell*, de la ferme modèle de *Petite Côte*, et autres, du comté d'*Essex, Ont.* ; de *G. R. Allen* et autres ; de *O. W. Chamberlin* et autres, de la ville de *Petrolia* ; de *John Christie* et autres, de la ville de *Sarnia* ; de *Robert Hamilton* et autres, de la cité de *Toronto* ; d'*Alpheus Brown* et autres, de la ville de *Grantham* ; de *D. Bevier* et autres, de la ville de *St-Thomas, Ont.* ; de *John Field* et autres, du village d'*Aurora* ; de *John Batten* et autres, de la ville de *Thorold* ; de *J. E. Schiller* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *William Anderson* et autres, des villages d'*Elora* et de *Fergus, Ont.* ; de *John P. Bond*, V. S., et autres, de la cité de *Toronto* ; de *M. J. Mills* et autres, du village et du township de *Brighton* ; de *R. B. Pringle* et autres, de la ville de *Cobourg* ; de *William Reynolds* et autres, de la ville de *Port Hope* ; de *George Moir* et autres, de la ville de *Ste-Marie* ; de *William F. Comerfelt* et autres, du village de *Drummondville, Ont.* ; de *S. Perrin* et autres, de la ville de *Chatham, Ont.* ; de *D. Roche* et autres, du comté de *Lambton* ; et de *Donald McKay* et autres, de la ville de *Petrolia, Ont.* ; demandant séparément que l'acte pour la suppression des paris et des ventes de poules soit modifié.

De *G. G. Dunning*, du comté de *Russell*, province d'*Ontario*, marchand ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, à l'effet de pourvoir à la répartition des biens des marchands insolubles, ne devienne pas loi ; et aussi, que les agences mercantiles soient abolies.

M. *Baby* l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1880, pour copie de documents, témoignages et rapports adressés au ministère du Revenu de l'Intérieur relativement aux accusations portées contre M. *Armstrong*, de *Toronto*, inspecteur de cuirs et de peaux crues. (*Documents de la session*, No. 194.)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1880, pour un état détaillé des dépenses encourues par le gouvernement fédéral, en 1879, relativement au corps de police à cheval du *Nord-Ouest*, et donnant le nombre d'officiers, de constables et de chevaux qui le composent, ainsi que les noms des postes entre lesquels ils sont répartis; et aussi les noms des entrepreneurs ou autres personnes fournissant les approvisionnements nécessaires au susdit corps. (*Documents de la session*, No. 195.)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour un état donnant la classe et le salaire de tous les employés des douanes, à *Toronto*; la date de la nomination de chacun, et de son avancement (s'il en est), ainsi que la fonction ou les fonctions que chacun des dits employés est appelé à remplir. (*Documents de la session*, No. 196.)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour un état indiquant en détail comment a été dépensée la somme de \$4,500 octroyée pour venir en aide aux Indiens du *Nouveau-Brunswick*. (*Documents de la session*, No. 197.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 21 avril 1880, pour copie des plaintes, rapports, documents ou papiers ayant trait à l'état disciplinaire, l'efficacité, la conduite et la condition physique de la police à cheval dans les territoires du *Nord-Ouest*;—le chiffre des postes ou forts, le nombre d'hommes de service dans chaque poste, et les raisons qui ont déterminé le choix du site de chaque fort;—la nature, la quantité et la condition des armes, de la sellerie, des accoutrements et des munitions dans chaque fort, d'après les derniers rapports;—le nombre de chevaux à chaque poste; les plaintes formulées sur la quantité, et la qualité et la distribution des approvisionnements, et des habillements dans les divers postes;—le mode suivi dans le paiement des officiers et des hommes, et si le paiement est fait en nature ou en argent. (*Documents de la session*, No. 195 a.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour un état donnant les noms, l'âge et l'origine de tous les officiers, sous-officiers et soldats de la police à cheval du *Nord-Ouest*, avec le grade, la solde et gratification (*allowances*), et la date de la nomination et de l'enrôlement. (*Documents de la session*, No. 195 b.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie de toutes pétitions et correspondance concernant le bétail tué à *Prince Albert*, territoires du *Nord-Ouest*, par des Sauvages agissant d'après les ordres d'un sergent de la police à cheval. (*Documents de la session*, No. 198.)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1880, pour copie des documents, plans, devis et correspondance relatifs à l'érection d'un pont pour chemins de fer sur la rivière *Saint-Jean*, à *Saint-Jean N.-B.* (*Documents de la session*, No. 199.)

M. *Stephenson* propose, secondé par M. *Trow*, que cette Chambre concoure dans le treizième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

M. *Patterson* (*Essex*) propose comme amendement, secondé par M. *Bannerman*, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: " et que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour annuler contrat adjudgé à M.M. *MacLean*, *Roger* et Cie pour les impressions du Parlement à dater du 1er janvier 1881; et que le dit contrat soit offert à *Patrick Boyle*, de *Toronto*, dont la soumission paraît être, d'après la preuve faite, la seule soumission

légitime au-dessous de celle de MM. *MacLean, Roger* et Cie; et "que toute cette partie du treizième rapport du comité mixte des impressions du Parlement qui est compatible avec la présente résolution, soit adoptée."

Et un débat s'ensuivant: le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

Alors la motion principale étant mise aux voix;

Résolu, que cette Chambre concoure dans le treizième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sir *John A. McDonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour copie de l'avis d'expropriation, par le gouvernement, de la propriété de *James Taylor*, sur le côté ouest de la rivière *Rouge*, dans la paroisse de *Saint-Clément, Manitoba*, pour les fins du chemin de fer du Pacifique canadien, et de toute correspondance, ordres et rapports à ce sujet. (*Documents de la session, No. 200.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour une liste donnant les noms de toutes les personnes, dans la province de *Manitoba*, qui ont reçu une compensation pécuniaire pour expropriation de terrains pour les fins du chemin de fer du Pacifique canadien et l'embranchement de *Pembina*, et le chiffre des deniers ainsi payés, ainsi qu'une liste mentionnant les noms de toutes les personnes expropriées mais qui n'ont reçu aucune compensation, et copie de toutes communications émanant de ces personnes. (*Documents de la session, No. 201.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1880, pour un état indiquant, dans autant de colonnes distinctes, les noms et prénoms des divers employés à la station de la quarantaine de la *Grosse-Île*, dans le comté de *Montmagny*, le 17 septembre 1878; la nature de leur emploi; le montant de leurs salaires alors; la date de leur entrée au service; le montant de leur salaire actuel; la cause de leur sortie de service, pour ceux qui sont sortis depuis cette date; le montant de leur salaire actuel; la cause de leur sortie de service, pour ceux qui sont sortis depuis cette date; le montant de leur pension annuelle ou du *bonus* donné à leur sortie de service; les noms et prénoms de tous ceux qui ont été nommés depuis le 17 septembre 1878; en remplacement de qui ils ont été nommés; sur la recommandation de qui; le montant de leur salaire annuel, avec production de tous papiers et documents relatifs à la nomination ou à la recommandation des nominations que le gouvernement a faites à la *Grosse-Île* depuis 1878. (*Documents de la session, No. 202.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1880, pour un état donnant le montant de tous deniers payés au cours de l'année 1879 pour l'entretien de lignes télégraphiques entre la rivière *Rouge* et *Battleford*; les noms des personnes auxquelles ils ont été payés et le nombre de jours pendant lesquels les dites lignes se sont trouvées en parfait état de service. (*Documents de la session, No. 203.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1880, pour copie de tous documents et papiers relatifs à la nomination de *M. Thomas Brossoit*, ci-devant percepteur des péages et comptable du canal de *Beauharnois*. Aussi, copie de tous rapports et comptes faits et dressés par lui aux ministères du revenu de l'intérieur et des travaux publics, pendant la durée de ses fonctions. (*Documents de la session, No. 204.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 23 février 1880, pour copie de la correspondance relative à la nomination du gardien du phare situé au havre de *Rondeau*, et aux devoirs qu'il a à remplir; aussi copie de toutes communications transmises par le percepteur des douanes et le gardien du phare concernant le mouvement commercial de ce port, et donnant le nombre et le nom de tous les navires qui ont visité ce port et qui en sont partis pendant le cours de l'année dernière, ainsi que l'état détaillé des sommes pour droits de havre, ou autrement. (*Documents de la session, No. 205.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 février 1880, pour un état détaillé indiquant le charbon admis en franchise dans le *Canada*, pendant l'année dernière, pour l'usage des bateaux et remorqueurs à vapeur, etc., sur les lacs et

rivières de Québec et d'Ontario; les personnes à qui ces privilèges ont été accordés; les ports où les déclarations ont été faites, et toute la correspondance et les ordres à ce sujet. (*Documents de la session, No. 206.*)

Sur motion de M. Caron, secondé par M. Stephenson,

Résolu, que le comptable de la Chambre soit autorisé à payer à C. J. Coursol, écr., député de Montréal-Est,—J. B. Mongenais, éci., député de Vaudreuil, et M. P. Ryan, écr., député de Montréal-Centre, le plein montant de leur indemnité, comme s'ils avaient été présents dans cette Chambre, le 12 février dernier, des maladies sérieuses ayant empêché ces députés de remplir leurs devoirs parlementaires.

M. McDonald (*Pictou*), du comité mixte des deux Chambres chargé de rechercher si, au point de vue de l'économie et de l'avantage de service public, il ne conviendrait pas de réunir les départements respectifs de la loi et de la traduction des deux Chambres, présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Après avoir mûrement délibéré sur le sujet, votre comité a conclu qu'aucun changement apporté à l'organisation actuelle n'aurait l'effet de la rendre plus économique, ni plus avantageuse pour le service public.

Des memoranda présentés au comité, à sa demande, par les greffiers en loi et les traducteurs en chef des deux Chambres, sont annexés au présent rapport. (Appendice No. 4.)

M. Stephenson, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Résolu, Que comme le rapport du sous-comité, annexé au treizième rapport de ce comité n'a pas été inclus dans le dit treizième rapport, il est par le présent

Ordonné, Que le dit rapport du sous-comité soit soumis aux deux Chambres du Parlement comme faisant partie du treizième rapport de ce comité.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a adopté les modifications faites par cette Chambre au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des terres fédérales, 1879."

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants sans modifications:

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les différents actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest."

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser certaines enquêtes sous serment."

Bill intitulé: "Acte concernant l'administration de la justice criminelle dans le territoire en contestation entre les gouvernements de la province de l'Ontario et de la Puissance du Canada."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau les actes concernant les billets de la Puissance."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant la cruauté envers les animaux."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier la loi de la preuve dans les causes criminelles quant à la manière de prendre les dépositions des personnes qui ne peuvent assister au procès."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier la loi relative à l'inspection du pétrole."

Et aussi: le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant certaines banques d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé "Acte concernant certaines banques "d'épargne dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme maintenant en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en tel comité général; et après avoir siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Domville* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans modifications.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et [informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans modifications.

M. le Président informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans modifications:

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender les actes concernant la maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*."

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'établir de meilleures dispositions au sujet de la navigation dans les eaux canadiennes."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier certain ordre du gouverneur en conseil, au sujet du bassin de radoub d'*Esquimalt*."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier et confirmer une certaine convention y mentionnée entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*."

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque, et de continuer pendant un temps limite les chartes de certaines banques auxquelles il s'applique."

Bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1880, et le 30 juin 1881, et pour autres fins se rapportant au service public."

Aussi: le Sénat a adopté la modification faite par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages."

Et aussi: le Sénat n'insiste pas sur la modification faite par lui au bill intitulé: "Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière," à laquelle les Communes n'ont pas donné leur concours.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. le Président un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. le Président (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit:

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche reçue du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, lui transmettant les remerciements du gouvernement de Sa Majesté au Parlement du *Canada* pour le don de cent mille piastres que ce dernier a voté pour venir en aide à l'*Irlande* dans sa grande détresse, et contenant copies d'une correspondance échangée au sujet de l'emploi de cet argent. (*Documents de la session*, No. 207.)

Hôtel du Gouvernement,

Ottawa, 7 mai 1880.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par R. E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire,

M. LE PRÉSIDENT,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat,

En conséquence, M. le Président et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui a donné alors au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :

Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte concernant les offenses contre la personne," et pour abroger l'acte intitulé : " Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Crédit-Valley.

Acte à l'effet d'étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, et d'amender de nouveau son acte constitutif.

Acte concernant la Maison de Réforme d'Ontario pour les garçons.

Acte à l'effet d'abroger l'acte qui étend à la Colombie-Britannique les Actes des Terres Fédérales, et d'établir d'autres dispositions relativement à certaines terres publiques dans cette province.

Acte pour venir en aide aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêt.

Acte pour autoriser la liquidation de la Banque Ville-Marie.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Grand Télégraphe du Nord-Ouest du Canada.

Acte à l'effet d'autoriser la corporation de la ville d'Emerson à construire un pont libre pour les voyageurs et le trafic sur la rivière Rouge, dans la province du Manitoba.

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la Compagnie du Télégraphe de Montréal.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac et du Pacifique.

Acte à l'effet de nommer un agent-résident pour représenter le Canada dans le Royaume-Uni.

Acte pour amender l'Acte 42 Vic., ch. 15, intitulé : " Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise."

Acte à l'effet d'étendre l'acte refondu de 1879, concernant les droits imposés sur les billets promissoires et lettres de change, à tout le Canada.

Acte autorisant les Commissaires du Havre de Montréal à payer une rente viagère à la veuve de feu l'honorable John Young.

Acte à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme, afin de permettre aux Commissaires du Havre de Québec de terminer l'avant-port.

Acte à l'effet d'abroger l'acte quarante-deux Victoria, chapitre cinq, accordant une subvention annuelle pour aider à certaines communications télégraphiques.

Acte à l'effet d'amender de nouveau " l'Acte concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse."

Acte concernant la Maison de Réforme pour les jeunes délinquants dans l'Île du Prince-Edouard.

Acte concernant le Refuge Industriel d'Ontario pour les jeunes filles.

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Canada Central.

Acte à l'effet d'autoriser et de faciliter la liquidation de la Banque Consolidée du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont de l'Assiniboine.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan Sud.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses.

Acte à l'effet d'amender et refondre les différents actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant l'administration de la justice criminelle dans le territoire en contestation entre les gouvernements de la Province d'Ontario et de la Puissance du Canada.

Acte à l'effet d'amender de nouveau les actes concernant les billets de la Puissance.

Acte à l'effet d'autoriser certaines enquêtes sous serment.

Acte à l'effet d'amender la loi de la preuve dans les causes criminelles quant à la manière de prendre et faire servir les dépositions des personnes qui ne peuvent assister au procès.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte concernant la cruauté envers les animaux.

Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de Transport de la Vallée de la Nelson.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte d'inspection générale, 1874," et l'acte qui l'amende.

Acte à l'effet d'amender la loi concernant l'enlèvement d'obstructions provenant de naufrages, dans les eaux navigables.

Acte relatif à la compagnie d'assurance de Montréal.

Acte à l'effet d'amender de nouveau "l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier."

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Chemin de fer et de Steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

Acte amendant l'Acte des terres fédérales, 1879.

Acte à l'effet de refondre et amender les Actes concernant le revenu de l'Intérieur.

Acte à l'effet d'amender l'acte concernant l'inspection du pétrole.

Acte pour amender les actes concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du havre de Montréal.

Acte à l'effet d'établir de meilleures dispositions au sujet de la navigation dans les eaux canadiennes.

Acte à l'effet de confirmer certain ordre du Gouverneur en conseil concernant le bassin de radoub à Esquimalt.

Acte à l'effet de ratifier et confirmer une certaine convention, y mentionnée, entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer du Canada Central.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte concernant les banques et le commerce de banque," et de continuer pendant un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles il s'applique.

Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière.

Acte concernant certaines banques d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages.

Alors, l'Honorable Président de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

" Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant

respectivement le 30 juin 1880 et le 30 juin 1881, et pour d'autres objets se rattachant au service public ; " que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de faire le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire, en prorogeant le Parlement, vous remercier du soin et de l'assiduité avec lesquels vous vous êtes appliqués à l'exercice de vos importantes fonctions.

Les preuves que le pays se relève de l'état prolongé de stagnation auquel j'ai fait allusion à l'ouverture de cette session, vont toujours en s'accumulant, je suis heureux de le croire, et je pense que nous pouvons espérer avec quelque confiance une année prospère.

Les lois sur les banques et le cours monétaire, la modification du tarif, ainsi que les autres mesures qui ont été adoptées pendant cette session, contribueront, je l'espère, à la prospérité attendue.

Les espérances que j'ai émises d'une immigration considérable de colons de choix au Nord-Ouest me paraissent, d'après les derniers renseignements, devoir pleinement se réaliser.

Cette vaste et intéressante région devra bénéficier grandement des lois relatives à la meilleure organisation du territoire du Nord-Ouest, à la modification de l'acte des terres fédérales, et à l'administration plus efficace des affaires des Sauvages.

La loi refondant les statuts relatifs au Revenu de l'Intérieur et les autres actes importants concernant des questions d'intérêt public semblent tout-à-fait propres à atteindre le but proposé.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si libéralement.

J'espère que les vigoureux efforts qui sont faits pour établir sur leurs réserves les tribus sauvages du Nord-Ouest, rendront moins fréquente, à l'avenir, la nécessité de puiser dans le trésor public pour les empêcher de périr de faim.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les crédits votés permettront à mon gouvernement de poursuivre fermement la construction du chemin de fer du Pacifique canadien et de hâter l'achèvement de notre système de canaux.

En vous disant adieu, je dois vous exprimer mes vœux les plus sincères pour votre bonheur et votre prospérité dans vos foyers.

Alors l'honorable président du Sénat a dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à mercredi, le seizième jour de juin prochain, pour être ici tenu ; et ce parlement est en conséquence prorogé à mercredi le seizième jour de juin prochain.

INDEX

DU

QUATORZIÈME VOLUME.

43 VICTORIA, 1880.

Adresses :—

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

1. Résolution pour une adresse à Son Excellence au sujet de son discours à l'ouverture de la session, 17.—Renvoyée à un comité spécial ;—rapportée, 19.—Adoptée ; grossoyée ; devant être présentée par les membres du Conseil Privé, 21.—Message en réponse, 39.
2. Message de Son Excellence aux fins de soulager la détresse en *Irlande* ;—ordonné qu'il soit pris en considération, 35.—Considéré en comité ; résolution accordant \$100,000, adoptée ; adresse à Son Excellence à ce sujet, 40.—Adresse priant Son Excellence d'émettre des mandats pour le paiement de cette somme à même le fonds du revenu consolidé ; adoptée ;—Message au Sénat, 57.—Le Sénat concourt, 78.—Message de Son Excellence avec dépêches du Secrétaire d'Etat pour les colonies à ce sujet, 375.
3. Message du Sénat communiquant une adresse pour féliciter Son Excellence de ce que Son Altesse Royale la princesso Louise et Son Excellence aient échappé au grave danger auquel ils ont été exposés, 78. Adresse prise en considération, 79.—La Chambre concourt, 82.—Message de Son Excellence en réponse, 101.

AGENTS DE CHANGE :

1. Bill concernant les agents de change et d'agiotage (M. Girouard, de Jacques Cartier), 70.—Lu une seconde fois et renvoyé au Comité, 126.—L'examen du bill ajourné à la prochaine session, 211.
2. Pétitions contre la passation de ce bill, 182-189.

AGENTS DU CANADA. Voir 1 *des documents*.

AGRICULTURE. Voir 2 *des documents*.

AMÉLIORATION DES TERRES DU HAUT-CANADA, Cie d'. Voir 143 *des documents*.

ANCHOR, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DEL' :

1. Pétition demandant de changer son nom, 45. Avis, 56. Bill, 62. Renvoyé au comité, 72. Rapporté avec modifications, 140. En comité général; rapporté; passé, 146. Par le Sénat, 207. S. R. 288. (43 Vict. c. 69.)
2. Pétitions contre l'adoption de ce bill, 90, 119.

ANNONCES. Voir 4 *des documents*.

ATELIERS ET FABRIQUES : —Bill pour régler le travail des enfants, des jeunes personnes et des jeunes femmes dans les ateliers et fabriques du Canada (M. Bergin), 35.

ATLANTIQUE, COMPAGNIE DU CABLE DE L', voir : *La Compagnie Française du Télégraphe de Paris à New-York*.

ATLANTIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE DE L'. Voir 7 *des documents*.

AUDITEUR-GÉNÉRAL. Voir 8 *des documents*.

ASSAUT SIMPLE :

1. Bill portant modification de l'acte portant que les personnes accusées d'assaut simples soient témoins compétents. (M. McCarthy), 70. Seconde lecture, 101. En comité général, modifié, 126. Passé, 163.
2. Bill ayant pour objet de modifier le ch. 18 de la 41e Vic. (M. Ives), 165.
3. Bill pour modifier l'acte concernant les offenses contre les personnes et pour abroger l'acte intitulé : "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simples soient témoins compétents," (du Sénat). Première lecture, 239. En comité général; modifié; passé, 261. S. R., 288. (43 Vict., c. 37.)

ASSINIBOINE, CIE DU PONT DE LA RIVIÈRE:—Voir *Rivière-Rouge, Cie du pont de la rivière Rouge et de l'Assiniboine*.

ASSURANCE. Voir 5, 6 *des documents*.

BAIE D'HUDSON, COMPAGNIE DE LA. Voir 9 à 13 *des documents*.

BANQUE CONSOLIDÉE DU CANADA:—Pétition demandant un acte, 90. Avis, 98. Bill, 112. Renvoyé au comité, 136. Rapporté avec modifications, 253. En comité général; modifié; passé, 265. Par le Sénat avec modifications, 336. Modifications adoptées, 337. S. R., 376. (43 Vict., c. 46.)

BANQUE DES CULTIVATEURS ET DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA:—Pétition demandant un acte, 60. Avis, 66. Bill, 67. Renvoyé au comité, 72.

BANQUE STADACONA. Voir *Stadacona*.

BANQUES ET COMMERCE :

1. Comité permanent nommé, 13, 14. Bills renvoyés à ce comité, 63, etc. Rapports sur différents bills, 111, 140, 143, 180, 211, 243, 252, 265, 279, 299.

BANQUES ET COMMERCE:—Suite.

2. Bill à l'effet de pourvoir à la liquidation des affaires des banques et autres compagnies incorporées (M. Ives), présenté, 105. Renvoyé au comité, 206.
3. Bill à l'effet de pourvoir à la liquidation des banques et des autres compagnies d'assurance insolubles (M. Abbott), présenté, renvoyé au comité, 206.
4. La Chambre en comité sur une résolution relative aux banques et au commerce de banques, 271. Résolution adoptée; rapportée et passée, 272. Bill présenté. Voir *infra*, 5.
5. Bill ayant pour objet de modifier "l'acte concernant les banques et le commerce de banques et de proroger pour un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles s'applique le dit acte" (Sir L. Tilley), présenté, 272. Lu une seconde fois; en comité général; rapport de progrès, 361. En comité général de nouveau sur le bill; modifié; adopté et passé, 363-4. Par le Sénat, 575. S. R., 377. (43 Vict., c. 22.)
6. Bill concernant certaines banques d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec, (du Sénat), 374. Passé à ses trois lectures dans la même séance, 357. S. R., 377. (43 Vict. c. 23.)

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, voir 17 *des documents*.

BASSIN DE RADOUB A KINGSTON. Voir 21 *des documents*.

BATEAU-DRAGUEUR. Voir 23 *des documents*.

BEAUHARNOIS (CANAL): Voir 18, 19 *des documents*.

BELL.—COMPAGNIE CANADIENNE DU TÉLÉPHONE BELL:—Pétition demandant une charte, 31. Avis, 45. Bill, 46. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec modifications, 104. En comité général; modifié, 135. Considéré; passé, 145. Par le Sénat, avec modifications; modifications considérées et adoptées, 209. S. R., 288. (43 Vict. c. 67.)

BELLE CREEK:— Voir 20 *des documents*.

BÉTAIL:—Résolution par M. Mills concernant l'importation des Etats-Unis des bœufs et des vaches dans les territoires du Nord-Ouest; retirée, 23.—Voir 24 *des documents*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:

1. Rapport du bibliothécaire, 17. Voir *N^o. 35 des documents*.
2. Comité conjoint de la bibliothèque:—Membres de la Chambre des Communes, 35. Membres du Sénat, 36. Rapport, 232-7. Concours, 281.

BILLETS DE LA PUISSANCE:

1. La chambre en comité sur une résolution relative à ce sujet, 270. Résolution rapportée et adoptée, 271. Bill à ce sujet. Voir *infra*, 2.
2. Bill à l'effet de modifier davantage les actes concernant les billets de la Puissance (Sir L. Tilley), 271. Seconde lecture; en comité général, 240. Rapporté et passé, 341. Par le Sénat, 374. S. R., 376. (43 Vict. c. 13.)

BILLETTS PROMISSOIRES ET LETTRES DE CHANGE :

1. La chambre en comité sur une résolution relative aux droits sur iceux ; Adoptée, 255. Bill ; voir *infra*, 2.
2. Bill à l'effet d'amender et de refondre les lois concernant les droits imposés sur les billets promissaires et sur les lettres de change dans toute la Puissance (M. Baby), 255. Lu une seconde fois : — En comité général ; rapporté ; Passé, 291. Par le Sénat, 363. S.R., 376 (43 Vict. c. 24.)
3. Bill pour amender la 42 Vict. c. 17, concernant les timbres sur les billets promissaires et les lettres de change (M. Cockburn, Northumberland, 242.)

BILLS :

1. Bills affectant les dépenses de deniers publics et basés sur des résolutions rapportées du comité général (règle, 88), 71-257, etc. Bills affectant le commerce et originant en comité général. (Règle 41e), 84, 155, 172, 330. Bills relatifs à la question de deniers ou à l'imposition d'impôt, renvoyés au comité général sur le bill, 181, 293, 294.
- Bills imposant des honoraires et des impôts émanant du comité général, 172, 213, 255.
2. Passés à plusieurs phases dans la même séance, 126, 213, etc., sans être renvoyés au comité général, 293, 370. Passés à toutes leurs phases à une même séance, 375.
 3. Renvoyés à un comité spécial après leur seconde lecture, 206.
 4. Ordre pour seconde lecture rescindé, et le bill retiré, 59. Renvoyés au comité 266, 370. Pris en considération tels que modifiés en comité, 362. Bill renvoyé de nouveau au comité général à sa troisième lecture, 351.
 5. Le président du comité général fait rapport de progrès, 59, etc.
 6. Titre amendé à la troisième lecture, 123, 251, etc.
 7. Renvoyés à un comité général plus d'une fois, 178.
 8. Seconde lecture remise à 6 mois, 69, 94, etc.
 9. Bill présenté et lu une première fois *pro forma* avant de prendre le discours du trône en considération, 12.
 10. Procédés sur un bill public interrompus par la prise en considération de bills privés pendant l'heure fixée par la 19e règle, et ensuite repris, 72, 73, etc.
 11. Bill modifié en comité général et ordre de le prendre en considération à un jour ultérieur, 124, 178, etc. Pris en considération immédiatement, 230, etc.
 12. Bills sanctionnés pendant la session, 179, 288. A la clôture de la session, 176-7.
 13. Modifications proposés à un bill sous considération, tel que modifié en comité général, 227, 330.
 14. Bill modifié par le Sénat, ordonné d'être pris en considération plus tard, 231. Pris en considération immédiatement, 209.
 15. Modification faite à un bill de la Chambre des Communes par le Sénat. La Chambre refuse son concours, 322. Le Sénat n'insiste pas, 336.

BILLS PRIVÉS :

1. Nomination du comité permanent, 13, 33. Membres ajoutés, 57. Bills renvoyés à ce comité, 64, etc. Rapports sur divers bills, 98, 128, 143, 206, 208, 240.
2. Prolongation du temps pour recevoir les pétitions, les bills privés et les rapports des comités, 46, 66, 99, 111. La Chambre refuse de prolonger le temps tel que recommandé, 99, 129.
3. Prolongation du temps pour recevoir les rapports du comité sur les bills privés sur la recommandation du comité des bills privés (Règle 69), 160, 237.
4. 51^e règle suspendue sur la recommandation du comité des ordres permanents, 56, 135.
5. 43^e règle suspendue sur une question d'urgence (Règle 69), 143.
6. Honoraires remboursés sur bills privés sur la recommandation du comité, 99, 145, 206, 254, 281. Honoraires remboursés sur des bills retirés de la Chambre ou des comités parce qu'ils ne peuvent être pris en considération à cause de la période avancée de la session, 267, 289, 300.
7. Ordre de renvoi rescindé et bill renvoyé à un autre comité, 77. Renvoyé plusieurs fois au même comité, 209.
8. Le comité fait rapport que les considérants du bill ne sont pas prouvés et en donne la raison. (Règle 65), 144, 299.
9. Le comité fait rapport en faveur de réunir deux bills et recommande en conséquence de rembourser l'honoraire sur l'un des deux, 252.
10. Sur le rapport défavorable du comité, le bill est renvoyé au comité pour le prendre de nouveau en considération, 265. Voir *La compagnie canadienne du télégraphe*.

BOIS DE CONSTRUCTION :

1. Bill à l'effet de modifier l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux en vue de faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau. (M. White, de Renfrew), 32. Bill retiré, 60. Voir *infra*, 2.
2. La Chambre décide de se former en comité général pour examiner la résolution concernant le tarif échelonné de la 59^e clause du 68^e chapitre des statuts refondus de la ci-devant province du Canada, 79. En comité général: résolution adoptée, 83. Bill présenté, 84. Lu une 2^e fois; en comité général; rapporté; passé, 127. Par le Sénat, 181. S. R., 288. (43 Vict., ch. 9.)

BRASSERIE A BATTLEFORD :—Voir 36 *des documents*.

BRISE-LAMES ET JETÉES :

1. Pétitions demandant la construction d'une jetée ou d'un brise-lames à Percé, 76, 89.
2. Pétitions pour le même objet sur l'Isle Grindstone dans l'une des Iles de la Magdeleine, 76.
3. Pétitions pour le même objet à la Baie Pigeon, lac Érié; non reçues.

BRISE-LAMES ET JETÉES :—*Suite.*

4. Pétitions pour le même objet à l'*Anse du Cap*, 89.
5. Pétitions pour le même objet à la *Baie Roshea*, 164. Voir 25 à 34 *des documents*.

BRYSON. Voir: *Douanes*.

CABLE DIRECT DES ÉTATS-UNIS, COMPAGNIE DU :—Pétition demandant un acte, 70. Avis, 82. Bill, 126. Renvoyé au comité, 136. Retiré et honoraire remboursé, 289.

CANADA, COMPAGNIE DE GARANTIE DU :—Voir 37 *des documents*.

CANADA. COMPAGNIE DE GARANTIE DU .—

1. Pétition demandant un acte, 44.—Avis, 55.—Bill, 56.—Renvoyé au comité. 63.—Rapporté avec modifications, 111.—En comité général; rapporté; passé, 123.—Par le Sénat avec modifications; Modifications adoptées, 227.—S. R., 288. (45 Vict. c. 71.)
2. Pétition contre ce bill, 148.
Voir 37 *des documents*.

CANADA, COMPAGNIE PERMANENTE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU :—Pétition relative à ce sujet, 211

CANADA CENTRAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :

- Pétition demandant un acte, 75.—Avis, 82.—Bill, 120.—Renvoyé au comité, 136.—Rapporté avec modification, 243.—En comité général; modifié, considéré. (Modification proposée par M. Cameron, de Victoria; rejetée), 249.—Passé, *ibid.*—Par le Sénat avec modifications; modifications adoptées, 336.—S. R., 376.—(43 Vict. c. 52.)
2. La Chambre en comité sur des résolutions concernant un arrangement entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer du Canada Central, 301.—Rapportées; adoptées, 301.—Bill sur ce sujet (Sir L. Tilley), 306.—Seconde lecture du bill; en comité général; modifié; adopté, 367.—Par le Sénat, 375.—S. R., 377.—(43 Vict. c. 16.) Voir 83 *des documents*.

CANAUX.—Voir 38 *des documents*.

CARILLON, (CANAL) :—Voir 39 *des documents*.

CASTOR ET DE TONTONTO, COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DU :

1. Pétition demandant une charte, 75.—Avis, 90. Bill, 94. Renvoyé au comité, 100. Rapporté; le préambule non prouvé pour certaines raisons, 299. Honoraire remboursé, 300.
2. Pétitions contre le bill ci-dessus, 264, 268.

CAUCHON, A. :—Voir : 40 *des documents*.

CAUTIONNEMENTS DES OFFICIERS PUBLICS :—Bill à l'effet de modifier davantage l'acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada (Sir L. Tilley), 57. Seconde lecture, 71. En comité général; rapporté; passé, 82. Par le Sénat, 122. S.R., 288. (43 Vict., c. 3.)

CHÈDRES, CANAL DES :—Motion pour documents relatifs à ce canal, retirée, 153.

CHARBON :—Pétition des propriétaires de bateaux à vapeur demandant l'abolition des droits sur le charbon anglais et écossais, 90.

CHARBON DE TERRE :—Voir 91, 92 *des documents*.

CHARBON, HUILE DE :—Voir 41 *des documents*.

CHAMBRE DES COMMUNES :—

1. La Chambre se rend auprès de Son Excellence au Sénat, à l'ouverture de la session. Pendant la session, 179, 287. A la clôture, 376.
2. Comptes du comptable (et rapport de l'auditeur), 15, 16.
3. Nomination de la commission de l'Economie Interne, (31 Vict., c. 27.), 31.
4. Etat détaillé de certaines dépenses, sous le titre de "dépenses imprévues."
Voir 101-102 *des documents*.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

5. Siégeant après minuit, 144, etc.
6. S'ajourne à cause du décès de l'honorable M. Holton, 137. De l'Annonciation, du Vendredi-Saint et du lundi de Pâques, 152. Du jour de la St-Patrice, 140.
7. S'ajourne à un autre jour pour onze heures A.M., 370.

PROCÉDÉS DE LA CHAMBRE :

8. Les mesures du gouvernement ont la préséance pendant certains jours. Voir *Les ordres du jour*.

CHEMINS DE FER :

1. Nomination du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, 13, 33. Membres ajoutés, 57, 107, 118, 177. Bills renvoyés, 63, etc. Rapports sur divers bill, 104, 125, 144, 160, 183, 199, 220, 237, 243, 252. Pétition de la compagnie du chemin de fer de la vallée Credit, renvoyée à ce comité, 107.
2. Bill à l'effet d'instituer une cour de commissaires des Chemins de fer du Canada, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer de 1879. (M. McCarthy.) 46.
3. Pétitions en faveur de l'établissement d'une cour de commissaires de chemins de fer 90, 96, 103, 118, 128, 138, 148, 180, 240.
Pétitions contre, 119, 124, 128, 138, 149, 160, 164, 199, 211.
4. Motion relative aux gares à Etchemin, à St-Jean Chrysostôme etc., retirée, 109.
Voir 42 à 85 *des documents*.

CHEMIN DE FER DE HAMILTON ET DU NORD-OUEST :—Pétition du Conseil Municipal de Tecumseth, relative à ce sujet, 38.

CHEMIN DE FER DES COMTÉS DE L'OUEST (CIE) :—Pétition de Westport, N.E., relative à ce sujet, 128.

CHEMIN DE FER DE JONCTION DU GRAND OCCIDENTAL ET DE LA RIVE NORD D'ONTARIO :—Pétition demandant un acte, 45. Avis, 55. Bill, 77. Renvoyé au comité 87. Rapporté avec modifications, 145. En comité général; rapporté; passé, 153. Par le Sénat, 202. S. R., 288.—(43 Vict. c. 50.)

CHEMIN DE FER DU GRAND OCCIDENTAL :—Pétition demandant un acte pour fonder une caisse de retraite, 38. Avis, 56. Bill, 56. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec modifications, 125. En comité général; rapporté, 135; passé, 145. Par le Sénat, 202. S.R., 288 (43 Vict. c. 49.)

CHINOIS, IMMIGRATION CHINOISE :

1. Pétitions demandant de restreindre cette immigration dans la Colombie-Anglaise, 96, 119, 125, 164. Ordre que ces pétitions soient imprimées, 160.
2. Motion pour renvoyer ces pétitions à un comité spécial, 248.

CITADELLE DE QUÉBEC :—Voir 86 *des documents*.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 13—Comité spécial pour nommer les comités permanents, 29—Rapport, 33—Concours dans le rapport, 35. Voir : *Banques* ; *Bills privés* ; *Lois expirantes* ; *Immigration* ; *Ordres permanents* ; *Impressions* ; *Privilèges* ; *Comptes publics* ; *Chemins de fer*.
2. Comités généraux, 39, etc.
3. Procédés des comités généraux entrés dans les journaux, 39 etc.
4. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 59 etc.
5. Nomination de Comités spéciaux—Voir : *Question des limites* ; *Immigration chinoise* ; *Rapports officiels*.
6. Comités conjoints.—Voir : *Bibliothèque* ; *Impressions*.—Sénat (Comité des deux chambres sur les lois et la traduction).
7. Pouvoir d'employer des sténographes, 76.
8. Réduction du quorum des comités permanents, 33, 35, 45, 205.
9. Membres ajoutés, 57, etc.
10. Rapportant de temps à autre, 13, 35. Pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, 13.
11. Pouvoir d'interroger les témoins sous serment, 120.

COMMERCE ET NAVIGATION : Voir 87 à 99 *des documents*.

COMMIS—VOYAGEURS—ASSOCIATION DES COMMIS-VOYAGEURS DE LA PUISSANCE :—
Pétition demandant un acte, 45. Avis, 55. Bill, 56. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec modifications, 98. En comité général; rapporté; passé, 105. Par le Sénat, 147. S. R., 288 (43 Vict. c. 74.)

COMPTES PUBLICS :

Nomination du comité des comptes publics, 13, 34.—Papiers qui lui sont renvoyés; l'auditeur général sur les comptes d'appropriation, 46.—Comptes publics, 46.—Impressions et annonces des départements, 81.—Premier rapport recommandant l'adoption de certaines résolutions relatives à l'audition des comptes du Sénat, de la Chambre des Communes et de la bibliothèque du parlement, et demandant à cette Chambre d'envoyer un message au Sénat priant leurs honneurs de vouloir bien permettre à leur greffier de fournir au comité certaines informations relatives aux dépenses du Sénat, 119.—Message du Sénat en réponse renvoyé au comité, 158, 159.—Second rapport sur les comptes d'appropriation, 183.—Concours sur ce rapport, 211.—Autre message sur les comptes du Sénat, renvoyé au comité, 242. Voir 103 *des documents*.

COUR SUPRÊME ET D'ÉCHIQUIER :

1. Bill pour abroger l'acte de la Cour Suprême et de l'Échiquier, et les actes qui l'amendent, (M. Keeler), 36.—Motion pour sa 2^{me} lecture, 67.—Amendement pour que ce bill ne soit lu qu'en six mois, confirmé, 63.
2. Bill tendant à modifier davantage l'acte de la Cour Suprême et de l'Échiquier, (M. McCarthy), 67.—Lu une seconde fois, 100.—Renvoyé au comité;—rapport de progrès, 163.—En comité général;—modifié; examiné;—passé, 230.—Par le Sénat, avec modifications, 336.—Considérées;—adoptées, 337.—S. R., 377, (43 Vic., c. 34. Voir 104, 106 *des documents*.)

CREDIT VALLEY, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—

1. Pétition demandant la passation d'un acte pour mettre en force le droit que possède le gouverneur en conseil d'exercer, dans l'intérêt public, le contrôle sur la gare et autres terrains dans la cité de Toronto, occupés par les compagnie du Grand-Tronc etc., 66.
2. Pétition demandant un acte pour confirmer son droit de passage dans la cité de Toronto, 75—Avis, 90. Bill, 94—Renvoyé au comité, 123.—Rapporté avec modifications, 183—Renvoyé de nouveau au comité, 209—Rapporté avec modifications, 220. En comité général, passé, 239—Par le Sénat, 289—S.R., 376. (43 Vict. c. 54.)
3. Pétitions en faveur de la législation ci-dessus, 96, 103, 118, 119, 138, 143, 148, 240. En opposition à icelle, 128, 142.

Voir 75 *des documents*.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :—Bill à l'effet de modifier davantage la loi sur la cruauté envers les animaux, (M. McDonald, de Pictou), 160. Seconde lecture, 258—En comité général, modifié; considéré; passé, 337. Par le Sénat, 374. S. R., 377. (43 Vict. c. 38.)

DÉBITEURS FRAUDULEUX :—Bill pourvoyant à la distribution équitable des biens des débiteurs frauduleux, (M. Wallace, de Norfolk) 186.

DÉLÉGUÉS EN ANGLETERRE :—Voir 107, 108 *des documents*.

DÉLINQUANTS (jeunes) :—Bill portant modification du chap. 32 de l'acte 33 Vic (1870) relatif aux jeunes délinquants détenus dans l'école d'industrie d'Halifax (M. Richey) 180.

DIGUE DU GOUVERNEMENT. Voir 156 *des documents*.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Voir 109 118 *des documents*.

Documents de la Session.

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
1. <i>Agents du Canada</i> :—Etat indiquant les sommes d'argent que les agents du Canada ou toutes autres personnes résidant à Londres avaient en mains dans le premier jour de chaque mois, depuis 1876 jusqu'à 1879, inclusivement.	Par Ordre 49	
2. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre pour 1879. (<i>Document No. 10.</i>)	Par Ordre de S. E.	94
3. <i>Anglo-Canadienne</i> , compagnie de Prêt et Placements :—Etat des affaires jusqu'au 31 décembre, 1879. (<i>Document No. 50, non imprimé, 286.</i>)	Par Acte	102
4. <i>Annonces</i> :—Etat mensuel détaillé des dépenses encourues par le gouvernement en 1878 et 1879.	—	53
<i>Assurances</i> :—		
5. Etat donnant les noms des compagnies d'assurance qui ont obtenu une patente le et depuis le 1er avril, 1879, etc. (<i>Document No. 153, imprimé, 253.</i>)	Par Ordre 54	240
6. Aperçu des états des compagnies d'assurance contre le feu et maritime du Canada. (<i>Document No. 12.</i>)	Par Acte	232
7. <i>Atlantique</i> :— <i>Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie dite 'L'</i> :—Etat de la somme d'argent déposée entre les mains du gouvernement en vertu de l'acte d'assurance :—Rapport du professeur Cherriman sur ce sujet etc.	Adresse 156	
8. <i>Auditeur-Général</i> :—Rapport sur les comptes de crédit pour 1879. (<i>Document No. 5, renvoyé au comité, 46.</i>)	Par Acte	21

DOCUMENTS.—*Suite.**Baie d'Hudson, Cie. de la :—*

	ORDONNES.	PRE-SENTÉS.
9. Etat des deniers payés à la compagnie de la Baie d'Hudson depuis la cession de son territoire au Canada	Par Ordre 108	
10. Copie de la correspondance au sujet des réclamations présentées par la dite Cie. pour pertes qu'elle prétend avoir subies pendant l'insurrection de la Rivière-Rouge. (<i>Document No. 186, non imprimé, 366.</i>)	Par Ordre 108	294
11. Copie des instructions au surintendant des Sauvages etc. relativement à l'achat d'approvisionnement de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou d'autres personnes. (<i>Document No. 71a, non imprimé, 366.</i>)	Par Ordre 155	294
12. Copie de la correspondance au sujet des terres de la Baie d'Hudson. (<i>Document No. 138, non imprimé, 241.</i>)	Adresse 155	208
13. Copie des ordres en conseil etc., concernant les 500 acres de terre autour du Fort-Garry au lieu de 10 acres primitivement octroyés à la compagnie de la Baie d'Hudson. (<i>Document No. 185, non imprimé, 366.</i>)	Adresse 200	294

Banques :—

14. Liste des actionnaires des différentes banques incorporées. (<i>Document No. 2, imprimé, 286.</i>)		44
Banque de Montréal.....	—	—
Banque des Marchands du Canada.....	—	—
La Banque du Peuple.....	—	—
Banque Stadacona.....	—	—
Banque de Yarmouth, N. E.....	—	—
Banque Fédérale	—	61
Banque Commerciale de Windsor.....	—	74
Banque des Townships de l'Est.....	—	—
Banque Impériale.....	—	—
Banque Jacques-Cartier	—	—
La Banque de Saint-Jean.....	—	—
Banque des Marchands d'Halifax.....	—	—
Banque de Québec.....	—	—
Banque d'Union du Bas-Canada.....	—	—
Banque d'Ontario.....	—	102
Banque du Peuple, de Halifax	—	—
Banque Standard du Canada.....	—	189
15. Etat des sommes d'argent déposées au crédit du Canada :—Aussi, une liste des banques dans lesquelles ces dépôts ont été faits, etc. (<i>Document No. 31, imprimé, 97.</i>)	Par ordre 27	71

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Banques :—Suite.</i>		
16. Etat donnant les noms des personnes qui ont déposé de l'argent aux caisses d'épargnes du Canada, Colombie-Anglaise. (<i>Document No. 135, non-imprimé, 222.</i>)	Par ordre 117	199
17. <i>Baptêmes, Mariages et Sépultures :—</i> Etats généraux et rapports pour le district de Québec. (<i>Document No. 34.</i>)	Par Acte	74, 102, etc.
<i>Beauharnois, (Canal) :</i>		
18. Rapport au sujet du choix du site et à la construction de ce canal. (<i>Document No. 41, non imprimé, 121.</i>)	Par Ordre du 6 mars 1879.	94
19. Documents relatifs à la nomination de M. <i>Thos. Bros</i> ci-devant percepteur des péages et comptable du canal <i>Beauharnois</i> . (<i>Document No. 204.</i>)	Par Ordre 177	373
20. <i>Belle-Creek :—</i> Rapports des ingénieurs, correspondances etc., au sujet de certains projets d'améliorations à l'embouchure de <i>Belle-Creek</i> , I. P. E. (<i>Document No. 94, non imprimé, 193.</i>)	Adresse 107	151
<i>Bassin de Radoub :</i>		
21. Etat au sujet de la construction du bassin de radoub à <i>Kingston</i> . (<i>Document No. 115, non imprimé, 221.</i>)	Par Ordre 84	185
22. Copie des arrêtés en Conseil sur les avances que le gouvernement se propose de faire pour la construction d'un bassin de radoub, à <i>Esquimalt</i> . (<i>Document No. 183, imprimés, 366.</i>)	Par Ordre de S. E.	281
23. <i>Bateau-draqueur :—</i> Etat des comptes du bateau-draqueur à vapeur <i>Le Saint-Laurent</i> , à <i>Miramichi</i> , pendant 1878 et 1879. (<i>Document No. 119, non imprimé, 222.</i>)	Par Ordre 156	186
24. <i>Bétail :—</i> Copie des documents et de la correspondance au sujet de l'admission du bétail des <i>Etats-Unis</i> en <i>Canada</i> et de ce pays en Angleterre.	Adresse 25	
<i>Brise-Lames et Quais :—</i>		
25. Etat des sommes dépensées pour réparations faites au brise-lames de <i>Negro-Point</i> , à <i>St. Jean</i> , N. E. (<i>Documents No. 89, non imprimé 193.</i>)	Par Ordre 41	150

DOCUMENTS.—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRE-SENTÉS.
<i>Brises Lames et Quais :—Suite.</i>		
26. Copie du rapport des ingénieurs relatif à un brise-lames et d'un havre de refuge à l'Île St.-Pierre, N.-E. (<i>Documents No. 45, non imprimé 121.</i>)	Par Ordre 54	98
27. Copie des relevés hydrographiques relatifs à un brise-lames à <i>Petite Rivière</i> , N.-E. (<i>Documents No. 101, non imprimé, 193.</i>)	Par Ordre 84	152
28. Copie de la correspondance relative au prolongement du brise-lames au havre de <i>Three Fathom</i> . (<i>Documents No. 93, non imprimé, 193.</i>)	Par Ordre 85	151
29. Copie du rapport des ingénieurs en vue d'éricer des quais à <i>Carleton et New-Richmond</i> , Bonaventure. (<i>Documents No. 90, non imprimé, 193.</i>)	Adresse 107	151
30. Copie du rapport de l'ingénieur relatif à un quai projeté à la Baie St-Paul. (<i>Document, No. 118, non imprimé 222.</i>)	Par Ordre 108	186
31. Copie du rapport de l'ingénieur relatif à des quais projetés à <i>Capelan</i> et à <i>New-Carlisle</i> , dans la Baie des Chaleurs. (<i>Document No. 117, non imprimé, 222.</i>)	Par Ordre 108	186
32. Copie de la correspondance relative à un brise-lames à la passe de <i>Shippegan</i> , N.-E. (<i>Document No. 143, non imprimé, 241.</i>)	Par Ordre 176	208
33. Copie de la correspondance relative à un brise-lames à Grande-Anse. (<i>Document No. 142, non imprimé, 241.</i>)	Par Ordre 176	208
34. Copie du rapport de l'ingénieur relatif à un brise-lames à Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs. (<i>Document No. 178, non imprimé, 366.</i>)	Par Ordre 225	280
35. <i>Bibliothèque du Parlement</i> : —Rapport du bibliothécaire. (<i>Document No. 14.</i>)	Par Acte	17
36. <i>Brasserie à Battleford</i> :—Copie de la correspondance relative à l'établissement de cette brasserie. (<i>Document No. 78, non imprimé, 192.</i>)	Adresse 106	149
37. <i>Canada</i> , compagnie de garantie du :—Copie de tous les états relatifs à la dite Cie., transmis au ministre des finances conformément à l'acte 31e Vic. chap. 48, section 14, et à la sec. 20e du chap. 42 de la 40e. Vict. (<i>Document No. 134, non imprimé, 222.</i>)	Par ordre. 123	199

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Canaux :</i>		
38. Rapport de l'ingénieur en chef. <i>Document, No. 110.</i>	Par ordre de S. E.	181
<i>Carillon—(Canal) :</i>		
39. Copie des soumissions reçues en 1878 et postérieurement pour les travaux du canal et de la digue de Carillon. <i>(Document No. 60, imprimé, 186.)</i>	Adresse. 26	125
40. CAUCHON A. :—Copie de la correspondance relative à la destitution de M. A. Cauchon, commis dans le bureau des Canaux, à Montréal, en 1879.	Adresse. 43	
41. <i>Charbon, huile de :</i> —Copie de tous les rapports des officiers du revenu sur les échantillons d'huile de charbon canadienne ;—Aussi de ceux relatifs à l'épreuve de chaleur des huiles de charbon américaines. <i>(Document No. 162, imprimé, 269.)</i>	Par ordre. 42	255
<i>Chemins de fer :</i>		
42. Rapport annuel du ministre des chemins de fer. <i>(Document, No. 6.)</i>	Par ordre de S. E.	37
43. Copie des arrêtés en conseil, etc., concernant l'ajournement ou la cessation des travaux de construction de la branche de la <i>Baie Georgienne</i> etc. <i>(Document, No. 19N, imprimé, 220.)</i>	Adresse 25	181
44. Copie de tous les rapports relatifs à la route du chemin de fer du <i>Pacifique</i> ; aussi, les rapports d'explorations entre le <i>Fort Pelée</i> et l' <i>Océan Pacifique</i> <i>viâ</i> la vallée de la rivière à la <i>Paix</i> ou la <i>Passe</i> de la rivière aux <i>Pins</i> . <i>(Document, No. 19K, imprimé, 121.)</i>	Adresse 26	57
45. Copie des soumissions pour les travaux sur le chemin de fer du <i>Pacifique</i> , depuis janvier, 1879, etc. <i>(Document, No. 19M, imprimé, 192.)</i>	Adresse 26	173
46. Contrats entre <i>John Ryan ; A. Onderdonk ; Ryan ; Goodwin et Cie. ; la compagnie de fer et d'acier de Cumberland ouest ; la compagnie dite Patent Nut and Bolt Co.</i> et le ministre des chemins de fer au sujet du chemin de fer du <i>Pacifique</i> canadien. <i>(Document No. 19G, imprimé, 55.)</i>	Par acte.	29
47. Etat indiquant les noms des ingénieurs et assistants- ingénieurs employés sur le chemin de fer du <i>Pacifique</i> . <i>(Document No. 19O, imprimé, 241.)</i>	Par ordre 51	190

DOCUMENTS.—*Suite.*

	ORDERED.	PRE-SENTED.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
48. Etat mentionnant chacun des contrats adjudés jusqu'au 31 décembre 1879, sur le chemin de fer du <i>Pacifique</i> et le coût approximatif, etc.	Par ordre 87 et 100	—
49. Copie de tous les rapports d'exploration pour la construction d'un chemin de fer entre <i>Esquimalt</i> et <i>lanaimo</i> .	Par ordre 109	—
50. Copie d'un mémoire par <i>Marcus Smith</i> , en 1879, sur la localisation du chemin de fer du <i>Pacifique</i> canadien. (<i>Document No. 130, imprimé, 241.</i>)	Par ordre 109	200
51. Copie de tous les documents relatifs à un chemin de fer entre <i>Prince Arthur Landing</i> et le chemin de fer du <i>Pacifique Canadien</i> à ou près l'emplacement de la ville de <i>Fort William</i> . (<i>Document No. 53, non-imprimé, 241.</i>)	Par ordre du 31 mars, 1879	111
52. Convention avec la compagnie dite <i>Barrow Hematite Steel Co</i> , pour la fourniture de 300,000 tonnes de rails, etc., pour les fins du chemin de fer du <i>Pacifique Canadien</i> . (<i>Document No. 191, imprimé, 191.</i>)	Par acte.	121
53. Réponse supplémentaire relative à des travaux sur le chemin de fer du <i>Pacifique Canadien</i> , depuis janvier, 1879, etc. (<i>Documents No. 19m, imprimé, 241.</i>)	Voir n° 44.	208
54. Rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer du <i>Pacifique</i> . (<i>Document No. 123.</i>)	Par acte.	209
55. Copie de l'avis d'expropriation de la propriété de <i>J. Taylor</i> , pour les fins du chemin de fer du <i>Pacifique</i> . (<i>Document No. 200.</i>)	Par ordre. 225	373
56. Réponse supplémentaire additionnelle de toutes les soumissions au sujet de travaux sur le chemin de fer du <i>Pacifique</i> , depuis janvier, 1879, etc. (<i>Document No. 19m, imprimé, 269.</i>)	Voir n° 44.	254
57. Autre réponse supplémentaire, telle que ci-dessus. (<i>Document No. 19m, imprimé, 266.</i>)	—	300
58. Etat donnant les noms de tous les employés sur la partie du chemin de fer Intercolonial entre la <i>Rivière-du-Loup</i> et <i>Chaudière</i> . (<i>Document No. 54b, non-imprimé, 253.</i>)	Ordre. 27	190

DOCUMENTS—Suite.

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
59. Etat donnant le nombre d'accidents sur le chemin de fer Intercolonial. (<i>Document No. 54e, non-Imprimé, 286.</i>)	Do. 30	270
60. Etat demandant les noms des employés dans une capacité quelconque sur le chemin de fer Intercolonial, le ou depuis le 1er octobre, 1878, et avant le 1er février, 1880.	Par ordre 43	
61. Etat donnant le nombre de personnes employées, le 1er octobre, 1878, le 1er décembre, 1878 et le 1er février, 1880, dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial, à Moncton, N.B., à Campbellton, N.B., à Richmond, N.E., et dans les ateliers dans la province de Québec. (<i>Document No. 54, imprimé, 221.</i>)	Par ordre 43	
62. Etat montrant quelles locomotives, etc., attendaient des réparations le long de la ligne du chemin de fer Intercolonial. (<i>Document No. 54c, non imprimé, 286</i>)	Par ordre 43	111 265
63. Etat donnant le nombre de personnes employées sur le chemin de fer Intercolonial, dans la province de Québec, etc.	Par ordre 52	
64. Etat du nombre de chars à charbon notés au contrôle comme portant de trop forts chargements sur le chemin de fer du gouvernement dans la N.-E. et le N.-B. (<i>Document No. 28 non imprimé, 97.</i>)	Par ordre du 24 mars, 1879.	71
65. Etat donnant les noms, la résidence, etc., de certains employés sur le chemin de fer Intercolonial, en septembre, 1878 et 1879.	Par ordre 79	
66. Copie du rapport d'exploration faite en 1878, sur un embranchement du chemin de fer Intercolonial pour relier St. Michel à St. Joseph de Lévis. (<i>Document No. 54a, non-imprimé, 192.</i>)	Par adresse 105	151
67. Etat indiquant les noms des ouvriers employés à la construction des paraneiges, etc., sur la section du chemin de fer de l'Intercolonial qui s'étend de Lévis à la Rivière-du-Loup. (<i>Document No. 54d, non imprimé, 286.</i>)	Par ordre 108	265
68. Etat du nombre de permis de circulation sur le chemin de fer Intercolonial, durant 1878 et 1879. (<i>Document No. 54g.</i>)	Par ordre 155	348
69. Etat comparatif des tarifs imposés pour le voiturage de 20,000 lbs. d'avoine sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard. (<i>Document No. 158, non-imprimé, 286.</i>)	Par ordre 162	254

DOCUMENTS.—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Chemins de fer : - Suite.</i>		
70. Copie des requêtes, etc., relatifs au voiturage des produits agricoles sur le chemin de fer de l' <i>Ile du Prince-Edouard.</i> (<i>Document No. 159, non-imprimé, 286.</i>)	Par ordre 162	254
71. Etat indiquant les tarifs pour le transport de la houille à toutes les stations sur la ligne du chemin de fer <i>Intercolonial</i> à partir de <i>Spring Hill.</i>	Par ordre 175	
72. Etat indiquant les sommes payées pour les fixe-écrous sur le chemin de fer <i>Intercolonial.</i> (<i>Document No. 54f, non imprimé, 366.</i>)	Par ordre 175	299
73. Etat donnant la quantité du sucre expédiée d'Halifax et de toute autre localité, en Canada, par le chemin de fer <i>Intercolonial.</i>	Par ordre 176	
74. Etat indiquant le bois de construction acheté pour l'usage du chemin de fer <i>Intercolonial</i> depuis le 1er octobre, 1874, jusqu'au 1er mars, 1880.	Par ordre 202	
75. Copie de toute la correspondance entre le gouvernement et les promoteurs du chemin de fer de <i>Credit Valley</i> , concernant le droit de passage en la cité de <i>Toronto.</i> (<i>Document No. 137, non-imprimé, 241.</i>)	Adresse 41	206
76. Copie des documents concernant le chemin de Québec au Lac Saint-Jean. (<i>Document No. 129, imprimé, 221.</i>)	Adresse 48	197
77. Copie des requêtes et autres documents concernant l'embranchement du chemin de fer à Campbellton, I. P. E.	Par ordre 77	
78. Copie des règlements de la compagnie du chemin de fer du Nord du <i>Canada</i> imposant et déterminant les taux de péages de la dite Cie.	Adresse 78	
79. Copie de la correspondance concernant l'acquisition par le gouvernement fédéral du chemin de fer provincial, nommé "chemin de <i>Québec, Montréal, Ottawa</i> et <i>Occidental.</i> " (<i>Document No. 92, non imprimé, 193.</i>)	Adresse 85	151
80. Copie des explorations, rapports, etc., se rapportant à un projet de voie ferrée devant relier le cap <i>Tourmente</i> à la ligne du chemin de fer <i>Intercolonial.</i> (<i>Document No. 160, non imprimé, 269.</i>)	Adresse 121	254
81. Copie des mémoires, etc., se rapportant à un projet d'embranchement de voie ferrée devant relier <i>Rustico</i> avec le chemin de fer de l' <i>Ile du Prince-Edouard.</i> (<i>Document No. 189.</i>)	Par ordre 121	349

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Chemins de fer :—Suite.</i>		
82. Copie de la correspondance à la prolongation du délai fixé pour la fourniture de la houille aux voies ferrées du gouvernement. (<i>Document No. 172, non imprimé, 287.</i>)	Par ordre 175	270
83. Rapports statistiques des chemins de fer du Canada. (<i>Document No. 42.</i>)	Par acte	231
84. Rapport du ministre des Finances concernant la forme de débentures avec coupons soumis par <i>McIntyre</i> et <i>Worthington</i> , devant être émis par la compagnie du chemin de fer du <i>Canada Central, etc.</i> (<i>Documents No. 173.</i>)	Par Acte.	270
85. Convention entre le gouvernement et <i>M. George Bowie</i> et <i>M. McNaughton</i> pour la construction de la seconde section de 100 milles du chemin de fer du Pacifique canadien. (<i>Document No. 193, non imprimé, 367.</i>)	Par Acte.	338
<i>Citadelle de Québec :</i>		
86. Copie de la correspondance relative au rocher escarpé et dangereux dans la rue Champlain, sur le terrain de la citadelle. (<i>Document No. 103, non imprimé, 193.</i>)	Adresse. 49	163
<i>Commerce et Navigation :</i>		
87. Tableaux du Commerce et de la Navigation pour 1879. (<i>Document No. 1.</i>)	Par Ordre de S. E.	21
88. Etat détaillé des importations et des exportations pendant les six mois expirés le 1er janvier, 1879 et 1880. (<i>Document No. 52, non imprimé, 121.</i>)	Par Ordre 27	104
89. Etat détaillé indiquant les principales classes d'importations et d'exportations, par provinces, pendant les six mois expirants le 1er janvier, 1879 et 1880.	Par Ordre 28	
90. Etat indiquant les quantités de farine de blé, de seigle, de maïs etc., importés dans chaque provinces (à l'exception de la <i>Colombie-Anglaise</i>) depuis le 14 mars, 1879, jusqu'au 1er février, 1880 et les droits perçus sur ces articles. (<i>Document No. 84, imprimé, 192.</i>)	Par Ordre 41	150
91. Etat indiquant tout le charbon et le coke importés pendant la période ci-dessus mentionnée. (<i>Document No. 85, imprimé, 192.</i>)	Par Ordre 41	150

DOCUMENTS.—*Suite.*

	ORDERED.	PRE-SENTED.
<i>Commerce et navigation :—Suite.</i>		
92. Etat indiquant les mêmes articles admis en franchise pour l'usage des steamers etc., sur les lacs et rivières d'Ontario et Québec. (<i>Document No. 206.</i>)	Par Ordre 41	373
93. Copie des règlements et arrêtés du Conseil affectant l'importation en entrepôt de grains d'aucune sorte, etc. (<i>Document No. 57, imprimé 191.</i>)	Par Ordre 43	125
94. Etat indiquant la quantité de blé, avoine, pois, etc., importée des <i>Etats-Unis</i> , depuis le 15 mars, 1879, jusqu'au 1er février, 1880, etc., ainsi que les droits d'entrée perçus sur ces articles. (<i>Document No. 83, imprimé. 192.</i>)	Par Ordre 49	150
95. Etat donnant la valeur de peaux vertes importées pendant les 10 dernières années. (<i>Document No. 58, non imprimé 221.</i>)	Par Ordre 52	125
96. Etat donnant la quantité de cordes d'écorce de pruche exportées aux <i>Etats-Unis</i> , pendant les 10 dernières années. (<i>Document No. 48, non imprimé, 121.</i>)	Par Ordre 52	99
97. Etat indiquant la quantité de sel importée de l'étranger depuis le 1er juillet, 1879, jusqu'au 1er février, 1880. (<i>Document No. 86, imprimé, 192.</i>)	Par Ordre 53	150
98. Etat indiquant la quantité de minerai de fer exporté d'Ontario. (<i>Document No. 174.</i>)	Par Ordre 225	271
99. Etat mentionnant toutes les entrées et les droits d'importation perçus à la Factorerie <i>York</i> . (<i>Document No. 190.</i>)	Par Ordre 225	349
<i>Communes, Chambre des :—</i>		
100. Etat des comptes pour 1879.	Par Acte	
101. Etat détaillé des dépenses sous le titre " <i>Divers</i> " de la somme de \$5,527.33 mentionnée dans les comptes du comptable. (<i>Documents No. 64a.</i>)	Par Ordre 107	137
102. Etat détaillé de la dépense de la somme de \$2,282 faite par le comptable de la chambre en 1879. (<i>Document No. 64.</i>)	Par Ordre 53	61

DOBUMENTS.—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
103. <i>Comptes publics</i> :—Comptes publics pour 1879. (<i>Document No. 2, renvoyé au comité, 46.</i>)	Par Ordre de S. E.	21
<i>Cours Suprême et d'Echiquier</i> :—		
104. Etat indiquant le nombre de jugements rendus depuis le 8 octobre, 1875 au 1er janvier, 1880, etc. (<i>Document No. 156, non imprimé, 286.</i>)	Adresse 27	199
105. Noms des requérants qui ont produits des pétitions de droit dans la Cour de l'Echiquier.	Adresse 80	
106. Etat indiquant la date et la durée de chaque session des Cours Suprême et de l'Echiquier depuis 1875. (<i>Document No. 136a.</i>)	Adresse 177	252
<i>Délégation en Angleterre</i> :—		
107. Etat des dépenses encourues par les membres du gou- vernement ou par toute autre personne envoyés en Angleterre ou ailleurs, depuis le 1er novembre, jusqu'à ce jour.	Par Ordre 26	
108. Etat détaillé des dépenses encourues par des membres du gouvernement ou autres personnes au service du gouvernement depuis le 1er janvier, 1874, jusqu'au 1er octobre 1878.	Par Ordre 47	
<i>Dépenses. Voir Recettes et dépenses.</i>		
109. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'un arrêté du Conseil, depuis le 1er juillet, 1879. (<i>Document No. 15, imprimé, 54.</i>)	Par Acte	21
<i>Digue du Gouvernement. Voir Lac du-Diable.</i>		
<i>Douanes</i> :—		
110. Etat détaillé des sommes payées en sus des contrats pour la construction de l'entrepôt de vérification de Montréal. (<i>Document No. 88, non imprimé, 193.</i>)	Par Ordre 47	151
111. Etat indiquant le chiffre des défalcons commises dans la douane de Toronto. (<i>Document No. 74, non imprimé, 253.</i>)	Par Ordre 51	141
112. Copie de tous les papiers relatifs à la destitution d' <i>Omer Allard</i> , autrefois employé au bureau des douanes de Montréal. (<i>Document No. 157, non imprimé, 269.</i>)	Adresse 105	253

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Douanes :—Suite.</i>		
113. Etat de la classe et du salaire de tous les employés des douanes à <i>Toronto</i> . (<i>Document No. 193.</i>)	Par Ordre 226	372
<i>Dragueur. Voir Bateau-dragueur.</i>		
<i>Ecluses à sas mobile :</i>		
114. Copie du rapport du comité spécial de la Législature d'Ontario relativement à une écluse au canal projeté pour la navigation entre les lacs <i>Huron</i> et <i>Ontario</i> . (<i>Document No. 169. Non imprimé 287.</i>)	Adresse 224	276
<i>Ecluse du Fort Francis. Voir Fort Francis.</i>		
<i>Elections :</i>		
115. Etat du montant payé aux officiers-rapporteurs pour le comté de Bellechasse en 1872-1873, inclusivement.	Par Ordre	242
116. Rapports des juges nommés pour décider des pétitions d'élections pour les	Par Acte	
District de Cornwall.....	—	2
“ d'Argenteuil.....	—	3
“ de Montmorency.....	—	4
“ de St-Hyacinthe.....	—	6
“ de Richelieu.....	—	22
“ de Portneuf.....	—	62
117. Jugement de la Cour Suprême, en appel, sur l'élection contestée de Ontario-Sud.	Par Acte	14
<i>Emigration :</i>		
118. Copie de l'ordre en conseil prohibant le débarquement au port d' <i>Halifax</i> d'émigrants ne possédant pas la somme de \$20.	Par Ordres 63 et 67	119
119. Etat détaillé de tous livres, pamphlets ou publications publiés ou commandés par le Département de l'Agriculture comme documents sur l'émigration. (<i>Document No. 112, imprimé, 221.</i>)	Par Ordre 109	182
120. <i>Emprunt du Canada</i> :—Etat faisant connaître les conditions auxquelles ont été faits le dernier et les autres emprunts à <i>Londres</i> ; et les frais encourus pour les négocier. (<i>Document No. 75, imprimé, 191.</i>)	Par ordre. 28	143

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
121. Etat indiquant le montant portant 6 par cent, payable en Canada, le 1er février, 1880. (<i>Document, No. 23, non imprimé, 97.</i>)	Par ordre. 28	46
<i>Esquimalt</i> :—Voir <i>Bassins de Radoub.</i>		
122. <i>Exploration géologique</i> :—Copie de la correspondance relative à une exploration géologique des comtés de <i>Shelburne, Queen et Lunenburg</i> , dans la Nouvelle-Ecosse. (<i>Document, No. 126, non imprimé, 222.</i>)	Par ordre. 176	190
<i>Exposition de Paris</i> :—Voir <i>Paris.</i>		
123. <i>Faillite</i> :—Etat donnant le nombre de faillites dans chaque province en 1878 et 1879, etc. (<i>Document, No. 113, imprimé, 221.</i>)	Par ordre. 51	182
124. <i>Fermiers-tenanciers</i> :—Etat des sommes d'argent payées pour défrayer les dépenses des fermiers-tenanciers qui ont visité le Canada en 1879.	Par ordre. 47	
125. <i>Fort Francis, écluse du</i> :—Copie des documents, à ce sujet.	Par ordre 226	—
126. <i>Fort William</i> :—Liste de tous les navires qui ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer du Pacifique canadien à <i>Fort William.</i> (<i>Document, No. 19R, imprimé, 241.</i>)	Par ordre 18	215
<i>France et Espagne</i> :		
127. Copie de toute correspondance relative aux négociations avec ces pays ; aussi, un état des sommes payées aux commissaires canadiens relativement à ces négociations. (<i>Document, No. 104, imprimé, 192.</i>)	Adresse 27	165
<i>Fret, chemin de fer</i> :		
128. Etat indiquant le tarif imposé pour le transport du fret expédié de toutes les principales stations à l'est de <i>Chicago</i> à aucuns points des provinces maritimes.	Par ordre 107	—
129. <i>Français, rivière des</i> :—Rapport de l'ingénieur E. Bender sur l'exploration de cette rivière. (<i>Document, No. 163, non imprimé, 269.</i>)	Par ordre 51	255
<i>Galt, Sir A. T.</i> :		
130. Correspondance relative à sa nomination comme Haut-Commissaire du <i>Canada en Angleterre.</i> (<i>Document, No. 105, imprimé, 192.</i>)	Message	170

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Glendon :</i>		
131. Etat faisant connaître le service fait par ce steamer depuis le 1er janvier, 1879 jusqu'à présent. (<i>Document, No. 171, non imprimé, 287.</i>)	Par ordre 156	270
132. <i>Gouverneur-général</i> :—Mandats du gouverneur-général émanés en 1879–1880. (<i>Document No. 16, imprimé, 54.</i>)	Par acte,	21
133. <i>Grosse-Ile</i> :—Etat indiquant le nombre de personnes employées à la station de quarantaine de cette localité. (<i>Document No. 202.</i>)	Par ordre 225	373
<i>Havres :</i>		
134. Etat au sujet des droits de péages et recettes perçus dans le havre de Port Stanley, et relevés faits par la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental au sujet de ce havre. (<i>Document No. 87, non-imprimé, 193.</i>)	Par ordre 42	150
135. Rapports et copies de documents relatifs au havre de refuge de <i>Rondeau</i> . (<i>Document No. 47, non imprimés, 121.</i>)	Par ordre 53	98
136. Copie de la correspondance relative à la nomination du gardien du phare au havre de <i>Rondeau</i> . (<i>Document No. 205.</i>)	Par ordre 53	373
137. Copie de la correspondance relative au dragage du chenal dans le havre de Jeddore. (<i>Document No. 100, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 85	152
138. Copie des rapports des ingénieurs sur les relevés hydrographiques faits à <i>Fifteen Point</i> et aux autres localités, dans le comté de <i>Prince, I.P.E.</i> (<i>Document No. 97, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 106	151
139. Copie des pétitions et des autres documents relatifs au havre dans l'Ile du Cap Nègre, N.E. (<i>Document No. 91, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 106	151
140. Copie des pétitions, etc., au sujet d'un sifflet de brume à l'entrée du havre de <i>Shelburne, N.E.</i> (<i>Document No. 107, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 107	174
141. Copie de tous les états au sujet de la perception et à la dépense des revenus du havre de <i>Port Stanley</i> . (<i>Document No. 61, non imprimé, 241.</i>)	Par ordre du 24 mars, 1879.	129

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Havres—Suite.</i>		
142. Copie des explorations faites aux localités suivantes, dans le comté de Guysboro', N.E.	Par ordre 223	280
Havre de St. Francis.....	—	—
Havre Neuf.....	—	—
Rivière Ste. Marie.....	—	—
Havre Indien.....	—	—
Anse Brennan.....	—	—
(<i>Documents Nos. 179–182, non imprimés, 366.</i>)		
143. <i>Haut-Canada, Fonds d'amélioration des terres du</i> :— Copie de la correspondance relative à la sentence arbitrale à ce sujet etc.	Adresse. 176	
<i>Impressions :</i>		
144. Etat indiquant les sommes dépensées pour impressions confidentielles, pendant 1877, 1878 et 1879 etc. (<i>Document No. 72, non imprimé, 221.</i>)	Par Ordre 42	140
145. Copie de la réclamation de MM. <i>McLean, Roger et Cie</i> , pour violation de contrats. (<i>Document No. 43, non imprimé, 121.</i>)	Par Ordre 42	98
146. Rapport supplémentaire concernant les impressions confidentielles. (<i>Document No. 72, non imprimé, 366.</i>)	Par Ordre 42	280
<i>Indemnité des Pêcheries. Voir Pêcheries.</i>		
147. <i>Intructions royales</i> :—Copie de la correspondance au sujet des instructions royales antérieurement au 5 octobre, 1878. (<i>Document No. 51, non imprimé, 367.</i>)	Adresse 3 mars 1879.	104
148. <i>Intérieur, département de l'</i> :—Rapport du ministre pour 1878. (<i>Document No. 4.</i>)	Par Ordre de S. E.	318
149. <i>Irlande, fonds de secours pour l'</i> :—Dépêches du secrétaire d'Etat pour les Colonies transmettant des remerciements pour l'octroi de \$100,000. Voir <i>Adresses, 2, infra.</i> (<i>Document No. 207.</i>)	Par Mes- sage.	375
<i>Juges :</i>		
150. Copie des états reçus de la <i>Colombie-Anglaise</i> des causes instruites devant les juges dans cette province. (<i>Document No. 188, non imprimé, 366.</i>)	Par Ordre 80	300
151. Copie de la correspondance relativement à la charge de juges des cours de comté pour Leeds et Grenville etc.	Adresse. 106	

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Juges—Suite.</i>		
152. Copie de la correspondance relativement à la charge de juges puisnés pour Stormont, Dundas et Glengarry.	Par Ordre, 175	
153. Etat indiquant les sommes d'argent payées aux juges du district de Kamouraska depuis 1873.	Par Ordre 224	
154. Etat indiquant le nombre de causes instruites devant les cours de division de Stormont, Dundas et Glengarry, en 1877, 1878 et 1879 par les juges de comté.	Adresse, 247	
155. <i>Kaministiquia</i> :—Rapport de la profondeur de l'eau sur la barre à l'embouchure de cette rivière. (<i>Document No. 151, non imprimé, 254.</i>)	Par Ordre 48	243
156. <i>Lac du Diable</i> :—Copie des papiers relatifs à la réfection de la digue du gouvernement au Lac du Diable, dans le comté de Bedford, Ontario. (<i>Document No. 187, non imprimé, 367.</i>)	Par Ordre 121	299
<i>Lac Porter. Voir Porter.</i>		
157. " <i>La Nationale</i> ," compagnie canadienne de placement ; Etat de cette Cie., jusqu'au 31 décembre, 1879. (<i>Document No. 22.</i>)	Par Acte	44
158. <i>Lavoie, Pierre</i> :—Etat indiquant les ordres qui lui ont été donnés lorsqu'il était en charge du steamer <i>Rimouski</i> . (<i>Document No. 27, non imprimé, 97.</i>)	Par Ordre du 28 avril, 1879	71
159. <i>Législation</i> :—Copie des documents touchant la législation des Provinces.	Adresse 225	
<i>Letellier de St. Just, Hon. Luc :</i>		
160. Arrêté du Conseil relatif à sa révocation comme lieutenant-gouverneur de Québec. (<i>Document No. 18, imprimé, 55.</i>)	Messago	24
161. Rapport supplémentaire. (<i>Document No. 18a.</i>)	—	58
<i>Limites. Voir Nord-Ouest.</i>		
162. <i>Limites de bois</i> :—Liste des applications pour la concession des limites de bois dans le Nord-Ouest. (<i>Document No. 147, imprimé, 241.</i>)	Par Ordre 109	215

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Marine et Pêcheries :</i>		
163. Rapport du ministre pour 1879. <i>(Document No. 9.)</i>	Par ordre de S. E.	22
164. Copie de toutes pétitions, etc., relative à l'industrie de la pêche du homard dans les provinces maritimes. <i>(Document No. 81, imprimé, 241.)</i>	Par ordre. 42	150
165. Etat donnant le nombre de destitutions et de nomination de surveillants de pêcheries et de garde-pêche, dans le comté d' <i>Inverness</i> , en 1879. <i>(Document No. 56, non-imprimé, 221.)</i>	Do. 48	120
166. Etat du coût de la construction de l'établissement pour la production du saumon au <i>Rapide de Femme</i> . <i>(Document No. 106, non-imprimé, 193.)</i>	Par ordre. 222	174
167. Copie des soumissions pour la construction de l'établissement ci-dessus. <i>(Document No. 106a, non-imprimé, 193.)</i>	Do. 122	174
168. Etat donnant le nombre de filets saisis, en 1879, sur la rivière <i>Miramichi</i> et ses tributaires. <i>(Document No. 125, non-imprimé, 222.)</i>	Do. 156	190
169. Etat relatif à la construction d'une passe-migratoire (fish ladder) aux chutes de <i>Grande-Rivière</i> , dans le comté de <i>Richmond</i> , N.-E. <i>(Document No. 141, non-imprimé, 241.)</i>	Par ordre. 163	208
170. Copie des actes de concessions, baux, etc., faits par le département ou par ses officiers à aucune personne occupant des terres, marais, etc., sur la rive nord de la <i>Rivière-Ontario</i> ; aussi, un état des argents payés pour la production du poisson et la protection du gibier, etc.; aussi, rapports des hommes de police agissant sur les instructions du département, etc.	Do. 204	
171. Copie de la correspondance touchant les sommes payées par l'intermédiaire du département à T. ou J. Sullivan, <i>Chatham</i> . <i>(Document No. 191.)</i>	Par ordre. 248	349
172. Supplément No. 2, du rapport annuel du ministre de la Marine. <i>(Document No. 9.)</i>	Par ordre de S. E.	362
173. <i>Matane</i> , quai de.—Etat relatif aux matériaux achetés pour l'achèvement de ce quai.	Par ordre 222	

DOCUMENTS — *Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Milice :</i>		
174. Rapport du ministre pour 1879. (<i>Document No. 8.</i>)	Par ordre de S. E.	22
175. Copie de la correspondance avec le major C. Wilson du 33e bataillon au sujet des droits d'entrées sur les carabines.	Par ordre 223	
176. Copie de la correspondance relative à la fourniture d'éponges pour canons de 9 se chargeant par la bouche.	Par ordre 248	
177. <i>Murray, canal</i> :—Copie des rapports des ingénieurs, depuis 1878, relatifs à ce canal, etc. (<i>Document No. 55, non imprimé, 221.</i>)	Par ordre 30	112
178. <i>Northern Light</i> :—Etat donnant le nombre de saes de malle, de passagers, etc., transportés par ce steamer. (<i>Document No. 170, non imprimé, 257.</i>)	Par ordre 163	270
<i>Nord-Ouest, limites :</i>		
179. Copie de la décision des arbitres concernant les limites nord-ouest d'Ontario. (<i>Document No. 40, non imprimé, 367.</i>)	Adresse 49	76
180. Rapport supplémentaire au sujet de cette décision. (<i>Document No. 40a, non imprimé, 361.</i>)	Adresse 49	87
181. Etat des deniers payés à des procureurs et conseils pour services professionnels au sujet de ces limites (commission). (<i>Document No. 131, non imprimé, 254.</i>)	Par ordre 53	197
182. <i>Nouveau-Brunswick</i> .—Copie des documents relatifs aux réclamations du gouvernement du <i>Nouveau-Brunswick</i> contre le gouvernement du Canada. (<i>Document No. 80, imprimé, 192.</i>)	Adresse 122	158
183. <i>Paris, Exposition de</i> :—Noms des personnes nommées comme commissaires, secrétaires de.	Par Ordre 175	
<i>Pêcheries, indemnité des :—</i>		
184. Copie de tous documents et correspondance échangés entre l' <i>Ile du Prince-Edouard</i> et le gouvernement fé- déral au sujet de la distribution de l'indemnité. (<i>Document No. 37, imprimé, 191.</i>)	Adresse 40	76
<i>Pénitenciers :</i>		
185. Rapport du ministre de la justice sur ce sujet. (<i>Document No. 17, imprimé, 97.</i>)	Par ordre de S. E.	22

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Pénitenciers—Suite.</i>		
186. Copie des documents relatifs à la construction d'un pénitencier dans la Colombie-Anglaise. (<i>Document No. 152, non imprimé, 254.</i>)	Par ordre du 21 avril, 1879.	240
<i>Phares :</i>		
187. Etat de la dépense, en 1878 et 1879, pour réparer la tour et ériger de nouveaux bâtiments au phare de l'île McNutt, dans le pont de Shelburne, et au phare du <i>Cap Sable</i> . (<i>Document No. 82, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 80	150
188. Copie de la correspondance relative à l'érection d'un phare à la <i>Pointe-au-Ressac</i> et à la <i>Pointe de Sable</i> , dans le port de Shelburne. (<i>Document No. 154, non imprimé, 254.</i>)	Par ordre 84	242
189. Rapport de toutes soumissions pour l'érection d'un phare à la <i>Pointe-au-Ressac</i> , etc. (<i>Document No. 155, non imprimé, 269.</i>)	Par ordre 84	252
190. Rapport de tous les papiers demandant de placer un phare flottant sur le grand banc de <i>St-Thomas, Montmagny</i> . (<i>Document No. 192.</i>)	Par ordre 223	349
<i>Poids et mesures :</i>		
191. Etat montrant les recettes et dépenses en vertu de l'acte, pour les six derniers mois de 1879. (<i>Document, No. 30, non imprimé, 97.</i>)	Par ordre 42	71
192. Etat indiquant les sommes versées au fonds des pensions de retraite par les inspecteurs des poids et mesures, antérieurement au 1er oct. 1879. (<i>Document No. 30 B, non imprimé, 192.</i>)	Par ordre 79	158
193. Etat donnant les noms de tous les inspecteurs qui ont subi leur examen en vertu de la loi. (<i>Document No. 30 a, non imprimé, 192.</i>)	Par ordre 80	149
194. Etat donnant les noms des sous-inspecteurs nommés ou révoqués depuis le 1er juillet, 1879. (<i>Document No. 30c, non imprimé, 192.</i>)	Par ordre 84	158
<i>Police :</i>		
195. Copie de la commission nommant le chef de police riveraine à Montréal; aussi, rapport donnant le nombre d'hommes sous son contrôle. (<i>Document No. 114, non imprimé, 221.</i>)	Adresse 47	185

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Police—Suite.</i>		
196. Etat indiquant les noms des entrepreneurs qui ont fourni du bétail et de la viande de boucherie à la police à cheval et au département des Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest. (<i>Document No. 67, imprimé 194.</i>)	Par ordre du 17 mars, 1879.	139
197. Etat donnant les noms et l'origine de toutes les personnes composant la police à cheval des territoires du Nord-Ouest. (<i>Document No. 195 b.</i>)	Par ordre 174	372
198. Etat détaillé des dépenses de la police à cheval des territoires du Nord-Ouest durant 1879, etc. (<i>Document No. 195.</i>)	Par ordre 174	372
199. Etat relatif au bétail tué à Prince-Arthur, territoires du Nord-Ouest, par les Sauvages agissant sous la direction de la police à cheval, dans les territoires du Nord-Ouest. (<i>Document No. 198.</i>)	Par ordre 223	372
200. Copie des annonces des soumissions pour la fourniture des approvisionnements pour la police à cheval et pour les Sauvages.	Par ordre 224	
201. Copie des plaintes, rapports etc., relativement à l'état disciplinaire de la police à cheval. (<i>Document No. 195a.</i>)	Par ordre 248	272
<i>Porter, lac :</i>		
202. Copie de la correspondance au sujet de l'ouverture d'une passe entre le lac Porter et la mer. (<i>Document No. 96, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 85	151
<i>Postes, bureau de :</i>		
203. Rapport du maître-Général des postes pour 1879. (<i>Document No. 7.</i>)	Par ordre de S. E.	22
204. Etat des rémunérations, soit par honoraires ou autrement reçues depuis 1873 à 1879, inclusivement, par les maîtres de poste de Ste. Catherine et de toutes autres villes incorporées.	Par ordre 48	
205. Copie des instructions aux maîtres de poste concernant les articles frappés de droits expédiés par la poste. (<i>Document No. 36, non imprimé, 98.</i>)	Adresse 53	76
206. Copie de la correspondance relative à un bureau de poste, à Stratford. (<i>Document No. 124, non imprimé, 222.</i>)	Adresse 84	190
207. Copie du contrat pour le transport de la malle entre Kingsville et l'île Pelée etc.	Par ordre 108	

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Postes—Suite.</i>		
208. Copie de correspondance relative à la destitution ou renvoi de l'ex-maître de poste de Matane, L. N. Blais. (<i>Document No. 176, non imprimé, 287.</i>)	Par ordre 122	273
209. Copie des soumissions pour le transport des malles entre Victoria et San Francisco, de et après juillet prochain etc.	Par ordre 162	
210. Copie de la correspondance relative au transport des malles entre Victoria et Cassiar.	Par ordre 174	
211. Copie des documents concernant la nomination de maître de poste, à Mont-Plaisant, comté de Durham.	Par ordre 202	
212. Copie de la correspondance relative au bureau de poste de Carnegie.	Par ordre 223	
213. Copie de la pétition relative à un bureau de poste dans la paroisse de St. Charles de Capelan, comté de Bonaventure.	Par ordre 223	
214. Copie des documents concernant la destitution de G. T. Tremblay, comme maître de poste du faubourg St. Jean, Québec.	Par ordre 225	
215. Copie des documents concernant la destitution de F. X. Dulac, comme Maître de Poste de Lanaudière.	Par ordre 225	
216. Copie de la correspondance demandant un train de la malle du soir entre Walkerton et Paisley, entre le Fort Elgin et Southampton.	Par ordre 248	
217. <i>Rails</i> :—Etat indiquant la quantité de vieux rails vendus par le gouvernement depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à date. (<i>Document No. 168, non imprimé, 287.</i>)	Par ordre 41	265
<i>Recettes et Dépenses :—</i>		
218. Etat détaillé des recettes et dépenses du Canada pendant les derniers six mois expirant le 1er janvier, 1879 et 1880. (<i>Document No. 24, imprimé, 97.</i>)	Par ordre 27	46
219. Résumé des dépenses comparées à l'estimé budgétaire pour l'exercice 1873-79; dépenses imprévues pour la même période; balances des crédits périmés, etc. (<i>Document No. 39, imprimé, 97.</i>)	Par ordre 28	76
220. Etat indiquant les recettes et les dépenses imputables sur le fonds consolidé pour les 7 derniers mois, etc. (<i>Document No. 122, non imprimé, 221.</i>)	Par ordre 108	139

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
221. <i>Réduction des droits</i> .—Etat des ordres en Conseil, etc., relatifs à une réduction de droits sur les marchandises, l'outillage, etc., depuis le 1er janvier, 1874, au 1er janvier, 1879. (<i>Document No. 32, imprimé, 97.</i>)	Par ordre du 21 fév. 1879	72
<i>Remise de droits :</i>		
222. Etat des remises de droits sur les articles manufacturés en Canada, en 1879, et exportés, etc. (<i>Document No. 38, imprimé, 97.</i>)	Par ordre 27	76
223. Copie des ordres en Conseil, etc., relatifs au remboursement des droits sur les matériaux pour la construction des navires. (<i>Document No. 77, non imprimé, 221.</i>)	Adresse 41	147
224. Copie de la correspondance de <i>J. H. Mothers</i> au sujet de la remise de droits sur le ferblanc en feuille employé pour la confection des boîtes de conserves de homard. (<i>Document No. 108, imprimé, 192.</i>)	Par ordre. 79	175
225. Copie de l'ordre en Conseil autorisant la remise de cinq centins par boisseau sur le maïs importé pour la fabrication de l'amidon. (<i>Document No. 132, imprimé, 221.</i>)	Adresse. 79	197
<i>Revenu de l'Intérieur :</i>		
226. Copie des arrêtés en Conseil affectant le revenu intérieur qui n'ont pas encore été imprimés.	Adresse. 79	
227. Copie des documents, etc., relativement aux accusations portées contre <i>M. Armstrong</i> , de Toronto, importateur de cuir, etc. (<i>Document No. 194.</i>)	Par ordre. 122	372
228. Rapport, états et statistiques pour 1879. (<i>Document No. 3.</i>)	Par ordre de S. E.	52
<i>Restigouche, traverse de la rivière :</i>		
229. Copie de la correspondance relative à l'émission d'une patente en faveur de <i>M. James Quinn</i> , pour tenir cette traverse.	Par ordre. 224	
<i>Rivière des Français :—Voir Français.</i>		
<i>Rivière St. Jean (N.-B.) :—Voir St. Jean.</i>		
<i>Rivière St. Laurent :—Voir St. Laurent.</i>		

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
230. <i>Rivière-Rouge</i> , pont de la :—Copie de la correspondance relative à un pont sur la rivière Rouge, dans les limites de la ville de <i>Winnipeg</i> . (<i>Document No. 161, non-imprimé, 269.</i>)	Par ordre. 122	254
<i>Salaires :—Voir Traitement.</i>		
<i>Sauvages :</i>		
231. Copie des arrêtés en conseil approuvant les traités conclus avec les tribus sauvages aux forts <i>Charlton</i> et <i>Pitt</i> en 1876, etc. (<i>Document No. 127, non imprimé, 241.</i>)	Adresse 51	191
232. Copie des documents relatifs aux réserves promises en vertu du traité No. 1, etc. (<i>Document No. 128, non imprimé, 253.</i>)	Adresse 51	191
233. Etat indiquant l'époque fixée pour le paiement de l'annuité des Sauvages en vertu du traité No. 7, etc. (<i>Document No. 70, imprimé, 221.</i>)	Par ordre 52	139
234. Copie des ordres en conseil nommant des instructeurs pour les Indiens dans les territoires canadiens. (<i>Document No. 65, imprimé, 191.</i>)	Adresse 77	139
235. Etat donnant le nombre d'instructeurs et d'aide-instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages. (<i>Document No. 69, imprimé, 221.</i>)	Par ordre 77	139
236. Etat indiquant l'époque fixée pour le paiement des annuités, en vertu des traités 4 et 6, etc. (<i>Document No. 71, imprimé, 221.</i>)	Par ordre 78	186
237. Etat des comptes des commissaires des Sauvages pour le Nouveau-Brunswick pour 1877-8-9. (<i>Document No. 166, imprimé, 269.</i>)	Par ordre 157	257
238. Copie des documents relatifs à la reconstruction des bureaux de l'agence des Sauvages dans la <i>Colombie-Anglaise</i> . (<i>Document No. 71b, non imprimé, 366.</i>)	Adresse 173	294
239. Etat détaillé des recettes et dépenses des divers commissaires des Sauvages dans la <i>Nouvelle-Ecosse</i> , etc. (<i>Document No. 165, non imprimé, 269.</i>)	Adresse 174	257
240. Etat indiquant comment a été dépensée la somme de \$4,500 pour venir en aide aux Sauvages du <i>Nouveau-Brunswick</i> . (<i>Document No. 1. 7.</i>)	Par ordre 222	372

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Sauvages—Suite.</i>		
241. Copie de la correspondance échangée entre le Commissaire <i>Sproat</i> et le gouvernement de la <i>Colombie Anglaise</i> au sujet de la distribution des terres aux sauvages du district de <i>Yale</i> , etc.	Adresse 247	
242. <i>Séduction</i> :—Etat indiquant le nombre de causes instruites devant les tribunaux judiciaires des provinces.	Par ordre 248	
<i>Service Civil :</i>		
243. Etat des allocations et gratifications octroyées en vertu de l'acte etc. <i>(Document No. 20, imprimé, 54.)</i>	Par acte	32
244. Etat donnant les noms des personnes destituées, déplacées ou déchargées du service ou qui ont été mises à la retraite et les causes de ces destitutions, etc.. depuis le 13 février, 1879.	Par ordre 48	
245. Etat du service civil intérieur donnant, par département la proportion par laquelle chaque province est représentée. <i>(Document No. 193.)</i>	Adresse 48	362
<i>Ste-Anne, travaux de :</i>		
246. Etat des soumissions pour la construction de ces travaux sur la rivière <i>Ottawa</i> . <i>(Document No. 139, non imprimé, 254.)</i>	Adresse 79	208
247. <i>St-Jean</i> , rivière (N. B.) : Copie de la correspondance relative à l'érection d'un pont pour chemin de fer sur cette rivière. <i>(Document No. 199.)</i>	Par ordre	372
248. <i>St. Laurent, fleuve</i> :—Copie du rapport de C. S. <i>Gzowski</i> relatif à un pont sur le <i>St. Laurent</i> près du <i>Coteau-du-Lac</i> , etc. <i>(Document No. 130, non imprimé, 253.)</i>	Adresse. 25	197
249. <i>Statuts du Canada</i> :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada. <i>(Document No. 25, non imprimé, 97.)</i>	Par acte.	58
<i>Subventions :</i>		
250. Copie de la correspondance relative à la subvention d'une ligne de steamers entre <i>St. Jean</i> , N.B., et <i>Liverpool</i> .	Adresse. 155	
251. Copie de la correspondance relative à la subvention d'une ligne de steamers entre les ports des provinces maritimes et la <i>Colombie-Britannique</i> <i>via Panama</i> .	Ordre. 155	

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Subventions—Suite.</i>		
252. Copie de la correspondance relative à la subvention d'une ligne de steamers entre le <i>Canada</i> et le <i>Brésil.</i>	Ordre. 155	
<i>Sucre :</i>		
253. Etat indiquant la quantité de sucre reçue aux principaux ports d'entrée du <i>Canada</i> , pendant les 6 mois expirant le 1er janvier, 1879 et 1880. (<i>Document No. 62, imprimé, 191.</i>)	Par ordre 28	129
254. Etat indiquant la quantité de sucre importée pendant les 6 mois entre le 1er janvier et le 30 juin, et le 1er juillet et le 30 décembre respectivement, etc. (<i>Document No. 156, imprimé, 269.</i>)	Par ordre 53	253
255. Etat comparatif du sucre importé des <i>Indes Occidentales</i> , des <i>Etats-Unis</i> et de la <i>Grande-Bretagne</i> en <i>Canada.</i> (Voir <i>Chemins de fer, supra,</i> .) (<i>Document No. 175, imprimé, 287.</i>)	Par ordre 225	271
256. " <i>Sultan</i> ," bateau-remorqueur :—Copie des documents relatifs au contrat adjudgé aux propriétaires de ce bateau. (<i>Document No. 99, non imprimé, 193.</i>)	Ordre. 109	151
<i>Syndics officiels :</i>		
257. Copie des lettres adressées au gouvernement par le syndic officiel de <i>Shelburne, N.E.</i> , pendant 1877–8–9 etc. (<i>Document No. 35, non imprimé, 98.</i>)	Par ordre 42	74
258. Etat donnant les noms des personnes nommées entre le 8 avril, 1875 et le 18 octobre, 1878 et le 16 février, 1880. (<i>Non imprimé, 222.</i>)	Par ordre 42	
259. <i>Tabac</i> :—Etat indiquant la quantité de tabac saisie dans le comté de <i>Charlevoix.</i> (<i>Document No. 79, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 107	149
<i>Terres du Canada :</i>		
260. Etat indiquant la quantité des terres vendues par le gouvernement dans <i>Manitoba</i> et les <i>Territoires du Nord-Ouest</i> , distinguant les terres situées dans chaque zone le long de la ligne du chemin de fer du <i>Pacifique Canadien.</i>	Par ordre 47	
261. Etat indiquant le nombre total d'acres de terres vendues dans <i>Manitoba</i> et les <i>Territoires du Nord-Ouest</i> , en 1879 etc. (<i>Document, No. 120, non imprimé, 222.</i>)	Par ordre 51	186
262. Etat des dépenses pour frais de publication des règlements concernant les terres publiques.	Par ordre 52	

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Terres du Canada—Suite.</i>		
263. Etat indiquant les noms des personnes qui se sont fixées au <i>Manitoba</i> comme <i>squatters</i> sur les premières réserves du chemin de fer du <i>Pacifique Canadien</i> .	Adresse 80	
264. Etat indiquant le produit de la vente des terrains sur l'île St. Joseph. (<i>Document No. 66, non imprimé, 221.</i>)	Par ordre du 5 mai, 1879	139
265. Copie des arrêtés du conseil affectant les terres du Canada dans <i>Manitoba</i> et les <i>Territoires du Nord-Ouest</i> depuis 1870.	Adresse 162	
266. Copie des rapports du commissaire chargé de la décision des conflits de réclamations No. 223 jusqu'aux No. 252. (<i>Document No. 184, non imprimé, 366.</i>)	Par ordre 222	293
267. Copie des rapports du commissaire relativement à l'affermage de la propriété cultivable à la <i>Grosse-Île</i> . (<i>Document No. 164, non imprimé, 269.</i>)	Par ordre 223	257
268. Copie des applications pour cessions de terres dans la paroisse de <i>Saint-Pierre</i> , à <i>Manitoba</i> , etc.	Par ordre 224	
269. Liste des noms des personnes qui ont reçu une compensation de terrain pecuniaire pour expropriation de terrain pour les fins du chemin de fer de <i>Pacifique Canadien</i> . (<i>Document No. 201.</i>)	Par ordre 224	273
<i>Télégraphes :</i>		
270. Copie des contrats pour l'entretien des lignes télégraphiques entre <i>Selkirk</i> et <i>Battleford</i> . (<i>Document No. 33, non imprimé, 98.</i>)	Par ordre 31 mars, 1879.	71
271. Copie de toute la correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer du <i>Pacifique Canadien</i> . (<i>Document No. 19 p, non imprimé, 251.</i>)	do 108	197
272. Etat indiquant les sommes d'argent payée pour le maintien du télégraphe entre la <i>Rivière-Rouge</i> et <i>Battleford</i> . (<i>Document No. 203.</i>)	Par ordre 224	373
<i>Thé :</i>		
273. Etat de tous les vaisseaux portant des cargaisons de thé provenant directement de la Chine et du Japon, enregistrés dans les ports du Canada ou en transit par les Etats-Unis pour le Canada. (<i>Document No. 102, imprimé, 192.</i>)	Par ordre 27	160

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Thé—Suite.</i>		
274. Etat indiquant tous les thés importés des Etats-Unis dans chacune des provinces du Canada, depuis le 14 mars, 1879, jusqu'au 1er février, 1880, sur lesquels un droit additionnel de 10 pour cent a été perçu. (<i>Document No. 63, imprimé, 1:1.</i>)	Par ordre 41	129
275. Etat indiquant la quantité de thé importé directement au Canada des pays de production, pour chaque semestre entre le 1er janvier, 1872 et le 31 décembre, 1879, spécifiant par quelle route les importations ont été faites.	Par ordre. 47	
276. <i>Traitement</i> :—Etat indiquant le traitement des membres de l'Exécutif ou de Conseil Privé en 1841; aussi, l'indemnité payée aux membres de la Législature et le montant alloué, par mille, pour frais de route depuis 1841 à 1878, inclusivement. (<i>Document No. 68, non imprimé, 221.</i>)	Par ordre du 31 mars, 1879.	139
277. <i>Travaux Publics</i> :—Rapport du ministre pour 1879. (<i>Document No. 11.</i>)	Par ordre de S. E.	22
<i>Trent, navigation et colonisation de la rivière :</i>		
278. Arrêtés du conseil relatifs à ce sujet ainsi que copie des rapports de D. Stark, etc. (<i>Document No. 59, imprimé, 192.</i>)	Adresse 46	125
279. Copie des rapports de D. Stark sur les explcations au sujet du canal projeté entre <i>Port Hope</i> et le lac Rice. (<i>Document No. 140, non imprimé, 241.</i>)	Par ordre 174	208
<i>Trois Pistoles :</i>		
280. Copie du rapport de l'ingénieur au sujet d'un projet de quai dans cette localité. (<i>Document No. 46, non imprimé, 121.</i>)	Par ordre 49	98
<i>Trutch, Hon. J. W. :</i>		
281. Copie de la correspondance concernant la nomination de l'hon. <i>J. W. Trutch</i> à une charge dans la <i>Colombie Anglaise</i> . (<i>Document No. 133, imprimé, 221.</i>)	Adresse 174	197
<i>Two Creeks :</i>		
282. Copie des rapports relatifs à l'amélioration du havre de <i>Two Creeks</i> et à la construction d'un port de refuge pour les navires à cet endroit. (<i>Document No. 44, imprimé, 121.</i>)	Ordre 40	98

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Vaux, Calvert :</i>		
283. Copie des documents relatifs à sa réclamation contre le gouvernement. (<i>Document No. 95, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 79	151
<i>Vétérans de 1812-15 :</i>		
284. Etat indiquant combien de vétérans ont participé au vote de la législature pour l'année courante, etc. (<i>Document No. 73, non imprimé, 221.</i>)	Par ordre 106	140
285. <i>Wassall</i> :—Copie des documents relatifs à sa réclamation pour usage par le gouvernement de son brevet de pont. (<i>Document No. 146, non imprimé, 241.</i>)	Ordre 176	215
<i>Welland Canal :</i>		
286. Copie des annonces demandant des soumissions pour fourniture de bois de charpente et de construction pour le Canal <i>Welland</i> , en 1880 ; aussi, copie de la correspondance relative à l'annulation des contrats pour les dites fournitures pour ce canal. (<i>Document, No. 296., non imprimé, 241.</i>)	Ordre 50	200
287. Etat indiquant la quantité et les prix des fournitures pour le canal <i>Welland</i> . (<i>Document No. 29, non imprimé, 97.</i>)	Par ordre du 24 mars, 1879	71
288. Copie des soumissions reçues pour les travaux des sections 33 et 34. (<i>Document No. 29c, non imprimé, 367.</i>)	Adresse 79	215
289. Copie de toutes les lettres etc., se rapportant au paiement des honoraires à J. G. Currie et à J. M. Currie, en leur qualité de solliciteurs pour le dit canal. (<i>Document No. 29a, non imprimé, 269.</i>)	Par ordre du 5 mai, 1879	111
290. <i>Williamsburg, Canaux de</i> :—Etat indiquant la profondeur de l'eau sur les seuils de chaque écluse. (<i>Document No. 93, non imprimé, 193.</i>)	Par ordre 49	151
291. <i>Wood, Maria et Melville</i> :—Copie de tous documents touchant leurs réclamations pour obtenir du gouvernement une pension alimentaire pour elle et son enfant.	Par ordre 248	—
292. <i>Yamaska, Rivière</i> :—Copie du rapport de l'ingénieur, fait, en 1878, à ce sujet. (<i>Document No. 116, non imprimé, 221.</i>)	Ordre 156	186

DOUANES :—Motion de M. Coursol au sujet de la nomination d'un successeur à feu M. Bryson évaluateur de ferronnerie au port de Montréal, ajournée, 226.
Voir 110 à 113 des documents.

DROITS DE DOUANES :—Bill à ce sujet. Voir *Subsides, voies et moyens*.

DRAGUEUR :—Voir *Bateau-draqueur*.

DROITS :—Voir *Réduction des droits*.

DROITS, TAUX DES :—Voir 221, 222 à 225 *des documents*.

EAUX DE L'INTERIEUR :—Pétitions des mariniens naviguant sur les eaux de l'intérieur du Canada demandant les mêmes privilèges que ceux accordés aux marins de la même catégorie dans la Grande-Bretagne ou dans les provinces maritimes, etc., 75, 86, 139, 149.

ECLUSES À SAS MOBILE :

Voir 114 *des documents*.

ELECTIONS :

1. Rapports des juges sur les pétitions d'élections en vertu de l'acte des élections contestées, 1874. Cornwall, 2; Argenteuil, 3; Montmorency, 4; St-Hyacinthe, 6; Richelieu, 22; Portneuf, 62. Entrées dans les journaux de la Chambre, 2, 3, 4, 6, 22, 62.
2. Jugement et décision de la Cour Suprême du Canada dans l'appel de Daniel McKay vs. Francis Wayland Glen, 14.
3. Bill ayant pour objet de modifier l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes (M. Bolduc), 30. Motion pour la seconde lecture, rejetée, 64.

Voir 115, 117 *des documents*.

EMERSON, SUR LA RIVIÈRE-ROUGE, PONT D' :

1. Pétition du conseil municipal d'Emerson, demandant un acte, 44. Avis, 66. Bill, 67. Renvoyé au comité, 72. Ordre de renvoi rescindé et le bill renvoyé à un autre comité, 77. Rapporté avec modifications, 240. En comité général; rapporté; passé, 249. Par le Sénat avec modifications; modifications considérées; adoptées, 322. S. R., 376. (43 Viet., c. 44.)
2. Pétitions contre l'adoption de l'acte, 45.

EMERSON ET DE LA MONTAGNE À LA TORTU, *chemin de fer d'* :—Pétition sur ce sujet, retirée, 32. Pétition présentée ensuite demandant un acte, 45. Avis, 55. Bill, 56. Renvoyé au comité, 63. Rapport recommandant de ne pas continuer ce bill, 199. Honoraire remboursé, 206.

ENGRAIS AGRICOLES :

1. La chambre en comité sur une résolution pour déclarer qu'il est expédient de passer une loi pour empêcher la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles, 154; Rapporté; adoptée, 155.—Bill présenté. Voir *infra*, 2.
2. Bill ayant pour objet d'empêcher la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles (M. Landry), 155.

ENQUÊTES SOUS SERMENT :—Bill portant autorisation de faire certaines enquêtes sous serment (M. McDonald, de Pictou), 270—En comité général ; rapporté, 338 motion pour la 3^{me} lecture—Modification proposée par M. Blake. Lu une 3^{me} fois et passé, 350. Par le Sénat, 374. S. R. 376 (43. Vict. c. 12.)

ESQUIMALT, bassin de radoub d' :—

1. La Chambre en comité sur des résolutions relatives à ce sujet, 321. Rappor-
tées ; concourues (modification de M. Blake) qu'il n'est pas opportun de
faire un tel octroi, rejetée) 334. Bill présenté, Voir *infra*. 2.
2. Bill ayant pour objet de ratifier un certain arrêté du gouvernement en conseil
concernant le bassin de radoub d'Esquimalt (Sir L. Tilley), 335. Seconde
lecture ; en comité général ; rapporté ; passé, 363. Par le Sénat, 375. S. R.,
377. (43 Vict. c. 15.) Voir 22 *des documents*.

ESQUIMALT, BASSIN DE RADOUB D' :—Voir 22 *des documents*.

EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Voir 122 *des documents*.

EXPOSITION DE PARIS :—Voir 183 *des documents*.

EXTRADITION :—Motion de M. Blake relative à une adresse à la reine au sujet de l'ex-
tradition des fugitifs criminels du Canada ; motion retirée, 161—2.

F AILLITES :

1. Bill ayant pour objet d'abroger les actes concernant la faillite, maintenant en
force en Canada (M. Colby,) 22. Lu une seconde fois ; —En comité général,
Rapport de progrès, 59. Modifié en comité, 64. Considéré tel que modifié ;
Renvoyé de nouveau en comité général sur motion de M. Blake au sujet
de banques incorporées insolubles, etc., modifié de nouveau en conséquence,
72. A être pris en considération tel que modifié à un jour ultérieur, 73.
Considéré, 82. Passé, 94. Par le Sénat, 129.—S. R., 179.—(43 Vict., c. 1.)
2. Bill tendant à abroger les actes concernant la faillite, maintenant en force en
Canada (M. Béchard), 22.
3. Pétitions relatives aux lois de faillite, 60, 65, 75.
4. Bill ayant pour objet de pourvoir à la distribution des biens des négociants
insolubles (M. Abbott), 211. Pétition contre la passation de ce bill, 329,
371.
Voir 123 *des documents*.

FAILLITE :—Bill ayant pour objet de prendre des mesures pour la liquidation des
compagnies d'assurances incorporées contre le feu et maritimes en état de
faillite (M. Ives), 46. Lu une 2^e fois ; renvoyé au comité, 163.

FERMIERS-TENANCIERS :—Voir 124 *des documents*.

FONCTIONNAIRES DE LA PUISSANCE:—Pétitions demandant qu'ils soient assujétis aux taxes locales dans la même mesure que les autres citoyens, 149, 160, 182, 220, 264, 280.

FORT FRANCIS, ECLUSE DU:—Voir 125 *des documents*.

FORT-WILLIAM:—Voir 126 *des documents*.

FRANCE ET ESPAGNE, NÉGOCIATIONS AVEC LA:—Voir 127 *des documents*.

FRET, CHEMINS DE FER:—Voir 129 *des documents*.

GALT SIR, A. T.:—Voir 130 *des documents*.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 12. Jour fixé pour le prendre en considération, 12.
2. Adresse ordonnée. Voir *Adresses*.
3. Il donne la Sanction Royale aux bills, 179, 288.
4. Il donne avis du jour qu'il sanctionnera des bills, 236. Qu'il prorogera le Parlement, 371.
5. Son discours à la clôture de la session, 377.
6. Il proroge le Parlement, 378.
7. Recommandations de Son Excellence, 39, etc.—Voir 54, *Acte de l'A. B. N. Messages de Son Excellence* :
8. Invitant les Communes à se rendre au Sénat, 1. Pendant la session, 179, 287. A la clôture de la session, 376.
9. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 39.
10. Transmettant le budget. (Voir *Budget*, 1.)
11. Relatifs à la démission de l'hon. Luc Letellier de St. Just, comme lieutenant-gouverneur de Québec, 24. (Voir *Documents de la session*, 159-160.) Détresse en Irlande, 30. (Voir *Adresses*, 2.) Au commissaires de l'économie interne, 30. A l'incendie de Hull, 259. Détresse en Irlande. Dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies, (*Document No. 107*), 375. Voir 132, 149 *des documents*.

GRAND-TRONC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU:—Bill pour ratifier l'acquisition par la Puissance d'une partie du chemin de fer du *Grand-Tronc* (Sir C. Tupper), 152. En comité général; rapporté; passé, 216. Par le Sénat, 250. S. R., 258. (43 Vict., c. 8.)

GRANGE FÉDÉRALE:—Rétition demandant un acte, 45. Avis, 66. Bill, 67. Renvoyé au comité, 72. Rapporté avec modifications, 128. En comité général; rapporté; passé, 146. Par le Sénat, 207. S. R., 288. (43 Vict., c. 72.)

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

1. Certificats des membres élus pour les divisions électorales suivantes :

Page du Journal.	District.	Membres.
9	Yamaska.....	Fabien Vanasse, écr.
9	Yale.....	Francis Jones Barnard, écr.
10	Bonaventure.....	P. C. Beauchesne, écr.
10	Cap Breton.....	W. McKenzie McLeod, écr.
10	Durham, Ouest.....	Hon. E. Blake.
11	Provencher.....	Joseph Royal, écr.
11	North Lanark.....	D. G. Macdonnell, écr.
11	Cornwall.....	Darby Bergin, écr.
69	Argenteuil.....	Hon. J. J. C. Abbott.
74	Montmorency.....	Hon. R. A. Angers.
299	Chateauguay.....	Edward Holton, écr.

2. Brefs nouveaux d'élection pour certains districts électoraux en vertu de l'acte 41 Vict., c. 5, sec. 14. sous-sec. 28.

GROSSE-ILE :—Voir 133 *des documents*.

HAVRES ET BASSINS :

1. Pétition de Belleville relative au havre et au bassin de cette ville, 168.
2. Pétition relative à l'exploration du *Havre Indien*, 142.
3. Pétitions relatives au creusement d'un port de refuge à, ou près de la *Longue Pointe*, sur le lac *Erié*, 165, 180, 280, 285.
4. Pétitions relatives au droits de tonnage et autres impositions pour décharger le grain au port de *Montréal*, 190, 205, 329.
5. Bill ayant pour objet de modifier davantage l'acte concernant le havre de *Pictou*, N. E. (M. Pope de Queen), 246. Lu une seconde fois ; en comité général ; modifié ; considéré ; passé, 290. Par le Sénat, 303. S. R., 376. (43 Vict. c. 33.) Voir 134 à 142 *des documents*.

HAUT COMMISSAIRE :—Bill concernant la nomination d'un *Haut-Commissaire* chargé de représenter le *Canada* en *Angleterre*, et résidant à *Londres* (Sir John Macdonal), 181. Première lecture sur division, 291-2. (Résolution pourvoyant à un salaire de \$10,000, rapportée du comité général et renvoyé au comité sur le bill. En comité général ; rapporté ; passé, 293. Par le Sénat, 363. S. R., 376. (43 Vict., c. 11.)

HOOPEE, EDMUND. Voir *Membres*, 5.

HULL, INCENDIE DE :—Message de Son Excellence recommandant un octroi de \$7,000 pour le secours immédiat des victimes de l'incendie qui a consumé une grande partie de la cité de Hull, 259. La Chambre se forme en comité et adopte une résolution à cet effet, 260.

HURON ET ONTARIO, *Compagnie du Canal de Navigation de* :—Pétition en faveur de ce canal, 44.

HUTCHISON, JOHN C :—Pétition demandant justice etc., 252.

LLE DU PRINCE-EDOUARD, CHEMIN DE FER DE L' :—Voir 69, 70, 80, 81 *des documents*.

IMMIGRATION :—

1. Comité permanent d'immigration et de colonisation, 13, 34.—Pouvoir d'employer un sténographe, 161.—Rapport, 349. (App. No. 3.)
2. Bill à l'effet de modifier davantage l'acte relatif à l'immigration, de 1869. (M. Fleming), 99.
3. Pétition demandant un comité chargé de considérer la question de l'immigration Irlandaise dans le Nord-Ouest, 142.—Motion pour renvoyer cette pétition à un comité, retirée, 145.
4. Motion pour production de toutes publications achetées et distribuées par le gouvernement, etc.—Motion retirée, 157. Voir 118, 119 *des documents*.

IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES :—Voir 144 à 146 *des documents*.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—

1. Comité conjoint des impressions, 13, 34.—Membres de la Chambre des Communes, 35.—Membres du Sénat, 36.—Réduction du quorum, 45, 56.—Documents et papiers renvoyés à ce comité en vertu de la 94^e règle (Rapport relatif au contrat de R. P. Cooke et Cie.), 26.—Rapport sur les impressions de certains documents, 54, 97, 191, 220, 241, 253, 269, 286, 386; Concours, 62, 120, 129, 201, 243, 280, 335.—Rapport recommandant de remplir la vacance dans le bureau de distribution, 54; concours, 64.—Troisième rapport relatif à l'audition des comptes publics, 90, 93. Rapport relatif à l'index général des journaux, etc., 287; concours, 335.—Quatorzième rapport au sujet des votes; concours, 349.
2. Motion de M. Ross, de Middlesex, demandant copie des annonces demandant des soumissions pour les impressions des départements, etc., retirée, 28.
3. Le comité chargé de s'enquérir des circonstances relatives à l'ouverture des soumissions sur les impressions du Parlement, etc., 67.—Rapport demandant l'autorisation d'interroger les témoins sous serment, etc., 111; concours du rapport, 120. Troisième rapport sur des sujets qui lui ont été renvoyés (App. No. 2.) 335. Motion pour le concours, déclarée hors d'ordre, 364.—Motion pour le concours; modification proposée par M. Patterson, d'Essex, aux fins de donner le contrat à Patrick Boyle, retiré; concours sur le rapport, 373.—Seizième rapport modifiant le 13^e rapport, 374.
4. Pétition de Patrick Boyle demandant qu'il soit déclaré le plus bas soumissionnaire légitime des impressions du parlement mises en adjudication en 1879, 362.
5. Suspension de la 94^e règle et ordre passé d'imprimer immédiatement certains documents, 160. Voir 144, 146 *des documents*.

INDEMNITÉ DES PÊCHERIES :—

1. Pétitions demandant la distribution de l'indemnité adjugée en vertu du traité de Washington, 76, 89, 96, 103, 148, 180, 190, 207, 220, 265, 268.
2. Motion de M. McDonnell (Inverness) aux fins de déclarer que les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard ont droit à une part de l'indemnité, 153.—Débat sur icelle motion, ajourné; la motion fixée pour le 1er ordre du jour, 161. Lu l'ordre et la question soumise, 202.—Modification proposée par M. Richey et M. Daly, 203. Modification proposée par Sir John Macdonald, que cette partie de l'indemnité des pêcheries payée au Canada appartient de droit et constitutionnellement à la Puissance du Canada, etc.—Résolu dans l'affirmative, 205.

Voir 184 *des documents*.

INGÉNIEURS :—Pétition demandant que les ingénieurs employés dans les fabriques ou ailleurs soient tenus de prendre des permis conformément à l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, etc., 65.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER DE L' :—Pétition demandant de prolonger ce chemin jusqu'à Sydney et Louisbourg, C.-A., 149, 164. Voir 59 *des documents*, etc.

INTÉRÊT :

1. Bill pour régler les prêts d'argent sur les propriétés foncières. (M. Orton), 35. Seconde lecture, 178. Renvoyé au comité, 179. Rapporté avec modifications, 243. En comité général; modifié; considéré; (modification proposée par M. Orton, retiré), passé; titre changé en celui de "Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière," 251. Par le Sénat, avec modifications, 353. La Chambre refuse son concours à la première modification; elle donne son concours aux autres, 365-6. Le Sénat n'insiste pas, 375. S. R., 377. (43 Vict., c. 42.)
2. Bill pour fixer le taux de l'intérêt dans la province de Québec, etc. (M. Méthot), 39.
3. Pétition en faveur de la passation du premier bill, 118.

INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT DE L' :—Voir 148 *des documents*.

INSPECTION :—

1. La Chambre en comité sur une résolution concernant l'acte d'inspection générale, 1874, fait rapport de progrès; en comité général de nouveau, 171. Résolution adoptée, 172. Bill présenté. Voir *infra*, 2.
2. Bill portant modification de l'acte d'inspection générale, 1874. (M. Baby), 172. Lu une seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 290. Par le Sénat, avec modifications; la Chambre concourt, 353. S. R., 377. (43 Vict., c. 20.)
3. Pétitions demandant de réduire les honoraires sur l'inspection du poisson fumé, 246.

INSTRUCTIONS ROYALES :—Voir 147 *des documents*.

IRLANDE, FONDS DE SECOURS POUR L' :—Voir 149 *des documents*.

JEDDORE, HAVRE DE :—Voir 137 *des documents*.

JUGES :

1. La Chambre en comité sur certaines résolutions concernant les salaires de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la Colombie-Anglaise (sur recommandation de Son Excellence), 39. Reçues et adoptées, 70, 71. Bill présenté. Voir *infra*, 2.
2. Bill pour pourvoir aux salaires, etc., tel que ci-dessus. (M. McDonald, de Pictou), 71. En comité général; modifié, rapporté, 99. Motion pour sa 3e lecture; modification proposée par M. Blake, 70. Lu une 3e fois et passé, 171. Par le Sénat, 209. S. R., 288. (43 Vict. c. 4.) Voir 150 à 154 *des documents*.

JURIDICTION MARITIME :—Voir *Maritime*.

KAMINISTIKUIA :—Voir 155 *des documents*.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU TÉLÉGRAPHE DE PARIS À NEW-YORK :—Pétition demandant un acte sous le titre de "*La compagnie française du Câble Atlantique*" 44. Avis, 55. Bill, 56. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec modifications (le titre devant être comme ci-dessus), 104. En comité général; rapporté; passé, 123. Par le Sénat, 202. S. R., 288. (43 Vict., c. 65.)

LA NATIONALE, COMPAGNIE CANADIENNE DE PLACEMENT. Voir 157 *des documents*.

LAVOIE PIERRE. Voir 158 *des documents*.

LÉGISLATION. Voir 159 *des documents*.

LETÉLLIER DE ST.-JUST, HON. LUC. Voir 160, 161 *des documents*.

LIMITES DE BOIS. Voir 162 *des documents*.

LIMITES, QUESTION DES :

1. Bill concernant les limites entre la province d'Ontario et les territoires du Canada (M. Mills), 32.
2. Nomination d'un comité spécial sur cette question (sur division) 32, 36. Permis d'employer en sténographe, 76. Membres adjoints, 20. Rapports, 362. (App. No. 1. (Voir 179 à 181 *des documents*.)

LOIS CRIMINELLES :

1. Bill ayant pour objet de modifier la procédure dans les causes criminelles et les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie d'accusations (M. Robertson, de Hamilton), 39. Motion pour la seconde lecture; modification pour remettre cette seconde lecture à six mois; débat ajourné, 83.
2. Bill ayant pour effet de prévenir les crimes d'une manière plus efficace (M. Blake), 36. Seconde lecture ajournée à six mois, 94.

LOIS CRIMINELLES—*Suite.*

3. Bill tendant à modifier l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle, (M. McCarthy), 67. Seconde lecture, 100. En comité général, modifié, 126.
4. Bill tendant à simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec, et pour se dispenser des grands jurés dans certains cas (M. Coursol), 143.
5. Bill pour proroger de nouveau, pour un certain temps, l'acte pour mieux prévenir les crimes, 1878, (du Sénat), première lecture, 189. Seconde lecture: En comité général; rapporté; passé, 259. S. R., 238 (43 Victoria, c. 5.)
6. Bill concernant l'administration de la justice criminelle dans les territoires en litige entre les gouvernements d'Ontario et de la Puissance du Canada (M. McDonald, de Pictou), 289. En comité général; modifié; considéré et passé, 338. Par le Sénat, 374. S. R., 376. (43 Vict., c. 36.)
7. Bill portant modification de la loi de la preuve dans les causes criminelles, et l'autorisation de prendre des dépositions, etc., (M. McDonald, de Pictou), 289. Seconde lecture; en comité général; modifié; considéré et passé, 338. Par le Sénat, 374. S. R., 377. (43 Vict., c. 35.)

LOIS SUR LA PREUVE:—Bill portant modification de la loi sur la preuve dans certains cas de délits (M. Kirkpatrick), 173.

LOIS ET TRADUCTION:—Départements amalgamés. Voir *Sénat*, 9. *Subsides*, 7.

LOIS EXPIRANTES:—Nomination du comité permanent, 13-33.

LONGUE POINTE:—Voir *Havres et tcluses*, 3.

MAIL, LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU:—Pétition demandant un acte, 45. Avis, 66. Bill, 70. Renvoyé au comité, 77. Rapporté avec modifications, 123. En comité général; rapporté; passé, 146. Par le Sénat, 198. S. R., 288. (43 Vict., c. 73.)

MANITOBA, CIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DU:—Pétition demandant un acte. Avis, 110. Bill, 112. Renvoyé au comité, 124. Rapporté avec modifications, 252. En comité général; rapporté; passé, 266. Par le Sénat, 336. S. R., 376. (43 Vict., c. 53.)

MARIAGE:

1. Bill tendant à légaliser le mariage contracté avec la sœur de l'épouse défunte (M. Girouard, de Jacques-Cartier), 22. Retiré, 59. Nouveau bill sur le même sujet, 63. Motion pour sa seconde lecture; modification pour remettre la 2e lecture à 6 mois; débat sur cette modification ajourné, 73. Reprise du débat et le bill est lu une seconde fois, 94, 95, 96. En comité général; modifié, 124. Considéré, 177. En comité de nouveau sur motion de M. Houle; modifié, 178. Considéré; modifications proposées et rejetées. Le bill est lu une 3e fois et passé, 227, 228, 229, 230.
2. Pétition en faveur du bill ci-dessus, 182, 231, 252. Contre le bill, 130, 142, 149, 160, 164, 180, 182, 189, 199, 207, 211, 220, 231, 232.

MARINE ET PÊCHERIES:—Voir 163 à 172 *des documents*.

MARITIME, JURIDICTION :—

1. Bill pour abroger la 2e clause d'un certain acte intitulé : " Acte pour amender l'acte de juridiction maritime " (M. Shaw), 86. Motion pour la 2e lecture; débat sur icelle, ajourné, 127.
2. Bill pour abroger le chap. 40 de 42 Vict., (M. Patterson, d'Essex), 180.

MARINE MARCHANDE :—

1. Pétition des armateurs, expéditeurs et autres, demandant de modifier l'acte 40 Vict., c. 10, etc., 119.
2. Pétition demandant une remise de \$1.15 par tonneau sur tous bâtiments lancés, depuis la mise en opération du tarif de 1879, 252.

MATANE, QUAI DE :—Voir 173 *des documents*.

MAUVAIS TRAITEMENTS AUX ENFANTS :—Bill à l'effet de prévenir l'infliction de mauvais traitements aux enfants et de punir ceux qui s'en rendent coupables, (M. Richey), 190.

MEMBRES :—

1. Membres ayant prêté serment conformément à la loi, prennent leur siège dans la Chambre, 10, 11.
2. Membres qui ont donné leur démission, pendant la vacance, conformément au statut 7.

L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis de vacances survenues dans la représentation, 6, 8. Avis par des membres au greffier de la Couronne en Chancellerie, 8.

3. Membres admis à prendre leur siège (après avoir prêté serment) sur la production du certificat seulement de l'officier-rapporteur, 25, 37.
4. Membres qui, pour cause de maladie, ont reçu le montant total de l'indemnité comme s'ils avaient été présents depuis le 12 février.
5. Pétition demandant que *Edmund Hooper*, écr., soit déclaré inhabile à représenter Lennox en parlement, 60. Motion pour renvoyer cette pétition au comité des Privilèges et des Elections; débat sur icelle ajourné, 62. Reprise du débat; M. Hooper fait sa déclaration et se retire, 87. Modification proposant que la dite pétition ne soit pas renvoyée au dit comité pour certaines considérations. Modification résolue dans l'affirmative. Autre pétition sur le même sujet, 90.
6. Bill tendant à abroger l'acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou à voter dans la Chambre des Communes du Canada, les membres des Conseils législatifs et des Assemblées législatives qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du Canada. (M. Ouimet), 99.
7. M. Rochester propose qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir de la prétendue intervention de l'hon. R. W. Scott, l'un des membres du Sénat, dans la dernière élection pour le comté de Carleton; débat prorogé, l'Orateur laissant son siège à 6 heures, 202.

MILICE :

1. Bill (du Sénat) intitulé " Acte à l'effet de modifier de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada " ; il est lu une première fois, 123. En comité général ; rapporté, 181. En comité général de nouveau sur la motion de M. Ross, de Middlesex. Pris en considération tel que modifié, passé, 258. Le Sénat donne son concours, 279. S. R., 288. (43 Vict., c. 2.)
2. Motion concernant l'affaire du 10^e bataillon (Royals), retiré, 246. Voir 174 à 176 *documents*.

MILICIENS DE 1837-38 :—Pétition de D. McFee et autres demandant qu'il leur soit donné une pension en argent ou un octroi de terres, rejetée, 45.

MONTRÉAL, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE :—Pétition demandant un acte, 60. Avis, 66. Bill, 66. Renvoyé au comité, 72. Rapporté avec modifications, 265. En comité général ; rapporté ; passé, 321. Par le Sénat, avec modifications, icelles considérées et adoptées par la Chambre, 363. S. R., 377. (43 Vict., c. 68.)

MONTRÉAL, COMMISSAIRES DU HAVRE DE :—Bill ayant pour objet de modifier les actes concernant la maison de Trinité et les commissaires du havre de Montréal. (M. Pope, de Queen, I. P. E.), 330. Lu une 2^e fois. En comité général ; modifié ; considéré, passé, 367. Par le Sénat, 375. S. R., 377. (43 Vic, c. 31.)

MONTRÉAL, COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE DE :—Pétition demandant un acte, 86. Avis, 90. Bill, 112. Renvoyé au comité, 136. Rapporté avec modifications, 220. En comité général ; rapporté ; passé, 238. Par le Sénat avec modifications, 279. Considérées, 321. La Chambre adopte toutes les modifications faites par le Sénat à l'exception de la seconde, 322. Le Sénat n'insiste pas sur celle-ci, 326. S. R., 376. (43 Vict. c. 64.)

MONTRÉAL ET LA LIGNE PROVINCIALE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER :

1. Pétition demandant un acte, 32. Avis, 55. Bill, 70. Renvoyé au comité, 77. Le comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé, 144.
2. Pétition contre ce bill, 103. En faveur, 138, 142.

MURRAY, (Cadal) :

1. Motion de M. Keeler à ce sujet. Modification de M. McCuaig, acceptée, 20. Voir 177 *des Documents*.
2. Pétitions à ce sujet, 32, 66, 70, 86, 103, 119, 124, 139, 142, 149, 182.

NAVIGATION DANS LES EAUX CANADIENNES :

1. La chambre en comité sur une résolution relative à la navigation dans les eaux canadiennes, rapportée, adoptée, 300. Bill *infra*, 2.
2. Bill tendant à établir de meilleures mesures au sujet de la navigation dans les eaux canadiennes (M. Pope, de Queen, I. P. E.), 301. Lu une 2^e fois ; en comité général ; modifié ; considéré ; passé, 365. Par le Sénat, 375. S. R., 377 (43 Vict. c. 29.)

NELSON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRANSPORT DE LA VALLÉE :—Pétition demandant un acte, 90. Avis, 98. Bill, 120. Renvoyé au comité, 126. Rapporté avec modifications, 220. En comité général, rapporté, passé, 238. Par le Sénat avec modifications, 336. Considérées, adoptées par la chambre, 337. S. R. 377—(13 Vict. c. 57.)

NIAGARA, COMPAGNIE DU PONT DE LA GRANDE ILE DE :—Pétition demandant un acte, 45. Avis, 56. Bill, 57. Renvoyé au comité, 72. Rapporté, 125. En comité général; rapporté, 135. Passé, 145. Par le Sénat, 207. S. R. 288.—(43 Vict. c. 60.)

NORD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :

1. Pétition de C. J. Campbell et autres, demandant un acte pour confirmer son élection comme directeur, 103. Avis, 129. Bill, 135. Renvoyé au comité, 147. Bill retiré et honoraire remboursé, 289.
2. Pétition contre ce bill, 138.

NORD-OUEST, la compagnie de colonisation des terres du :—Pétition demandant un acte, 45.—Avis, 66.—Bill renvoyé au comité, 177.—Rapporté avec modifications, 208.—Motion pour que la Chambre se forme en comité; modification pour qu'elle se forme en comité de ce jour à 8 mois; débat sur icelle, ajourné, 249.—Ordre rescindé, 266.—Bill retiré et honoraires remboursés, 266.

NORD-OUEST, LIMITES DU :—Voir *Question des limites*.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :—

1. Bill à l'effet de refondre et de modifier les actes concernant les territoires du Nord-Ouest (Sir John Macdonald), 99.—Résolutions relatives aux salaires, (*infra*, 3); en comité général.—Rapport de progrès, 294.—En comité général de nouveau; modifié; passé, 328.—Par le Sénat, 374.—S. R., 376. (43 Vict. c. 25).
2. Bill ayant pour objet de faciliter la détention en lieu sûr, dans certains cas de personnes trouvées coupables dans les territoires, etc. (M. McDonald, de Pictou), 140.—Bill retiré, 338.
3. La Chambre en comité sur certaines résolutions concernant les salaires et les honoraires en vertu du bill ci-haut relatif au territoires du Nord-Ouest; rapportées; adoptées, 196-7.—Renvoyées au comité général sur le bill. Voir *supra*, 1.
4. Pétition contre toute législation qui priverait le peuple d'un gouvernement local permanent, 231.

NORTHERN LIGHT :—Voir 178 *des documents*.

NOUVEAU-BRUNSWICK, Banque du :—Pétition demandant un acte, 38.—Avis, 46.—Bill du Sénat; première lecture, 140.—Renvoyé au comité, 147.—Rapporté, 211. En comité général; rapporté; passé, 227.—S. R., 288. (43 Vict. c. 45.)

NOUVEAU-BRUNSWICK, Gouvernement du :—Voir 182 *des documents*.

OBLIGATIONS DU CANADA :—Voir 120 *des documents*.

OBSTRUCTION PAR DES ÉPAVES DANS LES RIVIÈRES NAVIGABLES :—Bill portant modification de la loi sur l'enlèvement des obstructions dans les rivières navigables causées par des épaves (M. McDonald, de Queen,) 246.—2de lecture, 291.—En comité général, rapporté; passé, 328.—Par le Sénat, avec modifications, 353.—Considérées; adoptées; (modification par M. Angers, rejetée, 363. S. R., 377. (43 Vict., c. 30.)

ONTARIO ET PACIFIQUE : *Compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique* : —Pétition demandant un acte, 60.—Avis, 81.—Bill, 86. Renvoyé au comité, 100.—Rapporté avec modifications, 199.—En comité général; rapporté; passé, 226. Par le Sénat, 271.—S. R., 28^o. (43 Vict., c. 51.)

ORATEUR :

1. Se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence dans la salle du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 376.
2. Il fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 12.
3. Il soumet à la Chambre le rapport du bibliothécaire, 17; les comptes courants du comptable, 15; d'autres documents et états, 44, etc.
4. Il informe la Chambre qu'il a reçu des juges chargés de l'instruction de pétitions d'élection leurs certificats et rapports, 1 à 11. Voir *Elections*, 1.
5. Il émet son mandat pour un nouveau bref d'élection pour remplir la vacance causée par le décès subit d'un membre pendant la session, 163.
6. Ses décisions sur des questions d'ordre et de forme. Voir *Pétitions et Questions*, 8, 9.
7. Il informe la Chambre qu'il a reçu avis de vacances dans la représentation, 6—Qu'il a émis ses warrants pour de nouveaux brefs d'élection, 6—Que le greffier a reçu les certificats d'élections de députés faites sur ces brefs, 9. Voir *Greffier de la Couronne en chancellerie*.
8. Il donne communication d'une résolution à une personne, à la barre de la Chambre, déclarée coupable d'infraction aux privilèges de la Chambre, 59. Voir *Privilèges*, 2.
9. Il informe la Chambre que le Gouverneur-Général a donné la sanction royale à certains bills (pendant la session), 179, 288.
10. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence, 377.

ORDRES DU JOUR :—Ordres du gouvernement ayant la priorité pour le reste de la session; les jeudis, 140, les lundis, 208, les mercredis, 273. Priorité sur les ordres accordée à d'autres affaires, 161.

ORDRES permanents :—Nomination du comité permanent, 13, 34. Rapports sur les avis, 45, 55, 66, 81, 90, 98, 110, 128, 143. Recommandant une extension de temps pour la réception des pétitions et des bills privés, 46, 66, 90, 111, 129.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU :

1. La Chambre en comité sur une résolution concernant une appropriation de terres, dans *Manitoba* et les territoires du Nord-Ouest, aux fins de construire le dit chemin de fer. Rapportée, 368. Motion pour concours. Modification proposée par M. Blake : " Que les ventes de terres du chemin de fer seront faites sur conditions d'établissement réel." Rejetée. Résolution adoptée, 369.
2. La Chambre ratifie le contrat pour cette partie du chemin de fer commençant à la suite du 48e contrat, près de la limite ouest de *Manitoba*, 370.
3. Pétition demandant qu'il ne soit pas donné suite aux contrats pour la construction de la section *Yale-Kamloops etc.*, 149.
4. Motion par M. Blake : " Que les intérêts publics requièrent que les travaux de constructions du chemin de fer du Pacifique canadien soient ajournés " 237. Rejetée, 243. Voir 41 *des documents*.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :—Voir *Chemin de fer du Pacifique Canadien* au titre *Pacifique Canadien*.

PÊCHERIES :

1. Pétitions demandant que le service pour la protection des pêcheries soit organisé d'une manière plus efficace, 75, 90, 103, 108, 190, 207, 268.
2. Pétitions demandant que la pêche du homard soit interdite du 15 juillet au 31 août, 182. Voir 163 à 172 *des documents*.

PÉNITENCIERS :—Bill (du Sénat) concernant le pénitencier de *Dorchester*, 168. 1re lecture, 189; 2de lecture, 258. En comité général; rapporté; passé, 259. S. R., 288 (43 (Vict. c. 6.) Voir 185, 186 *des documents*.

PÉTITIONS :—Lues et reçues de suite, 130, etc. Rejetées parce qu'elles demandaient l'appropriation de deniers publics non recommandées par le gouverneur-général, 32, 45, 76, 139, 160. Refusées par défaut de signatures sur la famille contenant la conclusion (Règle, 85), 103; parce que des étrangers ne résidant pas en Canada n'ont pas le droit de pétition au Parlement, 105. Retirées sur le consentement de la chambre, 32, 44. Ordonnées d'être imprimées, 130.

PÉTROLE :—

1. Bill à l'effet de modifier la loi réglant l'inspection du pétrole et de ses produits (M. Colby), 22. Motion pour sa seconde section; débat sur icelle, ajourné, 251.
2. La chambre en comité sur une résolution relative au pétrole; rapportée, adoptée; Bill (M. Baby) sur ce sujet, seconde lecture, 330. En comité général, rapporté, passé, 353. Par le Sénat, 374. S. R., 377—(43 Vict. c. 21.) Voir 41 *des documents*.

PHARES :—Pétition demandant un phare au Port Stanley, etc., 102. Voir 187, 190 *des documents*.

PICTOU, HAVRE DE :—Voir *Havres et Ecluses*, 5.

PILOTAGE :—Bill à l'effet de modifier " l'Acte concernant le pilotage, 1873 (M. Pope, de Queen, I. P. E.), 273. Seconde lecture, en comité général, rapport de progrès, 294.

POINTE A CAVAGNOLE :—Pétition demandant le prolongement du quai en cette localité, 37.

POIDS ET MESURES :—

1. Motion relative à l'efficacité des députés inspecteurs, retirée, 157.
2. Pétitions de certains député-inspecteurs demandant compensation à cause de l'abolition de leurs charges, 286. Voir 191 à 194 *des documents*.

POLICE :—Voir 195 à 201 *des documents*.

PONTIAC ET JONCTION DU PACIFIQUE :—Pétition demandant incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac et du Pacifique, 103. Avis, 111. Bill, 120. Renvoyé au comité, 136. Rapporté avec modifications, 252. En comité général; rapport de progrès, 266. De nouveau en comité général; considéré; passé, 321. Par le Sénat, 363. S. R., 376. (43 Vict., c. 55.)

PORTER (lac :—Voir 202 *des documents*.

PORT-HOPE :—Pétition du conseil municipal relative à la construction de bâtisses convenables pour les bureaux publics du gouvernement—rejetée, 139.

PORT-STANLEY (havre de) :—Voir 134 à 142 *des documents*.

PORT-WHITBY, COMPAGNIE DU HAVRE DE :—Pétition demandant un acte, 75. Avis, 128. Bill, 129. Renvoyé au comité, 146. Rapporté, 206. En comité général; rapporté; passé, 226. Par le Sénat, 258. S. R., 288. (43 Vict., c. 72.)

POULES, PARIS ET VENTE DE :—Pétitions demandant des modifications à l'acte pour réprimer les paris et les ventes de poules, 125, 371.

POSTE, BUREAU DE :

1. Motion relative au transport des malles entre *Victoria* et *San Francisco*. Passée dans la négative, 107.
2. Motion relative aux officiers de la malle sur les chemins de fer; retirée, 174.
3. Pétition du lord-évêque d'Ontario au sujet de H. M. Jarvis, ci-devant employé au bureau de poste à *London*, 207.
4. Motion de M. Oliver, demandant copie de la correspondance relative au transport de la malle entre le bureau de poste d'Evelyn et *London*; ajournée, 109. Voir 203 à 216 *des documents*.

PRIVILÈGES :

1. Nomination du comité des Privilèges et Elections, 13, 34. Membres ajoutés, 57.

PRIVILÈGES—*Suite.*

2. Lecture de l'entrée du journal de 1879, relative à la plainte portée contre un nommé John A. Macdonell ayant fait des remarques injurieuses à l'adresse de l'hon. M. Huntington; le dit J. A. Macdonell sommé de comparaître à la barre de la Chambre, 24. Il comparait en conséquence, 58. Lecture de la déclaration faite par M. Mackenzie; J. A. Macdonell est interrogé et permission lui est donnée de faire apologie et de donner ses explications, 58. Déclaré coupable d'infraction aux privilèges de la Chambre. Il est informé par l'Orateur de la décision de la Chambre 59. Il lui est ordonné de se retirer, *ibid.*

PROCLAMATION :—Voir au commencement de ce volume.

PRODUITS AGRICOLES :

1. Bill pour encourager la vente de ces produits (M. Vallée), 35.
2. Pétitions contre la passation de ce bill, 75, 103, 143.

QUÉBEC. COMMISSAIRES DU HAVRE DE :

1. La Chambre en comité sur une résolution relative à l'émission de débentures pour venir en aide aux commissaires du havre de Québec (S. E., ayant donné sa recommandation), 255. Rapportée, 256. Bill sur ce sujet. Voir *infra*. 2.
2. Bill à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme d'argent en vue de permettre aux commissaires du havre de Québec de compléter leur bassin à flot. (Sir L. Tilley), 256. Lu une seconde fois. En comité général; rapporté; passé, 291. Par le Sénat, 363. S. R., 370 (43 Vict. c. 17.)

QUÉBEC ET LAC SAINT-JEAN :—*Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean.* Pétition concernant ce sujet. Voir 76 *des documents*.

QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL :—Bill concernant le chemin de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. (M. McDonald de Pictou,) 289. Retiré, 365. Voir 79 *des documents*.

QUÉBEC ET ONTARIO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte, 103. Avis, 111. Bill, 111. Renvoyé au comité, 136. Rapporté recommandant que le bill soit retiré, 289. Retiré en conséquence et l'honoraire remboursé, 281.

QUÉBEC ET PORTS DU GOLFE.—*Compagnie des steamers de Québec et des Ports du Golfe :*—Pétitions demandant un acte, 70. Avis, 82. Bill, 86. Renvoyé au comité, 100. Rapporté, 143. En comité général; rapporté; passé, 146.—Par le Sénat, 207. S. R., 288. (43 Vict., c. 62.)

QUESTIONS ;—

1. Débats ajournés, 32, etc.—Par un ajournement ou par la levée de la séance à 6 heures, 63, 202, etc.
2. Amendement à un amendement, 194, 203.
3. Motions modifiées, 30, etc.

QUESTIONS—*Suite.*

4. Motions retirées, 28, etc.
5. Motions pour ajournement de la Chambre et retirées ensuite, 330.
6. Divisions sur des questions, 36, etc.
7. Amendement sur une motion de concours pour ajouter des mots dans un rapport d'un comité spécial, 372.

QUESTIONS DE FORME ET D'ORDRE :—

8. Un membre ayant lu certains papiers dans le cours du débat et le point d'ordre ayant été soulevé, l'Orateur décide que les papiers cités dans le cours du débat doivent être déposés sur le pupitre de la chambre, 201.
9. Motion ayant été faite pour demander le concours sur un rapport d'un comité spécial et le point d'ordre ayant été soulevé que l'avis de deux jours aurait dû être donné en conformité à la 31^e règle, l'Orateur décide que l'objection est fondée et que la motion ne peut être faite, 364.

QUESTIONS RÉSOLUES AFFIRMATIVEMENT :—

10. Comité sur les limites d'*Ontario*, 36. Bill pour renvoyer la loi de faillite, 37. Fourniture de bois de charpente et de construction pour le canal Welland, 50. Débarquement des émigrés, 67, etc.
11. Motion pour la seconde lecture du bill concernant l'élection des membres pour la Chambre des Communes, 64, etc.

RAILS (vieux rails)—Voir 217 *des documents*.

RAPID CITY ET RIVIÈRE SOURIS, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE :— Pétition demandant un acte, 35. Avis, 110. Bill, 120. Renvoyé au comité, 135. Rapport recommandant de l'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer de *Souris* et des *Montagnes Rocheuses*, 252. Honoraire remboursé, 254.

RAPPORTS OFFICIELS :—Nomination d'un comité chargé de contrôler le compte-rendu officiel, 35. Premier rapport suggérant certaines recommandations, 61. Concours, 77. Second rapport ; que les débats soient publiés assez à temps pour que les procédés de chaque jour soient déposés sur les pupitres des députés à 3 hrs. p. m., le jour suivant, etc., 243. Troisième rapport recommandant d'employer six rapporteurs comme officiers de la chambre, 268. Concours, 281. Quatrième rapport recommandant les services de certains rapporteurs, et les contrats pour impressions, etc, 349. Concours, 370.

RECETTES ET DÉPENSES :—Motion de M. Mackenzie demandant un ordre permanent aux fins de déposer sur le pupitre de la chambre, au commencement de chaque session, certains rapports sur les recettes et les dépenses ; les taux des droits, les importations et les exportations, etc., pendant certaines époques ; débat ajourné, 43. Reprise du débat. Motion retirée, 73. Voir 218 à 220 *des documents*.

RÉFORME, PRISON ETC. :

1. Bill concernant la prison de réforme d'Ontario pour les jeunes garçons (M. McDonald, de Pictou), 206. Seconde lecture, en comité général, rapporté, passé, 259. Par la Sénat, 295. S. R., 376.—(43 Vict. c. 39.)
2. Bill concernant la prison de réforme pour les jeunes délinquants dans l'*Île du Prince-Edouard* (M. McDonald, Pictou), 206. Seconde lecture ; en comité général ; rapporté ; passé, 260. Par le Sénat, 363. S. R., 376.—(43 Vict. c. 41.)

REFUGE INDUSTRIEL :—Bill concernant le refuge industriel d'Ontario pour les filles (M. McDonald, de Pictou), 206. En comité général; modifié; considéré; passé, 260. Par le Sénat, avec modifications, 336. Modifications adoptées par la Chambre, 337. S. R., 376. (43 Vict., c. 40.)

REMISE DE DROITS SUR LES MARCHANDISES :—Voir 222 à 220 *des documents*.

RESTIGOUCHE, TRAVERSE DE .—Voir 229 *des documents*.

RICHELIEU :—Pétition se plaignant du défaut de justice dans la décision de la pétition d'élection pour le district électoral de *Richelieu*; pétition retirée, 362.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Bill tendant à refondre et modifier les actes concernant le revenu de l'intérieur (M. Baby), 30. (Résolutions du comité des voies et moyens révisés); en comité général; rapport de progrès, 181. Rapporté tel que modifié; considéré; passé, 258. Par le Sénat, avec modifications; modifications adoptées par la Chambre, 349. S. R., 377. (43 Vict., c. 19.) Voir 226 à 228 *des documents*.

RIVIÈRE DES FRANÇAIS :—Voir 129 *des documents*.

RIVIÈRE ST-JEAN, N.-B. :—Pétitions relatives au pont tournant sur la rivière St-Jean, dans la ville de Woodstock, 148. Voir 247 *des documents*.

RIVIÈRE ROUGE ET ASSINIBOINE, COMPAGNIE DU PONT DE LA :—Pétition demandant un acte, 75. Avis, 82. Bill, 86. Renvoyé au comité, 100. Rapporté avec modifications, 240. En comité général; modifié; examiné; passé, 249. Par le Sénat, avec modifications, 336. Examinées; adoptées, 337. S. R., 376. (43 Vict., c. 61.)

RIVIÈRE ROUGE, PONT DE LA :—Voir 230 *des documents*.

RONDEAU, HAVRE DE :—Voir 135, 136 *des documents*.

SALAIRES :—Bill pour réduire les salaires de certains officiers et fonctionnaires publics. (M. Béchard), 94. Motion pour la seconde lecture; débat sur icelle ajourné, 163. Voir 276 *des documents*.

SASKATCHEWAN SUD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte, 65. Avis, 98. Bill, 104. Renvoyé au comité, 124. Rapporté avec modifications, 237. En comité général; rapporté; passé, 249. Par le Sénat, avec modifications; modifications examinées et adoptées par la Chambre, 336. S. R., 376. (43 Vic., c. 56.)

SAULT SAINTE MARIE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DU PONT DU :—Pétition demandant le renouvellement de la charte de cette compagnie, 60. Avis, 66.

SAULT SAINTE MARIE ET NIPISSING, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition de Toronto sur ce sujet, 220. Autres pétitions sur le même sujet, 22.

SAUVAGES :—Bill (du Sénat) pour amender et refondre les lois concernant les sauvages, 188. Lu une première fois, 189. Lu la 2e fois, renvoyé en comité général, modifié; considéré, 364. Motion pour la 3e lecture. Modification proposée par M. Casey, rejetée. Lu une 3e fois et passé, 264-5. Le Sénat donne son concours, 375. S. R., 377. (43 Vict., c. 28). Voir 231 à 241 *des documents*.

SÉDUCTION. Voir 242 *des documents*.

SÉNAT: *Messages au Sénat* :

1. Désignant ceux des députés qui feront partie des comités conjoints, 35.
2. N'acceptant pas, pour certaines raisons, des modifications faites par le Sénat à un bill de la Chambre des Communes, 322.
3. Priant leurs Honneurs de donner leur concours à une adresse à Son Excellence
Voir *Adresses*.
4. Au sujet de l'indemnité des sénateurs et autres dépenses, 106, 125. Demandant que le greffier du Sénat fournisse certains états de dépenses au comité des comptes publics, 130.

Messages du Sénat :

5. Désignant ceux des sénateurs qui font partie des comités conjoints, 36.
6. Transmettant de ses bills et demandant le concours de la Chambre, 123 etc.
7. Adoptant des bills des Communes (ou des modifications à des bills) avec ou sans modifications, 122, 279.
8. Transmettant certaines résolutions relatives à l'audition des comptes du Sénat, 141; donnant permission à leur greffier de fournir certaines informations au comité des comptes publics, 205. Transmettant une autre résolution sur ce sujet, 242.
9. Demandant à la Chambre de concourir à la nomination d'un comité mixte chargé de rechercher les moyens de réunir les départements respectifs de la loi et de la traduction des deux Chambres, 147. La Chambre donne son concours et désigne ceux de ses membres qui devront en faire partie, 152. Ceux des sénateurs qui en feront partie, 177. Réduction du Quorum, 205. Rapport qu'il n'est pas opportun de faire des changements au système actuel, 374. (App. No. 4.)

SERVICE CIVIL:—Bill à l'effet d'assurer une plus grande capacité chez les employés publics et plus d'efficacité et d'économie dans le service public, 70. Voir 243 à 245 *des documents*.

SERMENT D'OFFICE: Bill concernant la prestation du serment d'office. Première lecture, *pro forma*, 12.

SHELBURNE, HAVRE DE:—Voir 140 *des documents*.

SOCIÉTÉ GÉOGRAPHIQUE DE QUÉBEC:—Pétition sur ce sujet, 125.

SOCIÉTÉS PERMANENTES DE PRÊTS ET DE CONSTRUCTION:—Bill (du Sénat) pour venir en aide aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêts, lu une première fois, 245—Seconde lecture; en comité général; modifié; considéré; passé, 489.—Le Sénat concourt, 346.—S. R., 476. (45 Vict. c. 43.)

SOURIS ET MONTAGNES ROCHEUSES: COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE SOURIS ET DES MONTAGNES ROCHEUSES:—Pétition demandant un acte, 128. Avis, 143. Bill, 143. Renvoyé au comité, 147. Rapporté avec modifications, 262. En comité général; rapporté; passé, 266. Par le Sénat, avec modifications 336.—Examinées; adoptées, 337.—S. R., 316. (40 Vict., c. 58).

STADACONA (BANQUE :—

1. Pétition demandant un acte, 31. Avis, 45. Bill, 46. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des modifications, 143.—En comité général; rapporté; passé, 226. Par le Sénat, 271. S. R., 288. (43 Vict., c. 48.)
2. Pétitions en faveur de ce bill, 31. Pétitions contre ce bill, 97.

STADACONA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU :—Pétition demandant un acte, 21. Avis, 45. Bill, 56. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec modifications, 180. En comité général, 193. Passé, 194. Par le Sénat, 242. S. R., 288. (43 Vict., c. 70.)

STATUTS DU CANADA :—Voir 249 *des documents*.

STE-ANNE, TRAVAUX DE :—Voir 246 *des documents*.

STE. CLAIRE, CANAL DU LAC :—Pétitions en faveur de ce canal, 31, 60.

SAINTE-CLAIR ET LAC ÉRIÉ; COMPAGNIE DE NAVIGATION DE :—Pétition demandant un acte, 45. Avis, 66. Bill, 66. Renvoyé au comité, 72. Rapporté avec modifications, 145. En comité général; modifié; examiné; passé, 152. Par le Sénat, avec modifications, 231. Examinées, adoptées, 239. S. R., 288. (43 Vict., c. 63.)

2. Pétition de la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental*, relative au bill ci-haut, 128.

SAINTE-FRANÇOIS-DU-LAC :—Bill à l'effet de régler le flottage du bois de corde sur la rivière *Saint-François du Lac*. (M. Vanasse), 130.

SAINTE-JEAN, N.-E.—Voir *Rivière Saint-Jean*.

SAINTE-LAURENT, RIVIÈRE :—Voir 248 *des documents*.

SAINTE-LAURENT ET PACIFIQUE, COMPAGNIE DU PONT DE CHEMIN DE FER DU :—Pétition en faveur du bill concernant ce sujet, 240.

SUBSIDES :

1. Prise en considération du discours de Son Excellence, 17. La Chambre décide de se former en comité sur les subsides, 21. En comité des voies et moyens, 21. Budget renvoyé au comité, 164, 329. (*Documents de la session No. 2.*)
1. La Chambre en comité sur les subsides, 112, 186, 213, 216, 245, 261, 267, 277, 282, 295, 327, 341.
3. Fait rapport de progrès et obtient permission de siéger de nouveau, 112, etc.
4. Procédés sur la réception du rapport du comité des subsides, interrompus par l'appel des bills privés sous la 19^e règle, et ensuite repris, 421, 322.
5. Résolutions rapportées et adoptées, 112, 306, 308, 309, 312, 315, 318, 322, 340, 353.
6. Résolutions remises après avoir été lues une 2^e fois, 318. Adoptées subséquemment, 339.

SUBSIDES—*Suite.*

7. Modifications proposées sur la motion d'entrer en comité des subsides; par M. Blake, relativement à la section du chemin de fer du Pacifique dans la Colombie-Britannique, 238. Débat sur icelle ajourné, 239. Repris et ajourné de nouveau, 242. Modification rejetée, 243.—Par M. Mackenzie, au sujet de la destitution de M. Letellier de St. Just, comme lieutenant-gouverneur de Québec et de la référence de ce sujet aux aviseurs de Sa Majesté, en Angleterre. Modification rejetée, 273, 276. Par Sir Richard Cartwright, pour réduire les dépenses à \$630,000, rejetée, 281-2.
8. Débat sur la motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, 231.
9. Motion de concours sur une résolution, adoptée sur division, 326.
10. Divisions sur motion de concours sur certaines résolutions rapportées du comité des subsides, savoir; sur celle pour le paiement de \$500 à M. E. Miall, 326; sur celle pour le paiement de certaines sommes au Haut-Commissaire du Canada, à Londres, 359.

VOIES ET MOYENS :

11. La Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 21. Elle se forme en comité en conséquence, 112. Résolutions concernant certains droits de douane et d'accise, examinées en comité, 113, 117. Rapportées, 130, 135. Motion pour la seconde lecture, débat sur icelle, ajourné, 136; repris, ajourné de nouveau, 141; repris, ajourné de nouveau, 144. Repris, 145. Ajourné de nouveau, 147. Repris, ajourné de nouveau, 153. Repris, 165. Résolution adoptée, 165, 170. Résolutions renvoyées au comité sur le bill relatif au revenu de l'intérieur, 181. (Voir *Revenu de l'intérieur*, 1.) Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité, 197; débat sur icelle, ajourné, 198; repris et ajourné de nouveau, 206; repris; résolutions adoptées en comité, 209, 110; rapportées, 211. La Chambre en comité de nouveau pour ajouter les livres en relief, pour les aveugles, sur la liste des articles admis en franchise; rapporté tel que modifié, 212; adopté, 213. Introduction du bill. (Voir *infra*, 12.) La Chambre en comité de nouveau; adoption des résolutions accordant certaines sommes à même le fonds consolidé du revenu du Canada pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, 361. Introduction du bill. (Voir *infra*, 13)
12. Bill pour modifier l'acte 42 Vic., chap. 15, intitulé: "Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise." (Sir L. Tilley), 213. Seconde lecture; en comité général; rapporté; passé, 290. Par le Sénat, 363. S. R., 376. (43 Vic., c. 18.)
13. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant le 30 juin, 1880, et le 30 juin, 1881, et pour autres fins se rapportant au service public. (Sir L. Tilley), 361. Lu une 2^e et une 3^e fois et passé, 370. Par le Sénat, 375. S. R., 377. (43 Vic., c. 10.)

SUBVENTION :—Voir 250, 252 *des documents*.

SUCRE :—Voir 253, 254, 255 et 73 *des documents*.

SULTAN, (remorqueur) :—Voir 256 *des documents*.

SYNDICS OFFICIELS :—Voir 257, 258 *des documents*.

SYSTÈME MONÉTAIRE :—Pétitions demandant que le gouvernement adopte un système monétaire qui soit monnaie légale pour le paiement de toutes dettes publiques ou privées, 90, 103.

T**ABAC** :—Pétition demandant l'abolition du droit imposé sur le tabac de provenance canadienne. Voir 259 *des documents*.

TARIF :—Pétitions demandant certaines modifications au tarif des douanes, 125, 205, 211, 246. Voir *Subsides (voies et moyens)*.

TAYLOR, W. :—Pétition de son fils relative à une réclamation au sujet de la construction du Fort du Côteau, 143.

TÉLÉGRAPHE :—Bill portant abrogation de l'acte 42 Vic., chap. 5, à l'effet d'accorder une subvention annuelle pour aider à la construction et à l'entretien de certaines communications télégraphiques (M. Langevin), 281. Lu une 2^e fois et passé, 293. Par le Sénat, 363. S. R., 376. (43 Vic., c. 14.) Voir 270 à 272 *des documents*.

TÉLÉGRAPHE, COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE MONTRÉAL :—Pétition demandant un acte, 86. Avis, 90. Bill, 94. Renvoyé au comité, 100. Rapport recommandant de retirer le Bill, 252. Renvoyé de nouveau au comité pour le ré-considérer. Bill retiré et l'honoraire remboursé, 289.

TÉLÉGRAPHE GRAND OCCIDENTAL DU CANADA, COMPAGNIE DU :—Pétition demandant un acte, 35. Avis, 56. Bill, 77. Renvoyé au comité, 87. Rapporté avec modifications, 220. En comité général; modifié; passé; (titre en celui de "Compagnie du télégraphe du Grand Nord-Ouest du Canada"), 238. Par le Sénat avec modification, 295. Modifications adoptées, 322. S. R., 376.—(43 Vict. c. 66.)

TÉLÉGRAPHE DU GRAND NORD-OUEST :—Voir *Télégraphe Grand Occidental du Canada*.

TEMPÉRANCE :—Bill (du Sénat) pour expliquer et pour amender de nouveau l'acte de tempérance du Canada (1878); lu une première fois, 265. Seconde lecture, en comité général; rapporté, 347. Sur motion pour le 3^e lecture, M. Boulton propose un amendement; débat sur l'amendement ajourné, 347. L'amendement confirmé. Bill envoyé de nouveau en comité général; modifié, examiné, passé. L'amendement de M. Ross, de Middlesex, pour renvoyer la 3^e lecture à six mois, rejeté 350, 351.

TERRES PUBLIQUES :

1. Motion de M. Charlton au sujet des terres publiques du Canada; modification proposée par M. Domville, et M. White (de Cardwell), 194. Modification de M. White "Que la politique du gouvernement est parfaitement de nature à promouvoir la colonisation rapide du Nord-Ouest"—résolue dans l'affirmative, 194, 195.
2. Bill ayant pour objet de régler les réclamations pour des terres dans Manitoba reposant sur le fait de l'occupation (Sir John Macdonald), 196. Seconde lecture; en comité général; rapporté; passé, 216. Par le Sénat, 250. S. R., 288. (43 Vict., c. 7.)

 TERRES PUBLIQUES—*Suite.*

3. Bill pour amender l'acte de Terres Fédérales, 1879 (du Sénat) 198. 2de lecture; en comité général; modifié, 329. Examiné; passé, 362. Le Sénat donne son concours, 374. S. R., 377. (43 Vict., c. 26.)
4. Bill pour abroger l'acte qui étend à la *Colombie-Britannique*, l'acte des Terres Fédérales, etc., (du Sénat). Lu une 1re fois, 178; Lu une 2de fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 328. Le Sénat donne son concours, 336. S. R., 376. (43 Vict., c. 27.) Voir 260, 269 *des documents.*

TERRES :—Voir 260 à 269 *des documents.* Terres publiques.

THÉ :—Voir 273 à 275 *des documents.*

TRAFFIC :—Pétitions demandant l'adoption de mesures pour dégrevier le trafic qui se fait par la route du St-Laurent, 148, 159, 164, 182, 189, 205, 207, 220.

TRAITEMENT :—Voir *Salaires.*

TRAVAUX PUBLICS :—Voir 277 *des documents.*

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE :—Pétitions en faveur de l'ouverture de ce canal, 21, 38, 44, 60, 66, 70, 75, 86, 90, 96, 103, 124, 128, 138. Voir 278, 279 *des documents.*

TROIS-PISTOLES :—Voir 280 *des documents.*

TRUTCH, HON. J. W. :—Voir 281 *des documents.*

TWO-CREEKS :—Voir 282 *des documents.*

UNION BAPTISTE DU CANADA :

1. Pétition demandant une charte, 45. Avis, 56. Bill, 57. Renvoyé au comité, 98. Honoraire remboursé, 99. En comité général; rapporté; passé, 105. Par le Sénat, avec modification, 152. Modification considérée et adoptée, 152. S. R., 288. (43 Vict., c. 76.)
2. Pétition en faveur du susdit bill, 75.

VAGABONDS :—Pétition du conseil municipal d'Oxford, demandant certains amendements à l'acte concernant les vagabonds, 31.

VAUX, CALVERT :—Voir 233 *des documents.*

VÉTÉRANS de 1812-1815 :—Voir 284 *des documents.*

VILLE-MARIE, LA BANQUE :—Pétition demandant un acte, 86. Avis, 98. Bill du Sénat, lu une première fois, 258. Renvoyé au comité, 266. Rapporté avec modifications, 279. Examiné; passé, 321. Le Sénat donne son concours, 336. S. R., 376. (43 Vic., c. 47.)

WALLACE, W. :—Pétition demandant compensation pour certaines terres dont il a été exproprié pour des fins de chemin de fer. Rejetée, 160.

WASSALL, M. :—Voir 285 *des documents*.

WELLAND, (Canal) :—Pétition demandant l'ouverture le plus tôt possible de ce canal, 190. Voir 286, 289 *des documents*.

WINNIPEG ET BAIE D'HUDSON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE BATEAUX À VAPEUR DE :—Pétition demandant un acte, 33. Avis, 66. Bill, 77. Renvoyé au comité, 87. Rapporté avec modifications, 220. En comité général; rapporté; passé, 238. Par le Sénat, avec modifications, 336. Examinées; adoptées, 337. S. R., 377. (43 Vict., c. 59.)

WILLIAMSBURG, CANAL :—Voir 290 *des documents*.

WOOD, MARIA ET MERVILLE :—Voir 291 *des documents*.

YAMASKA, RIVIERE :—Voir 292 *des documents*.

YOUNG, HON. JOHN :—La Chambre en comité sur une résolution autorisant les commissaires du havre de Montréal de payer annuellement une somme à sa veuve (sur recommandation de Son Excellence), 256. Bill présenté par Sir John Macdonald, 257. Lu une seconde fois. En comité général; rapporté; passé, 291. Par le Sénat, 363. S. R., 376. (43 Vic., c. 32.)